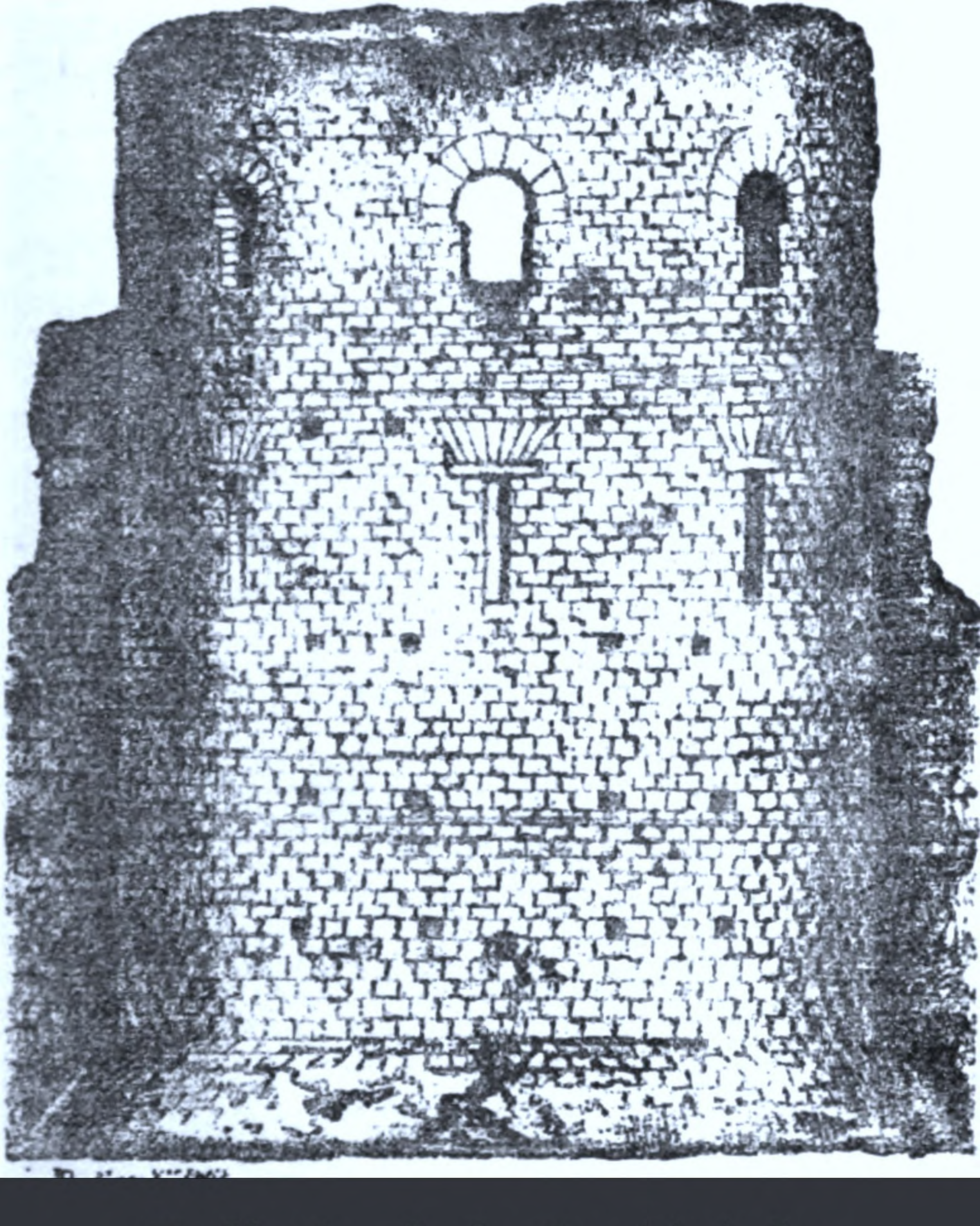
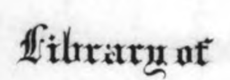


Bulletin de la Société des sciences historiques et ...

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne





Princeton University.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 15 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1872. — 26e volume

6e DE LA 2e SÉRIE.



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

V. MASSON ET FILS, Place de l'Ecole de Médecine. | DURAND, LIBRAIRE, 9, rue Cujas.

1872.





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1872.

I.

SCIENCES HISTORIQUES.

LA PUISAIE ET LE GATINAIS

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

Par M. CHALLE.

LA PUISAIE.

Selon l'interprétation, donnée par M. Léon Renier, de l'inscription de la patère du temple d'Apollon à Auxerre, le territoire de l'Auxerrois, *civitas Autissiodorensis*, était divisé en deux pagus, dont chacun avait son gouvernement particulier, et cette patère était un *ex voto* offert par la représentation légale du second pagus, *respublica secundi pagi*.

Le diocèse d'Auxerre qui, dès l'origine, embrassa tout ce territoire, était divisé pour la surveillance entre deux archidiacres, dont l'un avait le titre d'archidiacre d'Auxerre, et l'autre d'archidiacre de Puisaie. Le document écrit que

nous connaissons de cette division ne remonte qu'au XIIIe siècle, mais il semble n'avoir fait que sanctionner un état de choses antérieur, et qui n'était peut-être que le maintien à travers les siècles d'une sorte d'autonomie de chacun des deux pagus. Il en était ainsi dans le diocèse de Sens, où les cinq pagus de l'époque gallo-romaine formaient autant d'archidiaconés. En effet, au lieu de couper le diocèse en deux parties régulières, soit du nord au midi, soit de l'est à l'ouest, cette division, que reproduit la carte du diocèse dressée au XVIIe siècle par le géographe Sanson, semble avoir eu pour base la nature géologique du sol, complétement différente dans chacune des deux circonscriptions, qui exige une culture différente, avait créé dès l'origine des habitudes différentes, donné des produits différents. et constitué des intérêts distincts qui avaient dû, pour leur utilité particulière, s'agglomérer entre eux et se régir à part.

L'archidiaconé d'Auxerre embrassait, par des lignes d'une courbure très prononcée, du nord-est au sud-ouest, un territoire sec, découvert, presque partout propre à la culture de la vigne, c'est-à-dire les terrains jurassiques qui, du bord de la Loire, commençaient à la hauteur de Cosne, descendaient vers Auxerre par Menetreau, Andryes, Molesmes, Merry-Sec et Vallan, et, après avoir contourné cette ville, remontaient, suivant une double courbe, au midi par Saint-Bris, puis à l'ouest par Préhy, et ensuite au sud jusqu'à Champlemy, et de là vers l'ouest jusqu'à Mesves, tandis que celui de Puisaie, longeant la Loire de Cosne à Gien, et descendant de là jusqu'à Appoigny, Seignelay, Pontigny et Ligny, occupait une longue zône de pays bocagers, de terrains argilo-sableux et en partie crétacès, dont les sables jaunes et verts forment l'arête centrale.

De ce dernier périmètre nous ne connaissons plus sous le nom de Puisaie que la partie sud-ouest, qui commence à Leugny, Moulins et Toucy, et qui, en s'élargissant de là jusqu'à la Loire, forme environ les trois quarts de l'ancien archidiaconé, région élevée, point de partage des eaux qui descendent à la Seine par l'Ouanne, le Branlin et le Loing, et à la Loire par la Vrille et deux autres petites rivières qui s'y jettent à Neuvy, Bonny et Briare. Son sol, très imperméable, est couvert d'une grande quantité de bois, et d'un certain nombre d'étangs, faible reste de ceux qui existaient avant 1789 ; et, malgré les défrichements, les drainages et les fossés d'assainissement de la culture moderne, les marécages y abondent encore. Il est maintenant percé de routes nombreuses, mais, avant la fin du siècle dernier, on n'y en voyait pas une seule, et ses mauvais chemins, bordés, pour les besoins de la culture pastorale, de haies élevées et touffues, étaient absolument impraticables pendant la plus grande partie de l'année. La végétation y était et y est encore d'une vigueur et d'un éclat incomparables.

Son aspect d'autrefois a été esquissé en traits aussi vrais que pittoresques par M. J. Jarry, dans le recueil de légendes qu'il vient de publier sous le titre d'*Historiettes pour Pierre et pour Paul*. L'auteur se reporte avant l'ère chrétienne. Mais s'il eût vu la Puisaie il y a soixante ans, il se serait convaincu que sa physionomie des premiers siècles n'avait guère changé depuis.

« La Puisaie, dit-il, était autrement sauvage et touffue « qu'aujourd'hui. Partout des forêts et des landes, une « houle de buissons, une tourmente de verdure. Point de « ces fermes aux toits de brique qui rougissent à travers le « feuillage ; aucune de ces routes qui s'en vont montant,

« descendant, pliées comme un ruban à tous les caprices du « sol. Çà et là des cabanes grossières, construites avec des « poteaux et des claies à revêtement de terres battues, « couvertes de paille hachée et pétrie dans l'argile; des « sentiers mal frayés; des chemins encombrés de lourdes « pierres et de broussailles, trouant à peine l'amoncellement « du bois. Dans la terre où le chêne se refusait à grandir, « des bruyères, des genêts gigantesques, d'épais ajoncs, « des houx énormes, un monde d'arbustes épineux et de « plantes revêches, comme il en reste des vestiges à nos « portes, se rebellant contre les progrès de la culture. Par « endroits, des bas-fonds marécageux, envahis de hautes « herbes, parmi lesquels surnageaient des vernes noirâtres, « des bouleaux pâles; puis des mares, des étangs, dont « notre industrie a su emprisonner et utiliser les eaux, « mais qui alors ressemblaient plutôt à des gouffres ou à « des cloaques. Les teintes rougeâtres d'un sol ferrugineux « contribuaient à foncer encore la couleur du tableau et « à assombrir l'ensemble. »

Cette région, bien qu'elle n'ait jamais possédé une autonomie indépendante, a eu une existence et des vicissitudes spéciales. Si l'auteur de cette description, si saisissante et si exacte, eût connu l'histoire de ce pays, il eût pu y trouver des sujets de récits plus féconds que ceux qu'a créés son ingénieuse imagination. Mais cette histoire, complétement ignorée des habitants contemporains, était encore enfouie tout entière dans la poudre des archives du moyen-âge. Il y a eu pourtant parmi eux, depuis le commencement de ce siècle, quelques hommes d'étude et de science : Paultre Desormes et Robineau Desvoidy, celui-ci plus naturaliste qu'antiquaire sérieux, ont tenté quelques

recherches historiques. Mais pour eux le Moyen-Age n'existait pas. Du v[e] siècle ils sautaient sans transition au xviii[e]; le monde entier avait sommeillé dans cet intervalle; et ils auraient trouvé aussi ridicule qu'inutile de fouiller dans les chroniques des vieux moines ou les parchemins poudreux des monastères. M. le baron Chaillou des Barres a donné en 1839 une notice sur le château de Saint-Fargeau, où la description de cette habitation princière et les souvenirs de ses illustres possesseurs, Jacques Cœur et Mademoiselle de Montpensier, sont traités avec une grâce de style et une sureté de savoir exquises. Mais il ne s'est pas autrement occupé de l'histoire de la contrée. M. Déy a soulevé un coin du voile qui la couvrait dans son *Histoire du Comté de Saint-Fargeau*, publiée en 1860. Mais son récit, borné à cette seigneurie féodale qui s'étendait principalement dans le Gâtinais, et ne commençant d'ailleurs guère qu'au xv[e] siècle, laissait forcément en dehors et les temps antérieurs et la plus grande partie du territoire de la Puisaie. En 1869 M. le docteur de Smyttère est remonté plus haut en nous donnant l'exposé de la domination de la famille de Bar sur la terre de Saint-Fargeau, qu'elle posséda depuis l'année 1255 jusqu'en 1450, où elle la vendit à Jacques Cœur. Son récit, très intéressant et appuyé de pièces justificatives fort précieuses, n'embrasse toutefois que les rapports des seigneurs de Bar avec cette circonscription.

L'histoire du surplus du territoire de la Puisaie était donc tout entière à créer. Quelques indications étaient fournies par les gros in-folios manuscrits qu'au xvii[e] siècle un prieur de l'abbaye de Saint-Germain avait consacrés aux établissements ecclésiastiques du diocèse, et que conserve notre bibliothèque. Mais il fallait chercher cette histoire dans les chartes, les registres et les papiers divers provenant tant

de l'évêché, du chapître et des abbayes, que des administrations civiles antérieures à 1789, les titres recueillis dans les châteaux des émigrés, et les actes de l'état civil tenus autrefois par les curés des paroisses, immense collection de précieux documents, que j'ai vue il y a quarante ans à l'état d'entassement confus et d'inextricable chaos dans les sous-sols de la préfecture, et qui serait restée inabordable aux recherches des curieux et perdue pour la science, sans le classement et l'ordre admirables que, pendant de longues années de travail, y a introduit notre savant et laborieux collègue M. Quantin; et sans les inventaires analytiques qu'il en a dressés, et qu'il a commencé à publier, travail si utile et dont il est vivement à désirer qu'on lui fournisse les moyens de poursuivre l'achèvement.

C'est principalement à l'aide de ces inventaires et en puisant largement dans les sources dont ils révélaient l'existence, en étudiant dans leurs origines et dans leurs conséquences les faits qui y sont constatés, en les rapprochant, pour en apprécier le véritable sens, des grands événements du dehors, que je crois avoir pu ressusciter l'histoire, non de toute la Puisaie, — il eût fallu pour cela le secours des archives du duché de Nivernais, sur le territoire duquel était une partie de cette région, et ces archives sont presque entièrement perdues, — mais de deux localités situées au centre de cette région, Saint-Sauveur et Moutiers, qui, par leur importance et par les liens et les relations qu'elles avaient avec tout le pays environnant, étaient toujours mêlées à ses vicissitudes et y avaient la plus grande part.

Cette exploration des faits dans leurs sources mêmes, c'est la méthode obligée de l'école historique d'aujourd'hui.

———

I

Aunacharius, dix-huitième évêque d'Auxerre, que l'Eglise a mis au nombre des saints et que nous appelons saint Aunaire, occupa ce siége depuis l'an 572 jusqu'à l'an 603. Vers l'an 580, il fit un règlement qui contient de précieux renseignements sur la géographie de son diocèse (1). Il ordonnait que des prières particulières seraient faites successivement, pendant la durée du mois de janvier, dans toutes les paroisses, qui n'étaient à cette époque qu'au nombre de trente-sept, parce que le pays était encore en grande partie couvert de forêts. Il les désigne par leurs noms, et l'ordre qu'il suit marque l'emplacement de chacune d'elles. Après Neuvy, Briare, Gien et Bléneau, il indique sous les noms de Cassiniacus et Nantiniacus deux localités de la Puisaie aujourd'hui inconnues, pour célébrer un même jour cet office avec deux établissements cénobitiques qu'il appelle *Cella Salvii* et *Cella Mauri*.

Selon la définition du pape Boniface VIII (2) les Cella des premiers siècles étaient *loca secreta et solitaria, quæ ab hominum separata convictu sunt, ad contemplandum et Deo vacandum specialiter deputata* (3). Lebeuf voit, avec tous les caractères de la vraisemblance, dans ces deux asiles

(1) Lebeuf, *Preuves de l'Histoire d'Auxerre*, t. IV, n° 2.

(2) Dictionnaire de Ducange. V. *Cella*.

(3) Des lieux retirés et solitaires, qui sont éloignés de toutes fréquentations des hommes, et ont été choisis pour la contemplation et la prière.

d'anachorètes, Saint-Sauveur et Melered, depuis appelé Moutiers, deux localités alors cachées au fond de forêts presque inabordables, et qui sont à deux kilomètres seulement de distance, dans un site remarquable par la puissance de sa luxuriante végétation. L'une est au fond d'une sinuosité de la vallée du Loing, que l'on appelait Vau Pentane (Vallis Pentana), l'autre sur une haute colline qui domine cette rivière et qui était alors hérissée d'énormes masses de rochers que le travail des hommes n'a fait depuis disparaître qu'en partie. Leurs naissances sont contemporaines et leurs origines engendrées par la même cause. Aussi, quoiqu'elles aient eu alors et depuis des existences distinctes et des vicissitudes différentes, nous ne croyons pas pouvoir séparer leur histoire.

Si l'on veut en croire Georges Viole, bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain, qui écrivait, vers le milieu du dix-septième siècle, de volumineux mémoires, restés manuscrits, sur les établissements ecclésiastiques du diocèse d'Auxerre, le sanctuaire de Melered avait, dès l'époque de saint Aunaire, une grande ancienneté.

« Entre les lieux, dit-il (1), consacrés à la mère de Dieu,
« nous pouvons donner une place très-éminente à l'église du
« prieuré de Moustiers-en-Puisaie... La tradition du pays,
« laquelle, pour être mieux conservée, l'on avait exprimée
« dans un tableau qui était exposé sur le frontispice de la
« même église, auparavant qu'elle fût brûlée en l'an 1587...
« veut qu'à Moustiers il y ait eu ci-devant l'un des quatre
« autels que les druides, longtemps avant l'Incarnation,
« consacrèrent à la vierge qui devait enfanter, *virgini pari-*

(1) T. III, p. 1293.

« *turæ*. Mais, laissant à cette tradition la foi et le respect « qu'elle mérite, je dirai que les anciens monuments du « monastère de Saint-Germain d'Auxerre nous enseignent que, « de temps immémorial, il y avait une très-dévote chapelle « du titre de Notre-Dame-de-Melered dans le plus épais de « la forêt de Puisaie, dès avant l'an 700. »

Le docte écrivain a raison d'écarter la légende, aujourd'hui reconnue fabuleuse et qui ne date que du douzième siècle, des autels érigés à la Vierge par les druides. Mais, vraie ou fausse, la tradition qu'il rapporte sur le sanctuaire qu'aurait eu à Moutiers le culte druidique, était confirmée dans le siècle dernier par Lebeuf (1) et par Née de la Rochelle (2), et au commencement du siècle actuel par Paultre-Desormes. Tous deux invoquaient, pour la justifier, ce texte de César (3) « que l'assemblée générale des prêtres de la Gaule, qui « n'avaient d'autres temples que les profonds abris des « forêts, se tenait chaque année dans un lieu consacré sur « la frontière du pays des Carnutes. »

Selon ces savants écrivains, ce pays, encore aujourd'hui couvert de bois de la plus riche végétation, était anciennement occupé tout entier par d'épaisses forêts dont les chênes gigantesques, qui y croissent élancés et droits comme des clochers, dépassaient tous ceux du centre de la Gaule, et en particulier du territoire des Carnutes. Au Moyen-Age encore, c'est là qu'on venait chercher les charpentes des vastes cathédrales, et qu'au douzième siècle Suger y vint prendre celles de l'église abbatiale de Saint-Denis.

(1) Notice sur Genabum.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du Nivernais et du Donziais*, p. 356, 1re édition.

(3) *De bello Gallico*, VI-13.

« De ces antiques futaies, dit Née de la Rochelle, les plus « hautes ont longtemps subsisté proche de Saint-Sauveur, « qui était limitrophe du pays des Carnutes, puisque le « territoire de la généralité d'Orléans s'étendait jusque-là. »

Ils auraient pu ajouter que la loi coutumière, qui tirait son origine, non des édits des rois ou de la volonté des seigneurs, mais des antiques usages transmis de génération en génération depuis les temps les plus reculés, était la même dans cette partie de la Puisaie que dans ce qui était autrefois le pays des Carnutes. C'était la coutume de Lorris-Montargis, qui, du côté du midi, remontait jusqu'à Bléneau, Saint-Fargeau et Toucy, et s'arrêtait seulement devant le territoire de Moutiers et Saint-Sauveur. Ainsi Moutiers, sur la frontière des Carnutes, au cœur même des forêts de la Puisaie, les plus puissantes en végétation de toute la Gaule centrale, remplissait toutes les conditions indiquées par Jules César.

Les pélerinages bien constatés des Anglais à Moutiers, pendant les premiers siècles de notre ère, viennent peut-être à l'appui de ces données. L'Angleterre, au dire de César, était le berceau du druidisme :

« On croit, dit-il (1), que la doctrine des Druides a pris « naissance dans la Bretagne et qu'elle fut de là transportée « dans la Gaule. Et aujourd'hui ceux qui veulent en avoir « une connaissance plus approfondie vont ordinairement « dans cette île pour s'y instruire. »

Or, de ce pays, où le druidisme était né, et où ses doctrines avaient survécu à la conquête romaine plus longtemps que dans la Gaule, des pélerins en grand nombre se dirigeaient

(1) Loco citato.

encore, au septième siècle, vers ces mystérieuses forêts de Saint-Sauveur et de Moutiers. Le livre des Gestes des évêques d'Auxerre, écrit au huitième ou au neuvième siècle, raconte qu'un noble personnage, père de Quintilien, vingt-huitième évêque qui occupa le siége de l'an 716 à l'an 728, avait construit un monastère au lieu appelé Melered, l'avait enrichi de ses domaines, et y avait établi, pour les pélerins anglais qui allaient à Rome, un hospice (Xenodochium), c'est-à-dire un de ces établissements hospitaliers comme on n'en voit plus qu'au Saint-Bernard et au Simplon, qui étaient gratuitement ouverts aux pélerins, surtout dans les lieux où le trajet pouvait offrir des difficultés et des dangers.

Il est vrai qu'alors les pélerinages des Anglais à Rome étaient très fréquents. A la fin du sixième siècle, le pape Grégoire-le-Grand avait accompli la conversion des Anglo-Saxons par des moines missionnaires. L'Eglise saxonne se trouva ainsi en Occident la seule qui dût son origine à l'Eglise romaine. Aussi était-elle à cette époque, bien plus qu'aucune autre, en correspondance habituelle avec les papes, dévouée à leurs intérêts, docile à leur autorité. L'histoire ecclésiastique de l'Anglais Béda, que, pour le distinguer de son homonyme français, nous appelons le vénérable Bède, raconte que plusieurs princes de l'Heptarchie saxonne, chassés de leurs états par leurs ennemis, ou fatigués des guerres sans fin et des agitations de leurs royaumes, vinrent comme pélerins auprès du Saint-Père, Redwald, en 689, Ethelred en 704, Uffa en 726 et Richard un peu plus tard. Ces trois derniers, dégoûtés du monde, embrassèrent la vie monastique, comme firent, à leur exemple, un grand nombre de leurs compagnons. Ces pélerinages se sont continués jusqu'au dixième siècle, et l'on trouve, dans la chronique de Frodoard,

qu'en 923 une multitude nombreuse de pélerins de cette nation, allant visiter le tombeau de saint Pierre, furent massacrés dans les Alpes par les Sarrazins, et que, six ans plus tard, la route d'Italie étant encore interceptée par les troupes de cette nation, les pélerins qui y allaient furent forcés de revenir sur leurs pas.

Les forêts de la Puisaie ne se trouvaient certainement pas sur le trajet de ces pélerins. Les grandes voies qu'avaient contruites les Romains dans la Gaule étaient seules pratiquées alors par les voyageurs, qui ont continué à les suivre jusqu'au siècle dernier, où de nouvelles routes ont été ouvertes. Il y a toujours eu, sans doute, une voie plus ou moins facile entre Auxerre et la Loire par Saint-Sauveur. Mais de celles qui menaient, dans notre contrée, des ports de la Manche en Italie, c'est-à-dire du Nord au Midi, l'une passait par Sens, Auxerre et Autun ; une autre côtoyait la Loire depuis Orléans jusqu'à Nevers. Jusqu'au temps actuel, la Puisaie n'avait eu dans cette direction que des chemins de traverse presque impraticables. Ce ne pouvait donc pas être pour des Anglais, allant directement de leur pays aux Alpes par la Puisaie, qu'avait été établi le Xenodochium de Moutiers. C'était sans doute pour des pélerins de ce pays qui, arrivés à Auxerre, se détournaient de leur route, et allaient à Moutiers s'acquitter d'un pélerinage spécial dont l'objet ne peut être aujourd'hui déterminé, et qui se rapportait peut-être à d'antiques traditions. Si elles concernaient *le lieu consacré* par le culte druidique dont parle César, l'Eglise, n'ayant pu abolir ce vieux souvenir et supprimer l'affluence des visiteurs qu'il attirait, avait su, comme elle l'a fait en un grand nombre d'autres cas semblables, après que les édits des empereurs portant les peines les plus sévères et jusqu'à la peine de

mort contre les sacrifices et la fréquentation des temples païens, notamment ceux de Constance, Valentinien Ier, Valens et les deux Théodose, furent restés inefficaces, détourner les hommages de ce qui, dans ce sanctuaire, se rapportait aux choses du paganisme, en les vouant au culte de la Sainte-Vierge. Si, au temps de César, les Druides n'avaient pas de temples dans le sens que les Romains attachaient à ce mot, les Gaulois avaient, selon son propre texte, dans les *lieux consacrés*, des édifices où ils entassaient, comme offrandes à leurs divinités, les richesses enlevées à l'ennemi. Diodore, Suétone et Strabon mentionnent d'ailleurs les temples des Gaulois,

Georges Viole nous apprend, en effet, que sur le chemin d'Auxerre à Moutiers, à l'endroit où ce chemin se séparait de la voie romaine qui conduisait à Autun par Entrains, c'est-à-dire à une lieue seulement d'Auxerre, on avait érigé une chapelle à une sainte de sang anglo-saxon, avec un petit hospice pour recevoir les pélerins anglais et les diriger vers Moutiers.

« De là, dit-il (1), est procédée l'ancienne vénération qui « est au diocèse d'Auxerre, de la noble vierge anglaise « sainte Walburge, appelée par les autres sainte Waulbourg « et vulgairement sainte Wauboy, fille de Richard, roi d'An- « gleterre ci-dessus mentionné, à la mémoire de laquelle on « a érigé une chapelle sur le chemin d'Auxerre à Moutiers, « pour la consolation des pélerins anglais, à qui elle pouvait « servir d'adresse et d'hospice tout ensemble, auparavant « que les bâtiments dont elle était accompagnée eussent été « ruinés par le malheur des guerres. »

(1) T. III, p. 2674.

La chapelle existait encore au siècle dernier, et elle est figurée sur la carte de France de Cassini sous le nom de Sainte-Vauboué, qui, par erreur, est écrit Vaubonée. Elle a disparu depuis ; mais on voit encore sur son emplacement, au sommet des collines qui séparent la vallée de Beaulches de celle de Vallan, un vieil orme qui l'a longtemps ombragée, et que l'on appelle toujours l'orme de Saint-Vauboy.

Le nouvel établissement de Notre-Dame de Moutiers, grâce aux libéralités de son fondateur et aux offrandes des pélerins, s'éleva bientôt à un tel degré de prospérité, que, selon des documents qui ne subsistent plus, mais que Georges Viole et le *Gallia christiana* (1) ont analysés, Quintilien y avait réuni vingt-six religieux qui desservaient tant l'église consacrée à la Vierge qu'une seconde église que l'on avait construite à côté de la première et dédiée à saint Germain.

Mais les richesses que ce monastère avait acquises lui furent fatales. Il fut compris dans les possessions ecclésiastiques dont, vers l'an 730, Charles Martel s'empara pour récompenser les services de ses gens de guerre contre l'invasion des Sarrazins. Les nouveaux possesseurs s'attribuèrent la presque totalité des revenus de ces opulents domaines et laissèrent à peine aux moines ce qui était strictement nécessaire à leur existence. L'abbaye tomba alors en décadence. Son hospice était appauvri et finit par disparaître ; on ne sait pourtant après combien d'années.

Cinquante ans environ après cette confiscation, vers l'an 780, l'exemple de Quintilien n'en fut pas moins imité à Saint-Sauveur par un grand personnage appelé Ermenold,

(1) T. V, col. 370.

que la Chronique des Gestes des Evêques appelle premier comte, *primus comes*, de l'Auxerrois, non sans doute que ce fût le premier comte qui eût gouverné la contrée, mais plutôt parce qu'il tenait le premier rang parmi les préposés, portant le titre de comte, auxquels était confié le soin de rendre la justice et de percevoir les impôts dans ce pays. Il construisit sur ses domaines, pour agrandir ou pour remplacer le modeste ermitage de la *Cella Salvii*, un grand monastère qui, comme celui-là, était érigé en l'honneur du Sauveur. Et c'est de là que prit son nom le bourg qui ne tarda sans doute pas à se former autour du nouvel établissement.

Pour assurer à cette création une protection puissante et durable, Ermenold, du consentement de l'évêque, la donna à l'église cathédrale de Saint-Étienne d'Auxerre, et le prélat joignit aux dons du comte, pour la subsistance des religieux, la terre de Cociacus, qu'en souvenir du martyre de saint Prix et de ses compagnons, on appelait Coucy-les-Saints, où il y avait eu précédemment un monastère, en même temps qu'un autre avait existé à Fontenoy (1), et qui est aujourd'hui la commune de Saints.

Il ne faut pas juger les choses des temps passés avec nos idées d'aujourd'hui. Ces monastères, fondés ainsi dans l'origine sur la lisière des forêts de la Puisaie, puis au centre de cette région, comme il en fut créé un peu plus tard à Donzy, à Saint-Verain et sur d'autres points, étaient en quelque sorte des colonies envoyées pour en défricher les bois, en dessécher les marais, et en civiliser les rares et, sans

(1) Réglement de saint Aunaire, dans les *Mémoires de Lebeuf sur l'Histoire d'Auxerre*, t. Ier, p. 127.

doute, assez sauvages habitants. Les moines devaient, selon la règle de saint Benoît, joindre le travail manuel à la prière. Ils se faisaient bûcherons, pionniers et terrassiers pour le déboisement et l'amélioration du sol, laboureurs pour leur subsistance et pour l'enseignement des grossiers et ignorants indigènes, pâtres pour l'élève et la multiplication du bétail, ouvriers de métier pour la construction des bâtiments et des instruments aratoires. A ces occupations ils devaient joindre l'aumône aux pauvres, les soins aux infirmes et l'hospitalité aux voyageurs indigents. Aujourd'hui que ce pays est percé de routes qui mettent les habitants en communication journalière avec les étrangers, les vieilles traditions s'y oublient : mais auparavant elles avaient, sans se perdre, traversé les siècles. Dans ma jeunesse, où l'on n'y voyait pas encore de chemins praticables, j'ai entendu, à Mezilles, des vieillards raconter les récits des temps passés sur saint Marien, qui y surveillait les bestiaux de son couvent, et qui de là, disait-on, entendait sonner à Auxerre les cloches de ce monastère, car il se mettait alors en prière et chantait les offices, tout en gardant ses troupeaux. Et dans les veillées d'hiver, où se racontaient toujours les histoires du vieux temps, on reproduisait même les réponses du saint homme à la curiosité des anciennes gens du pays.

Le grand recueil de la *Gallia christiana* contient (20 avril) une légende de la vie de ce pieux cénobite. Tout n'y est pas à prendre pour l'histoire. Mais elle en doit retenir les traits symboliques de la patience et de la douceur du pieux cénobite, qui selon elle, apprivoisaient non-seulement les farouches malfaiteurs de ces forêts, mais encore les bêtes féroces qui y abondaient et les ours qui n'en avaient pas encore disparu.

Nul document écrit ne nous apprend si déjà il s'était élevé quelques habitations rurales auprès de la Cella Salvii; mais il est à présumer que, tout au moins, aussitôt après l'établissement du nouveau monastère, de larges éclaircies furent ouvertes dans les bois qui l'entouraient, et qu'une population de cultivateurs ne tarda point à s'agglomérer autour de son clocher. La Chronique des évêques raconte, en effet, que vers l'an 820, l'évêque Angelelme donna à l'église de ce couvent « une table d'argent et une cloche d'un très beau son, » ce qui semble indiquer que déjà elle était fréquentée par une certaine affluence. Plus tard une église paroissiale fut érigée sous le vocable de Saint-Jean, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Au neuvième siècle, sous le roi Charles le Chauve, les comtes qui, jusque-là, n'avaient exercé que des fonctions révocables, en obtinrent d'abord la possession viagère; puis, bientôt après, la propriété héréditaire, en récompense des secours qu'ils lui avaient fournis dans ses longues et sanglantes guerres de famille. Leurs charges devinrent des fiefs dans lesquels, sauf l'hommage et les services féodaux au roi leur suzerain, ils étaient substitués à tous les droits de la souveraineté. Le comté de l'Auxerrois embrassait alors tout le diocèse et s'étendait le long de la Loire depuis Gien jusqu'à Mesve, d'où il gagnait Champlemy; puis, descendant à Clamecy, il traversait l'Yonne et la Cure pour embrasser dans une vaste courbe Coulanges, Crain, Merry, les deux Mailly, Vermenton, Nitry, Lichères, Préhy et la rive gauche du Serein jusqu'à Venouse. De là il revenait à la Loire par Chemilly, Chichery, Appoigny, Charbuy, Lindry, Parly, Toucy, Mezilles et Bléneau, ce qui formait un périmètre de plus de trois cents lieues carrées. Saint-Sauveur et Moutiers en occu-

paient à peu près le centre. Charles le Chauve avait donné cette riche seigneurie à son oncle Conrad, frère de sa mère l'impératrice Judith, et sans doute il y avait compris ceux des domaines ecclésiastiques que Charles Martel avait jadis confisqués.

Le monastère de Moutiers était du nombre de ces bénéfices, et il vit, par un bienfait du comte Conrad, sa condition s'améliorer. Sur la demande des moines, qui voyaient dans leur isolement une cause de faiblesse, il le réunit à la puissante abbaye de Saint-Germain, dont Moutiers devint comme une succursale, ce qui fut approuvé par le roi et les évêques réunis en concile à Pistes, en 864. Mais plus d'un siècle s'écoula avant que cette situation devînt une pleine garantie de liberté et de prospérité.

Les abbayes de la Bourgogne, par suite d'événements nouveaux, étaient tombées presque toutes en commende et devinrent la proie des hommes de guerre. La riche abbaye de Saint-Germain, dont les vastes domaines, dûs d'abord à la libéralité des rois et des grands, s'étaient accrus par le produit de ses écoles, qui comptaient jusqu'à 2,000 élèves venus de tous les points de la France et appartenant aux familles de l'aristocratie franque, ne put elle-même éviter ce triste sort. Elle devint la propriété du comte Conrad, et, après lui, elle passa, avec le comté tout entier, à ses descendants, puis aux ducs de Bourgogne, qui la conservèrent jusque vers la fin du dixième siècle. En même temps, l'évêché d'Auxerre devint comme un bénéfice militaire, qui était successivement donné par les rois à leurs leudes et féaux, pour les enrichir. Depuis l'an 800 jusqu'à l'an 1000, sur quatorze de nos évêques on compte onze hommes de guerre ou hommes de cour, presque tous de race germa-

nique. C'était pourtant l'élection qui, selon le droit de ce temps, devait les nommer. Mais, dès cette époque, on s'entendait à opprimer les suffrages par menaces ou violence, ou à les surprendre par ruse ou promesses, ou à les acheter à beaux deniers comptants.

Sous cet asservissement, et au milieu des guerres continuelles, des invasions et des désastres de tout genre qui firent rétrograder le dixième siècle vers la barbarie, la discipline du monastère ne tarda pas à se relâcher. Les moines, trop appauvris, se dispersèrent. Les écoles de Saint-Germain, privées de ressources, inclinèrent vers la décadence, puis disparurent, et cet éclatant foyer de lumières ne tarda guère à retomber dans l'obscurité. Le désordre des mœurs du temps, dont les chroniques nous font un hideux tableau, finit par gagner l'intérieur des monastères, qui n'offrit que trop souvent la triste union de la corruption la plus grossière à la plus brutale ignorance. Cet état de choses dura pour l'abbaye de Saint-Germain et ses succursales jusque vers l'an 972, où le duc Henri-le Grand lui rendit, avec ses domaines, son entière indépendance, et chargea le grand et illustre Maycul, abbé de Cluny, de la réformer et de la régénérer. Lorsque celui-ci fut parvenu à accomplir cette œuvre si difficile, il fit nommer à sa place l'un de ses plus dignes disciples, l'abbé Heldric.

Moutiers participa immédiatement à cette restauration. Heldric en confia la direction à un prieur actif, intelligent et dévoué, appelé Théalde. En moins de quatre ans, tous ses édifices furent rélevés avec magnificence, ses possessions territoriales recouvrées, les terres défrichées, de nouveaux domaines achetés. Une église nouvelle, aussi grande à elle seule que les deux premières qui avaient été ruinées, fut

construite sur leur emplacement. Elle renfermait treize autels et fut consacrée, en 998, par l'évêque en personne. Un grand nombre de moines y furent installés (1).

C'est que le monastère avait retrouvé dans les pélerinages, qui prenaient alors une prodigieuse extension, de nouvelles et abondantes ressources. A défaut des Anglais, qui en avaient oublié le chemin, on y avait ramené d'autres pélerins. On avait obtenu de l'évêque d'y faire transporter en grande pompe, dans une châsse d'argent du poids de cent livres, les reliques de l'évêque Desiderius ou saint Didier, qui reposaient auparavant dans les cryptes de Saint-Germain. Cette cérémonie s'était accomplie avec une immense affluence de fidèles et de spectateurs.

Le biographe anonyme de l'évêque Hugues de Châlon raconte que les pélerins ne tardèrent pas à y arriver en foule; qu'ils étaient témoins de grands miracles, et, entre autres, de celui-ci qu'il a vu lui-même, *quæ ipse vid i.* Lorsqu'ils approchaient à vingt pas de l'église, les chandelles qu'ils portaient dans leurs mains s'allumaient pour la plupart d'elles-mêmes. Ce fait peut être vrai, mais il pouvait n'être que l'effet d'une habile industrie, car la science moderne a montré que la chimie produit facilement de semblables prodiges. Pendant la dernière guerre d'Amérique, les combattants employaient, sous le nom de feu fénian, du sulfure de carbone contenant du phosphore en dissolution. Le liquide ainsi obtenu s'évapore très-facilement et abandonne le phosphore pulvérulent qui prend feu spontanément, sans aucune approche d'un corps en ignition (2). Et les débats qui viennent de se passer

(1) Gesta Pontificum Autissid. *Vie de l'évêque Hugues de Châlon.*

(2) *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1870. Etude de M. Papillon sur la science au service de la défense nationale.

à l'un des conseils de guerre de Versailles nous ont appris que les chefs de la Commune insurgée avaient préparé de semblables mixtions pour mieux réussir dans leur infernal projet de brûler Paris. Cette composition était, au reste, connue depuis longtemps et fournissait matière à des expériences dans les cours publics. Une notice de M. Nicklès, dans le tome de 1869 (p. 156) des *Mémoires de l'Académie* de Stanislas, donne, pour produire les mêmes effets, une autre recette où ne figure pas le phosphore. La science chimique n'était pas, à la fin du dixième siècle, si peu développée qu'elle ne pût découvrir de semblables secrets. On sait que le savant Gerbert, qui devint pape en l'an 999, sous le nom de Silvestre II, l'avait étudiée chez les alchimistes arabes, et y était si habile, qu'il passait, aux yeux de beaucoup de ses contemporains, pour un grand magicien. Le feu grégeois, dont les Arabes firent usage contre les machines de siége de saint Louis et qui effrayait tant Joinville, était une mixture bien plus compliquée.

Le moine Radulph ou Raoul Glaber, auteur de la chronique la plus intéressante que nous possédions sur cette époque, était au nombre des religieux qui résidaient alors à Moutiers. Toutefois, il ne raconte rien de ce qui touche à ce monastère, si ce n'est qu'il y eut une apparition du diable. C'était pour la troisième fois que, selon son récit, le malin esprit se montrait à lui, et cette fois pour le gourmander de ce qu'il s'était levé trop tard. Aussi le bon moine put-il prendre son signalement, qu'il décrit gravement au livre V, chap. Ier de ses Histoires.

« D'une stature médiocre, le cou grêle, la face amaigrie,
« les yeux très-noirs, le front ridé et étroit, une barbe de
« bouc, les oreilles droites et aiguës, les cheveux raides et

« mal peignés, des dents de chien, l'occiput allongé, la poi-
« trine bombée, le dos gibbeux, la croupe frétillante, les
« vêtements malpropres, le corps en sueur et tourmenté
« d'une agitation convulsive. »

Au siècle dernier, on eût taxé ce récit d'imposture. La science moderne ne révoque plus en doute la sincérité des narrateurs de semblables visions. Elle les explique d'une manière naturelle et péremptoire par les hallucinations de la fièvre, et en montre d'analogues dans toutes les perturbations fébriles avec commencement de délire.

II

Nous voici arrivés, avec les premières années du onzième siècle, aux longues guerres qui désolèrent la Bourgogne et toutes les provinces qui en dépendaient, comme les comtés d'Auxerre et de Nevers, après la mort du duc Henri, survenue en l'an 1002, et à l'occasion de sa succession, que se disputaient le roi Robert, son neveu, et le comte Othon-Guillaume, son beau-fils. Nous aurons occasion d'en parler plus tard avec quelques détails. Disons seulement que, si elles purent troubler la prospérité de l'abbaye de Moutiers, elles ne la détruisirent pas.

Le monastère de Saint-Sauveur avait été, pendant les neuvième et dixième siècles, soumis au même asservissement que celui de Moutiers, et, comme ce dernier, il était tombé au pouvoir des ducs de Bourgogne quand ils avaient réuni à leurs domaines le comté d'Auxerre. Landry, déjà comte de Nevers, avait reçu en dot ce comté en épousant la fille du comte Othon-Guillaume, et il détenait, comme ses prédéces-

seurs, ce riche bénéfice ecclésiastique. Il en conserva la possession jusqu'en l'an 1020, où, se voyant près de sa fin, il renonça, en faveur de l'abbaye de Saint-Germain, sur les sollicitations de l'abbé Achard, au droit que lui et ses successeurs pouvaient y prétendre. Le comte Raynaud, fils et héritier de Landry, avait d'abord contesté cette donation; mais il finit par se désister, en 1035, de son opposition, et, de ce moment, l'ancien monastère du comte Ermenold, après avoir été libre et franc dans son origine, puis attribué au chapître de la cathédrale d'Auxerre, ensuite confisqué au profit des grands vassaux qui possédaient tout le comté, était enfin annexé à la grande abbaye de Saint-Germain; mais il descendait alors au rang de simple prieuré conventuel, sous le titre, rappelé dans un procès-verbal de visite de l'année 1543, de prieuré de la Sainte-Trinité de Saint-Sauveur.

Dans cette longue période, la population qui s'était agglomérée autour de cet établissement religieux avait grandi sous la protection des abbés laïques, ses puissants seigneurs. Elle dut s'accroître davantage à l'abri des fortifications dont ils l'entourèrent et du vaste château dont le haut donjon de forme elliptique, qui subsiste encore, peut donner une formidable idée. Il est question, pour la première fois, de cette ville, devenue une forteresse et qui est qualifiée de *castrum*, dans une charte du comte de Nevers et d'Auxerre, Guillaume III, de l'an 1161, qu'a publiée M. Quantin dans le t. II, p. 128, de son *Cartulaire historique de l'Yonne*, et sur le contenu de laquelle nous reviendrons plus tard.

M. Victor Petit a donné, dans son Guide pittoresque du département de l'Yonne (*Annuaire de l'Yonne*, t. II, p. 128), la description suivante de l'état actuel de ce donjon :

« Le donjon ou tour de Saint-Sauveur] est le seul monu-

« ment de ce caractère architectural militaire, datant du
« XIe siècle, qui soit resté debout dans les provinces cen-
« trales de la France. Nous ne connaissons qu'un édifice ana-
« logue, c'est la tour de Montlandon, entre Chartres et
« Nogent-le-Rotrou. Toutes les autres tours féodales sont
« rondes ou carrées. Rappelons toutefois que la grosse tour,
« dite de Jacques Cœur, du château de Saint-Fargeau, est
« ovale. L'*Annuaire de l'Yonne* de 1852 a publié un dessin
« de la tour de Saint-Sauveur, qui peut donner une idée
« assez exacte de l'ensemble sévère de cette construction,
« ayant vingt-quatre mètres de longueur, seize mètres de
« largeur et vingt-cinq mètres de hauteur. Les murs ont à
« leur base deux mètres cinquante d'épaisseur et sont com-
« posés d'un blocage de grès provenant de la masse rocheuse
« sur laquelle le château était édifié, emplacement qui fut
« nivelé pour y établir la cour intérieure bordée d'une mu-
« raille d'enceinte, au milieu de laquelle s'élevait isolément
« le donjon dont la construction est attribuée aux comtes de
« Nevers et d'Auxerre. On laissa, au contraire, dans toute
« son intégrité le massif de grès formant lui-même un mon-
« ticule, pour y asseoir le donjon, et aujourd'hui encore de
« belles roches peuvent être entrevues au milieu des rameaux
« d'une foule d'arbustes et d'une masse considérable de
« lierres qui s'est développée d'une manière extraordinaire
« au dehors et au dedans du donjon. Pour éviter une des-
« cription toujours trop longue, voici le dessin de l'une des
« douze fenêtres qui éclairent le troisième étage (1). C'est
« l'arc plein cintre à claveaux réguliers du onzième siècle,
« tel qu'il est vu de l'intérieur de la tour. L'arc de la porte

(1) Erreur. C'est au second étage que sont les douze fenêtres.

« d'entrée offre absolument le même appareil. Cette porte « devait être précédée d'un pont mobile, sorte de large « échelle descendant jusqu'au fond du fossé ou escarpement « formant la base de la tour. Chacun de ces étages était « formé par un fort plancher porté par des poutres dont on voit « l'emplacement dans la muraille. Aucun d'eux n'était voûté. « Le dernier étage, ruiné à présent, devait se composer « d'une salle, bordée d'un chemin de ronde communiquant « facilement à une sorte de construction mobile en char- « pente couronnant le donjon, et dont nous donnons un des- « sin faisant bien comprendre le caractère défensif de cette « galerie, de laquelle la vue s'étendait sur un vaste horizon « et dominait d'une manière complète tous les abords de la « forteresse, Notre dessin montre le côté nord-ouest de l'édi- « fice, tel qu'il pouvait être dès le onzième siècle. Le dessin « publié en 1852 donne le côté opposé dans son état ac- « tuel. » (1)

Quelques détails sont nécessaires pour compléter cette rapide description.

Le massif de roehers sur lequel a été élevé le donjon est lui-même de forme elliptique, ce qui a sans doute déterminé celle de la tour. Il fut revêtu d'une épaisse muraille qni subsiste encore et qui, en certains endroits, a au moins cinq mètres de hauteur. Le pied en a été remblayé de plusieurs mètres, et un profond fossé l'entourait. Cette muraille, qui était probablement crénelée, a environ cent mètres de circonférence. Il y a entre elle et le pied de la tour un espace vide et comme une terrasse abrupte, aujourd'hui hérissée d'arbres et d'arbustes, qui fournissait un premier point de défense con-

(1) Voir ces deux dessins.

tre les assaillants. Le donjon n'était pas contigu à la courtine extérieure du château. Il y avait, entre son enceinte et ce rempart, un espace libre qui forme aujourd'hui une cour intérieure. Des fouilles récentes ont mis à jour les fondations de cette vieille muraille, et les roches sur lesquelles s'élève la face occidentale du château moderne, dessinent le surplus de son emplacement. Ces roches s'étendaient sur un vaste espace. Le château actuel a été en partie construit sur leur entassement, car le rez-de-chaussée de son aile septentrionale n'est qu'un énorme bloc rocheux, dissimulé par les murs extérieurs formant un placage autour de son massif. Leur coulée se prolongeait même, du côté de la vallée, plus loin que le vieux castel. La rue qui le bordait de ce côté porte encore le nom de rue de la Roche, parce qu'à son entrée elle était obstruée par un énorme roc, sorte de pyramide brute, que l'on n'a fait sauter à la mine qu'il y a une trentaine d'années, pour livrer passage au chemin de grande communication. L'enceinte du château était très-vaste. Elle descendait assez loin dans le parc actuel, où on en a trouvé les assises inférieures il y a quelques années. Il y avait ainsi dans la forteresse trois enceintes séparées, celle de la ville, puis, au-dessus, celle du château, et enfin, au sommet, celle du donjon. Une disposition semblable se retrouve encore aujourd'hui intacte et très-apparente, dans la petite ville et l'ancien château de Saint-Verain, département de la Nièvre, situés à 30 kilomètres de Saint-Sauveur, spécimen des plus curieux et des mieux conservés qu'on puisse voir d'une forteresse féodale.

A l'exception de sa porte qui regarde le sud-ouest, et que la courte notice publiée dans l'Annuaire de 1854 dit être plus moderne que le reste, ce que conteste M. Victor Petit,

le donjon ne présente dans l'appareil extérieur aucun encadrement de pierre de taille. Il n'y a, pour toute ouverture, que les douze archères très-étroites de l'étage supérieur, qui s'évasent à l'intérieur dans des arceaux de même forme et de mêmes matériaux que la porte. C'étaient des réduits ménagés pour la facilité du tir des défenseurs de la place. Le jour et l'air descendaient sans doute dans les étages inférieurs de la large tour par une ouverture centrale, semblable à un vaste puits autour duquel étaient disposés les aménagements intérieurs. On peut voir quelque chose de pareil dans l'intérieur de la grosse tour, mal à propos nommée tour de Jacques Cœur, à Saint-Fargeau. La tradition du refuge, qu'en cas d'invasion le vieux château et son grand donjon offraient à la population de la campagne, qui s'y retirait avec son bétail, n'était pas encore oubliée en 1790, et, lorsque le bruit se répandit de l'arrivée des brigands, on vit alors accourir les paysans avec leurs bestiaux pour chercher un asile dans cette vaste tour.

La question de la date de la construction de ce vieil édifice est assez difficile à résoudre. M. Victor Petit la croit du onzième siècle, à raison de l'appareil de ses arceaux. Elle ne peut certainement pas être plus récente. Sans doute une grande partie des donjons qui subsistent aujourd'hui en France, Loches, Beaugency, Polignac, Domfront, Chambon, Nogent-le-Rotrou, Montbazon, Gisors, etc., ne sont que du douzième. Mais ce sont des édifices carrés et d'un appareil régulier en larges pierres de taille. Il y en a aussi pourtant de cylindriques de cette époque, mais toujours de ce même appareil. Celui de Saint-Sauveur est d'appareil moyen, mais grossier et irrégulier. Les pierres sont des blocs à peine taillés, parfois à peu près carrés, mais le plus souvent

de forme oblongue, trapézoïdale et même triangulaire. C'est à peu près le même appareil que l'on a trouvé récemment à Auxerre dans la base des murs mérovingiens qu'a mis à découvert le nivellement de la cour de l'ancien château de la reine Brunehaut.

La physionomie générale, tant intérieure qu'extérieure, de notre donjon est exactement celle des tours romaines de Dax et surtout de celle de Fréjus, dont M. Victor Petit a publié le dessin dans le *Bulletin monumental*, tome X de la 3e série, page 580, et dont nous reproduisons une copie. Pour l'extérieur on peut comparer ce dessin avec celui qui se trouve dans l'Annuaire de l'Yonne de 1854, et, pour l'intérieur, voir la description suivante des tours de Fréjus par M. V. Petit :

« Elles semblent n'avoir eu que deux étages. Ceux-ci étaient formés de planchers supportés par des poutres dont l'emplacement est resté visible. Des arcades cintrées donnent accès dans ces tours. »

Cependant il y a deux caractères qui manquent à notre tour, pour l'assimiler aux grandes tours romaines. Dans celle-ci, l'appareil, petit, moyen et grand, est toujours régulier. Il en est de même dans les murs romains de Sens et d'Auxerre. Le nôtre est rude et barbare dans son irrégularité. Puis les cordons de briques, qui ne manquent presque jamais aux murs des trois derniers siècles de l'époque gallo-romaine, font ici complétement défaut. Ces deux caractères cessent d'exister après le cinquième siècle. Mais jusqu'au dixième, l'architecture, malgré sa décadence et l'imperfection de ses procédés, continue à s'inspirer tant bien que mal des types de l'art romain et à en reproduire la physionomie générale. Ce n'est qu'à partir du onzième qu'elle entre dans

une voie nouvelle. Les débuts de la féodalité, les guerres intestines, le besoin de se défendre contre les invasions normandes ont fait sortir de terre pendant le neuvième siècle un grand nombre de châteaux et de forteresses. Le roi Charles-le-Chauve s'était effrayé de tant de citadelles érigées pour assurer l'indépendance de ceux qu'il aurait voulu retenir sous son autorité, et qui, du haut de leurs tours, se livraient à des déprédations et des désordres de tout genre. Il publia en 865 un Capitulaire daté de Toury, qui en ordonnait la démolition, mais qui ne fut exécuté nulle part.

« Et volumus et expresse mandamus ut quicumque latis « temporibus castella et firmitates et haïas sine nostro « verbo fecerunt, kalendis Augusti omnes tales firmitates « disfactas habeant, quin vicini et circummanentes exinde « nullas depredationes et impedimenta sustineant. Et qui « eos disfacere non voluerint, comites in quorum comitati- « bus factæ sunt eos disfacient. Et si quin aliquis eis contra- « dixerit, ad tempus nobis notum facere curent (1). »

Paroles perdues. C'étaient souvent les comtes eux-mêmes qui, dans leurs domaines, contrevenaient à ces défenses, pour assurer leur indépendance. Et, quelques années plus tard, la propriété et l'hérédité de leurs charges, qui étaient reconnues par le capitulaire de 877, les laissait maîtres

(1) Nous voulons et ordonnons expressément que ceux qui dans ces derniers temps ont construit sans notre permission des châteaux, des fertés (forteresses) et des haies, les démolissent avant les calendes d'août, afin que les voisins et habitants d'alentour n'en supportent ni déprédations ni obstacles. Et que ceux qu'on n'aura pas voulu démolir soient détruits par les comtes dans la circonscription desquels ils seront. Et si quelqu'un s'y oppose, qu'ils aient à nous le faire savoir immédiatement.

d'édifier à leur gré toutes sortes de forteresses. Ce mouvement continua en toute liberté pendant le siècle suivant. La chronique de Clarius cite plusieurs châteaux élevés dans le comté du Sénonais, et notamment la grosse tour (Turris maxima) de Sens, le château-fort de Joigny, et la forteresse de Château-Renard, pendant la seconde moitié du dixième siècle, par le comte Raynard-le-Vieux. A la même époque, Héribert, qui fut évêque d'Auxerre depuis l'an 971 jusqu'à l'an 995, fit bâtir deux châteaux-forts dans ses domaines de Saint-Fargeau et de Toucy, *duo castra munivit*, dit son biographe anonyme, et il déclarait que ce n'était pas moins pour la protection durable des possessions de son église, que pour celle de tout le pays, *non minus ecclesie sibi commisse quam ad munimen totius pagi valde in longum profutura.*

Il n'est donc pas impossible que le vieux donjon de Saint-Sauveur date du dixième et même du neuvième siècle. Une objection se présente pourtant : c'est le peu d'utilité d'une si forte place au centre du comté de l'Auxerrois, alors que ce pays appartenait à d'aussi redoutables seigneurs que Conrad, Robert-le-Fort, et les ducs de Bourgogne depuis Richard-le-Justicier jusqu'à Henri-le-Grand, et qu'il paraissait suffisamment défendu déjà par les épaisses forêts qui le couvraient. Si cette raison semble assez grave, il faudra abaisser cette date jusqu'au onzième siècle. Mais elle ne pourra dépasser le premier quart de ce siècle. Car c'est à cette époque que notre comté, autrefois si étendu et si compacte, ayant été morcelé et fractionné, Saint-Sauveur était alors devenu sa ville frontière du côté du midi. On a dû nécessairement alors la fortifier, si elle ne l'était pas auparavant.

Cette modification profonde dans le sort de la contrée était

survenue par suite de la guerre allumée, pour la succession du duc de Bourgogne Henri, entre le comte Othon-Guillaume son beau-fils, et le roi Robert, son neveu. Le duc, ne laissant pas d'enfants, avait légué son duché au comte Othon-Guillaume, fils d'un premier mariage de sa femme. Le roi Robert soutenait qu'à défaut d'enfants ce grand fief devait, selon la coutume des Francs, que l'on appela depuis la loi salique, lui appartenir, et que le duc n'avait pas le droit d'en disposer. Il recruta une armée de trente mille Normands, et, étant entré avec elle en Bourgogne, il assiégea Auxerre qu'il ne put prendre, mais prit d'assaut Avallon et continua sa marche vers la Saône. Les seigneurs bourguignons se partagèrent. Le plus grand nombre, sous la direction de Brunon, évêque de Langres, personnage puissant et habile politique, beau-père d'Othon-Guillaume, et de Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, son gendre, prirent parti contre le roi. Il avait pour lui, entre autres partisans, le comte Hugue de Châlon, fils d'une sœur de la reine Constance, homme de guerre entreprenant, intrépide et d'une infatigable activité, qui, à l'exemple de plus d'un puissant seigneur de ce siècle, s'était fait attribuer, par la protection du roi son oncle, comme un riche domaine, l'évêché d'Auxerre. La guerre fut longue, acharnée et soumise à bien des chances diverses. Chassé d'Auxerre, battu dans les plaines découvertes du Châlonnais, fait prisonnier, le comte-évêque fut réduit, pour racheter sa liberté et conserver son comté héréditaire, à de cruelles humiliations. Mais toujours ardent et inébranlable dans sa fidélité au roi, il fut plus heureux dans son diocèse, où, à l'exception de la ville chef-lieu et de sa banlieue que défendait une garnison nombreuse et aguerrie, le territoire accidenté et couvert de forêts offrait de faciles ressources à la guerre de

partisans. Ses lieutenants, au nombre desquels étaient son beau-frère Geoffroy, fils puîné du comte de Semur, avaient, à ce qu'il paraît, battu partout les soldats de Landry et occupaient la plupart des places du midi de cette contrée. Quant au comte-évêque, il avait été réduit à de telles extrémités, qu'il dut se soumettre envers le comte de Dijon à ce vieil et bizarre usage que l'on appelait la *selle-chevalière*. Le vaincu mettait une selle sur son dos, et, se présentant au vainqueur, lui offrait de se laisser chevaucher par lui. C'étaient là les fourches-caudines de ces temps de barbarie. Il s'était, au reste, laissé sans doute entraîner pendant ces guerres à de bien regrettables énormités, car, pour expier ses excès, il fit un pèlerinage à Jérusalem et alla ensuite solliciter son pardon aux pieds du pape, qui le lui accorda par une bulle que l'on nous a conservée, et qui porte : *Fratri nostro Hugoni, Autissiodorensis præsuli, Deo et nobis peccata confitenti, seque culpabilem reddenti, plenariam à domino pollicentes, promittimus consequi indulgentiæ veniam, secundum sponsionem ejusdem qui dixit*: *Non veni vocare justos, sed peccatores ad veniam* (1).

Après douze ans de combats, la mort de l'évêque de Langres fit cesser la lutte. Othon-Guillaume fut rejeté au-delà de la Saône et dut se contenter de la Franche-Comté. Le comte Landry, son gendre, mit bas les armes, et les conditions de sa soumission furent réglées par un arrangement dont nous

(1) « A notre frère Hugue d'Auxerre qui a confessé ses péchés à Dieu et à nous, et qui s'est avoué coupable, nous annonçons une indulgence plénière, et nous promettons de poursuivre son pardon, selon la promesse de celui qui a dit : Je ne suis pas venu appeler au pardon les justes, mais les pécheurs. » *Cartulaire historique de l'Yonne*, t. I[er], p. 161.

n'avons pas le texte, mais dont on peut deviner les clauses par ce qui suivit, et qui sanctionnait sans doute l'*uti possidetis*. Landry gardait son comté de Nevers, mais il ne conservait que la moitié de celui d'Auxerre, savoir la ville elle-même, avec la partie septentrionale du territoire à partir de Coulanges-sur-Yonne et de Saint-Sauveur. Les chefs de guerre de l'évêque gardaient tout le reste, qu'il avait fractionné pour eux en baronnies dont il se réservait la suzeraineté. Ainsi, Geoffroy de Semur devenait baron de Donzy et seigneur de Cosne; Gibaud, baron de Saint-Verain; un autre, dont on ignore le nom, mais dont le fils, le petit-fils et d'arrières petits-fils ont été connus sous le nom d'Itier, recevait la moitié de la baronnie de Toucy, dont l'évêque retenait l'autre moitié. C'était, à ce qu'il paraît, un gentilhomme du midi, de la maison des vicomtes de Narbonne, probablement parent de l'évêque dont la mère était fille du comte de Toulouse. La ville de Toucy en conserve encore un souvenir dans une de ses rues, qui porte le nom de rue de Narbonne. Un autre, enfin, reçut le comté de Gien. Tous restaient vassaux de l'évêque et lui rendaient foi et hommage, ce qui s'est toujours maintenu depuis. Il n'y avait que la châtellenie de Saint-Fargeau, comprenant Bléneau dans ses annexes, qui, ayant été sans doute conquise par des gens de guerre du comte du Gâtinais, vassal fidèle au roi, rendit foi et hommage à ce puissant seigneur, lequel, du nom primitif de Saint-Fargeau, qui était Ferrole, reçut en effet le surnom du Ferrolais, *Ferrolensis* (1). Elle releva toujours depuis de la tour de Montargis. Le chef de guerre qui l'avait conquise était sans doute ce hardi aven-

(1) Chronique du continuateur d'Aimoin. — Dubouchet, *Histoire de la maison de Courtenay*.

turier appelé Atho, qui, selon le continuateur d'Aimoin, s'illustra par ses exploits, et bâtit le château-fort de Courtenay, et dont le fils, Ascelin, épousant la fille du comte du Gâtinais, réunit la seigneurie de Montargis et tout le haut Gâtinais, comprenant les châtellenies de Château-Renard, Charny Champignelles et Saint-Fargeau, à sa baronnie de Courtenay. Saint-Sauveur et Moutiers restaient dans le domaine du comte d'Auxerre et y demeurèrent jusqu'à la fin du douzième siècle. La baronnie de Donzy était contiguë à leur territoire, en attendant qu'elle l'absorbât tout entier.

Le comté d'Auxerre resta pendant sept générations, jusqu'en 1185, dans la descendance masculine du comte Landry, et, après la mort du dernier descendant mâle, dans sa postérité féminine pendant sept autres générations, jusqu'à la vente qu'en fit en 1368 le comte Jean de Châlon, troisième du nom, au roi Charles V.

Les successeurs de l'évêque Hugue de Châlon élevèrent par la suite la prétention d'être suzerains de tout le comté, même dans la partie que le comte n'avait pas cessé de posséder. Nous avons montré, dans une dissertation qu'a publiée le Bulletin de notre société, t. 19, 3me pie, p. xx, que cette prétention n'avait aucun fondement sérieux. Néanmoins, à force de persévérance et d'habileté, et en sachant mettre à profit toutes les circonstances favorables à leurs desseins, les évêques parvinrent à les faire consacrer, d'abord, en partie, dans des chartes du douzième siècle ; puis, sur de nouvelles insistances pendant tout le siècle suivant, ils finirent par obtenir gain de cause complet dans une reconnaissance du comte Jean de Châlon, premier du nom, de l'année 1280. L'évêque put dire alors, comme le porte un document que l'on trouve dans les preuves de l'*Histoire de Lebeuf* (n° 95) « qu'il était

« qualifié de chief-sire, comme tenant tout le territoire de « son diocèse en franc-aleu de Dieu seul, et que tous les sei- « gneurs, y compris le comte, tenaient leurs domaines de lui « en fiefs et arrière-fiefs. » Le château de Saint-Sauveur était un de ceux par lesquels cet envahissement avait commencé. L'évêque Hugue de Mâcon se disait suzerain de ce manoir et de ceux de Château-Neuf, de Cosne et de Mailly, et il réussit à en obtenir en 1145 la reconnaissance, que son successeur, l'évêque Alain, fit confirmer en 1157. — (*Opera sancti Bernardi. — Cartulaire historique de l'Yonne*, t. II, p. 75.)

Nous trouvons dans la charte de 1161, déjà citée plus haut, de précieux renseignements sur l'état de la ville et des habitants de Saint-Sauveur pendant la seconde moitié du douzième siècle. Cette charte a pour objet de terminer des débats qui existaient entre le comte d'Auxerre et l'abbaye de Saint-Germain, tant au sujet de Diges et d'Escamps, domaines de ce monastère, qu'à l'égard des droits respectifs du comte et du prieur de Saint-Sauveur dans cette ville et son territoire, ou, comme le porte la charte, *in castro et potestate Sancti-Salvatoris in Puseio*, dans le castrum et la poté de Saint-Sauveur en Puisaie.

C'est la seconde fois qu'apparaît dans les actes, sous sa traduction latine, ce nom de Puisaie. Il y a déjà une charte de 1147 (*Lebeuf*, preuves 24) à peu près, d'un baron de Toucy, qui porte *Poiseia*. Mais la singularité de sa date (*l'année où je suis allé à Jérusalem*) peut faire douter de son authenticité. On n'en a d'ailleurs qu'une copie, et on ne peut vérifier l'exactitude du texte. Depuis on le voit écrit Pusaya, Puiseia, Puteacia (ce qui est un nom fabriqué sur l'étymologie ridicule de *Puteus*, puits), Podiaceïa, de po-

dium, puy, ancien nom de tout lieu élevé, et *haïa*, forêt, (voir *Née de la Rochelle*, t. I, p. 21, et le Dictionnaire topographique de M. Quantin). Puisaie, pays élevé et couvert de forêts : c'est l'étymologie donnée par Bullet. Et, s'il n'en avait jamais fourni que d'aussi vraisemblables, son dictionnaire celtique aurait certainement plus de crédit. M. Déy, (*Histoire de Saint-Fargeau*) propose forêts marécageuses, de *haïa* forêt, et *poel*, marais. Passe encore. Mais celle qu'il tire ensuite du mot local *poiser*, ou du mot plus général *poisser*, à raison de ce que la boue de Puisaie est épaisse et tenace, peut sembler au moins très singulière.

Revenons au texte de la charte : *in castro et potestate Sancti-Salvatoris.*

Castrum, dans le langage du moyen-âge, c'était une ville forte. Et, selon Adrien de Valois et Ducange, les écrivains de cette période donnaient ce nom aux villes d'une importance secondaire, appelant les villes plus considérables *civitas*, *urbs* ou *oppidum*, et désignant sous le nom de *vicus*, bourg, ou *villa*, village, les localités plus inférieures. On trouve cette distinction établie, avec la même qualification donnée à Saint-Sauveur, dans une bulle du pape Clément III de l'année 1188, concernant l'abbaye de Saint-Germain.

« Quicquid possidetis in castris de Siliniaco, de Sancto-
« Salvatore, de Sancto-Florentino, de Sancto-Verano ; quic-
« quid habetis in villa de Gurgy, de Vallibus, etc. (1).

Poté, *potestas*, selon Guy Coquille, dans son Commentaire sur la coutume de Nivernais, signifiait un territoire de seigneurie comprenant plusieurs familles ou villages qui, d'an-

(1) *Cartulaire historique de l'Yonne*, de M. Quantin, t. II, p. 385.

cienneté étaient de condition servile. Vézelay, Asnois et Sully avaient seuls conservé, en Nivernais, jusqu'au seizième siècle, le nom de poté.

Saint-Sauveur était donc ville pour sa population intérieure et poté pour les colons, métayers ou autres cultivateurs de son territoire. Ceux-ci étaient serfs de corps, attachés à la glèbe et ne pouvant la quitter. Les habitants de la ville d'Auxerre et peut-être de quelques autres villes du comté étaient, en général, dits hommes libres, mais c'était un titre mensonger. Ils pouvaient à la vérité quitter le territoire de la châtellenie. Mais, tant qu'ils y restaient, ils étaient soumis aux corvées, à la taille et autres exactions, au formariage et à la main-morte, ce qui, avec l'interdiction de devenir clerc ou homme d'église sans la permission du seigneur, constituait, selon Beaumanoir, dans ses *Commentaires sur la coutume de Beauvoisis*, les caractères du servage. Le formariage était l'interdiction de se marier en dehors de la seigneurie ; la main-morte, le droit pour le seigneur d'hériter seul de tous ceux qui mouraient sans enfants. On n'était pas là sous la protection de la coutume de Lorris-Montargis, dont le droit, dès longtemps sanctionné par les ordonnances de Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste, et consigné dans sa rédaction ultérieure, était que « toute personne y résidant « était franche et de condition libre. » Le ressort de cette coutume, qui comprenait une partie seulement de la Puisaie, s'étendait jusqu'à la limite du territoire de Moutiers et Saint-Sauveur. Mais ceux-ci étaient dans le ressort de la coutume d'Auxerre, qui ne repoussait pas le servage.

Il faut pourtant noter que l'on ne trouve, ni dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain, ni ailleurs, aucune charte d'affranchissement des habitants de Saint-Sauveur et

de Moutiers, qui notoirement étaient, au siècle dernier, libres depuis un temps immémorial de tout servage. La liberté s'était peut-être substituée d'elle-même et sans bruit à la servitude. Mais on ne sait à quelle époque s'était opérée cette transformation. Elle ne l'était pas encore pour Moutiers en 1472, car dans un acte de cette date (1), l'abbé donnait à bail à frère Jean Babute « toutes les maisons, terres, prés, bois, étangs, moulins, villages, métairies, « *hommes, fem-* « *mes, bourgeois et bourgeoises* (2), rentes et cens, apparte- « tenances et dépendances, comprenant le domaine du « prieuré. »

Voici, quoi qu'il en soit, quel est le contenu de cette charte de 1161 :

« Un accord s'est fait entre le comte et l'abbaye de Saint- « Germain aux conditions suivantes: que le comte déclare que « le prieur de Saint-Sauveur a les deux tiers de la justice « de la ville et de la poté, et lui un tiers ; que le prieur doit « nommer dans la ville tous les agents de la justice, (ou, « comme nous dirions aujourd'hui, tous les officiers ministé- « riels), à l'exception du prévôt et de ceux qui sont de la « domesticité du château (*de propriâ familiâ domûs nos-* « *træ*), et que le prieur les rétribuera de ses propres fonds. « Au sujet des terres qui sont en friches, faute de cultiva- « teurs, elles sont sous l'autorité du prieur. Et quand il en « viendra qui pourront et voudront cultiver, le prieur ne « pourra les refuser et il ne pourra exiger d'eux plus de douze

(1) Archives du département, *Fonds de l'abbaye de Saint-Germain.*

(2) Bourgeois et bourgeoises, ce sont les habitants du bourg.

« écus pour lods et don (1). Le tiers du bois est au seigneur, « et les deux tiers sont au prieur. Mais il est entendu que « les habitants du château ont leur usage dans les bois pour « les besoins de ce manoir. »

Chose singulière! Il n'est plus question plus tard de cette co-propriété de la seigneurie entre le prieuré et le comte. Ce dernier agit ultérieurement comme seigneur et maitre. On ne sait comment expliquer, ou cet abandon volontaire par les moines, ou cette usurpation par le comte, sans réclamation des intéressés. La charte est pourtant transcrite dans le Cartulaire de l'abbaye, manuscrit du treizième siècle, qui se trouve à la bibliothèque d'Auxerre. Son authenticité a-t-elle été contestée? Cela ne serait pas sans exemple. A-t-elle été révoquée d'un commun accord? Rien ne le constate. Aussi, Georges Viole, dans sa chronique, s'étonne justement qu'elle soit restée sans exécution.

Toutefois, en même temps qu'elle révèle l'état de la ville et de ses habitants dans la seconde moitié du douzième siècle elle fait connaître en outre que le pays était, à cette époque, dépeuplé de ses cultivateurs, puisqu'elle exige du prieur un bon accueil à ceux qui viendront s'y établir, et qu'il modère ses exactions fiscales, de peur de les éloigner.

Cette dépopulation était le triste résultat des guerres incessantes que le comte Guillaume III, grand batailleur, avait soutenues contre les barons de Donzy, de Gien, de Sancerre et de Toucy. Une charte de 1165 nous apprend qu'il avait, à

(1) Cette perception, appelée plus tard *lods et vente*, était un droit prélevé sur la transmission des propriétés foncières. Elle a passé dans notre législation fiscale sous le nom de droits de mutation.

cette occasion, et non sans user de violence contre les habitants, établi sur le territoire de Moutiers des fortifications du genre de celles que l'on appelait *haiæ* (1).

Le capitulaire de Charles-le-Chauve de l'année 865, que nous avons transcrit plus haut, mentionne cette sorte de constructions parmi les forteresses dont il interdit l'érection sans son autorisation formelle, *castella*, *firmitates* et *haïas*, les châteaux, les fertés et les haies. Ce nom de haïes, dont la signification est aujourd'hui fort restreinte, a intrigué les archéologues modernes. Lebeuf y voit de simples barricades. Ducange est plus explicite. Il les définit « des forêts entou- « rées et fortifiées de haies ou buissons pour y renfermer des « animaux sauvages ou pour tout autre usage. *Quamdam* « *silvæ partem delectam, quam sepibus muniebant ad feras* « *includendas, aut ad alios usus* (2). » C'est encore trop restrictif. Haie est l'ancien nom des forêts et surtout de celles de haute futaie. Le mot futaie en est un reste. « Le séné- « chal visite les forests et les haies du prince, » dit l'ancienne coutume de Normandie. *Forestam sive haïam*, porte l'ordonnance de Philippe-Auguste de 1187, connue sous le nom d'anciennes coutumes de Lorris, publiée par dom Morin dans son *Histoire du Gâtinais*. Diverses chartes citées par Ducange mentionnent des forêts qui ont le nom de haies. Il en est de même d'une charte de notre comte Pierre de Courtenay (3). « *Quarumdam nemorum scilicet magnæ Brue-*

(1) Lebeuf, *Preuves*, n° 56.

(2) Certaine partie choisie d'une forêt que l'on entourait de broussailles pour y enfermer les bêtes fauves ou pour d'autres usages.

(3) Lebeuf, *Preuves de l'histoire d'Auxerre*, n° 77.

« *rie et Montbolun... Quatenus prædictæ haiæ de Bruerie* « *scilicet et Montbolun.* » Et plus loin, « *scilicet foresta* « *haie de Urgiaco et nemus de Bruerette.* » Dans un état des revenus de l'évêque d'Auxerre (1) de l'an 1290 il est dit: *Nemora de haies sunt domini episcopi et comitis Barri.* On retrouve ce nom beaucoup plus tard dans les anciens titres. Ainsi, dans un procès-verbal de recherches de nouveaux défrichements, pour l'assiette des dîmes de Saint-Sauveur, de l'an 1540, que nous analyserons plus tard, on lit « dix arpents « appelés la haie de la Chièvre », et dans une autre déclaration de cent ans plus tard, en 1640, on lit que le prieur possède « les haies et bois de Planton et de Gonimerault. » Ce nom n'a pas encore complétement disparu aujourd'hui. Ainsi, nous pouvons indiquer une grande forêt située entre Piffonds et Courtenay, qui s'appelle les haies de Courtenay.

On ne peut bien comprendre ce nom de haie, appliqué à des fortifications, que dans les pays de culture pastorale, comme la Puisaie, où les champs sont entourés d'énormes clôtures végétales, dont les arbres et les buissons ont parfois une telle épaisseur, que du dehors elles ressemblent à une forêt. Il n'était pas rare, il y a cinquante ans, d'en trouver de plus de six mètres de largeur. Pour faire d'un champ ou d'une cour de manoir ou de ferme, déjà entourée d'une semblable clôture, une forte place de défense, il suffisait de la compléter par un fossé extérieur de six à huit mètres de largeur et de trois à quatre de profondeur. Les terres rejetées à l'intérieur y formaient un rempart aussi difficilement expugnable qu'une courtine de maçonnerie. Avec un pont mobile à l'entrée, on avait une forteresse inabordable. Il y a dans

(1) Lebeuf, *Preuves*, n° 238, p. 140 *in fine.*

les bois de la Puisaie beaucoup d'enceintes de fossés profonds avec talus élevés à l'intérieur, qui n'ont probablement pas d'autre origine. Nous avons rasé, il y a plusieurs années, les restes, encore très apparents, d'une de ces forteresses rurales. C'est au hameau des Michauts, aujourd'hui village, mais autrefois simple ferme, dont nous avons les anciens titres. Il est situé sur un plateau qui domine la large vallée occupée aujourd'hui par le grand étang de Moutiers. Sa cour, d'environ un hectare et demi, avait été entourée de fossés qui, selon ce qui en restait il y a peu d'années, et selon la largeur et la hauteur de ses levées intérieures, paraissaient avoir eu au moins six mètres de largeur et trois de profondeur. La levée que nous avons fait niveler récemment sur une centaine de mètres d'étendue, avait bien cette largeur et cette hauteur. Elle était plantée d'arbres plusieurs fois séculaires, serrés les uns contre les autres, et que le fermier étêtait pour son chauffage. Nous avons trouvé à son centre les fondations circulaires d'un petit édicule, qui était probablement une tour de guette et de signaux. Des feux allumés au sommet pouvaient être vus de Saint-Sauveur, et faisaient l'office d'un télégraphe.

C'étaient des forteresses de cette nature qu'avait fait élever sur le territoire de Moutiers le comte Guillaume III pour défendre ses frontières, et arrêter les invasions de ses ennemis. C'était à la fois des forteresses et des embuscades. On pouvait de là s'opposer aux invasions, ou, si l'ennemi s'était trop avancé, faire une sortie sur ses derrières et lui couper la retraite. Et il n'en avait coûté que le travail à la pioche de quelques centaines d'hommes. Mais le comte, imposant arbitrairement des corvées, avait contraint par la force les serfs de l'abbaye à y travailler. Après sa mort on demandait

à son fils le comte Guillaume IV de reconnaître qu'il ne pourrait y en faire d'autres sans la permission de l'abbé, et de s'engager à ne pas user de violence envers les serfs pour les y employer. Il se soumit à ces deux conditions par cette charte de l'année 1165.

Malgré ces guerres et la dépopulation qu'elles avaient amenée dans la campagne, la ville de Saint-Sauveur jouissait encore à l'intérieur d'une certaine activité. Elle avait aussi ses pélerinages qui lui amenaient des étrangers. Aucun document ne nous dit pour quelles reliques. Mais les revenus du culte avaient sans doute de l'importance, car voici une pièce authentique qui relate d'assez vifs débats à ce sujet entre le prieuré et le curé de la paroisse. Les moines n'avaient laissé ériger l'église paroissiale qu'à la condition d'y percevoir la plus grande partie des oblations, et de conserver la plus forte partie des dîmes. Ils n'en avaient laissé qu'une très minime partie au curé, qui n'avait même reçu que le titre de chapelain, et ils s'appropriaient jusqu'aux cierges apportés par les pèlerins. Ils voulaient aussi maintenir à l'église conventuelle l'affluence des fidèles, et qu'à cet effet le chapelain tînt son église fermée et se rendît aux offices du monastère dans un grand nombre de fêtes. Vassal des moines, il ne devait guère être, selon eux, que leur serviteur, et il fallait qu'il allât comme les frères convers aux corvées imposées aux habitants pour la culture des terres du couvent, la fauchaison et la moisson, et qu'il coopérât au recouvrement des redevances imposées sur les terres données à cens, et de celles de la glandée, c'est-à-dire des permissions de conduire les porcs au pacage dans les bois, principal sinon unique revenu que fournissaient alors les forêts. Il y avait sur tous ces points de vives récriminations, et le prieur alléguait aussi que le

chapelain détournait, pour le profit de l'église paroissiale, les libéralités des mourants. Ce n'était plus le temps où les moines pauvres, humbles et dévoués, auxiliaires précieux du clergé séculier, donnaient le travail de leurs bras, aussi bien que le secours de leurs conseils et de leurs prières, pour arracher à la barbarie un pays misérable et une population ignorante et dénuée. Entrés dans le mouvement féodal, ils étaient devenus riches et puissants. Ils avaient des serviteurs et des serfs, et le joug de leur domination sur les prêtres des campagnes était parfois bien lourd et bien humiliant.

Il fallut l'intervention de l'évêque pour pacifier ces débats, et, après maintes discussions, on en arriva à une transaction dans laquelle le pauvre chapelain était assez peu favorisé, et dont on écrivit les clauses avec la même solennité que dans un traité de paix entre deux souverains. Voici quelques passages de la traduction, telle qu'elle se trouve à la suite de l'original dans les titres du prieuré. Elle fournit d'assez curieux détails sur les habitudes et les mœurs de l'époque. L'acte est de l'an 1157 (1).

« Pour décider les différends, apaiser les contestations et « conserver la concorde et le bien de la paix, rien n'est plus « nécessaire qu'un règlement écrit. C'est pourquoi, au nom « de la très-sainte-Trinité, tous, tant présents qu'à venir, sau- « ront que le seigneur Alain, révérend évêque d'Auxerre pré- « sidant, et le seigneur Arduin, vénérable abbé de Saint-Ger- « main assistant, contestation fut mue entre Durand, prieur « du monastère de Saint-Sauveur, et Pierre, chapelain de « l'église paroissiale de Saint-Jean, qui est proche et dépen- « dante dudit monastère, touchant quelques revenus et

(1) Archives du département, *Fonds de Saint-Germain.*

« usages de ladite église, laquelle contestation a été assoupie « et pacifiée par la grâce de Dieu. Mais, afin que cette paix « demeure ferme à l'avenir, non-seulement à l'égard des « choses contestées, mais encore à l'égard de toutes autres « choses, et que le droit, tant du prieur que du chapelain, « soit conservé, les articles ci-dessous expriment clairement « ce qui appartient d'un côté au prieur, à raison de son « domaine (*dominii*) et du titre de son église matrice et « principale, et d'autre côté au chapelain, à raison de son « desservissement (*administrationis*) et de son fief pres- « bytéral (*feodi presbyteralis*). »

Après cet exposé vient l'énumération des droits du prieur et des servitudes du chapelain. Ce dernier n'a qu'un sixième dans les dîmes et pareille portion dans les oblations qui seront faites dans son église, soit en argent, soit en nature. Les cierges et bougies présentés par les paroissiens et ceux des pèlerins appartiennent en totalité au prieur, à l'exception de trois fêtes indiquées, Saint-Etienne, le lendemain de la Nativité et l'Epiphanie, où le chapelain a un sixième de ceux qui sont offerts. Le prieur fait surveiller par un religieux ou autre préposé la recette et le partage des oblations. Il y a pourtant quelques messes, confessions et communions, dans lesquelles on laisse au pauvre curé moitié des offrandes et des pièces de monnaie piquées dans les cierges. Mais, par compensation, il y en a d'autres où il ne peut profiter pour toutes choses que d'une seule pièce de monnaie.

Vient ensuite l'énumération, et elle est trop longue pour être transcrite, des fêtes où le chapelain doit s'abstenir d'officier dans son église et où il doit amener ses paroissiens à l'église du couvent. Puis voici la teneur d'une véritable clause de servage :

« Le chapelain est tenu d'aller aux corvées pour le fauchage
« des foins et la récolte des grains. Et, s'il se fait quelque
« repas ensuite, lui et son clerc mangent aussi. Si le prieur
« reçoit quelque argent, il lui donne six deniers pour son
« repas.

« Le chapelain doit se trouver à la reddition des comptes
« du cens et du pacage des porcs, et manger, lui et son clerc,
« avec les servants, ou avoir six deniers. Il doit aussi se
« trouver aux corvées qui se feront pour façonner les terres,
« et, quand il a été présent, le prieur lui envoie le même
« jour du pain et du vin. Dans les rogations, le chapelain et
« la paroisse doivent suivre la procession des religieux, et
« ce jour-là on envoie au chapelain du pain, du vin et une
« portion de flaon. La propre personne du chapelain mange
« avec les frères dans l'infirmerie, et il dit la messe quand
« il y a des malades, et prépare, comme l'un des serviteurs,
« le repas commun aux frères. »

Voici enfin une clause étrange et qui éclaire vivement un côté assez curieux pour l'histoire des mœurs de l'époque.

« Quand le chapelain visite un malade, il doit, avant tout,
« l'avertir de faire un legs à Saint-Sauveur et de choisir sa
« sépulture dans le cimetière de la principale église. En
« second lieu, il peut l'exhorter de léguer aussi à sa propre
« église. Mais si le malade a choisi sa sépulture dans le
« cimetière de Saint-Sauveur, on ne porte point le corps à
« Saint-Jean, mais seulement à la grande église, et le cha-
« pelain célèbre la première messe à l'autel de Sainte-Croix,
« le corps présent, et il a la moitié des oblations de la grande
« messe et des pièces de monnaie qui sont dans les cierges.
« Le reste appartient au prieur. »

Il y aurait plus d'une observation à faire sur ces textes, mais il convient d'en laisser le soin au lecteur.

A la fin du douzième siècle, la seigneurie de Saint-Sauveur avait changé de maître, et était passée du comte d'Auxerre au baron de Donzy, Hervé, troisième du nom. On possède une charte de ce seigneur, accordant à Radulph, abbé de Saint-Germain, la permission de vendre les buissons et bois que l'abbaye possède à Saint-Sauveur, à la condition que la moitié du prix sera versée à ce puissant baron (1). L'annaliste du monastère raconte, au sujet de cette vente, que le pape Urbain III ayant, en 1174, accordé l'usage de la mître et de l'anneau à l'abbé Humbaud et à ses successeurs, « ces nouveaux priviléges donnèrent dans les « yeux de Hugue de Noyers, évêque d'Auxerre, qui suscita « à l'abbaye de grands procès en cour de Rome, et lui occa- « sionna tant de dépenses, que l'abbé se trouva obligé de « recourir à l'or et aux pierreries des châsses de saint « Germain, saint Urbain pape, saint Aunaire et saint Désiré, « et de vendre en outre le droit de main-morte des terres de « son église, ainsi que la forêt de Saint-Sauveur, et que « pour en avoir permission de Hervé, comte de Nevers et « baron de Donzy, il lui quitta la moitié du prix (2). »

La main-morte était le signe du servage. Elle consistait, comme nous l'avons dit déjà, dans le droit qu'avait le seigneur de succéder à tous les biens des habitants qui mouraient sans enfants. Le plus souvent elle était accompagnée de corvées et autres servitudes personnelles. Il se peut que Saint-Sauveur soit du nombre des terres de l'abbaye qui profitèrent, pour le rachat de leur servage, des dissipations de l'abbé Radulph. Cependant il n'existe dans le cartulaire de

(1) Lebeuf, *Preuves*, n° 102.
(2) Georges Viole, t. II, p. 959 et 971.

l'abbaye aucune trace de cette transaction. Il est vrai, qu'au moins pour Saint-Sauveur, on n'y voit non plus aucune preuve que le servagé ait continué d'exister. Mais pour Moutiers, le bail de 1472 ci-dessus cité constate avec certitude encore à cette époque l'état de servitude de ses habitants. Quant au droit seigneurial de justice, il a subsisté jusqu'en 1790, ainsi que les redevances censuelles sur les héritages, à Saint-Sauveur, au profit du seigneur laïque, et à Moutiers au profit de son prieuré.

Il reste à expliquer comment Saint-Sauveur et sa châtellenie étaient tombés aux mains des barons de Donzy.

Pierre de Courtenay, petit-fils du roi Louis-le-Gros, était devenu comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre par son mariage avec Agnès, sœur et unique héritière du dernier comte. Agnès était morte peu d'années après, en laissant une fille appelée Mahaut ou Mathilde, dont le comte Pierre avait la tutelle, qui, selon le droit de l'époque, comprenait la jouissance et gestion des seigneuries. Plus brave qu'habile, et toujours malheureux dans ses guerres, le comte Pierre en entreprit une, au sujet du comté de Gien, contre Hervé, baron de Donzy, personnage que les chroniques présentent comme aussi habile dans les faits de guerre qu'astucieux et déloyal dans sa politique. Le comte, battu et fait prisonnier. ne fut relâché que par la médiation du roi Philippe-Auguste, et à la condition de donner au vainqueur sa fille, encore mineure, en mariage, avec le comté de Nevers pour dot. Il devait, selon le récit de Lebeuf, garder l'usufruit viager des comtés d'Auxerre et de Tonnerre, et le roi, pour son droit de médiateur, retenait le comté de Gien, qui avait été le sujet de la guerre.

On n'a pas la charte de cette transaction. Celle à laquelle

Lebeuf renvoie (1), dans l'*Amplissima collectio* de dom Martenne, lui est étrangère. Mais il ressort de l'acte de 1207 cité plus haut et des faits postérieurs que Pierre de Courtenay ne conservait le comté d'Auxerre qu'amoindri et mutilé au profit de la baronnie de Donzy. Il perdait notamment Moutiers et Saint-Sauveur, et se trouva réduit à un territoire qui en 1789 ne comprenait que quarante-deux paroisses, tandis que le Donziais, outre son chef-lieu, embrassait dorénavant et a toujours embrassé depuis les villes et châtellenies d'Entrains, Druyes, Saint-Sauveur, Corvol, Billy, Etais et Cosne, avec leurs dépendances féodales. Le baron de Donzy possédait en outre Châtel-Censoir et Pierre-Perthuis, qui relevaient du comte de Champagne. Et depuis, lorsque la baronnie de Donzy, qui était unie au comté de Nevers par le mariage d'Hervé et de Mathilde, s'en est trouvée séparée, c'étaient les barons de Donzy qui rendaient foi et hommage à l'évêque pour ces territoires. Ces deux seigneuries, possédées ensemble par la descendance féminine de la comtesse Mathilde, passèrent en 1271 aux comtes de Flandre par le mariage d'Iolande de Bourgogne avec le comte Robert, et en 1373 furent apportées au duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, par son mariage avec la comtesse Marguerite de Flandre. Après la mort de ce prince, en 1404, elles furent recueillies par son troisième fils le comte Philippe, dont la postérité les conserva réunies jusqu'en 1523, où elles furent séparées par la constitution dotale qui attribua le Donziais à Charlotte de Bourgogne, mariée à Odet de Foix. Elles furent définitivement réunies, en 1549, par la mort de Claude de Foix, comtesse de Luxembourg, morte sans enfants, et laissant

(1) *Mém. sur Auxerre*, t. III, p. 133.

pour seul héritier François de Clèves, déjà possesseur du comté de Nevers, qui avait été érigé pour lui en duché-pairie. Malgré cette réunion, le Donziais resta toujours soumis à la juridiction du bailliage d'Auxerre, et les tentatives faites à diverses époques par le duc de Nivernais pour l'annexer au bailliage de Nevers, avaient toujours été infructueuses. En 1745, il obtint un arrêt du Parlement qui autorisait cette réunion, mais à condition d'indemniser les officiers du bailliage d'Auxerre d'une somme de six cent mille livres. Cela équivalait presque au refus de l'annexion. Aussi 1789 arriva sans que le duc eût songé à s'acquitter de cette énorme liquidation, et alors l'abolition des justices seigneuriales trancha la question, et une nouvelle division du territoire partagea le Donziais entre le département de l'Yonne et celui de la Nièvre.

Voici, au reste, en conciliant ensemble, autant que possible, Dubouchet, Georges Viole, Guy Coquille, et M. l'abbé Crosnier, la généalogie des barons du Donziais depuis l'origine jusqu'à la réunion définitive de cette grande seigneurie à celle du duché de Nivernais, et depuis cette dernière époque jusqu'à l'abolition des seigneuries en 1790.

1015. — Geoffroy I, second fils du comte de Semur, gendre du comte Lambert de Châlon, et beau-frère de l'évêque Hugues, baron de Donzy et seigneur de Cosne. Il avait la protection ou avouerie, pour l'abbaye de Saint Germain, des seigneuries de Diges, Orgy, etc., et, pour les comtes de Blois, de celle de Saint-Aignan en Berry.

1030. — Geoffroy II, second fils de Geoffroy I et de Mahaud de Châlon, a la seigneurie de Donzy et celle de Châtel-Censoir, conquise sur le comte d'Auxerre et de Nevers, Guillaume I et tenue en fief des comtes de Champagne; reçoit

du comte de Blois celle de Saint-Aignan; assiste le comte de Blois dans la guerre contre Foulques comte d'Anjou; est fait prisonnier, enfermé au château de Loches, et étranglé (1037).

1037. — Hervé I, seigneur de Donzy, Châtel-Censoir en partie, et Saint-Aignan.

1077. — Geoffroy III, seigneur de Donzy, etc., et comte de Châlon, se fait moine.

1112. — Hervé II, frère de Geoffroy III, baron de Donzy, Cosne, Gien, Saint-Aignan et Châtel-Censoir.

1145. — Geoffroy IV, son fils, lui succède. Sa fille Mathilde, mariée au seigneur de Trainel, est enlevée le jour de ses noces par Etienne, comte de Sancerre, qui l'épouse et a le comté de Gien. Son château de Châtel-Censoir est pris et ruiné par Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre, en 1147.

1167. — Hervé III, seigneur de Donzy, Saint-Aignan, Cosne et Montmirail, reçoit le comté de Gien du roi Louis le Jeune, qui l'avait enlevé au comte de Sancerre. Puis le roi, irrité de ce qu'il s'était mis contre lui avec les Anglais, assiège, prend et ruine, d'accord avec Guy, comte de Nevers et d'Auxerre, le château de Donzy.

1190. — Hervé IV, seigneur de Donzy, Cosne, Saint-Aignan, Gien, d'Alluye, Montmirail, Brou, Auton et la Bazoche. Ces cinq dernières seigneuries du chef de sa mère Mathilde, fille d'Elisabeth de Champagne. Ayant battu et fait prisonnier le comte Pierre de Courtenay, il reçoit sa fille en mariage (1099) avec le comté de Nevers, et, après la mort de ce dernier (1218), devient, du chef de sa femme, comte d'Auxerre et Tonnerre.

1222. — Mahaud, veuve de Hervé IV, comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, baronne de Donzy.

1257. — Mahaud II, femme d'Eudes, fils du duc de Bourgogne, comtesse de Nevers et baronne de Donzy.

1265. — Yolande de Bourgogne, sa fille, mariée à Robert de Flandre, comtesse de Nevers et baronne de Donzy, apporte ces seigneuries à la maison de Flandre.

1296. — Louis I de Flandre.

1320. — Louis II, de Flandre, tué à la bataille de Crécy.

1346. — Louis III de Flandre.

1354. — Marguerite de Flandre, mariée en secondes noces à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

1404. — Jean-sans-peur, duc de Bourgogne.

1419. — Philippe, frère de Jean-sans-peur, comte de Nevers et baron de Donzy.

1435. — Charles de Bourgogne, son fils, mort en 1454. Marie d'Albret, sa veuve, possède la baronnie comme douairière.

1464. — Jean de Bourgogne, frère puiné de Charles, dit Jean de Clamecy. Il est marié trois fois, et en troisièmes noces à Françoise d'Albret.

1491. — Françoise d'Albret possède la baronnie comme douairiere.

1523. — Charlotte de Bourgogne, sa fille, mariée à Odet I de Foix, reçoit en dot la baronnie de Donzy, qui est séparée du comté de Nevers.

1528. — Odet II, aussi appelé Gaston, selon Guy Coquille et M. Crosnier (Bulletin de la Société nivernaise, t, III, p, 497), fils d'Odet I.

1538. — Claudine ou Claude de Foix, sa sœur, épouse en première noces Guy de Laval, et en secondes noces Charles de Luxembourg, et meurt sans enfants.

1549. — François I de Clèves, son cousin, hérite de la

baronnie, qui se trouve définitivement réunie au comté de Nevers érigé pour lui en duché-pairie en l'an 1538.

1561. — Francois II de Clèves, duc de Nivernais, baron de Donzy, mort en 1562, des suites des blessures qu'il reçut à la bataille de Dreux.

1562. — Jacques de Clèves, son frère, mort en 1564.

1564. — Henriette de Clèves, mariée en 1565 à Ludovic de Gonzague, qui meurt en 1595. Elle vend, en 1600, la châtellenie de Saint Sauveur à François d'Ages.

1602 — Charles I, de Clèves, son fils, hérite du duché de Mantoue.

1637. — Charles II, son fils, duc de Mantoue et de Nivernais, vend en 1659 cette dernière seigneurie avec la baronnie de Donzy, au cardinal Mazarin.

1661. — Philippe Julien Mancini Mazarini, neveu du cardinal, duc de Nevers et baron de Donzy.

1707. — Philippe Jules François Mazarini Mancini, son fils, qui, du vivant de son père, avait pris le titre de duc de Donzy.

1769. — Louis Jules Bourbon Mazarini Mancini, fils du précédent, membre de l'Académie française, mort dans l'émigration en 1798.

III

Depuis le commencement du XIII[e] siècle jusqu'au XVI[e], on perd de vue Saint-Sauveur, et il n'en est plus question dans les documents écrits que trois cents ans après. On sait seulement les noms de ses prieurs. Georges Viole les donne avec l'indication de quelques faits insignifiants de leur administration temporelle. Mais nous croyons devoir passer sous silence des

détails qui n'intéresseraient aucun de nos lecteurs. Il ne reste aucun témoignage de cette période qui puisse nous renseigner sur l'histoire de la ville, de ses habitants et de son prieuré. Les archives de ce dernier établissement ont péri en 1606 dans un incendie de la ville de Brienon, où un prieur commendataire les avait emportées. Et un préfet de la Nièvre, sous la Restauration, a jugé à propos de faire vendre, comme des paperasses inutiles, une masse énorme de vieux parchemins ou papiers, parmi lesquels se trouvaient les actes concernant le Donziais.

Dans cet intervalle, le monastère de Notre-Dame de Moutiers avait été atteint par des événements qui avaient gravement modifié les conditions de son existence. Enrichis par l'affluence des pèlerins, ses prieurs avaient acquis des domaines importants, élevé de grandes constructions, créé de vastes étangs, dont ceux de Moutiers et de Bourdon subsistent encore et sont les principaux réservoirs des canaux du Loing et de Briare. Ils devaient avoir de bien abondantes ressources en 1256, lorsque l'abbaye de Saint-Germain soutint et gagna en cour de Rome un grand procès qui l'affranchissait de la suprématie de celle de Cluny, mais qui lui coûta des sommes immenses, puisque Moutiers y contribua pour une somme de six cents livres, qui, eu égard au pouvoir actuel de l'argent, ne représentent pas une somme moindre de soixante-douze mille francs d'aujourd'hui. Trente ans après, vers 1285, un prieur, appelé Gaucher-Dignon, faisait enclore le couvent de hautes et solides murailles avec des tours de défense. Dans la seconde moitié du xiv[e] siècle les invasions des bandes anglaises dévastaient et ruinaient le Gâtinais et la partie nord de l'Auxerrois, mais elles n'avaient sans doute guère pénétré dans la Puisaie, car en 1375 Moutiers était

assez riche pour contribuer d'une somme de cinq cents florins d'or, équivalant au moins à soixante mille francs de notre monnaie actuelle, dans la dépense de reconstruction d'une partie de l'antique église de Saint-Germain et la substitution de voûtes de pierre aux voûtes de bois qui existaient auparavant. Mais la Puisaie, qui avait à peu près échappé alors aux incursions des Anglais, fut moins heureuse au siècle suivant, pendant les troubles qu'amena la démence de Charles VI. Les rivalités des princes qui se disputaient alors le gouvernement avaient suscité des guerres acharnées. Une ligue s'était formée en 1411 entre les ducs de Berry, de Bourbon, de Bretagne et d'Orléans, contre le duc de Bourgogne. L'agent le plus actif de cette coalition était le comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans, qui devint bientôt le chef réel du parti. Il conduisit à l'armée que formèrent les coalisés des bandes d'aventuriers gascons et de la noblesse pauvre et belliqueuse du Midi, qui, en s'avançant sur Paris, se firent exécrer par leur férocité et leur avidité à piller les campagnes du centre. « Ils robaient et dégâtaient, dit la « chronique d'Enguerrand de Monstrelet (1), prenaient les « villes, châteaux et forteresses, s'efforçaient de jour en jour « tuer gens, les mettaient à rançon, boutaient feux, effor« çaient femmes non mariées et mariées, dépouillaient et « dérobaient églises et monastères et faisaient toutes les « inhumanités que ennemis peuvent faire. » La Puisaie n'échappa pas à leur irruption. Le rendez-vous de leurs forces combinées était à Gien. Ils commencèrent la campagne en s'emparant de Saint-Fargeau et y mirent une garnison dont les dévastations rayonnaient au loin dans les campagnes

(1) Livre Ier, chap. 85.

d'alentour (1). Sur les cris de détresse réitérés des populations, les troupes du roi reçurent l'ordre d'assiéger et de prendre cette forteresse. Elles n'en vinrent à bout qu'à l'aide d'une puissante artillerie qui fit brèche dans les murailles et qu'après deux assauts. Auxerre avait envoyé avec ses milices, sous le commandement du bailli, une partie des vivres et des munitions de guerre. La Puisaie dut fournir le reste et supporter les ravages qu'entraînait toujours alors le séjour des gens de guerre. L'armée combinée du roi et du duc de Bourgogne alla ensuite assiéger Bourges. Le siége traîna en longueur. Les chaleurs de l'été suscitèrent des maladies contagieuses dans les troupes, et l'on se décida de part et d'autre à la paix, dont on arrêta les conditions à la hâte et que l'on vint conclure à Auxerre. L'armée, en y revenant, sema la peste sur son passage. On perdit en route plus d'un millier de soldats par la contagion, qui se répandit et fit de grands ravages dans la Puisaie. Moutiers, qui n'avait pu défendre ses remparts contre les Armagnacs, eut sa large part de tant de misères. Quant à Saint-Sauveur, qui appartenait alors au frère du duc de Bourgogne, et dont les fortes murailles abritaient les soldats aguerris de ce prince, il échappa sans doute aux incursions de l'ennemi, et il ne paraît pas même qu'il ait été attaqué. Nous n'avons toutefois aucun document pour éclairer cette partie de son histoire.

Il restait au prieuré de Moutiers de grandes ressources

(1) M. de Smyttère (*Histoire des seigneurs de Saint-Fargeau de la maison de Bar*) fait justement observer que M. Déy (*Histoire du comté de Saint-Fargeau*), a dit à tort que les seigneurs de Bar participaient à cette ligue. Le duc Edouard de Bar, l'aîné de

dans ses importantes possessions territoriales. Plus riche que celui de Saint-Sauveur, il était seigneur de tout le territoire de sa paroisse et d'une partie de celle de Sainte-Colombe, indépendamment d'autres domaines qu'il avait encore au dehors. Cette richesse causa sa perte. Le pape Jean XXIII, élu en 1410, s'était attribué le droit de disposer de tous les bénéfices de la chrétienté, et il avait investi de celui-là l'un des cardinaux auxquels il devait son élection, le cardinal de Sainte-Cécile. Les religieux de Saint-Germain s'en émurent. Ils exposèrent, comme le relate une bulle du même pape, de l'année 1414(1), « que le prieuré de Moutiers « en Puisaie à cause des guerres, des pestes meurtriè- « res, d'autres tribulations, et de toutes sortes de calami- « tés qui ont depuis longtemps affligé ce pays, a subi des « diminutions et des pertes considérables dans ses bâtiments « et dans ses ressources, et qu'il se trouve même dans un « état de dénuement par les adversités et dommages dans « lesquels il a été impliqué. » Ils demandaient en conséquence que ce prieuré « qui dépendait de leur abbaye, « comme un membre de sa tête, » y restât annexé et fût rendu à leur administration qui seule pouvait en tirer parti, et que son revenu, qui, bien gouverné, ne pouvait, disaient-ils, excéder mille livres tournois, fût affecté à la fabrique de leur église. Ils l'obtinrent, non sans doute sans de grands sacrifices pécuniaires, et la bulle que nous venons d'analyser leur conféra le privilége exclusif de nommer eux-mêmes à

la famille, était, au contraire, avec le duc de Bourgogne et suivait son armée, et il ne parait pas que ses frères se fussent séparés de lui. Le contraire est même prouvé (Voir *Monstrelet*, ch. 96.)

(1) Archives du département, *Fonds de Saint-Germain.*

toutes les dignités et fonctions du prieuré et d'en percevoir seuls les revenus, pour les employer à l'entretien de leur église. On était alors à la fin du grand schisme qui avait si longtemps affligé la chrétienté. Il y avait alors trois papes, Benoît XIII, reconnu à Avignon, Grégoire XII, obéi à Rome, quoique condamnés et déposés tous deux par le concile de Pise en 1409, et Jean XXIII, qui avait été élu par un conclave à Bologne en 1410, mais qui au mois de mai 1415 fut condamné à son tour et déposé par le concile de Constance, comme « dissipateur des biens de l'église, simoniaque, scandaleux et perturbateur de la foi (1). » L'élection de Martin V, comme nouveau pape, mit enfin un terme aux longues discordes du monde catholique. La bulle du prieuré de Moutiers n'en resta pas moins acquise au monastère de Saint-Germain. Mais on verra bientôt qu'il ne devait pas jouir longtemps du privilége qu'il avait obtenu.

La période des désastres de guerre ayant fait place à quelques années de calme relatif, le prieuré de Moutiers fut confié à l'administration d'un religieux appelé Jean Boursier, qui était chargé d'entretenir les fortifications et les bâtiments qu'on avait relevés, de pourvoir aux besoins des moines qui devaient y célébrer le service divin, et de servir à l'abbaye un modique fermage. Mais les agitations de la guerre se ranimèrent bientôt, après l'assassinat de Jean-sans-Peur, par la coalition des Bourguignons et des Anglais contre le dauphin Charles VII. Les troupes de ce prince, retirées d'abord au-delà de la Loire, avaient, dès l'année 1417, franchi ce fleuve pour venir faire des incursions dans

(1) Fleury, *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique*, t. II, p. 160.

l'Auxerrois, occuper Saint-Fargeau et Toucy, dont la seigneurie était en la possession du cardinal Louis de Bar qui était de leur parti, et s'emparer, entre autres places, de Cravant, de Mailly-le-Château, d'Escamps et Coulanges-la-Vineuse, d'où elles bloquaient la ville d'Auxerre. Français ou Anglais surprirent et saccagèrent Moutiers, « faute de « bonne garde, selon les termes de Georges Viole, et ruinè- « rent de nouveau la forteresse avec une grande partie des « bâtiments et des autres lieux qui en dépendaient. »

On s'en prenait à tort ou à raison au frère Jean Boursier de cette surprise ou de la prise d'assaut qui avait livré cette place aux bandes armées, et qui fut suivie d'une longue occupation, avec dévastation complète de tous les domaines de l'abbaye. Un nouveau bail de ce prieuré de l'année 1427 porte, en effet, que « moyennant son petit gouvernement, né- « gligence et aultrement, par sa faute et coulpe, iceluy prioré « et ses appartenances sont venus et sont comme en destruc- « tion et totale défection, comme le lieu d'iceluy où il avait « bonne et notable place bien fortifiée et bien tenable pour « la conservation des corps et biens des religieux et sujets « dudit prioré, et qui, par défaut de bonne garde, détruit « et aussi les aultres édifices et héritages à lui apparte- « nant, comme les prés et terres en friche et en ruine « et les vignes en désert, les moulins gâtés et détruits, les « étangs rompus, et en tel état que le lieu est demeuré inha- « bité et inhabitable. » Mais la fortune devint bientôt contraire aux troupes de Charles VII. Les villes qu'elles avaient occupées furent reprises, Escamps d'abord, et Coulanges, puis Cravant par le sire de Chastellux ; et une armée qui revint l'assiéger fut battue et mise en déroute en 1423.

Mailly-le-Château et Coulanges cédèrent, (1) et Toucy, qui en 1420 avait résisté malgré deux assauts, fut pris à son tour et réduit en cendres, églises et maisons, au point que, selon une vieille inscription qu'a lue Lebeuf, il n'en resta que les remparts pour marquer qu'il y avait eu là une ville. Saint-Fargeau ne tarda guère, et d'abord les Anglais l'avaient donné au sire de Chastellux en récompense de ses services, mais Georges de la Trémouille parvint à le reprendre pour le cardinal de Bar. On peut juger des désastres de la Puisaie pendant ces années d'invasion et d'occupation militaires.

Pour relever le prieuré de son état d'anéantissement, lorsque les troupes françaises eurent été repoussées au delà de la Loire, l'abbé de Saint-Germain, par ce nouveau bail de 1427, donnait tous ses revenus et rentes à un gentilhomme appelé Perrenet Gressard, qui prenait le titre de gouverneur du pays de Puisaie, c'est-à-dire qu'il était préposé à la garde de la châtellenie de Saint-Fargeau par le seigneur de cette terre qui s'attribuait mal à propos le titre de seigneur de Saint-Fargeau et pays de Puisaie, puisque cette seigneurie ne comprenait qu'une partie et non la plus considérable de la région de ce nom. Elle s'étendait depuis Gien, Rogny et Dammarie jusqu'à Sainte-Colombe et Entrains, et depuis Champignelles et Toucy jusqu'à Mesve, Saint-Verain et Donzy. C'était là, peut-être, le second pagus de l'Auxerrois, *civitas Autissiodorensis* dont il est question dans l'inscription de la patère du temple d'Apollon, conservée au musée d'Auxerre. L'archidiaconé de Puisaie, qui avait été créé au treizième siècle pour ce territoire et qui peut-être y remplaçait quelqu'autre pouvoir ou

(1) Voir notre notice sur la bataille de Cravant, *Bull. de la Soc. des Sc. hist. de l'Yonne*, t. XIV, p. 102.

dignité ecclésiastique dont le souvenir ne nous est conservé par aucun document écrit, étendait, en effet, sa juridiction du côté de l'est jusqu'à la Loire, et du côté du midi jusqu'à la limite du diocèse de Nevers.

Par ce bail, Perrenet Gressard prenait l'engagement d'entretenir au prieuré trois religieux les dix premières années, et six les années suivantes. Il payait en outre une redevance de cent livres, dont le taux si modique prouve bien que le pays était complétement ruiné par l'état de guerre qui continuait toujours. Elle fut même réduite à une simple somme de cinquante-deux livres dans les baux qui suivirent, notamment en 1469, 1472 et 1477, et cela dura un siècle entier. Ce n'est qu'en 1534 qu'elle fut relevée à sept cent cinquante livres. Presque tous les baux et autres actes passés dans cet intervalle parlent de la misère générale, de l'état de ruine des bâtiments, des vexations endurées du fait des officiers de la châtellenie de Saint-Fargeau, et des maladies contagieuses qui enlevaient ce qui restait encore de la population des domaines de l'abbaye.

Les dévastations de cette contrée par la guerre s'étaient en effet continuées presque sans interruption depuis l'assassinat du duc d'Orléans en 1407, jusqu'au traité d'Arras qui, en 1435, avait détaché le duc de Bourgogne de l'alliance des Anglais. Jusque là le pays avait été ravagé, tantôt par les Anglo-bourguignons, tantôt par les troupes de Charles VII. Celles-ci, en 1434, avaient encore envahi le Donziais et pris d'assaut, entre autres places, la ville de Donzy (1). Puis, après la paix, était venu le fléau des bandes d'aventuriers qui, habitués depuis tant d'années à guerroyer et à vivre de pillage,

(1) *Née de la Rochelle*, t. 1er, p. 370, édition de 1827.

refusaient de reconnaître la pacification, et poursuivaient pour leur compte, sur les frontières des provinces bourguignonnes, leurs incursions avec tous les genres de brigandages. On voyait parfois à leur tête des capitaines qui avaient acquis un grand renom dans les armées du roi. Pendant de longues années ces hordes désolèrent la Puisaie, dont les forêts leur offraient un refuge quand elles étaient poursuivies de trop près. Traqués par les troupes du duc, ces bandits se relevaient toujours de leurs défaites et n'en étaient que plus redoutables pour les populations des campagnes. La frayeur qu'inspiraient ces routiers leur avait fait donner un nom sinistre, par lequel on peut se faire une idée de leurs déprédations et de leurs crimes. On les appelait les *écorcheurs*. « Les vols, les meurtres, les incendies, les viols, dit l'histo- « rien de la Bourgogne, dom Plancher, marquaient les traces « affreuses du passage de ces brigands. » Un document qu'a publié M. Quantin en 1860, contient sur ce sujet de curieuses révélations. C'est une enquête faite en 1494 sur les dévastations de la paroisse de Sépeaux et d'autres paroisses du Gâtinais. La Puisaie y est aussi mentionnée. Jean de Courtenay, seigneur de la Ferté-Loupière, y raconte que cinquante ans auparavant, vers l'an 1440, il demeurait chez son père, seigneur de Bléneau, «qu'il n'y avait dans les « campagnes ni sécurité, ni paix, que les habitants de la « ville ne s'y trouvant pas en sûreté, se retiraient dans le « château, et qu'il ne restait au dehors que les meuniers ; « que les laboureurs n'osaient pas sortir pour cultiver, que « sur le point le plus élevé du château il y avait constam- « ment un guetteur qui, à l'approche des hommes de guerre, « sonnait la cloche et qu'à ce signal tous les cultivateurs de « la campagne se sauvaient dans les bois ou se cachaient

« ailleurs, parce que les gens d'armes prenaient et mettaient « à rançon tous ceux qu'ils trouvaient. » Lorsqu'enfin on fut parvenu à délivrer le pays du fléau de ces brigands, les calamités dont ils l'avaient si longtemps affligé survécurent pendant bien des années à leur disparition. « La famine, dont « les rigueurs s'étaient déjà fait sentir, devint extrême, dit « l'historien déjà cité. On voyait dans les villes les pauvres pé« rir sur leurs fumiers. La disette venait de ce que les labou« reurs, forcés de se tenir dans les villes et les châteaux, « avaient abandonné la culture des terres. Cette famine fut « suivie de la peste qui désola longtemps la province. Les « loups, accoutumés à se nourrir de cadavres humains, se je« taient sur les vivants jusque dans les villes. »

Le même seigneur de la Ferté-Loupière raconte, dans sa déposition déjà citée, que quarante ans de guerre avaient à ce point désolé le pays que beaucoup de paroisses étaient entièrement dépeuplées, et que vingt ans plus tard, quand, après la mort de son père, il vint à Bléneau, il trouva le pays entièrement ravagé et dévasté. D'autres racontent que les terres abandonnées sans culture s'étaient couvertes de bois, et que les villages eux-mêmes n'ayant plus d'habitants étaient envahis par les épines et les broussailles.

Au témoignage des baux du prieuré de Moutiers sur les résultats de tant de calamités, pesant si longtemps sur le pays et ne disparaissant qu'au commencement du siezième siècle, nous pouvons ajouter celui d'un document des plus curieux qui concerne Saint-Sauveur. Le curé de cette ville ne percevait, comme nous l'avons exposé plus haut, que la sixième partie des dîmes. Le surplus appartenait au prieuré. Mais le droit coutumier, et peut-être aussi le traité originaire relatif à leur partage, attribuaient au curé la dîme

entière des récoltes sur les terres nouvellement défrichées et qui n'avaient pas été cultivées depuis un temps immémorial. C'est ce que, dans le droit ecclésiastique, on appelait les dimes novales.

En 1540, le curé Eustache Desleau se pourvoit devant le prévôt de Paris, conservateur des privilèges de l'Université, et en obtient une sentence qui le « maintient en possession « et saisine de prendre la totalité des nouvelles dîmes crois- « santes en icelle paroisse, et l'autorise à faire constater par « un sergent royal l'état des terres dont le défrichement ne « date que des quarante dernières années. » Il fait en conséquence sommation au prieur d'assister à cette opération, dont le procès-verbal existe aux Archives de l'Yonne (1). En voici le résultat:

On constate le défrichement depuis le commencement du siècle :

1° De vingt climats ou tenures, dont la contenance est ensemble de 902 arpents, ci. 902

2° De quatorze autres climats dont on n'indique pas la contenance et qui, si elle est proportionnelle à celle des climats contenancés, doit former 451 arpents, ci. 451

Total des arpents défrichés dans les quarante —— années 1353

équivalant à 676 hectares, c'est-à-dire à la moitié des terres arables de la commune, qui ne s'élèvent aujourd'hui, selon le cadastre, qu'à 1306 hectares.

Il n'est pas probable que tout le territoire fût mis en culture à cette époque de 1540. Le procès-verbal n'avait pas à

(1) Archives du département, *Fonds de Saint-Germain.*

s'expliquer sur ce qui restait encore à l'état vain et vague. C'était peut-être la plus grande partie, sinon la totalité de l'excédant. Mais, à supposer qu'il en fût autrement, et que tout ce qui était cultivable fût alors cultivé, il resterait ce fait avéré, que plus de la moitié de ce territoire était en désert depuis un temps immémorial, au commencement du règne de Louis XII.

Aussi la population de Saint-Sauveur était alors fort réduite, si elle n'était pas presque anéantie, comme l'était celle du Gâtinais. Un document des archives du département nous a permis de constater que cent trente neuf ans après ce procès-verbal, en 1679, elle n'était encore que de sept cents habitants, et que l'état d'ignorance était à cette date presque général. Il y avait pourtant alors un maître d'école, mais en 1699 il n'y en avait plus. Le curé, en réponse à un questionnaire de l'évêque, pour savoir s'il y avait maître et maîtresse, ou, au moins, quelques fonds pour soutenir une école, écrivait qu'il n'y en avait point, ni fonds pour leur subsistance; qu'une maîtresse d'école n'était pas nécessaire dans sa paroisse, attendu le peu d'habitants qui fissent apprendre à lire et à écrire à leurs filles (1).

A la date du procès-verbal qui vient d'être analysé, c'est-à-dire en 1540, les deux prieurés de Saint-Sauveur et de Moutiers étaient dans le plus triste état. Le concordat arrêté en 1516 entre le roi Francois I et le pape Léon X, avait supprimé pour les évêchés, les abbayes, et tous les bénéfices ecclésiastiques, le droit antique de l'élection, qui, bien que souvent éludé ou altéré par l'abus des influences extérieures, était pourtant encore une grande et salutaire garantie; il avait

(1) Ibid.

attribué la nomination de toutes ces charges, fonctions et et titres au roi, c'est-à-dire aux favoris, aux courtisans, aux ministres et à leurs commis. Il en résulta bientôt de monstrueux abus. Les titulaires des bénéfices mis ainsi, selon l'expression consacrée, en commende, qui le plus souvent ne résidaient pas, parfois même étaient de simples laïques, et même quelquefois des mineurs, ne songeaient qu'à en tirer le plus de revenus possible. Ce fut, pour les communautés religieuses, dont le bénéficier réduisait à la plus mince proportion la mense conventuelle, le point de départ d'une décadence presque universelle. Et néanmoins, il ne paraît pas que l'opinion publique se soit prononcée contre cette révolution. C'est que la décadence morale des monastères avait précédé leur ruine financière. Dans les premiers siècles ils avaient été les pionniers de la civilisation, les instituteurs et les bienfaiteurs des peuples, les soutiens du droit et de la justice contre la force brutale et l'oppression, les gardiens des lumières, des arts, des sciences et des lettres. Ce fut leur âge héroïque. Mais l'excès des richesses engendra plus tard l'orgueil, l'esprit de domination, l'avidité, l'égoïsme, la ruine de la discipline et des mœurs, et la participation à tous les vices, à tous les excès du siècle. Le mal était si grand que le pape Innocent VIII, par une bulle adressée en 1487 au chapître général de Citeaux, dut menacer tout l'ordre de suppression, si on ne portait à l'instant même une main vigoureuse à une réforme intérieure. On se mit à l'œuvre et l'on rédigea des articles que l'on appela depuis *la réforme bernardine du quinzième siècle,* qui ne furent guère exécutés plus tard, mais dont la teneur indique assez le degré de relâchement où l'on était tombé.

« Les abbés, y est-il dit, quitteront la pompe du siècle, le

« train fastueux.... On ne souffrira plus que les religieux « soient propriétaires, qu'ils aient des terres, des vignes, « des bestiaux à eux en particulier.... Les religieux ne mar- « cheront plus dans les campagnes qu'avec leurs habits ré- « guliers. Ils ne fréquenteront plus les foires, les noces, les « spectacles séculiers. Ils ne porteront plus d'épées, de ja- « velots ni d'autres armes. Enfin, quant à la réception des « étrangers et des personnes du sexe, les portes du monas- « tère seront exactement fermées aux heures dues. Aucune « femme n'entrera plus dans les lieux réguliers. On exempte « toutefois certaines grandes dames. »

Ce n'était pas seulement l'ordre de Citeaux, c'était presque tous les autres aussi, que de tels relâchements avaient envahis. Les écrivains du temps n'en exceptent guère de la corruption universelle. Mais la mise en commende n'apportait aucun remède au désordre. Elle appauvrissait les communautés sans les réformer. Elle accrut même peut-être les progrès et les développements du mal, en ajoutant aux abus du passé ceux de la rapacité et des dilapidations des commendataires, qui étaient par là, et non injustement, des objets incessants d'envie, de haine et de procès de la part de ceux que la spoliation avait ruinés. La réforme ne fut introduite sérieusement chez les Bénédictins qu'au commencement du XVIIe siècle.

En 1540 et 1543, les procès-verbaux des visites faites par un grand vicaire constatent de la manière suivante la situation des prieurés de Saint-Sauveur et de Moutiers (1).

A Saint-Sauveur, l'église était dans le plus mauvais état. Le toit livrait passage à la pluie. Il n'y avait que le grand

(1) Archives du département, *Fonds de l'Evêché.*

autel qui fût à couvert. On ne trouva, avec un très petit nombre d'ornements délabrés, qu'une croix de bois, un calice d'étain et deux reliquaires. Le logis du prieur et les autres bâtiments étaient inhabitables. Aussi les religieux étaient-ils partis, et il n'en est jamais revenu depuis. Le prieur était un chanoine de Sens, qui n'était venu, après sa nomination, que pour prendre possession et affermer ses revenus, et qui n'avait pas reparu depuis. En son absence, le visiteur était reçu par le fermier, et par le vicaire de la paroisse qui faisait l'office moyennant les oblations pour tout salaire. En 1548, lors d'une nouvelle visite, le prieur était encore absent, et il fut dit qu'il était en ambassade pour le service du roi. On lui enjoignit de prendre un sacristain ou desservant pour le remplacer. « Voilà, dit le bon Georges Viole, l'état du monastère « de Saint-Sauveur réduit en prieuré, et propre à rien pour « les bâtiments, bien que le revenu en soit assez bon. » Le prieur n'en avait déclaré au visiteur que 190 livres. Mais Georges Viole écrit en 1565, dans son pouillé de l'abbaye, que le prieuré produit 1200 livres; ce qui équivalait à peu près à 12,000 francs d'aujourd'hui.

A Moutiers, l'église, le dortoir, les lieux réguliers et les meubles étaient en bon état, Il y avait, y compris le sacristain sous-prieur, quatre religieux, dont la discipline n'était sans doute pas irreprochable, car le visiteur leur défend « de « sortir sans la permission du supérieur, de se promener « dans le bourg sans un vêtement convenable à leur état, « de jouer avec les laïques, de porter ni épées ni bâtons, de « fréquenter les tavernes, et de prendre à leur service des « femmes suspectes (1). » Le pouillé de Georges Viole, déjà cité, porte à 3,000 livres le produit de ce prieuré.

(1) Ibidem.

Les revenus de tous les établissements ecclésiastiques subirent une notable diminution dans la seconde moitié du seizième siècle, pendant les guerres de religion, car ils eurent à subvenir pour une forte part aux dépenses de ces guerres, qui étaient entreprises contre les Calvinistes sur les pressantes instances du clergé. C'est ainsi qu'en 1563 le prieuré de Saint-Sauveur, pour acquitter sa contribution particulière, vendit pour 1,079 livres de rentes. Les incursions des bandes et le passage des armées, dans les trente années qui suivirent, infligèrent d'ailleurs encore à tout le pays des pertes de tout genre dont on verra plus bas quelques détails.

Pendant cette période, où, sauf quelques intervalles de paix, la guerre fut presque permanente, la Puisaie fut souvent traversée et ravagée par les troupes des deux partis. Elle le fut en 1576 par l'armée allemande du prince Jean Casimir, après qu'il eût pris d'assaut et brûlé la ville et le château de Saint-Verain; et en 1587 par celle du comte Dohna qui, se dirigeant vers la Beauce, venait de forcer et de saccager le bourg de Perreuse, et qui devait, quelques jours plus tard, emporter de vive force et piller celui de Bléneau (1). Mais nous ne savons rien autre sur ce que Saint-Sauveur eût à en souffrir, si ce n'est ce qu'un bourgeois d'Auxerre, appelé Joseph Félix, a consigné dans sa chronique, sur les événements de l'année 1587, et que Lebeuf a transcrit dans le tome III, page 428, de ses *Mémoires*.

« Un détachement de cette armée (du comte Dohna) ra-
« vagea la ville de Saint-Sauveur et le monastère de Mou-

(1) Voir, pour le récit de ces faits, notre *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Yonne, Bull. de la Société*, de 1863 et 1864.



« tiers. La plus grande partie des habitants de Saint-Sau-
« veur avaient sauté la muraille pour prendre la fuite. Les
« autres, plus notables, s'étaient retirés dans la grosse tour.
« Mais les reîtres surent bien les y trouver. Ils les en tirèrent
« et emmenèrent prisonniers. Les plus qualifiés moururent
« de chagrin et de tristesse dans le camp. »

Ils furent peut-être pris par famine, et la précipitation avec laquelle ces malheureux s'étaient retirés dans un réduit si facile à défendre ne leur avait sans doute pas permis d'y transporter des vivres.

Quelques semaines après, cette armée, battue et mise en déroute à Auneau, revenait en désordre et se hâtait de gagner la frontière. Mais les brigandages qu'elle avait commis sur son passage avaient laissé de tels ressentiments, que les traînards, les malades, dont le nombre était immense, se virent attaqués avec fureur, et, quand ils étaient pris, impitoyablement mis à mort par les paysans. On peut juger de la férocité de ces vengeances par le trait suivant que rapporte l'historien Davila : « Entre plusieurs autres, il s'en trouva
« dix-huit qui, demeurés malades dans une chétive cabane,
« furent tous égorgés, comme de pauvres bêtes, par une
« femme des champs qui se voulait venger des pertes qu'elle
« avait reçues. » Le prieuré de Moutiers avait été brûlé par eux avec son église, comme le rapporte Georges Viole. Il y a quelques années, en fouillant le sol en cet endroit, on a trouvé sous une couche de cendre et de charbons, et au milieu de débris de constructions, beaucoup d'ustensiles mobiliers, que leur forme rapportait manifestement à cette epoque. Il ne restait plus que quelques parties d'édifices claustraux qui furent transformés en bâtiments de ferme, et où séjournèrent, par intervalles, quelques religieux jusqu'à l'année

1604. Mais, à partir de dette date, et quoique les habitants du pays lui conservassent, et encore aujourd'hui lui donnent le nom d'abbaye, ce ne fut plus qu'un domaine rural exploité par un fermier pour le compte de l'abbé commendataire et des moines de Saint-Germain. L'église paroissiale, qui n'était pas contiguë au prieuré, était restée intacte et subsiste encore aujourd'hui.

Au commencement du dix-septième siècle, sous la minorité de Louis XIII, la guerre avait encore passé par ce pays.

Les princes du sang, mécontents de n'être pas dans le conseil de régence, et de voir la France gouvernée par un favori italien de la reine-mère, qu'elle avait nommé maréchal de France, prirent les armes, d'abord en 1614, puis une seconde fois, en 1615. Une note écrite par le curé de Saint-Sauveur sur le *Rationarius* de la paroisse constate que le 25 octobre de cette année l'armée du prince de Condé était logée dans cette ville. Il y eut alors un arrangement, qui fut bientôt rompu.

Le prince de Condé ayant été, en 1616, emprisonné par ordre de la reine-mère, sur les conseils du maréchal d'Ancre, les princes, mécontents, quittèrent la Cour et prirent les armes pour la troisième fois. Le duc de Nevers, qui n'avait pas été le dernier à se prononcer, fut battu en Champagne par le duc de Guise, qui prit sa ville de Rethel. La duchesse, sa femme, s'était retirée à Nevers pour s'y défendre. Le maréchal de Montigny l'y suivit avec une armée qui traversa la Puisaie, prit Entrains, Donzy et Clamecy, et mit le siège devant Nevers (1). La mort du maréchal d'Ancre mit fin à ces troubles et rendit la liberté au prince de Condé. L'armée

(1) *Née de la Rochelle*, t. Ier, p. 131, édition de 1827.

royale se retira, mais le pays n'en avait pas moins été épuisé deux ans de suite par la présence et les excès des gens de guerre.

A cette époque, l'enceinte des remparts extérieurs de Saint-Sauveur subsistait encore. Nous avons trouvé dans deux actes de vente d'un jardin et d'une pièce de terre en dehors de la ville, en 1613 et 1637, que ces héritages étaient dits tenir aux murs et forteresse de Saint-Sauveur. Mais ces fortifications étaient en partie ruinées, aussi bien que la plupart des maisons, et la ville réduite à un triste état d'abandon. C'est ce que constate un acte de déclaration du prieur devant le notaire-tabellion-juré de l'abbaye de Saint-Germain, du 23 septembre 1640 (1), qui expose ainsi la situation du prieuré et de ses propriétés :

« Partie des héritages et possessions ont été perdus, alié-
« nés, usurpés, au moyen des grandes guerres et hostilités
« advenues au royaume de France, mêmement audit lieu de
« Saint-Sauveur, qui d'ancienneté était bonne ville fermée,
« et à présent est en ruines champêtres par le moyen des
« guerres.

« Audit prieur appartient l'hôtel dudit prieuré et apparte-
« nances d'icelui, anciennement clos de murs, l'église et
« lieux réguliers d'icelui prieuré, lesquels lieux ayant été
« ruinés ont été donnés à rente ainsi qu'il suit... »

Suit la designation de sept misérables masures devant rente. La plus forte rente est de trois livres dix sols, et la moindre de dix sols. Viennent ensuite d'autres maisons en aussi pitoyable état.

« Une maison, jardin, chenevière, tenant d'une part aux

(1) Archives du département.

« murs et fossés du château.... et est tombée en ruines. On
« ne sait maintenant à qui est.

« Une maison dite la cour Chopin, toute en ruines, etc. »

Voici la description que donne cet acte de l'église conventuelle :

« L'église du prieuré est très caduque et menace ruine « prochaine en plusieurs endroits par sa vétusté. Elle a été « construite dans un lieu bas et si aquatique, que l'eau y « séjourne la plus grande partie de l'année, ce qui la rend « impraticable, ne pouvant s'y mettre à genoux. Quelque « attention qu'on ait de bien entretenir la couverture, il ne « laisse pas d'y tomber de l'eau de pluie, à cause de l'impé- « tuosité du vent. Les vitraux se trouvent en dehors à hau- « teur d'appui, ce qui fait qu'ils sont journellement brisés « par les enfants. D'ailleurs, il y a différentes figures de « pierre qui sont indécentes, étant toutes défigurées. Le re- « venu et le fonds même de ce bénéfice ne pouvant suffire « pour bâtir une chapelle commode, et le prieur, comme « gros décimateur de partie de la paroisse, étant obligé aux « réparations du chœur et cancel de l'église paroissiale, « il demande à transférer le titre du prieuré en l'église pa- « roissiale. »

Une autre pièce, intitulée : Mémoire touchant le prieuré, nous apprend qu'on descendait neuf à dix marches pour entrer dans l'église, où il y avait parfois un pied d'eau. C'est que la construction s'était faite sur un terrain situé au bas de la ville, que les remparts dont ensuite on avait entouré celle-ci avaient arrêté l'écoulement des eaux pluviales qui descendaient par une pente rapide, et que le limon qu'elles entraînaient avait, par le cours des siècles, remblayé d'une grande hauteur toute la place du parvis. Il avait fallu en

venir à placer des marches pour accéder à l'église, en y descendant comme dans une cave.

On n'accueillit point la demande du prieur, quoique plusieurs fois renouvelée depuis et jusqu'à la fin du siècle dernier. L'église était devenue si humide et si malsaine qu'on n'y faisait plus l'office. Un procès-verbal de visite de 1778 porte qu'elle était en contre-bas de la première marche de six pieds, et que cette marche était elle-même de quatre pieds en contre-bas du sol. Le desservant du prieuré officiait dans une des chapelles de l'église paroissiale, ce qui amenait entre lui et le curé un état de rivalité qui se traduisait par des disputes, des dénonciations, et des scandales publics, dans lesquels l'évêque dut parfois intervenir avec sévérité (1).

Les propriétés et les revenus du prieuré n'étaient d'ailleurs pas sans importance. Dans l'acte déjà cité de 1640, le prieur déclarait posséder ou revendiquer :

Deux moulins, celui de Vanneau et celui des Tanneries.

La tannerie Moreau.

Les deux tiers de la justice des Tanneries (2).

La métairie de la Chapelle.

Le fief de la Bezoulle.

L'étang froid.

Le pré des Bréaux.

Une pièce de terre de huit arpents à Lain.

Diverses autres pièces d'héritages.

La moitié des haies et bois de Planton et de Gouimerault.

Et des cens fonciers et les dîmes du blé, du vin et des

(1) Archives du département, *Fonds de Saint-Germain.*

(2) C'est tout ce qui restait des droits de justice qu'avait reconnus au prieur, sur toute la ville et la poté, la charte de 1161 que nous avons citée plus haut.

agneaux, sur le territoire de la ville, sur celui de la paroisse de Saints, et enfin sur certains climats de la paroisse de Saint-Amatre d'Auxerre. On ignore l'origine de ces dernières redevances, qui ont été perçues jusqu'en 1790.

Les cens étaient le prix de l'aliénation originaire des héritages concédés, avec réserve toutefois du droit seigneurial, aux cultivateurs qui étaient venus résider dans le pays, et primitivement ils représentaient la valeur d'un fermage ordinaire. Mais, après bien des siècles écoulés, les dépréciations successives de l'argent les avaient réduits à une valeur insignifiante, qui n'était plus que le signe du vieux droit féodal. Néanmoins, ils étaient odieux à la population, tant par ce souvenir que par l'obligation de comparaître à jour fixe et avec soumission pour s'en acquitter. Les dîmes étaient encore plus détestées. On en peut juger par l'impression qui, après quatre-vingts ans écoulés depuis leur suppression, subsiste encore dans la mémoire des gens de village, dont ce nom suffit pour allumer les défiances et les colères.

Depuis 1708, l'abbaye de Saint-Germain avait pris elle-même à bail du prieur commendataire le revenu du prieuré. Elle lui en payait une redevance de 400 francs, et en retirait beaucoup plus. Car en 1790, à l'époque de la confiscation des biens du clergé, ayant à déclarer à l'Etat les revenus et les charges, elle le faisait de la manière suivante, en atténuant d'ailleurs le montant des produits.

REVENUS.

Dîmes de Saint-Sauveur................	800 livres.
Dîmes de Saints......................	400
Dîmes de la Chapelle..................	300
A reporter. .	1,500

Report. .		1,500 livres.
Cens et rentes de la Chapelle...........		140
Dîmes de Saint-Amatre................		48
Terre à Lain.........................		40
Moulin Vanneau et ses dépendances......		650
Total..................		2,378
CHARGES.		
Au curé pour portion congrue...	700	
Au vicaire....................	350	
Au desservant du prieuré.......	200	
Réparations au moulin et à l'église......................	400	
Total.................	1,650 ci	1,650
Reste de revenu net.........		728 livres.

Le prieuré de Montiers était plus riche.

En 1661, après tout ce que les guerres lui avaient fait perdre, il possédait encore les objets suivants que l'abbé de Saint-Germain affermait alors moyennant 4,500 livres :

Droit de haute, moyenne et basse justice, avec tous droits seigneuriaux en dépendant, sur le territoire de Moutiers et partie de celui de Sainte-Colombe et sur un canton de Lainsec ;

Droit de dîmes, de treize gerbes l'une et de treize muids l'un sur le vin, dans l'étendue de cette châtellenie, sur toute la paroisse de Sainte-Colombe, sur un canton de celle de Lainsec et un autre de celle de Saint-Fargeau ;

Droit de cens d'un sol, d'une écuellée et demie d'avoine, et du vingtième d'une poule, sur chaque arpent du territoire de la seigneurie ;

La maison abbatiale ;

Le moulin, le domaine et l'étang de Charmoy ;

Les étangs de Moutiers et de Bourdon. (L'étang de Moutiers fut ensuite vendu moyennant 1,200 livres de rente à la compagnie du canal de Briare) ;

Cinquante-sept arpents de bois ;

Trente-trois arpents de terres et prés.

Les droits seigneuriaux du prieuré sont ainsi définis dans le terrier que l'abbaye fit dresser par son notaire en l'an 1776 :

« 1° Tous droits de justice, haute, moyenne et basse, « avec institution de bailli, lieutenant, procureur fiscal et « sergent, et de tous autres ministres pour l'exercice de la « justice;

« 2° Droit de signe patibulaire à quatre piliers ;

« 3° Droit de notariat de tabellionage ;

« 4° Droit de greffe ;

« 5° Droit de gruërie et grairie (1) ;

« 6° Droit de prévôté des amendes, qui consiste dans « la faculté d'instituer un receveur pour la perception « d'icelle ;

« 7° Droit d'étalonnage et mesures, scel et garde des sceaux « et droit d'avoir prisons ;

« 8° Droit de chasse, deshérence, épaves et confiscations, « et tous autres droits et prééminences appartenant au sei- « gneur haut-justicier. »

Un assez grand nombre de fiefs, concédés à diverses époques sous charge de services militaires, dont onze sont dénommés dans l'acte, mouvaient de la châtellenie. Le prieuré y avait tous les droits de seigneur suzerain, comme amende

(1) Juridiction sur les délits commis dans les bois.

et saisie en cas de refus ou de retard du serment de foi et hommage, droit de lods et vente (perception due en cas de mutation de la propriété), droit de retrait féodal ou de reprendre le fief en cas de vente en en remboursant le prix, etc.

Ces onze fiefs étaient ceux :

De la Rivière ;

De Montchésien ;

De Magny-Saint-Médard ;

De la Sablonnière, paroisse de Treigny ;

Du Colombier ;

De Grangette et Collangette, sur la paroisse de Saints ;

De l'étang Desleau ou du Pont, sur Moutiers et Sainte-Colombe ;

De Lamothe, paroisse de Sainte-Colombe ;

De Thory ;

De Vieil-Manay, près Vieux-Moulins et Cessy ;

De Revillon, sur Moutiers et Sainte-Colombe.

C'étaient là les domaines et droits du prieuré. Mais les fonctions de sacristain-aumônier avaient été érigées en titres d'office en 1248, et on avait constitué à ce dignitaire une dotation particulière. Ce bénéfice était, par le concordat, tombé en commende. C'était presque toujours un étranger qui le possédait ; et, sans en faire aucune fonction, il en touchait les revenus. Son domaine comprenait une maison d'habitation avec enclos et jardin, des prés, des bois, deux petits étangs, le fief de Grangette et Collangette où il avait droit de justice, cens, dîmes et four banal. L'aumônier avait, en 1517, affranchi les serfs de cette seigneurie de la servitude de four banal, par une charte portant en tête une déclaration de principes des plus philantropiques :

« Considérant que du commencement du monde toutes

« personnes vivaient franches et en liberté, et en icelui temps « nulle manumission n'était introduite et établie. Combien « que par le droit des gens depuis ce aucunes personnes et « en plusieurs lieux aient été francs serfs et esclaves, ledit « aumônier, voulant régler et gouverner selon les comman- « dements de Dieu, considérant aussi que les saintes écri- « tures dient que quiconque relâche et délie la servitude de « son sujet du joug, lien et charge de servitude, il devra « avoir du souverain juge relaxation de ses délits et « péchés, etc. »

Tout cela serait fort édifiant, n'était que la suite de la charte raconte que « le bois est devenu rare et cher, et que le « seigneur, qui est tenu de le fournir, n'en a plus ; que le « four est de grosse dépense à entretenir, et qu'il est à « craindre que l'on ne puisse plus trouver un fermier qui se « charge de le faire valoir, au moyen de quoi il pourrait venir « être au détriment et grande perte de ladite seigneurie ; « qu'en conséquence le droit de faire et édifier four en leurs « maisons et de cuire leur pain à leur fantaisie est concédé « aux manants et habitants, moyennant une redevance « perpétuelle de cinq sols tournois par chacun d'eux et de « leurs successeurs, et de tous ceux qui viendront demeurer « dans la seigneurie. »

Cinq sols d'alors valaient bien cinq francs d'aujourd'hui, et le révérend aumônier se donnait la satisfaction de procla- mer les plus louables sentiments de charité philosophique et religieuse, et de racheter ainsi ses péchés, tout en faisant une bonne affaire et en augmentant son revenu. En y regar- dant de près, on verrait que c'est là le véritable sens de la plupart des chartes d'affranchissement.

Les titre et bénéfice de l'aumônier ont subsisté jusqu'en

1790. Seulement, dans la seconde moitié du siècle dernier l'abbaye de Saint-Germain prenait elle-même le domaine à bail, en en payant une redevance au titulaire.

IV.

L'industrie de la Puysaie a toujours été fort limitée. A part quelques poteries grossières, dont Moutiers n'a plus aujourd'hui qu'une seule fabrique, mais qui en compte encore un assez grand nombre à Treigny et à Saint-Amand, la culture du sol et l'élève du bétail ont toujours été, avec l'exploitation des forêts, l'unique travail de ce pays. Cette exploitation ne s'applique plus qu'aux bois, mais pendant bien des siècles elle a embrassé aussi une certaine partie du sol, le minerai de fer limoneux ou en grains qui recouvrait sa surface. Ce minerai existait sans doute en bien grande quantité, car dès le temps de l'occupation romaine, et probablement longtemps auparavant, comme le démontrent les trouvailles de monnaies et d'objets d'art dans les détritus, et même leur emploi dans les matériaux de construction des voies antiques, notamment dans la forêt d'Othe, le travail de la conversion en fonte a formé d'immenses entassements de scories que l'on trouve presque partout dans le pays et qui, connus sous le nom de ferriers, sont employés maintenant à la construction et à l'entretien des routes. L'opération en était fort grossière, car elle parait avoir laissé dans ces débris assez de métal pour qu'on pût encore le soumettre à une nouvelle fusion, si le combustible était à bon marché. Elle consistait à dresser à ciel découvert des couches alternées de bois et de minerai, en y ménageant des issues pour les courants d'air,

et à y mettre et y entretenir le feu, comme on le fait pour le simples fourneaux à charbon (1). La fonte obtenue par ces procédés primitifs, qui, au reste, paraissent n'avoir pas été encore complétement abandonnés, notamment en Suède, était travaillée et convertie en fer dans des usines où l'on se servait de l'eau pour moteur. Quand le minerai fut complétement épuisé, ces usines se transformèrent en moulins à blé ou à tan, et l'on trouve encore sur les cours d'eau de la région un grand nombre de ces moulins qui ont conservé le nom de la *forge*, du *marteau*, ou autre équivalent. En même temps que le fer, on fabriqua aussi plus tard le charbon, dont on approvisionnait les villes dans un assez vaste rayon, et probablement Paris lui-même, à l'aide de la navigation si peu coûteuse de l'Yonne. Enfin, déjà dans ces derniers siècles, en même temps qu'on abattait et préparait le bois pour les fourneaux, on façonnait quelques bois d'œuvre, et notamment le paisseau ou échalas pour les besoins des vignobles. De là, trois classes d'ouvriers des forêts, qui seront dénommées dans un document que je citerai plus bas, les forgerons, les charbonniers, et les bûcherons ou les fendeurs. Pour leur protection et leur assistance réciproque dans les dangers et les traverses qui pouvaient menacer leur existence ou leurs intérêts, tous ces ouvriers s'étaient réunis, dès les temps les plus reculés, en une vaste association, source pour eux d'incontesfables avantages, mais qui pouvait aussi entraîner de fâcheux abus, et dégénérer en instrument d'oppression et d'exclusion contre tout étranger. Ils formaient comme une seule famille et s'appelaient entre eux *cousins de la gueule noire* (2). Des

(1) Voir dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1846, p. 217, notice de M. Tartois.

(2) M. Tartois, notice déjà citée.

événements survinrent dans le cours du dix-septième siècle, qui durent apporter dans le travail et les ressources de tous ces ouvriers d'assez grandes perturbations. Le minerai de fer finissait par s'épuiser. Les documents qui constatent l'industrie qu'il alimentait cessent, en effet, avec ce siècle. Et ce qui en restait, et qu'on ramassait avec tant de soin qu'il a presque complétement disparu dans cette région, ce dernier minerai, moins riche peut-être, exigeait, pour être recueilli et transformé, un travail plus pénible et plus long et une plus grande consommation du bois qui, devenu plus rare, et exploité pour d'autres usages, était naturellement plus précieux et plus cher.

D'une autre part, l'application heureuse qui venait d'être faite aux petites rivières du Morvan, du flottage à bûches perdues, ouvrait à ce pays les moyens de créer une redoutable concurrence aux autres bois sur les ports de l'Yonne et surtout à Paris. Enfin, la construction du canal de Briare, dont le projet, conçu sous Henri IV, avait été longtemps empêché et ajourné par le mauvais vouloir des populations riveraines et des seigneurs eux-mêmes, et qui fut achevé et ouvert en 1642, fit immédiatement descendre par la Loire, en quantité considérable, du Berry, du Bourbonnais et de l'Auvergne (1), des charbons et des bois d'œuvre à moins de frais que ceux de la Puisaie, qu'il fallait transporter en voiture jusqu'à la voie d'eau par un long trajet et des chemins presque impraticables. Aussi y eut-il des obstacles de tout genre apportés par les habitants à la navigation et à l'en-

(1) Voir ce que portent à ce sujet les lettres patentes du mois de décembre 1642, dans le *Dictionnaire de l'approvisionnement de Paris en combustibles*, par Rousseau.

tretien du canal, et on fut dans la nécessité pour les faire cesser de créer une juridiction spéciale, la Prévôté du Canal. Malgré la sévérité qu'elle déployait, il fallait encore, en 1715, un arrêt du conseil d'Etat pour vaincre les refus réitérés de livrer, même moyennant indemnité, les eaux de l'étang de Moutiers, que depuis soixante-treize ans déjà les propriétaires du canal étaient autorisés à prendre pour leurs besoins, et ils dûrent, pour en finir, acheter l'étang tout entier. Les fabricants de fer et les marchands exploitants de bois, voyant par ces diverses causes diminuer et réduire presqu'à rien les profits de leur industrie, voulurent sans doute se dédommager par une réduction du taux des salaires. Les premiers élevèrent des hauts fourneaux qui économisaient le combustible, et ne laissaient aucune partie du métal dans les scories. On reconnaît encore la trace de ces établissements à la nature de leurs détritus, qui ne se composent que de matériaux vitrifiés. Mais les ouvriers s'y opposaient, et refusaient d'admettre parmi les *bons cousins* les agents de ce nouveau procédé, qu'ils traitaient en ennemis, ce qui se voit encore aujourd'hui dans les pays où les deux systèmes subsistent parallèlement (1). L'association, qui d'ancienneté réunissait tous les ouvriers des forêts en une seule et même corporation, se trouva toute organisée pour leur permettre une résistance énergique, et une grève formidable répondit à la modification des tarifs. Les maîtres voulurent sans doute, pour soutenir cette guerre, appeler des ouvriers étrangers. Mais la violence les chassa bientôt, et ceux du pays, restés maîtres du terrain, menacèrent peut-être de recourir à un procédé de vengeance d'une exécution aussi

(1) M. Tartois, notice déjà citée.

facile que formidable, et qui aujourd'hui encore est parfois un sujet d'effroi dans le pays, l'incendie allumé dans les bois. En même temps, pour resserrer davantage les liens de leur organisation, la fortifier par l'épouvante et prévenir les défections, ils exhumèrent du temps passé les formules mystérieuses, les rites imités des cérémonies de la religion, les serments d'une solennité lugubre et terrifiante, par lesquels on enchaînait autrefois tous les associés. Procédés redoutables, dont la tradition n'est pas encore perdue dans la contrée, et au moyen desquels, il y a vingt ans, dans des conciliabules nocturnes tenus dans les bois de Moutiers, on avait encore, dit-on, recruté cette colonne nombreuse d'insurgés qui, au mois de décembre 1851, marcha sur Auxerre. Les grèves et les sociétés organisées pour les soutenir ne sont pas, comme on voit, une invention nouvelle de notre siècle. Il y a, en pareil cas, deux intérêts difficiles à concilier et à satisfaire. La liberté y suffirait peut-être, mais la violence qui s'en mêle est l'ennemie de la liberté. On s'efforce aujourd'hui de réprimer par des lois les excès et les désastres de ces fâcheuses luttes. On avait alors un autre remède, c'était l'autorité des idées religieuses et l'action du clergé parlant au nom de la religion et menaçant les fauteurs de troubles de peines canoniques dont la puissance était souvent efficace. L'évêque d'Auxerre, Nicolas Colbert, intervint par une ordonnance du 1er août 1673, qui fut, avec grand appareil, publiée au prône et affichée aux places publiques de toutes les paroisses. Nous ne savons, ni si elle ramena l'ordre et la paix, ni les suites qu'eurent de graves collisions qui étaient survenues et que nous ne connaissons même que par ce décret épiscopal, dont le texte a un intérêt qui nous porte à le reproduire.

« Sur ce qui nous a éte démonstré par nostre promoteur-
« général, qu'en plusieurs paroisses de nostre diocèse il y
« a des forgerons, charboniers et fendeurs qui font des ser-
« ments avec certaines cérémonies qui profanent ce qu'il
« y a de plus sacré dans nos plus saincts et augustes mys-
« tères, et par lesquels ils s'obligent à maltraiter tous ceux
« qui n'exécuteront pas toutes les lois qu'ils s'imposent
« à eux-mêmes contre toutes raisons et au préjudice des
« personnes publiques et particulières, et de ne pas souffrir
« ceux de leurs métiers travailler avec eux avant qu'ils ayent
« juré en leur présence c'une manière si détestable : Nous
« avons enjoint à nos diocésains qui ont esté assez aveu-
« glés pour s'engager à un aussi horrible serment, d'y
« renoncer incessamment en présence de leurs curés et de
« deux notables de leurs paroisses, sur peine d'excommu-
« nication, faisant défense à toutes sortes de personnes de
« le faire à l'avenir ni d'y assister sous les mêmes peines :
« Et afin que nos intentions ayent tout le succès que nous
« pouvons espérer, ordonnons que tous les curés qui ont
« tels paroissiens ayent à leur remonstrer avec tout le zèle
« possible aux prosnes de leurs messes, par trois diman-
« ches consécutifs, l'horreur du crime qu'ilz ont commis,
« dont ils resteront coulpables jusqu'à ce qu'ilz y ayent
« renoncé, et si après ces monitions il s'en trouvait d'assez
« opiniâtres pour ne pas obéir, de les déclarer publiquement
« excommuniés, retranchés comme membres pourris du
« corps mystique de Jésus-Christ, leur interdire l'entrée de
« leur église, la participation de tous les sacrements, et
« même la terre sainte après leur mort. Et sera nostre pré-
« sente ordonnance signifiée à tous les curés de nostre
« diocèse à la diligence de notre promoteur-général et affi-

« chée aux lieux publics et accoutumés, à ce qu'aucun n'en « ignore. Donné en nostre palais épiscopal le premier du « mois d'août mil six cent soixante treize. »

Vers le milieu du siècle dernier, après avoir longtemps essayé de contrarier la navigation du canal de Briare, on s'avisa enfin d'en profiter par un moyen qui eût épargné au pays beaucoup de difficultés, d'embarras et de pertes, si on l'eût employé plus tôt. A l'imitation de ce qui avait été fait dans les ruisseaux du Morvan, on rectifia le lit de la rivière du Loing par la creusée d'un petit canal que l'on appela *la rigole*, et on y organisa le flottage des bois à bûches perdues. Cette opération était dirigée par un syndic que nommaient les intéressés. Les bois étaient amenés au port de Saint-Fargeau, marqués aux deux bouts de la marque de chaque marchand, empilés pour son compte, puis, le jour du flottage, jetés dans le ruisseau, conduits par des ouvriers du syndicat, et enfin retirés et mis en piles séparées selon leurs marques diverses, pour y rester jusqu'au jour de leur embarquement pour Paris. La dépense était répartie entre tous au prorata de leurs quantités.

Mais le syndicat était une lourde charge, que chacun devait supporter à son tour, et dans laquelle beaucoup apportaient une négligence dommageable. Puis, quelques uns des marchands croyaient pouvoir s'affranchir ds la formalité de la marque, et c'étaient, pour le partage des bois retirés de l'eau, de grandes difficultés et parfois de longs procès.

Un arrêté ministériel du 20 prairial an XI mit un terme à ces abus, en instituant un commis-général et un agent comptable rétribués, que l'on remplaça plus tard par un seul agent-général, et en décidant que tous les bois qui, au port de Rogny, ne se trouveraient pas marqués, appartiendraient

à la masse des intéressés et seraient vendus à leur profit (1).

Les excellentes routes qui ont été construites depuis trente ans ont rendu le transport par voiture plus économique que le flottage, et la Compagnie du commerce de bois de la rivière de Loing s'est dissoute.

V.

La châtellenie de Saint-Sauveur avait changé de maître en l'an 1600. La duchesse de Nevers et baronne de Donzy, Henriette de Clèves, avait vendu, moyennant le prix de sept mille écus, la terre et le vieux château avec tous leurs droits de seigneurie, à un gentilhomme du pays de Saintonge, appelé messire François d'Ages ou Dagés, car le nom est écrit de plusieurs manières dans les actes. Il possédait déjà à Saint-Sauveur le fief des Barres, et prenait les titres de chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et seigneur de Briage, Thouville, Beaulmont, les Barres et Loigneron. C'est lui qui, sur une partie de l'emplacement du vieux manoir qu'il fit démolir, en ne laissant subsister que le donjon, construisit le château actuel, où l'on trouve, en effet, tous les caractères de l'architecture du temps de Henri IV. Assise sur une haute terrasse qui, d'un côté, s'élève d'une grande hauteur au dessus des maisons de la ville, et, de l'autre, domine un parc de vingt hectares, avec de magnifiques vues ouvertes de toutes parts sur la vallée du Loing, cette habitation a un aspect imposant, et le voisinage du donjon lui donne même une physionomie grandiose.

François d'Ages, mort en 1618, eut pour successeur son

(1) *Dictionnaire de l'approvisionnement de Paris*, par Rousseau.

gendre Charles de Courbon, seigneur de Saint-Léger. Le fils de celui-ci, Jean-Louis de Courbon, prenait, en 1636, dans un acte de baptême, le titre de vicomte de Saint-Sauveur, et en 1643, dans un autre acte, celui de marquis de Saint-Sauveur, les Barres, Saint-Marceau, pays de Puisaie. Il était « conseiller du roi en son conseil d'Etat, privé, et direction des finances. » Ces hautes fonctions n'empêchèrent pas que la terre de Saint-Sauveur fût saisie, à trois reprises différentes, de 1660 à 1670, par exploit d'huissier, pour une dette de 136,000 livres, à requête d'un créancier qui n'était autre que Mademoiselle de Montpensier, princesse du sang et dame de Saint-Fargeau. Les procès-verbaux de saisie nous ont donné la description suivante de l'état où était alors le château (1).

« Un grand corps de logis d'hôtel et bâtiment, et grande « porte cochère pour entrer en icelui, cour et lieux en dépen- « dant, sur laquelle sont empreints les armes d'icelui mar- « quisat, cordon et cachet, écrit à côté le mot Agès, et dans « laquelle cour d'icelui château est une grosse tour en au- « valle (ovale) très grande et grosse et non garnie en dedans. « Sous ledit grand corps d'hôtel sont plusieurs caves, caveaux « et autres lieux souterrains, grands degrés d'escaliers pour « entrer ès salles et chambres, antichambres, cabinets et « plusieurs appartements audit château... le tout faisant une « aile dudit château, et d'autre côté sont les écuries, étables « et un colombier à pied. Le tout enclos de gros murs, dont « partie en ruines et dans lesquels gros murs il y a porte de « derrière pour sortir et aller au puits d'icelui château, et « étant par défaut de l'ancien fossé qui est presque rempli;

(1) Archives du département.

« auquel château il n'y a d'autres fossés que quelques creux « vers soleil levant; derrière lequel il y a un grand jardin « qui prend dans les murs dudit château, conduisant vers « la porte haute dudit Saint-Sauveur, attenant de laquelle il « y a une grande maison, dont partie en ruine, que l'on « nomme le vieux château, entourée de gros et puissants « murs en ruine, une cour et un petit jardin. Ledit vieux « château fermé d'une porte cochère et autres portes carrées « pour y entrer. » Après quoi vient l'énumération des domaines dépendant de la terre, des droits seigneuriaux attachés au manoir, savoir: haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, droits de lods et ventes, tabellionnage de Saints-en-Puisaie, droit de moulins à eau à cause des étangs des Barres et Gaudry et autres étangs, prés, bois de haute futaie et taillis, droit de chasse à cors et à cris, etc., etc.

A Eutrope Alexandre de Courbon, fils du conseiller d'Etat, et qui prenait aussi le titre de marquis de Saint-Sauveur, succéda vers 1695, soit par acquisition, soit par adjudication sur saisie, Pierre Nigot qui, dans une procédure de 1696, suivie à Auxerre, se dit écuyer, seigneur de Saint-Sauveur, conseiller du roi ordinaire en la Chambre des comptes à Paris; et, dans un acte de bénédiction de trois cloches, prend les mêmes titres, pendant qu'une seconde cloche a pour marraine Marguerite Nigot, femme d'André Marie, seigneur d'Avigneau, et qu'une troisième a pour parrain Zacharie Nigot, conseiller au Parlement (1).

Le père de ces trois personnages, Jacques Nigot, avait fait une fortune considérable à Auxerre dans le commerce et dans l'industrie de la messagerie. Dans divers actes que nous

(1) *Inventaire des Archives de l'Yonne*, t. Ier. État civil.

avons eus sous les yeux (1), il est qualifié, savoir: en 1657, 1660, 1661, 1664, 1666 et 1667, de marchand à Auxerre, en 1662 de maître des coches par eau, en 1668 de maître des coches par eau et par terre; en 1670 de commis à la régie des coches par eau appartenant à Monseigneur Colbert. Dans un dernier acte de 1689, il est dit demeurer à Paris, et il avait acheté sans doute un de ces titres que le dédain des gentilshommes appelait plaisamment des savonnettes à vilains, car il s'intitule écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances. Il avait bâti à Auxerre un fort bel hôtel, qui subsiste encore et que possède la famille Deschamps. Son testament, à la date de 1693, qui est aux archives du départememt (registre des insinuations du bailliage d'Auxerre), constate qu'il avait pris, en 1689, l'entreprise de la fourniture des vivres de l'armée. Colbert parle de lui avec grande considération dans une lettre du 25 mars 1672, adressée à son frère, l'évêque Nicolas Colbert, qui se trouve au tome IV, page 71, du recueil de ses *Lettres, Instructions et Mémoires*, publié d'après les ordres de l'empereur par M. Pierre Clément (2), ce qu'expliquent suffisamment et les succès de l'activité industrielle de ce commerçant, et le fait, non connu jusqu'à ce jour et que sa correspondance ne révé-

(1) Titres communiqués par M. Gandrille, et archives du département.

(2) « Je dois vous dire que l'établissement des voitures dont les sieurs Nigot et Thierriat sont chargés, a une certaine proportion dans l'utilité publique qui doit être toujours maintenue par ceux qui ont le zèle que vous avez pour le bien général du royaume ... vous pouvant assurer qu'ils m'ont paru avoir autant de conduite dans leurs petites affaires qu'aucunes gens que j'aye vus, et qu'ils méritent de recevoir protection. »

lait pas, que cet habile ministre, qui, tout en se vouant avec ardeur au service du roi, ne dédaignait pas les spéculations particulières pour son compte, s'était fait céder par lui la grande entreprise, alors monopolisée, du transport par eau des voyageurs d'Auxerre à Paris, tout en en laissant la direction à son expérience. La protection de Colbert explique aussi l'admission des fils de Jacques Nigot dans les rangs de la haute magistrature.

Pierre Nigot était devenu en 1716 président à la Chambre des Comptes. Son fils et son petit-fils exercèrent cette charge après lui. Le dernier du nom, Charles François Augustin, était seulement maître des Comptes. Au commencement de ce siècle, le château a été vendu à M. de Vathairc de Guerchy, après la mort duquel il a été acheté par M. Gandrille dont le fils le posséde aujourdhui.

Les Nigot n'ont jamais pris dans leurs actes personnels le titre de marquis de Saint-Sauveur, mais seulement celui de seigneur. La terre n'avait donc point été érigée en marquisat, et ce n'est que par une de ces usurpations qui étaient alors si fréquentes, que les de Courbon lui avaient attribué cette qualification. Il faut noter encore que, dans les actes étrangers aux Nigot, les notaires du pays, soit par ignorance de la vérité, soit par une servile flatterie, ne manquaient jamais de dire : « La terre et marquisat de Saint-Sauveur. »

Il y a eu dans cette ville, depuis la fin du seizième siècle jusqu'au commencement du siècle actuel, une institution qui ne devait pas être sans quelque influence sur la conservation des bonnes mœurs. Le dimanche de Pâques-fleuries, toutes les jeunes filles adultes étaient réunies devant le curé et les notables de chaque paroisse. Là, on tirait au sort six jurés choisis, moitié parmi les hommes et moitié parmi les femmes

de la paroisse, qui désignaient celle des jeunes filles dont la bonne conduite méritait la préférence. Le dimanche suivant toutes ces élues étaient convoquées au chef-lieu de la châtellenie où, en présence de tous les officiers publics et de justice, et avec grande solennité, on tirait au sort le nom de celle qui devait recevoir une dot fondée en 1573 par la bonne duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, et par le duc Ludovic de Gonzague, son mari. Les conditions requises étaient d'être pauvre, sage et catholique. La dot était de 50 livres, qui, au moment de la fondation, équivalaient à environ 500 francs de notre monnaie, mais qui avait subi les effets de la longue dépréciation de l'argent. Elle devait être payée à l'élue au moment de son mariage, pourvu que jusque-là sa conduite eût été irreprochable. Le duc et la duchesse de Nevers avaient créé soixante fondations de cette nature dans toute l'étendue de leurs seigneuries. Il y en avait vingt-trois pour le Nivernais, et onze pour le Donziais. De celles-ci, il y en avait une à Saint-Sauveur, une à Châtel-Censoir, et une pour Druyes et Etais (1). Elles étaient payables dans chaque paroisse par le fermier du revenu seigneurial. Toutes ont péri à la révolution de 1789 avec les droits et les revenus féodaux des seigneurs, à l'exception de celle de Saint-Sauveur, qui a subsisté tant que la famille Nigot a été propriétaire du château, parce qu'en vendant cette châtellenie, la duchesse avait chargé son acquéreur de l'acquitter, et que cette charge avait été répétée dans le contrat de vente à cette famille. Mais elle a disparu en 1807, lors de la vente de la propriété, parce qu'on a omis d'imposer cette charge à l'acheteur.

(1) *Née de la Rochelle*, t. Ier, p. 1291, édition de 1827.

Dans la solennité du tirage au sort on disait à celle dont le nom était sorti : Dieu vous a élue ; et aux autres : Dieu vous console ! Celles-ci étaient de droit admises au tirage au sort de l'année suivante, si elles n'avaient pas démérité. On ne procédait à une nouvelle élection que dans la paroisse de l'heureuse dotée de l'année précédente. Une clause des instructions qu'avait sanctionnées le parlement portait : « Ceux « qui auront épousé les filles dotées seront préférées aux « autres pour les offices de notaires, sergents, geôliers, « concierges, garde-bois, messagers et autres semblables, « s'ils en sont capables. »

VI.

L'église paroissiale de Saint-Sauveur paraît avoir été construite au douzième siècle. Elle comprenait un chœur avec sanctuaire à chevet droit, éclairé de six fenêtres en lancettes, et deux chapelles collatérales formant demi-déambulatoire, le tout voûté en pierres, et dans des proportions qui réunissent l'élégance à la solidité ; puis une nef couverte d'une haute voûte en bois, divisée en cinq travées par des piliers cylindriques, et flanquée de deux basses nefs à voûtes en demi-berceau. Le faitage portait sur deux pignons très-élancés. Un portail ogival surmonté de deux baies en lancette et un clocher central complétaient cet ensemble d'un excellent goût et qui devait avoir un grand air. Mais quelque grave sinistre, probablement un incendie, et les réparations défectueuses qui l'ont suivi, y ont apporté de grands ravages et de tristes modifications. Le clocher a disparu. Le faitage a

été abaissé de plusieurs mètres. Le pignon occidental a été découronné et réduit au niveau de cette charpente nouvelle. Le pignon oriental est seul resté intact, et la pointe, demeurée nue, surnage sur cette toiture aplatie, comme pour faire regretter la gracieuse élévation du plan originaire. Les piliers de la nef, éclatés peut-être sous l'action du feu, ont été remplacés à diverses époques. Mais, au lieu de se conformer à la forme et au style primitifs, on leur a donné une figure et des proportions différentes, qui présentent le bariolage le plus choquant. Sept sont encore cylindriques, mais cinq sont cantonnés chacun de quatre colonnettes, et, à l'exception d'un seul, de colonnettes sans chapiteaux. Deux autres, par un luxe d'un goût contestable, ont été flanqués à la fois de quatre colonnettes et de quatre chanfreins. Enfin deux, les derniers refaits, sont carrés, et l'un d'eux est sans aucune ornementation. Des dix piliers du douzième siècle, il n'en reste plus qu'un seul, le plus rapproché du chœur, côté de l'épître. Il est purement cylindrique et surmonté d'un beau chapiteau rond en larges feuilles d'eau à têtes enroulées, dont le sculpteur trouvait le modèle dans les grands nénuphars des étangs de la Puisaie. Le mauvais goût s'est aussi signalé dans la reconstruction de la basse nef du côté du nord. On l'a surélevée, pour en marier lourdement la toiture à celle de la grande nef, ce qui a complétement masqué les cinq fenêtres de ce côté. Plus tard, encore, au siècle dernier, on a remplacé le portail ogival de la façade par une porte carrée à entablement toscan. L'œil exercé d'un archéologue peut seul reconnaître aujourd'hui, sous la masse mutilée de cette informe bâtisse, le plan monumental du bel édifice du douzième siècle.

L'église de Moutiers, qui date sans doute de la même épo-

que, a été tellement remaniée plus tard, qu'il est difficile de retrouver sa physionomie primitive. Le chœur et le sanctuaire actuels, voûtés en pierre, sont du quinzième siècle. Elle n'a de remarquable qu'un atrium ou anté-portique, percé de cinq arcades, qui reposent sur de courtes colonnes, et sont fermées par un treillis en pierre finement évidé, d'un aspect très original.

Il existait d'ancienneté à Saint-Sauveur une maladrerie sous le titre de Maladrerie et Hôpital de Saint-Léonard. Moutiers en avait une aussi sous l'invocation de Saint-Siméon, Saint-Christophe et Saint-Marc. Celle-ci était administrée par l'aumônier du prieuré. L'administration de l'autre avait été conférée en 1660 au curé de Saint-Sauveur par une autorisation du grand-aumônier de France, confirmée par décision de la Chancellerie. Un édit du roi Louis XIV, du mois de décembre 1672, supprima tous les petits établissements de ce genre, pour en attribuer les dotations à l'ordre du Mont-Carmel et Saint-Lazare, dont on voulait donner les bénéfices à d'anciens militaires et à l'Hôtel des invalides. Saint-Sauveur et Moutiers se soumirent à cette spoliation, et un acte reçu par deux notaires du Châtelet constata le délaissement fait par le curé et l'aumônier, et la dispense qui leur était accordée de toute reddition de compte pour leur gestion antérieure. Mais les résistances que rencontra ailleurs l'exécution de cette mesure inique, et la vérification acquise de la faiblesse des ressources qu'on en pouvait tirer, y firent renoncer plus tard, et en 1693 les paroisses dépouillées reprirent leurs propriétés. La maladrerie de Moutiers fut absorbée par l'aumônerie. Quant à celle de Saint-Sauveur, le seigneur et les habitants jugèrent à propos d'en contester l'administration au curé, et même de lui demander des comptes pour sa gestion antérieure, contre laquelle ils alléguaient des griefs,

peut-être dénués de tout fondement. Le curé, qui régissait la paroisse depuis cinquante ans, avait sans doute été blessé profondément de ce procédé et de l'ingratitude de ses paroissiens, car, en réalisant par un testament de l'année 1703 l'intention qu'il avait de léguer ses biens aux pauvres malades, il en investit, non les pauvres et l'hôpital de Saint-Sauveur, mais l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Ces biens étaient considérables. Ils consistaient en rentes et en maisons, et de plus, en deux domaines, ceux des Michauts et des Veneaux, aujourd'hui ne valant pas moins de cent cinquante mille francs. Mais à raison, tant de l'état arriéré de l'agriculture de ce pays, qui ne savait produire que du seigle et du millet, que de la difficulté des communications par l'absence de tout chemin praticable, la valeur vénale de ces terrains était des plus modiques, et l'Hôtel-Dieu n'en tirait qu'un très faible produit. Il les mit en vente en 1721, et d'abord il put vendre moyennant quatre mille francs les chênes, pour la plupart séculaires, qui s'y trouvaient en très grande quantité. Mais il ne put obtenir de la propriété des fonds qu'une pareille somme de quatre mille francs, qui était d'ailleurs supérieure au prix d'achat que le curé avait payé. Cinquante ans après, ce pays ayant été percé par une route qu'y firent construire les Etats de Bourgogne, il y eut une hausse subite et considérable dans le prix des terrains. Alors les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, se prévalant, avec plus d'habileté que de bonne foi, d'un vice de forme, l'absence d'une autorisation légale dans la vente de 1721, menaçèrent d'un procès les héritiers des acquéreurs, et les amenèrent à transiger moyennant un supplément de prix de 13,000 francs (1).

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. Chardon, *Histoire d'Auxerre* t. II, p. 517 et 540.

La culture des terres de ce pays n'était encore guère avancée à cette époque. Le bétail, malgré les facilités qu'on y a à le nourrir, était très peu nombreux. Et puis, on ne s'était pas encore avisé, pour améliorer la nature argilo-sableuse du sol, d'employer la marne calcaire, qu'à la vérité il fallait aller chercher assez loin et répandre dans la proportion de deux cents mètres cubes par hectare. En 1788, lors de l'établissement projeté de l'impôt du vingtième, l'administration municipale de Saint-Sauveur faisait observer que les terres ne pouvaient donner que du blé-seigle; qu'elles n'étaient propres à porter ni orge, ni avoine, qu'elles ne pouvaient être récoltées qu'une fois en trois ans, et que le régime des prairies artificielles y était d'ailleurs tout-à-fait inconnu. Cependant à la fin de cette année, un mémoire adressé à l'Assemblée provinciale d'Orléans dit qu'avec le seigle, qui forme les trois quarts de la récolte, on peut compter pour un quart le froment et méteil, et qu'on a fait quelques essais de trèfle. On se plaint, dans ce document, des fièvres paludéennes et des maladies épidémiques, que l'on attribue tant à l'humidité d'un sol imperméable qu'à l'eau des fontaines mal entretenues et croupissantes. On demande des routes, des puits, et la cessation des abus du régime seigneurial. Ce dernier bienfait n'a pas tardé à se réaliser. Les autres se sont fait attendre plus longtemps. La population de la commune n'était encore à cette époque que de 950 habitants, dont 483 seulement dans la ville. Elle est aujourd'hui de 1928, dont les deux tiers environ dans l'intérieur. Un meilleur système de culture, plus d'aisance, des habitations mieux aérées, et des fossés d'écoulement ouverts autour de tous les champs où l'eau séjournait, ont ainsi, sinon fait disparaître complétement, du moins rendu beaucoup plus rares les fièvres et les maladies.

Depuis le commencement du dix-huitième siècle on ne trouve plus aucun fait intéressant l'histoire de Saint-Sauveur et de Moutiers, si ce n'est des aventures de voleurs de grands chemins. En feuilletant les registres des baptêmes, mariages et décès, nous y avons trouvé la mention suivante :

« Cejourd'hui, 31 janvier 1716, ont été, par moi chape-
« lain dudit Saint-Sauveur soussigné, inhumés dans l'église
« de cette paroisse les corps de deux honnêtes marchands,
« tués et massacrés sur le territoire de cette paroisse, à un
« endroit appelé l'Etang-Girard, le 27 du même mois, par
« des voleurs de grands chemins à cheval, au nombre pour
« le moins de six. Lesquels marchands n'ont été trouvés
« morts que le lendemain et aussi n'ont reçu aucun sacre-
« ment. L'un s'appelait Edme Leprestre, et l'autre le sieur
« Roullé. »

Une croix fut érigée sur le lieu du crime. C'était sur le chemin de Saint-Sauveur à Mezilles, et le bois voisin porte toujours le nom de la Croix-des-Marchands. Après un siècle et demi il reste encore des traditions dans le pays sur ce sinistre événement. Ces marchands allaient, la sacoche bien garnie, à quelque grande foire, et les voleurs qui les suivaient depuis plusieurs jours, avaient attendu, pour faire leur coup, l'heure et le lieu favorables. Telle était alors la sécurité des routes. Au reste, il se raconte encore, dans les veillées, des histoires d'autres bandits qui, au siècle dernier, ne furent pendus qu'après avoir été longtemps la terreur du pays, et nous avons entendu plus d'une fois le récit des audacieuses attaques de Saute-à-la-Cravatte et des expéditions nocturnes de Bride-les-Bœufs, deux hardis voleurs, dont les noms de guerre sont encore l'injure la plus irritante que puissent s'entendre adresser les paysans de la Puisaie.

Pendant les plus mauvaises époques de la Révolution, ce

pays et les sympathies de ses habitants avaient offert à beaucoup de prêtres un refuge assuré contre les fureurs de la persécution. Toutes les recherches pour les y atteindre étaient inefficaces. Les charbonniers des forêts ont, par tradition du temps où ils étaient associés en corporation, une sorte de télégraphe secret et des signaux mystérieux. Quelques coups fortement frappés sur une douve ou planche suspendue à la main, se font entendre de leurs oreilles exercées à plusieurs kilomètres de distance. Chaque nombre de coups a sa signification, qu'eux seuls connaissent. Ils s'en servaient avec vigilance pour la protection de leurs réfugiés. A la première apparition des brigades de gendarmerie, l'éveil était ainsi donné et les suspects se mettaient à couvert. Le vénérable sous-prieur de Saint-Germain, dom Laporte, qui plus tard a relevé de ses ruines le collège d'Auxerre, et l'a dirigé avec distinction pendant vingt ans, avait passé un an entier de cette triste époque dans la commune de Moutiers, connu de tous, sans être dénoncé par personne, et, comme il tenait à gagner le pain de l'hospitalité, travaillant vaillamment tout le jour comme bûcheron ou comme ouvrier de ferme, et le soir allant dans les hameaux instruire les enfants et leur faire le catéchisme.

Plus tard, sous le premier empire, ces forêts cachaient un assez grand nombre de conscrits réfractaires, et jamais les perquisitions militaires, même dirigées par des officiers intelligents, n'ont pu en arrêter aucun. C'est que les épaisses clôtures en haies vives, les bois touffus, les chemins creux et les marécages de ce pays offrent, pour ceux qui le connaissent à fond, des moyens de retraite aussi sûrs que faciles, tandis qu'ils ne présentent à l'étranger qu'un labyrinthe inextricable.

LA MAISON DE COURTENAY
SES POSSESSIONS DANS L'YONNE
LE GATINAIS.

« Elle n'est point vaine cette connaissance exacte des châ-
« teaux et des maisons illustres, appliquée surtout au moyen-
« âge. Cette époque tout entière est dans les monastères et
« les châteaux. L'histoire des religions et des maisons en est
« la clé. On l'a trop négligée dans notre littérature contem-
« poraine. Les fondateurs sérieux de l'histoire moderne, tels
« que Duchesne et les bénédictins, avaient autrement appré-
« cié l'histoire des grandes maisons féodales pour l'éclair-
« cissement de notre histoire nationale elle-même. Maîtresses
« du sol pendant tant de siècles, ces puissantes familles y
« ont laissé la trace profonde de leur passage. Quand on
« pénètre dans l'histoire intérieure de quelqu'une de nos pro-
« vinces à une époque reculée, on demeure surpris de voir
« certains noms nous apparaître partout à la fois, et la vie
« entière du pays se concentrer dans un petit nombre de mai-
« sons. Leurs possessions s'étendent à toute la province;
« toute propriété émane d'elles. C'est un réseau qui couvre
« la contrée et la retient longtemps dans ses lacets. Entraî-
« née par l'école philosophique du dernier siècle, par la
« séduction d'écrivains d'un grand talent, nous avons aban-
« donné trop tôt l'histoire particulière et diplomatique pour
« l'histoire générale des Etats. Notre époque revient sage-
« ment aux sources provinciales qu'elle recherche, aux ar-
« chives qu'elle fouille, aux diplômes, aux cartulaires qu'elle

« imprime. Ces monuments sont, pour l'histoire du moyen-« âge, ce qu'est le dépouillement des correspondances pour « une période plus rapprochée de l'histoire moderne (1). »

Ces réflexions si justes et si vraies d'un savant jurisconsulte, qui est en même temps un grave et profond historien, viennent à notre pensée, quand nous voulons raconter l'histoire des communes du haut Gâtinais qui font partie du département de l'Yonne. Cette histoire ne serait pas comprise si nous la séparions de la puissante famille qui, pendant plusieurs siècles, a eu tout ce territoire dans son domaine et sous sa domination seigneuriale.

Plusieurs de ces communes ont déjà été, il y a quelques années, l'objet de consciencieuses et savantes recherches publiées par M. Déy, au Bulletin de notre société, tant dans des notices séparées, que dans une histoire du comté de Saint-Fargeau. Mais il n'entrait pas dans son plan d'embrasser dans leur ensemble les annales de ce pays. Puis il n'a point eu à sa disposition tous les documents nécessaires pour donner toujours aux faits qu'il mettait en lumière leur véritable signification. De là des lacunes nombreuses et plus d'une erreur grave dans ses récits, auxquels les épisodes anecdotiques dont il les a ornées donnent cependant beaucoup d'intérêt. Notre plan est différent, notre point de vue plus étendu. Sans nous attacher à la biographie de quelques personnages éminents qui ont apparu dans cette contrée, où à tels incidents privés qui ont pu, à diverses époques, émouvoir ou passionner ceux qui en ont été les témoins, c'est l'histoire même du pays, ses vicissitudes et ses transforma-

(1) Ch. Giraud. Les Hohenzollern, *Revue des Deux-Mondes* de janvier 1872.

tions, ses assujettissements et ses franchises, ses joies et ses souffrances, ses prospérités et ses misères, que nous nous proposons de raconter,et principalement à l'aide des révélations nouvelles que nous ont fournies les archives publiques et les titres privés, et qui nous permettront peut-être de faire revivre aux yeux du lecteur, dans un tableau impartial et véridique, les personnes, les choses et les événements des temps passés.

I.

Le vaste territoire dont se composait le pays Sénonais, *civitas Senonensis*, qui depuis l'établissement du christianisme jusqu'en 1790 a formé un seul et même diocèse, ne comprenant pas moins au siècle dernier de 733 paroisses, avait été administré politiquement sous les deux premières dynasties, sans rien changer à la circonscription antérieure. Lors de la formation des dominations féodales, aux neuvième et dixième siècles, il avait été maintenu d'abord en un seul et même comté que possédèrent les ducs de Bourgogne, et qu'ensuite ils inféodèrent à un puissant vassal qui prit le titre de comte du Sénonais. Mais dès la fin du dixième siècle, il était morcelé. Des voisins ambitieux et guerroyeurs en avaient envahi et occupé la partie orientale, c'est-à-dire le Gâtinais, *Pagus Wastinensis*.

Le Gâtinais remontait au midi, par les vallées de l'Ouanne et du Loing, jusqu'à une ligne qu'on tirerait de Dracy à Rogny. Puis en descendant, il embrassait du côté du levant Courtenay, Cheroy, Nemours, Montereau et Fontainebleau, et du côté du couchant, Châtillon-sur-Loing, Lorris, Montargis, Etampes et Pithiviers.

L'envahissement avait commencé par un vassal du comte du Sénonais, fils du châtelain que ce seigneur avait préposé à la garde de sa forteresse de Château-Renard. Ce hardi aventurier, que le continuateur de la chronique d'Aimoin appelle Atho, profitant des troubles de l'anarchie féodale qui mettaient tout le territoire en état d'hostilités permanentes, s'était attaché une troupe de soldats avec lesquels il faisait la guerre pour son compte, et s'emparait, sur les terres de l'abbaye de Ferrières, du domaine de Courtenay; il s'y était bâti un château-fort, d'où il bravait à la fois les foudres ecclésiastiques des moines et de l'archevêque, et les armes du comte du Sénonais occupé d'un autre côté par de plus graves démêlés.

Les comtes d'Anjou faisaient en ce moment la guerre à ceux de Chartres et de Blois, qui devinrent, un peu plus tard, comtes de Champagne. La Touraine était l'objet de cette guerre, et le comte d'Anjou, Foulque Nerra, en chassa son adversaire. De là, il passa dans le Gâtinais dont il s'empara et qu'il donna en fief à son gendre Geoffroy, que quelques uns appelaient Albéric et d'autres Geoffroy de Château-Landon, du nom du chef-lieu de son nouveau domaine, mais qu'un écrivain du nom de Berly a mal à propos confondu avec le premier comte de Joigny, qui s'appelait aussi Geoffroy.

Sur ces entrefaites, s'éleva la grande guerre de la succession au duché de Bourgogne, entre le roi Robert, neveu et héritier du dernier duc, Henri-le-Grand, et le comte Othon Guillaume à qui ce prince avait légué tous ses états, guerre dont j'ai parlé plus au long en racontant les annales de Saint-Sauveur et de Moutiers. Elle dura douze ans et fut soutenue avec acharnement pour le roi, dans l'Auxerrois, par Hugue,

comte de Châlon et évêque d'Auxerre, neveu par sa mère de la reine Constance. Il avait appelé à son aide son beau-frère Geoffroy, fils du comte de Semur, et, avec d'autres partisans, un chevalier de la famille des vicomtes de Narbonne, parent probablement du comte-évêque dont la mère était fille du comte de Toulouse, et qui lui avait amené sans doute des gens de guerre de la population pauvre, avide et belliqueuse de cette province méridionale. Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, seigneur puissant, politique habile et capitaine expérimenté, soutenait la cause d'Othon Guillaume, son beau-père.

Le comte du Gâtinais intervint, comme allié du roi, dans cette guerre, qui se termina en Bourgogne par l'attribution au roi du duché, et au comte Othon-Guillaume de la comté sur la rive gauche de la Saône. Dans l'Auxerrois, elle laissa aux lieutenants de l'évêqne, sous la suzeraineté de celui-ci, presque toute la partie méridionale du comté, savoir : les baronnies de Saint-Verain, Donzy, Cosne et Gien. L'évêque conserva la moitié de la baronnie de Toucy, dont l'autre moitié, restant soumise à sa suzeraineté, fut attribuée au chef de guerre venu de Narbonne. Le comte du Gâtinais eut, des domaines des comtes d'Auxerre, Saint-Fargeau et Bléneau, avec leurs annexes, qui étaient considérables, et il en reçut, du nom de Saint-Fargeau, qui était alors Ferrolœ, le surnom du Ferrolien, *Ferrolensis*, par lequel il est désigné dans la chronique du continuateur d'Aimoin.

C'est sans doute dans cette guerre, et par d'éclatants services rendus, tant par lui que par ses fils, au comte du Gâtinais, qu'Atho de Courtenay s'éleva, comme le dit la chronique ci-dessus citée, à un rang des plus élevés, *se sublimavit*, car le comte lui inféoda les territoires du haut Gâti-

nais dans les bassins de l'Ouanne, du Branlin et de l'Agréau, comprenant principalement Château-Renard, Charny et Champignelles avec leurs annexes, et il donna sa fille Hildegarde en mariage à Joscelin, fils aîné de ce baron, avec la châtellenie de Montargis pour dot.

En même temps, ou plus tard, ce que les documents ne permettent pas de préciser, le chevalier auquel l'évêque avait concédé la moitié de sa châtellenie de Toucy, reçut en fief celle de Saint-Fargeau et peut-être aussi celle de Bléneau. Mais, bien que Saint-Fargeau fût, avant la guerre, un domaine de l'évêque d'Auxerre, c'était le comte du Gâtinais qui en gardait la suzeraineté et à qui le nouveau seigneur en rendait foi et hommage. Celui-ci s'appelait probablement Itier, nom que l'on voit être, à partir de l'an 1060, celui de ses descendants pendant cinq générations.

Après la mort du comte Geoffroy le Ferrolien, le Gâtinais était rentré en la possession du comte d'Anjou, son beau-frère, Geoffroy Martel, qui en mourant avait partagé ses états entre ses deux neveux, fils du Ferrolien, dont l'un, Foulques Rechin, avait l'Anjou, et l'autre, Geoffroy-le-Barbu, recevait le Gâtinais. Une chronique du temps (1) raconte qu'une guerre de haine survint entre les deux frères, et que pour n'avoir pas contre lui le roi, Foulques Rechin lui promit de lui laisser le comté du Gâtinais s'il consentait à ne pas intervenir. Le roi lui en donna sa parole. Alors Foulques Rechin envahit les états de son frère, le fit prisonnier et le retint toute sa vie en prison; puis il livra au roi le Gâtinais. La chronique atteste que les barons ne consentirent toutefois à rendre

(1) *Ex collectione Freberi*. Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. XII, p. 158.



foi et hommage au roi que lorsqu'il eût prêté serment de maintenir les coutumes du pays, ce qui semble indiquer que cette contrée avait déjà plus de libertés traditionnelles que beaucoup d'autres provinces.

Cette annexion agrandissait considérablement les domaines royaux, qui jusques là étaient bornés au duché de France. Joscelin de Courtenay était sans doute resté neutre, ou peut-être même avait-il suivi le parti du comte d'Anjou, car il conserva la libre possession de sa baronnie du haut Gâtinais.

On ne sait si c'est à cette guerre et à ses suites que se rapporte un épisode sinistre de l'histoire de la ville de Toucy qui, selon ce que rapporte une chronique contemporaine (1), fut prise et brulée en 1060 par les troupes de Thibaut, comte de Blois et de Champagne. Les comtes de Blois étaient les ennemis déclarés des comtes d'Anjou, qui venaient de leur enlever la Touraine, et peut-être que le comte Thibaut, s'étant allié à Geoffroy-le-Barbu, voulut faire une diversion en sa faveur en attaquant les sires de Narbonne qui, en même temps que vassaux de l'évêque d'Auxerre pour Toucy, l'étaient pour Saint-Fargeau du comté du Gâtinais. Pourtant il se peut que ce ne soit là qu'un incident d'une autre guerre qu'à

(1) Brev. chronic. autissiodorense, dans la Bibl. nov. du père Labbe et dans dom Bouquet, t. VII. Une erreur de copie dans le père Labbe, qui, à Tociaci, que porte le manuscrit Colbert de la Bibl. nat., avait substitué Crociaci, a fort intrigué Duchesne (*Hist. de la maison de Vergy*, *l'Art de vérifier les dates*), et en dernier lieu M. Darbois de Jubainville (*Hist. des comtes de Champagne*), qui ont cherché bien loin ce Crossy ou Croissy, tandis qu'il était clairement indiqué dans la *Chronique d'Auxerre* par son nom et par celui d'Ytier son seigneur.

cette époque le comte de Nevers et d'Auxerre soutenait contre le duc de Bourgogne, qui lui avait enlevé Auxerre avec l'aide du comte de Blois dont les soldats avaient pris d'assaut deux ans auparavant l'abbaye fortifiée de Saint-Germain. Ces deux princes se partageaient les domaines du comté et de l'église d'Auxerre. Le comte de Blois prenait pour lui l'opulente abbaye de Saint-Germain, dont ses successeurs, les comtes de Champagne, conservèrent la garde jusqu'au milieu du treizième siècle, et peut-être y voulut-il ajouter une partie des domaines de l'évêque, en s'emparant de Toucy, qu'Itier, seigneur pour moitié de cette ville, ne put suffisamment défendre contre un si puissant ennemi. Il parait toutefois que l'expédition du comte se contenta de cette victoire et n'alla pas plus loin.

Joscelin de Courtenay eut trois fils, dont deux allèrent et restèrent aux croisades, et s'y rendirent célèbres par leurs exploits. L'un, Geoffroy dit Chapalu, dont l'historien Guillaume de Tyr vante la valeur et le mérite éminent; l'autre, appelé Joscelin, y devint comte d'Edesse, principauté que son fils et son petit-fils possédèrent après lui, et que toutefois ce dernier ne put conserver. L'aîné des enfants, Miles ou Milon, conserva les domaines héréditaires et y fonda en 1124 l'abbaye de Fontaine-Jean, qu'il enrichit de ses bienfaits.

Les deux fils qu'il laissa, Guillaume et Renaud, accompagnèrent en 1148 le roi Louis VII à la croisade. Le premier y mourut. Le second revint avant le roi, et, devenu seul héritier de son père, acquit un triste renom par ses violences et ses brigandages. Déjà du vivant de Louis le Gros il avait, pour des méfaits sur lesquels on n'a aucuns détails, encouru la sévérité de ce roi, ennemi inflexible des déprédateurs, et

qui, selon ce que raconte Suger, « fit renverser par ses « hommes sa forteresse de Château-Renard (1). »

Le comte de Champagne, Thibaut II, écrivait en 1149 à l'abbé Suger, régent du royaume pendant l'absence de Louis VII :

« Je vous donne avis que Rénaud de Courtenay a fait une « grande injure au roi et à vous qui êtes le gardien du « royaume. Car il s'est saisi de certains marchands royaux « qui avaient acquitté leurs péages à Orléans et à Sens et « satisfait à toutes les coutumes qui se paient dans les terres « du roi, et de plus les a dépouillés de toutes leurs mar- « chandises. C'est pourquoi il est nécessaire que vous lui « ordonniez de la part du roi et de la vôtre qu'il ait à les « mettre en liberté et à leur rendre généralement tout ce qui « leur appartient. Que s'il refuse d'y satisfaire, et que vous « désiriez de faire marcher une armée contre lui pour le « faire obéir, faites-moi savoir votre volonté, afin que je vous « amène du secours et que je vous aide à le remettre dans « son devoir (2). »

Devant les menaces de Suger le fier baron céda et « répara « ses torts au sujet des marchands, » comme l'indique une seconde lettre du comte Thibaut, mais peut-être pour recommencer ailleurs.

Il mourut bientôt en laissant à sa fille Elizabeth ses vastes domaines, qu'il avait probablement agrandis par ses exactions et ses envahissements, et qui constituaient sans doute une fortune princière, car le roi Louis VII, pour donner à

(1) *Vie de Louis le Gros*, par Suger, édit. de M. Guizot, t. VIII, p. 152.

(2) *Recueil des hist. de Fr.*, t. XV, p. 511, B.

son second frère Pierre un riche établissement, la lui fit épouser vers l'an 1155.

On ne sait rien de la vie de ce prince, si ce n'est qu'il prit, selon l'usage introduit pour les puînés dans les grandes familles, le nom et les armes de Courtenay, qu'il fit des donations aux établissements religieux, qu'il donna une charte de liberté aux habitants de Montargis, et qu'en 1179 il alla à la croisade avec le comte de Champagne. On ignore si c'est là qu'il mourut, mais il avait cessé d'exister en 1183.

Il laissait cinq filles et quatre fils, dont l'un mourut jeune. Des trois autres fils, l'aîné, portant le nom de Pierre, fut marié à l'héritière des comtes de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, par son cousin le roi Philippe-Auguste, qui retint pour lui à cette occasion le comté de Montargis, comprenant la mouvance de tout le haut Gâtinais et des châtellenies de Saint-Fargeau et Bléneau. Selon le droit féodal, le comte Pierre eut dans la succession de son père le principal domaine, c'est-à-dire la baronnie de Courtenay. Quand il eut perdu sa première femme il devint, par son mariage avec Yolande de Flandre, marquis de Namur, tout en restant comte d'Auxerre et de Tonnerre, après avoir marié sa fille au baron de Donzy, qui eut seulement le comté de Nevers. En 1216, les barons qui avaient fondé l'empire latin de Constantinople l'élurent empereur. Il se mit en route pour prendre possession de son trône. Mais, à la suite de faits de guerre désastreusement conduits par son imprudence, il fut, avant d'y arriver, fait prisonnier, et mourut en captivité. Après lui, ses deux fils, Robert et Beaudoin, puis le fils de ce dernier, furent couronnés empereurs, mais ne purent assurer la puissance et la durée de cet empire éphémère. Avec ce dernier, l'empereur Philippe, qui ne prit même jamais possession et

n'eut que le titre, s'éteignit en 1285 sa postérité masculine. Philippe laissait une fille qui épousa le comte de Valois et fut mère du roi Philippe-le-Long. Elle eut la baronnie de Courtenay et en fit don à son mari (1).

Un des frères de l'empereur Pierre de Courtenay eut dans la succession paternelle les importantes seigneuries de Tanlay, Mailly-le-château, Ravières, Joux-la-Ville et Saint-Vinnemer. Le dernier enfant mâle de cette branche mourut en 1383.

Un autre fut seigneur d'Yères en Gâtinais. Sa postérité vécut fort obscurément et s'éteignit en 1380.

Le troisième, Robert de Courtenay, était destiné à laisser une descendance masculine beaucoup plus prolongée, car elle ne finit qu'en 1731. Il eut dans le partage des biens paternels, entre autres domaines, tous ceux du haut Gâtinais, savoir, Château-Renard, Charny et Champignelles, avec leurs annexes que les titres relatés par Dubouchet, dans un savant travail dont nous parlerons plus bas, ne mentionnent pas expressément, si ce n'est Villeneuve-les-Genêts. Ces annexes comprenaient tous les fiefs et les villages des banlieues de ces seigneuries. Il avait en outre, probablement comme fief reçu de son frère le comte d'Auxerre, la seigneurie de Vermanton, pour son approvisionnement des vins très recherchés de l'Auxerrois, dont il fit même des dons aux abbayes fondées par ses ancêtres. Son nom se trouve mêlé à tous les grands événements du règne de Philippe-Auguste. Il était renommé, tant pour son habileté comme homme de guerre, que pour la sagesse de ses conseils en politique et en administration. Le roi, pour récompenser ses grands services, lui conféra une charge de cour dont les attributions étaient plus importantes

(1) Dubouchet. *Preuves de l'Hist. de Courtenay*, p. 22.

que son titre ne pourrait aujourd'hui le faire croire, celle de bouteiller de France, et lui donna en fief les riches seigneuries de Conches et Nonancourt en Normandie. Il mourut à la croisade en 1239. Une charte de l'année 1210, que va publier M. Quantin dans le troisième volume de son *Cartulaire historique de l'Yonne*, donne d'intéressants renseignements sur les limites de ses possessions du haut Gâtinais du côté de Saint-Fargeau, en même temps qu'elle montre les singuliers enchevêtrements dont se compliquait parfois la propriété féodale. Le seigneur de Saint-Fargeau avait bâti à Sept-Fonds un château dont la trace subsiste encore dans un tertre élevé, que l'on appelle la Motte de Sept-Fonds. De son côté, le comte Robert en avait construit un de ce côté et à peu de distance, qui reçut le nom de château de Monbois, *de meo bosco*. De là, et sur les questions de limites, de vives querelles et un commencement de guerre entre les deux voisins. Le roi Philippe-Auguste intervint pour les pacifier. On convint que les deux châteaux resteraient debout, mais qu'il serait interdit aux deux parties de construire aucune autre forteresse entre Champignelles et Saint-Fargeau. Monbois, dont le nom a disparu, était sans doute à Villeneuve-les-Genêts, qui est à moitié chemin entre Sept-Fonds et Champignelles. Les défrichements qui furent opérés sur son territoire y amenèrent bientôt une agglomération d'habitants, car en 1217 Robert y fit bâtir une église et il s'y forma une paroisse. La charte que donna le roi à l'occasion de cette entente pacifique constate en outre les faits que voici. Le seigneur de Saint-Fargeau tenait du roi, comme successeur des comtes du Gâtinais, le fief de Bléneau. Ce seigneur l'avait sous-inféodé an seigneur de Champignelles, et celui-ci plus tard au comte de Sancerre, en même temps que le fief de

Malicorne, qui était de la seigneurie de Charny; et le comte de Sancerre avait lui-même sous-inféodé Malicorne à un chevalier du nom de Guillaume. Ainsi, pour Bléneau, comme, au reste, pour Saint-Fargeau, le seigneur de Saint-Fargeau était homme-lige ou vassal du roi; le seigneur de Champignelles, homme-lige du roi pour sa seigneurie, était en même temps homme-lige de celui de Saint-Fargeau pour Bléneau; le comte de Sancerre, neveu du comte de Champagne et possesseur de nombreuses et puissantes seigneuries, était homme-lige du seigneur de Champignelles pour Bléneau et du seigneur de Charny pour Malicorne, et le chevalier Guillaume de Malicorne, homme-lige du comte de Sancerre.

C'est que, selon la remarque, aussi juste que sagace de l'auteur d'une savante notice historique sur la Ferté-Loupière, publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne* en 1859, et dont nous aurons occasion de parler plus tard, rien n'était moins stable autrefois que la propriété seigneuriale. Un succès la donnait, un revers ou le besoin d'une alliance, ou bien l'embarras de subvenir aux expéditions des croisades la faisaient aliéner, et le nouveau possesseur, si c'était un personnage princier, se pouvait trouver vassal d'un très humble gentilhomme. Ajoutant à ces causes les mutations d'héritages, on conçoit comment se formèrent ce conflit bizarre de suzerainetés et de vassalités différentes, et, à raison de ce que toute propriété seigneuriale avait son droit de justice, ce mélange de juridictions différentes, enchevêtrées les unes dans les autres ainsi que des écheveaux de fil emmêlés. La société féodale, quoique faite originairement toute d'une pièce, s'était fractionnée peu à peu en portions innombrables et disparates. Le sol, les hommes, les justices subissaient toutes les éventualités imprimées à la fortune du seigneur

justicier sous la domination duquel ils se trouvaient placés. La société ainsi faite semblait une mosaïque composée des pierres les plus dures, mais liées par un ciment qui, quand il vint à s'user, fit que ces pierres, une fois désunies, ne furent plus que des ruines sans aucune homogénéité.

Des fils que laissa le puissant Robert de Courtenay, deux entrèrent dans les ordres et devinrent, l'un archevêque de Reims et l'autre évêque de Chartres. L'aîné, appelé Pierre, eut les seigneuries de Château-Renard, Charny et autres en Gâtinais, et mourut, dans la première croisade de Saint-Louis, à la bataille de la Massoure (Mansourah), ne laissant qu'une fille, qui épousa Robert d'Artois, frère du roi, et mourut sans postérité. Joinville en parle en termes d'une haute estime.

Le second, que l'on appelait messire Raoul, et qui a laissé ce nom à la Motte ou château qu'il avait bâti à Champignelles, alla chercher fortune au service de Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, y fit un riche établissement en épousant l'héritière du comté de Chieti, et ne laissa qu'une fille qui mourut sans postérité.

Le troisième, du nom de Guillaume, qui devait seul continuer la dynastie, était seigneur de Champignelles, de Vermanton, et de plusieurs autres terres. Il y joignit des domaines considérables dans l'Auxerrois, qu'il eut de sa femme, Agnès de Toucy, et la ville et seigneurie de la Ferté-Loupière qu'il acquit par échange de son cousin le comte de Sancerre. Il mourut vers 1280.

De ses deux fils, l'un, Robert, fut archevêque de Reims comme l'avait été son oncle. L'autre, nommé Jean, recueillit les seigneuries de la famille, et, par son mariage avec Jeanne de Sancerre, acquit la seigneurie de Saint-Brisson en Berry, que les titres appellent Saint-Briçon.

De ce moment, la race des Courtenay semble s'être étiolée et avoir dégénéré. Ils ne paraissent plus dans l'histoire générale, ni comme hommes de guerre, ni autrement. Les chartes de leurs archives particulières qui ont été publiées au dix-septième siècle, comme nous le dirons plus tard, parlent seules de leurs possessions et de leurs alliances. Ils allaient pourtant à la guerre, comme tous les gentilshommes, et y faisaient bravement leur devoir. Mais aucun d'eux ne montra assez de génie pour se distinguer, appeler sur lui l'attention et reconquérir le rang digne de sa haute naissance.

De Jean I[er], qui mourut en 1278, sortirent cinq fils dont trois moururent sans postérité. L'un, Philippe, devint seigneur de la Ferté-Loupière, et après lui cette terre fut possédée par trois générations de ses fils dont deux portèrent le nom de Jean. Le dernier fut dépouillé de ses biens en 1418 par Charles VI pour avoir suivi le parti du Dauphin. Mais ils lui furent rendus par ce prince, quand, devenu roi sous le nom de Charles VII, il eut triomphé des Anglais et des Bourguignons. Les filles de ce Jean II de la Ferté-Loupière vendirent après sa mort cette terre de la Ferté à un de leurs cousins, et cette seigneurie rentra ainsi dans la descendance mâle de Jean I[er] de Champignelles, leur quatrième aïeul.

Le second fils de ce Jean I[er], appelé lui-même Jean II, avait eu en partage la terre de Champignelles, et il y réunit, par son mariage avec Marguerite de Saint-Verain, la seigneurie de Bléneau qu'un des ancêtres de celle-ci, Philippe, baron de Saint-Verain, avait acquise vers l'an 1270, soit par son mariage avec l'héritière de cette terre, soit en la recevant en arrière-fief des comtes de Sancerre qui, comme on l'a vu plus haut, la possédaient dès l'année 1210. Il mourut en 1334.

Pendant les trois générations suivantes, la famille s'était enrichie par d'opulentes alliances ou d'importantes acquisitions et, bien qu'elle se fût divisée en deux branches nouvelles dont l'une avait eu Bléneau et l'autre Champignelles, lorsque Pierre III mourut en 1411, il laissait son fils Jean en possession des riches seigneuries de Champignelles, Saint-Brisson, Dammarie-en Puysaie, Saint-Maurice-sur-Avéron, Fontenouilles, Melleroy et Triguères, mais celui-ci, dissipateur effréné, les vendit toutes, dont Champignelles et Saint-Maurice à Jacques-Cœur en 1450, et il mourut dans la misère avec les surnoms de Jean-sans-Terre ou le Mauvais ménager.

Jean II de Bléneau, mieux avisé, avait voulu racheter Champignelles après la condamnation et la confiscation de Jacques Cœur, en exerçant le droit de retrait lignager. Il n'y put réussir. Mais il joignit à ses domaines, par donation de sa tante Anne de Vallery, les seigneuries de Chassenay et Tannerre, qu'il échangea en 1450 pour celle de Chevillon, et, en 1455, la terre de la Ferté qu'il racheta de ses cousines, héritières du dernier des Courtenay-la-Ferté-Loupière.

Déjà à cette époque les membres de cette famille éprouvaient le besoin de constater publiquement en toute occasion leur descendance du sang royal, car, par son testament de 1464, Jean de Bléneau ordonne « qu'après sa mort on le fasse « peindre dans le chœur de l'église de Bléneau sur un cheval « de guerre, le caparaçon chargé de trois écus aux armes de « Courtenay, parties de celles de sa mère, de son aïeule et « de sa bisaïeule, qui étaient de Melun, de Saint-Verain et « de Sancerre. » Cette peinture, exécutée après sa mort survenue en 1480, fut retouchée en 1511 par ordre de son petit-fils, qui voulut qu'audessus de l'entablement on ajoutât ses pleines armes, timbrées de même que sur son sceau habi-

tuel, et aux côtés deux écussons de Courtenay partis de Boulainvilliers et de Bar, à cause de ses deux femmes. Ces peintures qui, au siècle dernier, avaient été masquées par une couche épaisse de badigeon, ont été remises au jour il y a une dizaine d'années, et, malgré leur état de vétusté, tous les détails en ressortent encore avec une suffisante netteté.

Après la mort de Jean III les domaines sont divisés entre ses deux fils.

La branche ainée reçoit en partage Bléneau, Villars et la Motte-Messire-Raoul. Elle se compose de :

Jean III, mort en 1480;

Jean IV, mort en 1511;

François, mort en 1561. Il avait fait un riche mariage en épousant la fille du comte d'Estampes, et avait acheté la charge de bailli, capitaine et gouverneur d'Auxerre, et, selon Dubouchet, comme il faisait bonne figure à la cour, le roi Henri II l'avait désigné comme gouverneur de ses fils.

Puis viennent :

Gaspard Ier, mort en 1607. Il avait réprésenté aux Etats de Blois la noblesse de l'Auxerrois; on érigea à lui et à sa femme, dans l'église de Bléneau, un magnifique tombeau avec statues et colonnes, dont il ne reste que les inscriptions.

Edme, mort en 1633;

Et Gaspard II qui meurt en 1665 sans postérité, léguant sa terre de Bléneau à son parent Louis de Courtenay-Chevillon, mais laissant tant de dettes, que le légataire ne put l'avoir qu'en la rachetant.

A côté de cette branche ainée, il y avait une branche cadette qui eut et posséda, entre autres domaines, la Ferté-Loupière, Chevillon, Frauville, Bontin, Le Martroy et Prunoy.

Ce sont :

Pierre, mort en 1504;

Jean Ier, en 1534;

Hector, en 1548;

René, en 1552;

Guillaume, en 1592, dont la tombe, aux armes de France et de Courtenay, fut placée et existe encore dans l'église de Chevillon;

Jean II, en 1639. On éleva, dans l'église de Fontaine-Jean, de magnifiques tombeaux avec statues, tant pour lui que pour son frère Jacques mort sans postérité en 1607;

Louis, qui racheta Bléneau après la mort de son cousin Gaspard II;

Louis-Charles, né en 1640;

Et Charles-Roger, le dernier rejeton mâle de la race, né en 1671, mort en 1730;

Roger, frère de Louis-Charles, abbé des Echarlis, qui mourut en 1731.

De cette tige s'étaient détachées deux branches qui n'ont pas fourni une très longue vie. Celle d'Arrablay, commencée en 1488, qui ne dura que deux générations et s'éteignit en 1548;

Celle de Bontin, Sommecaise et Saint-Denis, etc., qui commence par Louis, fils de Pierre IV de Chevillon, mort en 1504, lequel acheta de l'abbaye de Saint-Germain la moitié de la seigneurie de Sommecaise, et se poursuit par François, son fils, qui embrassa la religion protestante, et mourut en 1578 après avoir marié sa fille unique à Maximilien de Béthune, baron de Rosny, qui devint, sous le nom de duc de Sully, le ministre et l'ami du grand et sage roi Henri IV.

Ainsi finit cette race issue du sang royal, et dont étaient sortis trois empereurs. Sa richesse, son éclat et son rang allèrent en diminuant de siècle en siècle, de princes devenant barons, puis se confondant avec les simples gentilshommes,

et descendant, non comme l'a dit l'historien Gibbon, dans l'humble classe des paysans, mais dans celle des gentilshommes campagnards. La branche de Chevillon, qui a survécu la dernière, avait fini par s'appauvrir. En 1562, ils avaient été obligés d'aliéner la Ferté-Loupiére, et dès avant 1720, le père du dernier rejeton de la famille avait vendu sa dernière propriété, le manoir héréditaire et la terre de Chevillon. Bléneau seul restait à sa fille qui l'avait reçu en dot en épousant le marquis de Bauffremont.

Depuis plusieurs siècles, ils avaient réclamé, sans pouvoir jamais l'obtenir, le rang et les honneurs dûs à leur qualité de princes du sang. Il existe en Angleterre une famille riche et puissante qui porte leur nom et leurs armoiries. Et elle prétend descendre d'un des leurs, qui par ce motif avait, dès la fin du douzième siècle, quitté la France pour entrer au service du roi d'Angleterre, Henri II (1).

En 1576, Henri III rendit un édit portant que les princes du sang, selon l'ordre de leur consanguinité, prendraient rang avant tous les pairs du royaume. Les Courtenay s'empressèrent de saisir cette occasion pour revendiquer leurs droits. Mais, sans être repoussés d'une manière absolue, ils ne purent rien obtenir. L'avénement de Henri IV, et le bon accueil qu'il parut leur faire, leur rendit l'espérance. Renvoyée au chancelier, puis à des commissaires spéciaux, leur supplique restait sans solution. Alors ils recoururent aux professeurs les plus célèbres des Universités de France, d'Allemagne et d'Italie, Denis Godefroy, Menochius, Dujardin et autres, qui envoyèrent des consultations favorables, qu'ils firent imprimer en 1607, en même temps que leurs requêtes au roi, en un volume ayant pour titre : *De stirpe et origine*

(1) Gibbon, chap. 61.

domûs de Courtenay quæ cœpit à Ludovico Crasso. Ils croyaient toucher au succès, quand en 1610 l'assassinat du roi fit tout ajourner. Quelques mois après, et dans cette même année 1610, l'un d'entre eux, étant poursuivi pour un meurtre qu'il disait n'avoir commis qu'en légitime défense, réclama judiciairement, en sa qualité de prince du sang, le droit d'être jugé en audience solennelle du Parlement, avec l'adjonction des pairs du royaume. Tous les membres de la famille se réunirent à lui pour cette démarche solennelle. Ce fut sans résultat. On les écarta par une fin de non-recevoir. Alors, en 1614, deux d'entre eux passèrent en Angleterre et réclamèrent l'appui du roi Jacques Ier qui les accueillit avec bienveillance, et qui, en effet, écrivit en leur faveur à la reine-régente Marie de Médicis, mais celle-ci ne fit aucune réponse. On avait déjà assez de princes dont les ambitions avaient, depuis un demi siècle, apporté de graves embarras et causé de grands désastres. Et puis une reconnaissance devait conduire à créer à grands frais un apanage pour tirer ces nouveaux venus de l'obscurité.

Deux ans plus tard ils se crurent pourtant au moment du triomphe. Les princes qui voulaient écarter Concini, le favori de la reine, afin de gouverner à sa place, se liguèrent pour faire valoir leurs griefs, et ils trouvèrent celui de l'exclusion des Courtenay. Une conférence tenue à Loudun réclamait expressément dans l'article 2 de son procès-verbal la reconnaissance de leur titre. Sans refuser, la reine éluda et gagna du temps. Les princes en vinrent à une prise d'armes que firent cesser la mort de Concini, la déclaration de majorité du roi Louis XIII, et la disgrâce de sa mère, et, satisfaits dans leurs réclamations personnelles, ils ne s'occupèrent plus des Courtenay.

En 1659, un traité, qui d'ailleurs resta sans exécution, avait été conclu par le cardinal Mazarin, pour réunir la Lorraine à la France, à condition que la maison de Bourbon venant à manquer, celle de Lorraine succéderait à la couronne. Alors ils s'émurent de nouveau et ouvrant toutes leurs archives au savant Dubouchet, reconnu comme le plus docte généalogiste de France, ils en obtinrent la publication d'une histoire approfondie de leur famille, appuyée d'une masse de documents justificatifs si nombreux et si concluants, que le doute sur l'authenticité de leurs droits n'était plus permis. Le cardinal Mazarin en fut si frappé, qu'il paraît, selon le récit de Saint-Simon que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, qu'il songea à donner le rejeton de cette race pour mari à l'une de ses nièces. Mais il recula devant la conviction par lui acquise d'une faiblesse intellectuelle qui était apparemment l'attribut de la race entière depuis plusieurs siècles. Lorsqu'ils eurent publié avec permission du roi le grand et décisif ouvrage de Dubouchet, Louis XIV parut être un jour dans des dispositions favorables, mais elles s'évanouirent promptement et peut-être par la même raison. Le chef de la famille, Louis-Charles, s'obstinait cependant à suivre la cour quoique dans un rang des plus humbles, et à ce métier achevait de dévorer les restes de sa fortune, sans obtenir aucun résultat. Il avait vendu toutes ses propriétés, et c'étaient, selon Saint-Simon, les propriétés de sa femme qui le faisaient subsister. En 1691, il perdit son fils aîné qui fut tué en combattant vaillamment comme mousquetaire au siége de Mons. Le roi alla le voir à cette occasion, mais cette visite fut le seul bienfait qu'il en reçut. Après la mort de Louis XIV, il obtint un peu plus du régent qui, sans le reconnaître ostensiblement, rétablit sa fortune, en lui donnant, au temps du

système de Law, une somme importante en actions du Mississipi dont le placement le mit à l'aise pour le reste de sa vie. Son second fils, Charles-Roger, fit un riche mariage; mais la médiocrité de son intelligence le retint dans l'obscurité. Sa fin fut aussi triste que l'était depuis bien des années l'existence de sa famille. Il mourut de mort violente, assassiné, selon quelques relations, par son domestique, ou s'étant suicidé, comme le raconte Saint-Simon. Le récit de cet historien sur les dernières vicissitudes, depuis l'an 1659 jusqu'à son extinction, de cette race si éprouvée est assez intéressante pour que nous la transcrivions ici (1).

« Le prince de Courtenay, l'abbé son frère et le fils unique « du premier, auxquels cette branche se trouvait réduite, « présentèrent au Régent une parfaitement belle protesta- « tion, forte, prouvée, mais respectueuse et bien écrite, pour « la conservation de leur état et droits, comme ils ont tou- « jours fait aux occasions qui s'en sont présentées et à cha- « que renouvellement de règne. Elle fut reçue poliment et « n'eut pas plus de succès que toutes les précédentes. L'in- « justice constamment faite à cette maison de la branche « royale, légitimement issue du roi Louis-le-Gros, est une « chose qui a dû surprendre tous les temps qu'elle a duré, « et montrer en même temps la funeste merveille de cette « maison qui, dans un si long espace, n'a pu produire un « seul sujet dont le mérite ait forcé la fortune, d'autant « plus que nos rois ni personne n'a jamais douté de la vérité « de sa royale et légitime extraction, et le feu roi lui-même. « J'en ai parlé ailleurs.

« Ce prince de Courtenay était un homme dont la figure

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, ch. 173.

« corporelle marquait bien ce qu'il était. Le cardinal de Ma-
« zarin eut envie de voir s'il en pourrait faire quelque chose,
« et, s'il le trouvait, un sujet de le faire reconnaître pour ce
« qu'il était, en lui donnant une de ses nièces. Pour l'éprou-
« ver à loisir par lui-même, il le mena dans son carrosse de
« Paris à Saint-Jean-de-Luz pour les conférences de la paix
« des Pyrénées (1669). Ce voyage était à journées. Il fut plein
« de séjours. Courtenay était né en mai 1640, il avait donc
« près de vingt ans. Il n'eut ni l'esprit ni le sens de cultiver
« une si grande fortune. Il passa tout le temps avec les pages
« du cardinal, qui ne le vit jamais qu'en carrosse, et qui
« désespéra d'en pouvoir faire quoi que ce soit. Aussi l'aban-
« donna-t-il en arrivant à la frontière, où il devint et d'où il
« revint comme il put. Il n'a pas laissé de servir volontaire
« avec valeur dans toutes les campagnes du roi, et je l'ai
« vu souvent à la cour chez M. de la Rochefoucauld, sans
« qu'il ait été jamais de rien.

« Pendant le fort du Mississipi, le cardinal Dubois se piqua,
« je ne sais comment, de le tirer de l'affreuse pauvreté où il
« avait vécu et lui fit donner de quoi payer ses dettes et vivre
« fort à son aise. Il mourut en 1723. Il avait perdu son fils
« aîné, tué mousquetaire au siége de Mons que faisait le roi,
« qui l'alla voir sur cette perte, ce qui fut extrêmement re-
« marqué, parce qu'il ne faisait plus depuis longtemps cet
« honneur à personne, et que M. de Courtenay n'avait ni
« distinction ni familiarité auprès de lui.

« Son autre fils servit peu et fut un très pauvre homme et
« fort obscur. Il épousa une sœur de M. de Vertin Avougon
« des bâtards de Bretagne, revenue de Portugal veuve de
« Gonzalez Joseph Carvalho Patalin, surintendant des bâti-
« ments du roi de Portugal. C'était une femme de mérite, qui
« n'eut point d'enfants de ses deux maris.

« M. de Courtenay vécut très bien avec elle. Il était riche, « se portait bien, et sa tête et son maintien faisaient plus « craindre l'imbécillité que la folie. Cependant le matin du.... « (1730), étant à Paris, et sa femme à la messe aux Petits- « Jacobins, sur les neuf heures, ses gens accoururent dans « sa chambre au bruit de deux coups de pistolet partis sans « intervalle qu'il se tira dans son lit, et l'y trouvèrent mort, « ayant été encore la veille fort gai, tout le jour et tout le « soir, et sans qu'il eût aucune cause de chagrin. On étouffa « ce malheur qui éteignit enfin la malheureuse branche légi- « time de Courtenay, car il n'en resta que le frère de son « père, qui était un prêtre de sainte vie, dans la retraite et « dans les bonnes œuvres, quoiqu'il sentît fort la grandeur « de sa naissance. Il avait les abbayes des Echarlis et de « Saint-Pierre d'Auxerre et le prieuré de Choisy en Brie, et « mourut dans une grande vieillesse, en 1731, le dernier de « tous les Courtenay. C'était un grand homme, bien fait et « dont l'air et les manières sentaient parfaitement ce qu'il « était. Il n'en reste plus que la fille de son frère, mariée « au marquis de Baufremont. »

De cette famille qui durant tant d'années, a possédé une grande partie du haut Gâtinais dans notre département, et en même temps plusieurs des paroisses de l'ancien comté de Joigny et du duché de Châtillon, on ne trouve plus dans le pays aucune tradition. A l'exception de Villefranche et de Dicy qui ont toujours eu des seigneurs particuliers relevant directement du roi, et de Chêne-Arnoult qui dépendait de la seigneurie de Châtillon-sur-Loing, le territoire de toutes les communes du canton de Charny, et une partie de celles du canton de Bléneau, ont été pendant près de six siècles sous leur domination seigneuriale. Les tombes de quelques-uns

d'entre eux existent encore dans quelques églises, et leur écusson, *d'or aux trois tourteaux de gueules*, sur des vitraux. Voilà tout ce qui reste d'eux. Leur souvenir est effacé, et leur nom même est aujourd'hui presque complétement inconnu des descendants de leurs vassaux. Cependant la longue série des chartes que leur historien a sauvées de l'oubli semble prouver que la bienfaisance était de tradition dans leurs habitudes, et que leur protection a toujours été généreuse et paternelle. Ceux de leurs testaments que Dubouchet a insérés dans ses documents justificatifs contiennent tous des legs aux hospices et aux pauvres, aussi bien qu'aux établissements religieux. Ainsi, en 1276, Guillaume I[er] léguait à la fabrique de l'église de Champignelles quarante sols d'argent, équivalant à 300 francs de notre monnaie d'aujourd'hui, vingt sols à l'Hôtel-Dieu, autant à l'hospice des lépreux, et vingt livres parisis, environ 2,500 francs d'aujourd'hui, pour distribuer des vêtements et des chaussures aux pauvres de cette paroisse et de trois autres dont il était seigneur. Il étendait même son patronage sur toute la contrée, car, après les legs faits au curé, au chapelain et au clerc de Champignelles, il en fait d'autres aux léproseries et aux maisons-Dieu de Charny, de Saint-Martin-sur-Ouanne, de Villiers-saint-Benoit, de Tannerre et de Villeneuve-les-genêts, et d'autres encore à chacun des curés de Tannerre, Villiers, Louesmes, Grandchamp, Saint-Denis, Perreux, Saint-Martin, Malicorne, Charny, Marchais-Beton, Chambeugle, Cloix, village aujourd'hui dé ruit, Le Charme, Aillant-sur-Milleron, Sept-Fonds et Champcevrais. En 1307, Jeanne de Sancerre, femme de Jean I[er] de Champignelles, après avoir chargé son exécuteur testamentaire de payer toutes ses dettes et de rendre tout ce qui pourrait avoir été perçu pour elle au-delà de ce qui lui

était légitimement dû, après des legs au clergé, en fait d'autres à la fabrique, à la léproserie et à l'hôtel-Dieu. Quant aux pauvres, elle donne dix livres, équivalant à près de mille francs d'aujourd'hui, pour leur acheter des chaussures et pareille somme pour leurs vêtements, et elle veut, en outre, qu'on distribue un denier d'argent à chacun d'eux. Ainsi encore, en 1394, semblable legs par Pierre II à la fabrique, à l'hôtel-Dieu et à la léproserie de Champignelles, et de plus, aux fabriques de Louesme, Sept-Fonds et Marchais-Beton. Chaque pauvre qui sera à son convoi doit recevoir cinq deniers d'argent, et ceux qui au nombre de treize porteront les torches de cire recevront deux aunes d'étoffe de laine pour les habiller.

Sous la longue domination de ces seigneurs, quels ont été le sort, la condition et les vicissitudes de ce pays, c'est ce que nous voulons examiner, non sur de vagues conjectures, mais à l'aide de documents d'une incontestable authenticité.

II

Cette partie du Gâtinais était sans doute, au temps de la domination romaine, couverte en grande partie, tant de forêts, que de landes ou gâtines dont la contrée a retenu le nom. Nous y avons pourtant trouvé à Tannerre, à Saint-Martin-sur-Ouanne, à Marchais-Beton et à Charny des monnaies antiques que nous avons données au musée d'Auxerre. C'était une des routes d'Auxerre à la Loire, celle d'Orléans, sans doute; et elle subsistait au quatorzième siècle, car Froissart la mentionne comme ayant été suivie en 1358 par les bandes

de l'aventurier anglais Robert Knowles, venu de la Bretagne dans l'Auxerrois. Il en indique les étapes à Château-Neuf, Châtillon-sur-Loing et Malicorne. Nous avons retrouvé entre Saint-Martin et le village de Ponessant, dans le lit de l'Ouanne, les pilotis d'un pont et des monnaies du deuxième siècle, dans la couche de sable qui les surmontait. Ponessant (Pons Maxentii au moyen-âge), en tire visiblement son nom. L'exploitation du minerai limoneux et d'alluvion de fer en grains a laissé partout dans cette région d'énormes entassements de ferriers, surtout à Tannerre et à La Ferté-Loupière. Le *Liber Sacramentorum* du diocèse de Sens, manuscrit du neuvième siècle, qui se trouve maintenant à la bibliothèque de Stockolm, et dont M. Quantin a publié un extrait en tête du second volume de son *Cartulaire historique de l'Yonne*, n'y mentionne encore que sept paroisses, très-rapprochées d'ailleurs les unes des autres, Saint-Denis, Domnum-Martinum (Saint-Martin), Grandem-Campum (Grandchamp), La Villotte (Villana), Dracy (Diacei), Campingol (Champignelles) et Tanotrum (Tannerre). Il y ajoute Sépeaux (Septempilis) et un second Saint-Martin qui est sans doute Saint-Martin-sur-Ocre. Mais ces deux localités ont fait partie du comté de Joigny et non du Gâtinais. Toucy, Bléneau et Saint-Fargeau n'y pouvaient être mentionnés parce qu'ils étaient du diocèse d'Auxerre. Lorsque les comtes du Gâtinais eurent, comme nous l'avons raconté plus haut, conquis ce pays sur le comte du Sénonais, ils avaient, sans aucun doute, pour défendre cette acquisition, construit des châteaux-forts dans chacune des petites places situées entre leur ville de Montargis et celle de Saint-Fargeau, la plus importante de leur nouvelle conquête, c'est-à-dire à Charny, Châtillon-sur-Loing, Saint-Maurice-sur-Avéron et Champignelles, et ils avaient distribué aux hommes de guerre dont ils devaient récom-

penser les services, et auxquels ils avaient confié la défense de ces places, une partie du territoire à titre de fiefs, c'est-à-dire sous la condition de leur rester fidèles et de les défendre contre tous leurs ennemis. On trouve dans les documents justificatifs annexés à l'*Histoire de la maison de Courtenay*, par Dubouchet, un acte de cette nature de l'année 1220. Le comte Robert y donne à deux de ses chevaliers appelés Guyot et Simon de Orbac une *hébergeage* (bâtiment d'exploitation rurale, que par erreur de copie on a écrit *herbage*), avec des terres, des prés, des bois, et le droit d'usage dans la forêt de Burcey, à condition qu'ils seront ses hommes-liges contre qui que ce soit, *contra omnes homines*. Les traces de cette division du sol sont longtemps restées dans des actes plus récents qui reproduisaient les formules des anciennes chartes. Un aveu et dénombrement de la châtellenie de Charny, de l'année 1404, contient la désignation de vingt-quatre de ces fiefs dans sa circonscription. Celle de Champignelles en avait vingt-trois. M. Déy, dans son *Histoire du comté de Saint-Fargeau*, en compte une soixantaine pour cette dernière seigneurie. On en trouve seize pour Bléneau dans un acte du treizième siècle. Ces feudataires, à leur tour, cédaient souvent une partie de leurs possessions à leurs soldats, en stipulant les mêmes conditions à leur profit. C'est ce qu'on appelait les arrière-fiefs. C'étaient comme des colonies militaires chargées de défendre le pays. Beaucoup de ces nouveaux venus construisaient eux-mêmes pour leur défense de petites forteresses entourées de remparts et de fossés, ou tout au moins des tours élevées sur des tertres naturels ou artificiels, comme on avait coutume d'en construire dans les siècles précédents, en utilisant souvent pour cette destination d'anciennes places de refuge qu'avaient fortifiées les

populations, pour s'y retirer en cas d'invasions, et dont quelques-unes pouvaient même dater des temps de la Gaule, divisée en un grand nombre de petites nations, qui, selon César, étaient sans cesse en guerre entre elles. Ils trouvaient déjà installés sur une partie de ces domaines des paysans plus ou moins serfs. qui y avaient été attachés par les anciens possesseurs à la charge de redevances annuelles, et ils appelaient, pour mettre leurs autres terres en valeur, d'autres cultivateurs auxquels ils assuraient la protection de leurs armes, et à qui ils concédaient à perpétuité la jouissance de ces terrains, moyennant un cens consistant dans une part des récoltes, ou, plus souvent, une modique prestation en argent.

De là deux classes d'habitants : les hommes de guerre chargés de la défense du pays, et les hommes de travail chargés de le cultiver et d'en payer le tribut ; les premiers, soumis au commandement et à la puissance du baron, et lui rendant sous diverses formes une partie du produit de leurs fiefs, selon des règles qui s'introduisirent alors partout et que l'on appela le droit féodal. On les désigna plus tard sous les noms de nobles ou gentilshommes, et dès lors ils étaient seigneurs de leurs domaines. Mais leur condition était moins indépendante qu'il ne nous paraît. Le droit nouveau leur imposa des conditions, des assujétissements, et au moindre manquement dans le service, dans le paiement du tribut ou dans le simple renouvellement du serment, des amendes et même la saisie de leur domaine et leur expulsion du fief. De ces manquements et de leurs excuses le baron était le seul juge par lui-même ou par son bailli ou prévôt. La force venait immédiatement en aide à ce jugement, et le vassal en faute pouvait être immédiatement remplacé par un autre. Ce droit des fiefs,

qu'établit presque instantanément l'usage général, était tout à l'avantage des seigneurs justiciers. Un feudataire, quelque puissant qu'il fût d'ailleurs, n'y pouvait résister. Aussi était-il passé en adage que « le seigneur de paille mange le vassal d'acier. »

Les possesseurs de fiefs pouvaient se dédommager sur leurs tenanciers et n'y manquaient pas. Ils leur avaient dans l'origine fait des conditions très-adoucies et accensé leurs terres et leurs bois à défricher, moyennant de modiques redevances. Leur intérêt était alors d'attirer beaucoup de cultivateurs pour mettre leurs domaines en valeur et en retirer plus de profit. Ils étaient, eux aussi, selon le droit des fiefs, seigneurs et maîtres absolus de ces vassaux, soumis au servage sous leur domination. Pour ne pas abuser de ce pouvoir illimité, il eût fallu qu'ils fussent plus que des hommes. Beaucoup en abusèrent. A leur despotisme oppressif il n'y avait aucun obstacle, car, le droit de justice étant devenu un attribut inséparable du droit féodal de propriété, eux aussi étaient, par eux-mêmes ou par leurs prévôts qui n'étaient souvent que leurs domestiques, les seuls juges des plaintes de leurs serfs. De là, sous divers titres, des exactions, des tailles et des corvées sans limite, et l'on en arriva à dire que le serf était taillable et corvéable à merci et miséricorde. Si, accablé par d'excessives exactions ou par des oppressions de tout genre, il voulait se dérober par la fuite aux misères de sa condition, la force le ramenait à son maître, car celui-ci avait le droit de suite sur son serf comme sur son bétail, et l'un et l'autre étaient au même titre attachés à la glèbe.

Telle était au commencement du douzième siècle la condition des malheureux cultivateurs. Le premier qui y mit ordre

est le roi Louis le Gros, qui, selon son biographe, le sage et véridique Suger, qui fut aussi son ministre et son ami, était l'ami et le protecteur des pauvres. Il s'y employa par ses exemples personnels, par ses conseils et ses exhortations, et par sa sévérité qui alla jusqu'à des expéditions militaires contre les oppresseurs des malheureux serfs et de l'église qui, rapprochée du peuple, lui tendait souvent une main secourable.

Dans sa châtellenie de Lorris, où il résidait souvent pour ses grandes chasses de la forêt d'Orléans, il donna vers l'année 1140 la première charte de liberté, que confirmèrent plus tard son fils Louis le Jeune en 1152, et son petit-fils Philippe-Auguste en 1189. On n'a plus cette première charte. Celle de Louis le Jeune est conservée au t. XI du *Recueil des Ordonnances*, et celle de Philippe-Auguste, qui a été transcrite par dom Morin, l'historien du Gâtinais, ne fait, selon ce qu'elle énonce, que reproduire le texte des deux premières. Les conditions de ces franchises pourraient dans nos idées d'aujourd'hui sembler assez étroites. Elles n'en parurent pas moins alors un bienfait presque divin, qui relevait la dignité de l'homme d'odieuses et intolérables servitudes. Six clauses principales se distinguent au milieu d'autres dont l'importance est moindre ou dont le texte énigmatique a besoin d'être éclairci par des commentaires :

1° Nul habitant ne pourrait plus être retenu malgré lui dans la châtellenie. S'il s'y trouvait mal à l'aise, il était libre de vendre ce qu'il possédait et de s'en aller ailleurs.

2° Nul n'était soumis à aucun droit de marché pour vendre les produits de sa propre culture, ni à aucun droit de péage pour aller aux villes avec lesquelles Lorris avait ses relations commerciales, savoir : Orléans, Sens et Etampes.

3° Le seigneur ni aucun autre ne pouvait exiger des habitants aucune exaction, sous le titre de taille, d'oblation ou de prière. Ceux-ci ne devaient que le cens imposé sur leurs maisons et leurs terres, et ce cens était réduit à six deniers par maison et par arpent de terre, ce qui avait été le prix des accensements originaires.

4° Ils ne pouvaient être soumis qu'à une seule corvée par an.

5° Pour le service de guerre on ne pouvait les emmener si loin qu'ils ne pussent revenir le soir chez eux.

6° Après un an de séjour à Lorris, tout étranger s'y trouverait naturalisé et délivré du droit de suite qu'avait contre lui son précédent seigneur.

Dès que furent connues ces franchises, que l'on appela les coutumes de Lorris, elles furent à la fois un objet d'envie pour les habitants des contrées voisines, et un frein pour leurs seigneurs, qui craignaient de les voir déserter pour aller se réfugier à la ville des franchises. Lorsque Louis le Jeune, succédant à son père, en eut accordé la confirmation, son frère, le baron de Courtenay, s'empressa, dès l'année 1160, d'en faire la concession aux habitants de Montargis. De là, elles se répandirent dans tout le ressort de cette baronnie où elles devinrent le droit commun; et quand les descendants de ce seigneur acquéraient une terre nouvelle, ils s'empressaient de l'en faire profiter. C'est ainsi qu'en 1302 Jean Ier étant devenu, par un échange avec le comte de Sancerre, seigneur d'une moitié de la grande châtellenie de la Ferté-Loupière, qui mouvait du comté de Joigny, il donna à ses nouveaux vassaux une charte dont Dubouchet a publié le texte dans son histoire de cette maison, et qui reproduit littéralement celui de l'ordonnance de Louis le Gros. Pierre de Cour-

tenay, comte d'Auxerre, avait accordé aux habitants de cette ville une grande partie de ces mêmes franchises en 1187 et 1194, et sa fille Mathilde les compléta et les dépassa même en 1223. Le frère puiné de ce comte, Robert de Courtenay, en fit autant à Vermenton dès qu'il en fut devenu seigneur. Le droit de liberté des personnes a toujours depuis subsisté intact dans le Gâtinais. En 1531, lorsque l'on rédigea par écrit la nouvelle coutume de Lorris-Montargis, on l'y consacra en ces termes : « Toutes personnes demeurants et « sujets à ladite coutume sont francs et de condition libre, « sans servitude. »

L'on n'avait apporté qu'une modification à la charte de 1140 ; c'était d'exiger vingt années de séjour des serfs étrangers pour qu'ils pussent acquérir leur franchise. Les coutumes de Lorris étaient partout sollicitées avec instance dans les provinces avoisinantes, et en un demi-siècle on compta plus de cinquante villes ou gros bourgs qui parvinrent à se les faire concéder. En même temps la jurisprudence féodale créa un autre et important progrès. C'était le droit d'appel de toutes les justices subalternes des fiefs devant le bailliage du seigneur suzerain. Si les vexations arbitraires n'étaient pas par là entièrement supprimées, elles subissaient au moins une grande et salutaire atténuation.

Grâce à ces inappréciables bienfaits les habitants du haut Gâtinais, naguère encore serfs de corps et sujets de la glèbe, pouvaient librement cultiver, commercer et disposer du fruit de leur travail, en payant seulement pour leurs héritages un cens déjà amoindri par la dépréciation que l'argent avait subie depuis l'époque de l'accensement, et qui de siècle en siècle devait par la même cause devenir encore plus léger. Le paysan n'avait avec cela que la dîme à payer au clergé.

Mais, au lieu d'être, comme en beaucoup de lieux, de la dixième ou de la treizième gerbe ou mesure, elle n'était que de la vingt-unième dans toutes les paroisses de cette contrée.

Ces franchises et l'ordre intérieur qui, depuis le règne de Louis le Gros, avait succédé aux troubles incessants de l'anarchie féodale, donnèrent un salutaire essor à l'agriculture et au commerce de ce pays, et on peut constater que dès le treizième siècle il avait acquis un degré d'aisance, nous dirions presque de richesse, tout à fait remarquable. Nous trouvons en effet dans les actes de cette époque que nous a conservés Dubouchet, que Charny, Champignelles, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villiers-Saint-Benoît, Tannerre et Villeneuve-les-Genêts possédaient alors des établissements de bienfaisance qui supposent des ressources importantes, et dont aucune de ces localités n'est dotée aujourd'hui. Il y avait, dans chacune de ces paroisses, non-seulement un asile pour recueillir et isoler les malheureux qu'avait atteints ce terrible mal de la lèpre qui faisait alors tant de ravages, mais encore un Hôtel-Dieu pour recevoir et soigner les malades. En 1276 Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles et de la Ferté-Loupière, après des libéralités aux églises et aux pauvres, légua diverses sommes à chacune des léproseries et maisons-Dieu de ces diverses communes (1). Ces bienfaits, renouvelés souvent par ses successeurs, témoignent, au reste, des sentiments élevés et de la générosité de ces nobles rejetons de la race royale. Les titres particuliers, notamment ceux des seigneuries de Charny et de Tannerre dont nous avons pu retrouver les originaux, sont d'accord avec les testaments des Courtenay, pour montrer que ces

(1) Dubouchet. *Preuves*, p. 63.

divers établissements de bienfaisance existaient encore au commencement de la longue et désastreuse guerre des Anglo-Bourguignons.

Le treizième et une partie du quatorzième siècle furent donc une période de prospérité pour l'agriculture de ce pays. Alors s'opérèrent sur une vaste échelle les défrichements des forêts qui, dans les chartes antérieures, apparaissaient sur chaque seigneurie par pièces de plusieurs centaines d'hectares. Il est probable aussi que c'est de cette époque que datent ces vastes fouilles à ciel découvert, attestées par des excavations encore béantes que l'on voit en si grande quantité dans ce pays, et qui avaient pour objet d'extraire du sol la marne crayeuse qui, répandue à sa surface, le féconde, en lui fournissant l'élément calcaire qui manquait seul à sa fertilité. Ces larges et profondes creusées qui existent en tant de lieux, et dont quelques-unes ont jusqu'à cent cinquante mètres de diamètre, portent encore le nom de mardelles pour attester qu'elles sont dues à des travaux d'extraction de ce précieux amendement, et leur étendue révèle le travail simultané de troupes nombreuses d'ouvriers, mis en action, pour l'utilité commune, sous la direction d'un maître puissant qui y employait simultanément, et pour le profit de chacun, les bras de tous les tenanciers de ses domaines seigneuriaux. Ces grandes et magnifiques exploitations accroissaient alors dans une grande proportion la richesse du pays. Elles disparurent ensuite pendant de longues années. La tradition s'en perdit complétement pendant quatre siècles d'appauvrissement. Et le souvenir même en était oublié depuis bien longtemps en 1785, lorsque, dans des opérations cadastrales, dont nous parlerons bientôt, les géomètres venus du dehors parlaient dans leurs procès-verbaux de la stérilité de ce sol, et s'éton-

naient de n'y trouver nulle part l'emploi de la marne qui eût pu l'améliorer, et dont personne dans ce pays ne paraissait connaître la vertu fertilisante.

C'est que de grands malheurs avaient fondu sur cette contrée vers la fin du quatorzième siècle, à la suite des invasions anglaises qui amenèrent les funestes batailles de Crécy et de Poitiers, où la noblesse française fut écrasée par l'effet de son indiscipline et de la tactique supérieure de l'ennemi. Le roi Jean ayant été fait prisonnier dans la dernière de ces tristes journées, les efforts du Dauphin pour organiser la résistance se virent traversés à la fois et par l'ambition de son beau-frère, le roi de Navarre Charles le Mauvais, qui voulait lui ravir le pouvoir, et aussi par le soulèvement de la bourgeoisie de Paris qui, ne voyant, à la vérité, que trop de désordres à la cour, voulait s'emparer de la direction des affaires qu'elle n'était pas en état de conduire, et qui envoya dans les provinces des agents pour y propager la révolte et l'insurrection. Elle trouva disposés à la seconder les paysans que depuis plusieurs années la noblesse s'était mise à tyranniser et à accabler d'exactions pour réparer les pertes qu'elle avait faites, couvrir les ruineuses dépenses de guerre dans lesquelles elle était entraînée, et racheter ceux de ses membres qui étaient prisonniers des Anglais. Sous le ressentiment de ces injustices, le feu de la révolte s'alluma et gagna de proche en proche, et l'on vit bientôt d'immenses troupes de paysans, sous le nom de compagnons de Jacques-Bonhomme, se réunir, s'armer, tenir la campagne, assiéger et brûler les châteaux, massacrer les familles des gentilshommes, attaquer même les villes et commettre d'horribles dévastations. La noblesse à son tour s'organisa pour sa défense et, mieux armée, mieux commandée, dirigée avec plus de science et

d'ensemble, elle ne tarda point à prendre de sanglantes revanches, et, par une terrible extermination, à noyer dans le sang cette révolte qui ne dura que quelques mois. Cette formidable Jacquerie était à peine étouffée, et l'armée des gentilshommes dissoute et rentrée dans ses manoirs, qu'apparurent des bandes nouvelles, formées de soldats aguerris qui, tout en s'annonçant au nom, tant du roi de Navarre que du roi d'Angleterre, faisaient en réalité une guerre de brigandage pour leur profit particulier. « Était le pays, dit la chronique « de Froissard, entrepris de forts guerroyeurs et pilleurs, « que nul n'osait issir (sortir) des cités et bonnes villes. Ni « rien ne durait devant eux, ni aussi nul ne leur allait au-« devant, mais étaient les barons, chevaliers et écuyers tous « embesoignés de garder leurs maisons et forteresses. Et « chevauchait à cheval le pays par troupeaux, ci vingt, ci « trente, ci quarante, et ne trouvaient qui leur détournât, ni « encombrât, pour eux porter dommages. » Une de ces bandes ne tarda guère à paraître dans notre contrée. Elle était nombreuse, comprenant bien un millier d'hommes, et conduite par un aventurier appelé Robert Knowles qui avait déjà une grande réputation d'habileté, et qui plus tard monta à un rang très-élevé, tant par ses succès militaires, que par les déprédations qui l'avaient enrichi. Il était parti de la Bretagne en remontant la rive droite de la Loire, et, tournant la ville d'Orléans, avait pris Château-Neuf-sur-Loire, puis la ville de Châtillon sur-Loing et la forteresse de Malicorne, où il avait laissé des garnisons qui saccageaient le pays, pendant qu'il continuait sa marche, qu'il surprenait et pillait Auxerre et plusieurs autres places moins importantes, dont il entassait les dépouilles dans ses châteaux du Gâtinais. Il s'emparait aussi des châteaux de Regennes et Champlay pour

intercepter les communications entre l'Auxerrois et Paris. J'ai raconté en détail les circonstances de cette invasion dans une notice sur Hautefeuille et Malicorne, qui a paru dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1837.

Les villages de ce pays, et plusieurs bourgs et petites villes, malgré leurs ceintures de murailles, avaient été pris et pillés ; après quoi, pour préserver leurs maisons de l'incendie et sauver leurs femmes et leurs enfants, les habitants se mettaient à rançon, en se soumettant à fournir dans un bref délai à ces envahisseurs, cantonnés dans le château de Malicorne, des vivres ou de l'argent. Mais un capitaine français qui était venu tenir garnison dans le fort château de Courferaut, situé près du bourg de Dicy, pour les punir de leur faiblesse, se mettait à son tour à les attaquer, à les faire prisonniers et à les incendier. Nous avons publié dans le t. XXI du *Bulletin de la Société des Sciences* une charte de rémission accordée par le Dauphin aux habitants de Saint-Martin-sur-Ouanne et de Champignelles, au mois de mars 1368, pour les mettre à couvert de ces nouvelles violences. Elle contient sur la triste situation de ces pauvres gens de lamentables révélations.

« Savoir faisons, dit cette charte dont nous reproduisons « le texte dans l'orthographe moderne, que comme nos enne- « mis ont naguères pris et tiennent le châtel de Malicorne- « sur-Ouanne et pillent, brûlent, rançonnent, détruisent « tout le pays, mettent à mort et prennent prisonniers tous « les hommes et ravissent et déshonorent toutes les femmes « qu'ils peuvent trouver... et pour ce... les habitants... con- « sidérant que sur ce pays n'a à présent aucun de notre parti « qui... puisse résister... se sont rançonnés à ces ennemis « sans notre licence... jusqu'à Pâques prochain... afin que

« pendant ce temps ils puissent retraire à forteresse et mettre
« en lieu sûr eux, leurs femmes, enfants et biens, et que
« lesdites villes ne fussent brûlées et détruites, et pour ce ...
« notre amé Berard de Belegarde, capitaine de Courferaut,
« ou son lieutenant a fait brûler plusieurs desdites villes en
« tout ou en partie et a pillé et pris les biens desdits habi-
« tants et avec ce... a pris ou fait prendre quelques-uns des-
« dits habitants et les détient prisonniers au châtel dudit lieu
« de Courferaut et ailleurs, et les veut rançonner et mettre à
« rançon, bien qu'ils aient toujours été vrais et loyaux sujets
« au roi... desquels il y en a eu quelques-uns qui, par doute
« et pour qu'ils ne fussent mis à mort, ont déjà composé au-
« dit capitaine pour certaine somme d'argent et autrement.
« Pour lesquelles choses lesdits habitants craignent d'être
« poursuivis, travaillés et dommagés et lesdites villes brû-
« lées, comme ils nous l'ont fait signifier, en nous suppliant
« que sur ce nous leur voulussions faire grâce et miséri-
« corde. Nous, pour considération des choses dessus
« dites, etc. »

Le dauphin leur fait grâce et ordonne la mise en liberté des captifs et la restitution du butin qu'on leur a pris, à condition qu'ils ne payeront ni ne fourniront plus rien à l'ennemi.

Il leur vint pourtant du secours. C'était une autre bande de routiers du Midi qui avaient d'abord saccagé la Provence et le comtat Venaissin et mis le pape à contribution dans Avignon. Elle était commandée par un gentilhomme gascon, Arnaud de Cervolle, que l'on appelait communément l'archi-prêtre, parce que, quoique laïque, il jouissait dans son pays d'un bénéfice ecclésiastique. Le dauphin le prit à sa solde pour combattre les bandes anglaises et il vint dans le Haut-Gâtinais. Mais sa tentative pour reprendre Malicorne échoua,

et selon l'expression des *Grandes-Chroniques de Saint-Denis* « il s'en partit honteusement sans prendre ladite forte-« resse. » Le pays n'y gagna qu'un surcroît de dévastation, car ces condottieri ne voulaient que pillage et ne ménageaient pas plus les amis que les ennemis. L'année suivante le connétable de France faisait un traité avec les capitaines anglais qui occupaient Régennes et Champlay, afin que moyennant un tribut ils permissent le passage des marchandises allant à Paris, et qu'ils abandonnassent même ces châteaux, lorsqu'on leur aurait payé une somme de 26,000 florins. Une clause portait :

« Et en cas que lesdits capitaines auront à leur départir « des gens malades ou chevaux qui ne pourraient travailler, « ils demeureront sûrement en quelque lieu qu'il leur plaira, « et après qu'ils seront guéris, nous obligeons de leur donner « sauf-conduit et faire convoyer saulvement en quelque lieu « qu'il leur plaira, à leurs propres dépens comme dit est et « au mieux qu'il leur plaira, soit en la forteresse de Mali-« corne, Mare-au-Bois ou Châteauneuf-sur-Loire (1).

Le Haut-Gâtinais était donc leur quartier-général et leur pays de refuge.

La paix se fit à Bretigny avec le roi d'Angleterre le 8 mai 1360. Une clause portait qu'il ferait délivrer les forteresses prises et occupées par ses sujets, adhérents et alliés au pays de Bourgogne et de toutes les autres parties du royaume. Le 1er novembre suivant il donnait commission à trois de ses chevaliers d'aller « de châtel à châtel délivrer.... en Auxer-« rois, Bourgogne, Orléanais et Gâtinais, Ligny, Regennes, « La Motte-Champlay, Malicorne.... en Orléanais et Gâti-

(1) *Recueil de Rymer*, t. VI, p. 147, 269, 278, 282, 296.

« nais, Châteauneuf-sur-Loire et Mare-au-Bois et toutes au-
« tres forteresses occupées et empêchées. »

Le château de Malicorne fut alors délivré, mais brûlé et détruit par les Anglais, comme le portait une inscription que l'on voyait il y a trente ans derrière le chevet de l'église de ce village, et qui a disparu depuis sous une couche de recrépissage. Mais pour cela les bandes de pillards n'abandonnèrent pas ce malheureux pays, et les Anglais ne tardèrent pas d'ailleurs à recommencer la guerre, qui cessa quelque temps à la mort de leur roi Édouard III, survenue en 1375, et qui, reprise bientôt après et toujours avec l'aide du roi de Navarre, ne finit qu'en 1380. Les deux pays étaient épuisés et ruinés. Le commerce et l'agriculture étaient anéantis. Les chefs de bande seuls s'étaient enrichis dans cette misère universelle.

La trève de 1380 laissa respirer le pays pendant quelques années. Et encore fut-il pressuré peu de temps après pour les frais de folles expéditions de guerre de Charles VI, qui avortèrent misérablement après d'énormes dépenses.

Mais trente ans plus tard la guerre recommençait, et cette fois, comme nous l'avons raconté déjà dans notre étude sur la Puisaie, c'était une guerre civile entre les princes du sang et le duc de Bourgogne qui, à la faveur de la démence du roi, s'était saisi d'une influence exclusive sur les affaires du gouvernement. Les premiers réunirent à Gien en 1411 et cantonnèrent dans le Haut-Gâtinais une armée coalisée composée en grande partie d'aventuriers du Midi dont l'avidité et la fureur de dévastation étaient proverbiales. Elle avait à sa tête le comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans, qui donna bientôt son nom à tout le parti dont il était le véritable chef. Ils commencèrent par surprendre la ville et le château de Saint-

Fargeau, et de là se mirent en marche vers Paris, pillant et saccageant tout sur leur passage. Les Bourguignons réunis aux troupes du roi vinrent alors assiéger et reprendre Saint-Fargeau, ce qui maintint dans ce pays le théâtre de la guerre. La paix se fit en 1412. Mais elle ne dura guère. En 1415 les Anglais revenaient en France et la funeste bataille d'Azincourt livrait nos campagnes à leurs incursions. En 1419 la guerre devint à la fois étrangère, civile et de famille, *bella plus quam civilia*, comme disait Tacite, par l'assassinat du duc de Bourgogne sur le pont de Montereau, sanglante représaille de la mort du duc d'Orléans que lui-même avait fait assassiner à Paris douze ans auparavant. Un traité d'alliance, à jamais déplorable, entre son fils Philippe-le-Bon et les Anglais, livrait la France à ces avides ennemis, et, après le mariage de leur roi Henri V avec la fille de Charles VI, ils envahissaient tout le centre du royaume jusqu'à la Loire. Charles VII s'était retiré à Bourges en confiant au comte Georges de la Trémoille, sire de Craon, capitaine aussi brave qu'habile, la défense du Haut-Gâtinais. Le cardinal de Bar, seigneur de Saint-Fargeau et de Toucy, lui avait remis aussi la garde de ces places et plus tard les lui engagea pour sûreté des sommes qu'il en avait reçues à titre de prêt et d'avances. Celles des Courtenay, et entre autres, Charny, Champignelles, Dammarie, Saint-Brisson et St-Maurice-sur-Avéron, furent ensuite remises à la garde du connétable de Richemont. Pendant ce temps, Sens et Villeneuve-sur-Yonne tombaient au pouvoir des Anglais. Le maréchal de Lisle-Adam était envoyé, « et avec grand foison de gens d'armes, dit « Monstrelet, par le duc de Bourgogne à Joigny, dont le « seigneur Guy de la Trémoille était du parti Bourguignon,

« pour tenir frontière contre les dauphinois qui très-fort dé-
« gâtaient le pays. » Il n'est que trop vrai que les gens de guerre des deux partis se livraient à l'envi au pillage et à la dévastation, et le Gâtinais était soumis successivement aux incursions et aux ravages de chacun d'eux. La ville de Toucy s'illustra alors par une défense héroïque dont les chroniques de Monstrelet et de Pierre de Fenin contiennent la relation.

« Le maréchal de Lisle-Adam, le seigneur de Croï et plu-
« sieurs autres capitaines bourguignons vinrent avec seize
« cents cavaliers assiéger Toucy, où repairait très souvent,
« dit Monstrelet, le seigneur de la Trémoille. »

« Ils arrivèrent devant soleil levant, dit Pierre de Fenin,
« puis on assaillit cette ville dedans laquelle il n'y avait que
« les bons habitants d'ordinaire avec deux ou trois gentils-
« hommes seulement; par quoi le commun fut bien ébahi.
« Mais nonobstant cela, ils se raffermirent et bien se défen-
« dirent. Aussi les échelles étaient-elles trop courtes. Puis
« on fit faire des échelles plus longues, avec des marteaux de
« fer (crocs de fer et autres habillements de guerre, dit
« Monstrelet), et au troisième jour on y livra un grand
« assaut. Mais ils se défendirent encore mieux qu'ils n'avaient
« fait au premier, tant qu'ils tuèrent un gentilhomme appelé
« Auger de Saint-Wandrille, vaillant homme de guerre, lequel
« demeura mort dans les fossés sans qu'il fût possible aux
« bourguignons de le rapporter. Avec cela ils en navrèrent
« plusieurs (et de pleine venue en tuèrent et navrèrent plu-
« sieurs, dit Monstrelet). De plus il fut tué un capitaine de
« brigands, appelé Tabary, qui avait autrefois mené guerre
« aux Anglais. »

On appelait brigands des gens de guerre armés de brigandines, espèce d'armures de fer à lames étroites. Mais ces

troupes légères, sortes d'enfants perdus recrutés à l'aventure et faisant la guerre de partisans, étaient sans doute des pillards effrénés, puisque leur nom est resté pour désigner des gens de sac et de corde, capables de tous les excès et de tous les crimes. Pierre de Fenin poursuit son récit en ces termes :

« Les gens du duc Philippe virent que ces bons hommes « se défendaient si bien et qu'ils considérèrent qu'ils ne les « pourraient avoir d'assaut, ils se retirèrent en leur logis, « où tost après leur vint nouvelles qne leurs ennemis les ve- « naient combattre. Lors le seigneur de Lisle-Adam monta à « cheval et tous les Picards qu'il avait avec lui, et alla au- « devant d'eux pour les trouver sur les champs. Les Dauphi- « nois, qui avaient leurs espies en ouirent les nouvelles, et, « pour ce qu'ils n'étaient pas assez puissants pour attendre « lesdits Picards, ils se retirèrent en une forte église nommée « Escamps-Saint-Germain, à deux lieues et près d'Aussoire « (Auxerre), là outre alla ledit seigneur de Lisle-Adam assié- « ger avec ses Picards, et y tint le siége dix-huit jours, et « tant fit que ceux qui étaient dedans cette église de Saint- « Germain se rendirent à sa volonté. Puis après, ce moustier « fut abattu, c'est à savoir la fortification qui était autour. « De là le seigneur de Lisle-Adam et ses Picards se rendirent « à Troyes. »

Le succès de la résistance de Toucy, balancé pourtant par l'échec subi à Escamps, fut suivi d'autres actions heureuses pour les troupes de Charles VII, et entre autres de la prise de Cravant, Mailly-le-Château et Coulanges-la-Vineuse. Mais les Anglo-Bourguignons reprirent peu après la forte place de Cravant, et l'armée de Charles VII, qui vint ensuite pour l'assiéger, fut battue et mise en déroute, ce qui amena la reddition de Mailly et de Coulanges. Alors les Anglais revin-

rent à Toucy qu'ils brûlèrent par rancune de sa défense de 1420, quoique cette ville se fût rendue à eux après quelques jours de siége. L'incendie fut si violent qu'il ne resta que les remparts pour marquer qu'il y avait eu là une ville. Un terrier de l'année 1683 constate qu'à la suite de cet affreux désastre tous les habitants émigrèrent et que la ville resta complétement déserte pendant de longues années (1). De là ils allèrent prendre Saint-Fargeau, dont le capitaine fut fait prisonnier et dut être racheté par son seigneur le cardinal de Bar. Ils s'étendirent ensuite dans les vallées de l'Ouanne et du Branlin. Charny, qu'ils prirent, fut fortement occupé par eux. Le fléau de la guerre se fixa pour longtemps dans ce malheureux pays, devenu la frontière et le champ de bataille des deux partis. Les petites villes, les bourgs et les villages furent tous pris, repris, pillés et en grande partie brûlés. Il en fut ainsi des châteaux qui y étaient en grand nombre et qui furent livrés aux flammes. Les ruines de la plupart d'entre eux n'ont jamais été relevées, et dans la plupart de ces communes on voit encore au milieu des bois un assez grande quantité d'enceintes de profonds fossés, avec des restes de remparts et de tours recouverts de chênes séculaires. Ils ont presque tous perdu leurs anciens noms. Quelques-uns ne portent plus que ceux de Châteaufeuillé, de la Tour, de Ponts-levés, de la Motte ou autres semblables. Quant aux simples maisons rurales, qui étaient dans ce pays très-disséminées, comme le sont encore beaucoup de celles d'aujourd'hui, elles furent détruites aussi en très grand nombre, car il n'y a guère de bois où l'on ne rencontre des petites mares sur le bord desquelles on voit des mouvements de terrains

(1) Archives du département. Fonds de l'évêché.

et des amoncellements de débris, restes évidents d'habitations violemment détruites.

Cet état de choses dura, sauf quelques intermittences, jusqu'au traité d'Arras qui, en 1435, détacha la Bourgogne du parti des Anglais. Montargis avait résisté. Il fut assiégé en 1427 par les Anglais et délivré par le comte de Dunois qui, ayant fait lever les pelles de tous les étangs des vallées du Loing et de l'Ouanne, inonda les prairies qui contenaient ou séparaient les deux corps des assiégeants, et, les attaquant successivement, en extermina une partie et mit l'autre en déroute. Mais ils revinrent en force l'année suivante, et occupant tout le pays jusqu'à Orléans, mirent le siége devant cette ville, qui fut en 1429 délivrée par l'héroïque Jeanne d'Arc. La guerre recula alors vers le Nord. Le Haut-Gâtinais la vit s'éloigner, et Charny, qui avait été si longtemps occupé par les Anglais, fut repris par le connétable de Richemont. Mais ce pays ne fut pas pour cela entièrement préservé de leurs incursions, qui de la Brie et de la Beauce remontaient souvent plus haut dans leurs retours offensifs. D'ailleurs les dévastations n'étaient ni moins fréquentes ni moins ruineuses de la part des troupes du roi que de celles de l'ennemi. « Et était la pillerie, dit un chroniqueur du temps (1), en « telle manière que homme n'y pouvait mettre remède, et « le roi et tous les seigneurs, chacun en son endroit, sou- « tenait les pilleries, et tant, que une fois monseigneur le « connétable s'était délibéré de soi défaire et décharger du « gouvernement de France, mais rien n'y fit. »

Tout ne fut pas fini par le traité d'Arras et le refoulement

(1) Guillaume Greul, *Mémoires sur le connétable de Richemont.*

des Anglais au nord de Paris. Ils furent remplacés dans notre contrée par les *écorcheurs*, gens dès longtemps habitués à vivre de la guerre, et qui, se réunissant en bandes nombreuses de brigands, la continuèrent pendant plusieurs années pour leur compte sur les frontières des états bourguignons; souvent battus et repoussés, mais revenant toujours à la charge, pillant, rançonnant le peu d'habitants qui restaient encore dans la campagne, incendiant par rage furieuse quand ils ne trouvaient rien à emporter et, par ces affreux désordres, achevant de dépeupler le pays. Dans le Haut-Gâtinais qui, étant éloigné de toute grande place de guerre, ne pouvait recevoir la protection d'aucune garnison, cette dépopulation était presque complète. La guerre, les maladies et les privations avaient fait périr un grand nombre d'habitants. D'autres, par excès de misère, s'étaient fait soldats ou brigands et n'étaient jamais revenus. Les autres s'étaient expatriés pour ne pas mourir de faim et pour échapper aux tortures ou aux massacres des gens de guerre. Beaucoup de villages étaient et restèrent pendant plus de vingt ans complétement abandonnés, sans qu'il y fût demeuré un seul être vivant.

Un document authentique que nous analyserons plus tard dans le chapitre relatif à la ville de Charny, constate qu'en 1443 toutes les maisons de cette ville étaient détruites, probablement par incendie, toutes celles de la campagne environnante abandonnées, et toutes les terres sans culture. Il n'y restait sans doute plus un seul habitant.

Un autre et non moins curieux document, qu'a publié M. Quantin en 1860, et que nous avons déjà cité dans notre étude sur la Puisaie, abonde en lugubres détails sur ce sujet. C'est l'extrait d'une enquête judiciaire faite en 1494, dans la paroisse de Sépeaux, à l'occasion des dîmes que les

chapelains de Saint-Thomas de Sens revendiquaient contre le curé. Les témoins font connaître le lamentable état du pays à la suite de ces effroyables guerres. Voici les faits dont ils rendent compte.

Dans les dernières années de la guerre il n'y avait plus dans ce village ni curé ni habitants. Les champs étaient partout incultes et la plaine, autrefois riche et bien cultivée, s'était couverte de broussailles. Le bois avait poussé jusque dans les rues, et les abords de l'église en étaient rendus impraticables. Vers 1450, il y revint trois habitants qui depuis longtemps s'étaient enfuis. Ils se mirent à défricher les broussailles et à cultiver la terre. Trois ans après il en survint un quatrième qui extrayait des pierres dans les bois et ne cultivait pas. Les premiers colons étaient là depuis quatre ans, quand un curé vint partager leur misère. N'ayant pas d'asile, il logeait sous la tour de l'église. La dîme de la vingtième gerbe qu'il prélevait sur les récoltes ne pouvant suffire à sa nourriture, car il n'y avait qu'une trentaine d'arpents cultivés, ces paroissiens en déchaumèrent quelques autres pour lui. Il s'écoula onze ans après l'arrivée des premiers, avant qu'il en survînt de nouveaux. Mais alors il en vint trois, puis cinq ou six un peu plus tard, et alors le nombre des habitants s'était élevé à douze. La plaine jadis cultivée était non-seulement couverte de buissons et de taillis, mais on y voyait de gros arbres, ce qui donnait à penser qu'il y avait bien cent ans que le bois avait commencé à y pousser. Les témoins ajoutent qu'à la fin des guerres les paroisses voisines, Perreux, Chevillon, Saint-Romain, la Ferté-Loupière et la plupart des autres paroisses de la contrée offraient le même aspect et étaient dans le même état, que les habitants avaient fui avec leurs récoltes pour se retirer dans les places

fortes ou se cacher dans les forêts et y vivre de ce qu'ils trouvaient ou y prenaient en gibier ou autres choses, qu'ils allaient vendre dans les villes; que ceux, en très-petit nombre, qui étaient restés chez eux se sauvaient dans les bois à l'approche des gens de guerre qui battaient le pays et que l'on appelait les *écorcheurs*, et qu'ils y restaient cachés jusqu'après le départ de ces routiers qui commettaient toutes sortes d'excès et qui maltraitaient, prenaient et emmenaient ceux qui n'avaient rien à leur donner, et souvent leur faisaient pis.

Une de ces dépositions mérite d'être transcrite textuellement. C'est celle du seigneur de la Ferté-Loupière, Pierre de Courtenay, écuyer, âgé de 63 ans.

Il dépose qu'il est originaire de Bléneau, fils du feu Jean de Courtenay, en son vivant chevalier et seigneur de Bléneau, par lequel, comme par beaucoup d'autres, il a entendu dire que les guerres qui ont sévi dans le pays Gâtinais et dans le comté de Joigny ont commencé à la mort du duc d'Orléans assassiné à Paris, et qu'elles ont duré cinquante ans et plus; que la ville de la Ferté-Loupière a été complétement déserte et dépeuplée pendant quarante ans et plus, *omnino deserta et depopulata per quadraginta annos et ampliùs*, et de même ont été dévastés et dépeuplés à l'occasion desdites guerres les villages de Sépeaux, Précy, Chevillon, Saint-Quaize (Sommecaise) et beaucoup d'autres, et presque tout le Gâtinais et le comté de Joigny, desquels, ou au moins de quelques-uns desquels il a connaissance personnelle, étant, à l'époque de la mort du roi Charles VII en 1461, venu, de l'armée où il servait, à Bléneau où son père venait de mourir, et alors il a vu que tout le pays était désert, et que dans la ville de La Ferté il n'y avait encore que huit ménages ou environ. Il ajoute qu'en l'année 1467 il quitta le service de

guerre et vint demeurer audit lieu de la Ferté-Loupière, et il n'y avait pas encore d'habitants à Saint-Romain, Sommecaise, Chevillon, etc., mais il y en avait déjà quelques-uns à Sépeaux. Il dit encore qu'après la guerre dont le pays avait été le théâtre, et lorsqu'il avait environ dix ans (1441), auquel temps il demeurait à Bléneau, il n'y avait ni paix ni sécurité dans les campagnes ; que les habitants de cette ville étaient retirés dans le château dudit lieu, et qu'il ne restait dans la ville que les meuniers. Les cultivateurs n'osaient pas sortir pour leurs travaux, et, pour la sécurité de ceux qui s'y hasardaient, un homme faisait le guet dans le lieu le plus élevé du château et sonnait la cloche dès qu'il apercevait des gens de guerre que l'on appelait routiers ou Armagnacs, et aussitôt chacun se retirait dans les bois ou autres lieux cachés, parce que ceux que prenaient les gens de guerre étaient mis à rançon. Il ajoute enfin que lorsqu'il était plus avancé en âge et entré au service du roi, comme homme d'armes du capitaine Floquet, il entendit dire que, pour purger le royaume de ces pillards et brigands, on était parvenu à les réunir pour les emmener en Allemagne et au siége de Nancy.

Aux causes de dépopulation qui ressortent de ce triste tableau, il faut ajouter l'accroissement considérable de mortalité, produit d'abord par la famine, résultat nécessaire du défaut de culture et d'ensemencement des terres, et de l'interruption de tout commerce et même souvent de toutes communications extérieures, puis par les maladies contagieuses, ou comme on disait alors, la peste, conséquence inévitable des privations, des fatigues et de la misère, et surtout de l'entassement, dans les villes fortifiées, d'une énorme quantité de population rurale qui s'y était réfugiée avec ses bestiaux.

Lorsqu'enfin, à la suite de cette longue période d'afflictions

et de ruines, la paix et la sécurité furent revenues, ce qui ne fut au plus tôt que vers l'année 1450, les campagnes se trouvaient partout, et surtout dans ce malheureux pays de Gâtinais qui avait été constamment depuis tant d'années le théâtre de la guerre, dépeuplées et désertes. Les villages et beaucoup de petites villes étaient brûlés, les habitations détruites, les terres envahies par la végétation des bois, les champs changés en forêts, et il ne s'y trouvait plus ni hommes ni bestiaux pour les défricher et en faire sortir des récoltes.

Pour mettre ces déserts en valeur et leur faire donner des produits, il fallait y ramener des habitants et des bestiaux, reconstruire des bâtiments pour les abriter, et les nourrir jusqu'à ce que leur travail eût rendu à la terre ses facultés productives. C'était enfin une colonisation nouvelle à créer. L'œuvre était difficile. Il s'agissait de rendre au pays la prospérité et la richesse dont il avait joui cent ans auparavant. Elle devait être d'une longue durée, et alors même qu'elle eût été favorisée par les plus heureuses conditions, un siècle y pouvait à peine suffire. Elle a duré bien plus longtemps et nous verrons bientôt qu'elle n'était pas encore entièrement accomplie en 1789.

Des familles qui avaient autrefois possédé et cultivé ce sol, il n'en revint, pour en reprendre la culture, qu'un nombre fort restreint. Nous en trouverons plus tard la preuve. Beaucoup étaient entièrement éteintes, et les seigneurs durent rentrer dans une quantité considérable de terrains que leurs ancêtres avaient autrefois accensés, et dont les tenanciers ne reparaissaient pas. Ils cherchèrent à en attirer d'autres, mais le plus souvent ils n'y purent parvenir, et ils durent eux-mêmes créer et diriger des exploitations agricoles. De là une trans-

formation complète de la possession et de la culture dans ce pays. Autrefois, par l'effet des accensements du dixième et du onzième siècle, la propriété et la culture étaient très-morcelées. Chaque famille de cultivateur avait sa masure ou petit domaine qu'elle cultivait. Les titres du treizième et du quatorzième siècle nous montrent que les seigneurs n'avaient pas d'autres propriétés, si on excepte les forêts, quelques prairies, les moulins et les étangs, que les redevances foncières et féodales que leur payaient ces tenanciers. On ne trouve presque jamais, dans les vieux actes de partage publiés par Dubouchet, aucune terre labourable possédée par ces seigneurs. Elles l'étaient toutes à titre de cens perpétuel par les cultivateurs. A la fin du quinzième siècle, les terres désertes étaient presque toutes rentrées en la possession du seigneur qui, ne trouvant pas à les concéder à d'autres censitaires, était forcé, pour en tirer parti, de les cultiver lui-même. C'est ainsi qu'en 1485 le seigneur de Charny, dans un acte d'aveu et dénombrement, se reconnaît personnellement possesseur de trente-sept corps d'héritages parmi lesquels quinze sont ensemble de la contenance de 316 arpents. Si la contenance des vingt-deux autres était proportionnelle à celle-là, il avait alors en sa possession environ huit cents arpents de terrain à faire valoir par lui-même ou par des métayers. Alors naissent ces grandes exploitations, ces grands corps de ferme, dans lesquels se concentre et s'est maintenue depuis la plus grande partie de ce territoire. Au morcellement a succédé l'agglomération. La grande propriété et la grande culture ont remplacé les petites, les vastes domaines ont remplacé les masures, et cet état de choses a duré dans ce pays jusqu'au siècle actuel.

Les seigneurs cherchèrent pourtant, dans l'origine de cette

renaissance, à rétablir les petites masures d'auparavant. Mais ils y devaient renoncer devant la rareté extrême et la pauvreté des nouveaux cultivateurs et devant la vilité du prix qu'ils obtenaient de leurs concessions.

Des documents authentiques vont nous montrer dans quelle proportion le loyer ou la rente de la terre avait rétrogradé depuis le commencement de ces funestes guerres.

Les accensements du onzième siècle avaient été concédés à six deniers par arpent. Ce denier était la douzième partie du sou, et le sou la vingtième partie d'une livre d'argent. Selon la valeur, ou plutôt, comme disent les économistes, selon le pouvoir qu'avait alors l'argent, six deniers de cette époque équivalaient à peu près à neuf francs d'aujourd'hui.

En 1308 un acte de partage de la terre de Champignelles, qu'a inséré Dubouchet dans son *Recueil* (1), fait connaître que le taux du fermage des terres était alors de trois sous six deniers par arpent. Mais alors le sou n'avait plus qu'une valeur équivalant environ à cinq francs d'aujourd'hui. C'était donc 17 ou 18 francs de notre monnaie actuelle. Et cinquante ans après, vers le commencement des guerres, c'est-à-dire vers 1360, cela pouvait équivaloir à vingt francs.

En 1477, quand depuis vingt-sept ans la paix et l'ordre sont rétablis, le seigneur de La Ferté-Loupière, par un acte dont on peut voir la teneur dans le même recueil, donne à cens annuel et perpétuel à un cultivateur appelé Pierre Quenot une masure avec sa concise d'un arpent et trente-un autres arpents de terre, et de plus la faculté de mener en tout temps pâturer six porcs dans les bois du seigneur, le tout moyennant trente sous de rente annuelle. Comme le sou d'alors

(1) *Preuves*, p. 95.

n'équivalait plus qu'à un franc cinquante centimes de la monnaie d'aujourd'hui, c'était pour le tout un loyer d'une valeur actuelle de quarante-cinq francs, c'est-à-dire moins de trente sous par arpent, en ne comptant pour rien les bâtiments et le droit de pâturage dans les bois. Il en était pis encore à Toucy, où, de 1496 à 1503, l'évêque Jean Baillet, pour repeupler ses domaines devenus déserts, accensa par quarante actes séparés, à autant de cultivateurs amenés sans doute de pays qui avaient été moins éprouvés par la guerre, 1,550 arpents de terre, divisés en quarante masures, moyennant une redevance perpétuelle qui ne montait pour le tout qu'à 27 livres 12 sous et 185 bichets d'avoine, ce qui faisait environ trois deniers et demi (à peu près dix sous d'aujourd'hui) et six litres d'avoine par arpent (1).

Dans sa *Notice historique sur l'Abbaye des Echarlis*, publiée au t. VI du Bulletin de notre Société, M. Salomon a analysé des documents qui confirment ceux-là. En 1486 l'abbaye donne à bail emphytéotique cent arpents de terre moyennant sept setiers de blé et autant d'avoine. Le setier contenant 156 litres, cela fait onze hectolitres et demi de chaque nature de grains, c'est-à-dire environ un décalitre par arpent. En 1487, elle afferme un moulin avec quarante arpents de terre qui sont donnés à deux deniers par arpent. En 1488, elle donne à emphytéose 300 arpents de terre. L'auteur n'indique le prix qu'en disant que c'était une redevance sans importance. En 1485, un domaine qui, en 1488, rapportait encore 150 bichets de blé et autant d'avoine, est affermé avec 250 arpents de terre en bois et buissons, moyennant 22 setiers (34 hectolitres) de grain, moitié orge

(1) Archives du département. Fonds de l'évêché.

et moitié avoine. Enfin en 1490, 200 arpents sont donnés à bail emphytéotique pour 17 setiers (26 hectolitres et demi), ce qui fait 13 litres par arpent. On ajoute dans tous les actes que les terres sont dès longtemps en ruine et désert, en bois et buissons. Avec huit mille arpents de terre, dit l'auteur, l'abbaye était alors presque sans revenus.

De tous ces documents, on peut conclure qu'à la fin du quinzième siècle ce pays avait perdu au moins les neuf dixièmes de la richesse qu'il avait eue un siècle auparavant.

Les masuriers qui reprenaient les terres qu'ils avaient possédées, ou qui en prenaient à cens, n'avaient point de bétail, et faute d'engrais la terre ne donnait que de faibles produits. Aussi beaucoup d'entre eux, après d'inutiles et coûteux efforts, étaient amenés à les vendre. Les grands propriétaires seuls pouvaient les acheter et c'était une cause nouvelle de la concentration des propriétés. Nous avons pu constater cinquante-quatre acquisitions de ce genre, dans les cinquante premières années du seizième siècle, dans les titres de la seigneurie de Chevillon. Nous avons aussi remarqué qu'à partir de l'année 1500, les seigneurs ne font plus d'aliénations de terres aux cultivateurs, qui n'ont pas, en effet, les moyens d'acheter, mais seulement des baux à métairie, comprenant, avec les terres, les bestiaux nécessaires pour mettre et entretenir les terres en valeur.

Les deux premiers tiers du seizième siècle furent pour l'agriculture et le commerce une ère de renaissance, et, en quelque sorte, de résurrection. Mais à partir de 1561, les guerres de religion, dont le Haut-Gâtinais eut sa grande part, à raison du voisinage des possessions de l'amiral de Coligny et de son influence sur tout le pays d'alentour, y ramenèrent la ruine et la misère. Les troubles de la minorité de

Louis XIII et ceux de la Fronde y eurent aussi de grands contrecoups. Puis l'esprit de fiscalité qui, à partir de la mort de Henri IV, s'éleva et grandit dans le gouvernement, au point d'absorber, pendant les guerres du règne de Louis XIV, le revenu entier du pays, puis les désordres financiers du siècle qui suivit, ne permirent point à l'agriculture de se relever de sa ruine, et, spécialement dans les paroisses du Haut-Gâtinais, elle en était toujours restée presque à l'impuissance de la fin du quinzième siècle. La misère des cultivateurs leur interdisait tout progrès. Peu de bestiaux, et par conséquent presque pas de fumier dans des terres amaigries, ni chaulage ni marnage pour leur donner l'élément indispensable à leur fertilité; le laboureur négligeant sa culture par l'appât de gagner quelques écus en s'employant aux charrois des bois; les chevaux mal nourris résistant peu de temps à l'excès de la fatigue et de travail dans les chemins presque impraticables du pays, que l'on s'obstinait à ne pas entretenir et que l'ignorance et la routine du paysan refusaient de remplacer par de bonnes routes, alors même que l'on offrait de les faire pour rien, parce qu'il eût fallu les élargir d'abord aux dépens de sa terre, de ses haies et de ses arbres; le cultivateur ruiné par cette mauvaise spéculation, ses champs mis en vente et livrés à vil prix, voilà le tableau que faisait en 1780 du triste état des choses un seigneur de Montigny, dans une correspondance administrative que nous avons trouvée dans les archives du département. En 1785 un essai de cadastrement fut fait par ordre du gouvernement dans les paroisses de l'Élection de Joigny. Les géomètres qui furent envoyés à cette occasion dans celles du Haut-Gâtinais, en constatant l'état arriéré de la culture et la faiblesse de ses produits, consignaient dans leurs procès-verbaux l'étonne-

ment qu'ils éprouvaient de ce que les gens du pays ne songeaient pas à corriger par l'emploi de la marne l'infécondité de leurs terres plus ou moins argileuses ou siliceuses, mais toutes dépourvues de calcaire. Personne n'y connaissait cet amendement. La plupart en ignoraient même le nom. Le siècle actuel a amené un autre esprit, d'autres pratiques et d'autres résultats. La création d'excellentes routes a ranimé l'agriculture et le commerce. Le bétail est devenu plus abondant, l'emploi de la marne, à peine introduit, s'est généralisé; l'abus des énormes haies qui occupaient et ombrageaient une grande partie du sol a été corrigé; la terre a retrouvé sa fertilité d'autrefois et le cultivateur marche vers une aisance progressive; aussi le mouvement de concentration de la propriété s'est arrêté et a commencé déjà à céder à une action contraire.

Constatons ici que la culture de la vigne était pratiquée autrefois, et jusq'uà la fin du siècle dernier, par presque toutes les communes de cette localité, mais qu'elle a déjà en très grande partie disparu depuis que des chemins praticables permettent d'y amener les vins, meilleurs et à aussi bon marché, des vignobles calcaires ou crayeux.

Après ces aperçus généraux sur l'histoire générale du pays, entrons maintenant dans quelques détails sur l'histoire particulière de chacune de ses communes, en suivant pour cela l'ordre alphabétique.

III

Il y a dans ce département dix-sept communes dont le territoire a été possédé par la famille de Courtenay. Ce sont Bléneau, Champignelles, Charny, Chevillon, La Ferté-Lou-

pière, Fontenouilles, Malicorne, Marchais-Beton, la Motte-aux-Aulnais, Perreux, Prunoy, Saint-Denis, Saint-Martin-sur-Ouanne, Septfonds, Sommecaise, Tannerre et Villeneuve-les-Genêts. Dans ces communes sont entre mêlées celles de Chambeugle, Champcevrais, Chêne-Arnoult, Dicy, Dracy, Grandchamp, Lavau, Louesme, Mezilles, Rogny, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Privé, Toucy, Villefranche. Villiers-Saint-Benoît et la Villotte. Nous en parlerons aussi. Il se peut qu'elles aient été du domaine des Courtenay, quoiqu'il n'en existe pas de preuves. Leur histoire est d'ailleurs trop mêlée à celle des autres communes de leurs cantons pour que nous ne leur consacrions pas aussi quelques lignes.

BLÉNEAU.

Bléneau était du diocèse d'Auxerre et existait dès le septième siècle. Il porte le nom de *Blanoïdus* dans le règlement de l'évêque saint Aunaire de l'année 680. Après la guerre de la succession du duché de Bourgogne, du commencement du onzième siècle, il se trouva réuni, avec Saint-Fargeau, Mezilles, Rogny, Ronchères, Saint-Privé, Saint-Martin-des-Champs et Septfonds, à la partie du territoire de l'archevêché de Sens soumise à la suzeraineté du comte du Gâtinais. Le chef de guerre auquel il fut donné en fief le tenait peut-être directement de ce suzerain. Mais, s'il en était ainsi alors, la conquête ou peut-être quelques arrangements contractuels avaient modifié plus tard la mouvance de ce fief. Il est constaté par une charte du roi Philippe-Auguste de l'année 1210, que nous avons déjà citée plus haut, que Bléneau était devenu un arrière-fief de la châtellenie de Saint-Fargeau, qu'il avait été ensuite inféodé par le seigneur de Saint-Fargeau au seigneur de Champignelles, lequel l'avait sous-

inféodé au comte de Sancerre. Depuis cette époque un comte de Sancerre le transmit à un baron de Saint-Verain, dont un fils devint, par la succession paternelle, seigneur de Bléneau. La fille de celui-ci l'apporta en mariage vers l'an 1328 à Jean de Courtenay, seigneur de Champignelles, dont le fils puiné et sa postérité masculine le conservèrent jusqu'en 1665. Il comprenait alors seize arrière-fiefs, que Dubouchet désigne à la page 111 de ses *Preuves*. Gaspard de Courtenay, le dernier de ses descendants, légua sa terre de Bléneau à son cousin Louis de Courtenay, seigneur de Chevillon. Mais, comme sa succession était chargée de dettes, il fallut que le légataire rachetât ce domaine. Le fils de Louis, qui s'appelait Louis-Charles, le posséda après lui, et la fille de ce dernier, appelée Hélène de Courtenay, l'apporta en mariage au marquis de Bauffremont. En 1771, il fut vendu par elle à François-Noël Gaudry, dont le gendre, Jean-Baptiste Rougier de la Bergerie, a été préfet de l'Yonne de 1800 à 1812. Cet administrateur, qui a laissé de bons souvenirs dans ce département, a publié sur la science agricole des travaux fort estimés. Son poëme des *Géorgiques françaises*, quoique inspiré aussi par l'agronomie, est loin d'avoir joui du même succès.

M. Déy, tant dans son *Histoire du Comté de Saint-Fargeau* que dans une notice historique spéciale, a donné de plus amples détails sur cette seigneurie et ses arrières-fiefs, sa maladrerie et son hôtel-Dieu. L'étymologie qu'il attribue à son nom mérite peut-être moins de confiance (1), et surtout il en est ainsi du nom primitif qu'il veut donner à la rivière du Loing, celui de Longa-Aqua, qu'une charte de l'abbaye de Cluny donne à un cours d'eau voisin de Tournus, *Trinorchium*, et bien éloigné du Gâtinais.

(1) *Bulletin de la Société des Sc. de l'Yonne*, t. I[er], p. 169.

CHAMBEUGLE.

Chambeugle, petite commune de 198 habitants, n'ayant qu'une superficie de 709 hectares, a appartenu, peut-être par une donation d'un Courtenay, à l'ordre des Templiers, qui avait aussi près de la Ferté-Loupière un domaine aux dépendances duquel est resté le nom du Temple. Après la suppression de l'Ordre, Chambeugle fit partie de ceux de ses biens qui furent attribués aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devenus depuis l'Ordre de Malte. Il dépendait de la Commanderie de Saint-Marc à Orléans. Le domaine comprenait en 1658 une maison, une grange, cent vingt arpents de terre, sept arpents de prés, des bois taillis et de haute futaie, des censives, des dîmes et autres droits féodaux, et un moulin sur le Branlin, appelé le Moulin-Rouge, qui fait partie aujourd'hui de la commune de Saint-Martin-sur-Ouanne (1). En 1785, on y comptait trente-huit feux. Si l'on multiplie ce chiffre par cinq pour avoir le nombre des habitants, on voit que la population de cette commune est restée à peu près stationnaire.

CHAMPCEVRAIS.

Champcevrais était un fief de la châtellenie de Châtillon-sur-Loing. Il est mentionné sous le nom de *Campus Sylvestris* dans le testament de Guillaume de Courtenay de l'an 1276, et dès cette époque il formait une paroisse, puisque ce testament contient un legs au profit de son curé. Le manoir de ce fief subsiste encore aujourd'hui. On lui a donné, à une époque inconnue, le nom de *Prie*, lorsque le fief est tombé

(1) Archives du département du Loiret.

dans la possession d'un membre de cette famille. M. Dé y a décrit cette gentilhommière dans le quatrième volume du Bulletin de notre Société. Il fait remonter au douzième siècle l'aile nord de l'édifice. C'est peut-être un peu hasardé. Le pavillon central, construit en briques, est élégant de forme et curieux par sa distribution. Il date du seizième siècle.

Au siècle dernier, la seigneurie de Champcevrais était possédée, après les de Prie, par Antoine-Thomas Sadoc, maître de la Chambre des Comptes, qui mourut en 1751. Après lui, Antoine-Robert Pardet de Gonor en était seigneur. Sur le territoire de la même paroisse étaient les fiefs de Giverlay et de Châtre. Ils furent réunis au dix-septième siècle et possédés en 1660 par Antoine de Croze, et en 1750 par Louis-François-Joseph d'Aldard qui se qualifiait de baron d'Angleterre. Le château de Châtre, bâti vers l'an 1660 par Antoine de Croze, est aujourd'hui possédé par M. Espivent de la Villeboisnet. Le village ne comptait en 1785 que 116 feux (580 habitants). Le nombre de ses habitants a presque doublé, il est maintenant de 1025.

CHAMPIGNELLES.

Champignelles existait déjà au neuvième siècle. Il figure sous le nom de *Campingol* dans le *Liber Sacramentorum* du diocèse de Sens, manuscrit de cette époque, de la bibliothèque de Stockolm, dont M. Quantin a publié un extrait dans l'introduction du second volume de son *Cartulaire historique de l'Yonne*. Un Stephanus de Campignolis figure comme témoin dans une charte de Pierre de Courtenay, fils de Louis-le-Gros, en 1170. Dans une autre de 1197, Robert de Courtenay, fils du précédent et grand-bouteiller de France,

seigneur de Champignelles, *dominus de Campignolis*, confirme les donations faites par son père à l'abbaye de Fontaine-Jean. En 1218, sur ses instances et du consentement du curé, l'archevêque de Sens érige en nouvelle paroisse la villa que ce seigneur possédait près de Champignelles, et où il avait fait construire une église à laquelle il donna la maison contiguë à cet édifice, avec un verger et autres dépendances. Il y ajoutait les dîmes nouvelles au-delà des champs du Cuivre, ainsi que le droit d'usage dans ses bois, comme les possédaient, est-il dit dans l'acte, les hommes de Champignelles. C'était un nouveau bourg que le seigneur voulait former en cet endroit que l'on appela depuis, comme encore aujourd'hui, le Parc. Mais il paraît que ce projet ne se réalisa pas, ou bien ce village, s'il a été fondé, a disparu dans les siècles suivants et probablement pendant les guerres du quinzième siècle. Le prêtre qui desservait cette église n'a jamais dans les actes postérieurs que le simple titre de chapelain.

Comme Robert de Courtenay, bien qu'il eût de vastes domaines, avait sept enfants, sa châtellenie de Champignelles fut, après sa mort, partagée en deux lots, et l'aîné des deux co-partageants bâtit un château qui fut longtemps connu sous le nom de la Motte-Messire-Raoul. Puis il alla chercher des aventures en Italie, d'où il ne revint jamais ; et après lui cette seigneurie appartint tout entière à son frère puiné, appelé Guillaume, qui mourut en 1280, et dont la descendance mâle la posséda pendant six générations.

En voici la série :

Jean Ier, mort en 1318.

Jean II, mort en 1334.

Jean III, mort en 1392.

Pierre Ier, frère du précédent, mort en 1395.

Pierre II, mort en 1411.

Et Jean IV, dit *Jean sans Terre* ou *le mauvais Ménager*, qui, ayant dévoré tout son patrimoine, vendit à Jacques Cœur cette terre en 1450, avec celles de Septfonds et de Saint-Maurice-sur-Avéron.

Le célèbre et malheureux argentier de Charles VII, qui venait de se créer dans ce pays une vaste baronnie en achetant, avec ces deux seigneuries, celles de Toucy, Saint-Fargeau, Perreuse, la Coudre, Lavau, Mezilles, Villeneuve-les-Genêts, Lenfernat, Melleroy et Fontenouilles, n'en jouit pas longtemps. Ses richesses étaient un objet d'envie pour trop d'avides gens de cour, et peut-être même pour le monarque ingrat dont il avait tant servi la cause par son crédit et son habileté. Dès le mois de mai 1851, il était emprisonné pour des crimes imaginaires, et un peu plus tard condamné à une prison perpétuelle avec confiscation de tous ses biens. On mit pour la forme ses domaines en vente, et le 31 janvier 1455 ses terres ci-dessus indiquées de la Puisaie et du Gâtinais étaient adjugées en masse à l'un des commissaires qui avaient prononcé son inique condamnation, Antoine de Chabannes, moyennant un prix de 20,000 écus d'or, que probablement, d'accord avec le roi, il ne paya jamais.

Jean de Courtenay, seigneur de Bléneau, oncle de Jean-sans-Terre, usant de la loi qui permettait au plus proche parent de reprendre, à titre de retrait lignager, le domaine de sa famille en remboursant à l'acquéreur le prix de son achat, avait tenté de recouvrer ainsi la seigneurie de Champignelles. Il avait obtenu gain de cause devant le bailli de Sens le 11 octobre 1454. Mais le procureur-général en appela devant le parlement, et Antoine de Chabannes, à qui avaient été promis tous les domaines de Jacques Cœur dans

la Puisaie et le Gâtinais, fit jouer tant de ressorts que Jean de Courtenay finit par se désister du bénéfice de la sentence et renoncer à ses prétentions. Un arrêt du parlement, que M. Buchon a publié dans son *Recueil du Panthéon français,* donne acte de ce désistement, et le 30 janvier 1455 l'adjudication était prononcée au profit d'Antoine de Chabannes.

Champignelles devint donc partie intégrante de la grande terre de Saint-Fargeau, qui, après Antoine de Chabannes, appartint à son fils Jean. Il en fut séparé après la mort de celui-ci, et fit partie du lot de sa fille Avoye de Chabannes, qui en fit plus tard donation à sa nièce Françoise d'Anjou, laquelle, n'ayant pas d'enfants de son premier mariage avec Philippe de Boulainvilliers, épousa en secondes noces, en 1538, Jean de Rambures.

Les enfants de ce second lit vendirent la terre de Champignelles dans la seconde moitié du seizième siècle à Christophe Saucière de Tenance, qui la transmit à son fils François, lequel en rendait foi et hommage au roi en 1603, en la qualifiant de baronnie de Champignelles (1). Les Courtenay avaient toutefois conservé jusqu'alors deux des fiefs de cette châtellenie, savoir : Villars et la Motte-Messire-Raoul ; Gaspard I[er] les possédait en même temps qu'il restait seigneur de Bléneau. Il mourut en 1607, et François de Tenance épousa sa veuve.

A ces fiefs s'en joignaient vingt-un autres qui étaient demeurés dans les mains des descendants ou successeurs à autres titres des feudataires originaires, car l'acte de foi et hommage qu'avait passé Jean III en 1377 (2), en déclarait

(1) Archives nationales, 2e vol. des *Hommages de France*, Table des hommages du bailliage de Sens, communiquée par M. Quantin.

(2) Ibidem.

vingt-trois, dont plusieurs assis sur la rivière du Branlin. On ne les connaît pas tous, mais seulement :

Le Parc.

Le Vieux-Parc.

Le Parc-Vieil, différent du Vieux-Parc, quoiqu'en ait dit M. Déy.

Les Perriaux.

La Choisellerie.

Borron, appelé aujourd'hui Crozille.

Le Colombier.

Asnières.

La Grange-Rouge.

Marchais-Beton.

Pancef lie.

La Cour-Alexandre.

La Briquetière.

La Finerie.

Les Herbes-Blanches.

Et la Motte-du-Cuivre.

Le manoir de ce dernier fief était construit dans une île artificielle formée au milieu du vaste étang du Cuivre, par une sorte de tradition des habitations lacustres des temps anté-historiques. comme les géologues viennent d'en trouver dans plusieurs petits lacs, aujourd'hui desséchés, des vallées des Pyrénées. Le prieuré de Plan-Marchais, au milieu de l'ancien étang de ce nom, dans la commune de Lavau, dont parle M. Déy dans son histoire de Saint-Fargeau, en était un autre exemple, ainsi que la Motte-de-Villeneuve-les-Genêts, qui se trouvait aussi au milieu d'un étang.

On voyait encore, il y a peu d'années, à l'est de la ville de Champignelles, et contiguë à son enceinte dont elle n'était

séparée que par de profonds fossés, une butte très-élevée dont le sommet était aplani. On l'appelait le Carreau. Aucun vestige de constructions ne s'y laissait voir. C'était sans doute la Motte sur laquelle avait été élevé au dixième ou onzième siècle le château primitif du seigneur. Ces châteaux et leurs donjons n'étaient souvent alors qu'en bois, surtout si le pays, comme celui-là, était abondant en forêts et n'avait pas de pierre de taille. Pour les rendre plus forts on commençait par former, à l'aide de terres rapportées, des buttes artificielles sur lesquelles on les construisait. Suger, dans la *Vie du roi Louis-le-Gros*, décrit plusieurs de ces châteaux et de ces hautes tours de bois. Après leur destruction il n'en restait d'autre trace que le tertre sur lequel on les avait édifiés. Les titres publiés par Dubouchet indiquent en plus d'un passage la Motte-lez-Champignelles. C'était sans doute ce qu'après sa destruction l'on appela le Carreau, qui aujourd'hui vient d'être aplani plus complétement, pour être ajouté au champ de foire de la commune.

En 1318 le revenu de la terre de Champignelles était évalué, dans un acte de partage des biens de Jean Ier (1), à 383 liv. 11 s., équivalant environ à 30,000 francs d'aujourd'hui. Voici quelques-uns des articles de cette évaluation :

Loyer de la halle, 10 liv.

Le pâcage des porcs dans les bois, 100 sols.

Le bâton de la prévôté (redevance payée par le juge sur les produits de son office), 10 liv.

Le cens des usages, (redevance des droits d'usage dans les bois), 50 sols.

(1) Dubouchet, *Preuves*, p. 95.

Le sauf-faisant, (tribut payé par les étrangers qui voulaient acquérir droit de bourgeoisie,) 25 sols.

L'étang, la pêcherie et le rivage de l'Arche, 20 liv.

Les cens et terrages, (redevance annuelle de la concession originaire des terres), 6 liv. 15 sols en argent, et en avoine une valeur de 109 liv. 7. s. 6 d. Les redevances en argent qui étaient originairement de six deniers par arpent étaient restées les mêmes. Au contraire, la valeur de celles en nature avait grossi avec le taux successif de ces denrées.

Les grosses échoites (confiscations de la haute justice), 7 liv. 10 s.

Les mâsures affermées, 19 liv. 15 s.

Huit cent cinquante-un arpents de bois, rendant, à deux sols par arpent, 85 liv. 2 s.

Les fiefs, 17 liv.

Les arrière-fiefs, 3 liv. 9 s.

Le revenu d'un arpent de terre était, dans cet acte, évalué à 3 sous.

La ville était alors close de murs et de fossés, comme le porte l'acte de foi et hommage de Jean III de l'année 1377.

Les Courtenay n'avaient jamais donné à cette terre que le titre de châtellenie ou seigneurie. Leur successeur, François de Tenance, dans l'hommage qu'il fit au roi après son acquisition en 1603, la qualifia, comme nous l'avons dit plus haut, de baronnie. Après sa mort elle passa à son gendre Charles de Rogres. C'est le nom qu'il prend dans ses actes et son fils Charles-Louis fit de même jusqu'en 1717, où il y ajouta celui de Luzignan, en se qualifiant de marquis de Champignelles (1). C'était le train ordinaire des choses dans les trois derniers

(1) Archives du département. Emigré Rogres.

siècles. Le fils de ce dernier, Louis René, né en 1705, qui, après de longs services militaires, reçut en 1759 le haut grade de lieutenant-général, mourut en 1784. Il avait construit dans la ville même, en face de l'église, sur les bords de l'Agréau, un vaste et somptueux château. Son fils, Armand-Louis, ayant émigré en 1790, ses domaines furent confisqués, et le château démoli par un acquéreur, avant d'être complétement terminé. A son retour de l'émigration, il avait eu à soutenir un grand procès contre une audacieuse aventurière qui se disait la marquise de Douhaut, sa sœur, et dont les manœuvres habiles avaient soulevé en sa faveur presque tous les habitants du pays. On en trouve le récit détaillé dans l'*Histoire de Saint-Fargeau*, de M. Déy.

Il ne restait de cette famille qu'une fille de ce dernier, Adélaïde-Marie, qui, mourant à Paris en 1830 dans une condition de fortune des plus modestes, légua une somme de vingt mille francs pour l'entretien de l'église où elle avait reçu le baptême, à la ville de Champignelles, dans laquelle s'étaient écoulées les douces années de sa jeunesse et qu'elle n'avait jamais revue depuis 1790.

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

On a employé ce bienfait à la construction d'un clocher dans lequel on a installé deux cloches que les habitants avaient pu sauver pendant la révolution, et qui sont des plus anciennes du département, car l'une porte la date de 1582 et l'autre celle de 1505; moins anciennes pourtant que celle de Bléneau qui, selon M. Déy, est de l'an 1500, et probablement la doyenne des cloches du département.

Champignelles avait autrefois un octroi sur les vins, que l'on appelait la Courte-pinte, et qui produisait environ 280 livres. Il a cessé d'exister en 1790.

En 1780 son seigneur et celui d'Hautefeuille et Malicorne avaient, tant avec leurs ressources qu'avec les corvées des habitants, commencé la construction d'un grand chemin de Champignelles à Saint-Martin, qui devait se poursuivre ensuite jusqu'à Charny. Il était assez avancé en 1789. Mais la révolution avait interrompu cette utile amélioration qui n'a été reprise que quarante ou cinquante ans après. Maintenant Champignelles est percé en croix par trois chemins de grande communication qui ne laissent rien à désirer. Sa population qui, dans le recensement de 1785, n'était que de 242 feux, c'est-à dire environ 1,210 habitants, en compte maintenant 1,570. Des travaux intelligents ont nivelé ses rues et élargi ses places publiques. Son marché hebdomadaire est devenu important et offre un débouché avantageux aux denrées de son agriculture et à celles des communes voisines.

CHARNY.

Il est question pour la première fois de Charny sous le nom de *Carnetum* dans une charte de l'abbaye des Echarlis de l'année 1120.

Robert de Courtenay, petit-fils de Louis le Gros, recueillit ce domaine dans la succession de son père, avec Château-Renard et Champignelles. En 1226, au moment de partir pour la guerre contre les Albigeois, il donnait aux moines de Fontaine-Jean, pour faire des hosties, *ad hostias faciendas*, une rente perpétuelle de six setiers de bon froment à prendre à Charny, *apud Charniacum*, sur les revenus de cette ville.

Cette châtellenie passa après lui, avec Château-Renard, à Pierre, son fils aîné, qui, mourant en 1250, la laissa à sa fille Amicie, mariée à Gaucher, comte de Joigny. La fille de celle-ci, appelée Pétronille, fut après elle dame de Charny

Mariée au comte Robert d'Artois, frère de Saint-Louis, elle mourut en 1275, et cette seigneurie revint à son oncle Philippe de Courtenay.

Elle fut possédée plus tard par Jeanne de Courtenay, femme de Jean de Beaumont, qui était sans doute l'héritière médiate ou immédiate de Philippe. Ce Jean de Beaumont, qui avait été maître d'hôtel des deux rois Philippe-le-Long et Philippe-de-Valois, commit dans sa vieillesse quelque grave attentat, dont les actes qui nous restent ne définissent pas la nature, et fut en 1367 condamné et exécuté comme criminel de lèse-majesté (1). L'arrêt avait ordonné la confiscation de ses biens, et le roi Charles V avait probablement donné cette confiscation à son fidèle serviteur et premier chambellan Bureau de la Rivière, car une ordonnance royale du mois de mai 1367, citée par M. Déy (2), qui du reste a fait erreur dans cette affaire sur la date de l'arrêt, la cause de la condamnation et le nom du condamné, accordait à la famille des lettres de rémission, en l'autorisant à aliéner Charny, et Pierre de Beaumont fils cédait en conséquence cette seigneurie à titre d'échange à l'habile et heureux chambellan. Déjà quelques mois auparavant celui-ci avait obtenu du roi le don du château et de la terre de Césy repris sur les Anglais, et ce malgré les revendications de leur ancien propriétaire, qui fut écarté sous le prétexte que c'était « par son défaut, « coulpe et négligence que les Anglais avaient pu prendre « cette forteresse et, à l'occasion de cette prise, piller et « dévaster tout le pays d'environ. »

(1) Voir dans Dubouchet, *Preuves*, p. 89, la lettre du roi pour la publication de l'arrêt et l'exécution de la confiscation.

(2) *Histoire de Saint-Fargeau*, p. 137.

L'acte d'échange de 1367 mentionne, comme mouvant en fief du roi « le chastel, ville et chastellenie de Charny et tous « les fiefs, arrière-fiefs, haute justice, moyenne et basse, no- « blesse, four, molins, eau, rivière, garenne, bois, terres et « prés, hommes, femmes, morte-main, formariage, maisons, « vignes, cens, rentes, coutumes, droits de corvée, dixmes, « champarts et tout ce qui en dépend. »

Ces mots « hommes, femmes, morte-main, formariage, » dans la longue énumération des droits seigneuriaux, pourraient faire croire que le servage existait encore dans cette seigneurie, mais on va voir par d'autres actes qu'il y était dès longtemps aboli, comme dans le reste du Gâtinais, par l'introduction des coutumes de Lorris. L'acte d'échange était passé à Paris, et là, loin des domaines cédés, le tabellion qui le rédigeait, étant incomplètement renseigné sur l'étendue des droits du cédant, les cotait, à tout événement, au plus haut.

Jacques Bureau de la Rivière hérita de son père, en 1400, la seigneurie de Charny, qui après lui passa à son frère Charles. A la mort de celui-ci, survenue en 1429, elle resta longtemps indivise entre ses héritiers qui n'avaient accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire. Des lettres de prorogation qui leur furent accordées en 1443, et que cite M. Déy, donnent quelques détails sur l'état où elle se trouvait alors. Elles la qualifient de « place et chastel, « avec fossés, murailles, portail et manoir, » mais le tout était dans un tel état de dégradation que la réparation en est estimée à 3,000 écus d'or. L'acte ajoute que les maisons de la ville sont détruites, les terres sans culture et les fortifications démantelées. Il y avait eu une tannerie, un battoir à drap et un moulin à écorce, mais il n'en restait que l'emplacement,

ainsi que des moulins à blé qui étaient appelés les Moulins-Neufs. Les terres étaient en friche et leurs bâtiments abandonnés.

Lorsqu'enfin on arriva au partage de la succession cette terre échut à Perrette, sœur de Charles, dame de la Roche-Guyon, que M. Déy a mal à propos appelée Burelle.

Il a commis une autre et plus grave erreur en alléguant qu'après la mort de Charles Bureau de la Rivière ses héritiers vendirent la terre de Charny à Jacques Cœur, et qu'elle fut ensuite revendue avec Saint-Fargeau, par suite de la confiscation prononcée contre cette victime de l'avidité des courtisans, que La Thaumassière, l'historien du Berry, appelle des *vautours de cour*.

L'erreur se démontre par les procès-verbaux de saisie et de vente des domaines de Jacques Cœur, procès-verbaux qui existent en original aux archives du château de Saint-Fargeau, et qui ont été publiés par M. Buchon dans sa Collection du Panthéon français. Charny n'y figure aucunement, et l'adjudication prononcée le 30 janvier 1455 au profit d'Antoine de Chabannes ne porte que sur les seigneuries que nous avons énumérées ci-dessus dans le chapitre relatif à Champignelles.

La dame de la Roche-Guyon était, au reste, encore en possession de la Châtellenie de Charny au moment où commençait le procès intenté à Jacques Cœur, car le 27 mars 1451 elle en rendait foi et hommage au roi devant le bailliage de Sens (1).

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, dont M. Dey, dans son *Histoire de Saint-Fargeau*, donne une biographie fort

(1) Archives nationales, 2e vol. des *Hommages au roi*, p. 228.

peu édifiante, mais malheureusement assez véridique, homme de guerre brave et habile, politique ambitieux et sans scrupule, fut condamné au bannissement par contumace, pour haute trahison, en 1462, et n'en revint pas moins, par des services occultes et ténébreux, à une haute faveur et mourut grand-maître d'hôtel de France et gouverneur de Paris. En 1463, après son jugement, le roi Louis XI avait restitué les domaines de Jacques Cœur à son fils Geoffroy qui en reprit possession. Mais Antoine de Chabannes, étant rentré en grâce en 1465, l'en expulsa. Il ne fut pourtant admis à en rendre foi et hommage au roi qu'en 1483, et, un an après sa mort, en 1489, ses héritiers mirent fin au procès qu'avait intenté la famille dépossédée, par une transaction moyennant le paiement d'une somme de 10,000 écus d'or. Après l'acte d'hommage de 1483, Antoine de Chabannes, devenu irrévocablement propriétaire de tous les domaines de Jacques Cœur dans la Puisaie et le Gâtinais, avait voulu reconstituer à son profit toute la grande baronnie de Courtenay. Pour cela, il avait d'abord acheté ou obtenu du roi la châtellenie de cette ville, puis, au plus tard en 1485, il devint acquéreur de celle de Charny.

Le 8 novembre 1485, prenant les titres de « comte de Dampmartin, baron de Thoussy, seigneur de Courtenay, de Puisaie et de Charny, » il reconnait tenir de foi et hommage au roi, à cause de son château de Montargis, la terre de Charny. L'acte (1) contient de très intéressants renseignements, tant sur ce dont se composait cette seigneurie que sur l'état d'appauvrissement qu'elle avait subi dans les guerres de la première moitié de ce siècle, et dont elle ressentait encore

(1) Archives civiles du département, E 351.

cruellement les tristes conséquences. En voici d'abord la description ;

« Château, basse-cour, ville, châtellenie et place forte de « Charny, ainsi qu'ils se comportent de fossés, murailles, « deux portant l'une devant de l'autre, fossés et fortifications, « cour et manoir devant, ville fermée de murs et entourée « de murs et environnée de fossés d'eau de fontaine, avec le « droit de châtellenie, tabellionage, haute justice, basse et « moyenne, bailliage et autres droits seigneuriaux, maisons, « granges, colombier, métairies, masures, terres, prés, ri- « vière, vignes, étangs, bois, herbages, gruerie, grairie (droit « de police et de juridiction sur les bois), cens, terrages, « dîmes, four banal, moulins, etc. »

Puis sont relatés les produits de la prévôté (justice), du tabellionage, du péage, de la halle, du four banal, du minage (droit sur la vente des grains), de la pêcherie, des censives, etc., pour constater qu'ils sont considérablement diminués de ce qu'ils étaient jadis. Ainsi la prévôté, qui rapportait autrefois onze livres parisis et deux livres de cire, ne donne plus maintenant que cent sols tournois. La halle, qui produisait autrefois dix livres parisis et deux livres de cire, ne vaut plus que dix-sept sous six deniers. Le péage, qui valait dix livres parisis et dix livres de cire, ne vaut plus que dix sols.

La population et le commerce avaient donc diminué dans la proportion de plus des neuf dixièmes, et la circulation des marchandises étrangères dans celle de dix-neuf vingtièmes. Quarante ans auparavant, en 1443, il n'y avait plus d'habitants, puisque, selon les lettres de prorogation de cette date, citée plus haut, les maisons étaient détruites. Tout le progrès qu'on avait pu obtenir depuis, après quarante ans de paix,

c'était de reconquérir tout au plus la dixième partie de la richesse et de la prospérité des temps passés.

Notons en passant ce mode de paiement en cire d'une partie des affermements, qui semble indiquer qu'avant les désastres de la guerre l'élevage des abeilles avait dans le pays une grande extension. Il ne l'a jamais reprise. Encore aujourd'hui un rucher y est une rareté. Le miel du Gâtinais a pourtant une grande réputation. Mais c'est le bas Gâtinais, notamment entre Pithiviers et Etampes, qui seul le produit. Nulle situation ne serait pourtant plus favorable que celle de Charny pour l'apiculture.

L'acte donne ensuite la désignation des terres du seigneur, et l'on peut y reconnaître, à la fois, que la propriété foncière se trouvait alors très morcelée, et que la population n'était, après la fin des guerres, revenue qu'en si faible proportion, que le seigneur avait dû reprendre possession d'une grande partie du territoire qui, auparavant, était presque tout entier entre les mains des censitaires. Les tenants et les aboutissants indiquent aussi que la léproserie et l'Hôtel-Dieu, quoique leurs bâtiments fussent probablement détruits comme les autres maisons, avaient conservé leurs propriétés rurales.

Vingt-quatre fiefs sont ensuite indiqués en détail comme mouvant de la seigneurie. Mais cette indication consiste seulement, pour plusieurs, dans les noms des feudataires. Voici pour les autres les noms que nous trouvons :

Malicorne ;

Les Aulnaies (la Motte aux Aulnaies) ;

Boissy (Courboissy) ;

Frécambault ;

Courferaut ;

Le Clos ;
Pancefolie ;
Villiers ;
Amoy;
Guay du Ravoy ;
Courbron ;
L'Ile Bardon ;
Le Péruseau ou Plancy ;
Cloix ;
Montedoz ;
Et les Poulets.

Le village de Saint-Martin faisait partie de la seigneurie de Charny.

Celui de Ponessant restait en dehors. Il existait dès le huitième siècle et s'appelait alors *Pons Maxentii*. Un évêque d'Auxerre appelé Hainmar, personnage riche et puissant, l'avait, avant l'an 763, donné à l'abbaye de Saint-Germain (1). Le roi Charles-le-Chauve, en 833, et le concile de Piste, en 864 (2), avaient confirmé cette donation. Selon un diplôme du roi Carloman, de l'année 884, il comprenait alors deux églises, ce qui semble prouver que c'était un bourg considérable. Il a toujours été possédé depuis en franc-aleu par l'abbaye, jusqu'à la vente qu'elle en a faite en 1577 pour acquitter les taxes extraordinaires imposées pendant les guerres de religion. Un parent de l'abbé l'avait acheté, et son héritier le revendit en 1617 au seigneur de Montigny. Il avait « droit de haute, moyenne et basse justice, bailli, lieutenant « et procureur fiscal, greffier et sergent, droit de fourches

(1) *Gesta pontificum Autissiod.*
(2) *Cartulaire historique de l'Yonne.*

« patibulaires, notariat, moulin banal, cens et rentes, droit « de gruerie et de boucherie. » Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de huit ou dix maisons. Mais il a conservé une chapelle qui paraît être du treizième siècle. Le nom de Pons Maxentii lui pouvait venir d'un pont sur l'Ouanne à un kilomètre de là, qui datait de l'époque gallo-romaine, et dont on a retrouvé les pilotis noircis par les siècles, et recouverts d'une couche de sable où on a ramassé plusieurs pièces de monnaie du deuxième siècle (1).

Réuni à la châtellenie de Saint-Fargeau, et possédé ensuite par Jean de Chabannes, fils d'Antoine, Charny passa en 1515 à Antoinette, fille de ce dernier, qui l'apporta en 1520 à son mari, Réné d'Anjou. Nicolas d'Anjou, leur fils, posséda après eux ces deux seigneuries, qui, par une ordonnance du roi François 1er, du mois de février 1541, furent érigées en comté. L'héritière de Nicolas d'Anjou épousa en 1566 François de Bourbon, duc de Montpensier, et ses terres du Gâtinais furent, en faveur de ce dernier, érigées en duché-pairie, sous le titre de duché de Saint-Fargeau, par lettres patentes du roi Henri III, du mois d'avril 1575. Le duc avait d'abord cédé Charny, mais avec faculté de réméré, à son parent, Louis de Boulainvilliers, baron de Courtenay. Mais il y rentra quelques années après, en remboursant les 15,000 écus formant le prix de cette vente. Marie de Montpensier, sa fille et son unique héritière, épousa en 1626 Gaston, frère de Louis XIII et duc d'Orléans. Après la mort de celle-ci, survenue en 1627, ses biens passèrent à sa fille Anne Marie Louise d'Orléans, que l'on appelait à la cour de Louis XIV la grande Mademoiselle,

(1) Voir la notice que j'ai publiée sur ce sujet dans le 10e vol. du *Bulletin* de la Société, p. 573.

et dont les mémoires contiennent tant de curieux détails sur ses domaines de la Puisaie, où elle resta exilée pendant cinq ans. Elle avait eu d'abord la pensée de donner la terre de Charny à un jeune frère naturel qu'elle faisait élever sous ses yeux, et que l'on appela le chevalier et plus tard le comte de Charny. Mais, de retour à la Cour, elle changea d'idée, et en 1661, par acte du 2 mai, elle la vendit moyennant le prix de 93,550 livres au comte Charles Martin de Crèvecœur, seigneur de Vienne et de Prunoy (1). Celui-ci avait cédé à Germain Texier, seigneur d'Hautefeuille et de Malicorne, par un acte du 5 janvier 1662, avec un petit fief appelé Plancy, la mouvance de la seigneurie de Malicorne, qui devait être détachée de la suzeraineté et du ressort en appel du bailliage de Charny, et en même temps la mouvance de quelques fiefs de Champignelles, comme Marchais-Beton, la Cour Alexandre, les Poulets et la Grange-Rouge, qui, par un de ces bizarres enchevêtrements si fréquents dans la propriété féodale, et dont la cause et le point de départ étaient inconnus, se trouvaient soumis à l'appel de leur justice devant le bailliage de Charny. Ils devaient ainsi être à l'avenir soumis à la juridiction supérieure de celui de Malicorne et aux assises que le seigneur y devait faire tenir, comme elles se tenaient auparavant à Charny. Mais tous ces arrangements s'évanouirent devant un incident nouveau. C'était l'exercice du retrait lignager par lequel Nicolas de Boulainvilliers, seigneur de la Motte-aux-Aulnaies, déclarait son intention de reprendre, selon le droit de cette époque, comme parent de Mademoiselle de Montpensier, le marché qu'elle avait fait avec le comte de Crèvecœur.

Cette procédure eut pourtant un résultat auquel il était loin

(1) Archives civiles du département, E 351.

de s'attendre. Pour payer le prix du retrait, il avait dû emprunter. Le comte de Crèvecœur se fit céder cette créance, et, faute de remboursement, poursuivit contre le marquis de Boulainvilliers la vente, non-seulement de la seigneurie de Charny, mais aussi du manoir et de la terre de la Motte-aux-Aulnaies, située à deux kilomètres de cette ville. Après de longs sursis accordés par la justice, il fallut en venir à la vente, et le 18 août 1688 Germain Texier se rendait adjudicataire, devant le bailliage de Montargis, de ces deux grands domaines qui étaient contigus aux siens, et se trouvait ainsi propriétaire d'une vaste seigneurie, que ses héritiers ont conservée jusqu'à la révolution.

Le château de Charny et celui de la Motte-aux-Aulnaies étaient, lors de cette adjudication, dans un état de dégradation presque complet. Une expertise judiciaire constatait que la réparation du premier de ces deux manoirs exigeait 157 poinçons de chaux, 471 tombereaux de sable, 81 toises de pierres de taille, 9 milliers de carreaux, 200 tombereaux de cailloux, 50 tombereaux de terre, 50 bottes de paille (ces deux derniers objets pour les murs en torchis, dont l'usage, quelque vicieux qu'il soit, n'est pas encore perdu, tant s'en faut, dans le pays), 3 milliers de plâtre, 1,500 de briques, et ainsi de même pour la charpente et la couverture. On se dispensa de ces réparations. Le château tomba en ruines, ou fut vendu en détail. On en montre encore l'emplacement, mais il n'en reste plus aujourd'hui le moindre débris.

Le 17 juillet 1706 un grand incendie consumait presque toute la ville, y compris l'église. Celle-ci fut reconstruite immédiatement à la même place, mais, à ce qu'il parait, dans des proportions moindres. En 1707, on y baptisait quatre

cloches pour remplacer celles que l'incendie avait fondues; l'église ne fut pourtant bénie qu'en 1729 (1).

En 1766 une femme dont le nom doit être conservé en reconnaissance de ses libéralités, Edmée Prignot, légua deux rentes sur la chambre du clergé, l'une de 200 francs, l'autre de 150 francs, pour fonder à Charny une école de charité. En confisquant en 1790 les biens du clergé, l'Etat s'était chargé d'en acquitter les dettes. La commune a employé il y a une vingtaine d'années le capital de ce legs à la construction d'une maison d'école.

Charny avait, comme Champignelles, avant 1789, l'octro de la Courte-Pinte. Mais il ne lui rapportait guère qu'environ 200 francs. La situation de la ville était donc assez pauvre. L'élévation successive du seuil des vannages d'un moulin sur l'Ouanne, à trois cents mètres en aval, en retenant les eaux de la rivière, et en fermant l'issue à celles des sources qui descendent de la colline, avaient rendu son sol si aquatique, qu'en creusant, en toute saison, à moins d'un mètre de profondeur, on voyait l'eau jaillir partout. De là une grande insalubrité et des fièvres paludéennes en permanence. Il y a été pourvu peu après 1830 par l'achat et la démolition de cette usine. A cette époque aussi l'ouverture de la route de Courson à Dicy, à la place d'un chemin qui était impraticable six mois de l'année, a ouvert au commerce des débouchés dont il a immédiatement profité, et le marché hebdomadaire a gagné une grande importance. La population qui, en 1785, n'était que de 167 feux (835 habitants) a presque doublé depuis. Elle était, au dernier recensement, de 1580.

(1) Inventaire des Archives du département, 1er supplément, L. Etat-civil.

CHÊNE-ARNOULT.

La petite commune de Chêne-Arnoult, quoique très voisine de Charny, était un fief de la châtellenie de Châtillon-sur-Loing. On la trouve mentionnée sous le nom de *Casnetum-Arnulphi* dans un acte de 1150 de l'abbaye de Vauluisant (1), et sous celui de *Quercus-Arnulphi* dans deux chartes de l'abbaye des Echarlis, de 1154 et 1170 (2). Ce nom, ainsi latinisé de deux manières, est le second nom d'un personnage appelé Joscelin, qui figure comme témoin dans ces chartes, et qui était sans doute le seigneur de ce lieu. En 1637 le seigneur s'appelait Antoine de Novinault. En 1668 c'était Jacques de Veillan. Puis, en 1729, César Bernard Dupuis, et en 1762 Gaspard Robert de Guérin de Bruslard, dont les enfants l'ont gardé jusqu'à la fin de ce siècle.

CHEVILLON.

Chevillon était, pour partie, un domaine de l'abbaye de Ferrières, qui y avait un prieuré fondé au douzième siècle. Le reste du territoire comprenait deux seigneuries qui avaient relevé, dans l'origine, de la grande châtellenie de la Ferté-Loupière, et dont la mouvance, après la division en deux châtellenies dont nous parlerons dans le chapitre de cette commune, s'était trouvée répartie entre elles, de manière que chacune d'elle était suzeraine d'un des fiefs de Chevillon. On appelait l'un d'eux Chevillon-lez-Ferrières, parce qu'il était contiguë au domaine du prieuré. Par la même raison, la seigneurie voisine de Prunoy était appelée Prunoy-lez-Ferrières. Ces dénominations, que nous avons trouvées dans

(1) *Cartul. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 466.
(2) Dubouchet, *Preuves*, p. 8.

les anciens actes, ont induit en erreur l'auteur d'une excellente notice historique sur la Ferté-Loupière, qui a cru à un Chevillon et à un Prunoy dans le bas Gâtinais, et voisins de la grande abbaye de Ferrières. La principale de ces deux seigneuries de Chevillon, celle qui comprenait le village et la Motte devant l'église, fut acquise par échange, en 1457, par Jean II de Courtenay-Bléneau. Ses descendants la conservèrent jusqu'à la fin du dix-septième siècle, où, pour parer sans doute aux dépenses de son séjour à la Cour, dont il se flattait toujours d'obtenir la reconnaissance officielle de sa qualité de prince du sang, Louis Charles de Courtenay vendit ce domaine héréditaire. C'est un de ces Courtenay, probablement Pierre II, qui a construit le remarquable château à tourelles qui subsiste encore aujourd'hui.

En 1692, cette belle terre était vendue au comte du Roure, qui la revendit bientôt au marquis de Pelleport. Après la mort de ce dernier, elle fut vendue, par expropriation poursuivie contre sa veuve, à Claude Mathieu Radix, trésorier-général et payeur des rentes de l'hôtel-de-ville et des gages du Parlement, qui, en 1784, la revendit au marquis de Villaines. Ce dernier émigra et mourut en 1794.

On voyait avant 1789 dans l'église de Chevillon trois dalles tumulaires des Courtenay, celle de Jean I[er] mort en 1534, avec son effigie en habit de guerre, celle de Guillaume, son fils, avec une longue inscription et des armoiries, France et Courtenay, et une troisième de Jacques de Courtenay en 1617, sans écusson (1). La seconde a été effacée à coups de ciseau pendant la révolution. La troisième a été épargnée, mais elle a moins d'intérêt. La première, qui en a beaucoup plus, a traversé intacte la période du vandalisme, grâce à une ar-

(1) *Almanach de Sens* de 1771.

moire qui la recouvre presque entièrement. D'autres tombes de la famille de Courtenay se voient encore dans les églises de Bléneau, de Sommecaise et de la Ferté-Loupière.

En 1785, la paroisse de Chevillon ne comptait que 88 feux (440 habitants). La commune en a maintenant 592.

DICY.

Dicy existait dès le onzième siècle. Il est mentionné dans une charte de l'abbaye des Echarlis de 1153. L'abbaye de la Charité-sur-Loire y avait un prieuré, et possédait une partie de son territoire. Le reste était possédé par des seigneurs particuliers qui, depuis le quatorzième siècle, l'étaient aussi de Villefranche. Nous en indiquerons la série en parlant de cette dernière seigneurie. Les Courtenay n'ont jamais possédé ni l'une ni l'autre, qui cependant relevaient originairement de la baronnie de Courtenay. Sur le territoire de Dicy se trouvent les ruines du fort château de Courferaut, l'un des fiefs de la châtellenie de Charny, dont en 1358 la garnison française tenait tête aux Anglais qui avaient envahi le pays. Mais, selon un document que nous citerons au chapitre de Saint-Martin-sur-Ouanne, elle ne faisait guère moins de mal aux habitants que les Anglais. Les traditions qui restent dans le pays sur les désastres de cette triste époque confondent dans une même malédiction les bandes anglaises et le capitaine de Courferaut. Au moment où nous écrivons on achève de dédémolir les hauts et épais remparts de cette forteresse, et de combler ses profonds fossés à fond de cuve, qui n'avaient pas moins de douze et quinze mètres de largeur.

DRACY.

Dracy était une paroisse dès le neuvième siècle. Il est mentionné en cette qualité sous le nom de *Draceï* dans le *Liber*

Sacramentorum du diocèse de Sens. A l'époque féodale il a été compris dans la châtellenie de Toucy. Il y avait deux fiefs et deux manoirs seigneuriaux sur son territoire, le château de Dracy et celui d'Arthé. Nicolas Pascal Petit de Bois d'Auvay était en 1735 seigneur du premier, et ses enfants ont conservé cette seigneurie jusqu'à 1790.

En 1749, Henri Pierre Alexandre du Motet, qui prenait le titre de marquis, possédait Arthé, que ses descendants ont gardé jusque vers l'année 1815. Ce dernier château était assis sur la limite des deux diocèses d'Auxerre et de Sens et la salle à manger avait été, dit-on, établie en partie sur chacun d'eux. Les jours d'abstinence n'étant pas exactement les mêmes dans les deux diocèses, la table était dressée ces jours là sur le diocèse le plus indulgent. En 1785, la population de Dracy était de 113 feux (565 habitants). Le nombre des habitants est aujourd'hui de 600.

LA FERTÉ-LOUPIÈRE.

L'histoire de la Ferté-Loupière a été traitée d'une manière approfondie par mademoiselle Servier, dont la modestie cachait sa science et son talent d'écrivain sous le pseudonyme de Félicien Thierry. Ceux qui voudront connaître à fond les origines et les vicissitudes assez compliquées de cette ville, devront consulter cet excellent travail dans les *Annuaires de l'Yonne* de 1857, 1858 et 1859. Nous nous bornerons à l'analyser, sauf un petit nombre d'additions ou de rectifications qui nous ont été indiquées par des actes dont l'auteur n'a pas eu connaissance.

Cette ville n'existait pas encore, au moins comme paroisse, au neuvième siècle, car il n'en est pas question dans le *Liber Sacramentorum* du diocèse de Sens. Il en est fait mention pour la première fois dans deux chartes de 1079 et 1080, où

l'archevêque de Sens atteste que deux seigneurs de la Ferté, Nevelon et Robert Wifel, *domini de Feritate*, ont fait des donations à l'église et aux moines de Sénan, et ont confirmé devant lui les donations qu'ils avaient faites à l'abbaye de Molême (1). Elle est encore mentionnée dans une charte de l'année 1120 qui, résumant tous les titres de la fondation de l'abbaye des Echarlis, rapporte qu'un chevalier de la Ferté-Loupière, *miles de firmitate quœ vocatur Luparia*, appelé Vivien, avait donné le terrain sur lequel le monastère était construit, avec permission de défricher une partie de ses bois pour en faire des prés. Longtemps après, l'archevêque de Sens avait pacifié un différend survenu entre les moines et le fils de Vivien, qui, ainsi qu'Isambart le gros, avaient donné au couvent leurs parts des dîmes de la Ferté. Létéric, chapelain de la Ferté, lui avait aussi fait donation, dans la même charte, d'une manse appelée Colosa. Hervé, seignenr de la Ferté, y avait joint d'autres libéralités.

Ainsi, au onzième siècle la forteresse de la Ferté était déjà créée. Son nom est, en effet, dans le latin du moyen-âge, synonyme de forteresse, et l'on peut juger, par la profondeur de ses fossés encore existants du côté du couchant, et qui n'est pas moindre de douze mètres, quelle était la force de cette place. Cette création doit-elle être attribuée aux ducs de Bourgogne, pendant qu'ils ont possédé le comté du Sénonais, et avant qu'ils l'eussent inféodé à un comte particulier, vers l'an 940, ou vient-elle des comtes de Blois et de Champagne, quand, par un partage avec le roi, après la mort du dernier comte de Sens, ils obtinrent cette partie du comté, vers l'an 1055? En tout cas, ce n'était pas par le comte Rai-

(1) *Cartulaire hist. de l'Yonne*, t. II, p. 15.

nard qu'elle avait été construite, puisque la chronique de Saint-Pierre-le-Vif indique les places qu'il fortifia de ce côté, c'est-à-dire Châteaurenard et Joigny. Ce qui est évident, c'est que cette fondation si puissante eut pour objet de défendre le pays contre les envahissements des comtes d'Anjou et du Gâtinais. Quoiqu'il en soit, elle devint bientôt considérable comme agglomération aussi bien que comme forteresse, car elle est qualifiée ville forte, *Castrum*, dans une charte de 1142, contenant donation par un chevalier à l'abbaye de Saint-Germain du quart du moulin de Sommecaise (1).

Elle relevait alors du comté de Champagne, et les comtes de Champagne en rendaient foi et hommage aux ducs de Bourgogne (2). Le premier livre des vassaux de Champagne, dressé sous le comte Henri-le-Libéral (1127), mentionne au premier registre le fief de la Ferté, et dans le troisième registre les fiefs de ce nom (3), ce qui confirme l'énonciation de de la charte de 1080 sur la division de cette châtellenie en deux fiefs. Elle était très étendue et ne comprenait pas moins de quarante lieues carrées.

Après la mort du comte Thibaut le-Grand (1152), elle était tombée avec le comté de Sancerre dans le lot de son fils Etienne. Une contestation s'éleva entre le comte d'Auxerre et le comte de Joigny, en ce que tous deux prétendaient que le comte de Sancerre la leur avait engagée pour sûreté des avances qu'il en avait reçues. La confusion venait peut-être de ce qu'il y avait deux fiefs et de ce qu'il en avait engagé un

(1) *Cart. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 57.

(2) *Art de vérifier les dates.*

(3) D'Arbois de Jubinville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. II, p. IV et XX.

à chacun d'eux. Il paraît avoir repris celui du comte d'Auxerre et avoir laissé définitivement l'autre au comte de Joigny. Ce dernier fief comprenait le manoir seigneurial de la Coudre, sur le territoire de Perreux, avec de vastes dépendances. On l'appelait la seigneurie de la Ferté au manoir de la Coudre. Il releva dès cette époque de Joigny et les appels du bailliage de la Coudre y étaient portés. L'autre manoir seigneurial, que conserva le comte de Sancerre, était à la Ferté. Il continua à relever du comté de Champagne, et les appels de sa juridiction étaient portés au bailliage de Troyes.

Les arrières-fiefs de ces deux seigneuries étaient nombreux. En voici un relevé :

Chevillon-lez-la-Ferté.
Prunoy.
Le Martroy.
La Cailletinière.
Sommecaise.
Bontin.
Chaulmot.
Chéne-Simart.
La Bergerie.
Frauville.
Fumerault.
Le Vau.
Le Bréau.
Beauregard.
Les Hastes.
Les Pinabeaux.
Le Petit-Asnières.
La Grange-et-la-Daultre.
Montigny.
Les Brions.
Les Fourneanx.
Boisseaux.
Les Terres-Franches.
Rudache.
Marnay.
Le Preux.
Visteau.
Bellefontaine.
Rozière.
Sépaulx.
Les Montois.
Les Brossards.
Mouchart.
Champvallon.
Chef-Profonde.
Les Enfernats.

Fontaine-l'Hermite.	Glatigny.
La Griffonnière.	Fricambault.
La Diablerie.	La Rennère.
Ralloy.	Vauvoises.
La Chaisne.	Donzy.
La Bruyère.	La Queue-le-Comte.
Couilly.	Villiers-sur-Tholon.
Le Temple.	Perreux.
L'Escuelle.	Saint-Denis-sur-Ouanne.
La Motte.	La Pacodière.
Davigny.	La Caille.
Pressure.	Cergeorges.
Minon.	Loyseau.

Les justices des trente premiers arrière-fiefs de la Ferté-ville allaient en appel à Troyes, et celles des autres, étant de la Ferté-la Coudre, allaient à Joigny. Ajoutons, pour la singularité du fait, que le bailli de la Ferté au manoir ancien de la Coudre tenait ses audiences à Villiers-sur-Tholon, et ses assises dans un faubourg de la ville de la Ferté, et qu'enfin Perreux et Saint-Denis, qu'entouraient tant de justices seigneuriales, tout en étant des fiefs de la Ferté-la-Coudre, portaient leurs appels à Montargis.

En 1265, Jean Ier de Sancerre, arrière-petit-fils d'Etienne, donna cette châtellenie en échange pour la terre d'Argenton à Guillaume Ier de Courtenay, seigneur de Champignelles, son oncle maternel, dont les descendants la conservèrent jusqu'en 1455, époque où les deux filles du dernier rejeton mâle, Jean III, la revendirent à leur cousin Jean de Courtenay, Ier comme Seigneur de Bléneau.

Il y avait eu six générations des Courtenay, seigneurs de la Ferté-Loupière, depuis l'acquisition de 1265.

1° Guillaume, qui mourut vers 1280 ;

2° Jean Ier de Champignelles, mort en 1318.

Tous deux étaient en même temps seigneurs de Champignelles. Le second confirma en 1302 aux habitants de la Ferté les coutumes de Lorris que déjà leur avait données le comte de Sancerre.

3° Philippe, second fils de Jean, à partir duquel commence la branche spéciale des Courtenay-la-Ferté-Loupière. Il résidait, et ses descendants après lui, au manoir de la Vieille-Ferté. Il mourut vers 1346.

4° Jean II, mort en 1412.

5° Jean III. Ses biens furent confisqués en 1418 parce qu'il avait suivi, contre le duc de Bourgogne, le parti du Dauphin, depuis Charles VII, qui, devenu roi, les lui rendit. Il mourut en 1438.

7° Les filles de ce dernier qui, en 1455, vendirent la terre à leur cousin, Jean Ier de Bléneau.

Un document publié par Dubouchet peut faire juger de la prospérité du commerce de la Ferté-Loupière et de l'aisance de sa population au commencement du quatorzième siècle. C'est le partage de la succession de Jean Ier de Champignelles, en 1318, où sont évalués les produits de cette seigneurie.

La halle aux marchandises y est portée pour 50 liv. de revenu, ce qui équivaut à 2,800 francs d'aujourd'hui.

Le minage (droit perçu sur la vente des grains) à 30 liv. ou 1,650 francs de notre monnaie.

La population aussi devait être considérable, puisque le produit des fours banaux est évalué à 20 liv. ou 1,100 francs d'à présent.

Mais le siècle suivant est l'ère des désastres, des ruines et de la dépopulation.

On a vu plus haut qu'à la suite de la guerre de la première moitié du quinzième siècle, la ville de La Ferté, que ses fortes murailles et ses profonds fossés n'avaient pu défendre contre les attaques de l'ennemi, n'était plus qu'une ruine que tous ses habitants avaient abandonnée. Elle avait été probablement incendiée. Les couches de cendre et de charbon que l'on trouve souvent en terre dans les fouilles le donnent à croire. Jean I[er] de Bléneau n'avait donc acheté qu'une ville en ruine et des terres en désert. Ses successeurs eurent fort à faire pour réparer tant de misères.

De Jean I[er] de Bléneau la terre de La Ferté passa à Pierre, son second fils, et il y eut, de cette seconde branche des Courtenay-la-Ferté-Loupière, trois seigneurs :

Pierre, mort en 1461 ;

Hector, mort en 1509 ;

René, mort en 1562, ne laissant point d'enfants mâles.

Après sa mort la seigneurie, d'abord partagée, se trouva ensuite réunie entre les mains de son gendre Guillaume de Saint-Phalle ; puis, après une division qui introduisait pour partie Edme Gruyn dans cette possession, réunie encore dans les mains des fils et des petits-fils de Guillaume, appelés Edme et Georges de Saint-Phalle.

Le dernier la vendit en 1670 à Jules-Louis Bolé, qui par ses talents militaires s'était élevé aux grades de lieutenant-général et maréchal-général des logis des corps et armées du roi, le protégé de Turenne et l'ami de Louvois, qui s'était formé, dans la vallée d'Aillant, un vaste domaine composé de Champlay où il avait bâti un magnifique château, les Voves, Epineau, Charmeau, Villemer, Neuilly, Aillant et autres lieux. Aussi l'appelait-on à la cour de Louis XIV le marquis de Champlay.

Il mourut en 1719. Son héritier légua La Ferté en 1728 au duc de Villeroy, qui la revendit en 1760 à Claude-Mathieu Radix, déjà seigneur de Chevillon, lequel l'a lui-même vendue en 1784, avec ce dernier domaine, au marquis de Villaines.

L'église de La Ferté, dédiée à saint-Germain, avait sans doute été élevée pendant le onzième siècle. Mais elle a subi tant de remaniements qu'il ne reste presque plus rien de l'édifice primitif; celui d'aujourd'hui ne paraît pas remonter plus haut que le treizième siècle. Elle est dans la même situation qu'était la vieille église du prieuré de Saint-Sauveur, au bas de la ville, et comme celle-ci presque adossée aux remparts. Les eaux pluviales descendant du sommet ont pendant de longs siècles amené et déposé des couches successives de limon, qui ont élevé le sol environnant de près de deux mètres ; la façade et le pourtour de l'église se sont trouvés remblayés d'autant. Et comme on a relevé, à trois reprises, ainsi que des fouilles opérées en 1857 l'ont constaté, le dallage intérieur, pour le mettre de niveau avec le dehors, les piliers ont l'air de s'être enfoncés en terre; mais c'est une pure illusion. Des verrières aux armes des Courtenay subsistent encore. Elles ne datent que du quinzième et du seizième siècle. Ce sont celles de la dernière branche des seigneurs de cette famille. Les fouilles de 1857 ont mis à découvert la pierre tombale d'Hector de Courtenay, mort en 1548.

Avant la Révolution La Ferté avait un marché hebdomadaire. Elle fut, à la première organisation administrative, chef-lieu d'un canton formé de six communes. Plus tard, on la réunit au canton de Charny, ce qui lui causa des pertes sérieuses. Des routes récemment construites, et qui se croisent dans son sein, lui ont déjà rendu une activité remar-

quable, qui ne peut que s'accroître prochainement. En 1785 elle n'avait que 263 feux (1,015 habitants). Le chiffre de sa population est maintenant de 1,428.

FONTENOUILLES.

Fontenouilles était un fief de la grande seigneurie de Saint-Maurice-sur-Avéron. Les Courtenay en ont par conséquent été suzerains quand ils ont possédé cette seigneurie. On trouve sur son territoire, dans le bois de la Salle, nom qui au onzième siècle était synonyme de château, une enceinte de larges et profonds fossés d'un développement de 700 mètres, à l'un des angles de laquelle est une seconde enceinte de grands fossés et de remparts ruinés, où l'on remarque les débris de neuf tours. Il ne reste que de vagues traditions sur cet antique castel, et sur le siége meurtrier qui a amené son incendie et sa ruine. Cela date sans doute de l'invasion anglaise du quinzième siècle. L'acte de dénombrement de la châtellenie de Charny de 1485, que nous avons cité au chapitre de cette commune, mentionne un sieur de la Salle comme ayant alors un fief dans cette ville. En 1612, un Jean-Henri de la Salle était seigneur de Tannerre. Son fils Roger le fut après lui. La population de Fontenouilles, qui en 1785 était de 85 feux (445 habitants), en compte maintenant 571.

GRANDCHAMP.

Grandchamp est désigné sous le nom de Grandis-Campus dans le *Liber Sacramentorum du diocèse de Sens*, du neuvième siècle; son territoire est fort étendu. La partie la plus rapprochée de Villiers-Saint-Benoît relevait de la baronnie de Toucy, l'autre mouvait de la châtellenie de Champignelles. En 1531 Guy Leroy comparaissait comme seigneur de Grand-

champ à la rédaction de la coutume de Lorris-Montargis. En 1561 le seigneur était Joachin de Roussy qui, appelé à la rédaction de la coutume d'Auxerre, disait « que le lieu de « Grandchamp est mouvant des baronnies de Toussi et « Champignelles, lesquelles baronnies, ainsi que le lieu de « Grandchamp, ont été de tout temps régis et gouvernés sous « ladite coutume de Montargis et de Lorris. » En 1669 il avait pour seigneur Charles Lemaistre de la Robie, en 1719 Melchior de Jordy de Cabanac, et en 1780 Sacriste de Tombebœuf, de qui l'avait recueilli le comte du Roure, son gendre. La terre, ainsi que le château qui est d'une exquise élégance, appartiennent aujourd'hui à M. Defrance. Grandchamp avait autrefois un marché hebdomadaire qui depuis longtemps a cessé d'exister. Il avait en 1785 169 feux (845 habitants). Le nombre des habitants est aujourd'hui de 1,079.

LAVAU.

Lavau était au douzième siècle une paroisse du diocèse d'Auxerre. Son église, détruite par un incendie au seizième siècle, a été reconstruite à cette époque. Il appartenait aux barons de Donzy qui l'avaient inféodé aux seigneurs de Saint-Fargeau. Il est mentionné comme « château, ville et « seigneurie » dans le partage du duc Robert de Bar, de l'année 1409, et attribué alors au cardinal Louis de Bar qui, ayant hérité de son frère Jean la châtellenie de Saint-Fargeau, y réunit tous ses domaines. Lavau a toujours depuis fait partie de cette grande seigneurie. Cependant, en 1421, le comte de Nevers, baron de Donzy, en avait repris possession, à défaut par le cardinal d'en avoir fourni hommage et aveu. Mais il le rendit plus tard au marquis de Montferrat, héritier du cardinal.

Sur son territoire avait été fondé, en 1213, dans une île au milieu d'un étang, le prieuré de Plain-Marchais. En remontant à cette époque, on trouve d'autres exemples, dans le pays, de ces habitations lacustres que les eaux d'un lac artificiel mettaient à l'abri des malfaiteurs et des bêtes fauves. Celle-ci a subsisté jusqu'au seizième siècle. Aujourd'hui l'étang est desséché et l'ancien prieuré est devenu une maison de garde.

LOUESME.

Louesme dut être, dans l'origine au moins, un fief de la châtellenie de Champignelles. Nous ne pouvons l'affirmer, parce que les actes d'aveu et dénombrement de cette seigneurie sont perdus. Mais son voisinage paraît l'indiquer. M. Déy (*Histoire de Saint-Fargeau*) le classe parmi les fiefs de Saint-Fargeau, sans en citer aucun acte d'hommage. Il appartenait en 1394 à Pierre II de Courtenay, puis au commencement du seizième siècle à la famille de Thoisy, et non Choisy, comme le dit par erreur M. Déy, ensuite à Jacques Dupé par son mariage avec l'héritier de cette maison. Celui-ci le transmit à ses descendants, dont le plus célèbre fut Edme Dupé qui, dans les guerres de la Ligue, combattit vaillamment pour Henri IV, et ayant été, en récompense, nommé bailli et gouverneur d'Auxerre, quand cette ville se fut rendue au roi, fut un mois après assassiné par les ligueurs. On l'appelait le baron de Tannerre, parce que sa famille avait recueilli des Thoisy cette seigneurie, qu'elle avait jointe à celle de Louesme (1). Ses descendants ne gardèrent pas longtemps Tannerre, mais prirent successive-

(1) Procès-verbal de la coutume de Lorris-Montargis.

ment les titres de comte et marquis de Louesme. Ils avaient acheté la terre du Parc-Vieil, autre fief de Champignelles. Pierre Edme Dupé, le dernier d'entre eux, s'étant ruiné, soutint en 1767 un siége de trois jours au Parc-Vieil contre l'huissier qui vint, aidé par la maréchaussée, pour le saisir. La comtesse de Louesme y montra encore plus d'énergie que son mari. L'huissier et un gendarme furent tués. Arrêtés et condamnés à mort par arrêt du Parlement, le comte et la comtesse de Louesme furent graciés à la sollicitation de madame du Barry. M. Déy a raconté en détail cet épisode dans son *Histoire*. Louesme fut vendu ensuite à Louis-Pierre Saunier, maître des requêtes, qui le revendit à Sacriste de Tombebœuf, lequel en fut le dernier seigneur. Ce village est porté pour 52 feux dans le recensement de 1785, ce qui faisait environ 260 habitants. Il n'en a plus maintenant que 237. De toutes les communes que nous passons en revue, celle-là et Saint-Martin-des-Champs sont les seules dont la population soit en décroissance.

MALICORNE.

Malicorne était un fief de la baronnie de Charny. Il existait dès le onzième siècle, comme on le voit dans une charte de l'année 1120, constatant une donation par un seigneur de cette terre, appelé Aganon, à l'abbaye de Fontaine-Jean (1). Il avait un château dont les fortifications étaient sans doute formidables, car Froissart, en racontant qu'il fut pris en 1358 par une troupe nombreuse de routiers anglais, sous la conduite de Robert Knowles, l'appelle la forteresse de Malicorne. J'ai raconté dans l'*Annuaire de l'Yonne de* 1837 l'histoire

(1) *Gallia Christiana*, t. IX.

de cette invasion, et la destruction du château par les Anglais quand ils quittèrent le pays. Ce dernier fait était alors consigné dans une inscription tracée à l'extérieur du chevet de l'église et qui depuis a disparu sous une couche de recrépissage. L'enceinte des profonds fossés du vieux castel se voit encore dans un bois taillis à côté de l'église.

Le troisième volume du *Cartulaire historique de l'Yonne*, que va publier M. Quantin, contient, d'après la collection connue sous le nom d'Archives de Joursànvault, l'extrait d'une charte ou procès-verbal « de la revue passée à Mali- « corne, par Guillaume de Gazet, le 1er novembre 1387, de « six chevaliers bacheliers et trente-trois écuyers. » Si la seigneurie de Malicorne eût fourni un si grand nombre de gentilshommes, il en faudrait conclure qu'elle était alors fort étendue. Mais il est plus probable qu'il s'agissait de l'appel d'un ban ou d'un arrière-ban de la noblesse de toute la baronnie de Courtenay, réunie à Malicorne comme lieu central. C'était à l'époque des grandes armées follement réunies pour des expéditions insensées par le roi Charles VI. On en avait préparé une en 1386, pour un projet de descente en Angleterre qui ne fut pas exécuté. Cette fois, sans doute, c'était pour l'expédition en Allemagne, contre le duc de Gueldres, qui l'année suivante échoua misérablement.

Germain Texier, conseiller à la Chambre des Comptes, était seigneur de ce fief en 1652. Il l'avait acheté sur une poursuite d'expropriation dirigée par les créanciers de l'ancien seigneur. C'est sans doute lui qui a fait bâtir le magnifique château d'Hautefeuille, que sa famille a conservé jusqu'à la révolution, et qu'en 1812 a acheté M. le premier président Seguier qui, durant plus de quarante ans, venait constamment s'y reposer pendant toutes les vacances des

fatigues de ses hautes fonctions. Il y donnait avec prédilection des leçons et des exemples d'améliorations agricoles qui ont fructifié. Sa bienfaisance pour les pauvres et son obligeance pour tous ceux qui sollicitaient de lui quelque service étaient inépuisables. Il a reconstruit le clocher de l'église, ainsi que celui de Saint-Martin-sur-Ouanne, et a bâti pour ces deux villages une maison d'école de filles dirigée de son vivant à ses frais, et, depuis sa mort, aux frais de ses enfants, par des sœurs de Ligny. Ses restes reposent avec ceux de son frère et de sa sainte et digne femme dans une sépulture de famille adossée au cimetière de la commune. Le pavillon central du château a été récemment surélevé et orné de tourelles en poivrières d'un goût excellent par M. le baron Armand Seguier.

La population de Malicorne était en 1785 de 102 feux (510 habitants), elle en a maintenant 588.

MARCHAIS-BETON.

Marchais-Beton était un fief de Champignelles. Le territoire de la commune d'aujourd'hui comprenait cinq autres fiefs de la même seigneurie. Trois d'entre eux, Pancefolie, la Cour-Alexandre et les Poulets, avaient été rachetés des feudataires avant 1650, et réunis à Champignelles par François de Tenance qui en était seigneur. Ils formèrent avec Marchais-Beton un des lots de sa succession. Charles de Rogres, son gendre, les acquit de son beau-frère en 1715, et ils furent de nouveau joints à la seigneurie. Il en restait seulement deux, la Finerie et les Herbes-Blanches, qui avaient pour seigneur, en 1723, Jean de la Garde, dont les enfants les ont conservés jusqu'à la fin de ce siècle.

Marchais-Beton avait en 1785 51 feux (255 habitants). Le nombre de ses habitants est maintenant de 332.

MEZILLES.

Mezilles paraît avoir appartenu à saint Germain, évêque d'Auxerre. C'était alors un domaine rural (*Ager*) appelé Miciglis. Son biographe du *Gesta Pontificum* raconte qu'il le donna à l'abbaye de Saint-Côme et Saint-Damien qu'il avait fondée à Auxerre sur la rive droite de l'Yonne. Les actes de saint Marien rapportent que ce cénobite en avait la direction. Il est appelé Miciclis dans une charte de l'année 1180 de l'évêque Hugues de Noyers, qui donne quarante sols à prendre annuellement sur son église au chapitre de la cathédrale pour célébrer la fête de Saint Pèlerin. Son territoire était divisé en plusieurs fiefs relevant tous de la châtellenie de Saint-Fargeau. Les manoirs de plusieurs d'entre eux subsistent encore, et entre autres le château du Fort appartenant à la famille de Vathaire. Il existait déjà au seizième siècle sous ce nom, et M. Déy l'a confondu à tort avec la Motte-de-Nesvoy.

LA MOTHE-AUX-AULNAIS.

Nous nous conformons, en écrivant ainsi ce nom, à l'orthographe officielle. Le nom de ce village était d'abord les Aulnaies. Quand un seigneur y eut fait bâtir sur une éminence artificielle un château entouré de murs et de fossés, on l'appela la Motte-aux-Aulnais, et la Motte féodale est devenue aujourd'hui la Mothe. On voit dans son église une pierre tombale de Pierre de Crèvecœur qui en était seigneur au commencement du seizième siècle. Le marquis Nicolas de Boulainvilliers l'était au dix-septième. Nous avons raconté, dans le chapitre de Charny, comment la Motte-aux-Aulnais avait été vendue alors par expropriation et adjugée en 1688

avec Charny à Germain Texier d'Hautefeuille, dont les descendants les ont conservés jusqu'à la révolution. Le château et le donjon étaient alors dans le plus mauvais état. Ils ont disparu depuis avec la motte elle-même.

Cette commune est la plus exiguë du département. Elle n'a pour tout territoire que 130 hectares. Sa population en 1785 n'était que dix-huit feux (90 habitants). Elle n'a pas augmenté depuis et n'en compte que 88. C'est, sauf la commune de Chichy, qui n'en a que 64, la moins peuplée de toutes nos communes. Mais Chichy a un peu plus de territoire. Il contient 229 hectares.

PERREUX.

Le manoir féodal de la seconde châtellenie de la Ferté-Loupière était la Coudre. Près de là se forma le village de Perreux, à une époque qu'aucun document ne précise. On trouve encore sur son territoire une ferme du nom de la Coudre. L'emplacement et l'enceinte du vieux manoir y sont toujours visibles ; un moulin qui s'y trouvait a été détruit il n'y a pas longtemps. En 1554, Edme de Montigny était seigneur d'un fief appelé la Grange et la Daultre. Lui ou ses sucesseurs y bâtirent un vaste château, on ne sait pas précisément à quelle date, mais avant l'année 1609, époque où, par suite de cette construction, le fief avait déjà reçu le nom de Montigny. Ils y joignirent plus tard la seigneurie de Perreux. Peu avant la révolution, le dernier seigneur de ce nom, ayant fait d'inutiles efforts pour amener les habitants de Perreux et ceux de Saint-Martin à céder à prix d'argent l'emplacement sur leurs héritages d'un grand chemin qui eût rejoint en droite ligne celui que l'on établissait de Champignelles à Charny, ouvrit sur ses propriétés de larges et

magnifiques avenues que l'on voit encore, et dont les peupliers, qui seront bientôt séculaires, végètent toujours avec vigueur. Ses descendants ont conservé ce beau domaine jusque vers 1840 où M. le marquis d'Estampes s'en est rendu acquéreur.

Population, en 1785, de 133 feux (465 habitants), aujourd'hui 871.

PRUNOY.

Prunoy est mentionné sous le nom de Prunetum dans une charte de l'abbaye des Echarlis de l'année 1120, que nous avons déjà citée plusieurs fois. On trouve dans un document de 1333 le nom d'un bailli de Sens qui s'appelait Guillaume de Prunoy et qui était sans doute seigneur de ce village. Il y avait sur son territoire une autre seigneurie, c'était le fief de Vienne, dont était seigneur, dès l'année 1512, Guillaume de Crèvecœur. Un de ses descendants, Edme de Crèvecœur, seigneur de Vienne, figure dans un acte de 1571. En 1603, Charles de Crèvecœur avait réuni la seigneurie de Prunoy à celle de Vienne, et en 1710 on trouve qu'un de ses descendants y avait joint une troisième seigneurie, celle de la Cour de Prunoy. En 1661, Charles Martin de Crèvecœur est mentionné avec le titre de comte; il était devenu maréchal des camps et armées du roi, et en 1683, dans son acte de décès, avec cette qualité, on lui donne le titre de marquis. En 1785 ces domaines étaient passés à M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs, dont le fils épousa mademoiselle Radix, fille du seigneur de Chevillon, et il les conserva jusqu'à sa mort. Son neveu, M. le duc de Fésenzac, en hérita, et ils sont possédés aujourd'hui par ses enfants. La mémoire de M. de Lalive et celle de M. le duc de Fésenzac sont restées en grande vénération dans ce pays.

Le château qu'habite cette famille a été bâti par les Crèvecœur, et s'appelait dans l'origine le château de Vienne.

La population de Prunoy qui en 1785 était de 120 feux (600 habitants), en a maintenant 709.

ROGNY.

Rogny était un fief de la grande châtellenie de Châtillon-sur-Loing. Son manoir était le château du Chêne. Son existence comme bourg est récente. Elle ne date que de la construction du canal de Briare, qui en a fait, par sept magnifiques écluses, le point de sa jonction avec le canal du Loing. Le flottage à bûches perdues des bois de la Puisaie lui a, au siècle dernier, donné un grand surcroît d'activité et de richesse. La paroisse était auparavant à Saint-Eusoge, dont l'église est du douzième siècle. Saint-Eusoge n'est plus maintenant qu'un hameau, et son église une simple chapelle où l'on ne dit la messe que le jour de la fête patronale. Au reste, dès le dix-septième siècle, il n'y avait dans toute la paroisse que 80 habitants. Elle avait visiblement subi depuis son origine des désastres dont elle n'était pas encore relevée.

RONCHÈRES.

Fief de Saint-Fargeau, et village dont il n'est question pour la première fois que dans le pouillé du diocèse d'Auxerre, de la fin du quinzième siècle. Ce qu'il a de remarquable, ce sont les fresques de la voûte en berceau du chœur de son église, représentant les douze apôtres, les évangélistes et autres sujets. Le style en est remarquable.

En 1688, l'évêque André Colbert constatait, dans sa visite des paroisses de son diocèse, qu'il n'y avait de maître d'école ni à Ronchères, ni à Sept-Fonds, ni à Saint-Martin-des-Champs.

SAINT-DENIS.

Le village de Saint-Denis, aujourd'hui fort exigu, a été autrefois plus considérable et remonte à une haute ancienneté, car il est mentionné comme paroisse dans le *Liber sacramentorum*, du neuvième siècle, du diocèse de Sens. Lors de l'établissement de la féodalité son territoire a été partagé entre les châtellenies de la Ferté-Loupière, de Charny et de Champignelles. La partie qui appartenait à Champignelles a été comprise dans le fief de Grandchamp. Le village, bien qu'attribué à la Ferté-la-Coudre, avait, comme nous l'avons dit plus haut, continué à porter les appels de sa prévôté au bailliage de Montargis. Les Texier d'Hautefeuille ont été ses derniers seigneurs.

En 1785, Saint-Denis avait 69 feux (345 habitants), il en a maintenant 408.

SAINT-FARGEAU.

Nous renverrons ceux de nos lecteurs qui voudront connaître à fond l'histoire de Saint-Fargeau aux savants travaux que le baron Chaillou des Barres, M. Déy et M. le docteur de Smyttère ont publiés dans le Bulletin de notre Société. Nous nous bornerons à en analyser les traits principaux, sauf les rectifications et les additions résultant de documents nouveaux que ces auteurs n'ont pas connus.

La vie de l'évêque d'Auxerre, saint Didier, écrite au neuvième siècle, par les auteurs du *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, raconte que ce prélat, qui gouverna le diocèse de l'an 603 à l'an 621, et qui fit de grandes donations aux établissements religieux, légua à l'église de Saint-Germain, pour son hospice des pauvres, un domaine rural appelé *Ferrolæ*, situé dans le pays auxerrois, sur la rivière du Loing,

avec ses bâtiments, ses prés, ses forêts et ses troupeaux de bœufs, de vaches et de porcs. *Item agellum Ferrolas situm in pago Autissiodorensi super fluviolum Lupæ, cum ædificiis, pratis, sylvis, cum grege armentis et grege porcorum, eidem basilicæ ad xenodochium pauperum delegavit.*

Voilà ce qu'était Saint-Fargeau au commencement du septième siècle. Il se forma sans doute promptement une agglomération d'habitants autour des domaines de l'abbaye, et on y avait probablement bâti une église que, pour ne pas s'éloigner du nom primitif, on avait dédiée à saint Ferréol, car l'évêque saint Vigile, qui mourut en 733, en léguant à son église un domaine appelé *Cardonaretæ*, le désignait comme tenant à Saint-Ferréol, *quæ conjacent apud Sanctum Ferroleum*. Ce nom devint plus tard Saint-Fergeol, et par la suite Saint-Fargeau.

Cette terre de Saint-Fargeau, qui avait sans doute suivi le sort de beaucoup d'autres biens ecclésiastiques, confisqués par Charles-Martel pour récompenser les services de ses gens de guerre, fit retour à l'église vers la fin du dixième siècle, et un autre évêque appelé Héribert, qui était un puissant personnage, et frère naturel de Hugues-Capet, sous le prétexte de protéger le territoire et les domaines de l'église, mais en réalité, selon son biographe, pour favoriser ses grandes chasses dans les forêts de la Puisaie, y fit bâtir deux châteaux-forts, l'un à Toucy, l'autre sur la rivière du Loing dans le bourg de Saint-Ferréol, *apud sancti Ferreoli villam*.

Bientôt survint la grande guerre pour la succession du duc de Bourgogne. Geoffroy, comte du Gâtinais, y intervint comme auxiliaire du roi Robert avec Hugues, comte de Châlon et évêque d'Auxerre, contre Landry, comte de Nevers et d'Auxerre et gendre de celui qui disputait au roi le duché de

Bourgogne. Quand vint la paix, la partie méridionale du comté d'Auxerre se trouvait conquise par les hommes de guerre de l'évêque et du comte du Gâtinais, qui en conservèrent la possession. Saint-Ferréol et Bléneau appartinrent avec leurs annexes au comte du Gâtinais, qui, comme nous l'avons dit précédemment, en reçut le surnom du Ferrolien. On ne sait s'il les gouverna lui-même ou par un vicomte, ou s'il les inféoda immédiatement à un des capitaines qui avaient conduit ses hommes de guerre ou ceux de l'évêque. Il paraît résulter d'une charte de l'année 1147, qu'à cette époque le seigneur qui, sous la suzeraineté de l'évêque, possédait la moitié de la châtellenie de Toucy, et dont les ancêtres la détenaient depuis plus d'un siècle, tenait aussi, à titre de fief du comte du Gâtinais, celles de Saint-Fargeau et de Bléneau. Le nom de son premier ancêtre n'est pas connu. On sait seulement qu'il était de la famille des vicomtes de Narbonne. Le successeur de celui-là, qui sans doute était son fils, et qui s'appelait Itier, avait défendu en 1060 la ville de Toucy contre le comte de Blois et de Champagne qui l'avait prise et brulée. Nous avons dit plus haut, et nous expliquerons encore dans le chapitre de Toucy, dans quelles circonstances cet événement était survenu.

Il y eut après lui six seigneurs de la même famille, qui continuèrent la descendance masculine jusque vers l'an 1250. Le baron Chaillou des Barres, M. Déy, et après eux M. de Smyttère ont dit que ces premiers seigneurs prenaient le titre de seigneurs de Toucy, de Saint-Fargeau, et de Puisaie. C'est une erreur. On peut voir par leurs chartes qui sont en grand nombre dans le *Cartulaire historique de l'Yonne*, qu'ils s'intitulaient seulement seigneurs de Toucy, soit qu'ils ne possédassent pas encore Saint-Fargeau et Bléneau, soit qu'ils

les considérassent seulement comme des annexes de Toucy. Toutefois, selon une charte de Philippe-Auguste de l'année 1210, que nous avons déjà citée à propos de Champignelles, le seigneur de Toucy avait, à une époque antérieure, reçu Bléneau en fief, soit du comte du Gâtinais, soit du roi lui-même depuis qu'il possédait ce comté, ce qui semble indiquer qu'il avait obtenu de même la châtellenie de Saint-Fargeau, qui a d'ailleurs toujours depuis relevé du roi.

On trouvera ci-après, dans le chapitre de Toucy, les noms de tous ces seigneurs. Après Jean, le dernier d'entre eux, Jeanne de Toucy, sa fille et son unique héritière, épouse en 1255 Thibaut II, comte de Bar, et avec lui commence la lignée de ces seigneurs de Bar, de Toucy et de Saint-Fargeau, qui, y compris les Montferrat, qui sont de la ligne féminine, se continue jusqu'à l'an 1450. Le nom de Saint-Fargeau entre pendant cette période dans les titres de ces nouveaux seigneurs. Mais ce n'est qu'au commencement du quinzième siécle que la châtellenie de Saint-Fargeau est par eux appelée la seigneurie de Puisaie, titre mal à propos usurpé, puisque la Puisaie comprenait beaucoup d'autres domaines que les leurs. Ceux-ci avaient été dits d'abord domaines situés en Puisaie. C'est ainsi que, dans une lettre du roi Charles VII, qui se trouve dans Georges Viole, et qui a pour objet de faire main-levée d'une saisie, il est dit: « La terre « de Toucy et autres terres que notre cousin a en Puisaie. » Ainsi encore, dans le partage fait par Robert, duc de Bar, à ses trois fils en septembre de l'année 1407, et que M. de Smyttère a publié au vingt-troisième volume du *Bulletin* de notre Société, il est dit : « Les châteaux, villes, terres et sei« gneuries de La Val (Lavau), Faverelles, le châtel de la Cou« dre et Pérouse (Perreuse), et toutes les terres, villes, châ-

« teaux et seigneuries que mondit seigneur avait au pays de « Puisaie. » Ce n'est que plus tard, et sous le cardinal Louis de Bar, que ses agents commencèrent à écrire : « Les seigneuries de Puisaie, » et qu'ils finirent par dire « la terre et seigneurie de Puisaie, » ce qui fut copié depuis dans les actes ultérieurs.

Voici la série, selon les recherches de M. de Smyttère, des seigneurs de Saint-Fargeau de la maison de Bar :

Thibaut II, comte de Bar, mort en 1317;

Jean II, mort avant 1325 ;

Edouard I, mort en 1337 ;

Henri IV, mort en 1344;

Robert, longtemps sous la tutelle d'Iolande de Flandre, sa mère, devenu duc de Bar par l'érection en duché du comté de Bar ;

Jean III, tué à la bataille d'Azincourt en 1415;

Le cardinal Louis de Bar, mort en 1430.

Ce dernier avait légué ses domaines de la Puisaie à Jean Jacques Paléologue, marquis de Montferrat, fils de sa sœur Jeanne de Bar. Celui-ci mourut en 1445. Ses deux fils les possédèrent par indivis jusqu'à 1450, et les vendirent alors à Jacques Cœur, qui, emprisonné en 1451, fut condamné en 1453 et dépouillé par confiscation de tous ses biens.

Les baronnies de Saint-Fargeau et Toucy passent alors à Antoine de Chabannes, et après lui à Jean, son fils. A la mort de ce dernier, Toucy, séparé de Saint-Fargeau, échoit à sa fille Avoye, mariée en première noces à Aymar de Prie, premier du nom, et en secondes noces à Jacques de la Trémouille. Elle meurt sans enfants, après avoir vendu Toucy à l'oncle de son premier mari.

La ville et le château de Saint-Fargeau avaient été pris en

1411 par l'armée des princes coalisés, qui voulaient se saisir du pouvoir dont, à la faveur de la démence de Charles VI, le duc de Bourgogne s'était emparé. Ils furent repris l'année suivante par les troupes combinées du roi et du duc, dont les seigneurs de Bar suivaient le parti. Quelques années après, lorsque éclata la querelle entre le Dauphin et le duc, le cardinal de Bar, qui était alors seigneur de Saint-Fargeau, tenait pour le Dauphin, dont les troupes eurent d'abord des succès dans l'Auxerrois. Mais, après leur défaite sous les murs de Cravant en 1423, les Anglo-Bourguignons vinrent dans la Puisaie, et s'emparèrent d'abord de Toucy, puis de Saint-Fargeau, dont le capitaine, appelé Pierre de Mons, fut fait prisonnier. Pour le racheter et pour satisfaire à d'autres besoins, le cardinal emprunta de grandes sommes d'argent de Georges de la Trémouille, comte de Craon, et lui donna en gage toutes ses terres de la Puisaie et du Gâtinais, qui étaient contiguës aux possessions de ce seigneur. La Trémouille parvint alors à reprendre St-Fargeau et Toucy et les garda jusqu'à sa mort. Après lui, Jean de Salezart, son gendre, les retint jusqu'en 1445, où les fils du marquis de Montferrat, légataires du cardinal, furent autorisés par lettres royales à les reprendre, en remboursant à Salezart deux mille écus d'or, que Jacques Cœur leur avança pour cette rentrée en possession (1). En 1450, ils vendirent à Jacques Cœur tous ces domaines qui, réunis à d'autres acquisitions de ce riche et malheureux argentier, furent, en 1455, adjugés à Antoine de Chabannes. Celui-ci y joignit la Châtellenie de Charny qu'il acheta plus tard ; Saint-Fargeau et Charny passèrent, après la mort de son

(1) Pièces de la procédure contre Jacques Cœur dans la collection de M. Buchon, p. 629.

fils Jean, à Antoinette de Chabannes, qui épousa Réné d'Anjou, et furent érigés en comté en 1551, sous le titre de comté de Saint-Fargeau, par ordonnance du roi François Ier, en faveur de Nicolas d'Anjou qui les avait recueillis de sa mère.

Sa fille, Rénée d'Anjou, les apporta en mariage, en 1566, à François de Bourbon, duc de Montpensier, et, par lettres du roi du mois d'avril 1562, le comté de Saint-Fargeau fut érigé en duché-pairie pour ce prince et ses descendants.

Henri de Bourbon-Montpensier en hérita de son père et le transmit à sa fille Marie, qui épousa Gaston, duc d'Orléans et frère de Louis XIII, et qui mourut jeune, laissant pour unique héritière Anne Marie Louise d'Orléans, que l'on appelait, à la cour de Louis XIV, la grande Mademoiselle, et à qui la politique du roi fit expier, en entravant tous ses projets de mariage, la part qu'elle avait prise aux troubles de la Fronde.

Par mademoiselle de Montpensier, la châtellenie de Charny fut de nouveau séparée de Saint Fargeau et vendue en 1661. Vingt ans après, cette princesse s'unit en mariage secret à Lauzun que le roi, dix ans auparavant, l'avait empêchée d'épouser, et elle lui donna, avec d'autres domaines, le duché de Saint-Fargeau; bienfaits dont elle fut payée par une odieuse ingratitude et de tristes procédés.

En 1714, Lauzun avait vendu Saint-Fargeau au financier Crozat, qui, un an après, le revendit à Michel Robert Lepeletier des Forts, et cette terre reçut le titre de comté par lettres-patentes de janvier 1629. Le fils de ce dernier, Michel Etienne, et son petit-fils Louis Michel, ont été après lui comtes de Saint-Fargeau. Madame la marquise de Boisgelin a recueilli ce riche domaine dans la succession de son père.

Le château de Saint-Fargeau est de plusieurs âges. La

grosse tour, improprement appelée de Jacques Cœur, pourrait bien dater du temps de l'évêque Héribert. Le reste est en grande partie des quinzième et seizième siècles, et a été remanié et décoré par mademoiselle de Montpensier. Un corps de logis de forme assez vulgaire y a été ajouté dans le siècle dernier.

L'église, du treizième siècle, est d'un bon style. Elle avait un chapitre de sept chanoines qui avait été créé en 1472 par Antoine de Chabannes.

Lors de la création des intendants, Saint-Fargeau, avec Toucy, Lavau, Saint-Eusoge, Chêne-Arnoult, Ronchères, Sept-Fonds, Mezilles, Saint-Privé et Saint-Martin des Champs, avaient été compris dans la généralité d'Orléans, Election de Gien. Toutes les autres communes dont nous nous occupons étaient de la généralité de Paris, Election de Joigny.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Saint-Martin était un fief de la châtellenie de Saint-Fargeau. L'existence du village ne parait pas remonter très haut; il est mentionné pour la première fois dans le Pouillé du diocèse d'Auxerre du quinzième siècle.

Sur le territoire de la commune se trouve le hameau de Latré, qui, selon Lebeuf, a dû être au sixième siècle la paroisse de *Laoderus*, mentionnée après celle de Bléneau dans le règlement de saint Aunaire. La similitude du nom, qui ne se retrouve dans aucun des villages de la Puisaie, donne beaucoup de vraisemblance à cette conjecture, que M. Quantin a appuyée dans son *Dictionnaire topographique*.

En 1688, l'évêque Colbert constatait que la population de ce village était de 760 habitants. Elle n'est maintenant que

de 607. C'est, avec Louesme, le seul exemple de décroissance que nous ayons trouvé dans toutes les communes dont nous nous occupons.

SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE.

Saint-Martin est aussi mentionné comme paroisse dans le *Liber sacramentorum* du neuvième siècle. Il fut ensuite englobé dans la châtellenie de Charny, à l'exception du village de Ponessant, qui dès le huitième siècle appartenait à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Elle le tenait, comme nous l'avons dit plus haut, d'un évêque d'Auxerre appelé Hainmar, et le posséda en franc-aleu jusqu'au seizième siècle. L'acquéreur de cette dernière terre la vendit en 1617 à Guillaume de Montigny, qui la réunit à sa seigneurie de Perreux. Elle a été vendue en détail par ses héritiers dans la première moitié du siècle actuel. Les Templiers, et après eux l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ont possédé jusqu'à la Révolution, sur le territoire de Saint-Martin, une enclave composée du Moulin-Rouge avec quelques terres, prés et bois. Nous avons raconté plus haut comment en 1358 le bourg de Saint-Martin avait été successivement pris, pillé et brûlé par les routiers anglais et par la garnison française du château de Courféraut. Les dévastations se renouvelèrent dès le commencement du siècle suivant. Dès l'année 1419 les moines de l'abbaye de Fontaine-Jean, située près de là, étaient forcés, pour avoir de quoi vivre, de vendre leurs vases d'argent à l'église d'Auxerre.

Il y a eu sous la domination romaine, entre Saint-Martin et Ponessant, un pont dont les pilotis ont été trouvés à une grande profondeur, tant en 1832 qu'en 1863, lors de la construction et de la reconstruction du pont actuel. Les pièces de monnaie du second siècle que l'on a trouvées dans la

couche de sable qui recouvrait ces pilotis, en fixent la date d'une manière certaine. C'est ce pont qui a donné à Ponessant son nom, qui, au huitième siècle, était *Pons Maxentii*. Le nombre considérable de ces pièces et de celles que l'on a trouvées à la Cour-Alexandre, sur le territoire de Marchais-Beton, semble indiquer que c'était là le passage ordinaire pour aller d'Orléans à Auxerre par Châtillon-sur-Loing et Saint-Maurice-sur-Avéron. Froissart mentionne cette route comme celle qu'avait suivie en 1358 Robert Knowles, pour aller dévaster l'Auxerrois.

En 1785, Saint-Martin comptait 164 feux (820 habitants), il en a maintenant à peu près le même nombre, 816.

SAINT-PRIVÉ

Saint-Privé est-il le Laoderus mentionné dans les règlements des évêques saint Aunaire et Tétrice? M. Déy l'a supposé. Mais il faut reconnaître que cette supposition manque de toute preuve, et même de tout indice sérieux. Le premier document où soit écrit le nom de *Sanctus Privatus* est de l'année 1317. C'est alors un fief de la seigneurie de Saint-Fargeau, dont le manoir s'appelait la Motte-le-Vault, et plus tard la Motte-Saint-Privé. Le bourg ne s'est sans doute formé que depuis, car l'église, œuvre d'ailleurs fort remarquable, n'a été bâtie que vers le milieu du siècle suivant. Il y avait sur le territoire de la paroisse un autre fief appelé la Trémellerie.

SEPT-FONDS.

Le nom de Sept-Fonds, *septem fontes*, indique assez l'état marécageux de son territoire. Ce village date du commencement du douzième siècle. Nous avons raconté plus haut comment à cette époque le seigneur de Saint-Fargeau avait élevé le tertre qui subsiste encore aujourd'hui et qui a conservé le nom de la Motte, et y avait construit un château qui n'était pro-

bablement qu'une tour de bois, mais qui menaçait les frontières de la châtellenie de Champignelles, ce qui avait occasionné de grands débats et un commencement de guerre entre lui et Robert de Courtenay, seigneur de cette châtellenie. Le roi Philippe-Auguste, qui intervint pour les pacifier, y réussit, et consacra cette pacification par une charte de l'année 1210 que nous avons analysée.

L'histoire ne nous dit rien de plus sur cette petite seigneurie, si ce n'est que Pierre II de Courtenay la possédait en 1394, et qu'elle avait été ensuite achetée par un riche financier appelé Blanchet Braque, qui était au quinzième siècle seigneur de Châtillon-sur-Loing. C'est de ce nom qu'a été nommée la rue de Braque, à Paris, dans laquelle il avait bâti un magnifique hôtel. Sa fille Isabeau épousa en 1435 Jean IV de Courtenay, seigneur de Champignelles. Il en eut de riches domaines et entre autres celui de Sept-Fonds, qu'il vendit en 1450 à Jacques Cœur. Sept-Fonds a toujours depuis fait partie de la châtellenie de Saint-Fargeau.

SOMMECAISE.

Sommecaise était déjà paroisse au neuvième siècle. Il est mentionné en cette qualité sous le nom de *Senquasia* dans le *Liber sacramentorum ;* sous celui de *Suncazius* dans une charte de l'abbaye de Saint-Germain vers 1150 ; sous celui de *Sanctus Casius* en 1152, 1295 et 1328 ; de *Summa Casa* en 1160 ; de Sommecasse en 1453. Le nom moderne de Sommecaise est définitivement sorti de ces dénominations primitives.

Sommecaise relevait de La Ferté-Loupière-Ville. Il était divisé en trois fiefs, deux qui portaient le nom de la paroisse et dont les Courtenay-la-Ferté étaient suzerains, et celui de Bontin, qu'ils possédaient directement.

L'un des deux fiefs de Sommecaise appartenait dès le douzième siècle, et depuis une époque inconnue, à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. L'autre appartenait à un seigneur laïque.

Le chemin de grande communication, récemment établi, d'Auxerre à Saint-Maurice-sur-Avéron, traverse, dans les bois au sortir de Sommecaise, la double enceinte de fossés d'un vieux château. On croit que c'est celui de l'abbaye. C'est là que, dans sa vieillesse, vint chercher, en 1309, le calme de la retraite, le vénérable abbé Guy de Munois, qui avait pendant trente-deux ans gouverné le monastère avec autant de zèle que de sagesse, et qui nous a laissé la biographie de ses prédécesseurs depuis l'année 989. Il y passa les cinq dernières années de sa vie, et ne fut pas inhumé dans l'église de cette paroisse, comme l'a écrit par erreur M. Leclerc dans une notice sur Bontin, publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1842. Ses religieux et un concours nombreux des habitants d'Auxerre dont il était fort vénéré, vinrent chercher ses restes, pour les déposer dans l'église de l'abbaye à côté de ceux de ses prédécesseurs (1).

En 1504, le partage de la succession de Pierre IV de Courtenay attribua à Louis, son second fils, entre autres domaines, celui de Bontin. Il y réunit, par acquisition de l'abbaye, l'un des deux fiefs de Sommecaise, et mourut en 1640.

Son fils unique, appelé François, embrassa le protestantisme comme beaucoup de gentilshommes de cette contrée, sur lesquels l'amiral de Coligny, qui faisait de fréquentes résidences dans son château de Châtillon, exerçait une grande influence. Le grand et sage Maximilien de Béthune, devenu

(1) Georges Viole, t. III. — *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain*, par l'abbé Henry, p. 293.

depuis duc de Sully, devint seigneur de Bontin par son mariage avec Anne de Courtenay, seule héritière de François; son fils et son petit-fils conservèrent ce domaine jusqu'en l'an 1692. Le général de la Prée l'acheta alors et obtint, à ce qu'il paraît, son érection en baronnie. C'est lui qui construisit le château actuel. Les charmilles qu'il planta sont encore d'un grandiose monumental. Sa fille épousa Alexandre Gislain de la Brosse, dont les descendants possédent encore aujourd'hui cette belle terre.

TANNERRE.

Tannerre remonte certainement à une haute antiquité. On y a trouvé souvent des monnaies et des débris de poterie de l'époque gallo-romaine. C'était sans doute l'atelier le plus considérable de la fabrication du fer dans la contrée, car les vieux ferriers qu'on y rencontre forment de très hautes collines, et n'ont pas moins de trente hectares d'étendue. Sa seigneurie relevait, pendant les derniers siècles, de Saint-Fargeau; mais il semble qu'il en avait été autrement dans les temps antérieurs, et qu'originairement c'était un fief concédé par les seigneurs de Saint-Verain, car il est établi par un acte de l'année 1417 qu'Anne de Vallery, dame de Tannerre, ayant donné à son neveu Jean de Courtenay le fief de Chassenay qui en dépendait, et qui se composait d'un vieux château-fort avec une soixantaine d'arpents de terre autour, le tout enclavé dans le domaine et situé à trois ou quatre cents mètres seulement du bourg de Tannerre, celui-ci en fit foi et hommage aux héritières du château de Saint-Verain.

En 1327 Etienne de Courtenay était seigneur de Tannerre. Sa fille, Jeanne de Courtenay, mariée à Jean de Beaumont, en hérita et la transmit à Jeanne de Beaumont, sa fille, et non, comme le dit M. Déy, sa petite-fille, qui épousa Guy de Val-

lery. Anne de Vallery, fille de Guy, épousa Jean de Courtenay, fils de Jean III de Bléneau, et, devenue veuve, elle fit don en 1417, à son neveu, un autre Courtenay du nom de Jean, d'abord de la terre de Chassenay, puis de celle de Tannerre.

Jean de Courtenay ayant pris possession de Tannerre après la mort de sa tante, avait vendu, en 1457, avec faculté de réméré, moyennant 30 écus, à Jean de Seusines, la terre de Chassenay qui avait perdu toute valeur, parce que le vieux château venait d'être ruiné et brûlé pendant la guerre. Puis il échangea Tannerre avec Gaspard Bureau de Villemonble pour la terre de Chevillon, en autorisant ce dernier à reprendre Chassenay de Jean de Seusines, moyennant le remboursement du prix qu'il avait payé, ce qui fut effectué.

La terre ainsi reconstituée appartenait en 1531 aux enfants de Jacques Dupé et d'Antoinette de Thoisy. Celle-ci et un de ses fils qui était majeur comparurent cette année-là en cette qualité à la rédaction de la coutume de Lorris-Montargis. Les Dupé, dont j'ai parlé au chapitre de Louesme, conservèrent Tannerre jusque vers le milieu du dix-septième siècle. Jean Henry de la Salle, gendre de François Dupé, la possédait en 1612, puis, après lui, son fils Roger. Elle passa alors successivement à Henry Mathé, à Nicolas de Boisvilliers, à Claude Forcadel, à Berthellot de la Villeurnoy, au marquis de Bretonvilliers, puis au gendre de ce dernier, Sacriste de Tombebœuf, qui en fut le dernier seigneur.

Selon l'énonciation des actes de dénombrement, ce bourg avait, avant les guerres du quinzième siècle, « maladrerie pour « lépreux, et maison-Dieu garnie de lits et autres choses « pour les malades, des foires et un marché tous les same- « dis, qui ont été discontinués par les guerres, et que le pays « a été inhabité. »

Les foires ont été rétablies depuis, mais le marché n'a jamais reparu.

Le seigneur avait, selon les mêmes actes, « droit de justice « haute et basse, prisons à garder délinquants, ceps de bois, « carcan, gibet patibulaire à pendre et punir de mort corpo- « relle les délinquants, droit de halle, droit de péage, droit « de mesure et d'étalonnage, banalité de moulin, droit de « ban vin (privilége au seigneur de vendre seul son vin pen- « dant un temps déterminé), droit de boucherie qui consis- « tait entre autres choses à prendre les langues de bœufs, « vaches et veaux tués à Tannerre, droit de four et pressoir « banaux, et, selon les termes de l'acte, y devaient les « hommes et sujets desdites terres, seigneurie et baronnie y « faire guet jour et nuit audit château et maison-fort. » C'étaient là plus que les droits habituels des seigneurs dans les châtellenies à haute justice de cette contrée. Mais Tannerre était plutôt de la Puisaie que du Gâtinais.

Chassenay, dont nous avons parlé ci-dessus, était le château-fort que les premiers seigneurs de Tannerre avaient bâti sur la plus haute des collines de ferriers amoncelées au nord de ce bourg. Lorsqu'Anne de Vallery l'avait donné à son neveu Jean de Courtenay, en 1417, il était encore entier. Mais dans les guerres qui suivirent il fut pris, saccagé et brûlé. Et ce n'était plus qu'une ruine quand, en 1457, ce seigneur le vendit à Jean de Seusine. Le faible prix de cette vente, trente écus, n'était que la valeur du terrain. Bureau de Villemonble tenait toutefois, en acquérant Tannerre, à ne pas délaisser les restes de cet ancien manoir qui était comme le témoin de la puissance de ses prédécesseurs. Il le laissa pourtant à l'état de ruine. Le goût du temps, depuis le retour de la paix, était de bâtir les châteaux dans les

vallées. Cela avait même été fait dès le temps d'Anne de Vallery, mais la guerre n'avait pas plus respecté l'habitation nouvelle qu'elle avait construite près de l'église sur le bord de la rivière, que le vieux castel du sommet des ferriers où résidait sans doute Jean de Courtenay. Bureau de Villemonble reconstruisit l'habitation d'Anne de Vallery, en en faisant ce que l'on appelait une maison-fort, c'est-à-dire une résidence d'un abord commode, mais entourée de remparts et de fossés remplis d'eau. Les actes de dénombrement continuèrent toutefois à mentionner la vieille forteresse comme un titre d'honneur pour la terre. Les noms de lieux se transforment presque toujours dans le cours des siècles : Chassenay était appelé Champlay dans l'acte ci-après de 1731. Cela ne venait peut-être que de ce que, dans un passage de son *Histoire de la Maison de Courtenay*, Dubouchet, dont l'ouvrage était très répandu dans le pays, avait, soit par l'erreur d'une copie, soit par une faute d'impression, écrit d'abord Champlay, au lieu du vrai nom. Il avait pourtant, avant la publication de son livre, rectifié l'erreur dans une erratum imprimé à la fin.

Quoiqu'il en soit, voici ce qu'on trouve dans l'acte de foi et hommage du 21 mars 1731, qui copie la description des aveux précédents :

« La terre et seigneurie de Champlay, en laquelle de toute « ancienneté est, sur une montagne qui est au-dessus de « l'église de Tannerre du côté de Louesme, château et for- « teresse emparée de tours, grands édifices de murs et basse- « cour et clôture de murs, le tour dudit château garni de « fossés doubles, lequel château a été abattu pendant les « guerres des Anglo-Bourguignons, ledit château ayant « d'emplacement soixante arpents de terre ou environ étant

« présentement en bois, garennes et buissons qui s'em-
« ploient au besoin de la maison de Tannerre (ce sont les « soixante arpents des antiques ferriers). Comme aussi de « maison-fort audit Tannerre dans la vallée du côté de la « rivière du Branlain, qui fut autrefois abattue et brûlée par « les guerres et depuis réparée et fait fort. »

L'aspect, non des ruines du vieux château, car il y a longtemps qu'elles ont disparu, mais des mouvements de terrain assez confus du sommet et des restes en partie comblés et en partie creusés par les eaux pluviales des anciens fossés, puis ce nom de Champlay, tout cela a ému M. Déy quand il a fait en 1849 une notice sur Tannerre, qu'a publiée le tome troisième du *Bulletin* de notre Société, et qu'il a ensuite à peu près reproduite dans son *Histoire de Saint-Fargeau.* Il a trouvé, dans le travail que j'avais inséré en 1837 dans l'*Annuaire de l'Yonne*, les détails que j'ai rappelés ci-dessus sur l'expédition de Robert Knowles dans l'Auxerrois en 1358, la prise du château de Malicorne, celle de la ville d'Auxerre qu'il avait pillée et mise à contribution, et qui avait été bientôt reprise et gardée par une garnison française, et enfin l'occupation par les Anglais du château de Régennes, dans une île de la rivière d'Yonne, et de Champlay sur le bord de la route de Joigny et à quelques centaines de mètres de la rivière, ce qui leur permettait d'intercepter toute communication entre Auxerre et Paris et avait mis la ville dans la nécessité de leur payer un tribut pour laisser passer les marchandises et les voyageurs. Et il s'est imaginé que c'était à Tannerre qu'il fallait placer la Motte de Champlay dont il était question dans ce récit. Il devait pourtant voir que, quelles qu'aient pu être les transformations du nom primitif, c'était sous le nom de Chassenay que le vieux château des ferriers de Tannerre était

connu au quinzième siècle, car ce nom est écrit quatre fois dans les documents publiés par Dubouchet, deux fois dans un acte du 2 octobre 1417, une fois dans un second acte de la même année, et une fois dans un autre acte de 1457 ; que de plus, l'acte d'aveu de 1731, en relatant la destruction de ce château qu'il appelle Champlay, mentionne que c'est « *pendant les* « *guerres des Anglo-Bourguignons* qu'il avait été abattu, » et il eût du se rappeler que la guerre des Anglo-Bourguignons n'avait commencé qu'en 1419, soixante ans, par conséquent, après l'expédition de Knowles. Il devait aussi savoir que dès le douzième siècle, Champlay, près Joigny, était un fief considérable du comté de Joigny dont les seigneurs avaient fait, notamment en 1193, 1217 et 1265, d'amples donations aux abbayes, et que l'église de ce village remonte au treizième siècle. Il eût dû surtout être éclairé par le texte du traité fait en 1359 entre le commandant de la garnison d'Auxerre, qui n'était rien moins que Robert de Fiennes, connétable de France, et les deux capitaines anglais auxquels était confiée la garde de Régennes et de Champlay, texte qui se trouve dans la grande collection de Rymer, et qui porte:

« Et avec ce, doivent lesdits capitaines, tant comme ils « sont à Régennes et à la Motte de Champlay, laisser passer « et repasser *tant par yeau commepar terre* toutes manières « de marchandises paisiblement, sans à eux faire empêche- « ment aucun et ouvrir la rivière d'Yonne tant comme ils se- « ront esdits lieux. » S'il est ajouté « parmi ce que de tous « les vins que nous et les gens du pays vourront passer et « faire passer par leur destroit, auront pour vingt queues de « vin trois moutons d'or, pour les officiers de Régennes, » c'est parce que Régennes étant sur la rivière même, c'est là que le péage était acquitté. Peu importait aux vins d'Au-

xerre, dont Paris était l'unique débouché, et qui s'expédiaient constamment par la rivière d'Yonne, que les Anglais occupassent des châteaux dans le Gâtinais. Aussi n'est-il question dans ce traité ni de Malicorne ni de Châteauneuf, qu'ils y gardaient, et où, selon les expressions de Froissart, après la surprise d'Auxerre, « fut entassée toute la pillerie de cette ville. » Il y avait une route d'Auxerre à Orléans passant près de Malicorne, et une autre d'Auxerre à Gien par Saint-Sauveur. Mais il n'y en avait aucune conduisant aux lieux qui, comme Tannerre, sont au milieu de ces deux points extrêmes.

M. Déy a objecté qu'il n'y a aujourd'hui aucun lieu sur le territoire de Champlay-Joigny qui porte le nom de la Motte. Il n'y en a point non plus à Tannerre, et il n'y en a plus guère nulle part. Mais au quatorzième siècle il y en avait partout. Les châteaux antérieurs au dixième siècle, qui étaient le plus souvent construits en bois, avaient été, pour la plupart, afin de les rendre plus forts, élevés sur des éminences, soit naturelles, soit faites artificiellement de terres rapportées. De là le nom de motte était devenu synonyme de château. Plus tard, quand on les construisit en pierres, on donnait encore ce nom à tout manoir entouré de murs et de fossés dont on rejetait la terre toujours à l'intérieur. Chaque seigneurie avait sa motte, c'est-à-dire son château ou sa maison-fort. Voyez le dictionnaire de Ducange au mot *Motta*. Les titres publiés par Dubouchet en citent plusieurs, dont trois à Champignelles. Nous connaissons une ancienne seigneurie où le seigneur était dit seigneur de... et des Cinq-Mottes, parce qu'il avait cinq manoirs entourés de fossés. La *Coutume de Troyes*, tit. 2, art. 16, attribue à l'aîné de la famille noble, « le principal châtel, ou maison-fort, mote ou place de maison seigneuriale. »

Il faut se défier de son imagination quand on écrit l'histoire. C'est une amie dangereuse. M. Déy s'est laissé entraîner par la sienne. Cette enceinte du vieux Chassenay n'est pas plus vaste que plusieurs de celles que l'on trouve dans les forêts du pays, ni même que celles de métairies autrefois fortifiées, comme par exemple celle des Michauts, à Moutiers, qui a un hectare et demi. Elle est loin de l'être autant que celle de l'ancien château de la Salle près Fontenouilles. Néanmoins elle lui paraît hors ligne, et il y voit une forteresse construite par les seigneurs de Saint-Fargeau lors de la création de cette châtellenie, pour les défendre au nord, en même temps qu'ils en élevaient une à Perreuse pour les protéger du côté du sud. Cette supposition est en contradiction avec les documents authentiques. Ce n'étaient pas les seigneurs de Saint-Fargeau qui avaient bâti Perreuse. Elle l'avait été pour défendre le comté d'Auxerre contre les entreprises du baron de Donzy, et quand, en 1199, le Donziais se fut accru de ce côté par l'annexion d'Entrains, Saint-Sauveur et Perreuse, un baron de Donzy donna Perreuse en fief au seigneur de Saint-Fargeau, dont les successeurs ont jusqu'en 1789 rendu foi et hommage de cette terre aux comtes, puis ducs de Nevers, comme baron du Donziais.

Mais, une fois livré à ses illusions, notre auteur ne s'arrête plus. Dans les mouvements de terre qui dessinent encore tant bien que mal la forme des bâtiments intérieurs du château, il voit deux forts et un fortin ; bien plus, il croit qu'ils communiquaient ensemble par des travaux souterrains. Je me suis informé sur les lieux de ces prétendus souterrains, mais personne ne les a jamais vus. Les ruines d'édifices dont parle l'acte de foi et hommage de Tannerre, et qui dans les titres de cette masure sont appelés des hébergeages ou bâti-

ments ruraux, c'étaient, dit-il, des casernes. Des casernes dans un manoir féodal ! Comme si les hobereaux de Tannerre, petite seigneurie qui ne comprenait que cinq arrière-fiefs, avaient jamais eu des armées ! Enfin, comme il a trouvé sur le territoire de la commune une pièce de bois entourée de grands fossés, dont l'origine est indiquée par le nom de cet héritage, qui s'appelle la Garenne du Mouton, il voit dans cette garenne un camp, et il affirme gravement que c'était là le camp de Robert Knowles quand il assiégea Chassenay.

Laissons cet ingénieux roman qui n'a jamais trouvé créance parmi les archéologues sérieux (1), et revenons au Tannerre d'aujourd'hui, pour constater que sa population s'est beaucoup accrue depuis quatre-vingts ans. Elle ne comptait en 1785 que 155 feux (754 habitants). Le nombre de ses habitants était, lors du dernier recensement, de 954.

TOUCY.

Toucy était, au cinquième siècle, un vaste domaine appartenant à saint Germain, le grand et illustre évêque d'Auxerre, et que celui-ci légua à son église. Au septième siècle c'est déjà un bourg, car on le voit mentionné dans le réglement de l'évêque Tétrice de l'année 691, soit comme une paroisse séparée, soit comme formant une paroisse avec Pourrain. En l'année 980, l'évêque Héribert, frère naturel de Hugues Capet, y construit un château-fort pour protéger à la fois, selon ce qu'il disait, et les habitants du lieu et les domaines de l'Eglise.

Une chronique du onzième siècle connue sous le nom de

(1) Voir notamment le *Voyage pittoresque* de M. Victor Petit, et le *Dictionnaire topographique* de M. Quantin.

Breve chronicon Autissiodorense mentionne sous la date de 1160 le fait suivant; « *Factâ seditione inter Iterium et Aganonem, Touciacum castrum concrematum est à Teobaldo comite superveniente cum grandi multitudine militum* (1).

L'histoire générale nous donne l'explication de ce document si laconique.

Thibaut, comte de Blois et de Champagne, s'était allié au duc de Bourgogne pour attaquer et dépouiller Guillaume Ier, comte d'Auxerre, et, ayant réussi dans cette entreprise, ils s'étaient partagé leur conquête. Le duc gardait la ville et les domaines laïcs, le comte prenait les domaines ecclésiastiques. Ses successeurs conservèrent jusqu'au treizième siècle la garde de l'opulente abbaye de Saint-Germain. Toucy était possédé en franc-aleu par l'évêque, dont un prédécesseur avait donné en fief la moitié de cette terre à un chevalier de la famille des vicomtes de Narbonne, et son parent probablement, qui l'avait aidé dans la grande guerre de la succession de Bourgogne. Itier, fils de ce feudataire, s'opposait à la main-mise de Thibaut sur le riche domaine épiscopal de Toucy. Thibaut vint avec ses troupes, attaqua, prit d'assaut et brûla la malheureuse ville. Son expédition n'alla pas plus loin. Bientôt le comte d'Auxerre parvint à reconquérir sa ville, et Itier rentra dans son fief.

Comme il avait été seul à le reprendre, il parait qu'il voulut ensuite garder pour lui seul la seigneurie tout entière. Mais il avait affaire à un évêque puissant, qui était le propre fils du comte Guillaume, et qui, pour venir à bout de la rébellion,

(1) « Un soulèvement étant fait entre Itier et Aganon, la ville « forte de Toucy est brûlée par le comte Thibaut avec une troupe « nombreuse de soldats. »

bâtit un fort à Parly, ce qui, pour le moment, fut sans résultat, parce que le chapître de la cathédrale, à qui Parly appartenait, réclama hautement contre cette entreprise qui ruinait son domaine. L'évêque Humbaud, qui vint ensuite, y réussit mieux, et parvint à se faire restituer ce qui lui appartenait (1).

Il y eut à Toucy neuf seigneurs de la maison de Narbonne:

Le premier dont le nom est inconnu;

Itier Ier, qui vivait en 1060 ;

Itier II, qui mourut à la première croisade en 1097;

Hugues, son frère;

Narjot Ier, qui mourut à la croisade avant l'an 1120;

Itier III, qui accompagna Louis VII à la croisade en 1147, après avoir fait des donations à l'abbaye des Roches;

Narjot II, mort vers 1180;

Itier IV, qui combattit à Bovines sous Philippe-Auguste en 1206;

Itier V, qui était aussi à Bovines, et alla ensuite aux croisades où il mourut en 1218;

Jean, qui partit à son tour pour la croisade en 1247.

Tous ces seigneurs ne prirent jamais dans leurs chartes d'autres titres que celui de seigneurs de Toucy. Cependant, il parait constaté que dès la seconde moitié du douzième siècle ils étaient en possession de Saint-Fargeau et de Bléneau, et qu'ils avaient inféodé Bléneau aux comtes de Sancerre. Toucy conserve encore un souvenir de leur domination dans le nom de Narbonne que porte une de ses rues.

Jeanne de Toucy, fille unique du dernier seigneur, épousa vers 1260, Thibaut II, comte de Bar.

Par lui commence une nouvelle dynastie de seigneurs de la

(1) *Gesta pontific. autissiod.*

puissante maison de Bar, dont nous avons donné les noms dans le chapitre de Saint-Fargeau, et dont les derniers vendirent leurs domaines à Jacques Cœur.

Les baronnies de Toucy et Saint-Fargeau passent, après la confiscation de Jacques Cœur, à Antoine de Chabannes, puis à Jean, son fils; et, après lui, Toucy, séparé de Saint-Fargeau, échoit à Avoye, sa fille, mariée en premières noces à Aymar Ier de Prie, mort en 1510, et en secondes à Jacques de la Trémouille, qui meurt sans enfants.

Aymar II de Prie, oncle du premier mari, est après elle seigneur de Toucy en vertu de la vente qu'elle lui avait faite, et meurt en 1527; il était grand-maître des arbalétriers de France et lieutenant-général du roi au duché de Bourgogne. Il rasa vers l'an 1520 la vieille forteresse qu'avait construite Narjot II, et son donjon que l'on appelait la tour de Narbonne, et les remplaça par un château dans le style du temps, qui a subsisté jusqu'en 1741.

Les héritiers d'Avoye de Chabannes avaient intenté contre lui, pour reprendre la terre de Toucy, un grand procès qui dura trente ans, mais qu'ils perdirent définitivement en 1557. Ils avaient même, par provision, pris le titre de barons de Toucy. Mais, après lui, ses descendants n'en succédèrent pas moins à la baronnie.

Ce sont: Aymar III, son fils, mort en 1536;

Aymar IV, gouverneur d'Auxerre en 1568, mort en 1570;

René, mort en 1606;

Aymar V, mort en 1622;

Henri, en faveur de qui le roi Louis XIII érigea en 1622 la terre de Toucy en marquisat;

Louis, son frère;

François de Prie;

Le maréchal de la Motte-Houdancourt, en 1650, comme mari de Louise de Prie, fille du précédent. Il mourut en 1657; sa veuve vécut jusqu'en 1709.

Charlotte Eléonore Madeleine, leur fille, duchesse de Ventadour, baronne de Toucy après la mort de sa mère, en 1709.

Après elle, aux dynasties des nobles seigneurs succèdent celles des riches financiers. Elle vend, en 1720, sa terre au fameux Law, dont le système financier, qui substituait le papier à l'argent, avait eu d'abord un si éclatant succès, et qui, nommé contrôleur-général et enrichi en deux ans par ses opérations, songeait à assurer sa fortune par des placements fonciers. Moins d'un an après, sa banqueroute éclatait. Il fuyait en pays étranger, et ses créanciers mettaient ses biens en vente. Toucy était acheté par d'Yssoncourt, conseiller d'Etat de Lorraine, qui, après sa mort, le laissait à son fils de Sampigny. Le riche domaine passe ensuite par arrangement de famille à Pâris de Montmartel, garde du trésor royal, banquier de la cour de France, seigneur de Brunoy, et père du fameux marquis de ce nom, si célèbre par ses excentricités. Claude Hugues de Perratière, receveur-général des finances en Normandie et neveu de Pâris de Montmartel, lui succède comme seigneur de Toucy, et en 1741, à la place du château du seizième siècle, bâtit le château actuel avec ses vastes caveaux qui s'étendent sous la cour d'honneur, fait élever la belle terrasse qui domine la ville et planter le parc. Il laisse par testament la terre et marquisat de Toucy à sa sœur Catherine Micault, veuve et douairière de Micault, commissaire-général des poudres et salpêtres, qui la cède à son fils puiné, Joseph Micault d'Harvelay, garde du trésor royal depuis son grand oncle Pâris de Montmartel. C'est lui

qui fit paver les rues de Toucy, et planter en bois la plupart des terres mal cultivées et peu productives de ses domaines, ce qui leur donna un grand accroissement de valeur. Après sa mort, survenue en 1786, dans le partage de sa succession entre sa veuve et son frère Jean-Vivant Micault de Courbeton, président à mortier au parlement de Dijon, Toucy tomba dans le lot de ce dernier. Il émigra en 1790 ou 1791 et ses domaines furent mis sous le séquestre. Rentré en France pendant les orages de la révolution, il fut guillotiné à Dijon. La terre de Toucy, mise en adjudication, était rachetée le 29 floréal an 10 par son fils. Elle se composait à cette époque de 2,100 arpents de bois, de terres labourables et prés, d'un moulin et d'une briqueterie, d'un revenu total estimé alors à 57,052 francs, payant une imposition de 5,038 francs, ce qui faisait un revenu net de 52,014 francs. Les dettes qui la grevaient, dont les reprises que le fils avait à exercer du chef de sa mère faisaient la plus forte partie, absorbaient à peu près le prix de la vente. Micault de Courbeton fils mourut vers l'année 1810, en instituant pour légataire universel le marquis de Vérac. Après la mort de ce dernier, ses enfants se sont partagé la terre et ces années dernières l'ont vendue en détail.

Deux prélats illustres sortirent au douzième siècle de la première maison des barons de Toucy.

L'un, Hugues, devint archevêque de Sens, et l'autre, Guillaume, était évêque d'Auxerre. Ce dernier construisit à Toucy un château, qni n'était pas encore terminé lorsqu'il mourut, et que son successeur termina. Le biographe de ce prélat loue les vastes proportions et la magnificence de cet édifice(1).

(1) *Gesta pontif. Autissiod.*

La grosse tour et la tourelle en larges pierres de grès ferrugineux auxquelles est adossé le chevet de l'église, en sont probablement les restes. A la même époque, Narjot II construisait au sud-est de la ville un vaste château dont quelques tours à demi arrasées subsistent encore. Il est probable qu'on n'a rien conservé, lors de ces constructions, de la forteresse de l'évêque Héribert. On n'a toutefois aucune donnée sur ce point. En tout cas il n'en dut rien rester après le grand incendie de 1423, par lequel la brutalité anglaise avait vengé la glorieuse résistance opposée à l'ennemi trois ans auparavant par les habitants de cette ville, comme nous l'avons raconté plus haut. Les églises, comme les châteaux et les maisons particulières, avaient été détruites, puisque, selon une inscription en vers, aujourd'hui effacée et illisible, qui est au pied de la grosse tour, et que Lebeuf a lue au commencement du siècle dernier, il ne restait de la ville que les murs extérieurs.

Une courte notice manuscrite de la fin du siècle dernier, qui porte le titre un peu ambitieux d'*Histoire de la ville de Toucy en Puisaie*, et dont je dois la communication à M. le docteur Paqueau, contient une copie de cette inscription qui est probablement de la fin du quinzième siècle, lorsqu'après un long abandon de cette ville, l'évêque Jean Baillet cherchait à la repeupler en concédant à vil prix des terres à des cultivateurs appelés des pays que la guerre avait ménagés. Elle avait pour objet de constater à la fois et les droits de l'église sur cette tour, seul reste du vieux château épiscopal, et la suprématie de cet antique donjon sur une vaste banlieue, tant dans la Puysaie que dans l'Auxerrois, et l'histoire sinistre de la ruine de la ville et du château, et enfin les priviléges de liberté qui restaient attachés à l'enceinte de

la ville et dont devaient jouir ceux qui reviendraient l'habiter. Auparavant, en 1543, l'évêque Laurent Pinon avait tenté de faire reconstruire l'église de Saint-Pierre en accordant des indulgences à ceux qui y contribueraient par leurs aumônes et on plaça alors sur ce qui restait des murs à demi-renversés par le feu une autre inscription dont l'objet était de solliciter la générosité des fidèles en faveur de la réédification de ce vénérable sanctuaire.

L'auteur du manuscrit les avait copiées toutes deux dans un vieux livre de la Collégiale, mais sans alinéas et avec des lacunes et des erreurs de mots évidentes, dues sans doute à la difficulté du déchiffrement, et qui les rendaient parfois inintelligibles. J'ai essayé de restituer ces textes fautifs, spécimen assez curieux de la poésie locale du quinzième siècle. Je ne garantis pas l'authenticité absolue de tous les mots de ma leçon, mais celle du sens général ne pourra être contestée par aucun de ceux qui auront consulté le manuscrit.

Voici d'abord l'inscription de la grosse tour :

Cette antique tournelle
A l'église de Toucy appartient,
Ville des plus vieilles,
Et d'icelle tout tient
En la Puisaie et le pays d'ici;
Laquelle toutefois ne fut exempte
En l'an mil quatre cent vingt-trois
De souffrir l'effort et les flammes cuisantes
Du vieil ennemi de la France, l'Anglois.
Ce fut ainsi, suivant les mémoires,
Un jour de Saint-Barthélemy,
Cinq ans auparavant les grandes victoires
Que Jeanne Pucelle eut sur l'ennemi.
Peu ou rien ne fut sauvé d'ici,
Hors les murailles, seule marque de ville

Qui retient le nom de Toucy,
Et est franche du joug servile.

L'inscription de l'église de Saint-Pierre, dont la construction remontait à l'an 1273, portait :

Cent cinquante ans après que fus construite,
Par les Anglois je fus toute destruite
Quand de Toucy la ville et les bourgeois
Brulèrent par le feu grégeois
Qui parut longtemps en moi.
DE DIEU JE SUIS LA MAISON
LAISSEZ-MOI VOTRE OFFRANDE ET RANÇON.
Le cas piteux dont suis aussi plaignant
Advient quand étoit Charles régnant,
Seulement était lors roi de Bourges.
Et m'assaillit ce cruel ennemi
Au mois d'août, jour
De saint Barthelemy,
Mil quatre cent vingt-trois après
Que pour notre salut Jésus mouroit exprès.

La chapelle seigneuriale de Saint-Pierre n'était pourtant pas entièrement consumée, car lorsque l'on bâtit l'église actuelle, sur l'emplacement du château épiscopal, ce qui se fit en 1536, on laissa subsister provisoirement, comme un appendice à la nouvelle construction, ce reste du vieil édifice religieux, que l'on avait sans doute l'intention de réédifier plus tard dans le style de celle-ci. Après trois cent cinquante ans écoulés depuis cette époque, ce provisoire subsiste encore. Le château actuel a été bâti sur l'emplacement de l'ancien château des seigneurs Il a remplacé, en 1741, celui qu'Aymar II avait élevé vers l'an 1520.

Pendant les guerres de la Ligue, Toucy, qui tenait pour les ligueurs, se défendit encore vaillamment, en septembre 1591,

contre les royalistes commandés par Champlemy, Champlivault et le baron de Tannerre, qui avaient surpris et occupé les faubourgs, et qui, faute d'artillerie pour attaquer la place, se retirèrent le lendemain (1). Mais le 25 avril de l'année suivante, ils réussirent à s'en emparer. Lebeuf dit que le capitaine Montalan, à qui le gouverneur d'Auxerre en avait confié la garde, s'entendit avec les royalistes pour la leur livrer (2). La résistance des ligueurs paraît pourtant avoir été énergique, car, selon un manuscrit du siècle dernier, qui reproduit les traditions du pays, la ville « fut mise à sang par les « royaux. »

Georges Viole, vers l'année 1650, écrivait que Toucy « était « depuis longtemps renommé pour son marché qui tenait le « lundi de chaque semaine et était un des plus fréquentés de « la Bourgogne. » Il n'a rien perdu depuis, et cette ville est encore l'entrepôt du commerce agricole entre les cantons d'élevage du bétail de la Puisaie et du Gâtinais, et les communes viticoles de l'Auxerrois.

La baronnie de Toucy ne comprenait que la moitié de cette seigneurie. L'autre moitié, que l'on appelait la châtellenie, était possédée par l'évêque d'Auxerre. La ville était indivise, pour la justice, le hallage et le minage, entre le baron et l'évêque. Chacun d'eux y avait son bailli et autres officiers de justice. Les deux baillis y siégeaient pour la ville à tour de rôle, chacun pendant trois ans. Pour le dehors, chacun avait sa juridiction séparée. L'évêque restait toutefois suzerain de la baronnie. Le baron lui rendait foi et hommage, et son château était *jurable et rendable* sur la première réquisition du prélat.

(1) Voir notre *Histoire des guerres du Calvinisme*, t. II, chap. 4.
(2) *Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre*, p. 445.

La baron de Toucy était un des quatre grands barons du diocèse, avec le comte d'Auxerre et les barons de Donzy et de Saint-Verain, qui, depuis le douzième siècle, étaient soumis à l'obligation de porter l'évêque, lors de son intronisation, depuis l'abbaye de Saint-Germain jusqu'à la cathédrale. Le dernier prélat qui ait réclamé l'accomplissement de ce devoir est André Colbert. Il en adressa une sommation en bonne forme en 1676 à la maréchale de la Mothe-Houdancourt. Mais sur la plainte, qu'en termes plaisants la duchesse de Ventadour en adressa à Louis XIV, on en fit à la cour tant de gorges chaudes et de chansons, que l'évêque renonça à sa prétention, et ses successeurs ne la reproduisirent plus.

Au dehors de la ville de Toucy, le territoire était divisé entre les deux seigneurs par la rivière d'Ouanne ; le baron avait tout ce qui était au midi, c'est-à-dire la rive gauche, comprise dans le ressort de la coutume de Lorris-Montargis, et l'évêque la rive droite qui restait soumise à la coutume d'Auxerre. Il n'y avait pas moins de soixante à quatre-vingts arrière-fiefs dans la baronnie. La châtellenie, au contraire, n'en comptait qu'un très petit nombre. L'évêque avait droit de four banal, et, de plus, un autre droit assez singulier que l'on appelait droit de tourteaux, qui consistait à faire porter au four les pâtes à cuire, que les habitants n'y pouvaient porter eux-mêmes, et qu'ils étaient tenus de faire porter par le préposé de l'évêque moyennant une certaine redevance. Il avait aussi, sous le titre de droit de boulangerie et pâtisserie, dix fours particuliers pour les petits pains et la pâtisserie, et nul n'en pouvait faire cuire que dans ces fours. Le droit de boucherie, consistant dans les langues de toutes les bêtes aumailles tuées dans la ville, était partagé entre l'évêque et le baron.

L'évêque avait à lui seul d'autres droits particuliers : ceux d'étalonnage, de mesures, de plaçage et d'étalage dans les foires et marchés, et un droit de huit deniers *sur toute bête au pied rond* qui s'y vendait. Il avait, en outre, un droit de péage singulier sur toutes les bêtes à laines qui traversaient le pays pour aller au-delà de la Loire ou de l'Yonne. De fortes amendes contre les contrevenants garantissaient bien ou mal cette perception. Enfin, il avait la dîme de la vingt-cinquième, sur les céréales, chanvres et agneaux, à Toucy, à Fontaine et à Avigneau (1).

Toucy avait un chapitre ou collégiale de six chanoines qui avait été créé vers l'an 1180 par l'évêque Hugues de Noyers. Il y avait alors dans la ville deux églises, celle de Saint-Pierre et celle de Notre-Dame, qui furent brûlées toutes deux en 1423. La première était reconstruite en 1522, comme je l'ai dit plus haut, et dédiée par un coadjuteur de l'évêque François de Dinteville. En 1356 on la prolongea du côté du couchant jusqu'à la grosse tour épiscopale, comme le constatait l'inscription qui y était mise, et toujours en vers, selon l'usage poétique du pays :

De cette église,
A la grosse tour,
L'an quinze cent trente-six, au mois d'août, huitième jour,
Les fondations ont été mises.

Les chanoines avaient été dotés au douzième siècle d'une rente en argent. Mais les dépréciations successives des monnaies avaient tellement affaibli ce revenu, que, malgré la concession ultérieure de la moitié des droits de plaçage du marché, ils ne s'élevaient en tout qu'à six ou sept cents francs.

(1) Archives du département, *Fonds de l'évêché.*

Aussi, dans les trois derniers siècles, les canonicats de Toucy n'entrainaient pas obligation de résidence. Ce n'étaient que des pensions, dont l'évêque disposait à son gré en faveur de quelques curés mal rétribués.

VILLEFRANCHE.

Villefranche, comme Dicy, relevait du roi en sa qualité de successeur des comtes du Gâtinais. Les Courtenay ne paraissent pas l'avoir jamais possédé, et dès les premiers temps il a eu des seigneurs particuliers. En 1399 c'était Pierre de Dicy, puis ses descendants pendant le quatorzième siècle et une partie du quinzième. Nicolas de Blondeau leur avait succédé et il rendait son hommage en 1488. En 1499 c'était Pierre Bochart, en 1522 Berault de Blondeau, et en 1530 Hector de Blondeau. Ces deux seigneuries appartenaient en 1579 à Eustache de Saint-Phalle, dont la descendance les a conservées jusqu'à la Révolution. Dans une prairie, au midi et près du bourg, existe encore l'ancien manoir flanqué de tourelles. C'est aujourd'hui un bâtiment de ferme. Mais les gens du pays l'appellent toujours le château de Saint-Phalle.

Sur le territoire de Villefranche se trouvait l'abbaye des Echarlis, fondée au commencement du douzième siècle, près d'une fontaine dont les eaux, que les analyses modernes ont réputées sans aucune vertu médicale, n'en ont pas moins joui longtemps d'un grand renom. Le roi Louis-le-Gros est venu leur demander le rétablissement de sa santé, et l'on a des chartes datées de la résidence qu'il y tenait. M. Salomon a consacré à ce monastère une notice dans le sixième volume du *Bulletin* de notre Société.

VILLENEUVE-LES-GENÊTS.

Ce bourg n'a été érigé en paroisse qu'en 1217, quand Robert de Courtenay y fit construire une église. Il est même probable qu'il ne s'est formé que lorsque ce seigneur eût construit de ce côté un château que la charte de 1210, que nous avons citée plus haut, appelle de Mon-Bois, *de meo bosco*, et qui fut, entre lui et le seigneur de Saint-Fargeau, un sujet de querelle que le roi Philippe-Auguste pacifia par son intervention. Depuis, il a été possédé par les descendants de Robert, dans la ligne masculine jusqu'en 1340, et ensuite par ceux d'Isabeau de Courtenay qui avait épousé le seigneur de Rogny. En 1388, Eudes de Rogny en passait un acte d'aveu, dénombrement, mentionnant « un étang séant en ladite ville « et plus de cinquante arrière-fiefs dont quelques uns ont un « arpent (1). » Cette division extrême du sol sous la forme d'inféodation est un fait assez remarquable. Un autre fait non moins curieux, c'est que le château primitif était bâti au milieu de l'étang dont il est question. Jacques Cœur avait acheté cette seigneurie en 1450 pour la réunir à sa terre de Saint-Fargeau. Elle fut comprise dans l'adjudication de ses domaines au profit d'Antoine de Chabannes, et a toujours depuis suivi le sort de cette châtellenie.

Villeneuve-les-Genêts comprenait 150 feux (environ 750 habitants) en 1785. Il est resté stationnaire, car le nombre de ses habitants est aujourd'hui de 746.

VILLIERS-SAINT-BENOIT.

Au dixième siècle Villiers était un domaine (*prœdium*) possédé par un chevalier appelé Engelelme. Il avait une église.

(1) Archives nationales, Dénombrement des baillages, Sens et Auxerre, vol. P., 132.

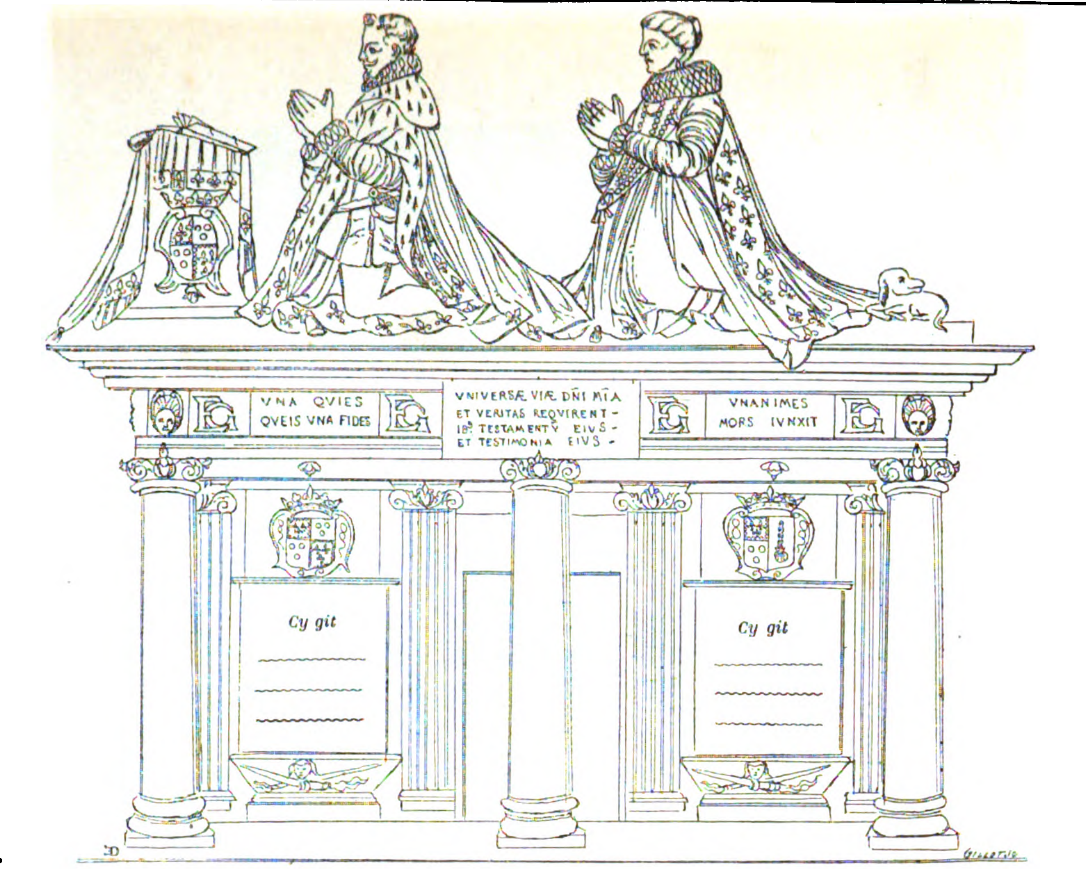
Cependant il n'est pas compris au nombre des paroisses portées sur le *Liber Sacramentorum* du diocèse de Sens. Angelelme étant tombé malade à Paris en 975, pendant que les barons étaient réunis en assemblée générale, fit son testament avec l'approbation et sous le sceau de Hugues, duc des Francs (Hugues Capet, qui n'était encore que duc de France), du comte Eude (Eude II, sans doute, comte de Chartres et de Blois) et de la comtesse Adèle. « Considérant la fragilité de la nature humaine et craignant le redoutable jugement où seront mis à jour les secrets de tous les cœurs, » il offre au Seigneur et à son éminent confesseur le bienheureux Benoit, père des moines, un crucifix d'argent, et il leur donne, pour le salut, tant de son âme que de celle de son illustre seigneur Hugues duc de France, de son père, de sa mère, et de tous ses parents et amis, son domaine de Villiers dans le pays sénonais, avec l'église dédiée à la bienheureuse Marie, et avec les terres acquises ou à acquérir, les serfs des deux sexes, les bois, les prés, les eaux et les cours d'eau (1).

Tel est le titre en vertu duquel l'abbaye de Saint-Benoit-sur Loire a possédé pendant neuf siècles le bourg de Villiers que, de son nom, on a appelé Villiers-Saint-Benoit. Cette possession n'a pas toujours été exempte de troubles. Vers la fin du onzième siècle, Narjot Ier, baron de Toucy, qui possédait aussi Dracy, trouvant à sa convenance le territoire de Villiers contigu à celui-là, voulut s'en emparer en soumettant les moines à sa suzeraineté, et exigea que les habitants lui payassent, comme ses vassaux directs, les redevances féodales. Puis, touché de la volonté de Dieu, il partit pour la croisade. Mais il tomba malade en route et, arrivé à Jérusalem dans

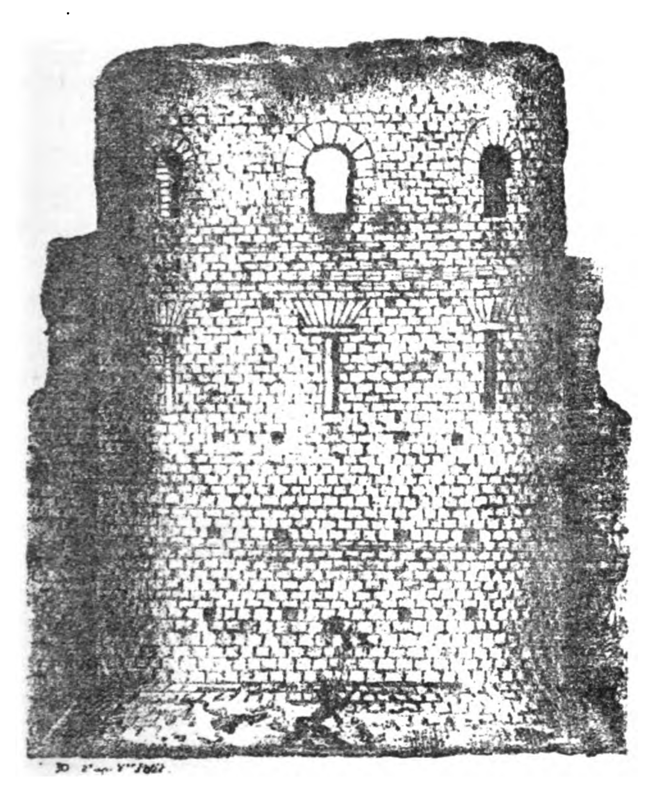
(1) Archives du département du Loiret.

un état désespéré, il se confessa de ses injustes usurpations au patriarche de Jérusalem, et, sur la recommandation de ce prélat, écrivit à sa femme et à ses parents de cesser les exactions et de rendre Villiers aux religieux de Saint-Benoit. Mais ceux-ci, loin de s'arrêter, portèrent plus loin et jusqu'aux dernières extrémités leurs injustes prétentions et recoururent, pour les imposer, aux plus affreuses violences. Les moines portèrent leurs plaintes à l'évêque d'Auxerre. Ils les adressèrent aussi au pape qui écrivit à l'évêque de réprimer par tous les moyens canoniques ces audacieuses entreprises. Avant même d'avoir reçu la lettre du Saint-Père, l'évêque Humbaud avait mis en interdit les églises de la baronnie de Toucy, et avait enjoint à la veuve de Narjot et à Hugues, son gendre, de comparaître devant lui en présence du comte de Nevers et d'Auxerre et de plusieurs autres seigneurs ; et, tout en leur reconnaissant un droit de suzeraineté, il les avait contraints à rétracter leurs iniques usurpations et les actes de barbarie par lesquels ils avaient tenté de les établir. La sentence qu'il rendit en l'an 1110 nous a été conservée (1). Aucun document n'est plus propre à montrer l'état de misère et d'humiliation des pauvres serfs de ces tristes temps, qui, lorsqu'ils tombaient sous la domination d'un seigneur avide et impitoyable, trouvaient du moins parfois un défenseur dans l'Eglise. La charte énumère ce qu'elle appelle les mauvaises coutumes des oppresseurs de Villiers. Ce sont : la taille de deniers (l'imposition arbitraire), le rapt (enlèvement et emprisonnement), l'incendie, le vol avec violence, et une pratique vexatoire assez difficile à définir qu'elle appelle la vache

(1) Lebeuf, *Preuves* n° 12. — Cartulaire historique de l'Yonne, t. Ier, p. 221.



Tombeau de Gaspard Ier de Courtenay et de sa femme qui existait avant 1793 dans l'église de Bléneau.



Tour romaine de Fréjus.

du char, et qui consistait ou dans des corvées exorbitantes ou dans des excès outrageants pour la dignité humaine. Elle énumère en même temps, sous des dénominations dont la signification est aujourd'hui fort obscure, les divers prétextes que l'on employait, et certaines taxes dont on usait, pour arracher au pauvre cultivateur ses dernières ressources, après qu'il avait payé la taille et les redevances ordinaires.

Les exigences des seigneurs de Toucy se reproduisirent plus tard, et il fallut en 1147 l'intervention du pape Eugène III pour amener une transaction qui limitait à un setier d'avoine, huit deniers d'argent et deux poules, le tribut de chaque masure (manœuvrerie). Les masuriers étaient tenus en outre de contribuer à la construction et aux réparations du château seigneurial de Toucy, et, pour les masures nouvellement défrichées dans les bois, ils devaient payer vingt sols d'hébergeage (1). Ils payaient en outre des redevances à l'abbaye. Mais en compensation, les habitants reçurent des droits d'usage dans les bois, et, par le cours des siècles, ces droits se sont transformés en un droit de propriété sur près de 300 hectares de forêts.

Villiers avait, d'après le recensement de 1785, 177 feux (885 habitants). Il s'est fort accru depuis, car il en compte maintenant 1035.

LA VILLOTTE

La Villotte figure comme paroisse, sous le nom de Villena dans le *Liber sacramentorum* du neuvième siècle du diocèse de Sens. Elle était comprise au douzième siècle dans la ba-

(1) Bulle du pape Eugène III, du 5 des ides de septembre 1147. Archives du Loiret. *Fonds de Saint-Benoit.*

ronnie de Toucy sous le nom de Villete. Elle s'amoindrit ensuite et fut donnée en fief à un seigneur particulier qui avait son manoir dans le château du Bréau. En 1700, Claude de Violaine en était seigneur, et ses descendants y sont restés jusqu'à la Révolution. Sa population, qui était de 53 feux en 1785, ne s'est pas augmentée. Elle est aujourd'hui de 267 habitants.

Dom Morin, abbé de Ferrières, avait fait des recherches sur l'histoire du Gâtinais et du Sénonais. Il les livra à l'impression, mais sa mort en suspendit la publication. Elle fut reprise, après lui, par ses religieux et parut en 1630 sous le titre d'*Histoire générale des pays de Gastinois, Sénonois et Hurepoix*, composée par feu le père dom Guillaume Morin, ci-devant grand prieur de l'abbaye royale de Ferrières en Gastinois, dédiée à Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, par les religieux de l'abbaye. La préface dit :

« Nous avons mis cette histoire en lumière pour faire co-
« gnoistre à la postérité les grands travaux que le feu père
« Guillaume Morin, d'heureuse mémoire, a pris pour en
« assembler les mémoires, les voyages et visites incroyables
« qu'il a faites aux recherches des antiquités du Gastinois et
« du Sénonois, comprises en cette histoire, qui commença à
« estre imprimée un peu avant son décès.... et laissa pour
« héritiers de sa perte et successeurs les religieux, prieur et
« couvent qui ont poursuivi l'impression de cette histoire. »

Sur la foi de ce pompeux éloge, nous avions espéré de trouver dans cet ouvrage d'utiles renseignements sur la partie du Gâtinais qui fait aujourd'hui partie du département de

l'Yonne, mais, à l'exception de quelques notes sur Chéroy, Vallery et Cudot, on n'y trouve rien qui nous concerne, rien sur la maison de Courtenay et ses possessions, pas un mot sur une seule des paroisses situées au nord de Châteaurenard. Il semble qu'à ses yeux le Gâtinais ne remontait pas plus haut du côté du nord que cette ville et celle de Châtillon-sur Loing.

Cette lacune est, au reste, assez peu regrettable, car à l'exception de la généalogie de quelques familles seigneuriales, parmi lesquelles on ne trouve pourtant pas celle de Courtenay, et de ce qui concerne les abbayes, et surtout sa royale abbaye de Ferrières, une grande partie de tout le reste abonde en fables ridicules et en grossières erreurs.

Ainsi, si on veut l'en croire, « Samothès, quatrième fils de « Noé, étant âgé de cent vingt-quatre ans, vint après le dé« luge fonder la ville de Sens, qu'il appela Aleuze. Mais sous « le seizième roi des Gaulois, nommé Allobrogus, elle est « appelée Allobria, puis, sous l'empire des Assyriens et le « règne d'Orphaterne, elle est nommée Orbandelle, parce « qu'elle était ceinte de chaînes d'or pur. Elle garda ce nom « jusqu'au quinzième an du règne d'Artaxerxe, et pour « cette raison, les Sénonois ont été appelés *Auratæ*, si ce « n'est qu'allant à la guerre et même en leurs maisons, ils « se doraient les membres. Mais quand sous Brennus ils « allaient conquérir Rome, les Romains les nommèrent Ze« nones, de Zenoi, Hospites, parce qu'ils avaient demandé à « être reçus comme hôtes. »

Quand vint l'invasion des Gaules par Jules César, notre auteur lui fait assiéger Sens, où il reste prisonnier à la suite d'un assaut, et la tour, où il fut retenu, subsiste encore avec le nom de Carcer Cæsaris.

Après de si magnifiques bourdes, il ne faut pas s'étonner de tant d'erreurs énormes dans lesquelles il tombe sur des faits et des personnages historiques de son pays, même de l'époque contemporaine.

Ainsi, selon lui, ce n'est pas au prince Louis de Condé que fut donné le château de Vallery par sa maîtresse, la veuve du maréchal de Saint-André. Il fut donné, si on veut l'en croire, par le maréchal lui-même à Henry de Condé, fils du précédent, qui était à peine né quand le maréchal fut tué à la la bataille de Dreux. Quant au prince Louis de Condé, le digne abbé le fait mourir, non à la bataille de Jarnac, en 1568, mais vingt ans après, à celle de Coutras, qu'il place en 1588, quoiqu'elle ait été livrée en 1587.

Ne soyons pas surpris, après cela, de le trouver aussi ignorant sur les hommes et les choses du moyen-âge, par exemple, quand il fait de Pierre Ier de Courtenay, fils de Louis-le-Gros, un gendre de ce roi, et quand il qualifie Pierre II de Courtenay, comte d'Auxerre et de Tonnerre, de comte de Tournay, traduisant ainsi le nom de Tornodorensis.

A l'en croire, le formariage, interdiction aux serfs de prendre femme hors de la seigneurie sans la permission du seigneur, « était un certain droit que l'homme serf payait « lorsqu'il se voulait marier, et ce qu'en Angleterre le roi « fait encore payer, en abolition de l'ancienne coutume, que « lorsque quelqu'un de ses sujets se mariait, il couchait la « première nuit avec la mariée. » Même chez un moine, une si étrange idée des priviléges royaux, qui auraient donné chaque jour un si formidable nombre d'occupations galantes au monarque anglais, est vraiment à mourir de rire.

Mais voulez-vous des prodiges? Il vous en racontera presque à chaque page. Montargis brûle en 1525. C'est le diable qui

y avait mis le feu. « On a dit que le feu avait été mis par « quelques démons folets et boutefeux. Paradin remarque « dans la vie de François Ier que plusieurs de ces démons « folets couraient par le royaume de France, desquels fut « brûlée la ville de Troyes en Champagne et plusieurs « autres. »

Voici ensuite l'histoire d'un religieux cordelier qui, « in- « quiété dans ses prédications par les hirondelles, les con- « jure au nom de Dieu de sortir de l'église, et aussitôt elles « sortirent et n'y sont plus retournées. » Il y a encore l'his- toire du château des Chats, dans la forêt de Montargis, « ainsi « nommée, parce que les chats du pays s'y assemblaient et « y faisaient leur sabat : plusieurs allant de nuit ont vu les « sorciers y faire leurs adorations et sortiléges. »

Écoutez encore ceci. Avant la prise de Châtillon par les Huguenots, en 1569, « la désolation de cette ville fut de « vancée d'un événement prodigieux et effroyable d'un lutin « fantôme, qui s'élevait du lieu le plus haut de la ville en « forme d'un homme chargé de chaînes, qu'il faisait sonner « épouvantablement, avec des cris si terribles que plusieurs « femmes en avortèrent de peur, et le cœur gelait aux plus « hardis. Il y a encore des habitants qui disent l'avoir vu, et « que principalement la nuit il redoublait ses cris. L'on tira « maintes fois sur lui, mais le vain ne pouvait être frappé, et « soudain que l'on s'approchait, il s'évanouissait redoublant « ses cris. »

Il est pourtant juste d'ajouter qu'il y a aussi dans cet écri- vain quelques renseignements intéressants, par exemple, sur l'état ancien du territoire Gâtinais, qui selon la centième des lettres que Loup, abbé de Ferrières, écrivait au IXe siècle, et que Baluze a publiées, était encore à cette époque presque

entièrement couvert de forêts; sur quelques événements de l'histoire de Sens à partir du quinzième siècle, et des guerres de religion dans le Gâtinais, pendant le seizième; et aussi sur le château de Montargis, dont la grande salle « n'avait « pas moins de vingt-huit toises quatre pieds de longueur, « et contenait six grandes cheminées de deux toises de long « chacune dans œuvre, et les manteaux enrichis de pein- « tures. La cuisine avait trois cheminées, et sous la salle « était un jeu de paume. » Seulement, l'auteur attribue à tort à Clovis la construction de ce vaste manoir, qui n'avait été bâti qu'au douzième siècle.

Ce livre est devenu très rare. La bibliothèque de la ville de Sens est la seule qui le possède dans notre département.

ERRATA.

Page 35,	ligne 15 :	beau-père *lisez* beau-frère
— 57,	— 20 :	Bourbon *lisez* Barbon
— 66,	— 13 :	dépradations *lisez* déprédations.
— 72,	— 19 :	1565 *lisez* 1655
— 72,	— 22 :	12000 *lisez* 6000.
— 84,	— 4 :	Puysaie *lisez* Puisaie.
— 89,	— 11 :	c'une *lisez* d'une
— 97,	— 8 :	préférées *lisez* préférés
— 110,	— 46 :	*après* étaient bornées *lisez* presque uniquement
— 134,	— 8 :	une *lisez* un
— 149,	dans la note :	Greul *lisez* Gruel
— 168,	ligne 25 :	Plan-marchais *lisez* Plain-marchais.
— 183,	— 11 :	octro *lisez* octroi
— 186,	— 26 :	12 et 15 *lisez* 12 à 15
— 188,	— 16 :	une manse *lisez* un manse
— 200,	— 6 :	*rayez les mots :* ainsi que celui.
— 213,	— 21 :	Courféraut *lisez* Courferaut
— 216,	— 24 :	1640 *lisez* 1540
— 220,	— 23 :	systême financier *lisez* système
— 239,	— 23 :	onzième *lisez* dixième

CATALOGUE DU MUSÉE D'AUXERRE

(TROISIÈME SECTION)

Par M. B. PASSEPONT.

INTRODUCTION.

Nous croyons devoir, en commençant, dire en quelques mots aux personnes qui visiteront le Musée le but que nous nous sommes proposé tant dans le classement des œuvres d'art que dans la rédaction de cette notice.

Les œuvres d'art n'étant pas assez nombreuses pour nous permettre un classement par écoles, nous avons adopté, afin de rendre aux visiteurs les recherches plus faciles, l'ordre alphabétique par noms d'auteurs dans le catalogue sans nous y astreindre pour la place assignée à leurs œuvres. Nous avons, au contraire, essayé par un placement réfléchi, d'éviter à chacune d'elles un malencontreux voisinage dans lequel elles pourraient se nuire mutuellement par la discordance des couleurs et cherché à faire valoir autant que possible toutes leurs qualités par l'harmonie des effets.

De patientes recherches nous ont permis de considérer comme authentiques quelques tableaux non signés et d'en rendre d'autres à leurs véritables auteurs en retrouvant leurs signatures ou leurs monogrammes. Nous avons été sobre d'attributions, préférant classer parmi les inconnus en attendant que la lumière se fasse, toutes les toiles qui

nous paraissaient douteuses et incertaines. Loin de nous la prétention d'être infaillible dans nos appréciations! Aussi recevrons-nous avec reconnaissance toutes les observations qui pourraient nous être faites par des amateurs plus éclairés.

Ce catalogue n'a pas été écrit pour ceux qui savent, car ils s'en servent peu. Nous avons cherché, en le rédigeant, à répondre aux diverses questions qui nous sont faites journellement par des visiteurs ordinaires ou par des élèves en parcourant la galerie. Quel est l'auteur de ce tableau ? nous dit-on. A quelle école appartient-il ? A-t-il beaucoup produit? Où sont placées ses œuvres les plus remarquables? Et pour les contemporains: A quels salons a-t-il exposé ? Quelles sont les récompenses qu'il a obtenues? Quel est le sujet de son tableau ? etc.

Voilà pourquoi le Catalogue se divise en trois parties : Peinture; — Dessins, Aquarelles et Pastels; — Sculpture, et renferme :

1° Une notice historique sur la section des Beaux-Arts du Musée d'Auxerre ;

2° Inscription par ordre alphabétique des donateurs d'œuvres d'art au Musée ;

3° Les noms des peintres, dessinateurs et sculpteurs, l'école à laquelle ils appartiennent et leur notice biographique ;

4° Le numéro d'ordre et le titre du sujet traité ;

5° Les dimensions du tableau, le nom de la matière sur laquelle il est peint et la grandeur des figures;

6° Le trait d'histoire dont le peintre s'est inspiré et la description du tableau ;

7° Une note indiquant par qui il a été gravé, si le cas se présente ;

8° L'acquisition ou la provenance ;

9° Un renvoi de la peinture aux dessins et à la sculpture et réciproquement, si l'artiste a des œuvres dans ces différents genres ;

10° Si l'œuvre est signée, le fac-simile de la signature ou du monogramme de l'auteur.

B. PASSEPONT,

Peintre et professeur de dessin.

Auxerre, le 1er juin 1872.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE MUSÉE D'AUXERRE.

SECTION DES BEAUX-ARTS.

L'origine du Musée des œuvres d'art que possède la ville d'Auxerre ne remonte guère au-delà de 1835. Avant cette époque, il se composait d'un très petit nombre de tableaux, douze environ, placés çà et là, dans les salles de la Bibliothèque, et à l'Hôtel-de-Ville, dans le cabinet du maire. On remarquait dans ce dernier une lionne et un portrait du baron Fourier ; on voyait à la bibliothèque le portrait du père Lair, fondateur du Musée, ceux de l'abbé Lebeuf, de Soufflot et des frères Lacurne de Sainte-Pallaie.

En 1835, le Conseil municipal, sur la proposition du maire, M. Raveneau-Serizier, décida l'acquisition de vingt tableaux, choisis dans la collection de M. Bernard-Deschamps. Parmi ces toiles, qui ne sont pas toutes d'une

grande valeur artistique, il s'en trouve cependant quelques-unes qui méritent de fixer l'attention. Ce fut le premier noyau du musée de peinture. Malheureusement, le local destiné à le recevoir ne remplissait aucune des conditions nécessaires à sa conservation. Placés au rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque, dans un couloir sombre et humide, privés d'air et de lumière; exposés comme ils l'étaient, à toutes les salissures occasionnées par le nettoyage des étages supérieurs, et surtout à la poussière, cette plaie des galeries mal soignées, qui, retombant incessamment sur les toiles, s'accroche à toutes les aspérités et forme peu à peu un mastic, qui, la moindre humidité agissant, dénature les tons légers et brillants de la peinture, ces tableaux ne pouvaient que souffrir.

Cette triste situation dura jusqu'en 1858 et fit perdre à la ville une occasion que nous lui souhaitons de retrouver. Vers 1852, un amateur éclairé, qui avait formé avec goût une riche collection où dominait l'école flamande, M. de Varanges, vint visiter le Musée avec l'intention de le doter peu à peu de tous les tableaux composant sa galerie; mais en voyant son état déplorable, sans renoncer complétement à son projet, il y mit des conditions : il désirait avant tout que la ville s'engageât à donner à ses toiles une hospitalité digne d'elles. Par malheur, la mort vint le frapper avant la réalisation de cette généreuse idée. (Voir dans le Bulletin de 1853 la notice biographique sur M. de Varanges, par M. Challe).

A cette époque, après avoir figuré à la première exposition de la Société des Amis des arts, qui eut lieu à l'occasion du congrès scientifique, les tableaux et statues, choisis pour cette circonstance, furent transportés à

l'Hôtel-de-Ville et placés dans le grand salon avec tout ce qui constituait alors le Musée de peinture, en attendant son emplacement définitif.

Ce n'est que dix ans plus tard, en 1868, que la section des beaux-arts, dont le développement avait été si lent qu'il nous permettait à peine d'enregistrer 80 numéros, vint prendre sa place dans la galerie spéciale, que la ville lui avait destinée, en appropriant l'ancien palais des comtes d'Auxerre, pour l'installation de ses diverses collections. Elle y trouvait une grande partie des avantages qui lui avaient toujours manqué depuis sa fondation : lumière abondante, venant du haut, tamisée par des glaces dépolies, assez éloignées des fenêtres extérieures pour mettre les peintures à l'abri des rayons du soleil ; vastes couloirs de ventilation l'entourant et l'éloignant assez des murs de l'édifice pour que la grande chaleur n'ait aucune influence sur les objets qu'elle renferme. C'est grâce à cette nouvelle installation qu'elle s'accrut aussi rapidement pendant ces trois dernières années, qu'elle avait été lente à son début ; aussi enregistrons-nous aujourd'hui pour le Musée de peinture 140 objets divers.

Les œuvres d'art placées dans la galerie proviennent de sources différentes : 1° des dons faits au Musée par l'État depuis 1852 (date du premier envoi des tableaux dûs à sa munificence), comprenant 17 numéros, dont 13 tableaux et 4 sculptures ; 2° des tableaux et sculptures offerts au Musée par leurs auteurs, 2 tableaux, 7 dessins et 13 sculptures, ensemble 22 numéros ; 3° des dons faits ou légués par divers, 28 tableaux, 71 dessins et 10 sculptures, formant 57 numéros ; 4° des acquisitions faites par

la ville, 23 numéros, 20 tableaux et 3 sculptures ; par la Société des sciences, une sculpture (retable de Lucy) ; 5° de provenance inconnue, 18 tableaux et 2 sculptures, 20 numéros.

De l'ensemble des résumés ci-dessus, il résulte que le Musée d'Auxerre, section des beaux-arts, renferme au 1er juin 1872, 140 numéros, comprenant 81 tableaux, 78 dessins et 33 sculptures.

Auxerre, 1er juin 1872.

RELEVÉ *des Donateurs de Tableaux, Dessins et Sculptures au Musée de peinture, inscrits par ordre alphabétique.*

1.	Mlle Bachelet, nos 64 et 138.................	2
2.	M. Barat (Jules), no 107....................	1
3.	M. Baudoin (A)., no 60	1
4.	M. Blanchin (L. C. P.), no 106..............	1
5.	Mme la marquise de Blocqueville, nos 31, 36 et 99	3
6.	Mme Bresson, nos 75 et 76..................	2
7.	M. Challe (président de la Société des sciences) no 37................................	1
8.	Mlle Chenard, nos 14, 22 et 98 (contenant 48 dessins)	50
9.	M. Cherest (A.), conservateur du Musée, nos 91, 96, 111................................	3
10.	Mme Cœurderoy (Marie), peintre, no 7........	1
11.	M. Cotteau (Edmond), no 18................	1
12.	M. Cotteau (Gustave), nos 89 et 90..........	2
13.	M. Denormandie (E.), député de la Seine, nos 11 et 68..............................	2
14.	M. Dumont (A), statuaire, membre de l'Institut, no 112	1
15.	M. Duplan, no 33.........................	1
16.	M. Falconnier (L.), statuaire et peintre, nos 92, 93, 94, 95, 115 et 116..................	6
17.	M. Farcy, sculpteur, no 117................	1
18.	M. Frémy (L.), gouverneur du Crédit foncier, nos 1, 29, 100 et 105...................	4
19.	M. Gilland, no 129........................	1
20.	M. Guiblin, no 71	1
	A REPORTER.....	85

	Report.........	85
21.	M. Grubert, n° 97	1
22.	M. le baron du Havelt, nos 113 et 134.......	2
23.	M. Joly (E.), n° 104........................	1
24.	M. Jullien (A), peintre, n° 19..............	1
25.	M. C. de Kirwan, n° 50	1
26.	M. Kley (L.), statuaire, n° 119	1
27.	M. Laire (le père), n° 133	1
28.	M. Lantéry, sculpteur, n° 120	1
29.	M. Lefebvre, ancien bibliothécaire, nos 27 et 49	2
30.	M. Leclaire (E.-M.-L.), statuaire, nos 121, 122, 123, 124	4
31.	M. Lobet (J.), n° 43......................	1
32.	Mme de Maussion, nos 125 et 126............	2
33.	M. Michelon (A.), n° 82...................	1
34.	M. Ninet (A.), n° 127	1
35.	M. Paradis (Edmond), n° 26...............	1
36.	M. Passepont (A.-B.), nos 101, 102, 103......	3
37.	MM. Pescheux (Paul et Victor), n° 128	1
38.	M. Potel, chanoine, n° 52..................	1
39.	M. Riocreux, conservateur du Musée de Sèvres, nos 83, 84, 85, 86, 87 et 88 (11 dessins)....	11
40.	M. Roudault, n° 53	1
41.	M. Roux (A.) et sa famille, nos 4 et 140.......	2
42.	M. Saladin, ancien préfet de l'Yonne, n° 139.	1
43.	M. Sauvalle, ancien conseiller de préfecture, nos 10 et 74..........................	2
44.	M. Soufflot (J.), nos 58 et 108...............	2
45.	M. Yver, n° 61..........................	1
	Total..........	131

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CETTE NOTICE :

H.	Hauteur.
L.	Largeur.
T.	Toile.
B.	Bois.
C.	Cuivre.
Fig.	Figure.
Gr, nat.	Grandeur naturelle.
Pet. nat.	Petite nature.

CATALOGUE

DU

MUSÉE D'AUXERRE

BEAUX-ARTS

PEINTURE

ALLORI (Alessandro), *né à Florence le 3 mai 1535; mort dans la même ville le 22 septembre 1607.* (Ecole florentine).

Il était très jeune lorsqu'il perdit son père. Son oncle, Angiolo Bronzino, peintre célèbre, graveur et poète, le prit chez lui, l'éleva et lui enseigna son art. Allori profita vite des leçons d'un tel maître, car de très bonne heure il se fit connaître à Florence par quelques tableaux, dont le plus remarqué était *Un Christ en Croix*. Il quitta son oncle à l'âge de dix-neuf ans, pour aller à Rome, où il entra dans l'atelier de Michel-Ange, dont il fut bientôt l'un des meilleurs élèves. Le premier tableau qu'il fit dans cette ville fut jugé digne d'être placé dans la chapelle d'Alexandre de Médicis. C'est sous la direction de ce maître qu'Allori sentit naître et se développer en lui le goût de l'anatomie, dont il écrivit un traité à l'usage des artistes, publié en 1590. Il fit, peut-être, trop sentir l'application de cette science dans ses œuvres, qui sont très

nombreuses, surtout dans les églises et les palais de Florence. Allori peignait à fresque et à l'huile. Son travail le plus considérable est la chapelle de Montagut dans l'église de l'Annonciation. Il y peignit à l'huile : *Un Jugement dernier. — Un Christ au milieu des docteurs. — Le Christ chassant les marchands du temple.* Son Jugement dernier rappelle, dans plusieurs figures, celui de son illustre maître. Il excellait dans le portrait et souvent il lui arrivait d'en placer dans ses tableaux. Ainsi, dans celui du Christ avec les docteurs, on reconnaît parmi ces derniers plusieurs des plus célèbres contemporains, entre autres : Michel-Ange et Giacomo de Pontormo. Ses tableaux les plus renommés sont : *La Femme adultère* et *Le Sacrifice d'Abraham.* Il eut pour élève son fils, Christofano Allori, qui commença son éducation artistique dans l'atelier de son père, avant d'entrer dans celui de Grégorio Pagani. Christofano et Alessandro tinrent tous deux à honneur de porter le surnom de Bronzino, qu'avait pris Angiolo.

1. Vénus et l'Amour.

H. 1,30. — L. 2,15. — T. — Fig. de gr. plus que nat.

Vénus, nue, est couchée presque de face, sur une draperie bleue, la tête tournée à droite, regardant l'Amour, dont elle tient l'arc de la main gauche, tandis que de la main droite elle retient le bras du lutin qui cherche à le ressaisir. A droite, près de Vénus et au bas du tableau, deux colombes se becquettent sur des roses. Aux pieds de Vénus est un lapin. Dans le lointain, derrière les rochers et la cascade qui forment le motif principal du paysage, on aperçoit des ruines et un homme et une femme qui courent vers des flammes.

Cette toile, qui avait été acquise d'abord par le prince de Condé, puis par Philippe d'Orléans, fut achetée, en 1798, par M. Thomas Hope, 150 guinées. Rentrée en France, elle a fait depuis partie de la galerie de Lucien Bonaparte,

ensuite elle est entrée dans celle du Palais-Royal; c'est alors qu'elle a été gravée par Trierre. Enfin, on perd la trace de ce tableau, et tout permet de croire que c'est lui qui orne aujourd'hui notre musée, car, jusque dans ses moindres détails, il est conforme aux gravures citées plus bas, sans que rien ne laisse supposer une copie.

Ce tableau fut gravé par Réveil, par Ph. Trierre et tout récemment pour la collection dite *Les Peintres de la Beauté*, éditée par M. A. Chevalier.

Donné par M. L. FRÉMY, gouverneur du Crédit foncier de France, en 1870.

ANDRÉ (Jules), *né à Paris le 18 avril 1807, mort à Auteuil le 17 août 1869.* (Ecole française).

Cet artiste, élève de Watelet et de Jolivard, suivit leurs ateliers jusque vers 1827. Il fit ensuite un voyage dans le midi de la France, débuta au salon de 1821 et s'y fit remarquer. Il visita après la Belgique et les bords du Rhin. A l'exposition de 1833, il était honoré de la médaille de deuxième classe. Depuis cette époque, il prit part à tous les salons en y envoyant des toiles importantes; on en compte plus de trente, dont les plus remarquables sont : *Vue prise aux environs de Tarbes* (*Hautes-Pyrénées*); *effet du matin.* — *Pont de Tauron sur le Torrion, près Bourganeuf* (*Creuse*). — *Bords de la Vienne près Limoges.* — *Bois près Saint-Hilaire-le-Château* (*Creuse*). — *Cinq panneaux décoratifs peints au pavillon Mollien du nouveau Louvre, et quatre pour l'hôtel d'Albe.* Il reçut la croix de la Légion d'honneur le 26 juillet 1853. Ses dernières œuvres sont : *Etang des chênes à Lagrange* (*Seine-et-Marne*). — *Vue prise aux environs de Bourganeuf* (*Creuse*). Jules André avait été nommé conservateur des dessins du musée du Louvre en 1848 et fut attaché à la manufacture nationale de Sèvres depuis l'année 1845 jusqu'à sa mort. Dans ses dernières années, il était vice-président du Comité de l'Association des artistes peintres.

2. **Environ de Loéminé** *(Dauphiné)*.

H. 1,80. — L. 2,32. — T.

Au premier plan, dont les terrains sont modelés dans le clair-obscur, deux vaches se dirigent en paissant vers un ruisseau, qui serpente au milieu du paysage et s'enfonce clair et limpide vers l'horizon; deux autres se reposent dans la prairie, au second plan, à droite du spectateur. Vers la gauche et au troisième plan, des bestiaux, qu'accompagne un paysan monté sur sa charrette, descendent en s'avançant vers le centre de la composition. Deux massifs d'arbres, feuillés et peints avec la plus grande vérité, encadrent la plaine, qui se déroule lumineuse et profonde, sous un ciel clair, avec une grande entente de la perspective aérienne. Ce tableau, comme la plupart de ceux du maître, est rempli d'air et d'espace.

Donné par M. le Ministre de l'Intérieur en 1852.

Signé : Jules. André 1852

BLANCHARD (Jacques) [Attribué à], *né à Paris en 1600; mort dans la même ville en 1638*. (Ecole française).

Après avoir fait ses premières études dans l'atelier de son oncle Nicolas Bollery, Blanchard résolut d'aller en Italie. Il quitta Paris à l'âge de 20 ans; s'arrêta à Lyon, où il fit connaissance du peintre Horace Leblanc, avec lequel il travailla pendant quelques années. Il avait 24 ans lorsqu'il

arriva à Rome. Il y séjourna environ 18 mois, puis se rendit à Venise, afin d'y étudier plus particulièrement les œuvres de Titien. De retour à Paris, il exécuta pour sa réception à l'Académie de saint-Luc un *Saint-Jean dans l'île de Patmos* qui fonda sa réputation. Il exécuta un *Plafond à Versailles* et une *galerie à l'Hôtel Bullion*. Ses tableaux les plus remarquables sont: *La descente du Saint-Esprit* et *saint André à genoux devant la Croix*. (Notre-Dame de Paris).

3. La Communion des Apôtres.

H. 1,18. — L. 0,90. — T. — Fig. de 0,65.

Au centre de la composition, le calice est posé sur l'angle d'une table. Debout, un peu à gauche, Jésus s'avance, tenant dans ses mains le plat contenant le pain destiné à la communion de ses disciples, disposés autour de lui par groupes de trois. Derrière et près de lui, saint Jean, les mains croisées sur la poitrine, s'incline en avant pour mieux voir ce que va faire le maître bien-aimé. Au premier plan, à gauche, est saint Paul à genoux, les bras étendus. Au fond, du même côté, un troisième regarde par-dessus l'épaule de saint Jean. A droite, en face du Christ, trois des Apôtres sont à genoux dans des positions différentes : au premier rang, saint Pierre, les mains jointes, s'apprête à recevoir le pain que va lui présenter son divin maître. Debout derrière eux, Judas, sans doute, les mains appuyées sur son cœur, incliné en avant sur la table, paraît se justifier de l'accusation portée contre lui. A côté et plus au centre, deux autres, les bras droits étendus, les mains entr'ouvertes, s'entretiennent de ce qu'ils entendent, tandis qu'au fond, plus à droite, trois autres disciples, dont le plus rapproché a les bras et les mains entr'ouverts, cherchent à voir l'acte qui va s'accomplir. Du même côté, au bas du tableau, sont un bassin et une aiguière en métal.

Acheté par la ville en 1835.

BLONDEL (Marie-Joseph), élève de Regnault, *né à Paris en 1781, mort en 1853.* (Ecole française).

Il remporta le premier grand prix de Rome à l'âge de 22 ans ; trente ans plus tard il fut nommé professeur à l'École des Beaux-Arts et admis à l'Institut. Ce maître était éminemment classique par le choix des sujets qu'il a traités comme par sa manière. Les œuvres de Blondel sont nombreuses. Il exposa pour la première fois en 1812 *Homère dans Athènes* (gravé par Dien) et *Zénobie sur les bords de l'Araxe* (autrefois au musée du Luxembourg) — En 1814, *L'Evanouissement d'Hécube* (au musée de Dijon). — En 1815, *Louis XII à son lit de mort* (musée de Toulouse). — En 1817, *Philippe-Auguste à Bouvines* pour la galerie du duc d'Orléans. *L'Assomption de la Vierge* (à l'église de l'Assomption). — *Le Christ enseveli.* — *Deux compartiments du plafond du grand escalier* (au musée du Louvre). — *La chute d'Icare.* — *Eole déchaînant les Vents*, ce qui lui valut la grande médaille d'or. — En 1822, Blondel peignit les trois tableaux dont se compose le *Plafond de la salle dite de Henri II*, au Louvre. — En 1824, il expose une *Sainte-Elisabeth de Hongrie* qui décore l'église de Sainte-Elisabeth de Paris, et une *Assomption* pour la ville de Rodez. — En 1827, il exécuta *le plafond, les voussures et les dessus de porte de la grande salle du Conseil d'Etat*, c'est à dire le grand sujet pour le plafond, huit bas-reliefs et quatre groupes. — En 1828, il fit aussi, pour le plafond de la première salle du Conseil d'Etat, *La France victorieuse à Bouvines.* Enfin ce maitre avait peint, dans l'intervalle de ces grands travaux : 1° *Le salon de la galerie de Diane. à Fontainebleau*, comportant 19 compartiments et dans la galerie 22 tableaux tirés de l'histoire de Diane chaste et de Diane chasseresse. — 2° Au Palais de la Bourse, dans la salle du tribunal de commerce, *La Justice protégeant le Commerce et six bas-reliefs en grisaille.* Au salon de 1830, il avait exposé *Une glorification de la Révolution de Juillet sous la figure de la Force.* — En 1831, il exposa *Un Michel-Ange aveugle et quelques portraits.* — En 1841, *La Remise de*

Ptolémaïs à Philippe-Auguste (musée de Versailles). — En 1843, *Une Judith en prière*, etc.

4. La Mort de Phocion.

H. 1,12 — L. 1,48. — T. — Fig. de 0,70.

Phocion, fils d'un artisan, né en 402 avant J.-C., devint général et homme d'Etat athénien; chef de l'oligarchie, il se rapprocha de Philippe de Macédoine et fut accusé et convaincu par le parti démocratique, rentré au pouvoir, d'avoir livré le Pirée à Nicanor. Par suite de cette accusation, Phocion et quatre de ses plus intimes amis, Nicoclès, Thudippe, Hégémon et Pythoclès, passèrent en jugement et reconnus coupables de trahison par le peuple d'Athènes, ils furent condamnés à boire la ciguë, ce qui eut lieu le 19 du mois de mars 317 avant J.-C. Dès qu'ils furent en prison, Nicoclès, le plus fidèle de ses amis, demanda comme une faveur à Phocion de boire le poison le premier. « Quand tous les autres eurent bu, il n'y avait plus de ciguë, et le bourreau refusait d'en préparer d'autre, si on ne lui remettait le prix d'une livre, qui était de douze drachmes d'argent. Ce que voyant, Phocion fit appeler du dehors un de ses amis en le priant de remettre au bourreau l'argent qu'il demandait (PLUTARQUE, *traduction d'*AMYOT). » Le moment représenté par le peintre est celui où Emphylétus lui apporte la somme demandée, et où Phocion la reçoit en lui disant : « .... Puisqu'on ne peut pas mourir à Athènes sans qu'il en coûte de l'argent. » Au centre de la composition, Phocion, vu de face et à demi assis, la main droite appuyée sur le bras de son ami, le bras gauche étendu, lui indique du geste le motif de sa demande. A gauche, Emphylétus lui présentant les douze drachmes d'argent. Devant lui, Thudippe est en partie étendu sur le sol. Un peu plus loin, du même côté, Hégémon se tient debout. On aperçoit Pythoclès dans le fond, au milieu du tableau, derrière le siége

de Phocion. Tous les quatre éprouvent déjà les effets du poison. A droite, le bourreau s'arrête sur les marches de l'escalier, tenant la coupe vide de la main gauche; il semble montrer qu'il n'a plus de poison. Tout à-fait à droite, sur un bloc placé près de l'escalier, est le mortier destiné à broyer la ciguë.

Ce tableau, qui a figuré longtemps dans le cabinet du docteur Roux, fut exécuté en l'an XII de la République (1803), pour le concours au grand prix de peinture. Cette même année, Blondel obtenait à l'Ecole le prix de la demi-figure.

Donné par M. Anatole ROUX et sa famille en 1854.

BOHN (GUERMANN), *né à Stuttgard (royaume de Wurtemberg)*. (Ecole française).

Venu jeune à Paris, il s'y adonna à l'étude de la peinture, aidé des conseils de MM. Ary Scheffer et Henri Lehman de l'Institut. Depuis cette époque il ne quitta la France que pour aller en Italie, d'où il ne revint qu'après un séjour de trois années passées à Rome afin d'y étudier les maîtres. Il exposa pour la première fois en 1842. Il a envoyé ensuite à presque tous les salons annuels. Il obtint une médaille de troisième classe (genre) en 1844; une de seconde classe en 1849 et fut décoré en 1852. On cite parmi ses tableaux: *Cléopâtre*, *La Sérénade*, *Desdémone*, etc.

5. **Gelsamina.**

H. 0,58. — L. 0,47. — T. — Fig. buste gr. nat.

Une jeune fille en costume italien, vue de trois-quarts perdu, porte dans sa main droite une fleur de Jasmin, emblême de son nom.

Donné par l'Etat en 1868.

Signé : Guermann . Bohn 1868

CARRACHE (Louis) [Attribué à], *né à Bologne en 1555, mort en 1619 dans la même ville.* (Ecole bolonaise).

Il fut élève du Tintoret et maître d'Augustin et d'Annibal Carrache, ses deux cousins. De concert avec ces deux derniers, il fonda à Bologne, une académie de peinture, qui avait pour but d'allier l'observation de la nature à l'imitation des meilleurs maîtres. Bientôt il appliqua ce principe dans un magnifique tableau : *La prédication de saint Jean-Baptiste.* Ses œuvres les plus remarquables sont dans sa ville natale. On lui fait quelques reproches relativement à la couleur ; mais il excella dans le dessin.

6. Deux Docteurs.

H. 1m. — L. 1,32. — T. — Fig. mi-corps gr. nat.

Placés près d'une table, ils s'entretiennent sur le texte d'un livre, que l'un d'eux, celui de droite, vu de face, la tête tournée vers son interlocuteur, tient ouvert et debout sur la table. De la main droite, relevée et appuyée sur la poitrine, il semble affirmer. Celui de gauche, vu de profil, s'appuie, de la main droite, sur l'angle de la table, tandis que de la gauche, le bras étendu, il indique le passage sujet de leur discussion.

Acheté par la ville en 1835.

CŒURDEROY (Mad. Marie), *née à Chablis (Yonne), élève de M. Léon Cogniet.* (Ecole française).

7. Intérieur de Cuisine.

H. 0,40. — L. 0,50. — T.

Au centre, une jeune servante assise est occupée à éplucher des légumes. A gauche, sur un fourneau placé sous une fenêtre, est une casserole; une légère vapeur indique

que l'eau qu'elle contient est en ébullition Du même côté, au fond, se trouve le dressoir garni de tous les ustensiles nécessaires à la cuisine. Au-dessous et en avant, une table sur laquelle sont des légumes. A droite, un coin de cheminée, une armoire, des chaises, sur l'une desquelles est un soufflet. Une horloge à boite placée au milieu du fond, complète l'ameublement. On aperçoit une cour intérieure, au travers des fenêtres placées de chaque côté de l'horloge.

Donné par l'Auteur en 1869.

Signé: MARIE CŒURDEROY.

COYPEL (Noel-Nicolas), *né à Paris en 1691, mort dans la même ville en 1734.* (Ecole française).

Lorsqu'il vint au monde, son frère Antoine était déjà célèbre, il avait 31 ans, cependant il ne prit aucune part à l'éducation artistique du jeune Nicolas. C'est son vieux père, Noël Coypel, qui lui enseigna les premiers éléments de son art. On dit même que sa mère, Françoise Perrin, n'y restait pas étrangère. La mort de son père, qu'il perdit à l'âge de 15 ans, le laissa sans fortune et il dut alors renoncer à visiter l'Italie, comme le faisaient les jeunes artistes de son temps. C'est en étudiant les tableaux des maitres et les antiques qui sont à Paris, qu'il forma son goût. Nicolas Coypel entra à l'Académie le 29 décembre 1720, sous le rectorat de son frère Antoine. Le tableau qu'il offrit pour sa réception est *l'Enlèvement d'Amymone par Neptune.* Il fut nommé adjoint à professeur le 27 octobre 1731. Les tableaux les plus remarquables sont ceux qu'il fit dans la chapelle de la Vierge à l'église de Saint-Sauveur; pour celle de la Sorbonne et aux Minimes de la place Royale. On cite comme le plus célèbre *La Naissance de l'Amour*, qui fut exposé et couronné en 1727.

8. Le Triomphe de Galatée.

H. 0,60. — L. 0,74. — T. — Fig. de

Au milieu de la composition, Galatée, à demi couchée sur des coussins, dans un char en forme de coquille, est traînée par des Dauphins emmuselés avec des rubans, que tiennent en se jouant trois Amours, dont le plus élevé a dans la main droite un flambeau allumé. Vue de face, elle se promène tranquillement sur les eaux. Du bras gauche, elle s'appuie sur l'épaule de l'une des Néréides qui accompagnent son char, soutenue elle-même par un Triton. De la main droite, elle retient une draperie bleue, qui, après avoir recouvert une partie de son corps, s'élève et flotte au-dessus d'elle comme pour l'abriter. La tête un peu inclinée en arrière, Galatée écoute ce que lui dit un petit Amour placé derrière elle. Il lui indique du doigt et de la main gauche un groupe de petits Zéphirs, planant dans diverses positions au-dessus de la mer et soufflant dans toutes les directions, mais plus particulièrement du côté du char. Un peu plus haut, plus à droite du tableau, un autre petit Amour, appuyé sur des nuages, tient comme le premier, mais de la main gauche, un flambeau allumé. Dessous, au second plan, trois Naïades suivent le char à la nage. Près de ce groupe et en avant, deux Tritons sonnent de la conque. A gauche, près de Galatée, on aperçoit deux autres Néréides. Au fond, du même côté, s'élève un énorme rocher : on voit, sur l'une de ses anfractuosités, Polyphème assis, tenant dans ses mains la flûte pastorale, dont les sons n'ont plus pour lui d'attraits, tant il est charmé à la vue du spectacle qui s'offre à lui.

Acheté par la ville en 1835.

DAUZATS (Adrien), *né à Bordeaux en 1804, mort à Paris le 18 février 1868. Elève de Michel Julien Gué.* (Ecole française).



Après être sorti de l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers, où il ne resta pas longtemps, Dauzats suivit les cours de l'Ecole de dessin de Bordeaux, dirigée alors par M. Lacour. Il étudia ensuite la décoration théâtrale sous la direction d'Ollivier, décorateur en chef du grand théâtre ; puis il vint à Paris afin de s'y perfectionner et travailla chez Blanchard, Mathis et Desroche, décorateurs du théâtre des Italiens. Vers 1825, il entra dans l'atelier de son compatriote Gué, pour y étudier la peinture de paysage. Il excellait déjà dans l'aquarelle et la lithographie, quand, en 1828, sur des études faites en Suisse, le baron Taylor l'admit au nombre des artistes attachés à la grande publication des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France.* Touriste infatigable, il entreprit alors une large série d'excursions artistiques, d'abord dans le midi de la France, plus tard en Espagne et en Portugal (1831), en Egypte et en Orient (1832), etc. En 1839, il fit partie de l'expédition des Portes de Fer et parcourut l'Algérie. Il visita tour à tour la Turquie, la Sicile, la Belgique et l'Angleterre. Il accompagna aussi le prince Napoléon dans les contrées du Nord, en 1856. Il fut un des fondateurs de la Société des Artistes peintres, sculpteurs et graveurs, créée en 1844. Il était de toutes les commissions pour les hautes études du dessin ; il fut aussi de tous les jurys, même internationaux ; car lorsque les artistes avaient à se choisir un juge, le nom d'Adrien Dauzats sortait toujours un des premiers de l'urne. Il réorganisa la société des Amis des Arts de Bordeaux, à laquelle il donna une vive impulsion ; en 1858, il accepta les fonctions de membre correspondant de celle de l'Yonne, et en 1866, il les remplissait encore alors qu'il était déjà bien souffrant. « Par sa discrétion, par son activité soutenue, par sa connaissance des hommes, des choses et des circonstances, par sa parfaite honorabilité, dit M. Philippe Burty, il s'était acquis une influence considérable, dont il n'usa qu'au profit des autres, car il vécut et mourut presque pauvre. » Depuis 1831, Dauzats a presque toujours exposé ; on peut citer parmi ses nombreux ouvrages : *La sainte Cécile d'Albi. — La Croix-Dieu. — Les Gitanos. — Une mosquée sur les bords du Nil* (1835). — *L'Eglise de Belein à Lisbonme. — La Giralda de Séville.* —

Le passage des Portes de Fer (acquis par le duc d'Orléans). — *L'Arc de Djimilac*, à Constantine. — *L'intérieur de Sainte-Catherine* (1850). — *Le Passage des Bibans.* — *La Chapelle de l'Escurial.* — *Une Fontaine près de la Mosquée du sultan Hassan.* — *L'intérieur de l'église de Lisbonne* (1864). — *Une Fontaine au Caire.* — *La Mosquée de Cordoue.* — *L'Eglise Saint-Géréon à Cologne* (1855). — *Les environs de Damas.* — *Les environs de Blidah.* — *La grande place de Manzanarès*, Espagne (1861), etc. On voit au musée de Versailles dans la galerie des gouaches, *La bataille d'Almanza.* — *Les ruines de Djimilach et cinq aquarelles sur le passage des Portes de Fer.* — *Le couvent de Sainte-Catherine, au mont Sinaï* (1845), *et la vue intérieure de Saint-Jean-des-Bois, à Tolède* (1855), sont au musée du Luxembourg. Il a de plus exécuté pour la relation de l'Expédition française au Mexique (1840) près de 52 vignettes et gravures, puis écrit ses impressions de voyage au Sinaï. Au salon de 1831, Dauzats a obtenu une médaille de deuxième classe (genre et intérieur), deux de première classe en 1835 et 1848, une de première classe à l'exposition universelle de 1855. Il avait été décoré en mai 1837.

9. **Une Fontaine,** près de la mosquée du sultan Hassan, au Caire. (Salon de 1864).

H. 0,65. — L. 0,50. — Panneau bois. — Fig. de 0,06

Trois fabriques, décorées avec toute l'élégance qui caractérise l'architecture orientale, occupent les premiers plans. A gauche, la fontaine, dont le bassin est masqué par un pan de muraille dégradé, au-dessus duquel on aperçoit la niche, percée d'une fenêtre, ornée comme le grand mur dans lequel elle est placée, de palmettes, fleurons, nœuds, etc., sculptés légèrement dans le stuc. Ce mur, qui cache une partie de la mosquée, n'en laisse voir que le sanctuaire demi circulaire, aéré par des fenêtres fermées de grilles en cuivre, véritable guipure de métal. Des colonnes accouplées en mosaïque verte en soutiennent l'arcature. Au-dessus,

sur un toit en terrasse et un peu en retraite, s'élève un pavillon octogonal, aux arcades en fer à cheval, soutenues par de légères colonnettes, reliées entre elles par une frise à hauteur d'appui, percée à jour. Son toit, comme l'auvent qui ombrage les fenêtres, sont en cuivre ou en métal jadis doré, ornés l'un et l'autre de bordures travaillées comme des bracelets. A droite, une maison enjolivée de rubans de briques, à fenêtres en verres colorés, à la porte surmontée d'un moucharabic, projette son ombre sur une partie du tableau, et fait mieux sentir la couleur vraie, lumineuse et chaude des parties éclairées. Plusieurs personnages animent cette composition : à gauche, un enfant se dirige vers deux de ses camarades assis à l'ombre, portant dans ses mains une écuelle pleine d'eau, qu'il vient de puiser à la fontaine; à droite, à l'entrée de la maison, deux Arabes causent ensemble. Au milieu, vers la mosquée, cinq autres personnages paraissent s'entretenir tranquillement, tandis qu'au fond, un peu à droite, trois cavaliers se dirigent au galop de leurs chevaux, vers le Caire, dont on aperçoit au loin les minarets et la coupole de l'une de ses mosquées.

Donné par l'Etat en 1865.

(Voir aux Dessins).

Signé : A. Dauzats.

DESPORTES (Alexandre-François) [Attribué à], *né à Champigneul en 1661, mort à Paris en 1743.* (Ecole française).

A l'âge de 12 ans il quitta son père qui était laboureur dans un village de la Champagne, pour aller à Paris chez un de ses oncles. Celui-ci le plaça chez un artiste flamand, peintre d'animaux, nommé Nicasins. Peu satisfait des leçons qu'il y recevait, Desportes ne voulut plus d'autres guides que la

nature et l'antique. Inoccupé à Paris, malgré son habileté à peindre le portrait, il résolut d'aller en Pologne où il avait des amis. Arrivé à Varsovie en 1695, il fit les portraits du roi, de la reine et de plusieurs seigneurs de la cour. Rentré en France vers la fin de 1696, il peignit plus particulièrement des animaux et des chasses. Le 1er août 1699, il entra à l'Académie et fut élu conseiller le 17 mars 1704. *Son portrait en costume de chasseur avec des chiens et du gibier* est le tableau qu'il offrit pour sa réception. Louis XIV lui fit peindre les plus belles chiennes de sa meute et décorer plusieurs de ses résidences royales. Louis XV et les grands seigneurs de sa cour l'occupèrent successivement. Outre les animaux et le paysage, dans lesquels il excellait, Desportes a peint avec supériorité les fleurs, les fruits, les vases, etc. Il fut chargé en 1733 de renouveler aux Gobelins les tentures des tapisseries des Indes peintes dans le pays par des artistes hollandais. Plusieurs de ses tableaux ont figuré aux expositions de 1737, 1738, 1739, 1740, 1741 et 1742. Il a eu pour élèves son fils Claude-François Desportes et son neveu Nicolas Desportes.

10. Portrait d'un Chasseur.

H. 1,44. — L. 1,15. — T. — Fig. en pied gr. nat.

Ce chasseur est représenté la tête nue, vu presque de face. Il porte un habit de couleur violâtre par dessus un gilet de même nature, tous deux galonnés; chemise à jabot, guêtres gris foncé montant au-dessus des genoux. A sa ceinture est attachée une gibecière sur laquelle on aperçoit un écusson à demi effacé, laissant voir encore une étoile et surmonté d'une couronne de comte. Assis sur un tertre, au pied d'un arbre, il est tourné à gauche, il a les jambes croisées, la main droite appuyée sur les genoux; il est appuyé sur le coude gauche et de la main gauche il tient son fusil, debout à côté de lui, reposant sur la crosse. A ses pieds, son chien assis presque de face, tourne la tête

pour regarder son maître. Plus à droite, un lièvre mort, appuyé la tête en bas. Dans le fond à gauche, la campagne.

Des renseignements presque certains donnent lieu de croire que ce portrait est celui de Prix Richer, de Lucy, reçu lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre, en 1733.

Donné en 1829 par M. SAUVALLE, ancien secrétaire général de la préfecture de l'Yonne.

DUGHET (Gaspard, dit le Guaspre), *né à Rome en 1613, mort dans la même ville en 1675.* (Ecole française).

Dughet appartenait à une famille d'origine parisienne, dont le Poussin avait épousé la fille. Il fut élève de son beau-frère. Cette parenté et son talent lui ont fait donner quelquefois le nom de ce peintre célèbre. Son goût particulier pour le paysage lui faisait rechercher pour les dessiner les sites de l'effet le plus piquant. Afin de mieux étudier la nature, il avait loué quatre maisons en même temps : deux dans les quartiers les plus élevés de Rome, une autre à Frascati et la dernière à Tivoli. A vingt ans Le Guaspre avait déjà une grande réputation. Il peignit dans toutes les villes principales de l'Italie, mais ses tableaux les plus remarquables sont à Rome. Il avait acquis une telle pratique, qu'il pouvait finir en un jour un grand tableau avec les figures. On distingue trois manières dans les ouvrages de ce peintre : la première pèche par un peu de sécheresse ; la seconde, qui est sa meilleure, est plus simple, plus vraie, plus étudiée ; la dernière est vague, mais cependant agréable. Il a gravé lui-même huit de ses paysages. Vivarès a aussi gravé d'après lui. Ses tableaux ne sont généralement pas signés.

11. Paysage.

H. 1,15. — L. 1,70. — Fig. de 0,25.

A gauche du premier plan, qui est tout entier dans le clair-obscur, afin de repousser les autres parties du paysage

qui, quoique sans soleil, sont lumineuses et pleines d'air, se trouve près de grands arbres indiquant l'entrée d'une forêt, un homme, vêtu d'une tunique courte, bras et jambes nus, luttant avec un lion, dont il tient de ses deux mains les mâchoires écartées. Au centre, sur le devant, un tronc de colonne et son piédestal reposent sur une arcade en briques. Derrière, au second plan, un lac baigne un rocher escarpé, au sommet duquel est une forteresse. Au milieu glisse sur l'onde tranquille une gondole à voile. Tout près et sur les deux rives de nombreuses fabriques italiennes aux tours crénelées s'avancent dans les eaux. Au fond, à droite, se déroule un vaste horizon, bordé par des collines d'une perspective profonde, au pied desquelles se voit une villa.

Donné, en 1868, par M. E. DENORMANDIE, député de la Seine.

FRANCK (FRANÇOIS), dit le Vieux, *né à Hérenthals (en Campine), vers 1544, mort à Anvers en 1616.* (Ecole flamande).

Il vint à Anvers avec son père, Nicolas Franck, peintre médiocre, qui le plaça avec ses frères dans l'atelier de Frans Floris. En 1561, François Franck obtint le droit de bourgeoisie, fut reçu franc-maître de Saint-Luc en 1567, et plus tard remplit les fonctions de doyen de la Gilde en 1588 et 1589. Ses principaux tableaux sont : *Le Christ à Emmaüs*, *Jésus au milieu des docteurs* (1587), un des volets représente saint Ambroise baptisant saint Augustin ; l'autre, le miracle d'Elie à Sarepta. Ce morceau, regardé comme le chef-d'œuvre du peintre, ornait l'autel de la chapelle des maîtres d'Ecole dans l'église de Notre-Dame d'Anvers. Il y a au musée de Dresde sept de ses tableaux, dont le plus remarquable est une fuite en Egypte. On cite encore de lui, à Blenheim (Angleterre), *Une destruction de l'armée de Pharaon dans la mer Rouge,* etc.

12. **Passage de la mer Rouge.**

H. 0,53. — L. 0,74. — Panneau bois. — Fig. de 0,17.

Le moment choisi par le peintre est celui où les Israélites, après avoir traversé la mer Rouge, dont les eaux, sur l'ordre du Seigneur et sur un geste de Moïse, s'étaient séparées pour leur livrer passage, viennent d'atteindre la rive opposée, et où Pharaon, qui avait rassemblé toute son armée pour les poursuivre, entre à son tour dans le lit de la mer, dont les flots, sur un nouveau geste de Moïse, se rejoignirent en engloutissant le roi et toute son armée Au premier plan, vers le milieu de la composition, plusieurs personnages entourent un cercueil ouvert, dans lequel est un squelette. Deux d'entre eux paraissent être des patriarches, dont le plus rapproché, s'appuyant sur une longue canne, est vêtu d'une tunique rouge; un coin relevé et retenu par une ceinture dorée laisse voir un pardessous bleu frangé d'or. A gauche, un homme, portant une tunique jaune et coiffé d'un turban, indique du doigt et de la main droite le contenu du cercueil. Un jeune enfant, placé devant, en tient de ses deux mains le bord, se grandissant sur la pointe des pieds pour voir à l'intérieur. Près de l'angle gauche du tableau est un groupe de femmes et d'enfants. La plus rapprochée du spectateur est assise, elle s'apprête à boire quand une autre, plus âgée, lui adressant la parole, appelle d'un geste énergique son attention vers le groupe central. Près de la femme assise, vers le bord et l'angle du tableau, se trouve un paquet de linge blanc attaché par le milieu, sur lequel on voit le monogramme placé ci-dessous à gauche. A droite, sur le devant, un groupe d'une dizaine de figures, est occupé à vérifier le riche butin contenu dans une malle. Plus à droite, un homme portant sur ses épaules un ballot s'avance rapidement. A l'extrémité de ce ballot se lit la signature placée ci-dessous à droite. Plus loin, au troisième plan, on aperçoit Moïse et Aaron. Le premier, le bras

étendu, ordonne aux flots de se refermer sur le roi et son armée. Au deuxième plan, tout-à-fait à gauche, un enfant est monté sur un chameau. On compte plus de trente figures sur le devant, puis une foule innombrable d'hommes, de femmes, d'enfants et d'animaux. Plusieurs colonnes, conduisant des bestiaux, s'éloignent en gravissant le chemin ouvert dans la montagne.

Acheté par la ville en 1835.

Signé : FK

GAUTHEROT (Claude), *né à Paris en 1769, mort dans la même ville en 1825.* (Ecole française).

Après avoir reçu de son père les premières notions de l'art et essayé avec succès le modelage du portrait, il entra en 1787 dans l'atelier de David, dont il fut l'élève et l'ami. Gautherot, qui ne put rester étranger aux agitations de son époque, vint dans le département de l'Yonne à la suite de Lepelletier de Saint Fargeau. Plus tard, blessé d'un coup de feu en défendant la Convention le 13 vendémiaire an IV (octobre 1795), il résolut de se consacrer exclusivement à la peinture. A cette époque, il ouvrit une école sous le patronage de David et forma d'excellents élèves. Ses principaux tableaux sont : *Marius à Minturnes* (1796). — *Pyrame et Thisbé.* — *Convoi d'Atala* (1810). — *Portrait de Davout.* — *Portrait de Portalis.* — *Napoléon haranguant ses troupes au passage du Leck* (Prix de 1810). — *Napoléon blessé devant Ratisbonne.* — *Entrevue des empereurs de France et de Russie à Tilsitt.* — *Saint Louis pansant les malades.* — *Saint Louis donnant la sépulture aux soldats de son armée*, etc.

13. Portrait du baron Fourier.

H. 1,27. — L. 0,91. — T. — Fig. jusqu'aux genoux, gr. nat.

Il est représenté debout, vu de face, la tête nue, vêtu de

noir. Appuyé du bras gauche au dos d'une chaise, sur laquelle est jeté son pardessus, il tient ses gants de la main gauche. Le bras droit descend le long du corps.

Provenance inconnue.

Signé : GAUTHEROT
AN XI.

GÉRARD (François-Pascal-Simon, baron), *né à Rome le 4 mai 1770, mort à Paris le 11 janvier 1837*, élève de David. (Ecole française).

Son père, intendant du bailly de Suffren, suivit ce dernier à Rome, où il allait comme ambassadeur. Il s'y maria avec une italienne, dont il eut trois fils. En 1780, il revint à Paris avec sa femme et ses enfants. Gérard, qui montrait des dispositions pour le dessin, fut admis à l'âge de 12 ans dans la pension du roi, destinée à recevoir de jeunes artistes. Dix-huit mois après, il entra chez le sculpteur Pajou. Deux ans plus tard il fut admis parmi les élèves de Brenet, peintre de l'Académie. Ce fut en 1786 qu'il entra dans l'atelier de David. Au concours de 1789, Gérard obtint le second prix de Rome ; le sujet donné était : *Joseph se faisant reconnaitre par ses frères* (Musée d'Angers). Sa première œuvre importante fut le *Bélisaire*, exposé en 1795 (en Russie) ; vint ensuite *Psyché recevant le premier baiser de l'Amour* (1796). A ce même salon figurait *le portrait en pied d'Isabey tenant par la main sa jeune fille*, portrait qui le rendit célèbre en ce genre et fonda sa réputation. Dès cette époque, toutes les notabilités de l'Empire et de l'Europe voulaient être peintes par Gérard. Il fit près de cent portraits en pied et un nombre immense de portraits en buste dans l'espace de quarante années. Il a produit aussi près de trente tableaux de genre historique, entre autres : *Les trois Grâces* (1806). — *La*

bataille d'Austerlitz et Ossian (1810). — *Corinne improvisant au cap Misène et Thétis portant les armes d'Achille* (1819). — *Louis XIV déclarant son petit-fils roi d'Espagne* (1828), etc. On lui doit encore *La peste de Marseille* (1832) et *les quatre pendentifs de la Coupole du Panthéon.* Il a exposé presqu'à tous les salons de 1793 à 1827 inclusivement. Le Musée du Louvre possède sept tableaux de ce maître : *Entrée de Henri IV à Paris* (1817). — *Psyché et l'Amour.* — *Daphnis et Chloé* (1824) — *La Victoire et la Renommée.* — *L'Histoire et la Poésie.* — Deux portraits : l'un *Isabey, peintre en miniature*; l'autre, *Canova, célèbre statuaire Italien.* Gérard avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur à la création de l'ordre et baron le 5 septembre 1819. Il était, en outre, membre de l'Académie des Beaux-Arts et professeur à l'école des Beaux-Arts.

14. Portrait de Chenard (1).

H. 0,65. — L. 0,55. — T. — Buste gr. nat.

Il est tourné à gauche; la tête nue est vue de face. Il est vêtu d'un pardessus gris-jaunâtre, habit bleu, gilet jaune et cravate blanche.

Ce portrait, non signé, est cependant très authentique. On y retrouve toutes les qualités qui distinguent son auteur. Peint avec une aisance magistrale; le pinceau en est soigneux sans sécheresse; tout est précis, tout est sobre et d'une

(1) Chenard Simon est né à Auxerre le 20 mars 1758, et est mort à Paris en 1831. Son père, qui était menuisier, habitait sur la paroisse Saint-Pierre-en-Vallée. Chenard commença par être enfant de chœur, puis s'engagea dans une troupe de province. En 1782, il débuta à l'Opéra, qu'il quitta pour la Comédie Italienne, où il créa plusieurs rôles. La Comédie Italienne ayant pris le nom d'Opéra Comique, il en devint l'un des secrétaires-directeurs. Sa belle basse-taille, son jeu vrai et plein de sentiment, l'ont placé au nombre des meilleurs artistes de la scène lyrique française. Il jouait aussi parfaitement du violoncelle. Chenard fut maître de la chapelle et de la maison particulière de Napoléon Ier.

simplicité remarquable. La couleur, ferme dans les chairs, est légère et spirituelle dans le costume, quoique solide et d'une grande unité. La tête, où se trouve toute la vérité d'expression de la physionomie, est peinte avec souplesse et dans une localité de tons argentins excellents; elle est rendue avec une telle magie, qu'elle sort de la toile et semble respirer. Ce tableau fut peint en 1797, deux ans après celui d'Isabey: il est de la meilleure époque du maître. (Voir à la Bibliothèque nationale, dans l'œuvre du baron François Gérard, la liste de tous les portraits qu'il a peints ou dessinés).

Donné par M[lle] CHENARD en 1863.

M[lle] Chenard, qui est décédée le 8 mars 1863, a, par testament olographe, déposé chez M[e] Viefville, notaire à Paris, fait les dispositions suivantes :

« Je lègue à la ville d'Auxerre, département de l'Yonne,
« lieu de naissance de feu mon père, et pour être placés
« dans son musée :

« 1° Le portrait en buste de mon père, peint à l'huile
« par feu François Gérard, membre de l'Institut ;

« 2° Pour la même destination, le portrait en pied de
« mon père, représenté dans le rôle du père Morin, de la
« pièce de Félix ;

« 3° Pour la même destination, l'album des costumes de
« mon père, dans différents rôles, dessinés à la sépia. Ces
« deux derniers articles sont peints et dessinés par feu
« Xavier Leprince. »

M[lle] Decoppet fut sa légataire universelle, et M. J. Dubost, chef de division à l'administration générale de l'assistance publique à Paris, son exécuteur testamentaire.

GUÉRARD (AMÉDÉE), *né à Sens (Yonne),* élève de Picot. (Ecole française).

M. Guérard a pris part à toutes les expositions depuis 1849.

Ses principaux tableaux sont : *Souvenirs de Gargilles, paysans du département de l'Indre.* — *Un antiquaire* (1850). — *L'adoration de la Croix* (1855). — *Un jour de fête en Bretagne* (1857). — *Une messe du matin à Monterfil* (*Ille-et-Vilaine*) (1859). — *Un Repas de noce* (*Ille-et-Vilaine*) (1861). — *Promenade des fiancés à l'Assemblée de Saint-Aubin* (*Yonne*), mœurs bourguignonnes (1863). — *Pêcheuses de Saint-Cast, Côtes du Nord* (1864). — *Sur la falaise, Côtes du Nord* (1865). — *Les apprêts de la Noce* (1867) — *Devant la Maison-Dieu, souvenir de Bretagne* (1869), et en 1870 *le Réveil* et *les Miettes.*

15. **Convoi d'une jeune fille se rendant à l'Eglise.** — Monterfil (Ille-et-Vilaine).

H. 1,23. — L. 2,04. — T. — Fig. de 0,50.

Dans un chemin serpentant au milieu d'une plaine profonde s'avance lentement le convoi, se dirigeant de gauche à droite. Sept jeunes filles marchent en tête du cortége. La première, un livre dans la main gauche, tient de la droite une sonnette qu'elle fait tinter de temps en temps. Elle est suivie de trois autres portant la croix, voilée d'un crêpe, le bénitier et une couronne de fleurs blanches; puis viennent celles qui portent les instruments de travail de la défunte et quatre autres portant le cercueil, recouvert d'un blanc linceul, surmonté d'une couronne. Derrière suit la famille en pleurs, escortée de ses nombreux amis, dont la longue procession se perd à l'horizon.

Ce tableau fut exposé au salon de 1861.

Donné par l'Etat en 1864.

Signé : Amedée Guérard. 1861.

HUPIN (I.).

16. **Vases d'or, d'argent, de cristal et tapis.**

H. 0,90. — L. 1,20. — T.

Sur un socle recouvert d'un riche tapis retombant en plis nombreux, sont placés de gauche à droite : un brûle-parfums en or, une bouteille en argent, une aiguière d'or sur un plateau d'argent, une coupe à demi renversée, un vase couché, une pendule (style Louis XIII), un coffret surmonté d'une figure, un cornet en cristal à anses parallèles, garni d'un couvercle et monté sur un socle en argent, etc. A droite, au premier plan, dressé contre le tapis, un grand plateau en or, orné de figures et d'ornements repoussés.

Acheté par la ville en 1835.

Signé : .I.HVPIN FE

JEAURAT (Etienne), *né à Paris le 8 février 1699, mort à Versailles le 14 décembre 1789,* élève de Nicolas Wleughels. (Ecole française).

Il étudia les premiers éléments du dessin avec son frère Edme, graveur assez distingué, élève de Picart. Il entra ensuite dans l'atelier de Wleughels, qui, nommé directeur de l'Académie de France à Rome, l'emmena avec lui en Italie, en 1724. De retour à Paris, il fut reçu à l'Académie le 24 juillet 1733. Il y devint successivement adjoint à professeur, professeur, adjoint à recteur, recteur et chancelier le 24 février 1781. Il était aussi, à cette époque, le garde-meuble honoraire des tableaux du roi à Versailles, où il s'était fixé dans les dernières années de sa vie. Il eut pour élève Henri Nicolas Jeau-

rat, dit de Bertry, son neveu, qui fut aussi membre de l'Académie royale de peinture. Les œuvres de Jeaurat sont en très-grand nombre : sujets religieux, compositions historiques, tableaux familiers et de genre. Ces derniers, pour la plupart, ont été reproduits par les plus habiles graveurs de son temps. Il a pris part à toutes les expositions de peinture de 1737 à 1760. Son tableau de réception à l'Académie, représentant *La mort de Pyrame et de Thisbé*, était au château de Compiègne. Celui que possède le Louvre, *Diogène brisant son écuelle*, avait été extraordinairement commandé pour le roi et fut exposé en 1747. Jeaurat, dont les parents étaient originaires de Vermenton, y possédait une maison, où il venait chaque année passer quelques mois. On voit encore aujourd'hui dans l'église de cette petite ville deux tableaux de ce maître : l'un, *Saint Nicolas bénissant des enfants*; l'autre, *l'Institution du Rosaire*, tous deux signés et datés, le premier de 1752, le second de 1753. Parmi ceux qu'on cite encore dans le pays, il faut noter les deux derniers tableaux qu'il exposa au Louvre en 1769 : *Une veillée en Bourgogne* et *Un pressoir*, qui ornent à Auxerre le salon de madame Charié.

Pour plus de renseignements sur la vie et les ouvrages de Jeaurat, son séjour dans le département de l'Yonne, voir la notice biographique de M. Sylvain Puychevrier, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1863.

17. La Leçon de la Grand'Maman.

H. 1,30. — L. 0,96. — T. — Fig. presqu'en pied, demi-nat.

A gauche du tableau, la grand'mère est assise, tournée vers la droite, les deux mains posées sur les genoux. De la main gauche elle tient un livre entr'ouvert, et paraît écouter attentivement la leçon que lui récite la plus jeune des trois petites filles placées devant elle. Ces trois enfants occupent la droite de la composition. Les deux plus grandes, dont l'aînée tient un petit portefeuille sous le bras gauche, et la cadette a les deux mains passées dans un manchon, paraissent attendre leur tour. A l'angle droit inférieur du cadre,

appuyé contre une chaise, est un carton à dessin sur lequel on lit la signature de Jeaurat.

Un certain air de famille donne à penser que ces personnages, qui sont des portraits, pourraient bien être celui de l'une des sœurs du peintre, Mme Quatremère et ses petites filles.

Acheté par la ville en 1835.

(Voir aux dessins).

Signé : *Jeaurat f.*

JEAURAT (Nicolas-Henri, dit de Bertry) [Attribué à] : élève et neveu du précédent, *né à Paris, mort à Vermenton.* (Ecole française).

18. Nature morte.

H. 0,41. — L. 0,22. — T.

Sur une table sont déposés différents légumes, une marmite en cuivre et son couvercle, une cruche en grès, une casserole jaune en terre vernissée, etc.

Donné par M. Edmond COTTEAU en 1870.

(*Ancienne collection Duru*).

JULLIEN (Amédée), *né à Clamecy (Nièvre)*, élève de M. Rémond. (Ecole française).

Né avec le goût des Beaux-Arts, M. Jullien les cultiva de très bonne heure ; d'abord en amateur, alors qu'il était notaire et maire de Tannay (Nièvre), puis, entraîné par sa passion, il abandonna ces fonctions pour se livrer exclusivement à la

peinture et lui consacrer tous ses instants. Ses principaux tableaux sont : *La ferme des Chamards, près Entrains* (1863). — *Une mare près de Clamecy* (Nièvre) (1864). — *La prairie des Vallées, près de Lormes* (Nièvre) (1865). — *Prairie dans le Nivernais* (1866), — *La ferme des Chênois, près Entrains* (1869). — *La prairie, village de Brassy* (Morvan) (1869). — *Un coup de vent pendant la pluie, à Maupertuis* (Yonne) et *la Grenouillère sur les falaises de Villers* (Calvados) (1870). — M. Julien a, en outre, en 1868, publié un volume sur les Beaux-Arts et leur administration.

19. **Une Prairie dans la Vallée de l'Yonne.** — Salon de 1863.

H. 0,90. — L. 1,20. — T.

L'Yonne coule au milieu de la prairie, sur le devant du tableau, qui est presque tout entier dans le clair-obscur. Sur la passerelle qui conduit d'une rive à l'autre, une femme adossée au parapet surveille ses vaches, qui paissent tranquillement au loin dans une partie du pré éclairée par un rayon de soleil. Sur le coteau, à gauche, on aperçoit quelques maisons du hameau, se détachant sur l'horizon vaporeux qui semble de ce côté se fondre avec le ciel gris et brumeux. A droite, un bouquet d'arbres assez élevés masque le ciel et projette au loin son ombre.

Donné par l'auteur en 1869.

Signé : A. Jullien. 1865

LABRUZZI (Piétro), *XVIII*e *siècle.* (Ecole romaine).

Ce peintre fut sans doute élève de Pompéo Battoni ; une

note trouvée au dos du tableau semble l'indiquer. On y lit que ce portrait a été peint à Rome dans l'atelier et sous la direction de ce maître, en l'année 1776. A cette époque, en effet, toutes les illustrations du temps voulaient être peintes par Pompéo et se donnaient rendez-vous chez lui. Trois papes et un empereur y posèrent pour leurs portraits.

20. **Portrait du père Laire, minime.**

H. 0,74. — L. 0,60. — T. — Fig. mi-corps, gr. nat.

Le père Laire, religieux de l'ordre des Minimes, ancien bibliothécaire du cardinal de Loménie, archevêque de Sens, fut le fondateur de la Bibliothèque et du Musée de la ville d'Auxerre. Il est assis dans un fauteuil, devant une table, tourné à droite. La tête nue, vue de face, est légèrement inclinée sur l'épaule. Il porte un camail noir, à capuchon rabattu. De la main droite, appuyée sur la table, il tient sa plume et un papier sur lequel on lit : *In studio et amicis.* De l'index de la main gauche, relevée à la hauteur de la poitrine, il semble se désigner. Au fond, un rideau vert entr'ouvert laisse voir une Bibliothèque.

Provenance inconnue.

LEFEBVRE (Jules-Joseph), *né à Tournon (Seine-et-Marne),* élève de M. Léon Cogniet. (Ecole française).

Après avoir commencé ses études à l'école des Beaux-Arts d'Amiens (Somme), M. Lefèbvre vint à Paris, entra dans l'atelier de M. Léon Cogniet, fut peu après admis à l'Ecole nationale des Beaux-Arts et y remporta le premier grand'prix de Rome (Histoire) en 1861. Il débuta au salon 1857 par le portrait de madame L. Il exposa *trois portraits en* 1859. Ses œuvres les plus remarquables sont : *La veille de Noël.* — *Portrait de M. P.* (1861) qui valurent à leur auteur une mention honorable à ce salon. — *La Charité romaine* (1864) appartenant au ministère de la maison de l'Empereur et des

Beaux-Arts. — *Pèlerinage au Sacro Speco, couvent de San Benedetto (Etats Romains)* appartient à la princesse Mathilde. — *Jeune fille endormie;* ce tableau, après avoir appartenu au Prince Napoléon, est aujourd'hui chez M. Jules Desvalières ; ces deux toiles ont été médaillées au salon de 1865. — *Nymphe et Bacchus*, actuellement au musée du Luxembourg. — *Jeune homme peignant un masque tragique* (1866) au musée d'Auxerre : ces deux tableaux ont eu les honneurs de l'exposition universelle de 1867. — *Sa Sainteté Pie IX à Saint-Pierre de Rome* (1867) à M. Lafon. — *Femme couchée*, tableau médaillé, acheté par M. Alexandre Dumas fils. — *Portrait de madame L. L.* (1868). — *Portrait de madame L.* — *Pascuccia*, jeune italienne, appartenant à M. G. de Reiset (1869). — *La Vérité*, etc., etc. M. Lefebvre a fait aussi à Florence une copie du Cénacolo di San Salvi, fresque d'André del Sarte (9 mètres sur 8 mètres), qui se voit au musée de l'école nationale des Beaux-Arts. Il a peint un plafond pour une salle de bains, dans l'hôtel de madame de Cassin, aux Champs-Elysées, représentant *le Sommeil de Diane*. Outre les récompenses qui lui ont été décernées à différents salons, cet artiste a obtenu des médailles d'or et d'argent aux expositions d'Amiens et de Bayonne.

21. Jeune homme peignant un masque de tragédie.

H. 1,83. — L. 1,20. — T. — Fig. gr. nat.

Placé au centre de son atelier, un jeune homme debout devant son chevalet, un genou appuyé sur son tabouret, la main gauche tenant le godet à couleur posée sur la tablette du chevalet, est occupé à peindre un masque qu'il regarde attentivement et avec malice. Il a la tête coiffée d'une toque, une draperie passée autour du torse et retombant sur l'épaule droite est tout son vêtement. A ses pieds un pot en grés contenant les brosses ; à gauche, au fond, trois masques attendant leur décoration ; à droite, la boite à couleurs.

Donné par l'Etat en 1868.

LEPRINCE (A. Xavier), *né à Paris, en 1799, mort à Nice en 1826*. (Ecole française).

Mort fort jeune, Leprince n'a exposé qu'aux salons de 1819, 1822 et 1824. A cette dernière exposition figuraient : *Les Patineurs*. — *Le passage de Susten* (*canton d'Uri*) en Suisse, (Musée du Louvre), et *l'Embarquement de bestiaux dans* le Passager, *à Honfleur* (Musée du Louvre). Ce dernier tableau fut remarqué et valut à son auteur les encouragements de la critique. Cet artiste a peint aussi le portrait, mais on ne cite que ceux de son œuvre lithographique, dont les plus remarquables sont : *Le portrait de Morin* (1823). — *Listy* (1824). — *Chenard* dans son rôle de Félix. — *Lemonnier et mademoiselle Pradher*, dans le Coq du Village (1822). — *Guillaume et madame Bras* dans Rataplan.

22. **Portrait en pied de Chenard.**

H. 0,39. — L. 0,33. — Fig. 0,28.

Chenard est représenté dans le rôle du père Morin de la pièce de Félix. Il est assis, tourné à droite, vu de face, la tête nue. De la main gauche appuyée sur une table il tient son mouchoir. La droite repose sur ses genoux. Au fond, un lit, les rideaux presque fermés.

Donné par Mlle CHENARD, en 1863.

(Voir aux dessins et à Gérard, portrait de Chenard).

A. X.

Signé : Leprince 1821.

MARQUIS (Pierre-Charles), *né à Tonnerre (Yonne)*, élève de Guyon-Lethière. (Ecole française).

C'est à Paris, dans l'atelier de Lethière, qu'il étudia la pein-

ture. Il débuta, au salon de 1831, par un portrait de femme en pied. Depuis cette époque, M. Marquis a produit un grand nombre de tableaux ; on le voit figurer à toutes les expositions. Les plus remarquables sont : *Charles VII* (1833). — *Magdeleine pénitente* (1834). — *La destruction de l'ordre des Templiers* (1836). — *Les Croisés au Saint-Sépulcre* (1837). — *Le Christ et la Samaritaine* (1840). — *Le Christ au tombeau* (1843). — *Obsèques de Guillaume le Conquérant* (1846). — *Jésus guérissant un aveugle*, à l'exposition universelle de 1855. — *Saint Louis se rendant à Notre-Dame avec sa mère* (1857). — *Le supplice de Jeanne d'Arc* (1861). — *Le sacrifice d'Abraham* (1865). — *La résurrection de Lazare* (1869), etc. Il a en outre décoré la Chapelle du baptistère à l'église Saint-Eustache, à Paris ; on y voit : *Le baptême du Christ.* — *La piscine miraculeuse.* — *Jésus donnant les clefs à saint Pierre* et *Dieu remettant à Moïse les tables de la Loi.* Cet artiste a obtenu une troisième médaille en 1836 et un rappel en 1859 et en 1863.

23. **Le Martyre de saint Denis & de ses compagnons** (saint Rustique et saint Eleuthère). (Salon de 1863).

H. 2,48. — L. 1,44. — T. — Fig. demi nat.

Saint Denis, apôtre, envoyé de Rome dans les Gaules vers 250, fut le premier évêque de Paris. Il a souffert le martyre durant la persécution de Valérien vers 272. Au premier plan, saint Eleuthère est étendu sur le sol, les bras levés au ciel. Un des bourreaux lui tient le bras droit, s'apprêtant à le frapper. Près de lui, saint Rustique à genoux, les mains jointes, laisse patiemment retirer ses vêtements. Le soldat qui lui a découvert les épaules porte la main à son glaive, tandis qu'un troisième, l'arme levée, va porter le coup. A côté de ce dernier, un vieillard, drapé de rouge, indique par un geste menaçant qu'il prend part à l'action. Au second plan, saint Denis, à genoux, revêtu de ses habits

sacerdotaux, bénit ses compagnons. A gauche, un des bourreaux se dispose à lui trancher la tête, tandis qu'à droite on l'invite à sacrifier aux faux dieux. Le Proconsul, assis, entouré de sa suite, sous le péristyle du temple, veille à l'exécution de la sentence. Au sommet du tableau, à gauche, des anges apportent la palme et la couronne du martyre.

Donné par l'Etat en 1863.

24. **Jésus enfant au milieu des Docteurs** (Salon de 1869).

H. 2,48. — L. 1,44. — T. — Fig. demi nat.

Sous le péristyle d'un temple, Jésus est debout au centre de la composition, entouré des docteurs qui s'entretiennent avec lui. Sur le devant du tableau, à gauche, la Vierge arrive suivie de saint Joseph. Elle est heureuse de retrouver son fils et semble lui dire l'inquiétude qu'il leur a causée par son absence.

Donné par l'Etat en 1869.

Signé : *Marquis 1863.*

PATROIS (Isidore), *né en 1815 à Noyers (Yonne).* (Ecole française).

M. Patrois se fit presque seul et sans maître : après quelques mois seulement consacrés à l'étude du dessin, armé de cette volonté persévérante qui est souvent le génie, il se livra avec une ardeur infatigable à la pratique de la peinture. Ses efforts furent bientôt couronnés de succès ; outre les médailles et les diplômes d'honneur que lui décernèrent les villes de Montpellier et d'Amiens, il obtint au salon de 1861 une médaille

de troisième classe (genre historique); en 1863 une seconde médaille et en 1864 une médaille unique, ce qui le mit hors concours. A la suite d'une de ces expositions, la ville d'Amsterdam l'a nommé membre de son académie des Beaux-Arts. En 1839, il parcourait la Russie afin d'y étudier les mœurs de ses habitants; il en rapporta un grand nombre de matériaux et de costumes, indispensables pour les scènes russes qu'il a peintes. Ses tableaux sont répandus partout: en Angteterre, en Hollande, en Prusse, en Belgique, en Bavière, etc. Le nombre en est assez considérable; les plus remarqués aux différents salons auxquels il a pris part, sont: *Une des entrées de la forêt de Charonne* (1844). — *Trois Portraits* (1849 et 1850). — *Le Doigt coupé.* — *Le Goût du Travail* (à l'exposition universelle de 1855). — *Le Choix des Fruits.* — *Les Apprêts pour le bal.* — *Les Œufs de Pâques.* — *Jeune Fille peignant des fleurs.* — *La petite Dévideuse.* — *L'Enfant gâtée* (1857). — *La Ruine au jeu.* — *Fauvette* — *Les Revers.* — *Un Souvenir* (1850). — *Procession des saintes Images aux environs de Saint-Pétersbourg;* ce tableau, acheté par l'Etat, a été retiré du musée du Luxembourg, où il était placé, pour orner les salons de la Présidence de la chambre des députés. — *L'Isba*, intérieur russe, figurait à l'exposition universelle de 1867. — *La bonne Aventure*, *jeunes filles russes et tziganes* (1861), est placé dans les salons du ministère d'Etat. — *Rouskaïa Pliaska*, danse nationale russe, a fait partie de l'exposition universelle de 1867 et fut achetée par la ville de Lyon. — *La Rencontre des Fiancés*, sujet russe, acheté par le ministre des Beaux-Arts, se trouve dans le salon de ce ministère. — *Le Bonheur*, ce tableau fut acheté par l'Empereur et placé à l'Elysée (1863). — *Jeanne d'Arc après la journée de Compiègne* (à l'hôtel de ville d'Orléans). — *Un Nuage* (*Oblatchko*), scène intime russe, a pris part à l'Exposition de la société des amis des arts de l'Yonne en 1866. Ces deux tableaux ont eu les honneurs de l'exposition universelle de 1867. — *François Ier confère au Bosso les titres et les bénéfices de l'abbaye de Saint-Martin, en récompense de ses travaux de décoration au palais de Fontainebleau* (au musée de Dijon). — *Le Pressoir en Touraine* (1865). — *Jeanne d'Arc insultée dans sa*

prison (1866), — *Jeanne d'Arc allant au supplice, Rouen*, 1431 ; cette œuvre, la plus importante du maître, se voit au musée de Rouen. — *La bonne Nouvelle* (1867). — *Peines d'Ami* (musée d'Auxerre).— *Le Lien* (1868). — *Le général Buonaparte fait sa première visite à madame de Beauharnais et accorde à son jeune fils la permission de conserver le sabre de son père.* — *Jeune fille écrivant* (1869). M. Patrois a aussi quelques tableaux dans le palais de l'empereur de Russie à Saint-Pétersbourg et dans celui du grand duc Michel.

25. Peines d'Ami.

H. 0,24. — L. 0,32. — Bois. — Fig. assise de 0,15.

Deux gentilshommes, en costume Louis XIII, sont assis au milieu d'un intérieur de la même époque. L'un des deux, celui à droite, le corps tourné vers la gauche et vu de profil, raconte ses chagrins; de la main gauche, il tient son chapeau appuyé sur ses jambes croisées, tandis que de la droite il aide à son récit par le geste, en cherchant à fixer l'attention de son ami, qui, vu de face, le bras droit appuyé sur le dos de sa chaise, écoute avec tant d'intérêt qu'il en a cessé de fumer. Le bras appuyé sur le genou, il tient sa pipe de la main gauche. Un chien noir, placé près de son maître, paraît, lui aussi, très attentif. Une grande cheminée en briques, à pilastres surmontés de chapiteaux, occupe le fond du tableau. A gauche, une chaise, une faïence et un cuivre repoussé complètent l'ameublement.

Donné par l'Etat en 1868.

Signé : I. PATROIS 68

PETER (Venceslas), *né à Carlsbad, ville de Bohême, en 1742, mort à Rome en 1829*. (Peintre bohémien). (Ecole italienne).

Après avoir exercé pendant plusieurs années la profession

d'armurier, Peter fut appelé à Rome par le comte de Kaunitz, qui, ayant remarqué son habileté dans les travaux de ciselure, lui donna alors les moyens d'apprendre la sculpture. Peu de temps après, cet artiste s'adonna à l'étude de la peinture, mais plus particulièrement à la peinture d'animaux, genre dans lequel il excella; ce qui lui valut d'être nommé professeur à l'académie de Saint-Luc. On cite parmi ses travaux *un bas-relief* en terre cuite de vingt figures; trois tableaux d'histoire, représentant *David-Hercule-Junon*. On voit de lui, en Italie et en Angleterre, un grand nombre de toiles, où il a peint avec un rare talent les animaux les plus divers. Il saisissait avec une sagacité extrême le caractère particulier à chaque espèce. *Son Paradis terrestre* est regardé comme le plus célèbre de tous ses tableaux.

26. **Lionne.**

H. 1,22. — L. 1,72. — T. — Fig. gr. nat.

Elle est accroupie, le corps tourné à droite et la tête, vue de trois quarts, semble regarder le spectateur. Une source, à laquelle elle vient sans doute de se désaltérer, coule à droite entre les rochers qui lui servent de fond. L'artiste a peint ce tableau à Rome en 1783; il avait alors 41 ans.

Donné à la ville, par M. Edmond PARADIS, en 1818.

(Au dos est écrit sur la toile : VENC-PETER).

PEYRANNE (PHILIPPE), ancien professeur de dessin à Auxerre; élève de David.

M. Peyranne a exposé plusieurs tableaux, parmi lesquels on peut citer : *Un Aveugle et sa Fille.* — *Un Villageois blessé dans la journée du* 29 *juillet* 1830 (salon de 1831). — *Le petit Guillaume à la fontaine.* — *Le Portrait de l'Auteur* (salon de 1837). — *Savoyards égarés dans la campagne par un temps de neige.* — *Deux pauvres Orphelins sur un chemin.* — *Intérieur des grottes d'Arcy.* — *Costume de bal.*

27. **Portrait de M. Lefebvre, bibliothécaire de la ville d'Auxerre** (Salon de 1836).

H. 0,65. — L. 0,55. — T. — Buste gr. nat.

Il est représenté presque de face, la tête nue. Il porte un habit noir et un gilet blanc.

Signé : M. Peyrane 1833

PUJOL (ALEXANDRE-DENIS, ABEL DE), *né à Valenciennes (Nord), le 31 janvier 1765, mort à Paris le 28 septembre 1869,* élève de David. (Ecole française).

M. Pujol de Mortry, son père, fonda l'académie de Valenciennes. Le premier maitre d'Abel de Pujol fut Jacques-François Momal, membre de cette compagnie. Le jeune artiste y remportait en 1822 la première médaille d'honneur ; peu après il arrivait à Paris et était admis gratuitement dans l'atelier de David. En 1811, il obtenait le grand prix de Rome ; son tableau de concours : *Lycurgue présentant aux Lacédémoniens l'héritier du trône*, est encore à l'école des Beaux-Arts. De 1810 à 1855 il prit part à tous les salons, obtint la médaille de deuxième classe (histoire) en 1810 et celle de première classe à l'exposition de 1814. Fait chevalier de la Légion d'honneur le 20 juillet 1822, officier le 13 août 1835, il fut nommé membre de l'Institut le 8 août de la même année. Ses tableaux les plus remarquables sont : *Saint Etienne prêchant*

l'Evangile, à Saint-Etienne-du-Mont (salon de 1817) — *La Sainte Vierge au tombeau*, à Notre-Dame de Paris (salon de 1819). — *La ville de Valenciennes encourageant les arts.* — *Les Danaïdes*, grisaille imitant le bas-relief (salon de 1855). — *Les grisailles du palais de la Bourse*, qu'on a beaucoup vantées et *la Renaissance des Arts*, peinte en 1819 à la voûte du grand escalier du Musée ; ce tableau passait pour son chef-d'œuvre.

28. **La Fin du Monde**.

H. 4,10. — L. 3,00. — T. — Fig. plus gr. que nat.

Le Temps, assis sur des roches abruptes, occupe le centre du tableau ; il semble se reposer en méditant sur son œuvre de destruction. L'Amour, dont le flambeau est éteint, le carquois vide et l'arc brisé, est étendu mort à ses pieds. De tout ce qui a vécu dans la nature, il ne reste, avec le temps, que les débris d'un astre prêt à s'éteindre et un tronc d'arbre dont la sève est desséchée. Ce tableau cosmogonique, le dernier du maître, fut exposé au salon de 1852.

Donné par le Ministre de l'Intérieur en 1852.

Signé : Abel de Pujol 1852

REGNAULT (Jean-Baptiste, Baron) [Attribué à] *né à Paris en 1754, mort dans la même ville en 1829.* (Ecole française).

Il avait à peine dix ans lorsque son père, qui partait en Amérique, l'emmena avec lui. Là il s'enrôla dans la marine marchande, où il servit comme mousse pendant environ 5 ans. A la mort de son père, il fut rappelé à Paris par sa mère. C'est alors que Regnault entra dans l'atelier de Bardin, avec lequel il fit son premier voyage en Italie. En 1775, il revint à Paris et remporta le deuxième prix de peinture. Il obtint le premier

en 1776 et retourna alors à Rome en qualité de pensionnaire du roi. Six ans plus tard, sur la présentation d'*Andromède et Persée* il fut agréé de l'Académie. L'année suivante il y prit place et offrit pour son tableau de réception l'*Education d'Achille*, qui avait figuré au salon de cette même année (1783). Il exposa ensuite aux salons de 1785, 1787, 1789 et 1795. Le musée du Louvre possède quatre tableaux de ce maître : *Le Christ descendu de la Croix.* — *L'Education d'Achille par le centaure Chiron.* — *Pygmalion à genoux prie Vénus d'animer sa statue* et *l'Origine de la Peinture.* En 1795, il fut nommé professeur à l'école des Beaux-Arts et en 1816 professeur de dessin à l'école Polytechnique. Regnault était membre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et fut nommé baron en 1819.

29. Achille tendant son arc.

H. 1,59. — L. 1,30. — T. — Fig. gr. nat.

Debout, vu de face, tourné un peu à droite, il tient son arc de la main gauche, de l'autre il le tend et se dispose à lâcher le trait. Il tourne la tête à gauche. A droite, à ses pieds est un lion mort.

Cette toile, qui appartenait à l'un des anciens élèves de Regnault, fut achetée après sa mort. Elle est attribuée à son maître comme une étude pour le tableau de l'Éducation d'Achille.

Donné, en 1870, par M. L. FRÉMY, Gouverneur du Crédit foncier de France.

RIÉSENER (Louis-Antoine-Léon), *né à Paris le 21 janvier 1808*, élève de Gros. (Ecole française).

Son père, fils d'un artiste industriel, ébéniste de Louis XVI, dont les meubles sont aujourd'hui très recherchés, était de l'école de David et peignait le portrait avec un certain talent. C'est dans son atelier et sous sa direction que son jeune fils étudia les premiers éléments des Beaux-Arts, en compagnie

d'Eugène Delacroix, son parent. Peu après, Delacroix entra chez Guérin et M. Riesener fut placé chez Gros pour y étudier la peinture historique. Il avait à peine vingt-deux ans lorsque ses œuvres furent admises pour la première fois au salon. Ses productions sont nombreuses ; outre un grand nombre de portraits à l'huile et au pastel admis à différentes expositions on peut citer : *Deux Femmes et une Chèvre.* — *Jeune fille tenant une chèvre* (1833). — *Jeune fille des environs de Paris* (1834). — *Sainte Madeleine repentante* (1835). — *Flore* (1836). — *L'éducation de la Vierge* (1838). — *Sainte Catherine* (1839). — *Thalie* (1841). — *Clytie changée en Héliotrope* (1842). — *Naissance de la Vierge.* — *Naissance du Christ* (1849). A l'exposition universelle de 1855, ont figuré *Léda* (1841) qui, après avoir appartenu à M. Villot, puis à M. A. Dumas fils, est aujourd'hui chez le prince Napoléon. — *Vénus* (1838). — *Bacchante* (1836). — *Petite égyptienne et sa nourrice* (1839), appartient à madame Cavé. Puis aux salons suivants, quatre paysages, *Vues prises à Beuzeval*, *fonderies* (1863 et 1868). — *Erigone.* — *Une Nymphe*, achetée par le ministre de la maison de l'empereur (1864). — *La Victoire rassure la Paix* (1866), etc. M. Riésener a peint aussi, dans les compartiments du plafond de la bibliothèque au Sénat, *la Guerre*, *l'Industrie*, *la Philosophie*, *la Poésie*, *l'Evangile*, *la Justice*, *l'Histoire* ; à la maison nationale de Charenton, dans l'hémicycle de la chapelle, une grande composition sur fond d'or, *Mater Dei*, *consolatrix afflictorum* ; en 1852, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, un plafond de l'une des salles des échevins, *la ville de Paris triomphant de l'anarchie*, grande composition d'au moins cinquante figures. A l'église Saint-Eustache, dans la chapelle des sept douleurs : *Prédiction de Saint-Siméon.* — *Présentation au temple.* — *La fuite en Egypte.* — *Jésus succombant sous la Croix.* — *La Montée au Calvaire.* — *Le Christ en Croix*, etc. M. Riésener a obtenu la médaille de troisième classe (genre historique) en 1836 ; une pareille à l'Exposition universelle de 1855 ; il a été médaillé de nouveau en 1864.

30. La Mort des enfants de Niobé.

H. 3,10. — L. 3,50. — T. — Fig. gr. nat.

Niobé, fille de Tantale, épousa Amphyon, roi de Thèbes ; elle en eut 14 enfants, autant de filles que de garçons. Niobé se glorifiait d'être la mère de tant d'enfants et méprisait Latone, qui n'en avait que deux. Latone, offensée de son orgueil, pria ses enfants, Apollon et Diane, de l'en venger. Ceux-ci, voyant un jour dans les plaines de Thèbes cette heureuse mère entourée de tous ses enfants, les tuèrent à coups de flèches. Placés dans le haut et au centre du tableau, Apollon et Diane tirent sur les enfants de Niobé, qui tombent percés de leurs flèches. Niobé, pénétrée d'une profonde douleur, se tourne un peu à gauche, le regard fixé sur le danger qu'elle voudrait éviter à chacun de ses enfants; elle implore en vain la clémence des dieux. Le mouvement du bras gauche exprime le désir de parer les flèches mortelles dirigées sur ceux qui se sont réfugiés près d'elle. De son bras droit elle enveloppe la plus jeune de ses filles, qui a les bras élevés, comme pour l'embrasser. Astyoché, à genoux, s'abrite derrière sa mère, qu'elle tient embrassée par la partie inférieure du corps. A l'angle droit et au premier plan du tableau, Phthia est vue en raccourci, étendue sur le sol, les yeux presque clos et recouverte de son manteau; elle tient de la main gauche le bras droit de sa sœur Thira, qui, à genoux, vue de dos et presque nue, cherche à éviter de la main gauche la flèche qui lui est destinée. Un peu plus rapprochée de sa mère, Cléodoxa, blessée au dos, est de face, les bras élevés, le torse nu. Elle semble regarder Phædimus, l'un de ses frères mourants, dont la tête repose sur ses genoux; il tient encore à la main le chalumeau dont il jouait sans doute au moment où il fut frappé. Au centre, sur le premier plan, se trouve le fils aîné, Sipylus, couché sur une peau de lion, le bras droit étendu sur le sol, le bras gauche posé sur le corps; il a la poitrine percée

d'une flèche. A côté de lui, assis, appuyé sur la main gauche, est Agénor, le bras droit posé sur la jambe de son frère. La tête, vue de profil, est coiffée d'un casque. Blessé au côté gauche, il a le côté droit recouvert d'un manteau bleu, attaché sur l'épaule. Vers l'angle gauche, toujours au premier plan, l'une des filles, Pélopia, blessée à l'épaule droite, est vue en raccourci, couchée sur le côté gauche. Elle tient encore de la main gauche une couronne de fleurs qu'elle était en train de tresser. Au troisième plan, dans l'ombre à gauche, Isménus est étendu sur l'herbe; du bras droit levé il tient dans la main les guides de l'un des chevaux du char d'Amphyon. De l'autre côté, sur le même plan, Mynitus, vu de dos, monte un cheval, à la vitesse duquel il parait demander son salut. Le plus jeune des fils, vêtu d'une tunique verte, vu de face, marche précipitamment, les bras étendus, croyant éviter la mort. Au fond, les spectateurs de cet horrible drame s'enfuient épouvantés.

Donné par l'Etat en 1858.

Signé : **L. RIESENER. 1855.**

RUDDER (Louis-Henri de), *né à Paris en 1807*. (École française).

Il fut d'abord élève de Gros, puis entra dans l'atelier de Charlet en même temps qu'il suivait les leçons de l'école des Beaux-Arts. Le premier de ses tableaux qui parut au salon fut un sujet de genre : *Deux Enfants profitent du sommeil d'un garde-chasse pour lui dérober son gibier.* Depuis cette époque, les œuvres de M. de Rudder sont nombreuses. On le voit figurer à toutes les expositions. Outre le genre, il a traité l'histoire et peint des sujets religieux. L'aquarelle et le dessin à la sanguine lui sont aussi familiers. On peut citer parmi ses tableaux : *La Mort de Jehan d'Armagnac* (1835). — *Claude Frollo* (1837). — *Saint Georges rendant grâces à Dieu après sa victoire* (1842).— *Baigneuses* (1850), à l'exposition univer-

selle de 1855. — *Le Christ couronné d'épines.* — En 1861, *Nicolas Flamel.* — *Le Christ au jardin des Olives* (1863). — *Un Ecce Homo* (1865). — *Une Tête d'Homme*, dessin à la sanguine, figurait à l'exposition universelle de 1867. — *Poésie et Matérialisme* (1869), etc. En 1840, M. de Rudder a obtenu une médaille de troisième classe ; en 1848, une de deuxième classe ; en juillet 1863 il fut décoré de la légion d'honneur.

31. **Portrait de M. le prince d'Eckmül.**

H. 0,65. — L. 0,53. — T. — Buste gr. nat.

Vu de trois quarts, le corps tourné à gauche, la tête nue et presque de face, le prince est vêtu de noir.

Donné par Mme la marquise de BLOCQUEVILLE en 1870.

SAINT-PRIX (Ali de).

32. **Un Joueur de Mandoline.**

H. 1,05. — L. 0,83. — T. — Fig. gr. nat.

Vu à mi-corps et de trois quarts, tourné à droite, la tête nue, il est incliné en avant, appuyé sur le coude du bras gauche. Il a quitté son paletot et chante en s'accompagnant.

Donné par l'Etat en 1872.

Signé : ali de St Prix 66

SEVIN (Pierre-Paul), *né à Tournon (Ardèche) en 1650, mort au commencement du XVIIIe siècle.* (Ecole française).

Les renseignements sur la vie de cet artiste sont rares, on

sait seulement qu'il est allé à Rome à l'âge de 20 ans, en 1670. En rentrant en France, il passa par Lyon, où les jésuites le firent travailler, et ce fut là qu'il fit connaissance avec le père Ménestrier, qui le vante beaucoup. Ce fut sans doute en se rendant de Lyon à Paris qu'il peignit le tableau que possède notre musée, car la date de sa facture est de 1686 et Sevin n'arriva à Paris que l'année suivante en 1687. On trouve à la bibliothèque de la ville une petite gravure qui vient confirmer cette date. Elle reproduit les compartiments du lambris d'un plafond du chœur de la chapelle des Dames religieuses de Sainte-Catherine, qui était rue Saint-Denis à Paris. (Peints par P. Sevin 1687). Il quitta ensuite Paris pour retourner à Lyon ; il y était en 1692. En 1701, il vivait encore et fit dans cette année les décorations de l'entrée à Grenoble des ducs de Bourgogne et de Berry. Le musée du Louvre possède 21 dessins de cet artiste, représentant des projets de décoration.

33. Le Massacre des Innocents.

H. 2,00. — L. 2,75. — T. — Fig. demi nat.

A gauche, placé sur un tertre, Hérode, la tête couronnée, le sceptre à la main droite, assiste au massacre qu'il a ordonné et paraît s'entretenir avec un des soldats placés près de lui. Au centre et à droite de la composition, des soldats furieux arrachent les enfants à leurs mères éplorées et les tuent jusque dans leurs bras. Au premier plan, plusieurs des jeunes victimes sont étendues à terre dans toutes les positions. Au fond, à gauche, la ville de Bethléem. Dans le lointain, la Vierge, montée sur un âne, l'enfant Jésus sur ses genoux, suivie de saint Joseph, se rend en Égypte.

Donné par M. DUPLAN en 1855.

Signé sur la cuirasse d'un soldat : P. Sevin f. 1686.

SYLVESTRE (Joseph-Noel), *né à Béziers (Hérault) le 4 juin 1847*, élève de M. Cabanel. (Ecole française).

34. Le Soldat de Marathon.

H. 1,18. — L. 1,15. — T. — Fig. demi-nat.

Après la bataille de Marathon, où les Athéniens, commandés par Miltiade, mirent en déroute l'armée des Perses, qui, sous la conduite de Datis et d'Artaphène, guidés par le traître Hippias, était débarquée près du rivage de cette petite ville, dans l'intention d'envahir la Grèce, un soldat courut jusqu'à Athènes pour y porter la nouvelle de la victoire. Il tomba mort de fatigue aux pieds des Archontes en s'écriant : Réjouissez-vous, nous sommes vainqueurs.

Sur le devant du tableau, le soldat est étendu sur une draperie rouge, appuyé sur le bras gauche; de la main droite élevée autant qu'il le peut, il montre la palme de la victoire. A droite, sur les marches d'un temple, sont les Archontes. Le premier s'est baissé pour recueillir les dernières paroles du mourant. L'un de ceux qui sont debout, semble de la main et du bras droit étendu indiquer le retour de l'armée victorieuse. A gauche, un vieillard à genoux, les mains jointes, qu'une jeune fille tient embrassé, paraît être le père du jeune militaire. Au centre de la composition, une femme, tenant son enfant du bras droit, se penche en avant pour mieux entendre; de l'index de la main gauche appuyé sur la bouche elle commande le silence. La foule se presse dans les rues et sous les portiques.

Ce tableau a obtenu le troisième accessit au concours pour le grand prix de Rome en 1869.

Donné par l'Etat en 1872.

VOLLON (Antoine), *né à Lyon*. (Ecole française).

Cet artiste débuta au cercle de la rue de Choiseul par des

fleurs qui furent remarquées. Ensuite il envoya au salon de 1864 deux tableaux : *Art et Gourmandise* et *Un intérieur de cuisine*. Depuis, *le Singe et l'Accordéon* (1866). — *Poissons de mer* et *Raisin du midi* (1867).— *Curiosités* (1868).— *Après le bal* (1869) et *Un coin de mon atelier* (1870). M. Vollon a été médaillé en 1865, 1868 et 1869.

35. Retour du Marché.

H. 1,00. — L. 0,82. — T. — Fig. de 0,45.

Dans une cuisine, au premier plan, à gauche, des légumes et du gibier sont déposés sur le sol. Du même côté un mannequin, une feuillette debout et un dressoir sur lesquels se trouvent divers ustensiles de ménage. Au centre, placée derrière la porte, la cuisinière debout, le poing sur la hanche, regarde s'emplir une cruche placée sous le robinet de la fontaine. Sur cette fontaine, à côté d'une volaille, est un grand pot en terre vernissée. A droite, les fourneaux couverts de vaisselle.

Donné par l'Etat en 1866.

Signé : A. Vollon

INCONNUS.

ÉCOLE RUSSE

36. Une jeune femme portant des fruits.

H. 0,48. — L. 0,38. — Zinc. — Fig. à mi-corps, demi-nat.

Vue de trois quarts, tournée à gauche, elle a la tête ornée d'un ruban garni de feuillages. Son vêtement laisse à nu une partie de la poitrine et le bras gauche. Elle a une lance de la main droite; de l'autre elle soutient des fruits posés sur son manteau relevé en plis nombreux.

Cette peinture a été achetée par le général de Cissey, à Sébastopol, lors de la guerre de Crimée.

Donné par Mme la marquise de BLOCQUEVILLE en 1869.

XVIe SIÈCLE

ÉCOLE BOLONAISE

37. Le Repos de Vénus et de Vulcain.

H 1,45. — L. 1,50. — Toile de forme octogonale. — Fig. de 0,45.

A gauche, au premier plan, Vénus est couchée sur un lit de repos et Vulcain, placé derrière elle, tient son marteau des deux mains. Du même côté, au second plan, trois Amours forgent des traits. Deux autres les aiguisent sur une meule; un troisième plane au-dessus d'eux, tenant un vase, dont il verse l'eau sur la meule. Il en est qui, placés sur le devant, façonnent des arcs et les essayent. Plus loin,

à droite, un groupe de petits amours s'exerce à tirer sur un bouclier suspendu à un arbre et sur lequel on voit un cœur. Au pied de l'arbre un petit amour ramasse les flèches qui n'ont pas porté. Un autre, placé plus haut, du même côté, apporte un faisceau de traits. Au sommet du tableau, à gauche, Diane, portée sur un nuage et accompagnée de deux nymphes, tient un javelot.

Ce tableau, qui a quelqu'analogie avec celui de François Albane, qui est au Louvre, en diffère cependant par la composition.

Donné en 1869 par M. A Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

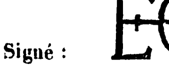
ÉCOLE FRANÇAISE

38. Le Christ au Tombeau.

H. 0,92. — L, 1,22. — Panneau bois. — Fig. de 0,58.

Au milieu de la compositiou, le corps du Christ, tourné vers la gauche, soutenu par un des apôtres, est étendu sur un linceul et repose sur le bord du tombeau où il doit être déposé. Au premier plan, à gauche, la Madeleine, à genoux, tient dans ses mains le vase aux parfums. De l'autre côté du corps et vue de face, la Vierge est debout, ayant à sa droite une des saintes femmes et à sa gauche saint Jean. A gauche, derrière sainte Madeleine, un des apôtres à genoux ; plus loin saint Joseph d'Arimathie, la tête coiffée d'une espèce de turban, s'entretient avec une des saintes femmes. Dans le fond, à droite, on aperçoit le calvaire.

Provenance inconnue.

Signé : 

Au bas se trouvent les armes de la famille de Perthuis :

champ d'azur chargé de trois écus d'argent placés deux en haut et un en bas. Au pourtour sont les trois lettres G. L. B.

39. **Portrait d'un gentilhomme.**

H. 0,77. — L. 0,62. — Toile. — Fig. en buste, grand. nat.

Vu de trois quarts, tourné à droite, il a la tête couverte d'une toque noire, garnie d'un cercle de perles et de pierreries et ornée d'une plume blanche recourbée. Il porte barbe et moustache, vêtement jaunâtre, manteau noir, fraise à gros tuyaux et le collier de l'ordre de Saint-Michel en perles et pierreries.

Provenance inconnue.

40. **Le Serpent d'airain.**

H. 0,62. — L. 0,96. — Forte. — Fig. 0,18.

Les Israëlites, oubliant les bienfaits dont Dieu les avait comblés, se livrèrent à l'idôlatrie en adorant le veau d'or. Dieu, pour les punir de leur infidélité, les soumit à des épreuves rigoureuses. Ceux d'entre eux qui murmuraient sur la longueur du voyage, furent livrés aux morsures brûlantes de serpents vénimeux et ils ne pouvaient se guérir qu'en regardant le serpent d'airain élevé par Moïse, comme symbole du rédempteur des hommes. Dans un paysage, composé de rochers abruptes, sous un ciel obscur, Moïse et Aaron, placés au second plan sur un tertre élevé, près du poteau sur lequel est placé le serpent d'airain, adressent des reproches au peuple idolâtre. Un vieillard se prosterne près d'eux. Sur le premier plan, une foule nombreuse, répandue de tous côtés, étend les bras vers le serpent d'airain : une femme présente son enfant. Plusieurs sont à genoux et demandent grâce. Un groupe, à droite, est dans la consternation en voyant des serpents enlacer et mordre quelques-

uns d'entre eux. Un enfant, qu'un serpent a mordu, est déjà mort. A gauche, deux Israélites soignent un mourant; un cavalier paraît placer un mort sur sa monture. Du même côté, au second étage de la montagne, un grand nombre de personnages et de tentes. Au loin, à droite, on aperçoit aussi d'autres tentes.

Acheté par la ville en 1835.

11. La Tour de Babel.

H. 1,08. — L. 2,14. — Toile. — Fig. 0,50.

Les descendants de Noé, établis dans les plaines de Semaar, se multiplièrent tellement qu'il leur fut impossible de vivre ensemble. Ils résolurent de se séparer et avant ils entreprirent la construction d'une tour qui devait s'élever jusqu'au ciel afin d'éterniser leur mémoire. Mais Dieu confondant leur langage, ils ne s'entendirent plus et la tour demeura imparfaite. Le moment représenté est celui où ils vont se disperser sur la terre. Au deuxième plan, au milieu de la composition, une tour circulaire. A droite, un temple; à gauche, un obélisque. Au centre, sur le devant, trois personnages debout, en costume asiatique; deux enfants, placés près d'eux, tiennent un petit chien dans leurs bras; un peu à droite, une femme assise allaite son enfant. Plus loin, deux hommes en costume turc; l'un d'eux, la main gauche sur la poignée d'un cimeterre, regarde la tour inachevée; l'autre fixe son attention sur deux des leurs, placés sur une éminence assez élevée, regardant au loin. A droite, au premier plan, des hommes, des femmes et des enfants, s'éloignent emportant leur butin : quelques-uns sont armés de lances, des cavaliers couverts d'armures ferment la marche. On en voit qui, déjà fatigués, se reposent. Au pied du temple, un grand nombre s'en vont montés sur des chameaux. A gauche du premier plan, d'autres, nus, assis et debout, accompagnés de femmes et d'enfants, sont coiffés de toques à cornes, du bonnet phrygien et de chapeaux à larges bords.

Au second plan, du même côté, des cavaliers ouvrent la marche d'une caravane avec des bestiaux; d'autres cavaliers suivent à dos de chameau. Plus loin, au pied de la tour, un très grand nombre d'individus défilent sur un pont.

Au bas du tableau est écrit : « Confusio babylonica. »

Provenance inconnue.

ÉCOLE ITALIENNE.

42. La Vierge et l'Enfant Jésus.

H. 0,82. — L. 0,65. — T. — Fig. petite nat.

Vue de face, tournée un peu à droite, la Vierge est assise, de la main gauche elle tient l'enfant Jésus posé sur ses genoux ; il a dans les mains une branche de lys, la tête tournée à gauche il regarde une fleur que lui présente sa mère. La Vierge se penche et semble lui adresser la parole.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLES INCONNUES.

43. La Cène.

H. 0,41. — L. 0,35. — Panneau bois. — Fig. de 0,25.

Le Christ et ses disciples sont assis autour d'une table modestement servie. Jésus placé au centre, la main gauche élevée, leur dit : « Celui qui mettra la main au plat avec moi « me trahira. » Saint Jean, placé près de lui, à sa droite, s'incline en avant, les deux coudes appuyés sur la table, il tourne la tête pour voir Judas, qui se tient debout, tout-à-fait à gauche. Saint Pierre se penche vers saint Jean. Trois disciples placés au bout de la table s'entretiennent entre eux. Du côté opposé, trois autres causent du même sujet; sur le devant, il en est un qui est vu de face tandis que deux autres, plus rapprochés du Christ et à sa gauche, par-

lent entre eux. Au milieu sur le devant, une amphore posée à terre. A gauche dans le fond, un valet entre portant un plat. Dans le haut, au centre, un lustre.

Donné par M. J. Lobet en 1870.

44. **Le Supplice.**

H. 0,58. — L. 0,45. — Bois. — Fig. 0,17.

A gauche d'une place publique s'élève un échaufaud, au centre duquel est assis le condamné, à qui le bourreau crève les yeux Sur le devant, un huissier lit la sentence. Auprès de lui sont plusieurs personnages, spectateurs privilégiés. Trois soldats, placés derrière le siége du condamné, sont armés de lances. Un vieillard, assis également, paraît indiquer ce qui se passe aux spectateurs placés de son côté. Une foule compacte d'hommes, de femmes et d'enfants remplit la place; quelques cavaliers paraissent maintenir l'ordre. A droite, un char à quatre roues, sur lequel sont plusieurs personnes, s'arrête au milieu de la foule.

Derrière le panneau on lit : « Pour Mons Rondé, à Auxerre. »

Provenance inconnue.

XVIIe SIÈCLE.

ÉCOLE ALLEMANDE.

45. **Animaux.**

H. 0,74. — L. 0,60. — Toile. — Gr. nat.

Trois têtes composent ce tableau : Lama, Vigogne et Métis du Thibet.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLE BOLONAISE.

46. **Paysage.**

H. 0,52. — L. 0,85. — Toile.

Une rivière ombragée par un bouquet d'arbres placé à gauche. Près de là trois personnages, drapés à l'antique, se reposent à l'ombre. A droite, des vaches, conduites par deux pâtres, s'approchent de la rive opposée pour se désaltérer. Sur une éminence, qui occupe le fond à gauche, les ruines d'un temple demi-circulaire.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLE ESPAGNOLE.

47. **Une fileuse.**

H. 0,64. — L. 0,52. — Toile. — Fig. mi-corps. — Gr. nat.

Une vieille femme, vue de trois quarts, tournée à gauche, coiffée d'un mouchoir, tient sa quenouille de la main gauche.

Acheté par la ville en 1835.

48. **Fruits du Midi.**

H. 1,00. — L. 0,74. — T.

Au milieu, par terre, des melons, une courge, une prune; au-dessus, des œillets; une branche de prunier, feuilles et fruits, est appuyée sur les melons. A droite, s'étageant sur des pierres, de gros raisins noirs et blancs, des figues, des pêches, des grenades.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLE FRANÇAISE.

49. **Clytie.**

H. 1,02. — L. 0,80. — Toile. — Fig. à mi-corps. — Gr. nat.

Fille d'Eurynome et d'Orchamus, roi de Babylone, elle

fut aimée d'Apollon qui bientôt lui préféra Leucothoé, sa sœur. Clytie devint jalouse et trouva moyen de la faire périr. Désespérée du mépris qu'Apollon lui témoigna après, elle se laissa mourir de faim, tournant sans cesse les yeux vers le soleil, jusqu'à ce que ce Dieu l'ait métamorphosée en tournesol. Clytie, debout, vue de face, la tête nue et un peu inclinée en arrière, a le regard fixé vers le soleil. Du bras et de la main droite élevés elle cherche à protéger sa vue; de la gauche elle tient une branche d'héliotrope dont la fleur se tourne aussi vers l'astre de la lumière. Une draperie bleue, retenue par le bras gauche, voltige derrière les épaules en laissant à nu tout le haut du corps.

Donné en 1849 par M. LEFÈVRE, ancien bibliothécaire.

50. Décollation de saint Jean-Baptiste.

H. 0,90. — L. 0,74. — Toile. — Fig. petite demi-nature.

Sur le devant du tableau, le corps de saint Jean, les mains liées derrière le dos, est vu en raccourci, couché sur un billot. Un voile couvre le tronc. Le bourreau, debout derrière, tient de la main gauche le plat sur lequel est placée la tête du martyr, et de la droite son coutelas encore ensanglanté. Hérodiade, qui vient d'ordonner le supplice, se tient debout à droite accompagnée de sa suivante. A gauche, une vieille femme. On aperçoit quelques têtes de spectateurs placés plus loin.

Donné par M. C. de Kirwan en 1871.

51. Portrait d'un Cardinal.

H. 0,74. — L. 0,60. — Toile. — A mi-corps, gr. nat.

Il est représenté assis, presque de face, tourné à gauche, la tête coiffée d'une calotte rouge. Sur sa poitrine est suspendue par un large cordon noir la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

Provenance inconnue.

52. **Portrait de Colbert (Nicolas), évêque d'Auxerre.**

H. 0,73. — L. 0,60. — Toile. — Fig. en buste. — Gr. nat.

Ce prélat, frère de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat sous Louis XIV, est né à Reims en 1628. Il fut bibliothécaire du roi en 1656, nommé évêque de Luçon en 1661, puis évêque d'Auxerre, le 29 janvier 1672. La ville d'Auxerre lui doit l'établissement du petit séminaire et de l'hospice. Nicolas Colbert est mort dans cette ville en 1676, à l'âge de 48 ans.

Il est représenté le corps tourné à droite; la tête, tournée à droite, est découverte. Il porte un camail et une croix d'or sur la poitrine.

Donné par M. POTEL, chanoine, en 1780.

53. **Portrait de la duchesse de Montpensier,** connue sous le nom de **Mademoiselle**, née à Paris en 1627, morte en 1692.

H. 1,12. — L. 0,98. — Toile. — Fig. jusqu'aux genoux, gr. nat.

Elle est représentée assise près d'une table, le corps tourné à gauche et vu de trois quarts. La main droite tient une couronne posée sur la table; la gauche s'appuie sur le bras du fauteuil. Son manteau, doublé d'hermine, retombe derrière elle, laissant voir sa robe de satin blanc, garnie de dentelle, avec plastron chargé de broderies. Une riche guipure couvre la poitrine. Colliers et bracelets en perles, etc.

On pense que ce portrait, qu'un large repentir indique comme original, a été exécuté pendant que la Duchesse était exilée au château de Saint-Fargeau. Ce tableau, qui a beaucoup souffert, provient du château d'Hautefeuille.

Donné par M. Roudault, propriétaire à Charny, en 1861.

54. **Portrait du grand dauphin, Louis de France,** dit **Monseigneur,** fils de Louis XIV, né en 1661, mort en 1711.

A. 0,74. — L. 1,60. — Toile. — Buste gr. nat.

Il est debout, tourné à gauche; la tête, portant perruque, est vue de trois quarts. Il est vêtu d'une cuirasse à ornements dorés et porte une cravate garnie de dentelle et un manteau rouge passé sur l'épaule droite.

Provenance inconnue.

55. **Portrait d'homme.**

H. 0,72. — L. 0,60. — Toile ovale. — Buste gr. nat.

Il est représenté le corps tourné à gauche, la tête vue de face, légèrement inclinée en arrière, portant une perruque, une cravate ornée de guipure. L'épaule droite est couverte d'un manteau rouge, galonné d'or ainsi que l'habit gris-jaunâtre. Ce portrait, qui est d'une bonne facture, est attribué dans l'ancien inventaire à l'école de Largillière.

Provenance inconnue.

56. **Portrait de Femme.**

H. 0,74. — I. 0,60. — Toile. — Buste gr. nat.

Tournée de trois quarts, vers la gauche, la tête nue, elle tient de la main gauche relevée sur la poitrine la dentelle qui garnit le corsage de sa robe.

Provenance inconnue.

57. **Portrait de Jacques-Germain Soufflot,** né en 1714, à Irancy, près d'Auxerre, mort en 1781. On lui doit le panthéon et l'école de droit de Paris.

H. 0,82. — L. 0,64. — Toile. — Fig. à mi-corps., grand. nat.

La tête vue de face, le corps tourné à droite, il est assis devant une table sur laquelle est étendue une feuille de papier où se voit l'esquisse du Panthéon. Sur le devant une règle et un compas. Il s'appuie de la main gauche sur la table, de la droite il tient son porte-crayon. Il a chemise à jabot, manchettes à dentelle et habit de velours rouge.

Donné par la famille SOUFFLOT.

58. **Résolution prise par Louis XIV de faire la guerre aux Hollandais,** 1671 (allégorie). Esquisse peinte de l'un des compartiments du plafond de la grande galerie du château de Versailles.

H. 0,98. — L. 0,72. — Toile. — Fig. de 0,98.

Au centre, le roi est assis sur son trône, délibérant s'il doit porter les armes au sein de la Hollande. Minerve expose à ses yeux, sur une vaste tapisserie, une image des malheurs et des fatigues de la guerre. La justice qui préside à ce conseil est au milieu du tableau, derrière le trône; l'épée qu'elle tient indique qu'elle opine à la guerre, et Mars, pour y déterminer le roi, l'invite à monter sur un char de triomphe et lui montre des trophées d'armes couchés près des marches du trône. La Victoire, prête à couronner le vainqueur, est auprès du char, de même que la Renommée, qui, la trompette à la main, se prépare à publier sa gloire. Le lion de la Hollande, placé plus bas, semble, par son air abattu et son humble posture, ressentir déjà les suites de cette délibération. Un aigle se repose sur son dos.

Acheté par la ville en 1835.

59. **Le Roi arme sur terre et sur mer,** 1672 (allégorie). Esquisse peinte de l'un des

compartiments du plafond de la grande galerie du château de Versailles.

H. 0,98. — L. 0,72. — Toile. — Fig. de 0,25.

Le prince, debout au milieu du tableau, donne des ordres de tous côtés. La Prévoyance est auprès de lui, assise sur un nuage, tenant à la main un compas et un livre ouvert, pour marquer qu'il ne fait rien qu'après une mûre délibération. Neptune, dans un char traîné par des chevaux marins et suivi de tritons, présente au roi son trident et semble lui offrir l'empire de la mer. De l'autre côté du tableau on voit Mars qui s'avance sur son char. Mercure lui présente un bouclier. Vulcain lui donne une cuirasse et des armes portées par un cyclope. Minerve, qui est au-dessus du roi, tient un casque d'or qu'elle va mettre sur sa tête. Apollon, la lyre à la main, fait élever des forteresses. Cérès laisse derrière elle son char traîné par des dragons et vient, la faucille à la main, lui offrir la subsistance de ses armées. La Vigilance, qui préside à cette entreprise, occupe le haut du tableau; elle est peinte avec des ailes, tenant de la main droite un sablier et sur le bras gauche un coq, symbole de l'activité.

Acheté par la ville en 1835.

Les peintures de la grande galerie de Versailles ont été exécutées par Charles Le Brun.

60. **Un Maréchal dans sa forge.**

H. 0,82. — L. 0,63. — Toile. — Fig. de 0,48.

Au milieu du tableau, vu de face, le maréchal, les bras et les jambes nus, lève son marteau pour frapper sur un fer rouge, qu'il tient avec des tenailles appuyé sur l'enclume, placée à gauche. Un marteau est dressé contre le billot de l'enclume. On voit à droite la forge allumée.

Donné par M. A. BAUDOIN en 1869.

Ce tableau faisait autrefois partie de la collection Duru.



ÉCOLE FLAMANDE.

61. **Diogène brisant son écuelle.**

H. 0,41. — L. 0,76. — Toile. — Fig. de 0,10.

Un peu à droite et sur le devant du tableau, un berger, appuyé sur la main gauche, s'incline au bord d'un ruisseau et boit l'eau qu'il y a puisée dans sa main droite. Diogène, arrivant à droite, l'a vu ; aussitôt il montre à ses disciples, qui le suivent, l'inutilité de son écuelle et la jette. Auprès d'eux, au bas du tableau, un berger, vu de dos, est étendu sur le sol. Au second plan, paissent vaches et moutons, qui se répandent au loin dans la prairie. A gauche, au troisième plan, une chaumière ; au premier plan un bouquet d'arbres.

Acheté par la ville en 1835.

62. **Platon au cap Sunium.**

H. 0,42. — L. 0,66. — Toile. — Fig. de 0,10.

Au centre de la composition, les disciples, accoudés sur la roche ou est assis Platon, enveloppé de son grand manteau, l'écoutent disserter. Un peu à gauche un groupe de personnages, hommes, femmes et enfants, s'entretiennent de ce qu'ils entendent. Au premier plan, une jeune femme allaite son enfant; derrière deux cavaliers se sont arrêtés; plus à gauche, un berger, debout sur un tertre, s'appuie sur son bâton. A droite, des rochers, au sommet desquels sont des ruines. On aperçoit à l'horizon quelques fabriques construites sur des rochers dont les pieds baignent dans la mer.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLE HOLLANDAISE.

63. **Une Marchande de Poisson.**

H. 1,10. — L. 0,91. — Toile. — Plus qu'à mi-corps, gr. nat.

Vue de trois quarts, tournée à droite, la tête nue, ornée d'un ruban, vêtue d'un corsage lilas, laissant voir les man-

ches de la chemise relevées, la marchande est debout, devant une table chargée de poissons de différentes grosseurs. Du bras droit et de la main droite, dans laquelle elle tient un couteau, elle s'appuie en s'inclinant sur la table, tandis que de la main gauche elle prend un poisson qu'elle offre sans doute à un acheteur. Du geste et du regard elle semble attendre sa réponse.

Ce tableau a fait autrefois partie du mobilier du château de Villefargeau.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLES INCONNUES

64. **Assomption de la Vierge.**

H. 0,30. — L. 0,22. — Cuivre. — Fig. 0,16.

La Vierge debout s'élève sur des nuages, soutenue par six anges, placés trois de chaque côté, les ailes déployées et portant de longues tuniques. Au sommet, des têtes de chérubins ailés sont placées par groupe de trois, de chaque côté du ciel entr'ouvert.

Donné par Mlle BACHELET.

65. **Le Christ couronné d'épines.**

H. 0,22. — L. 0,18. — Cuivre. — Fig. de 0,15.

Dépouillé de ses vêtements, les bras liés, un roseau à la main, les jambes recouvertes d'une draperie, le Christ est assis entre deux soldats, qui s'efforcent de lui faire entrer une couronne d'épines sur la tête. Au fond, à gauche, on aperçoit la tête d'un troisième soldat.

Provenance inconnue.

66. **Judith et Holopherne.**

H. 0,92. — L. 0,75. — T. — Fig. mi-corps gr. nat.

L'héroïne de Béthulie se tient debout, de trois quarts,

tournée à droite. De la main gauche elle montre la tête d'Holopherne qu'elle tient par les cheveux; de la droite elle élève l'arme, encore tâchée de sang, qui lui a servi à trancher cette tête. Derrière elle, à droite, on voit la figure hâve et sèche de la suivante.

Provenance inconnue.

Derrière la toile est écrit : Mr. Br.

67. Le Jugement de Salomon.

H. 0.50. — L. 0,79. — Panneau bois. — Fig. de 0,33.

Deux femmes habitaient la même maison et avaient chacune un fils du même âge. Une nuit, l'un des enfants mourut; sa mère le transporta dans le berceau de l'autre et mit celui-ci à la place de son fils. Mais sa compagne ayant reconnu la fraude se présenta devant le roi pour réclamer son enfant L'instant représenté est celui où Salomon ordonne que l'on coupe en deux l'enfant vivant et qu'on en donne une moitié à chacune des femmes. Ce que voyant, la véritable mère s'écrie qu'elle aime mieux que son fils appartienne à une autre que de le voir tuer sous ses yeux. « Cette femme est la mère, » dit Salomon, et il lui rendit son fils.

A gauche, Salomon est assis sur son trône, entourée des anciens; il a le sceptre dans la main droite et de la gauche il ordonne d'exécuter sa sentence Au centre, le bourreau, vu de face, tient l'enfant suspendu par un pied et s'apprête à le frapper. La bonne mère, à genoux, implore pour la vie de son enfant. A droite, la mauvaise mère debout, suivie d'une autre femme, tend son tablier pour recevoir sa part de l'enfant. Sur le devant du tableau est placé à terre l'enfant mort, qu'un chien, passant entre les jambes du bourrean, s'avance pour flairer. Au fond, des soldats armés de lances montent la garde.

Donné par M. YVER, en 1869.

68. **Panneau décoratif.**

H. 0,90. — L. 0,74. — T.

Il représente les chiffres et les différentes armoiries de la famille de Colbert, marquis de Seignelay.

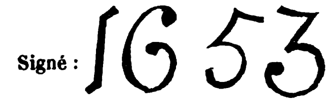
Donné, en 1870, par M. E. DENORMANDIE, député de la Seine.

69. **Vases et Fruits.**

H. 0,92. — L. 1,15. — T.

Sur une table sont placés, en allant de gauche à droite, une coupe pleine de cerises (d'autres sont répandues sur la table); un bol à demi renversé, appuyé sur un pot à bière, à anse et à couvercle, couché sur la table, et une cuillère placée sur le bord du bol. Derrière ce groupe, un vase en cristal, à couvercle et à pied, contenant de la bière. A côté un vase à couvercle en porcelaine et à décors bleus, monté en or; l'anse est formée par un satyre en pied. Plus loin un panier en osier, contenant des pêches, des prunes, des poires, et des framboises. Au-dessus, à l'angle supérieur, une draperie rouge.

Acheté par la ville en 1835.

Signé : 



XVIIIe SIÈCLE.

ÉCOLE FRANÇAISE.

70. **Atala et Chactas.**

H. 0,38. — L. 0,48. — T. — Fig. de 0,25. — Esquisse peinte.

Assis sur un radeau, Chactas a le bras droit posé sur

l'épaule d'Atala qui, à demi couchée près de lui, s'appuie sur les genoux de son ami. Elle porte la main à la croix d'or qu'elle a sur la poitrine. Chactas tient de la main gauche la branche destinée à diriger l'embarcation abandonnée au cours du Ténase, près de la chaîne des monts Alléghanys. Près de lui sont déposés son arc, ses flèches et le produit de sa chasse.

Provenance inconnue.

71. Mort d'Abel.

H. 1,60. — L. 1,25. — T. — Fig. plus que demi-nature.

Au milieu de la composition, le corps d'Abel est étendu à terre sur des peaux de moutons. A droite et en avant du corps, Adam est debout les mains crispées. Ève, à genoux de l'autre côté, se penche désolée sur le corps de son fils, en étendant les bras vers sa tête. A gauche, on aperçoit Caïn qui se retourne en s'éloignant. On voit, au fond, le feu qui brûle encore sur l'autel dressé par Abel.

Ce tableau a fait partie de l'ancienne collection de M. Champton.

Donné par M. GUIBLIN en 1870.

72. La Musique.

H. 0,56. — L. 0,95. — T. — Fig. en pied petite nat.

Assis sur des nuages au milieu du tableau, trois enfants nus jouent de divers instruments. Celui du milieu frappe sur des timbales, celui de droite joue de la flûte et le troisième, placé à gauche, bat sur un tambour de basque. Sur le devant une trompe couchée.

Le sujet de ce tableau a été gravé dans l'*Art pour Tous*, d'après un dessin de Boucher, intitulé : *la Musique*.

Provenance inconnue.

73. **Portrait de l'abbé Jean Lebeuf.**

H. 0,80. — L. 0,65. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

L'abbé Lebeuf est né à Auxerre, d'une des plus anciennes familles de cette ville, le 6 mars 1687, sur la paroisse Saint-Regnobert. Il est mort le 10 avril 1760, à l'âge de 73 ans. Auteur de travaux considérables, il fut surtout l'historiographe d'Auxerre.

Vu de trois quarts, tourné à droite; de la main il tient un livre debout sur une table placée devant lui. Sur le dos du livre on lit: *Histoire d'Auxerre*, tome I, 1743.

Ce portrait pourrait bien être celui offert au Chapitre de l'église Saint-Etienne d'Auxerre par MM. Lebeuf et Potel en 1777.

Le portrait de l'abbé Lebeuf, placé en tête de l'*Histoire d'Auxerre* par MM. Challe et Quantin, a été gravé d'après ce tableau.

Donné plus tard à la ville.

74. **Portraits des frères de La Curne de Sainte-Palaye.**

H. 0,60. — L. 0,97. — T. — Fig. en bustes gr. nat.

Frères jumeaux nés à Auxerre en 1677. L'un d'eux, Jean-Baptiste, fut élu membre de l'Académie des Inscriptions en 1724 et de l'Académie française en 1758. Il est mort en 1781, laissant de nombreux travaux.

Vus de trois quarts, ils sont placés en face l'un de l'autre; l'un tourné à droite, l'autre à gauche. Ils sont tous deux la tête nue, les cheveux poudrés, le manteau sur l'épaule. Celui de gauche, dont le manteau est entr'ouvert porte un habit de velours noir.

Donné en 1829 par M. SAUVALLE, ancien secrétaire de la préfecture de l'Yonne.

75. **Portrait de Boucher Jean-Baptiste, sieur de la Rupelle,** lieutenant particulier au bailliage d'Auxerre.

H. 0,92. — L. 0,75. — A mi-corps, gr. nat.

Il est représenté debout, vu de trois quarts, tourné à droite; la tête nue et en costume de magistrat. De la main gauche il tient un volume des *Coutumes d'Amiens*, entr'ouvert et appuyé sur une table. Du geste de la main droite il semble préciser le passage du texte qu'il vient de lire. Un rideau relevé laisse voir une bibliothèque.

Donné par Mme BRESSON en 1869.

76. **Portrait de Mme Boucher de la Rupelle,** née **Jeanne Lemuet.**

H. 0,98. — L. 0,75. — T. — Jusqu'aux genoux, gr. nat.

Elle est assise dans une bergère, le corps tourné à gauche, la tête presque de face. Elle a dans ses cheveux, retenus par un ruban, un bouquet de coquelicots, de bleuets et d'épis. De la main gauche, dont le coude est appuyé sur le dos du siége, elle tient une faucille et de la droite une petite gerbe de blé. Elle porte une robe décolletée et une écharpe de soie violette.

Donné par Mme BRESSON en 1869.

77. **Portrait de Louis XV.**

H. 1,32. — L. 0,98. — Toiie. — Jusqu'aux genoux gr. nat.

Il est représenté debout, de trois quarts, tourné à gauche, devant une console sur laquelle on voit un manteau de velours bleu, semé de fleurs de lis et doublé d'hermine, la couronne et la main de Justice. De la main droite il tient le sceptre posé sur son manteau, l'autre est appuyée à la ceinture, vers la garde de son épée. Il porte une cuirasse sur son vêtement largement brodé, cordon bleu en sautoir et ceinture blanche flottante.

Provenance inconnue.

78. **Portrait de M. Jacques-Marie de Caritat de Condorcet**, évêque d'Auxerre de 1754 à 1760.

H. 0,80. — L. 0,62. — T. — Mi-corps gr. nat.

Le corps tourné à droite, un bras relevé. La tête nue est vue de trois quarts, tournée à gauche. Il porte un camail sur son aube.

Provenance inconnue.

79. **Vue d'un camp.**

H. 1,89. — L. 1,44. — T. — Fig. de 0,55.

Au centre de la composition, un soldat, s'appuyant sur sa lance, en regarde d'autres assis à terre auprès d'une tente d'où sortent une femme et un enfant placés derrière eux. On voit à droite différents groupes de militaires près de leurs tentes. Plus loin, au fond, l'ensemble du camp.

Acheté par la ville en 1835.

80. **Tabagie.**

H. 1,08. — L. 1,28. — T. — Fig. de 0,55.

Dans un intérieur d'auberge, à l'entrée de laquelle un soldat armé d'une lance monte la garde, plusieurs soldats, assis de chaque côté d'une table, boivent et fument: l'un d'eux tient une jeune fille embrassée sur ses genoux. Sur la table, une cruche de grès et des pipes dans une écuelle. A droite, une grande cheminée dans laquelle une marmite en fer est suspendue. Devant, un officier aux gardes françaises, debout, le dos au feu, regarde ce qui se passe. A gauche, une femme entre portant un plat. Sur le devant, à droite, un chien ronge des os.

Acheté par la ville en 1835.



81. **Vue de l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre.**

H. 0,80. — L. 0,72. — T. — Petites fig.

Au milieu du tableau, l'abbaye et son enclos; l'une des façades est surmontée de la flèche de la chapelle. A droite, quelques fabriques. Des personnages se promènent autour du mur d'enceinte. Sur le devant des moutons dans la prairie.

Provenance inconnue.

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS

DESSINS, AQUARELLES & PASTELS

BODMER (Karl), *né à Zurich en 1805*, élève de Sébastien Cornu. (École française).

Quoique d'origine étrangère, M. Bodmer n'en est pas moins considéré comme peintre français. Sa vocation naturelle le porta plus particulièrement vers l'étude du paysage, à laquelle il se livra avec ardeur jusqu'en 1830. Ayant aussi le goût des grands voyages, il en avait déjà entrepris plusieurs dans le but d'étudier les mœurs et les habitudes des Indiens. En 1833, il accompagna dans l'Amérique du Nord le prince Maximilien de Wied-Neuwied et vécut dans le voisinage des Maddans, peuplade sauvage établie sur les bords du Missouri. M. Bodmer vint ensuite à Paris et fit sa première apparition au salon en 1836. Depuis ce temps il a presque toujours exposé. Ses œuvres principales sont : *Personnages Indiens* (aquarelle). — *Forêt vierge de l'Amérique septentrionale* (dessin). — *Vue prise sur le Missouri* (aquarelle). — *Forêt près du Wabasch* (aquarelle). — *Forêt des monts Alleghanys.* — *Famille d'Ours dans les monts Alleghanys.* — *Au Bas-Bréau.* — *Forêt de Fontainebleau.* — *Dindons sauvages sous bois* etc., etc. En dehors des Expositions on peut encore citer de cet artiste : *Vues pittoresques, prises d'après nature, dans la Vallée de la Moselle, de Trèves à Coblentz.* — *Atlas de voyage de l'Amérique du Nord.* — Il fit aussi la gravure à l'eau forte et la lithographie, ainsi qu'un très grand nombre de dessins pour le magasin pittoresque. M. Bodmer a obtenu une médaille de deuxième classe en 1851 ; une de troisième à l'Exposition universelle de 1855 et un rappel en 1863.

82. **Surprise des Pieds-noirs par les Assinibains,** fort Mackensie (28 août 1833).

Dans un enclos fermé de palissades, où se trouve quelques tentes, les Assinibains entrent par la droite, sous la conduite de leur chef, qui tient de la main gauche son scalpel, de la main droite une chevelure avec laquelle il paraît exciter ses guerriers au combat. Ceux-ci sont armés de fusils, d'arcs et de massues. Ils tirent et frappent en se précipitant sur les Pieds-noirs, qui, surpris, combattent en protégeant la retraite de leurs familles. Les femmes fuient et quittent leurs tentes, emportant leurs enfants et leur butin. Elles chassent devant elles leurs bestiaux. Au milieu de la palissade, sur une tige formant la croix, flotte un pavillon. A droite, un cavalier s'arrête pour recevoir sur sa monture un mourant que lui présente un indien.

Dessin à la sépia et à l'encre de Chine. — H. 0,20. — L. 0,43. — Fig. de 0,11.

Donné par M. A. MICHELON, avocat, en 1869.

Signé : Ch. Bodmer ad. nat

BOUILLIAT (Edme-François), *né en 1741, à Brienon-l'Archevêque (Yonne), mort à Sèvres en 1810.* (École française).

Cet artiste, sur la vie duquel on a très peu de renseignements, est né à Brienon le 20 janvier 1741. Son père, Olivier Nicolas Bouilliat, qui avait épousé Suzanne Girard, y remplissait les fonctions de sergent au bailliage. Bouilliat, auquel son parrain, Edme Chaillot, marchand de bois, et sa marraine Perrette de la Fonge, s'intéressaient beaucoup, commença ses études auprès de sa famille. Mais, soit par circonstances

inconnues, soit poussé par son goût naturel, il ne les acheva pas et quitta son pays natal bien jeune encore. D'après les notes remises par M. Riocreux á M. Chérest, conservateur du Musée, il figure sur les états du personnel de la manufacture de Sèvres dès novembre 1758, il n'avait que 17 ans. Bouilliat avait déjà passé quelques années à Nevers, pour y apprendre à peindre sur faïence. De là il était entré à la manufacture de Sceaux où la précocité de son talent lui fit assez de réputation pour le faire admettre à celle de Sèvres. A partir de ce moment, son talent grandissant toujours, il devint peintre de porcelaine habile et distingué. Désormais fixé, il se maria à l'âge de 27 ans, avec Geneviève Thevenet, fille d'un autre peintre de la même manufacture. Modeste et consciencieux, Bouilliat, dont les œuvres sont nombreuses, travailla considérablement. Après 1789, lorsque la France fut divisée en départements, se souvenant du pays où il était né, il adopta pour monogramme l'Y, première lettre du département où se trouvait sa ville natale et signa de cette lettre le plus grand nombre de ses productions. Il avait 67 ans, lorsque Riocreux, dont il fut le premier maître, comme peintre de fleurs sur porcelaine, entra à Sèvres. L'élève a toujours été reconnaissant de ses bonnes leçons, il ne parlait jamais de son professeur qu'en termes affectueux et dévoués. Depuis son entrée à la manufacture, Bouilliat y est constamment demeuré attaché jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 26 septembre 1810, alors qu'il avait 69 ans.

83. **Bouquet de fleurs.**

Dans un vase bleu, posé sur une tablette, sont : des roses, des chrysanthèmes, des coquelicots et des bugloses d'Italie.

Aquarelle. — H. 0,22. — L. 0,18.

84. **Bouquet de fleurs.**

Dans un verre, posé sur une tablette, sont : des roses, des volubilis, des coquelicots et des bleuets.

Aquarelle. — H. 0,22. — L. 0,18.

85. **Fleurs éparses & guirlandes.**

Roses, pensées, tulipes, roses tremières, etc., etc.

Aquarelle. — H. 0,21. — L. 0,15.

86. **Trois guirlandes.**

1° Roses jaunes, oreilles d'ours, bleuets, myosotis, etc.

Aquarelle. — H. 0,04. — L. 0,22.

2° Roses rouges.

Aquarelle. — H. 0,03. — L. 0,22.

3° Marguerites.

Aquarelle. — H. 0,025. — L. 0,22.

87. **Deux paysages.**

1° A gauche un bouquet d'arbres, à droite un moulin à vent.

2° Un hameau au pied d'une colline.

Dessins à la mine de plomb. — H. 0,07. — L. 0,11.

88. **Trois paysages.**

1° Vue d'une église de village.

Mine de plomb. — H. 0,06. — L. 0,06.

2° Une rivière encadrée par des bouquets d'arbres. Elle baigne les pieds de petites montagnes au sommet desquelles on voit quelques fabriques.

Aquarelle ovale. — H. 0,08. — L. 0,10.

3° Un cours d'eau ; à gauche, de grands arbres ; au fond, une montagne avec des ruines au sommet.

A l'encre de Chine. — H. 0,07. — L. 0,11.

Ces onze dessins ont été donnés en 1870 par M. RIOCREUX,

conservateur du musée céramique à la manufacture nationale de Sèvres.

Signés : J. Bouilliat

CRAPELET (Louis-Amable), *né à Auxerre (Yonne), le 2 juin 1822, mort à Marseille le 19 mars 1867,* élève de MM. Séchan, Corot et Durand-Brager. (École française).

Son père, agent-voyer central à Auxerre, y est mort en 1854, généralement estimé et vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. Crapelet fit ses études au collége de cette ville et y reçut les premières leçons de dessin d'un excellent professeur, M. Peyranne, élève de David. Sa vocation naturelle se révélait déjà dans de nombreux croquis où se trouvaient des animaux et des sites imaginaires qui laissaient pressentir le paysagiste. Au sortir du collége, il débuta dans l'architecture, puis entra dans l'atelier de Séchan pour y étudier la peinture de décors. Pendant son séjour à Paris, il ne négligeait aucune occasion de voir les productions artistiques vers lesquelles l'attiraient ses dispositions naturelles et aucun salon n'avait lieu sans qu'il y fit de fréquentes visites. En 1847, un paysage de Corot, où se voyait la nature elle-même, avec sa poésie mélancolique, enveloppée de fraîcheur enivrante, de silence et de calme, tout ce qui fait aimer les prairies et les bois, captiva l'attention de Crapelet, qui, sous l'impression morale qu'il en ressentit, résolut de quitter la peinture de décors pour se faire admettre au nombre des élèves de ce peintre. Guidé par un tel maître, il fit de si rapides progrès que deux ans après il envoyait au salon un paysage plein de vérité et de fraîcheur, où l'on remarquait déjà de la facilité et une grande habileté de main : *Matinée* (1849). C'est à cette époque, qu'ébloui par les splendeurs orientales, rendues avec tant de poésie dans les aquarelles et les tableaux de Delacroix, Decamps et Marilhat, il résolut lui aussi de visiter ces contrées. C'est par l'Algérie, où il séjourna quelque temps, qu'il

commença son voyage ; de là, il passa en Egypte, visita Alexandrie et le Caire, où il a étudié cette foule composée de types si divers, aux costumes de couleurs si variées et si brillantes. Il a remonté le Nil et a pénétré jusqu'au village de Ouadhi-Alfakh. Après ce long parcours, pendant lequel il avait butiné partout comme l'abeille, il revint, ses cartons pleins d'études de toutes sortes. Il a vu aussi Constantinople, la Grèce et l'Italie ; puis, rentré en France, il s'arrêta et se fixa à Marseille, d'ou il envoyait de temps en temps aux expositions de Paris des tableaux et des aquarelles exécutés d'après les études faites pendant ce long voyage. La première fois qu'il parut au salon après son retour, ce fut à l'Exposition universelle de 1855. Il y envoya *une Vue du village de Luxor* (*Haute-Egypte*), peinture d'une grande vérité de couleur locale, soleil brillant, tons chauds et harmonieux. En 1857, il exposa deux aquarelles vigoureuses et d'une bonne réalité : *Une Vue au Caire* et *un Intérieur oriental*. On vit de lui à l'exposition de 1859 le *Temple de Médinet-Habon*, peinture). — *La Mosquée de Mounayod-Sultan* et *un Carrefour au Caire* (aquarelles). — En 1861, quatre nouvelles aquarelles : *Intérieur de l'Eglise Saint-Jean à Pise* (*Italie*). — *Vieille cour arabe au Caire* (*Egypte*). — *Quartier de la Mosquée de Touloun, au Caire*. — *Ruines du Temple de Koun*. — *Ombos sur le Nil*. Il exposa deux tableaux en 1865 : *L'Ancien village des Catalans* (*Marseille*). — *Site Provençal*. — Peu de temps avant sa mort, il envoyait au salon de 1866 *les vieux Quartiers du Caire* (aquarelle). — *Un Bazar au Caire* (aquarelle). Cette même année, sa ville natale vit figurer à son Exposition de la Société des Amis des Arts de l'Yonne, *un Paysage*, tableau plein de lumière et de fraîcheur. Enfin, après avoir pris part à la décoration des théâtres de Lyon et Marseille, Crapelet a vu plusieurs de ses dessins reproduits par le *Monde illustré*, l'*Illustration* et le *Tour du Monde*. Son dernier travail fut l'ornementation du *Mahar*, navire construit pour le vice-roi d'Egypte.

89. **Vue d'Avignon**.

Le Rhône, qui enveloppe une partie de la ville, coule sur

le devant au premier plan. A gauche, on voit les restes de l'ancien pont, qui joignait autrefois Avignon à Villeneuve, et dont l'inondation de 1669 occasionna la destruction : sur les vingt-cinq arches qui le composaient, quatre seulement ont pu braver les efforts du fleuve et du temps. Entre la deuxième et la troisième arche, se trouve la chapelle de Saint-Benazet, qui posa la première pierre de ce pont en 1177 et dans laquelle il voulut être enterré. Vers l'entrée du pont, de l'autre côté de la première arche, on aperçoit les remparts qui commencent au pied des rochers des Doms. Au sommet de ces mêmes rochers, qui s'élèvent à pic sur le Rhône, on voit la chapelle de Notre-Dame des-Doms, et un peu à droite se dessine sur le ciel la statue de Jean Althen. A droite, une partie de la ville dominée par quelques-uns de ses édifices : l'église Saint-Pierre, la tour de l'ancien palais du cardinal Colonne et le château des Papes, avec ses machicoulis formés d'une immense arcature ogivale, les profondes entailles de ses herses et la tour découronnée de Saint-Jean.

Aquarelle-gouache. — H. 0,17. — L. 0,39.

Donné en 1869 par M. G. COTTEAU, (ancienne collection **Duru**).

90. Entrée de la rade de Toulon.

Les deux rades, à l'eau calme comme un miroir, semblent en ce moment paresseusement endormies sous les montagnes armées de forts qui les protègent, et s'étendent de gauche à droite sous l'œil du spectateur. Quelques gros navires, dont l'un d'eux vaisseau de ligne, quatrième rang, s'apprête à franchir le détroit qui unit les deux rades ; un brick de guerre, un vaisseau de ligne au mouillage et un bateau trois mâts paraissent, sentinelles avancées, faire faction sur la grande rade. Quelques pins parasols, répandus çà et là et peints en vigueur sur le devant du tableau, repous-

sent et font valoir les différents plans perspectifs de cette vue.

Aquarelle-gouache. — H. 0,17. — L. 0,39.

Donné en 1869 par M. G. COTTEAU (ancienne collection **Duru**).

Signés tous deux : Able. Crapelet 1848.

DAUZATS (Adrien), *né à Bordeaux,* élève de Julien-Michel Gué. (École française). — Médaille de deuxième classe (intérieur et genre), 1831. — Médaille de première classe 1835, 1848 et 1855. — Décoré en mai 1837.

91. **Femmes de Moissac.**

Quatre femmes debout en costume des environs de Montauban, dont deux sont vues de dos, une de profil, tournée vers la droite, et une de trois quarts tournée vers la gauche, semblent poser pour l'étude du peintre.

Aquarelle. — H. 0,40. — L. 0,52. — Fig. de 0,15.

Donné en 1869 par M. A. CHEREST, conservateur du Musée.

Signé : A Dauzats. Moissac. 1832

Voir à la peinture.

FALCONNIER (Léon), *né à Ancy-le-Franc (Yonne),* élève de Drolling, de Drolling fils et de A. Dumont. (École française).

92. **Portrait de M. Falconnier père,** né à Argenteuil (canton d'Ancy-le-Franc).

Il est représenté assis, le corps tourné vers la gauche, la tête nue est vue de trois quarts. Il est vêtu de noir. Le bras

droit, dont la main retombe, est appuyé sur le dos de sa chaise. La main gauche, posée sur les genoux, tient un livre à demi fermé.

Pastel. — H. 1^{m}. — L. 0,80. — Fig. jusqu'aux genoux, de grand. nat.

Donné par l'auteur en 1868.

A droite est écrit verticalement : A mon excellent père, respectueux hommage de l'auteur.

93. **Portrait de Mme Falconnier mère,** née à Onistream (petit port de mer près Caen).

Elle est debout, vue de trois quarts, tournée vers la droite : elle a les mains jointes et porte le costume normand.

Pastel. — Forme ovale. — H. 0,80. — L. 0,64. — Fig. à mi-corps, grandeur nature.

Donné par l'auteur en 1868.

A droite est écrit verticalement : A ma mère, l'auteur.

94. **Portrait de l'Auteur.**

Il s'est représenté tête nue et de trois quarts, tourné à droite, drapé dans son manteau.

Pastel. — H. 0,65. — L. 0,54. — Fig. buste grandeur nature.

Donné par l'auteur en 1868.

95. **Regrets.**

Une jeune femme, vue de face, le bras gauche relevé à la hauteur de la poitrine, la tête recouverte d'un voile noir,

légèrement inclinée, regarde tristement un médaillon qu'elle tient de la main droite.

Pastel. — Forme ovale. — H. 0,75. — L. 0,62. — Fig. mi-corps, gr. nat.

Donné par l'auteur en 1868.

Signés tous quatre : Léon Salcomier 1847

Voir à la sculpture.

JEAURAT (Étienne), *né à Paris en 1699, mort à Versailles en 1789.* (École française).

96. Les Marchandes de Pommes.

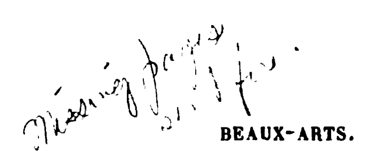
Deux femmes des halles se querellent; la plus jeune, dont l'éventaire est vide, paraît expliquer un compte, que la plus vieille, qui a encore quelques pommes devant elle, ne semble pas approuver. La lutte va s'engager, car cette dernière, la main droite sur la hanche, se dispose à frapper son adversaire de la main gauche. Une jeune fille s'est cramponnée au bras de la mégère; elle emploie toute sa force pour l'empêcher de porter le coup. De son côté, un vieux moine cherche à apaiser l'autre querelleuse et l'engage à éviter la lutte.

Dessin lavé à l'encre de Chine. — H. 0,13. — L. 0,18. — Fig. de 0,10.

Donné en 1870 par M. Aimé CHEREST, conservateur du Musée.

Signé : Jeaurat. Dvit

Voir à la peinture.



LALAISSE (François-Hippolyte), *né à Nancy (Meurthe)*, élève de Charlet (École française).

La première fois qu'on le voit paraître au salon, c'est en 1845 : son tableau représentait *Un Maquignon normand.* Depuis il a figuré à toutes les expositions. Il obtint une mention honorable à celle de 1859, où il avait envoyé huit tableaux. Il peint le portrait, le genre et les animaux et se fait surtout remarquer dans la représentation du cheval, qu'il dessine avec justesse. Ses principaux ouvrages sont : *Une Batterie d'artillerie montée* (1846). — *Juments de Chasse et de Haras* (1847). — *Portrait de D. P..., professeur d'équitation* (1847). — *Chevaux dans la Prairie* (1850). A l'exposition universelle de 1855, *une Foire de Chevaux en Bretagne* (acheté par l'État). Viennent ensuite : *Les Amis* (1857). — *La Famille du Turcos.* — *Avant-garde de Spahis* (école arabe (1859). — *Portrait du Jeune Prince D.* (1863). — *Jument trotteuse* (1864).— *Rentrée de la Moisson sur les bords du Rhin* (1867). — *La Fille du Garde-chasse* (1869), et *le Maquignon allant à la Foire* (1870).

97. **Soldat de la campagne de France.**

Un troupier debout, tourné à droite, la tête couverte de son bonnet de police, le sac au dos, les buffleteries croisées sur la poitrine, est sur la défensive. De la main gauche il tient son fusil couché ; de la droite il puise dans sa cartouchière. Derrière lui, dans un berceau formé par les replis du terrain, est couché un enfant au maillot, peu touché du danger qui semble le menacer. Près de lui, le pain de munition et la gamelle du soldat.

Dessin à la mine de plomb, rehaussé de blanc. — H. 0,32. — L. 0,25. — Fig. de 0,22.

Donné par M. GRUDERT, en 1869.

Signé : *F. Lalaisse*

LEPRINCE (A. Xavier), *né à Paris en 1799, mort à Nice en 1826.* (École française).

98. **Album des Portraits de Chenard,** dans le costume de ses différents rôles à la Comédie italienne et à l'Opéra comique.

Il se compose de 48 feuilles, contenant 51 dessins à la sépia.

H. 0,28 à 0,21. — L. 0,21 à 0,14. — Fig. de 0,25 à 0,18.

Donné par Mlle **CHENARD** en **1863**.

A. X.

Tous signés : Leprince

Voir à la peinture et à Gérard, portrait de Chenard.

MATOUT (Louis), *né à Charleville (Ardennes).* (École française).

Ce peintre, qui a produit beaucoup, a envoyé plus de trente tableaux aux diverses expositions qui se sont succédé depuis 1833. Les plus remarquables sont, outre un grand nombre de vues de monuments et d'édifices: *Marie d'Egypte morte dans le Désert* (1839). — *Pan, Silène, Daphnis et Naïs* (1845). — *Le Printemps* (1846). — *Episode de la Vie du Désert* (1850). A l'exposition universelle de 1855, *Femme de Boghari tuée par une lionne*, tableau acheté par l'Etat et qui se trouve aujourd'hui au musée du Luxembourg. En 1861, *Le Riche et le Pauvre.* — *Un Soir dans la Sabine* (*Etats Romains*). — *Plusieurs Portraits.* En 1863, *Moïse abandonné sur le Nil.* — *La rencontre de saint Joachim et de sainte Anne.* En 1864, *Présentation de la Sainte-Vierge au Temple.* Là ne se borne pas l'œuvre de M. Matout, ses plus grands travaux sont dans les monuments publics, où il faut les aller voir pour connaître son véritable talent. 1° Au grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine, il a peint *Ambroise Paré pan-*

sant les blessés sur le Champ de Bataille. — Lanfrand ouvrant dans une église le premier Enseignement oral de la Médecine. — Dussault professant la Clinique chirurgicale au temps de Louis XV, sujets traités avec beaucoup d'énergie et de savoir ; 2° *La Chapelle de Sainte-Anne*, à l'église Saint-Gervais ; 3° *La Chapelle de Saint-Louis*, à l'église Saint-Sulpice; 4° La décoration entière de la chapelle à l'hôpital Lariboissière, où dans six tableaux : *Le Christ au milieu des Douleurs humaines. — La Mort du Christ. — Le Christ insulté par des Soldats. — Christ au Jardin des Oliviers. — L'Adoration des Bergers. — Marthe et Marie*, il s'est montré d'un style plus élevé et plus sérieux ; L'*Immense Plafond de la Salle des Empereurs Romains*, au Louvre, musée des antiques, où dans une vaste composition, comprenant cinquante-deux figures de grandeur plus que naturelle, l'artiste a représenté *Le Génie de la France se développant sous l'influence des civilisations qui le précédèrent.* « Travail solide, d'un dessin sévère, et fier, d'une couleur douce, dans lequel, dit M. Charles Blanc, l'auteur a réussi à produire une des meilleures décorations qui soient à Paris. » M. Matout a obtenu une médaille de troisième classe, Histoire (1853) ; Rappel en 1857, et fut décoré la même année.

99. Femme de Boghari tuée par une lionne.

Elle vient d'être surprise au moment où elle se disposait à puiser de l'eau à une fontaine, sur le bord de laquelle une lionne la tient couchée sous ses robustes pattes. La jeune femme, dont le haut du corps est découvert, est étendue à terre, de gauche à droite, la main droite baignant dans l'eau, le bras gauche passé sur la tête comme pour la protéger, allant s'appuyer de la main sur le sol. La lionne, la patte droite sur la tête et les griffes de l'autre patte sur la hanche de la victime, tourne la tête en rugissant vers la droite. De ce côté, on aperçoit au fond un cavalier qui parait venir au secours de cette jeune femme, aux pieds de laquelle son amphore brisée est renversée dans la fontaine. Une forêt sert de fond à ce sujet.

Ce dessin, exécuté aux crayons noir et blanc, sur papier gris vert, est la première pensée du tableau acheté par l'État après l'Exposition universelle de 1855 et placé au musée du Luxembourg. A l'angle gauche inférieur est écrit : à madame la marquise de Blocqueville, respectueuses sympathies. — L. MATOUT.

H. 0,41. — L. 0,50. — Fig. de 0,37.

Donné en 1869 par Mme la marquise de BLOCQUEVILLE.

Signé : L Matout

PALIANTI (CHARLES), *né en mars 1815, à Barcelone (Espagne)*, élève de Cicéri père, Charlet et Jules Dupré. (École française).

C'est en 1820, à l'âge de cinq ans, que M. Palianti vint en France, où, après avoir fait ses études, cédant à sa vocation artistique, il entra dans l'atelier de Cicéri père, alors peintre décorateur de l'Opéra, afin d'y étudier ce genre de peinture. Ensuite il travailla pour son propre compte à la décoration de plusieurs théâtres de Paris et de la province. Plus tard, toujours entraîné par sa passion dominante pour la peinture de paysage, il étudia avec Charlet, puis avec M. Jules Dupré et enfin n'eut plus pour maître que la nature. Ses productions sont nombreuses, on cite surtout : *Vue prise dans la vallée de la Moselle. — Vue du Château de Jouy* (*Moselle*). — *Effet du Matin* (peinture). — *Quatre Vues prises à Jouy-aux-Arches* (*Moselle*), aquarelles, (salon de 1870.) *Rue à Eu* (*Normandie*). — *Environs de Rouen. — Fontaine à Alger. — Vue des Vosges. — Bords de l'Isère* (aquarelles), etc. M. Palianti a obtenu une médaille en 1856.

100. **Environs d'Interlaken** (Suisse-Berne).

A droite et au centre, une rivière coule tranquille et om-

bragée. De grands arbres en bordent les rives. Des vaches, qui descendent du bois, à gauche, se dirigent sur le devant au bord de l'eau où l'une d'elles boit déjà. Près de là est une femme vue de dos.

Aquarelle. — H. 0,25. — L. 0,41.

Ce dessin, qui a fait partie de l'Exposition de la société des Amis des Arts de l'Yonne en 1866, fut acheté par elle et échut à M. Fremy, lors du tirage des lots.

Donné en 1866 par M. L. FREMY, gouverneur du Crédit foncier de France.

Signé : C. Soliani

PASSEPONT (ANNET-BERTRAND), *né à Seignelay (Yonne)*, élève d'Ary Scheffer. (École française).

401. **Ruines de l'abbaye de St-Evroult.**

Vue des cloîtres intérieurs.

Aquarelle-gouache. — H. 0,16. — L. 0,11. — Fig. de 0,03.

402. **Vue prise aux environs de Montmartre.**

Aquarelle. — H. 0,125. — L. 0,19.

403. **La Seine au-dessous d'Argenteuil.**

Aquarelle. — H. 0,10. — L. 0,15. — Fig. de 0,015.

Tous trois donnés par l'auteur en 1869.

Tous trois signés.

TROYON (CONSTANT), *né à Sèvres (Seine-et-Oise), le 28 août 1810, mort à Paris en 1865,* élève de Riocreux. (École française).

Son père était employé secondaire à la manufacture de porcelaine à Sèvres, Troyon y passa une partie de sa jeunesse et y grandit en enfant de la maison. Il commença d'abord par peindre sur porcelaine, genre auquel il se destinait même spécialement, mais ses promenades dans les grandes allées de Saint-Cloud, sur les pentes boisées de Bellevue, lui révélèrent sa véritable vocation. Dans ces solitudes enchantées il se sentit naître peintre de paysage et commença ses premières études de la nature, guidé et encouragé par les conseils de M. Riocreux, le savant organisateur du musée céramique de la manufacture nationale de Sèvres. Il fit ensuite plusieurs voyages qui, tout en élargissant ses horizons de paysagiste, en firent un peintre d'animaux très distingué. En 1835, il visita les bords de la Creuse et les prairies du Limousin ; en 1838, il fit une excursion en Bretagne ; de 1844 à 1846 il vint souvent à Fontainebleau ; en 1847, il fit un voyage en Hollande ; en 1852, il passa une saison en Normandie. Les diverses phases progressives de son talent correspondent à ces dates. Cet artiste, dont la vie fut des plus laborieuses, est mort le 20 mars 1865. Les œuvres de Troyon sont nombreuses. Il exposa pour la première fois en 1833. Depuis il a figuré à toutes les expositions jusqu'en 1859. Ses tableaux les plus remarquables sont : *Le Dessous de Forêt* (1844). — *Coupe de Bois* (1846). — *Environs de la Haye.* — *Environs d'Amsterdam* (1847). — *Moutons.* — *Le Moulin* (1849). — En 1852, *la Vallée de la Touque*, qui passe pour son chef-d'œuvre, et appartient à madame la comtesse Lehon. A l'exposition universelle de 1855, *Bœufs allant au labour*, acheté par l'Etat. — *Vaches à l'Abreuvoir.* — *Vue prise en Normandie.* Après sa mort, on voyait de lui à l'exposition universelle de 1867, *Vue prise aux environs de Honfleur*, qui appartient à madame Troyon. — *Une Plage, embouchure de la Seine*, à M. Lallemand. — *Chiens écossais*, à M. Lagarde. — *Le Chien et la Perdrix*, à madame Debans.

— *Vache blanche au Pré*, à madame Troyon. — *Le Retour à la Ferme*, au musée du Luxembourg. Il a obtenu la médaille de troisième classe en 1838, celle de seconde classe en 1840, de première classe en 1846, de première classe à l'Exposition universelle de 1855, et reçut la croix le 13 septembre 1849. Il était aussi décoré de l'ordre belge de Léopold et membre de l'Académie d'Amsterdam.

104. **Etude d'arbres.**

Vue prise à l'entrée d'un bois. A droite, un homme à cheval se dirige vers la forêt.

Fusain rehaussé de blanc sur papier gris. — H. 0,54. — L. 0,51.

Donné par M. Ernest JOLY en 1870.

Signé. C T.

VALÉRIO (Théodore), peintre et graveur, *né à Herserange, près Longwy (Moselle)*, élève de Charlet. (École française).

Cet artiste, né aux forges d'Herserange, en 1819, vient faire ses études à Paris; il s'y livra de bonne heure à divers essais de lithographie, de gravure et de peinture et entra en 1834 dans l'atelier de Charlet dont il fut à la fois l'élève et l'ami. Quelques années après, il commença cette longue série de voyages d'où il rapporta de nombreuses études, d'après lesquelles il exécuta ces beaux dessins qui ont excité l'intérêt des artistes, des savants et des gens du monde et lui ont fait une place à part comme peintre ethnographe. Il commença par l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Sicile qu'il visita en 1836. Il parut la première fois au salon de 1838, où il débutait par *un Intérieur de Corps de Garde flamand*. Il exposa en 1842 *le Portrait de Charlet et de sa Famille*, dessin qui fut principalement remarqué à cette époque. Puis vinrent des aquarelles et des eaux fortes, où le peintre anthropologiste se

faisait déjà pressentir. Il lui valurent les encouragements du savant M. de Humboldt, qui l'engagea à persévérer dans cette voie. A partir de ce moment, voulant remplir la mission qui lui était pour ainsi dire imposée par la plus haute autorité scientifique, il n'y eut guère d'année qui ne l'ait vu pendant la saison des voyages se diriger tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Visitant tour à tour, malgré des difficultés matérielles et des dangers sans nombre, toute la Hongrie, la Croatie, la Bosnie, etc., il revenait le portefeuille rempli de nouvelles études faites sur les races hongroises de la plaine, sur les races slaves et hongroises des Carpathes, les tribus tsiganes et valaques des frontières de Transylvanie, d'après lesquelles il exécuta cette nombreuse collection ethnographique qui fonda sa réputation. L'œuvre de M. Valério est considérable. Il a pris part à près de quinze salons, où il était représenté par plusieurs tableaux, plus de quarante aquarelles, dont quelques-unes où se trouvaient la rêverie du regard, la fierté des attitudes, le pittoresque des costumes, en un mot toute la poésie de la vie sauvage et libre, furent surtout remarquées à l'exposition universelle de 1855. Il a produit aussi un grand nombre d'eaux-fortes exécutées avec une habileté et une liberté de main des plus remarquables. Ce peintre a obtenu une médaille de troisième classe en 1859 et fut décoré en août 1861.

105. Le Coin du feu.

Placée devant une grande cheminée dans laquelle une chaudière est suspendue sur le feu, une jeune mère, à l'air maladif, assise, tournée à droite, tient sur ses genoux et dans ses bras son jeune enfant endormi. Elle est vêtue d'un corsage rose, d'une jupe violet foncé et d'un tablier lilas. Elle porte un collier en corail. Une draperie bleu clair est placée sur le dos de sa chaise. Près d'elle, à gauche, une cruche en grès blanc; à droite, quelques brindilles de bois sur le sol.

Aquarelle. — H. 0,26. — L. 0,20. — Fig. de 0,18.

Ce dessin, qui a fait partie de l'Exposition de la société des Amis des Arts de l'Yonne en 1866, fut acheté par elle et échut à M. Fremy, lors du tirage des lots.

Donné en 1866 par M. L. FREMY, gouverneur du Crédit foncier de France.

Signé : VALERIO.

INCONNUS

—

XVIIIe SIÈCLE.

ÉCOLE FRANÇAISE.

106. **Portrait du baron Fourier.**

Il est représenté debout, le corps tourné à gauche. La tête nue, presque de face, regarde vers la droite. Il porte son costume d'académicien : habit bleu brodé; chemise à jabot et manchettes en dentelle. La croix de la Légion d'honneur est attachée à son habit. Il a la main gauche passée dans son habit, sur la poitrine ; de la main droite il tient un livre entr'ouvert dans lequel on lit : ***Philosophia naturæ, principia mathematica. — Newton.*** — Devant lui est une table recouverte d'un tapis, sur laquelle sont déposés son épée et son chapeau, près desquels sont quelques volumes où on lit : ***Platon — Ciceronis Opera.*** A l'angle droit inférieur on aperçoit une portion de sphère.

Pastel. — H. 1,08. — L. 0,98. — Fig. jusqu'aux genoux, de grand. nat.

Reçu au Musée en 1865.

Dessin légué en ces termes par testament olographe de M. Louis-Claude-Pierre Blanchin, en date du 8 mars 1861 : « Je lègue et donne le portrait au pastel du baron Fourier, oncle de ma femme, à la ville d'Auxerre, lieu de naissance de cet homme célèbre.

107. **Guirlande de fleurs.**

Elle est composée de roses, de tulipes et d'œillets.

Aquarelle-gouache sur fond d'or et sur parchemin. — H. 0,14. — L. 0,40.

Donné par M. Jules BARAT en 1870.

SCULPTURE

SCULPTURE

DANTAN (Jean-Pierre), dit le Jeune, *né à Paris le 26 décembre 1800, mort à Bade, le 6 septembre 1869*. (École française).

Élève de Bosio et de l'école des Beaux-Arts, il visita l'Italie où il fit le *Buste de Pie VIII*. De retour en France, il s'abandonna à sa verve satirique. Habile à saisir et à exprimer le côté grotesque des célébrités contemporaines, il a travesti avec une ressemblance frappante, dans des figurines qui eurent une vogue extraordinaire, presque tous les personnages marquants de son époque. Quelques-uns même recherchaient la faveur de poser devant lui. Dantan jeune a eu aussi des œuvres plus sérieuses : le nombre des bustes (portraits) qu'il a exécutés est considérable. Il fit aussi plusieurs statues. De 1827 à 1869 compris, il a pris part à trente-trois salons. On trouve de ses bustes aux musées du Louvre, de Versailles, de Rouen, etc. Ses statues les plus remarquables sont celles de *Adélaïde Kemble* (rôle de Norma), marbre ; de *Corneille*, en bronze, à Rouen ; de *Saint-Pierre*, à l'église de la Trinité ; de la *Reine Victoria*, exécutée en zinc bronzé, pour l'exposition de Londres. Cet artiste avait obtenu une médaille de seconde classe en 1831 et avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 22 juin 1841.

108. **Portrait de Soufflot,** architecte du Panthéon.

Il est représenté le corps de face, la tête vue de trois

quarts, tournée à gauche; cheveux en cadenettes, attachés derrière avec un large ruban. Habit ouvert, chemise à jabot, manteau relevé sur l'épaule gauche.

Buste en bronze. — H. 0,80. — Grand. nat.

Donné par Jules SOUFFLOT à la ville.

Signé : Dantan Je. 1844.

(Placé dans la salle des séances du Conseil municipal).

109. **Portrait de Soufflot**, architecte du Panthéon.

Buste en plâtre, moulé sur le précédent.

DELIGAND (AUGUSTE-LOUIS), *né à Sens (Yonne), le 8 novembre 1815*, élève de MM. Ramey et Dumont. (École française).

Cet artiste, qui a produit considérablement, a débuté à l'école des Beaux-Arts en même temps qu'il recevait les conseils de deux membres de l'Institut, MM. Ramey et Dumont. Il obtint quelques succès à l'Ecole : 1° en 1842, une deuxième médaille, pour la figure modelée d'après la bosse et une première pour la figure modelée d'après nature; 2° le second prix (mention honorable) pour la tête d'expression. C'est en 1846 qu'il parait au salon pour la première fois; il y exposait deux statues en plâtre, l'une *l'Enfant et l'Echo,* l'autre *Jeune Fille consultant une Marguerite*, première pensée (sans doute) du marbre que possède notre musée. L'année suivante, il envoyait *une Bacchante jouant avec un jeune Faune,* groupe en plâtre. En 1849, il exposa le portrait en pied de *Mademoiselle Lucie P.*, statuette en plâtre. Il exécuta aussi pour l'hôtel-de-ville de Paris la statue en pierre de *Buffon*.

grandeur de nature (Le modèle en plâtre a été offert par l'auteur au Lycée de Sens, où il est placé dans la salle d'histoire naturelle). A l'exposition de 1850 figurait *Saint-Martin, évêque de Tours*, statue en pierre de 3m60 de hauteur, destinée à l'église de la Madeleine. Ces deux dernières statues ont été commandées par le ministère de l'intérieur. En 1851, à l'occasion de fêtes publiques, M. Deligand exécuta pour les Champs-Élysées et le pont de la Concorde cinq statues colossales : *Duguay-Trouin*, — *la Science*, — *les Arts*, — *l'Agriculture*, — et *le Commerce*. Trois ans après il fut chargé de faire les bas-reliefs pour les annexes du Palais de l'Industrie représentant *les arts*, *l'industrie*, *l'agriculture*, *le commerce* venant recevoir de la France les récompenses qui leur étaient dues — *la Métallurgie*, — *la Chimie*. Il fit en 1852 un buste en marbre de l'empereur Napoléon Ier, placé dans le jardin public dit de Marengo, avenue des Palmiers, à Alger. Puis dans des proportions doubles de nature les médaillons de *Watt*, — *Guttenberg*, — *Michel-Ange*, — *Papin*, qui décorent la façade du Palais de l'Industrie. Il avait à l'Exposition universelle de 1855 un buste en plâtre, *portrait de M. Alfred H.* La ville de Pithiviers (Loiret) lui commanda en 1856 la statue en bronze du baron *Poisson*, célèbre mathématicien (Erigée sur la place de la Mairie). En 1858, on lui commanda pour le Louvre la statue en pierre de l'*historien de Thou*, de trois mètres de hauteur. Après ces nombreux travaux, M Deligand, membre de plusieurs sociétés savantes, entra en 1861 dans les ordres. Quoique chanoine et aumônier de Monseigneur l'évêque de Coutances, il trouve encore le temps, malgré ces fonctions, de reprendre le maillet et le ciseau. On a de lui, depuis cette époque, figure, ornements et inscriptions de *la pierre tumulaire de Monseigneur Daniel, mort évêque de Coutances* (placée dans l'église de Coutrière), statue en bronze, grandeur de nature, de *Monseigneur Le Brec*, mort premier vicaire général de Coutances et d'Avranches, à Montviron (Manche). — Bas-relief élevé à la mémoire de *l'abbé Toulorge*, mort pendant la révolution, dans l'église de Muneville-le-Bingard (Manche). — *Saint-Jean, évangéliste*, statue miniature (portail de l'église de La Haye-du-Puits) (Manche). —

Et une statue polychrome de *la Vierge*, grandeur de nature (dans la cathédrale de Coutances).

110. L'Oracle des champs.

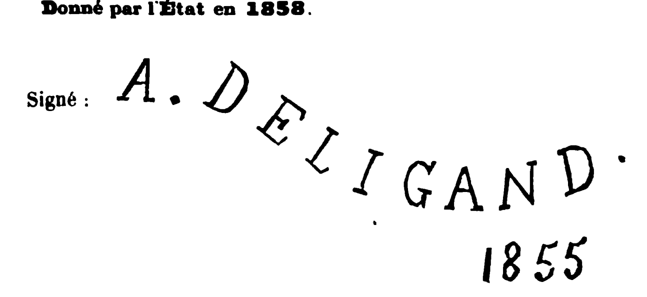
Une jeune fille debout, vue de face, le haut du corps un peu tourné à droite, la tête inclinée en avant, regarde une marguerite qu'elle tient de la main gauche. Du pouce et de l'index de la main droite, dont le bras, relevé à la hauteur de la poitrine, s'appuie sur un tronc de chêne placé à côté d'elle, elle tient un pétale de la fleur qu'elle effeuille en disant : il m'aime un peu, beaucoup... et paraît attendre avec anxiété le résultat de son épreuve. Une draperie retenue par le bras et une légère bandelette enveloppent la jambe droite jusqu'à la hanche, laissant nu le reste du corps. Au pied du chêne, autour duquel grimpent plusieurs branches de lierre, croissent le plantain et la marguerite.

Cette œuvre, qui a figuré au salon de 1857, a obtenu la médaille d'or de 3e classe.

Statue en marbre blanc. — H. 1,45. — Grand. nat.

Donné par l'État en 1858.

Signé :



DIEUDONNÉ (Jacques-Augustin), *né à Paris le 17 mai 1797*, élève de Gros et Bosio. (École française).

Entré de bonne heure dans les ateliers de Gros et de Bosio, il avait 21 ans lorsqu'il suivit les cours de l'école des Beaux-Arts, où il remporta le second prix de gravure en médailles

au concours de 1819. Il a pris part à différents salons depuis 1831. On cite plus particulièrement parmi ses œuvres : *La Piété filiale* (1831). — *Renaud retournant au camp* (1834). *Alexandre-le-Grand tenant un lion*, groupe (1843). — *La Résurrection du Christ*, groupe (1845). — A l'Exposition universelle de 1855, *le Christ au Jardin des Oliviers*. — Au salon de 1859, *le Portrait du général comte de Goyon*. — Buste en marbre du *Pape Pie IX* (1861). — A l'Exposition universelle de 1867, *Alexandre-le-Grand, vainqueur du lion de Bazaria*. — *La chute d'un Ange*. — Il a fait en outre un grand nombre de bustes en marbre et en plâtre dont plusieurs sont au musée de Versailles. M. Dieudonné a obtenu une médaille de troisième classe en 1843, une de seconde classe en 1844, une de première classe en 1845, et fut décoré en 1867.

111. **Portrait de Philippe Dupin,** avocat.

Il est représenté tête nue et vu de face.

Buste en plâtre. — H. 0,58. — Grand. nat. jusqu'aux épaules.

Donné en 1870 par M. A. CHEREST, conservateur du Musée.

Signé : Dieudonné. 1835.

DUMONT (AUGUSTE-ALEXANDRE), *né à Paris le 14 août 1801*, élève de son père et de Cartellier. (École française).

Issu d'une famille d'artistes qui remonte jusqu'aux Coypels, M. Dumont, fils d'un statuaire distingué, fit ses études au collége de Sainte Barbe et reçut de son père, Jacques Edme Dumont, les premières leçons de sculpture. Il entra ensuite dans l'atelier de Cartellier en même temps qu'à l'école dès Beaux-Arts. Dès 1821, il y remportait le second grand prix de sculpture et deux années plus tard, en 1823, il partageait avec M. Duret le premier grand prix. On avait donné

pour sujet de concours *Evandre pleurant son fils Pallas*. C'est de Rome, où il resta sept ans, que sont datées ses premières productions; il y exécuta : *Un jeune Faune jouant de la flûte*. — *Alexandre étudiant pendant la nuit*, bas-relief (musée de Saint-Omer). — *L'Amour tourmentant l'âme, sous l'emblême d'un papillon* (acquis pour le Luxembourg). — Puis *Leucothée et Bacchus*, groupe en marbre, et le portrait de *Pierre Guérin*, buste en marbre, qui figurèrent tous deux au salon de 1831. Ce dernier est placé dans une des salles de l'École française à Rome. M. Dumont est rentré en France en 1832. Les œuvres qu'il a produites depuis cette époque sont très nombreuses; voici les plus remarquables : *La Justice*, statue marbre (salon de 1833) (Chambre des députés). — En 1836, *le Génie de la Liberté*, très heureux modèle de l'élégante et vaillante figure qui surmonte la colonne de Juillet. — *Nicolas Poussin*, statue marbre (salle des séances de l'Institut). — En 1838, *Louis-Philippe, roi*, statue marbre (musée de Versailles). — En 1839, *la Vierge*, statue marbre (église Notre-Dame-de-Lorette à Paris), et *François Ier*, statue marbre (musée de Versailles). Il a exécuté aussi une *Sainte-Cécile*, statue pierre (église de la Madeleine à Paris). — *La Sagesse*, bas-relief pour le monument de Cartellier, son maître (au Père-Lachaise). — *Le Maréchal Bugeaud*, statue (à Angers). — *Le Commerce*, statue pierre (Bourse de Paris). Après s'être abstenu de figurer au salon depuis quelques années, il envoyait à l'Exposition universelle de 1855 *une Étude de jeune femme*, statue marbre, dont le modèle en plâtre, première pensée, orne notre musée (1844. Musée du Luxembourg) — *Leucothée et Bacchus enfant*, groupe, marbre (1831). Appartient à l'État. — *Buffon*, statue bronze (ville de Montbard). — *Le maréchal Bugeaud*, modèle du monument élevé à sa mémoire, plâtre (Alger). Puis viennent successivement la statue du *maréchal Suchet*, salon de 1857 (ville de Lyon). — *La Gloire et l'Immortalité*, fronton. — *La Guerre et la Paix*, trophée. — Et *la France*, statue pierre (Nouveau-Louvre). — En 1859, *Mahé de la Bourdonnais*, statue bronze (Ile Maurice). En 1864, *l'Empereur Napoléon Ier*, statue bronze (pour la colonne Vendôme). — *Le prince Eugène*, statue, bronze (Paris).

Le général Carrera, statue, bronze (Santiago, Chili). — *Le duc Decazes*, statue, bronze (Decazeville, Aveyron). — En 1866, *le Pape Urbain V*, statue, bronze (Mende). — *La Prudence* et *la Vérité*, statues, pierre (Palais de Justice de Paris). — En 1867, *le maréchal Davout*, statue, bronze (Pour la ville d'Auxerre). — En 1868, *Alexandre Lenoir*, buste, marbre (Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris). — En 1869, *la Sculpture* et *l'Architecture*, statues, pierre (Palais du Louvre). M. Dumont a obtenu le grand prix de Rome en 1823, une médaille de première classe en 1831 ; il fut décoré en 1836, créé officier en 1841 et obtint la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855. Il fut nommé membre de l'Institut à la mort de M. Ramey père (1838), et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, lors de la réorganisation de cette école.

112. La Coquetterie.

Elle est debout, reposant sur la jambe droite; la gauche, un peu pliée en avant, s'appuie sur un tabouret. Elle a la tête légèrement inclinée du côté droit et se regarde dans un miroir qu'elle tient de la main gauche, dont le bras à demi relevé supporte une draperie qui, quoique retombant en plis profonds et nombreux, enveloppe les jambes sans en dissimuler le galbe. De la main droite, elle place des fleurs de pervenche dans sa couronne d'olivier. Elle a le bras droit orné d'un bracelet et le cou d'un collier antique. L'œil s'arrête avec plaisir devant cette œuvre qui renferme des détails charmants et des formes si pures.

Statue en plâtre.

Donné par l'auteur en 1869.

Signé : A^{GTE} DUMONT . MDCCCXLIII.

La ville d'Auxerre doit aussi au talent de cet éminent artiste la statue en bronze du *Maréchal Davout, prince d'Eckmühl*, qui orne la promenade à la porte du Temple.

ETEX (Antoine), *né à Paris le 29 mars 1808*, élève de Dupaty, de Pradier, de Ingres et de Duban. (École française).

Il appartient à une famille d'artistes originaire de Lyon, qui compte Coustou parmi ses ancêtres. Après avoir appris de son père les premiers éléments de la sculpture, il entra à l'école des Beaux-Arts, puis dans les ateliers de Dupaty et de Pradier et reçut ensuite des leçons d'Ingres et de Duban. En 1828, il obtint le second grand prix de Rome ; le sujet du concours était *le jeune Hyacinthe tué par Apollon*. Il abandonna les concours de l'Ecole à l'âge de 22 ans. Après 1830, il se rendit en Italie avec une indemnité de 1,500 francs et étudia la peinture, la sculpture et l'architecture à Pise, à Florence, à Venise, à Rome, à Naples et à Pompéi. Il visita ensuite successivement l'Algérie, la Corse, l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre. La première fois qu'il parut au salon (1833), M. Etex s'y fit remarquer par son groupe du *Caïn maudit*. Depuis cette époque, les œuvres qu'il a produites en tous genres, sculpture, peinture et architecture, sont nombreuses. On connaît de lui un nombre considérable de bustes et médaillons, plâtre, marbre et bronze. On lui doit les deux groupes de 1814 et de 1815 à l'Arc de triomphe de l'Étoile. — *Le tombeau de Géricault*, marbre (1841). Il faut citer aussi plusieurs de ses statues : *Léda*. — *Olympia*. — *Rossini* (à l'Opéra). — *Héro et Léandre* (au musée de Caen). — *Le Choléra*. — *Blanche de Castille* (musée de Versailles). — *Charlemagne* (au palais du Luxembourg). — *Saint-Augustin* (à la Madeleine), etc., etc ; plusieurs bas-reliefs : *Les Médicis*. — *Françoise de Rimini* — *Le Radeau de la Méduse*. Il a figuré aux Expositions universelles de 1855 et de 1867. Il a fait en outre plusieurs monuments, ceux de *Monseigneur Affre*, du poëte *Brizieux*, de *Félix Liouville*, de *Louis Martinet*, de *J.-D. Ingres*, etc. Comme peinture, il a exposé *La nymphe Eurydice* (1855). — *Funérailles de Joseph*. — *Les Médicis* (1861). — *Jacob va trouver Joseph en Égypte* (1863). — *Les deux fils de Joseph bénis par Jacob*. — *La Fuite en Égypte*

(1864), etc., etc. Comme architecte, on a de lui : *Projet d'Opéra pour* 2,000 *spectateurs. — Projet de fontaine monumentale* (1861). — *Avant-projet d'une école de natation pour les lacs des bois de Boulogne et de Vincennes* (1863). — *Avant-projet pour une église des sept péchés capitaux et des sept sacrements* (1864), etc., etc. Cet artiste a écrit aussi un livre sur *la Grèce tragique.* — Une *Revue de l'Exposition de* 1855. — Un *Essai sur le Beau.* — *Étude sur Pradier.* — *Étude sur Ary Scheffer.* — *Étude sur Paul Delaroche.* — Et un *Cours élémentaire de Dessin*, dont il a fait don au musée d'Auxerre. M. Etex a obtenu comme sculpteur une médaille de première classe en 1833, et la croix d'honneur en 1841.

113. **Portrait de M. le baron Chaillou des Barres,** né le 6 juin 1784, mort le 22 août 1857. Ancien préfet de l'Ardèche et de la Creuse, ancien président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Il est représenté, vu de face, la tête nue, vêtu de son habit de préfet, sur lequel il porte les insignes de la Légion d'honneur et de divers autres ordres.

Buste en bronze. — Grand. nat.

Donné par M. le baron DU HAVELT.

Signé : Etex sculp

FAILLOT (Edme-Nicolas), *né à Auxerre le 5 août 1810, mort à Paris le 9 juin 1849*, élève de l'École des Beaux-Arts et de Georges Jacquot. (École française).

Son père, pauvre voiturier, habitait la rue des Buttes à Auxerre ; marié une première fois à Lucie Edmée Ruby, il en eut cinq enfants, dont l'aîné, malingre et souffreteux, avait

peu de part dans l'affection paternelle, réservée tout entière à ses frères et sœurs, qui, gros et robustes, promettaient d'alléger la misère qui se faisait quelquefois sentir dans la maison, en aidant le chef de famille dans ses rudes labeurs. C'est à sa mauvaise santé que Faillot dut d'être envoyé à l'école des Frères. Il y apprit à lire, à écrire, à compter et un peu à dessiner. Il étudiait avec ardeur et apprenait avec docilité; mais il se sentit bientôt découragé en voyant que les récompenses obtenues par son travail, loin de diminuer le dédain que son père lui témoignait, paraissaient l'augmenter encore et n'étaient accueillies que par des brutalités. Il résolut alors d'abandonner l'école pour partager les travaux de ses frères. Son père, enchanté de cette résolution, le chargea de conduire dans les environs d'Auxerre les marchands ambulants à qui il louait des chevaux. Telle fut sa vie jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans. A cette époque, un de ses oncles, herboriste à Paris, le fit demander pour l'aider dans son commerce. Son pére, heureux de se débarrasser de ce chétif ouvrier, l'embarqua avec un pain de quatre livres sous le bras sur un bateau qui partait à Paris en chargement de vins. Arrivé chez son oncle, il dut rester emprisonné dans le magasin, situé rue du Petit-Lion-Saint-Sulpice, où pour se désennuyer il crayonnait le portrait des nombreuses pratiques qui le fréquentaient. Ces premiers essais furent remarqués de quelques artistes qui obtinrent de son oncle que le jeune herboriste suivrait les cours de l'école gratuite de dessin établie rue de l'École de médecine. Faillot étudia avec avidité et fit de rapides progrès. Un jeune praticien avec lequel il se lia l'attira dans l'atelier de Bridan et lui donna les premières leçons de modelage; après quelques mois l'élève rapportait chez son oncle un *buste colossal de Pythagore* qui fixa l'attention de ceux qui le virent. Le sculpteur Jacquot, grand prix de Rome, qui rentrait en France, consentit à recevoir Faillot dans son atelier et c'est là qu'il apprit les principes de son art. Il travaillait avec tant d'intelligence, qu'à la fin de la première année son maitre n'hésitait pas à lui confier l'exécution d'un bas-relief funéraire, *le bon Pasteur*, placé au cimetière de Passy. Ayant quitté la maison de son oncle et loué une petite

chambre, il fut obligé par la nécessité de travailler pour vivre; il créa alors des modèles de pendules pour les fabricants de bronze, spécialité dans laquelle il se distingua. Tout en suivant les cours de l'école des Beaux-Arts où il avait été admis, il exécutait en marbre, d'après les plâtres de son maître, le buste de *M. Quatremère de Quincy. — La statue de la fontaine de la place Guillon. — Les figures des cheminées de l'hôtel Hope*, d'après Gecbter, etc. Ces divers travaux, quoique laborieux, étant très-peu rétribués, lui procuraient de maigres ressources. Quand survint la révolution de 1830, le travail lui manquant, il devint plus pauvre qu'il n'a-été jusque là. Alité par la fièvre et la faim, après avoir vendu jusqu'à ses outils, il entra à l'hôpital. Lorsqu'il en sortit, il se trouva sans aucunes ressources, sans travail; désespéré, il pensa au foyer paternel et, profitant de la bienveillance de M. Turqui, directeur des coches, qui lui offrit son passage gratuit, il revint à Auxerre. Mais il n'y fit pas long séjour; c'est pendant ces courts instants qu'il exécuta le monument funèbre élevé à la mémoire de *Dom Laporte*, dans l'église de Saint-Germain. Malgré cela, mal accueilli dans sa famille, il puisa de nouvelles forces dans sa mauvaise fortune et retourna à Paris pour tenter de nouveaux efforts. A peine arrivé, il improvisa et créa sans relâche des modèles de pendules, de vases, de coupes, en un mot, de ces mille objets de fantaisie qui composent le luxe parisien; ce qui lui permit de vivre et de reprendre ses études sérieuses. C'est à ce moment qu'il obtint une médaille à l'école des Beaux-Arts. Mais seul, sans guide, sans instruction, se ressentant de sa première éducation, il se laissa aller quelque temps à la vie insouciante du bohémien de Paris. Grâce à la bienveillance de quelques personnes qui appréciaient le talent du jeune sculpteur, Faillot renonça à ses mauvaises habitudes, il se maria et connut un instant le bonheur du foyer domestique. Pendant ces jours de calme, il exécuta des motifs sans nombre pour l'industrie, compositions traitées avec une grande habileté et qu'il dédaignait de signer, rêvant des œuvres d'un ordre plus élevé. Le portrait de l'*abbé Viard*, médaillon en marbre, qui orne le monument élevé dans une des chapelles de la cathédrale

d'Auxerre, remonte à cette époque. La première fois qu'il parut au salon, c'est en 1838; il exposait une *Scène du Déluge*, groupe en plâtre. Ceux qui l'ont vu n'ont pas oublié l'affliction et l'énergie de cet homme qui, parvenu au sommet du dernier rocher que les eaux vont envahir, appuyé sur ses orteils, se redresse avec une force surhumaine, étreignant convulsivement le corps inanimé de sa compagne qu'il vient d'arracher aux vagues. Il est à remarquer que les œuvres de Faillot sont toujours le reflet des dispositions de son esprit au moment où il les conçoit. Pour celle-ci il avait le pressentiment de la mort de sa femme qu'il perdit quelques jours après l'ouverture du salon. Se retrouvant seul, il se laissa facilement aller au découragement et ne se remit au travail qu'en voyant le berceau de ses enfants. A l'exposition suivante, 1839, il envoyait un nouveau groupe en plâtre, *le Signal du Sabbat*, œuvre vive, originale et colorée qui eut les honneurs et les éloges de la critique (Voir dans l'*Artiste*, Jules Janin, salon de 1839 et dans le *Constitutionnel* de la même année, celui de T. Thoré). Deux ans après (1841), il exposa un nouveau groupe d'une rare énergie, *un Gladiateur aux prises avec un Lion*. Moins heureux l'année suivante, il se vit refuser *une Sylphide et un jeune Faune*. L'artiste ne fut point découragé par cet échec; au contraire, résolu à prendre sa revanche, il fit un effort héroïque et produisit un morceau capital, le *Saint-Jérôme au Désert*, chef-d'œuvre de l'auteur, qui parut à l'Exposition de 1843, et obtint la médaille d'or. Faible récompense qui laissait l'artiste dans la pauvreté! Quelque temps après, un concours s'ouvrait dans sa ville natale pour l'érection d'un monument à la mémoire du baron Fourier. Faillot l'emporta sur ses concurrents et exécuta *la statue en bronze de cet illustre compatriote*, ainsi que les bas-reliefs qui décorent son piédestal (Placée au centre du Jardin botanique). Cette œuvre ne le tira pas de la misère, qui allait pour lui toujours grandissant : on dit même que faute de vêtements assez propres, il ne put assister aux fêtes que la ville d'Auxerre donnait pour l'inauguration de la statue de Fourier. Ce fut son dernier travail important; à partir de cette époque, le découragement l'emportant de nou-

veau sur la volonté de l'artiste, il retomba dans les errements de sa vie de Bohême. Les privations donnant prise à la maladie, lorsque le choléra vint s'abattre sur Paris en 1849, Faillot fut une de ses premières victimes. Il mourut le samedi 9 juin de cette même année.

114. Saint-Jérôme au désert.

Assis à terre, à demi couché, les reins et les jambes à peine couverts d'un pagne grossier, le saint a la tête inclinée en arrière, le regard fixé vers le ciel, il l'implore de la main et du bras droit étendus ; de la gauche, dont le coude est appuyé sur un fragment de rocher, il tient une pierre et se frappe la poitrine. Près de lui, sont l'emblème de la croix et le livre sacré. Ce livre est ouvert et appuyé sur une tête de mort.

Médaille d'or au salon de 1843.

Statue en plâtre. — Plus grande que nature. — H. 1,18. — Larg. 1,65.

Achetée par la ville en 1854.

Signé :



FALCONNIER (Léon), sculpteur et peintre, *né à Ancy-le-Franc (Yonne)*, élève de Drolling, de Ramey fils et de A. Dumont. (École française).

Comme beaucoup d'artistes, M. Falconnier eut les commencements difficiles. Né en 1811 à Ancy-Lefranc, où son père était instituteur, il n'avait que trois ans lorsqu'il quitta le département de l'Yonne, pour aller avec sa famille habiter Ouistreham, petit port de mer près de Caen. L'enfant avait apporté en naissant le goût des arts du dessin. Il n'était pas rare de le rencontrer, jeune encore, assis sur la plage, parmi

les marins, occupé à dessiner les navires stationnant dans le port. C'est à l'âge de 10 ans qu'il reçut les premières leçons de dessin. Son père venait d'être nommé à Douvres, lorsque dans un voyage à la ville voisine il fit connaissance de M. Deshayes, peintre et professeur, qui lui procura des modèles et chez lequel il venait chaque semaine recevoir des conseils. Ces études, à peine commencées, furent bientôt interrompues. Son père, qui le voyait avec peine entrer dans cette voie, l'envoya au collége de Caen. Peu de temps après, il entra au petit séminaire de Bayeux, où pendant quelques années il ne vit en fait d'objets d'art que les décorations de la chapelle. Cependant, dans un voyage fait en famille pendant les vacances au pays de sa mère, le jeune homme rencontra un de ses anciens camarades qui faisait déjà de la sculpture. A la vue d'un meuble que son ami décorait de figures et d'ornements il sentit éclore sa vocation; il se dit que, lui aussi, il était sculpteur. A partir de cet instant, ses parents eurent beau lui faire envisager les rudes épreuves et les cruelles déceptions attachées à la vie d'artiste, ils durent céder devant une résolution inébranlable, et M. Falconnier entra en apprentissage chez M. Picquenot. Le soir, il fréquentait l'école de dessin et s'y faisait remarquer des professeurs. C'est en 1819 qu'il vint à Paris pour la première fois, alors qu'il avait fini son apprentissage et qu'il savait couper le bois. Mais sa mauvaise fortune l'éloigna encore de ses travaux de prédilection : faute de travail et de ressources, il fut obligé d'entrer commis en parfumerie chez un de ses parents. En 1830, il retourna à Caen et se remit à la sculpture en bois Trois ans après il vint de nouveau à Paris; il avait 22 ans. Cette fois, plus heureux, il fut employé à la *décoration de l'église de la Madeleine et de l'Arc de triomphe de l'Étoile.* Il suivit pendant quelque temps les cours de l école des Beaux-Arts où il obtenait les premières places. Mais obligé d'abandonner ses études scholastiques, il entra dans l'atelier de M. Ramey, puis dans celui de M. A. Dumont. C'est aux conseils de ces illustres maitres que l'artiste doit son talent et le développement de ses heureuses dispositions artistiques. M. Falconnier exposa pour la première fois en 1841, une *Vierge dite Stella Maris,* statue

en plâtre qui est aujourd'hui chez les Dames du Saint-Sacrement. Ses principaux ouvrages sont : *Mucius Scœvola*, statue en plâtre (1842). — *Buste de M. E. B.*, plâtre (1843). — *Un médaillon*, plâtre. — *Portrait de M. L., poète*. Après plusieurs travaux exécutés à l'*église Saint-Vincent-de-Paul*, le modèle en plâtre de *Caïn maudit*, statue, parut au salon de 1850 et valut la médaille d'or à son auteur. A cette même exposition figurait un *Saint-Sébastien*, tableau peint à l'huile, placé actuellement dans l'église de Fontainebleau. On doit au ciseau du même artiste l'exécution du *grand fronton de la caserne Napoléon*, sur la rue de Rivoli. — Celui de la *caserne du Prince-Eugène*. — *Un fronton, un couronnement et la restauration des travaux d'art à l'École militaire*. Il fit, sous les ordres de M. Lefuel, *les premiers modèles de décoration du nouveau Louvre*. Il fit aussi *deux bas reliefs pour le Palais de Justice de Caen*. — *Le modèle de la Vierge dite Notre-Dame-des-Flots*, placée sur le haut du pignon de la chapelle Saint-Adresse au Hâvre. — *Un projet de couronnement pour l'Arc de triomphe*, etc. On cite aussi du même auteur *la statue en marbre du Maudit* (Exposition universelle de 1855). — *Le portrait du général de B.*, buste, marbre (1857). — *La Paix dans la Force*, groupe, plâtre, projet de fontaine (1867). — *Affranchissement des esclaves d'Amérique, par le président Lincoln*, groupe, plâtre (1868). — Plusieurs portraits au pastel et quelques tableaux à l'huile.

145. Caïn maudit.

Assis nu sur un fragment de rocher recouvert d'une peau de bélier, le maudit, courbé sous le poids du remords, semble accablé par le cri de sa conscience. Le haut du corps courbé et un peu contourné en avant s'appuie sur le bras gauche, dont la main crispée s'attache aux anfractuosités du siége. La tête au front bas, garnie d'une épaisse chevelure, légèrement tournée vers la droite et inclinée sur la poitrine, fléchit sous la réprobation. D'un geste, la main droite semble vouloir éloigner la lumière, tandis que du

bras il cherche à se voiler la face, où se peint la lutte des passions et du repentir. Cette figure, empreinte d'une poésie presque farouche, est bien assise. Le mouvement donné aux jambes et aux bras, la savante courbure du dos, ont permis à l'artiste de déployer toute sa science anatomique.

Statue en marbre blanc. — H. 1,75. — Grand. nat.

Donné par l'auteur en 1868.

116. **Affranchissement des esclaves d'Amérique par le président Lincoln.**

Debout, en habit bourgeois, le président Lincoln reçoit les témoignages de reconnaissance d'un jeune esclave nègre, agenouillé devant lui. A ses pieds sont le fouet et la chaîne brisée. Ce groupe est placé sur un socle de 0,28, dont les angles sont ornés de palmiers. La reproduction en bronze de ce modèle est placé dans la salle du Club de l'Union à New-York.

Groupe en plâtre. — H. 0,80. — Fig. de 0,52.

Donné par l'auteur en 1868.

Voir aux dessins.

Signés tous deux : Falconnier —

FARCY (G).

117. **Jeune athlète mourant.**

Le corps nu, il est étendu sur le sol s'appuyant sur la main droite; de la gauche élevée et le bras étendu il supplie. La tête, les yeux levés vers le ciel, est chagrine et semble implorer. Son pallium, attaché sur l'épaule droite,

retombe sur le sol en plis nombreux et vient en se relevant couvrir une partie du corps.

Statuette en plâtre. — H. 0,40. — L. 0,70.

Signé : Farcy V — 1860

FESSARD (PIERRE-ALPHONSE), *né à Paris en 1798; mort dans la même ville en 1844;* élève de Bridan et de Bosio. (École française).

On voit figurer cet artiste à plusieurs salons. Il débuta à celui de 1822 par une statue de *Capanée foudroyé sous les murs de Thèbes.* Ses principaux ouvrages sont : *Adonis mourant changé en Fleur* (1824). — *Daphné suppliante à l'autel de Diane* (1827). — *La ville de Mâcon*, statue, 1833 (hôtel de ville de Mâcon). — *La première visite au Tombeau*, bas-relief, 1835 (église de Campêche, Mexique). On lui doit aussi le buste en bronze pour *le monument de Fourier,* placé au cimetière de l'Est à Paris; les bustes de *Simon Vouet* et de *Valentin*, placés au musée du Louvre; un second buste en marbre du *baron Fourier* pour le musée de Grenoble, 1841 ; un buste du *baron Boyer*, *professeur à l'école de médecine*, marbre; une statue de *l'abbé Grégoire demandant l'abolition de l'esclavage* (Haïti), etc. Fessard est mort jeune et avait déjà obtenu une médaille d'or en 1824.

118. **Portrait du baron Fourier**, membre de l'Institut.

Il est représenté vu de face, la tête nue

Buste en plâtre. — Jusqu'aux épaules. — Grand. nat. — H. 0,55.

Ce buste, qui a figuré au salon de 1831, est le modèle de ceux exécutés en bronze pour le cimetière de l'Est à Paris et en marbre pour le musée de Grenoble.

Signé : Fessard paris 1830.

KLEY (Louis), élève de M. Lequien père, *né à Sens (Yonne), en 1830.* (École française).

Il fut d'abord ouvrier bijoutier : c'est en modelant et en ciselant des parures et des bijoux, qu'il sentit naitre sa véritable vocation. Il avait 17 ans, lorsqu'il s'adonna sérieusement à l'étude de la sculpture et fit de rapides progrès. Mais sentant que le véritable artiste doit mûrir ses œuvres avant de les produire, il a travaillé longtemps les siennes avant d'aborder le salon. M. Kley a réduit presque tous les chefs-d'œuvre de la statuaire antique. Il a fait pour M. Forck une statue destinée à donner les proportions du corps humain, selon Polyclète. On cite parmi ses œuvres : *Chacun portera sa Croix*, bénitier en plâtre. — *Un Vanneau*. — *Une Bécasse*. — *Une Perdrix*. — *Natures mortes*, plâtre (Exposition universelle de 1855). — *Amour et Jeunesse*, groupe en plâtre. — *Bacchante*, statuette, bronze (1857). — *Rosée du Matin*. — *Rosée du Soir*, statuettes (1859). — *Égyptienne puisant de l'eau*, statuette (1861). — *Pénélope*, statue en bronze argenté (1863). — *Portrait*, buste en terre cuite (1865). — *Vénus à la Coquille*, terre cuite (1866). — *Aspasie*. — *Pandore*, statuettes, plâtre (1868). — *La Tragédie*, buste en plâtre. — *Portrait de mademoiselle K.*, buste en terre cuite (1869).

119. **Allégorie de la Renaissance sous les traits de Diane de Poitiers.**

Diane debout, légèrement appuyée sur la jambe gauche, le bras droit relevé à la hauteur de la poitrine, soutenu par un tableau où sont inscrits les noms de *Michel-Ange*, *Raphaël*, *Jean Goujon*, *Jean Cousin*, placé verticalement sur

un cippe, retient dans sa main fine aux doigts délicats les plis relevés d'une sorte de manteau glissé assez bas sur son beau corps pour le laisser voir presque nu, tout en s'y ajustant heureusement. Le bras gauche, étendu gracieusement le long du torse, semble écarter la draperie, afin de laisser libre la grande ligne serpentine dont les ondulations ne perdent rien de leur souplesse, même sous la mince étoffe qui les recouvre.

Statue exécutée spécialement pour notre musée.

Statue en plâtre. — H. 0,94. — Fig. de 0,86.

Donnée par l'auteur en 1869.

Signé : L. KLEY — 1869.

LANTÉRY *né à Auxerre (Yonne),* élève de l'école des Beaux-Arts. (École française).

120. **Ulysse.**

Il est debout; du bras gauche étendu et de la main fermée il fait le geste de tenir son arc; de la main et du bras droit celui de lancer le trait. La jambe droite, un peu inclinée en arrière, repose sur un carquois plein de flèches. Son pallium, retenu sur l'épaule, retombe par derrière en plis nombreux.

Statue en plâtre. — H. 0,90.

Donné par l'auteur en 1866.

LECLAIRE (Edme-Marie-Laurent), élève de M. Vital-Dubray. (École française).

M. Leclaire est né à Vermenton (Yonne) en 1827. Il s'essaya d'abord à la sculpture décorative; ses premiers essais furent bien accueillis, ce qui encouragea le jeune artiste, qui sentait

grandir et se développer en lui, à mesure qu'il produisait, les qualités artistiques qui donnent le vrai talent. Il débuta à l'Exposition universelle de 1855. Un *bas-relief* et un *cadre en bois*, qu'il y destinait, furent compris dans l'envoi du département de l'Yonne. On cite comme les plus remarquables de ses productions : *la Source*, statue, plâtre. — *Berger*, statue, plâtre (salon de 1868). — *Dormeuse*, statue, plâtre. — *Germain Soufflot*, buste, plâtre (salon de 1869). — *Le Souvenir* et *Le Repentir*, statues, plâtre 1870. — *Portrait de M. C....*, buste, plâtre. — *Jean Cousin*, buste, plâtre, 1872. Cet artiste a exécuté aussi pour le ministère des Beaux-Arts, *le buste en marbre du général Regnault*, destiné au musée de Versailles.

121. **Dormeuse.**

Elle est assise à demi-couchée, la tête légèrement inclinée repose soutenue par le bras droit, dont le coude est appuyé sur un tronc d'arbre servant de dossier à son fauteuil de pierre. Le bras gauche étendu s'appuie sur le corps, tenant à la main un éventail fermé. Les jambes croisées se devinent aisément malgré l'ampleur de la jupe. Cette jeune femme est endormie, et pour que rien ne vienne troubler son repos, un ami fidèle, son levrier, est couché près d'elle, l'oreille au vent, l'œil aux aguets, qui veille sur le paisible sommeil de sa maîtresse.

Groupe en plâtre. — H. 1,43. — L. 1,45. — Grand. nat.

Donné par l'auteur en 1869.

122. **Portrait de Jean Cousin.**

La tête, tournée à gauche, est nue; il est drapé dans un ample manteau.

Buste en plâtre. — Plus grand que nat. — H. 1,05.

Donné par l'auteur en 1872.

123. **Portrait de M. A. Challe,** ancien maire

d'Auxerre, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Il est de face, la tête tournée à droite. Son manteau, relevé sur l'épaule, laisse voir son habit de maire, auquel sont attachées la croix de la Légion d'honneur, les palmes académiques et la médaille de Saint-Hélène.

Buste en terre cuite. — Grand. nat. — H. 0,7`.

Donné par l'auteur en 1870.

124. **Portrait de la mère de l'auteur.**

Vue de profil et tournée vers la droite, elle porte le costume du pays.

Bas-relief en marbre. — Médaillon rond de 0,20 de diamètre.

Donné par l'auteur en 1860.

Signés tous quatre LECLAIRE.

MAUSSION (Mme E. du Pont de), *née en 1799, au Château de Renard (Loiret)*, élève de J.-L. Demarne. (École française).

Madame de Maussion reçut d'abord de sa mère, qui aimait les Beaux-Arts et les cultivait avec un certain talent, les premières notions des arts du dessin; plus tard, aidée des conseils de Demarne, paysagiste et peintre d'animaux, la jeune fille fit de rapides progrès; elle sentit se développer en elle le goût du dessin, de la peinture et de la sculpture. Mariée jeune, habitant presque toujours la campagne, elle travaillait constamment pour occuper ses loisirs; elle acquit ainsi du talent dans plus d'un genre et mania le pinceau et l'ébauchoir avec habileté et délicatesse.

125. **Portrait de Mme de Fougère,** fondatrice de la Charité maternelle en MDCCLXXVIII, ayeule de l'auteur.

Buste, vu de profil, tourné à gauche; médaillon; bas-relief.

H. 0,50. — L. 0,40. — Plâtre.

Donné par l'auteur.

126. **La Vierge et l'Enfant Jésus.**

Vue à mi-corps, tournée à droite et de profil, la Vierge tient l'enfant Jésus debout sur ses genoux; elle l'embrasse. L'enfant est vu de face, tourné vers la gauche. C'est la reproduction d'un bronze florentin qui est au château de Fontainebleau. Médaillon; bas-relief.

H. 0,30. — L. 0,25. — Plâtre.

Donné par l'auteur.

NINET (Auguste), *né à Nitry (Yonne),* élève de MM. Dumont et Bonassieux. (École française).

127. **Vieillard méditant.**

Il est assis sur un rocher, le corps penché en avant, la tête inclinée sur la poitrine, le bras gauche reposant sur la jambe étendue. De la main droite, appuyée sur son siége, il tient un parchemin roulé et semble plongé dans ses réflexions.

Statue en plâtre. — Demi-nature. — H. 0,80.

Donné par l'auteur.

Signé: Ninet 1862

PRÉAULT (ANTOINE-AUGUSTIN), *né à Paris en 1809*, élève de David d'Angers. (École française).

Son père, qui était artisan, le destina d'abord au commerce, que l'enfant, poussé par sa vocation naturelle, abandonna bientôt pour entrer chez un sculpteur ornemaniste, puis dans l'atelier de David d'Angers. C'est au salon de 1833 qu'il parut pour la première fois; il exposait *un Cadre de Médailles*. — *Gilbert mourant à l'hôpital*. — *La Mendicité*, bas-relief en plâtre. — *Deux pauvres Femmes*, groupe en terre cuite. En 1834, on vit de lui un grand bas-relief, *Tuerie*. En 1837, *une Tête de Vieillard*. Refusé aux salons suivants, M. Préault n'y reparait qu'à partir de 1849. Il produisit pendant cette absence *les Parias*. — *L'Ondine*. — *La Rivière des Amazones* et *la Reine de Saba*. Depuis 1849, il exposa successivement : *La Douleur*, statuette en bronze. — *Ophélia*, bas-relief (1850). — *Nicolas Poussin*, buste en marbre (musée du Louvre). — *Christ en Croix*, bronze (église des Thernes à Paris). — *Hécube*, statue, plâtre (1863). — *Le Meurtre d'Ibycus*. — *La Parque*, bas-relief, plâtre. — En 1864, 1868, 1869 et 1870, plusieurs médaillons en bronze, entre autres les portraits d'*Adam Mikiewicz* et de *Paul Huet*. On lui doit encore *Clémence Isaure* (au Luxembourg). — *Le Tombeau de l'abbé de l'Épée* (à l'église Saint-Roch à Paris). — *Le général Marceau* (à Chartres). — *Un Cavalier gaulois* (sur le pont d'Iéna à Paris). — *Mansard* et *Lenôtre*, à Versailles, et enfin pour le nouveau Louvre, *André Chénier*. — *La Paix*. — *La Guerre*. — *Génies ailés*.

M. Préault a obtenu une deuxième médaille en 1849.

128. Le Silence de la mort.

Un masque de femme, aux formes anguleuses et accentuées, où la douleur humaine est puissamment exprimée, douleur calme et sèche, est profondément encadré dans une draperie aux plis multiples qui semble l'étreindre. L'index de la main droite, qui paraît sortir de la tombe, est posé sur la bouche qu'il tient close.

Exposé au salon de 1849.

Ce masque funéraire est la deuxième pensée du même sujet, exprimé une première fois par l'artiste sur un tombeau et dont M. Michelet, dans son *Livre du Peuple*, édition de 1846, a parlé en ces termes : « L'horreur de la fatale énigme, ce sceau qui ferme la bouche au moment où l'on sait le mot, tout cela a été saisi une fois, dans une œuvre sublime, que j'ai découverte dans une partie fermée du Père-Lachaise, au cimetière des Juifs. C'est un buste de Préault, ou plutôt une tête, prise et serrée dans son linceul, le doigt pressé sur les lèvres, œuvre vraiment terrible dont le cœur soutient à peine l'impression et qui a l'air d'avoir été taillée du grand ciseau de la mort. » Ici, le bronze est peut-être encore plus énergique que le marbre.

Médaillon en bronze. — Diamètre de 0,38. — Grand. nat.

Donné en 1872 par MM. Paul et Victor PESCHEUX.

Signé : auguste preault 1848

TRAVAUX (PIERRE), *né à Corsaint (Côte-d'Or), le 12 mai 1822, mort à Paris le 19 mars 1869.* (École française).

Cet artiste, élève de l'école de Semur et de M. Jouffroy, entra à l'École des Beaux-Arts de Paris le 7 avril 1847. Il a pris part aux salons de 1852, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1864, 1866, 1867, 1868. Le jour même de sa mort, il envoyait au salon de 1869 une nouvelle *Rêverie*, statue en marbre. Ses principaux ouvrages sont : *La Rêverie*. — *Sapho*. — *Amyot*. — *Turgot*, pour la cour du Louvre à Paris. — A Marseille, *La Vigilance et la Sagesse*, au Palais de Justice. — *Le roi René*. — *Belzunce*. — *Le chevalier Rose et Palamède*, à l'hôtel de la Préfecture. Le musée de Semur possède de lui *un Lutteur*, modèle en plâtre. Travaux avait obtenu en 1853 et 1855 une

médaille de troisième classe, qui lui fut rappelée en 1857, 1859, et 1861.

429. **Jacques Amyot,** ancien évêque d'Auxerre, fondateur du Collége de cette ville.

Modèle original de la statue de 3m32, exécutée en pierre pour la cour du nouveau Louvre.

Statue en plâtre — H. 1,55. — Fig. debout.

Donné à la ville par M. GILLAND, en 1859.

Signé : Travaux 1856.

INCONNUS

ANTIQUES.

130. **Portrait d'un personnage romain.**

La tête, tournée un peu à gauche, est légèrement inclinée en avant.

Ce marbre, cassé en deux endroits, a été refixé. Le sommet de la tête au-dessus du masque ; la tête au milieu du cou.

Buste en marbre blanc. — Musée Campana. — H. 0,58.

Donné par l'État en 1863.

131. **Portrait d'une dame romaine.**

Drapée dans sa palla, qui laisse voir sa stole au-dessus de la poitrine, elle a la tête nue et soigneusement coiffée. Ses oreilles percées ont dû jadis recevoir des anneaux.

Le nez paraît avoir été cassé et refixé.

Buste en marbre blanc. — Musée Campana. — H. 0,60.

Donné par l'État en 1863.

132. **Scène bachique.**

Sur une panthère, se reposant sur l'arrière-train, la patte droite de devant appuyée sur un vase renversé, est assis, à la manière des femmes, un satyre, nu, pris de vin, s'appuyant de la main gauche sur la tête de sa monture. De la main droite il tient une branche de vigne à laquelle est

attaché un raisin. Un plus jeune, placé derrière lui, le soutient de ses deux mains.

Groupe en marbre blanc. — Musée Campana. — Pet. nat. — H. 0,80. — L. 0,70.

Donné par l'État en 1863.

133. **Portrait d'un enfant romain.**

La tête nue, dont la bouche est entr'ouverte et les yeux en creux, s'incline légèrement sur l'épaule droite. Il porte un collier composé de petits tuyaux sur lesquels, malgré l'oxyde, on distingue des écailles de poisson. Ces tuyaux sont reliés entre eux par des anneaux auxquels sont fixées des fleurs. Ce collier est attaché sous les cheveux par un ruban dont on voit les extrémités.

Buste en bronze. — Plus petit que nature. — H. 0,20.

Rapporté de Rome par le père LAIRE, bibliothécaire du cardinal de Loménie.

D'APRÈS L'ANTIQUE.

134. **Apollon du Belvédère.**

Copie en marbre, exécutée à Rome, d'après l'antique.

On y retrouve autant que possible toutes les qualités de l'original : tête haute, au front noble, à la bouche éloquente, au regard profond, couronnée par les boucles légères de sa chevelure. Les plans de la poitrine, les plis de la chlamyde relevée sur l'épaule, tout est rendu avec une fidélité rigoureuse.

Buste en marbre. — Grand. nat. — H. 0,76.

Donné en 1858 par M. le baron DU HAVELT.

135. **Artémise chasseresse,** dite Diane à la biche.

Copie en plâtre d'après l'antique.

Vêtue d'un chiton court, finement plissé, le manteau en écharpe sur l'épaule gauche, elle est coiffée d'un diadème; ses cheveux forment un corymbe sur l'occiput.

Buste en plâtre. — Grand. nat. — H. 0,66.

Acheté par la ville en 1860.

XVIe SIÈCLE.

136. Mort et couronnement de la Vierge.

Nous ne saurions mieux faire ici que d'emprunter à M. Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, la savante description qu'il a donnée de cette composition, dans le *Bulletin* de l'année 1870.

« Ce rétable, dit-il, où sont reproduites en haut relief et avec figures détachées les scènes légendaires de la mort, de la sépulture et du couronnement de la sainte Vierge, se compose de deux étages superposés. L'étage inférieur est divisé en cinq compartiments séparés par des pilastres ornés de niches et couronnés de pinacles dentelés, qui supportent des arceaux en plein cintre festonnés de gracieuses arabesques et surmontés d'une frise décorée de semblables ornements. L'arceau du centre, plus large que les autres, se développe en arc trilobé. Cette même forme est reproduite à l'étage supérieur, qui n'offre qu'un seul compartiment. Trois scènes, dont la composition est à la fois d'une simplicité biblique et d'un intérêt émouvant, se partagent la partie inférieure de ce tableau. Dans le premier compartiment à gauche la Vierge est agenouillée la tête couverte du voile traditionnel et tenant sur un prie Dieu un livre de prières. Un ange, descendu du ciel, vient lui annoncer la fin prochaine de sa vie terrestre et sa prochaine assomption au séjour de son divin fils. Elle reçoit avec une vive joie le mes-

sage de l'envoyé céleste. Les trois compartiments suivants sont occupés en entier par l'épisode de la mort de la Sainte-Vierge. Elle est couchée sur son lit, toujours voilée et entourée des douze apôtres réunis pour recevoir son dernier soupir. L'un d'eux, qui paraît être saint Pierre, tient un livre et récite sur sa tête les dernières prières qu'elle écoute en tenant à la main un cierge que saint Jean l'aide à porter. Un second apôtre, agenouillé au pied du lit, répète les prières sur son chapelet. Quatre autres, qui entourent saint Pierre portent l'encensoir, la navette, le bénitier et l'aspersoir. Les six derniers sont groupés à droite et à gauche, les uns à genoux, les autres debout, portant pour la plupart des livres, priant ou lisant. Leur attitude variée et l'expression de leurs visages respirent la douleur de la séparation qui va leur enlever leur consolatrice, leur guide et leur soutien. Le dernier compartiment représente le convoi funèbre de la mère de Dieu, dont le cercueil est religieusement porté par six apôtres. Le douloureux cortége a été troublé par l'audace d'un soldat qui a voulu arracher ce précieux fardeau. Mais un prodige éclatant a vengé aussitôt cette profanation. Le soldat impie a été frappé et renversé par la foudre, qui a tranché ses deux mains et les a clouées sur le cercueil. Il est couché par terre, se tordant dans les convulsions de l'agonie. L'étage supérieur du tableau figure dans son compartiment unique la réception au ciel et le couronnement de la Sainte-Vierge. Dieu le père, la tête ceinte d'une couronne royale, porte sur sa main gauche le globe du monde. Près de lui est Jésus-Christ, dont la couronne symbolique rappelle par sa forme la couronne d'épine de sa passion. Tous deux sont assis sur un trône à trois siéges dont l'un, celui du milieu, n'est pas encore occupé. Les bras droits de ces deux figures ont malheureusement disparu. Leur geste caractérisait sans doute l'admission au trône céleste de la Vierge-Mère, qui se tient agenouillée aux pieds de Dieu le père, ses longs cheveux flottants sur ses

épaules jusqu'à la ceinture et relevés d'un riche diadème. A droite et à gauche deux anges chantent les divins cantiques, en s'accompagnant l'un du rebec et l'autre de la harpe. Le Saint-Esprit était sans doute figuré sous la forme traditionnelle d'une colombe planant au haut du ciel. Mais il a disparu dans les vicissitudes que ce petit monument a subies. Tel est l'ensemble de cette composition, dont le dessin est, jusque dans les moindres détails, d'une pureté et d'une élégance irréprochables. Tous les personnages de ces tableaux sont vêtus de longues robes recouvertes, à l'exception des anges, de chappes ou manteaux à plis flottants. Ces vêtements sont tous richement dorés. Leurs bordures et leurs doublures sont peintes de couleurs vertes, rouges ou bleues, relevées de broderies d'or dont le dessin varie pour chaque figure. Le scintillement métallique de ces couleurs, ravivées par un lavage récemment fait avec le plus grand soin et sans addition d'aucune peinture, est aussi brillant que l'or qui, grâce à ce nettoiement, revit après trois siècles avec autant d'éclat que le jour où il fut appliqué. Les figures, les cheveux et la barbe ont reçu à cette époque leurs couleurs naturelles qui conservent encore toute leur vivacité. La chevelure de la Vierge et celle de saint Jean et d'un second apôtre sont d'or. Toute cette polychromie est d'un effet saisissant. Les trônes, siéges et prie-Dieu sont également dorés. Le fond du tableau était lui-même revêtu d'une lame d'or ciselée d'un gracieux dessin de branches et de feuillages, dont il reste malheureusement trop peu pour que l'on puisse juger de son ensemble. Enfin, le socle de cette riche composition est fouillé à jour d'une guirlande de feuilles de chêne et de glands finement découpés. »

Ce rétable, qui comprend vingt-six figures, est en haut-relief et figures détachées.

Bois. — H. 1,25. — L. 2m. — Fig. de 0,38.

Provient de l'église de Lucy-sur-Cure, qui l'avait reçu de l'abbaye de Crisenon.

Acheté par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne en 1862.

XVIIIe SIÈCLE.

137. **Emblême de l'Ancien Testament.**

Un ange ailé s'élève sur un groupe de nuages ; du bras et de la main gauche il tient une croix au sommet de laquelle est le serpent d'airain, symbole du rédempteur des hommes; de l'index de la main droite, placée au-dessus de sa tête, il indique qu'il suffit de le regarder pour être guéri des morsures mortelles. La tête nue, coiffée de longs cheveux bouclés, inclinée en arrière, a le regard fixé vers le ciel. Une draperie flottante couvre une partie du corps sans en altérer les formes, laissant à nu les extrémités. Au pied de la croix un enfant, dont la figure exprime la douleur et la crainte, regarde le serpent en implorant. Sur le devant, deux autres, le corps nu, étendus l'un sur l'autre, paraissent engourdis du sommeil de la mort.

Bas-relief ovale. — Marbre blanc. — H. 0,90. — L. 0,56.

Le cadre est lui-même orné de sculptures et décoré aux armes de Colbert; il porte au sommet les tables de la loi sur lesquelles on lit : « *Diliges dominum ex toto corde tuo et proximum sicut te ipsum.* » Elles sont soutenues par des volutes de cartouche placées à droite et à gauche, entre les branches desquelles sont des serpents entrelacés. Puis au-dessous descendent des guirlandes de fruits. Au bas, sur un autel, deux têtes de chérubins ailés; dessous et de chaque côté deux cornes d'abondance d'où sortent en remontant des fruits divers surmontés de serpents qui s'en échappent en glissant sur le cadre.

En considérant attentivement ce médaillon pour lui chercher une attribution, un certain charme, le rendu des attitudes, la morbidesse des chairs, le jet et la légèreté des draperies, le savant laisser-aller du dessin, toutes ces quali-

tés qu'on y trouve en germe vous font penser involontairement à Nicolas Coustou. Si l'on sait que ce bas-relief, ainsi que son pendant, l'emblème du Nouveau-Testament, a fait partie du mobilier du château de Seignelay, demeure de Colbert ; que ce ministre, qui s'intéressait au jeune sculpteur, voulut le couronner lui-même lorsqu'à 23 ans il devenait pensionnaire du roi en remportant le grand prix de Rome, on est tenté de croire que ces deux médaillons sont un témoignage de reconnaissance du jeune lauréat pour son protecteur.

XIXe SIÈCLE.

138. **Portrait du docteur Edme-Joachim Bourdois de Lamotte,** né à Joigny le 14 septembre 1754, mort le 7 décembre 1835.

Buste en plâtre. — H. 0,53.

Donné par Mlle BACHELET.

139. **Portrait en pied de Philippe Dupin,** avocat.

Il est représenté debout, la tête nue, en habit bourgeois, la main gauche passée dans son gilet. De la main droite il tient des papiers roulés et s'appuie sur deux in-folio posés sur un tabouret placé près de lui.

Statuette en plâtre. — H. 0,43.

Donné en 1868 par M. SALADIN.

140. **Portrait du docteur Joseph-Philibert Roux,** né à Auxerre le 26 avril 1780, mort à Paris le 24 mars 1854.

Il est vu de face, la tête nue, vêtu de la robe de profes-

seur sur laquelle, au-dessous de la palme académique, est attachée la décoration de la Légion d'honneur.

Buste en plâtre. — H. 0,75. — Grand. nat.

Donné en 1859 par M. Anatole ROUX.

Placé dans la salle des séances du Conseil municipal.

NOTE HISTORIQUE

SUR LA

CONSERVATION DES PONTS D'ORLÉANS

Par M. le Général DE MARSILLY.

M. de Freycinet a publié, sur la campagne de 1870-1871, un ouvrage où, recourant à un procédé fort ancien, mais fort commode, il reporte autant que possible la responsabilité de nos désastres sur les généraux qu'il a voulu diriger au grand détriment de la France. Mis en cause, M. le général d'Aurelle de Paladines a publié son ouvrage « *La première Armée de la Loire* » pour réfuter M. de Freycinet; mais, s'il y blâme énergiquement le procédé de son adversaire, il l'emploie un peu à son tour envers les autres. Ancien commandant du génie du 15e corps, j'éprouve le contre coup. Le général impute à ma négligence la conservation des ponts d'Orléans sur la Loire et dit que ce fut une grande faute. Bien que, depuis lors, M. le général Martin des Pallières ait publié, sous le titre de « *Orléans*, » un ou-

vrage où il raconte la part prise à cette campagne par le 15e corps sous son commandement, et qu'il y rectifie les faits et les appréciations qui me concernent, je crois devoir imiter mon ancien général en chef, et je vais rectifier son récit comme il l'a fait pour celui de M. de Freycinet; avant tout je m'efforçerai de rendre justice à chacun.

Ce fut la seconde fois que, pendant notre funeste campagne, les ponts d'Orléans échappèrent à la destruction qui atteignit, des deux côtés d'Orléans, tous les ponts de la Loire, de la Charité à Tours. Un court exposé des faits qui précédèrent le 4 décembre fera mieux comprendre ce qui s'est passé ce jour-là.

Au lendemain de Sedan, le général Véronique, directeur du génie au ministère de la guerre, venu à Tours avec la Délégation de la Défense nationale, ordonna de préparer les moyens de destruction des ponts sur la Loire et d'entourer Bourges de fortifications passagères pour y mettre nos établissements à l'abri d'un coup de main. Directeur alors des fortifications à Bourges je fus naturellement chargé d'assurer l'exécution de ces ordres; et, pendant qu'avec le lieutenant-colonel Hermel je faisais simultanément tracer et entreprendre les travaux de défense, je fis reconnaître les ponts de la Loire par le commandant Anfrie, entre Blois et Tours, par le capitaine Delamer, entre Orléans et Blois, et par le capitaine Papuchon entre Nevers et Orléans. A la suite de cette reconnaissance et d'un concert à Tours avec le commandement et les chefs de service, on arrêta les mesures de destruction qui devaitent être préparées d'avance. L'administration du chemin de fer devait faire creuser, sur la culée de son pont à Orléans, une tranchée profonde de quatre mètres et large d'autant, qui servirait, au moment du

besoin, de point de départ au déblai total de ce côté de l'arche; on pensa que le temps de faire disparaître cet obstacle équivaudrait à celui du rétablissement d'une arche au pont national, où les piles sont plus rapprochées. On évitait ainsi la destruction d'un ouvrage d'art dont la construction avait exigé trois ans de travaux et coûté trois millions. Quant aux autres ponts, les dispositifs de destruction devaient y être exécutés par les services des ponts et chaussées et de la voirie sous la direction des officiers du génie. En particulier, le pont national d'Orléans, situé à un kilomètre environ en aval du chemin de fer, devait avoir trois fourneaux de mine préparés dans l'une de ses piles, et M. Yèvre, conducteur des ponts et chaussées, les fit percer. Mais, plus tard, un commandant militaire d'Orléans jugea la tranchée insuffisante au pont du chemin de fer, et y fit préparer un dispositif de mines sous la direction d'un capitaine du génie envoyé de Tours et nommé Vautier. Il existe dans ce pont des vides entre les arceaux auxquels on arrive de l'extérieur par des œils-de-bœuf percés dans les murs de tête. Au moyen d'échafaudages établis à l'extérieur du pont, on arriva sur une pile par les œils-de-bœuf correspondants, et on y pratiqua trois chambres de mine. M. le général Peytavin, qui occupait Orléans vers le 15 septembre, comptait peu sur ses troupes; aussi, se décida-t-il, sur un avis d'une marche en avant de l'ennemi, à évacuer Orléans dans la nuit du 19 au 20, en laissant aux ingénieurs des ponts et chaussées l'ordre de détruire les deux ponts d'Orléans, ainsi que les ponts suspendus de Jargeau et de Châteauneuf en amont d'Orléans, de Beaugency et Meung en aval. Dès la matinée du 20 septembre, les ingénieurs se mirent à l'œuvre; les ponts de Beaugency, de Meung, de Jargeau et de Château-

neuf furent détruits. Mais, pendant qu'on travaillait à charger les fourneaux des ponts d'Orléans, la population, effrayée de l'arrivée prochaine de l'ennemi, traversait en longues files la Loire qui n'avait pas d'eau, et allait se réfugier sur la rive gauche. Les ingénieurs comprirent à cette vue que la destruction des ponts, coûteuse pour l'Etat, ne créerait aucun obstacle à la marche de l'ennemi. Le préfet du Loiret, M. Pereyra, partagea leur avis et obtint de Tours l'ordre de conserver les ponts. Ils étaient sauvés pour la première fois.

Il y avait eu simplement erreur et panique. Les Prussiens ne parurent pas ; et quelques jours plus tard le général de Polhès revenait occuper Orléans avec des mobiles et des régiments de marche ; mais il y eut bientôt après une alerte et une retraite aussi peu motivées que les premières ; seulement le général, qui savait la Loire parfaitement guéable, ne laissa point d'ordre de détruire les ponts.

M. le général de la Motterouge, commandant le 15ᵉ corps d'armée en formation à Bourges, vint avec une partie de ses troupes remplacer le général de Polhès à Orléans. On y avait déchargé les fourneaux de mine afin d'éviter les accidents ; on profita de la circonstance pour les améliorer sous la direction du capitaine du génie Delemer, de l'état-major du génie du 15ᵉ corps. Les Bavarois marchèrent enfin sur Orléans ; on se battit le 10 octobre à Artenay et en avant d'Orléans, que le général de la Motterouge abandonna le 11, mais sans faire sauter les ponts, la Loire étant toujours excessivement basse. C'est à la suite de cette retraite que le commandement de la première armée de la Loire fut confié à M. le général d'Aurelle de Paladines.

Les Bavarois, une fois maîtres d'Orléans, se préoccu-

pèrent des moyens de détruire les ponts en cas de besoin. Ils conservèrent les fourneaux du pont national; mais, négligeant ceux du pont du chemin de fer, dont ils ne connurent peut-être pas l'existence, ils y pratiquèrent une tranchée sur la clef d'une des arches et l'approfondirent jusqu'aux voussoirs de la voûte. Cette tranchée pouvait d'ailleurs amener la destruction du pont au moment du passage d'un convoi et les garantissait ainsi d'une surprise de cette nature. Néanmoins un convoi y passa sans accident après notre réoccupation d'Orléans; mais, le danger une fois connu par l'administration du chemin de fer, celle-ci s'empressa de le conjurer à l'avenir en remplissant la tranchée de ciment romain.

Le 9 novembre 1870, la première armée de la Loire, commandée par le général d'Aurelle de Paladines, battait les Bavarois à Coulmiers et reprenait le lendemain possession d'Orléans. On s'y occupa uniquement d'en fortifier les positions avancées afin d'en faire une base d'opérations pour marcher sur Paris. Aux deux ponts de pierre et à la passerelle sur pilotis, faite par les ennemis, on ajouta un pont sur bateaux du pays et un pont avec les pontons de l'artillerie. J'étais chargé d'abord, en qualité de commandant du génie du 15e corps, de diriger les travaux de défense des Barres à Cercottes et de Huêtre à Gidy et Chevilly. Je restai avec mon état-major aux Ormes, puis à Cercottes jusqu'au 21 novembre, époque où, par suite du départ du colonel du génie Noché, je fus envoyé à Orléans pour y diriger, conjointement avec le colonel d'artillerie Hugon et les ingénieurs Dupuy et de Bazire, les travaux de la défense immédiate d'Orléans. Le lieutenant-colonel Barrabé, chef d'état-major du génie du 15e corps, me remplaça à Cercottes.

Il était plus que jamais question de marcher en avant, et les premières rencontres jusqu'au 1er décembre inclusivement furent heureuses. Mais tout changea dans les journées des 2 et 3 décembre, et le général en chef, retiré au château de Saran pendant la nuit du 3 au 4, y arrêta les mesures propres à assurer la retraite. Parmi celles-ci était comprise la destruction des ponts. Je devais y préparer les mines et les charger; mais je devais attendre l'ordre du général en chef pour mettre le feu aux poudres. Les pluies du mois de novembre avaient gonflé la Loire qui charriait alors des glaçons en abondance; la rupture des ponts nous assurait un répit d'au moins douze à quinze heures et était par conséquent bien justifiée.

Dès le matin, le 4 décembre, je vis arriver le lieutenant-colonel Barrabé et j'en appris que la 1re division du 15e corps, battue la veille à Chilleurs, rentrait à Orléans après s'être repliée dans la soirée sur Chevilly qu'elle avait trouvé occupé par les Prussiens. Nous prîmes immédiatement les dispositions nécessaires pour arrêter dans les faubourgs d'Orléans et tenir à la disposition du commandement les compagnies et le parc du génie du 15e corps. Vers dix heures et demie du matin, je fus convoqué à un conseil de guerre présidé par le général d'Aurelle, où l'on me fit connaître pour la première fois les mesures arrêtées pour la destruction du pont d'Orléans. A l'armée, l'artillerie seule est chargée du transport des poudres; je rappelai ce fait et demandai la poudre nécessaire. Il fut alors convenu que je verrais le directeur du parc d'artillerie, puis le service de la régie et la mairie qui pouvaient avoir de la poudre de mine pour les débitants ou pour les chemins vicinaux. De son côté, le général Des Pallières devait demander de la poudre à Bourges

et à Tours; si ces divers moyens échouaient, on devait m'en faire remettre par l'artillerie et par les marins quand ils passeraient les ponts en se retirant; on ne pouvait pas en effet leur en demander pendant le combat : l'eût-on fait qu'il eût été presqu'impossible de faire circuler seules au milieu de rues remplies de monde des voitures chargées de poudre. Aussitôt arrêté, ce programme fut mis à exécution; je convins avec le lieutenant-colonel Barrabé qu'on ferait, comme les Bavarois, une tranchée dans la maçonnerie d'un arceau du pont du chemin de fer, et qu'on déboucherait au pont national les deux fourneaux creusés sur les trottoirs. C'était tout ce que nous permettaient le passage continuel des troupes sur les ponts et la dureté du sol gelé profondément. Pendant que, pour exécuter ces dispositions, le lieutenant-colonel Barrabé plaçait une compagnie et le parc du génie au pont du chemin de fer, et l'autre compagnie dont nous disposions, au pont national, j'allais moi-même, faute d'officiers disponibles, à la régie et à la mairie. J'y reçus la même réponse négative. Les poudres avaient été prises ou détruites lors de la première occupation prussienne, et on n'en avait pas fait revenir depuis. C'est ce dont j'informais le général en chef par le billet qu'il publie, et qui ne fut pas notre dernière communication de la journée. Le général Des Pallières avait demandé de la poudre à Bourges, et comme il n'y en avait pas, il en avait demandé à Tours. Vers une ou deux heures après-midi, après l'envoi de mon billet, on attendait de la poudre qui devait venir de Tours par le convoi même sur lequel était monté le ministre de la guerre, M. Gambetta. En ce moment les compagnies du génie étaient chacune à leur poste; nous avions en plus, au pont national, l'agent voyer du département, M. Gotevin, qui avait dirigé les tra-

vaux de destruction après M. Yèvre, et s'était mis avec les ouvriers à la disposition du lieutenant-colonel Barrabé. Son concours nous fut fort utile, car nos hommes, pris pour la plupart dans les dernières levées, étaient fort novices dans les travaux spéciaux d'une arme à laquelle ils n'appartenaient guère que par l'uniforme. On n'avait pas retrouvé les agents employés aux mines du chemin de fer, et la compagnie du génie y était seule.

Vers trois heures, le général en chef réunit les généraux et chefs de corps pour ordonner une défense à outrance. J'assistais à cette réunion et y rendis compte de notre position au général d'Aurelle. Il fut convenu qu'on chargerait les fourneaux aussitôt l'arrivée de la poudre de Tours, mais qu'il me serait donné des ordres ultérieurs pour la destruction des ponts s'il y avait lieu. Je suivis ensuite le général en chef à l'hôtel du Loiret et m'y tins à sa disposition.

Mais deux heures après, tout changeait de face. Les Prussiens attaquaient nos lignes et semblaient les avoir forcées en un point; le convoi qui amenait le ministre avait rétrogradé sous le feu de l'ennemi, et le général en chef se résolvait à transporter son quartier-général sur la rive gauche, dans le voisinage du pont national. Je devais l'y accompagner, mais ne pus pas le faire au moment où il partit vers six ou sept heures du soir; et lorsque j'arrivais de l'autre côté du pont, une demi-heure après lui peut-être, il me fut impossible de me renseigner sur la direction qu'il avait suivie. Ceux que j'interrogeais étaient, ou des fuyards arrivés sur le pont depuis son passage, ou des gens qui le croyaient parti pour Olivet. On disait le commandement des troupes remis au général Des Pallières, et je partageais la conviction du départ du général ui eut lieu en réalité à dix

heures du soir seulement. Il y avait d'ailleurs un inconvénient sérieux à s'engager sur la route d'Olivet où la foule rendait en ce moment un retour fort difficile, sinon impossible. Je me décidai en conséquence à rester auprès de mes travailleurs, avec mon état-major, pensant qu'il serait ainsi plus facile d'être retrouvés si on nous cherchait, et indiquant par suite où j'allais quand je m'écartais. Dans sa réponse à une lettre que je lui écrivis après la publication de son ouvrage, le général d'Aurelle dit qu'il me fit chercher vainement dans la soirée. Il ne fut pas plus heureux que moi dans les essais que je fis de le retrouver. Depuis cette lettre au général, j'ai recueilli des témoignages, et je peux rétablir d'une façon assez exacte les faits qu'un intervalle de quinze mois avait obscurcis dans ma mémoire. Je garantis donc le récit suivant de ce qui s'est passé.

Après avoir vu au pont national la compagnie du génie et M. Gotevin avec ses agents, attendant la poudre pour charger les fourneaux tout préparés, mon premier soin fut d'aller au chemin de fer. Malheureusement je n'y trouvais plus ni compagnie, ni parc du génie ; ils étaient partis déjà depuis un certain temps, et il n'y avait pas moyen de les faire revenir. J'appris plus tard, par l'enquête à laquelle je me livrai lorsque j'eus retrouvé la compagnie, que la division à laquelle elle appartenait avait passé la Loire ; les officiers, se méprenant sur l'importance de mes ordres et ayant à leur sens terminé le travail ordonné, avaient cru devoir suivre cette division dans la crainte de ne pas pouvoir la rallier facilement ensuite. Le parc, commandé par un sous-officier, avait suivi. Ce départ nous créait de grands embarras en nous enlevant les moyens de mettre le feu aux mines. Nous résolûmes d'y suppléer au moyen de traînées de poudre et

d'amadou que M. Gotevin parvint à nous procurer. De plus, pour le pont national, où il y avait des puits de 2 à 3 mètres de profondeur, nous pensâmes qu'en ne bourrant pas les poudres dont il fallait dès lors augmenter la quantité, et mettant des bottes de paille imbibées de pétrole au-dessus de l'orifice des puits, nous remédierions au défaut de communication par la chûte des matières enflammées. Nous nous décidâmes en conséquence, le lieutenant-colonel Barrabé et moi, à attendre la poudre et des ordres, et à garder avec nous les capitaines de notre état-major. C'étaient MM. Blanc, Papuchon et Revault d'Allonnes.

Dans la soirée, vers onze heures peut-être, les marins, après avoir mis le feu aux ponts en bois et fait partir à la dérive celui de pontons, traversèrent le pont national, et d'après les ordres du commandant Ribourt, nous remirent de la poudre renfermée dans des caisses métalliques au nombre de huit autant que je puis me le rappeler. On commença aussitôt le chargement d'un des fourneaux, ne pouvant pas entreprendre simultanément le chargement des deux fourneaux, faute d'hommes spéciaux et d'engins suffisants. Mais le passage incessant de monde sur le pont, l'obligation de descendre les caisses sur une échelle par un passage fort étroit, en s'éclairant avec des lanternes, rendaient l'opération très-pénible et très-lente. On ne pouvait pas songer à ouvrir les caisses pour en vider la poudre puisqu'on agissait à la lumière; on se décida à les ranger de manière qu'on pût les ouvrir à tâtons au dernier moment.

Une demi-heure peut-être après le passage des marins eut lieu un long défilé de troupes. C'étaient, ainsi que je l'ai appris depuis, les défenseurs des tranchées sous les ordres de M. le général Martin des Pallières qui passaient la Loire.

Il finit vers minuit et demi. Pendant qu'il avait lieu, un capitaine d'artillerie que je connaissais, mais dont le nom m'a échappé, vint me trouver d'après l'ordre du général de Blois, commandant l'artillerie du 15e corps, et me prévint que la réserve d'artillerie traversant en ce moment le pont du chemin de fer devait me remettre la poudre dont nous pouvions avoir besoin. J'allai avec lui au chemin de fer, et nous en traversâmes le pont deux fois en cherchant à reconnaître la tranchée qui avait du y être faite. Nous ne pûmes la découvrir ; il est vrai que le pont était couvert de monde et que nous pouvions marcher seulement sur les trottoirs. Il fallait dès lors au moins deux à trois heures de travail pour organiser quelque chose sur un sol si profondément gelé, et cela après l'achèvement du passage des troupes. L'artillerie ne pouvait me donner personne ; elle n'avait ni outils, ni hommes dressés à cette nature de travaux. Aller chercher une partie de la compagnie du génie à un kilomètre de là, c'était augmenter d'une demi-heure le temps nécessaire. D'ailleurs, il était près de minuit, et on ne pouvait pas espérer que les Prussiens, qui allaient entrer dans la ville, laisseraient une trentaine d'hommes sans soutien travailler jusqu'à trois heures du matin à demi-portée de fusil pour leur ôter le moyen de traverser la Loire. L'affaire était complétement manquée ; il fallait en prendre son parti ; je refusai la poudre et retournai au pont national. Il se dégarnissait de monde. Nous n'avions reçu aucune instruction sur les mesures d'exécution ; il y avait lieu d'en provoquer et de prévenir le commandement de notre insuccès sur le pont du chemin de fer. Je supposais alors le général d'Aurelle à Olivet ; mais je croyais qu'il y avait encore en ville un commandant militaire, ou le moyen de correspondre par télégraphe. Nous

y allâmes en conséquence, le lieutenant-colonel Barrabé et moi, et nous gagnâmes la Préfecture. Nous y apprîmes que les agents du service télégraphique étaient partis emportant leurs appareils, qu'il n'y avait plus de commandant militaire sur la rive droite et que le préfet avait envoyé des émissaires en ville pour hâter la retraite des isolés, parce que les Prussiens se préparaient à occuper Orléans. Nous retournâmes donc en hâte sur le pont et rencontrâmes en route des émissaires de la Préfecture qui nous indiquèrent une voie plus courte que celle que nous suivions. Nous trouvâmes en arrivant le pont à peu près vide, et bientôt les postes placés au débouché du pont sur la rive gauche se replièrent en vertu des ordres qu'ils avaient reçus. Nous restions seuls avec la compagnie du génie, M. Gotevin et ses agents. Je fis alors partir la compagnie qui pouvait être enlevée par une charge de cavalerie, et nous était inutile ; quant à nous, nous avions dans une rue à côté nos chevaux sellés et bridés pour nous retirer en cas d'alerte. M. Gotevin et ses agents devaient se retirer dans une maison voisine où on les attendait. Il nous était dès lors impossible de faire œuvre utile et nous le sentions ; mais nous voulions attendre un ordre jusqu'au bout ou ne nous retirer qu'en la présence constatée de l'ennemi. Alors nous vîmes arriver en bon ordre un gros d'infanterie, peut-être un demi-bataillon, qui avait été séparé de son corps dans les tranchées, n'avait pas été averti de la retraite, et se retirait, quand il s'était aperçu de l'abandon de nos lignes. Il était immédiatement suivi de plusieurs fuyards qui nous affirmèrent s'être échappés de la place de la Cathédrale au moment où les Prussiens y arrivaient, et avoir failli être pris. Le deuxième fourneau n'était pas encore entièrement chargé, aucune caisse de poudre

n'était ouverte, la destruction d'un pont, supposé que je la réussisse dans d'aussi mauvaises conditions, n'arrêtait pas l'ennemi ; je n'avais d'ailleurs reçu aucun ordre d'exécution contrairement à ce qui était convenu. Je me décidai alors à faire retirer des fourneaux les barils de poudre qui y étaient descendus, et à les faire jeter tous à la Loire pour qu'ils ne tombassent point au pouvoir de l'ennemi ; puis, l'opération terminée, je remerciai M. Gotevin et ses agents du concours loyal et dévoué qu'ils nous avaient prêté, montai à cheval avec mes officiers et pris la route d'Olivet. Nous rencontrâmes l'arrière-garde de notre armée aux dernières maisons du faubourg. Je ne me rappelais plus l'heure de ce départ ; M. Gotevin qui vit sa pendule en rentrant chez lui, et a gardé un souvenir précis de l'heure, m'a depuis affirmé qu'il était bien près d'une heure et demie du matin quand nous avons quitté le pont national.

Ainsi les ponts sont restés parce que la poudre est arrivée trop tard et en un moment de confusion où il était à peu près impossible de prendre les ordres du commandement. Le général en chef a suivi toutes les phases de cette affaire tant que cela lui a été possible ; mais ayant quitté l'armée le 7, avant d'avoir reçu les rapports, il n'a pas bien connu les derniers détails.

Lorsque son récit me fut connu, je protestai, et lui écrivis pour lui donner les détails tels à peu près que je me les rappelai alors ; je lui dis que la mesure eût été d'une exécution facile si elle eût été ordonnée beaucoup plus tôt, et de fait, si j'avais eu la journée du 3 décembre, j'aurais eu les ponts libres et le temps de faire venir poudre et cordeau de mine ; tout eût été prêt. J'ajoutais que la destruction des ponts n'aurait pas, contrairement à ce qu'il avançait, empêché

l'arrivée des Prussiens à Vierzon, mais qu'elle eût retardé de vingt-quatre heures environ leur poursuite, s'ils avaient voulu ne pas nous laisser de répit, ce qu'ils n'ont pas essayé. Le sens de sa réponse fut que j'avouais moi-même ainsi avoir donné mes ordres trop tard, et que j'avançais une énormité militaire en regardant comme insignifiante une avance de vingt-quatre heures pour une armée en retraite. Il est difficile de se mettre plus à côté de la question et je laisse aux gens de bonne foi le soin de juger une pareille argumentation. J'ai depuis eu la satisfaction de voir les faits rétablis dans l'ouvrage de M. le général des Pallières sur la campagne de 1870-1871, intitulé *Orléans*. Cet officier général remplaça le général d'Aurelle pendant quelques jours dans le commandement de l'armée, et il commandait auparavant notre 15e corps. Il a eu en mains tous les renseignements et s'est livré à toutes les recherches possibles pour assurer la véracité de son récit.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

DEUXIÈME PARTIE.

SCIENCES NATURELLES

VINGT-SIXIÈME VOLUME

TOME VI DE LA 2e SÉRIE.

1872.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1872.

II.

SCIENCES NATURELLES.

INSECTES UTILES A L'HOMME

Par M. le colonel GOUREAU.

PRÉFACE.

Ce petit traité des insectes utiles est le complément des ouvrages publiés successivement sur les *insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes potagères, aux céréales et aux fourrages; à l'homme, aux animaux et à l'économie domestique; aux forêts et aux arbres d'avenue; enfin aux arbustes et aux plantes de parterre.* L'ensemble de ces ouvrages forme une entomologie générale appliquée aux cultures et à l'économie domestique.

Les insectes utiles sont ceux dont nous tirons quelqu'avantage dans nos arts et notre industrie ou dans notre

état de maladie ou de santé, et ceux qui nous sont indirectement utiles en détruisant les espèces nuisibles. Il y a quelques-uns de ces petits animaux qui nous rendent de très grands services, tels que l'Abeille qui nous fournit, par son travail, le miel et la cire, substances d'un usage universel; la Cochenille et quelques autres espèces du même genre qui produisent la belle couleur rouge appelée écarlate; l'insecte de la Noix-de-galle qui sert à teindre en noir; le Ver-à-soie qui fournit à l'industrie la matière de ces tissus légers, brillants et solides, recherchés par les personnes riches; la Cantharide dont l'emploi est si fréquent en médecine, et dont la propriété vésicante soulage un grand nombre de maux; il y en a d'autres qui servent de nourriture aux habitants de certaines contrées et dont la récolte forme, pour ainsi dire, la moisson.

Le nombre des insectes immédiatement utiles, est très-limité aujourd'hui, malgré les tentatives qu'on fait pour en augmenter le nombre. Autrefois il était un peu plus considérable; car la médecine puisait chez ces petits animaux des remèdes qu'elle regardait comme efficaces dans certaines affections morbides; mais les propriétés curatives qu'elle leur attribuait n'ont pas été confirmées par la médecine moderne, qui les a, pour la plupart, trouvées nulles ou si faibles, qu'elle a abandonné ces anciennes préparations.

Je n'entrerai pas dans l'histoire détaillée de tous les insectes dont elle faisait usage; je me contenterai d'indiquer les noms des espèces tels qu'ils étaient connus des anciens médecins et les propriétés qu'ils leur attribuaient. J'y joindrai les noms modernes lorsque cela me

sera possible. Cette partie formera une première section.

Dans une seconde section, je parlerai des insectes qui rendent indirectement service à l'homme en contribuant au maintien de l'équilibre des êtres organisés et à l'harmonie de l'univers.

Dans une troisième section j'indiquerai les espèces dont l'homme peut faire sa nourriture.

Enfin une quatrième section contiendra l'histoire détaillée des insectes directement utiles à l'homme, sous quelque rapport que ce soit.

A cet égard il convient de faire remarquer qu'une grande partie de ces insectes sont exotiques, qu'ils n'ont pas tous été étudiés par des entomologistes observateurs, et qu'on ne possède sur eux que des notions souvent incomplètes et quelquefois peut être erronées, et que je ne les ai pas étudiés moi-même. C'est sous cette réserve que je rapporterai ce que j'ai trouvé écrit sur eux.

En 1785, Buc'hoz, savant très érudit, écrivain infatigable, qui a été médecin de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine, a publié une *Histoire des insectes utiles à l'homme, aux animaux et aux arts*, qui a eu plusieurs éditions et qui est entièrement oubliée aujourd'hui; mais qui alors excitait vivement l'intérêt et la curiosité publique. C'est une compilation de tout ce que l'auteur a trouvé dans les livres anciens et dans les écrits des entomologistes des XVII[e] et XVIII[e] siècles sur le sujet qu'il a traité, sans y mettre de science et sans y déployer beaucoup d'ordre. J'en ai extrait une partie de ce que je rapporte sur les insectes employés en médecine. Tout ce que Buc'hoz dit à ce sujet se trouve dans la *Théologie des Insectes* de Lesser, d'où il l'a tiré et même y est plus développé.

Le même auteur avait publié antérieurement *une Histoire sur les Insectes nuisibles* qui a joui de l'avantage de plusieurs éditions et qui n'est pas moins oubliée que l'ouvrage précédent. Je ne la connaissais pas lorsque j'ai écrit divers petits traités sur le même sujet. C'est une compilation analogue à la première dont je n'aurais pu tirer aucun parti si je l'avais eue sous les yeux. Je mentionne ces ouvrages, devenus assez rares aujourd'hui, afin que l'on puisse, si on le veut, comparer la manière dont ces sujets étaient traités autrefois et celle qui est employée aujourd'hui.

Le présent ouvrage sur les insectes utiles, montre, par son imperfection, ce qui reste à faire pour le compléter. Il engagera peut-être les voyageurs naturalistes à porter leurs recherches sur les insectes utiles des contrées qu'ils explorent, à nous en donner une histoire détaillée et à combler les lacunes qu'il présente.

GOUREAU.

Santigny, mai 1870.

SECTION I.

INSECTES EMPLOYÉS AUTREFOIS EN MÉDECINE.

L'ancienne médecine prenait la plupart de ses remèdes dans le règne végétal et dans la partie du règne animal, formant la classe des insectes. On ne reconnaissait alors, comme digne du nom de médecin, que celui qui savait la botanique, qui connaissait toutes les vertus des plantes et celles des insectes. La chimie ayant fait des progrès depuis ce temps, elle a découvert des substances qui ont, sur l'économie animale, des propriétés beaucoup plus énergiques que les végétaux. Les médecins s'en sont emparés et ont négligé les plantes, sans toutefois les abandonner entièrement. L'esprit d'observation, propre aux temps modernes, n'a pas tardé à se convaincre que la plupart des remèdes tirés des insectes sont inefficaces, et que quelques-uns peuvent être dangereux; c'est pourquoi on a délaissé les uns et proscrit les autres avec raison.

Je vais rapporter les noms des insectes employés en médecine et indiquer les propriétés qu'on leur attribuait :

Scarabé stercoraire. — L'un de insectes préconisés dans l'ancienne médecine est le Scarabé stercoraire (*Geotrupes stercorarius*, Lat.), appelé vulgairement grand Pilulaire, Bousier et encore d'un nom plus sale, Fouille-merde. On le rencontre fort souvent sur les chemins, dans les pâturages, dans les bouses de vache et dans les autres excréments où il cherche sa nourriture. Il a l'habitude de former des pilules de la grosseur d'une cerise et de les rouler sur le sol jusqu'à ce qu'il les ait cachées dans un trou. Cette pilule sert de nourriture à la larve qui sort de l'œuf qu'il pond dessus.

Pour employer cet insecte en médecine, on le fait sécher et on le réduit en poudre. Cette poudre soulage dans la protubérance ou staphilôme des yeux. On la sème aussi sur le rectum dans la chute

du fondement; elle l'empêche de retomber quand il a été remis. Si la chute du rectum a été occasionnée par l'inflammation et le gonflement des hémorrhoïdes, on fait bouillir les Scarabés stercoraires dans de l'huile de mastic pour en faire un liniment sur la partie relâchée.

On prépare avec ces insectes une huile par infusion et même par décoction. La première se fait en les mettant infuser dans de bonne huile au soleil, pendant un mois ou six semaines, dans une bouteille fermée. Pour obtenir la seconde, ont met une livre (500 grammes) de ces insectes vivants dans deux livres (1 kilog.) d'huile de lin dans un vase de terre que l'on couvre et que l'on fait bouillir à petit feu et doucement. On coule l'huile par expression et on la garde dans une bouteille fermée. On s'en sert en liniment, en y trempant du coton pour résoudre les hémorrhoïdes, et pour en apaiser la douleur. Les Scarabés stercoraires sont la base de l'huile de Scarabé de l'ancienne pharmacopée de Paris.

A l'époque où la médecine employait le Scarabé stercoraire comme médicament, les pharmaciens distinguaient-ils les unes des autres les diverses espèces qui vivent dans les bouses et font des pilules de fiente? On peut en douter et penser qu'ils les regardaient comme également bonnes. Ainsi, le Scarabé printannier ou petit Pilulaire (*Geotrupes vernalis*, Lat.,) pouvait au besoin remplacer le grand pilulaire; les *Ateuchus sacer*, Oliv., *A laticolis,* Fab., *A. semi-punctatus*, Fab., qui vivent dans les bouses et fabriquent des pilules, devaient avoir les mêmes propriétés, ainsi que les *Copris lunaris*, Fab., *C. emarginata*. Fab., qui creusent dans la terre des trous sous les bouses de vache, dans lesquels ils enfouissent de la fiente pour la nourriture des larves qui sortent des œufs qu'ils pondent dans ces trous. Les *Gymnopleurus pilularius* et *Sisyphus schœrfferi*, Fab., pouvaient être aussi employés parce qn'ils vivent dans les bouses et fabriquent des pilules de fiente pour leurs larves.

On peut conjecturer que les mœurs de ces insectes, qui se plaisent

dans les excréments des animaux, ont été la cause de leur emploi en médecine pour les maladies de rectum.

—

Le Cerf-Volant (*Lucanus cervus*, Lin.,) se rencontre dans les bois et sa larve vit dans le terreau et le détritus des arbres cariés. L'insecte parfait passait pour diurétique et on l'employait dans l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, la néphrétique. Cependant, il peut causer quelque irritation des voies urinaires, et dans ce cas il faut avoir recours aux émulsions. On l'administre en poudre depuis la dose de 4 grains jusqu'à 8 grains (1) dans 4 onces d'eau de pariétaire ou de saxifrage. Pour préparer la poudre on met ces insectes dans un vase de terre bien bouché qu'on expose au soleil pour les faire sécher ; après quoi on les pulvérise.

On emploie aussi ces insectes à l'extérieur. Ils apaisent la convulsion et la douleur des nerfs, si on les écrase et si on les applique sur la partie ou bien si on les fait cuire dans un onguent approprié. Si on extrait l'huile par infusion et si on en distille dans l'oreille, elle en apaise aussitôt la douleur et ôte même la surdité. L'huile de cerf-volant et celle de scorpion, jointes ensemble, guérissent l'épilepsie des petits enfants et facilitent l'accouchement difficile.

On se servait encore des cerfs-volants en amulette pour se préserver des maladies.

—

Le Meloé Proscarabée (*Meloe proscarabæus*, Oliv.,) jouait un rôle important dans l'ancienne médecine. La liqueur onctueuse et grasse qui suinte en goutte des articulations, des pattes de cet insecte, lorsqu'on le saisit, est propre à guérir les maladies chro-

(1) Pour la conversion des poids anciens en nouveaux, il faut savoir que 1 grain vaut à peu près 5 centigrammes : 1 scrupule vaut 24 grains ; — 36 grains, 1/2 gros ; — 1 gros, 1/8 once ; — 1 once, 1/16 livre ; — 1 livre, 500 grammes.

niques, et bonne aussi pour préserver de la goutte et de la néphrétique ; elle évacue par haut et par bas ; elle est surtout diurétique. On en prend d'abord quelques gouttes à cause de sa causticité. Elle est un bon topique contre les plaies. Elle entre dans les emplâtres contre les bubons et les charbons pestilentiels; on l'associe dans ce cas à quelque antidote. On prépare avec ces insectes une huile par infusion, qui est très bonne contre la piqûre des scorpions. On les fait mourir à la vapeur du vinaigre ; on les fait sécher et on les pulvérise ensuite. On se sert de cette poudre comme de celles des autres Escarbots (1). Des médecins l'ont recommandée contre la morsure des chiens enragés, de même que dans la goutte vague et irrégulière. Il faut beaucoup de prudence dans l'emploi d'un remède aussi actif qui enflamme les voies urinaires et fait pisser le sang. Frédéric II, roi de Prusse, a acheté très cher un spécifique contre la rage que possédait un paysan de la Silésie, lequel entre ses mains, comme entre celles de ces ancêtres depuis plusieurs générations, guérissait cette horrible maladie. Le roi livra au public ce remède secret dont la base était le Méloé. Ce remède, expérimenté par les facultés de médecine, fut reconnu inefficace et fut abandonné. Tant qu'il est resté secret il a guéri : dès qu'il a été divulgué, expérimenté et décrié, il a perdu toute sa vertu.

—

LES HANNETONS (*Melolontha vulgaris*, Fab.) jouissent des mêmes propriétés que les Méloés et peuvent être employés aux mêmes usages. Leur vertu est un peu moins énergique.

—

LES PERCE-OREILLES (*Forficula auricularia*, Lin.,) fortifient les nerfs et servent contre les convulsions des membres. Il faut les infuser dans de l'huile, et après les y avoir laissés quelque temps,

(1) Je suppose que sous len om d'Escarbot en entendait alors un coléoptère.

les faire bouillir et en oindre les parties offensées. La poudre de cet insecte mêlée avec de l'urine de lièvre et mise dans les oreilles, est bonne contre la surdité.

—

Les Grillons (*Gryllus domesticus*; — *G. campestris*, Lat.,) fournissaient à l'ancienne médecine un remède propre à fortifier les vues faibles en exprimant dans les yeux la substance liquide qu'ils contiennent et la faisant tomber goutte à goutte. Ils adoucissent les glandes quand on en fait usage pour les frotter. Ils passent pour apéritifs et diurétiques et jouissent un peu de la propriété des Cantharides. Pour les administrer on les fait sécher au feu dans un vase couvert, et on les pulvérise. Leur dose est de 12 grains à un scrupule dans une liqueur appropriée. Le Dr Hengendorn les employait dans les embarras des reins et de la vessie; il prenait deux de ces insectes, leur ôtait la tête, les ailes et les pattes, et les mettait dans un verre d'eau distillée de persil ou de saxifrage, jusqu'à ce que la couleur du liquide devint laiteuse. Il passait le tout avec expression et en donnait au malade, pendant quelques jours, ce qui lui faisait rendre une prodigieuse quantité d'urine.

Un paysan allemand se servait, contre la fièvre tierce, d'un Grillot (1) qu'il avalait dans un verre de bière.

—

Les Punaises brûlées et prises en poudre chassent l'arrière-faix (2).

—

Les Cochenilles (*Coccus*, Lin.) provoquent l'urine par cette raison qu'elles contiennent beaucoup de sel volatil. La poudre de cet

(1) Grillot, nom vulgaire et patois du Grillon.

(2) Les auteurs ne disent pas quelles sont les punaises qui jouissent de cette propriété. Peut-être la punaise domestique (*Cimex lectuarius*, Lin.) ou les punaises vertes des jardins (*Cimex prasinus*, —*juniperinus*, Lin.)

insecte mêlée avec du sucre est utile contre la colique, la pierre et la rougeole.

—

Les Fourmis (*Formicæ*) ont joui autrefois d'une très grande renommée en médecine, et on en faisait un grand usage. On croit qu'elles échauffent, déssèchent et excitent à l'amour; leur odeur acide ranime admirablement bien les esprits vitaux. Les grandes fourmis (*Formica herculeana?* — *F. ligniperda?*), sont un remède contre la teigne, la gale et la lèpre. Pour s'en servir il faut les dissoudre avec un peu de sel et en oindre les parties malades On obtient abondamment l'esprit ou l'acide des fourmis par distillation. Cet acide est un excellent remède contre les accidents des oreilles, tels sont la surdité et le tintement. On trempe du coton dans cet esprit et on le met dans les oreilles. L'estomac se trouve aussi bien de ce même esprit. Il fortifie tous les sens et la mémoire, il ranime les forces et donne de la vigueur en amour. Il est préférable à toutes les eaux apoplectiques et fortifiantes, particulièrement pour la guérison des catarrhes suffocatoires. Il est extérieurement d'un grand usage dans les entorses, dans l'apoplexie et dans l'atrophie particulière, qui est causée par une blessure. On se trouve bien des œufs de fourmis (1) quand on a l'ouïe dure. Si on en frotte les joues des enfants ils leur feront tomber le poil follet. C'est une chose remarquable que la quantité des vents qu'ils excitent quand on en prend seulement la dose d'une dragme (un gros ou 1/8 once). Si on fait bouillir une fourmilière dans l'eau et qu'on s'en lave, elle échauffe, déssèche et fortifie les nerfs. Aussi s'en sert-on contre la goutte, la paralysie, les maux de matrices, la cachexie. Lorsqu'on distille des fourmis avec de l'eau on trouve au fond du vase, après le refroidissement de l'appareil, de l'eau, un peu d'acide et d'huile qui surnage. Cette huile s'emploie dans

(1) Les œufs des fourmis sont probablement les larves et les nymphes de ces insectes.

le bourdonnement d'oreilles; on en imbibe du coton qu'on introduit dans l'oreille et qu'on renouvelle soir et matin. On a ordonné les bains de fourmis dans le cas de paralysie. On prépare aussi avec les fourmis et leur produit l'eau et l'esprit de *magnanimité* et d'autres compositions pharmaceutiques.

—

La poudre des abeilles désséchées (*Apis mellifica*, Lat.,) sert à faire croître les cheveux, si on en frotte souvent l'endroit d'où ils sont tombés.

—

LES GUÊPES (*Vespa vulgaris; — V. germanica*, Lat.,) provoquent l'urine et charrient la gravelle. Si en guise de tabac on fume un nid de guêpes on apaise la douleur des dents (1).

—

BÉDÉGAR. — Les excroissances spongieuses, que l'on voit sur les rosiers sauvages, que l'on désigne sous le nom de *Bédégar*, sont bonnes contre la gravelle et elles ne jouissent de cette propriété que parce qu'elles sont le nid d'une espèce de petit hyménoptère du genre Cynips, appelé *Cynips rosæ*, Lin., et qu'elles contiennent les larves de cet insecte.

—

Les CHENILLES brûlées et réduites en poudre prise en guise de tabac, étanchent les hémorrhagies du nez.

Le ver-à-soie, qui est la chenille du *Bombyx Mori*, Lin., jouit en particulier de la propriété de garantir des vertiges et des convulsions. On réduit ces chenilles en poudre et on en met sur le sommet de la tête. Leur tissu ou la soie produit le même effet; car si on réduit du velours en poudre et qu'on en donne à ceux qui

(1) Ces nids sont probablement ceux de la *Vespa rufa* et de la *Polistes gallica*, Lat., que l'on trouve attachés aux branches des arbres et des buissons.

sont sujets au mal-caduc, ils en seront soulagés. La fumée d'un étoffe de soie qu'on brûle soulage les femmes sujettes aux maux de matrice.

—

CEPHALÉMYIE. — Les larves des diptères de la tribu des Œstrides et du genre *Cephalemyia*, qui vivent dans les sinus frontaux des moutons, étaient regardées comme un remède souverain contre l'épilepsie, indiqué par Apollon lui même.

—

LES MOUCHES COMMUNES (*Musca domestica*, Lin,) sont émollientes, astringentes, et font croître les cheveux, lorsqu'après les avoir écrasées, on les applique sur la partie chauve. L'eau qu'on en distille est bonne contre les maux d'yeux. Pour s'en servir il faut la mêler avec un jaune d'œuf et en faire une emplâtre. Gallien approuve ce remède. Elle fait aussi croître les cheveux, fait passer toutes sortes de taches et rend l'ouïe.

—

LES POUX (*Pediculus capitis*, Lin.,) sont réputés apéritifs et fébrifuges et très bons pour guérir les pâles couleurs, la jaunisse et l'ictère. On en fait avaler cinq ou six, selon leur grosseur, à l'entrée de la fièvre. Pour la jaunisse on en donnait le même nombre dans un œuf mollet et on répétait ce remède jusqu'à trois fois en mettant quelques jours d'intervalle entre chaque prise. On s'en servait encore dans la suppression de l'urine chez les enfants nouveaux-nés en en introduisant un vivant dans l'urètre. Les chatouillements qu'il y produisait amenant l'écoulement du fluide urinaire.

—

LA TIQUE OU POU-DE-BOIS (*Ixodes*, Lat.,) réduite en cendres par le feu et répandue sur la tête, fait tomber les cheveux. Elle guérit aussi l'érysypèle et la galle.

—

Les Scorpions (*Scorpio europœus*. Lin.,) réduits en cendres par le feu et pris en poudre, chassent l'urine retenue par la gravelle ou par la pierre. Ils fournissent aussi un remède contre leur propre piqûre. On n'a pour cela qu'à les écraser sur la blessure, ou bien oindre la plaie avec de l'huile d'amandes dans laquelle on aura fait infuser de ces animaux.

—

Araignées. — On se sert de l'araignée contre les fièvres intermittentes, principalement contre la fièvre quarte. On prend une des plus grosses (*Aranea diadema?* Lin.,) on l'écrase et on l'applique sur le poignet. Ou bien on l'enferme vivante dans une coquille de noix que l'on attache au cou au moment de l'accès. On emploie encore la toile d'araignée au même usage. On en prend la grosseur d'un œuf de poule (1); on la mêle à une partie égale de suie de cheminée; on y ajoute un peu de sel commun et ce qu'il faut de vinaigre pour faire un cataplasme qu'on applique sur les deux poignets. On répète ce remède deux ou trois fois. On en en fait même avaler de la grosseur d'un pois dans un verre de vin blanc au commencement du frisson; ce remède guérissait quelquefois en faisant suer abondamment.

J'ai rapporté toutes les indications consignées, par Lesser, dans sa *Théologie des insectes* sur l'emploi que la médecine faisait de ces petits animaux pour la guérison des maladies humaines. Cet auteur indique soigneusement les sources où il a puisé ses renseignements. J'ai voulu les consigner ici comme des objets de curiosité. On peut aujourd'hui se railler des gens d'autrefois qui croyaient qu'en portant une araignée renfermée dans une coquille de noix pendue à leur cou, ils se guérissaient de la fièvre quarte; qu'en mêlant de la poudre de Perce-oreille avec de l'urine de liè-

(1) Je suppose qu'on prenait cette toile dans les étables où elle est tendue et tissée par l'*Aranea domestica*, Lin. dans le but d'arrêter les mouche dont elle se nourrit.

vre ils pouvaient se guérir de la surdité, et qu'en portant sur eux, en guise d'amulette, un Cerf-volant, ils étaient préservés des maladies. Mais si de telles prescriptions nous font sourire aujourd'hui de pitié sur l'ignorance et l'aveuglement de nos ancêtres, ils pouvaient, eux, en être soulagés et même guéris. De tels remèdes, ainsi que d'autres tirés des insectes, font partie de la médecine ***magique,*** que l'on peut appeler médecine ***morale*** ou mieux, médecine de la *foi*. C'est celle des peuples barbares, ignorants et crédules, qui sont au début de la civilisation et qui suffit à la guérison de la plupart de leurs maladies. Ce n'est pas le remède qui guérit, c'est la foi du malade dans l'efficacité de ce remède qui produit la guérison. Cette assertion peut sembler très douteuse à nous autres, gens civilisés; elle n'en est pas moins vraie, et l'on pourrait, en traitant de la médecine morale, prouver, par de nombreux exemples, que des substances qui ne jouissent d'aucune propriété médicinale, ont guéri de graves maladies lorsqu'elles étaient prises par des personnes ayant une foi profonde, cette foi qui transporte les montagnes. Dans les campagnes et dans le peuple des villes il se trouve encore des personnes qui recourent aux charlatans, aux rebouteurs, aux remèdes secrets conservés dans certaines familles, à des paroles magiques dont on ignore le sens et l'origine, ou a des paroles religieuses accompagnées de signes de croix, aux somnambules, dans l'espérance d'être guéries de leur maux et qui en sont délivrées lorsque leur foi est profonde. Nos tribunaux condamnent, pour délit d'exercice illégal de la médecine, ces artistes qui peuvent exercer loyalement la médecine morale. Ils les discréditent et empêchent par là que de pauvres malheureux soient guéris de leurs maux; car le jugement enlève au médecin son prestige et au remède son efficacité.

SECTION II.

INSECTES QUI SONT INDIRECTEMENT UTILES A L'HOMME.

Il existe un nombre très considérable d'insectes, qui rendent indirectement des services à l'homme par les fonctions qu'ils remplissent dans la police et l'ordre général de ce monde, fonctions qui semblent leur être spécialement dévolues. Je ne puis les énumérer tous, parce que beaucoup me sont inconnus et qu'il serait trop long de donner une histoire détaillée de ceux que je pourrais citer. Je me contenterai de nommer quelques-uns des plus importants en désignant les espèces ou bien les familles et les genres qui les renferment lorsque ces familles et ces genres ne contiennent que des espèces ayant la même manière de vie et exerçant la même influence dans ce monde.

On peut d'abord signaler les parasites qui font la guerre aux autres insectes lorsque ces derniers sont à l'état de larves. Parmi ces insectes il se trouve des espèces nuisibles dont les parasites nous délivrent. Un assez grand nombre de ces bienfaisants parasites sont décrits dans les petits traités que j'ai publiés sur les insectes nuisibles, savoir : ***Insectes nuisibles aux arbres fruitiers**, **aux plantes potagères**, **aux céréales et aux plantes fourragères; Insectes nuisibles aux forêts et aux arbres d'avenue ; Insectes nuisibles aux arbustes et plantes de parterre; Insectes nuisibles à l'homme**, **aux animaux et à l'économie domestique***.

On peut y voir leur manière de vivre et apprécier les services qu'ils nous rendent, en détruisant les espèces qui nous portent souvent de très grands préjudices. Ces parasites forment trois grandes divisions dans la série entomologique ; les Ichneumoniens et les Chalcidites qui font partie de l'ordre des Hyménoptères, et

les Tachinaires ou Entomobies, qui appartiennent à celui des Diptères. Ils sont excessivement nombreux en espèces et surtout en individus et jouent un rôle trés considérable dans ce monde, en y maintenant l'équilibre dans la classe des insectes et en empêchant qu'une espèce ne devienne prépondérante et ne finisse par détruire les autres. Ils contribuent aussi à maintenir l'équilibre parmi les végétaux en empêchant certaines plantes de périr sous la dent de certains insectes multipliés à l'excès. Une nombreuse famille d'insectes qui nous rendent indirectement service est celle des Carnassiers renfermant les tribus des *Cicindelètes*, celle des *Carabiques* et des *Hydrocanthares*, qui font la chasse aux petits animaux pour s'en nourrir, tels que les vers, les mollusques, les chenilles, les larves et les insectes parfaits. Ils en détruisent un grand nombre, et dans ce nombre il y en a qui nous portent préjudice. Les deux premières tribus comprennent des animaux carnassiers qui chassent sur terre et saisissent leur proie à la course. La troisième est formée d'animaux qui vivent dans les eaux douces et chassent leur proie à la nage. Les larves de ces insectes sont carnassières comme eux-mêmes et nous rendent les mêmes services. On rencontre partout des insectes carnassiers, dans les bois, les champs, les prairies, les jardins, au bord des mares, des étangs, des ruisseaux, et dans toutes les eaux douces dont le courant n'est pas trop rapide.

La famille des Brachélytres ou des Staphyliniens nous rend les mêmes services que celle des Carabiques et nous devons la respecter et la protéger.

D'autres insectes Coléoptères semblent avoir pour mission spéciale de faire disparaître de dessus le sol les déjections et les fientes des grands animaux. Ils se nourrissent de ces matières; ils creusent des trous dans la terre qu'ils en remplissent pour la nourriture des larves provenant des œufs qu'ils pondent sur ces approvisionnements. Ils en composent des boulettes ou pilules qu'ils cachent dans des trous éloignés du lieu où ils les fabriquent,

et où ils ont l'adresse de les rouler. Ces boulettes servent à nourrir leurs larves sorties des œufs qu'ils leur confient. Ces insectes font partie de la famille des Lamellicornes et composent des genres nombreux comprenant chacun un assez grand nombre d'espèces : Ce sont les *Ateuchus*, dont deux espèces étaient sacrées chez les anciens Egyptiens; les *Ateuthus sacer*. Fab., et *Ægyptiorum*. Lat., que l'on voit sculptés sur leurs monuments et que l'on trouve en imitation dans leur tombeaux. Le Midi de la France possède les *A. sacer*, Fab., *A. laticollis*. Fab., et *A. semi-punctatus*. Fab. Ce sont ensuite, les *Gymnopleurus pilularius*, Fab. et *G. flagellatus*. Fab., Le *Sysiphus Schaefferi*, Lat., les *Copris hispana*. Fab., *C. lunaris*, Fab., *C. emarginata*, Fab., les *Ontophagus taurus*, *O. capra*, *O. hybneri*, *O. vacca*, *O. cœnobita*, *O. nuchicornis*, *O. schrœberi*, Fab., les *Onites Olivieri*. Ill. et *O. bison*, Fab., l'*Oniticellus flavipes*, Fab., les *Aphodius fossor*, *A. fimetarius*, *A. rufescens*, *A. sordidus*, Fab., les *Geotrupes typhœus*, *G. stercorarius*, *G. vernalis*. Fab. Ces insectes travaillent avec activité à faire disparaître de dessus le sol les bouses et autres excréments. Ils sont aidés dans cet ouvrage par quelques Escarbots, tels que les *Hister maculatus*, *H. sinuatus*, *H. cruciatus*. Fab., *H. stercorarius*, Pay., et quelques Shpéridies : *Sphœridium scarabœoides*, *S. bipunctulatum*, *S. marginatum*, Fab.

Lorsque l'on fouille une bouse de vache dont la surface est désséchée par le soleil et l'intérieur encore mou, on y trouve ordinairement une partie des espèces dont on vient de parler en plus ou moins grand nombre, et avec elles une multitude de larves blanchâtres que l'on reconnaît à leur forme pour appartenir à des Diptères, entr'autres celles des *Sargus*, des *Mesembrina*, des *Pollenia*, des *Musca*, des *Curtonevra*, etc. Tous ces petits animaux travaillent, comme à l'envi les uns des autres, à faire disparaître cette bouse, ce qui est bientôt exécuté.

D'autres insectes semblent destinés par la nature à purger la

terre du corps des animaux morts, dont la putréfaction infecterait l'air s'ils restaient longtemps sur le sol. On y voit d'abord le Dermeste pelletier (*Attagenus pellio*, Fab.,) qui coupe le poil. Puis viennent les Dermestes de toutes les espèces qui rongent la peau et les parties tendineuses de ces animaux et qui y pondent leurs œufs. Les larves se joignent bientôt à leurs parents pour accélerer la destruction. Dès que la décomposition des chairs commence, les Boucliers (*Silpha*) accourent pour prendre part à la curée et pour y déposer leurs œufs, ainsi que les *Necrodes*. Puis arrivent une multitude de mouches des genres *Sarcophaga*, *Lucilia*, *Calliphora* attirées par l'odeur, qui pondent leurs œufs sur les chairs corrompues, et au bout de deux ou trois jours il s'y développe une telle quantité de larves que le cadavre qui les nourrit semble remuer et être soulevé. Le travail de ces insectes en fait un squelette d'une propreté et d'une blancheur parfaites.

Si l'animal mort est petit comme une taupe, un mulot, un crapaud ou une autre espèce de même taille, il attire les Necrophores (*Necrophorus humator; N. Vespillio; N. mortuorum*, Fab., qui creusent la terre sous lui, excavent une fosse dans laquelle ils) l'enterrent, puis ils pondent leurs œufs sur son corps qui sert de nourriture aux larves qui en sortent bientôt. On voit par ce qui précède que la terre est en peu de temps débarrassée des cadavres qui pourraient empester l'air et causer la mort des hommes et des animaux vivants.

Ce que la nature a fait pour les déjections des animaux et pour leurs cadavres, elle l'a fait aussi pour les cadavres des végétaux. Elle a créé des agents de destruction qui facilitent et accélèrent leur décomposition et leur conversion en terreau, qui doit rendre la fertilité à une terre épuisée par suite d'une longue végétation. Lorsqu'un arbre est vieux et languissant ou lorsqu'encore jeune il est malade, un chêne par exemple, le *Scolytus intricatus*, Ratz., (*S. pygmaeus*, Gyll.,) se jette sur ses branches ou son tronc en nombre incroyable. Il perce l'écorce, creuse une galerie entr'elle

et le bois dans laquelle il pond ses œufs, desquels sortent de petites larves qui cheminent dans l'écorce, y pratiquent des galeries, absorbant la sève et les parcelles rongées; puis lorsqu'elles ont pris leur croissance elles se changent en chrysalides et ensuite en insectes parfaits qui percent l'écorce chacun d'un petit trou pour sa sortie et sa mise en liberté. L'écorce paraît alors trouée comme un écumoire et l'arbre meurt.

Dès qu'il est mort arrivent les Coléoptères longicornes du genre *Callidium*, qui pondent leurs œufs dans les gerçures de l'écorce ou dans des trous Les larves qu'ils produisent cheminent entre l'écorce et le bois, se nourrissant de fibres sèches, qu'elles détachent avec leurs dents. Parvenues à leur juste grandeur elles se creusent une loge dans l'aubier où elles se changent en chrysalides, puis ensuite en insectes parfaits qui percent chacun un trou elliptique dans l'écorce pour se mettre en liberté. L'action de ces larves est de détacher l'écorce du bois, de la faire tomber pour livrer celui-ci à de nouveaux agents destructeurs. Ce sont les Vrillettes (*Anobium*), qui percent l'aubier pour s'y cacher, y vivre et y pondre leurs œufs; les *Colydium* et le *Platypus cylindrus*, Herb., qui agissent de même, ainsi que d'autres Coléoptères Xylophages. L'arbre criblé de trous, rongé en tous sens, reçoit la pluie qui pénètre dans son intérieur et accélère la décomposition, et lorsque le bois est amolli, la *Formica ligniperda* vient y établir son domicile, ce qui achève de le pulvériser.

Les arbres d'une autre espèce ont des ennemis analogues qui travaillent à la destruction des vieilles souches et des sujets morts couchés sur le sol. Les insectes jouent un rôle immense dans la nature pour la décomposition et la transformation de la matière animale et végétale, et dans leur travail incessant ils nous rendent quelquefois service comme on a pu le voir dans tout ce qui précède.

Il nous sont encore indirectement utiles en servant eux-mêmes de nourriture à des animaux que nous élevons ou que nous re-

cherchons. Les oiseaux de basse-cour, tels que les poules, les canards, les dindons mangent avidement les larves et les insectes qu'ils peuvent attrapper. Les perdrix et les cailles, si estimées sur nos tables, nourrissent leurs petits de larves et de nymphes de fourmis et établissent leurs nids dans le voisinage des fourmillières. Les hirondelles, les fauvettes et tous les oiseaux à bec fin, font leur nourriture exclusive d'insectes, de larves et de chenilles, et tous sont d'un goût délicat. Les cochons sont avides de larves d'insectes et débarrassent promptement un terrain envahi par les larves de diverses espèces de hannetons très nuisibles aux cultures et des chenilles qui se sont enterrées aux pieds des arbres dont elles ont dévoré les feuilles. Plusieurs poissons de nos rivières et de nos étangs se nourrissent en grande partie de larves et d'insectes aquatiques; les truites surtout font une immense consommation d'Ephémères et de Phryganes, lorsque ces Névroptères voltigent à la surface des eaux limpides des ruisseaux pour y pondre leurs œufs ou pour les déposer sur les plantes aquatiques. On voit par tout ce qui précède que si la classe des insectes venait à disparaître il y aurait une grande perturbation dans l'ordre des animaux qui peuplent la terre, et que l'homme en éprouverait un grand dommage.

SECTION III.

INSECTES DONT L'HOMME PEUT SE NOURRIR.

L'homme est à la fois frugivore et carnivore et tire ses aliments du règne végétal et du règne animal. Lorsqu'il les prend chez les animaux il choisit ceux qui vivent de végétaux, comme herbes, graines ou semences, fruits, et rejète les espèces carnassières, c'est-à-dire celles qui se nourrissent de chair vivante ou morte. D'après ce principe général l'homme pourrait manger sans inconvénient une multitude de chenilles et de larves qui vivent sur les plantes, sur les arbres, sous les écorces, dans l'intérieur des tiges ou des racines. En choisissant celles qui ont le corps glabre, ou dépourvu de poils, qui ont la peau molle et douce, en les prenant peu de temps avant leur métamorphose en chrysalide et les laissant jeûner un jour afin qu'elles aient le temps de se vider, il en pourrait composer un mets nutritif. Les Chinois mangent les chrysalides des vers-à soie roulées dans le sucre et en font un régal. Les habitants de Madagascar récoltent un assez grand nombre de chenilles d'espèces différentes et de larves dont ils se nourissent. Il en est de même dans d'autres contrées de l'Afrique et des iles de l'Archipel Indien. On a essayé en France de manger les larves des hannetons cuites dans le beurre et on ne s'en est pas mal trouvé.

Au Brésil et à Cayenne les habitants du pays recherchent la larve du Charençon palmiste (*Calandra palmarum*, Fab.,) qui vit dans le bois et le chou du palmier. Cette larve à 65 millimètres de long sur 25 millimètres de diamètre au milieu du corps lorsqu'elle est parvenue à toute sa croissance. Elle est ovale, molle, apode, d'un blanc sale, formée de douze segments, sans la tête qui est ronde et armée de deux fortes mandibules. Elle ressemble très en grand à celle du Charançon du blé (*Calandra granaria*, Fab.,) Elle se

tient dans le tronc des palmiers qu'elle détériore en y creusant des galeries. Lorsqu'elle veut se tranformer elle se fait une coque avec des fibres qu'elle enlace et presse. L'insecte parfait, a 45 à 50 millimètres de long, rostre compris ; il est noir et ressemble pour la forme à notre Charançon du blé.

Au Mexique on recueille aux bords des grands lacs du pays les œufs de deux Hémiptères aquatiques, des genres *Coryxa* et *Notonecta* qui y sont excessivement communs. Pour les obtenir plus facilement et en grande quantité, les Indiens placent dans l'eau des brins de jonc ou de roseau, sur lesquels les femelles de ces insectes viennent déposer leurs œufs ; au bout de quelques jours ils en sont entièrement couverts. Alors on les retire de l'eau et on détache les œufs avec une brosse pour les faire sécher et les conserver. Ils sont petits, ronds, blanchâtres et ressemblent assez à des grains de Semoule.

Les Fourmis servent quelquefois d'aliments aux hommes, ainsi que le mentionne M. Westwood (Introduction à la *Nouvelle classification des Insectes*, t. II, p. 231). Les Portugais ont un vieux dicton : *Les Fourmis sont les reines du Brésil*, voulant indiquer par là leur pouvoir de destruction. Pohl et Kollar font mention de diverses espèces de fourmis nuisibles du Brésil, spécialement l'*Atta Cephalotes*, dont les indigènes mangent cependant les femelles. Dobrizoffer, rapporte le même fait ainsi que Azara et Barrière. Lander nous informe que les fourmis cuites dans le beurre sont mangées par les habitants de Yariba en Afrique. Drury mentionne aussi le même fait.

On rapporte que les anciens Grecs mangeaient les Cigales, probablement les *Cicada plebeia*, Oliv. et *C. Orni*, Lin., et peut-être d'autres espèces communes dans leur pays. Aristote dit qu'on recherchait surtout l'insecte à l'état de nymphe, appelé alors *Tettigometra*, et il ajoute qu'à l'état parfait on préférait le mâle avant l'accouplement et la femelle après, à cause des œufs blancs que l'on trouve dans son corps. L'insecte parfait se tient constamment

sur les arbres et les buissons, où il ne cesse de chanter tout le jour, étourdissant de son cri aigu ceux qui sont obligés de l'entendre. C'était là que les Grecs devaient le prendre. Quant aux nymphes on les trouve dans la terre à la racine des arbres dont elles sucent la sève.

Parmi les insectes dont les hommes ont fait leur nourriture les Sauterelles occupent incontestablement le premier rang. Dès les temps les plus anciens ils en ont fait usage. Moïse, par ses lois, permet aux Israëlites de manger quatre espèces de sauterelles, dont les noms latins, selon la Bible, sont : ***Bruchus***, ***Attacus***, ***Ophiomacus*** et ***Locusta***. On ne peut douter que ces animaux soient des sauterelles parce qu'il a soin de les définir comme des animaux volant, marchant sur quatre pattes et ayant les cuisses de derrière très grandes, servant à sauter sur la terre. Les historiens anciens nous apprennent que les peuples de l'Ethiopie se nourissaient de sauterelles et que c'est de là qu'ils étaient appelés Acrydophages (mangeurs d'Achrydiens, c'est-à-dire de sauterelles). Aujourd'hui les Arabes du désert et ceux de la Palestine, comme ceux de l'Algérie, et les Kabyles récoltent les sauterelles pour les manger. On vend des sauterelles frites dans les marchés des villes de la Perse, comme chez nous on vend des pommes de terre frites dans les rues. Les Hottentots mangent des sauterelles ainsi que les Anamites, et probablement beaucoup d'autres peuplades font usage de cet aliment. L'espèce la plus généralement consommée dans les pays orientaux et dans l'Algérie est le Criquet nomade (***Achrydium peregrinum***, Oliv.), qui se réunit parfois en troupes innombrables, et dévore toute la végétation des pays qu'il parcourt laissant la famine après lui Il est vraisemblable que tous les Achrydiens de grande taille sont chassés et ramassés dans les contrées où on a l'habitude de les manger. On les consomme frais en les faisant frire dans la graisse, après leur avoir arraché la tête et les pattes, ou en les laissant quelque temps dans le sel. On les conserve dans la saumure, ou bien on les fait sécher et on les

réduit en poudre pour s'en servir au besoin. Les Arabes du désert, la plupart de ceux des campagnes de la Palestine font la chasse aux sauterelles; ils les font sécher au soleil et après leur avoir enlevé la tête et les pattes ils les réduisent en poudre, soit avec un moulin à bras, soit avec un pilon. Ils mêlent cette poudre avec de la farine de grains et en font un pain un peu amer dont on corrige l'âpreté avec du lait de chamelle ou du miel. Cette nourriture est peu recherchée; c'est celle des pauvres et du peuple en général dans le temps de disette. Dans les pays musulmans la chasse aux sauterelles se fait avec une cérémonie religieuse, en vertu du précepte du Coran qui ordonne de prononcer le nom de Dieu sur tout animal que l'on tue pour s'en nourrir. Les Bedouins de l'Algérie et les Kabyles, en prenant le Criquet nomade, lui arrachent la tête en disant, *Bism Allah* (au nom de Dieu) ou *Allah Akbar* (Dieu le plus grand). Ils enlèvent les ailes et les pattes et salent le corps qu'ils mangent quand il a séjourné dans le sel pendant quelque temps.

Ce ne sont pas seulement les peuples pauvres et à demi sauvages qui se nourissent d'insectes. Les Romains, au faîte de la puissance, de la civilisation et du luxe, recherchaient, comme un mets très délicat, les grands vers que nourrit le chêne dans son bois; ils les conservaient et les engraissaient dans la farine pour s'en régaler. Ils leurs donnaient le nom de Cossus.

Les entomologistes ne sont pas d'accord sur l'insecte appelé Cossus par les Romains. Linné le rapporte à la chenille d'un gros papillon nocturne, lequel est désigné aujourd'hui par le nom de *Cossus ligniperda*. Cette chenille, de la plus grande taille, a la tête noire, le corps rougeâtre, avec le dos rouge sanguin et seize pattes. Son corps est couvert de quelques poils isolés. Elle vit sous les écorces et dans le bois des chênes, des ormes, des saules, etc., qu'elle attaque vers le pied et auxquels elle fait beaucoup de tort.

D'autres entomologistes pensent que le Cossus est la larve de notre grand capricorne (*Cerambyx heros*, Lin.,) qui se tient exclusivement dans les chênes vivants, dans le bois desquels elle creuse

des sillons et des galeries profondes, nuisibles à la solidité des charpentes. Cette larve est d'une grande taille, blanche, glabre, apode ou plutôt pourvue de six pattes rudimentaires impropres à la marche. Le bord antérieur de la tête et les mandibules sont écailleux, d'un brun noirâtre. Si, comme il me paraît probable, d'après le texte des auteurs anciens (1), cette opinion est bien fondée, les Romains devaient manger les autres larves des Longicornes qui vivent sous les écorces des chênes des forêts, bien qu'elles fussent d'une moindre taille que celle du *Cerambyx heros*.

On voit par le petit nombre d'exemples qu'on vient de rapporter que les insectes à l'état de larves pourraient fournir, au besoin, une nourriture saine qui ne serait pas à dédaigner, en temps de disette ou de famine. Mais dans la série des insectes on ne devrait manger que les larves molles, glabres, succulentes, qui vivent exclusivement d'herbes, de feuilles et de matières ligneuses. Quant aux sauterelles on pourrait faire usage du Criquet émigrant (*Achrydium migratorium* Lin.), qui habite le midi de la France, dont la taille approche de celle de l'*Achrydium peregrinum*, et qui se multiplie quelquefois en si grand nombre, qu'il devient un fléau pour la contrée qu'il occupe. On pourrait encore s'emparer des *Achrydium italianum*, *A. germanicum*, *A. cerulescens*, etc., d'une taille moindre, leur enlever la tête, les ailes et les pattes et manger le corps. Les véritables sauterelles : *Locusta viridissima; Decticus verrucivorus*, *D. griseus*; *Ephippiger vitium*, etc., traitées de la même manière, procureraient encore des aliments en cas de besoin urgent.

(1) Voir la note sur le Cossus.

NOTE SUR LE *COSSUS*.

M. Mulsant, célèbre entomologiste de Lyon, a publié une dissertation sur le Cossus des Romains, dans laquelle il rapporte tous les textes des auteurs anciens qui en ont parlé et qui permettent de déterminer quel était cet animal. Ces textes sont les suivants :

« Arbores vermiculantur magis minusve quaedam, omnes tamen » ferè : idque aves cavi corticis sono experiuntur. Jamquidem et » hoc in luxuriâ esse cœpit pergrandes roborum delicatiore sunt » in cibo : cossos vocant atque etiam farinâ saginati, hi quoque » altiles fiunt (Plin., liv. XVII —, 37) (1) ».

« Cossos in ligno nascuntur sanant ulcera omnia, (Plin, liv. » xxx,— 39.) » (2).

« Non enim Cossi tantum in eo (ligno), sed etiam tabani ex eo » nascuntur (Plin., liv. XI, — 38,) (3). »

Saint Jérome, dans son traité contre Jovinien, s'exprime ainsi :

« In Ponte, in Phrygiâ vermes albos et obesos, qui nigello capite » sunt et nascuntur in lignorum carie, pro magnis reditibus pater » familias exigit : et quanta apud nos attagen et fidecula, mullus » et scarus in deliciis computantur, ita apud illos xolaphagon » commedisse luxuria est..... coge Syrum, Afrum et Arabum » ut vermes ponticos glutiat, ita eos despicit ut muscas, mille » pedios et lacertos (4). »

(1) Les vers ne s'attachent pas également à tous les arbres, mais presque tous y sont sujets. Les oiseaux y reconnaissent leur présence au son creux que rend l'écorce béquetée et voici que les gros vers du chêne figurent sous le nom de Cossus parmi les mets les plus délicats ; on les engraisse en les nourissant de farine.

(2) Les cossus qui s'engendrent dans le bois guérissent tous les ulcères.

(3) Les Cossus ne vivent pas seuls dans les bois, les Taons y vivent aussi.

(4) Dans le Pont, dans la Phrygie les pères de famille regardent comme

Il me paraît résulter de ces textes des auteurs anciens que le Cossus était la larve du *Cerambyx heros*, qui vit exclusivement dans le bois de chêne où elle creuse des galeries remplies de vermoulure. Il semble probable que les larves des autres Longicornes, qui se tiennent également dans le bois de chêne, devaient être des Cossus pour les Romains, parce qu'elles ressemblent entièrement à la première et vivent de la même manière; elles étaient des petits Cossus.

un de leurs grands revenus certains vers à tête noirâtre, au corps replet, prenant naissance dans le bois carié. Manger ces Xylophages est chez ces peuples une aussi grande preuve de luxe, que chez nous servir le Ganga, le Bec-Figue, le Rouget et le Scare dont nous faisons nos délices.... Mais engagez un Syrien, un Africain, un Arabe à se régaler de ces sortes de vers, il les dédaignera, comme si on lui présentait des mouches, des mille-pieds et des lézards.

SECTION IV.

INSECTES QUI SONT DIRECTEMENT UTILES A L'HOMME.

Nous allons passer maintenant aux insectes qui sont directement utiles à l'homme et en donner une histoire aussi complète qu'il nous a été possible de la recueillir. Le nombre n'en est pas considérable, et cependant il nous manque plus d'une notion sur quelques uns d'entr'eux.

---

1. — **La Cantharide** (CANTHARIS VESICATORIA, Lat.).

La Cantharide est un Coléoptère hétéromère de la famille des Vésicants qui est connue de tout le monde et qui est remarquable par sa belle couleur verte dorée, par sa taille notablement grande, par l'odeur pénétrante qu'elle répand au loin et par l'emploi qu'on en fait en médecine C'est avec elle que l'on compose les vésicatoires qui sont d'un usage fréquent dans une foule de maladies. Cet insecte se montre vers le solstice d'été, à la Saint-Jean, le 24 juin, et se porte en troupe nombreuse sur les frênes, les lilas, le troêne, le serynga, le chèvrefeuille, la symphorine, le sureau. Lorsque la troupe a dépouillé un arbre de ses feuilles elle se porte sur un autre qu'elle traite de même. L'insecte a le vol assez lourd, et lorsque, dès le matin, avant le lever du soleil on secoue l'arbre, il tombe engourdi. On se sert de ce procédé pour le récolter dans les pays où il abonde, et où on en fait le commerce, c'est-à-dire en Espagne et dans le midi de la France. Il est moins commun dans le centre et le nord de cette dernière contrée. On étend un drap sous l'arbre chargé de ces insectes et on le secoue vivement; s'il résiste aux secousses on le frappe avec la tête de la hache, ou bien on

secoue les branches successivement. On ramasse les insectes qui tombent et on les jette dans le vinaigre pour les faire périr : après quoi on les étend au soleil sur des linges pour les sécher. On les conserve dans des bocaux bien fermés jusqu'au moment où on les pile dans un mortier pour les réduire en poudre et en faire l'emploi.

Quoique la Cantharide soit très commune, qu'on la rencontre fréquemment en troupe nombreuse, on ne sait pas encore dans quels lieux sa larve se développe et de quoi elle se nourrit. On sait seulement que la femelle, fecondée sur les arbres, pond tous ses œufs dans la terre en un seul tas et les recouvre de la poussière tirée du trou qu'elle a fait. Ses œufs sont petits, jaunâtres, de forme cylindrique, aplatis aux deux extrémités. Au bout de 15 jours, il en sort de petites larves d'un blanc-jaunâtre, molles, allongées, déprimées, parsemées de petits poils, dont deux plus longs, en forme de soie à l'anus. La tête est arrondie, pourvue de deux petites antennes, de deux mandibules, fortes, arquées, pointues et de palpes. Le corps est formé de 12 ou 13 segments dont les trois premiers portent chacun une paire de pattes. On ignore ce qu'elles deviennent après leur naissance. Selon Latreille, elles rongent les racines des végétaux, ce qui est très douteux, vu la forme de leurs mandibules qui indiquent des habitudes carnassières. Il est plus probable qu'elles vivent en société dans le nid d'un Hyménoptère social comme les Bourdons et les Guêpes, et qu'elles se nourissent des larves de ces insectes. Je crois avoir remarqué que dans les années où les Cantharides sont communes, les Guêpes (*Vespa communis, V. germanica,* Lat.,) sont rares.

Si la Cantharide est un insecte utile en médecine, elle est aussi un animal nuisible à l'homme lorsqu'il en fait abus, et même sans en faire abus, lorsqu'il ne s'en défie pas. Elle nuit encore au frêne et à plusieurs arbustes dont elle ronge les feuilles, c'est pourquoi elle doit figurer parmi les insectes nuisibles aux végétaux utiles et d'agrément.

Cantharis vesicatoria, Lat. — Longueur, 16-20 mill. Elle est d'un vert brillant un peu doré. Les antennes sont filiformes, de la longueur de la moitié du corps, formées de 11 articles, le premier vert, les autres noirs. La tête est transverse, ponctuée ayant un sillon profond sur le vertex et trois enfoncements légers sur la face. Les yeux sont ovales et bruns; le corselet est un peu plus large que long, un peu retréci iè re, ayant les angles antérieurs arrondis un peu saillants et bombés avec un petit sillon au milieu du dos et un enfoncement en arrière. Les élytres sont flexibles, plus larges que le corselet à la base, cinq fois aussi longues que ce dernier, à côtés parallèles, arrondies en arrière, finement chagrinées, avec deux côtes longitudinales peu saillantes. Le dessous du corps est pubescent. Les pattes sont vertes, comme l'insecte. Les tarses postérieurs ont quatre articles et les autres tarses cinq articles.

—

2. — Les Cantharides à bandes et de la moisson

(Cantharis vittata. Fab.; — C. segetum, Fab.).

Dans l'Amérique on emploie, pour composer les vésicatoires, une autre espèce du genre *Cantharis* que l'on trouve abondamment sur la pomme de terre dont elle ronge les feuilles. Elle a les mêmes propriétés que la Cantharide du frêne ; on la prépare de la même manière pour son emploi dans la médecine et on ne connait pas ses premiers états. Cette espèce se trouve aussi dans la Morée. Je me contenterai de décrire succinctement l'insecte, et je mentionnerai en outre, une troisième espèce que l'on rencontre dans l'Algérie qui pourrait au besoin remplacer les deux premières. Les espèces du genre *Cantharis* sont nombreuses dans les contrées chaudes de l'Europe et probablement des autres continents, ce qui tend à confirmer l'opinion que leurs larves vivent et se transforment dans les nids de certains Hyménoptères sociaux de la famille des Guêpes.

2. *Cantharis vittata.* Fab. — Longueur, 16 mill.; largeur, 6 mill. Elle est verte à reflet bleu. Les antennes et les pattes sont d'un bleu-violet. Les élytres, flexibles, portent une large bande longitudinale brune. L'abdomen est d'un cuivreux brillant.

On la trouve en Amérique et en Morée.

3. *Cantharis segetum*, Fab. — Longueur, 10 mill.; largeur, 3 1/2 mill. Elle est d'un beau vert, un peu pubescente. La tête est couverte de points très forts et très serrés. Les antennes sont noires, à l'exception du 1er article qui est vert. Les parties de la bouche sont noires ; le corselet est couvert de points enfoncés placés irrégulièrement ; les élytres sont finement granulées ; le dessous du corps et les pattes sont vert-doré ; les tarses sont bleuâtres. Le vert des élytres est un peu bleuâtre.

Elle se trouve dans l'Algérie.

—

4 et 5. — Les Mylabres de la chicorée et pustulés.

(MYLABRIS CICHORII, Oliv.; — PUSTULATA, Oliv.).

Les Mylabres sont des insectes Coléoptères de la section des Hétéromères, c'est-à-dire ayant cinq articles aux tarses antérieurs et moyens et quatre seulement aux tarses postérieurs. Ils font partie de la famille des Trachélides et de la tribu des Vésicants ou Epispastiques. Ils ont de l'analogie dans leur conformation avec les Cantharides et jouissent comme elles de la propriété vésicante. On en trouve plusieurs espèces dans le midi de la France, posées sur les fleurs pendant le printemps et l'été, où elles sont occupées à chercher leur nourriture. On ne connaît pas leurs larves et on ignore le lieu qu'elles habitent ainsi que les aliments dont elles font usage. On suppose qu'elles sont parasites et qu'elles se tiennent dans les nids des Hyménoptères, qui établissent leur postérité dans des galeries souterraines et qu'elles se nourrissent des larves de ces insectes. Mais cette conjecture n'a pas encore été confirmée

par des observations directes et incontestables. L'insecte parfait se montre vers la fin du printemps et pendant l'été, et se laisse prendre sur les fleurs sans faire beaucoup d'efforts pour éviter la main qui le saisit.

Les anciens Grecs composaient leurs vésicatoires avec une espèce que l'on croit être le Mylabre de la chicorée, d'après la description qu'en donne Dioscoride, et l'employaient comme nous employons aujourd'hui les Cantharides. Les anciens Romains s'en servaient également. Mais cet insecte a été abandonné dans la Grèce et l'Italie modernes, pour faire place à la Cantharide dont les propriétés épispastiques sont peut-être plus énergiques. Il peut se faire que les Mylabres des pays chauds l'emportent sous ce rapport sur ceux de la France, et qu'on puisse maintenant les employer aussi avantageusement qu'autrefois dans toute l'Europe méridionale.

4. *Mylabris cichorii*, Oliv.—Longeur, 17 mill.; largeur, 4 1/2 mill. Les antennes sont noires, formées de onze articles allant un peu en grossissant et se terminant en massue arquée et pointue. La tête est noire, velue et ponctuée, un peu plus large que le corselet dont elle est détachée; le corselet est court, un peu plus étroit en devant qu'en arrière, arrondi à l'extrémité, noir, velu et ponctué; les élytres sont molles, velues, cinq fois aussi longues que le corselet, plus larges que ce dernier à la base, arrondies en dessus, à côtés presque parallèles, arrondies à l'extrémité, noires, marquées d'une tache jaunâtre, presque ronde à la base de chacune, et de deux bandes transverses, dentées, de la même couleur, l'une près de leur milieu, l'autre avant le bout; la poitrine et l'abdomen sont noirs et velus; les pattes sont de la même couleur et un peu velues.

Cette espèce varie beaucoup sous le rapport de la taille.

Les Chinois se servent d'une autre espèce du même genre pour composer les vésicatoires; c'est le *Mylabris pustulata*, sur la vie et les habitudes duquel on ne possède aucun renseignement.

5. *Mylabris pustulata*, Oliv. — Longueur, 27 mill.; largeur 7 mill. Il est noir, pubescent, finement granuleux. Les antennes, la tête et le corselet sont noirs. Les élytres sont d'un jaune-rouge, avec trois larges bandes transversales noires, dentées sur les bords; la première laisse à découvert deux taches rondes sur la base de la couleur générale (jaune-rouge); la dernière couvre l'extrémité. L'abdomen et les pattes sont noirs.

Il est commun à la Chine.

—

6 à 8. — Les Méloés proscarabé ; — varié ; — de Mai.

(MELOE PROSCARABÆUS, Lin ; — VARIEGATA, Lin ; — MAIALIS, Lin.)

Les Méloés sont des Coléoptères hétéromères de la tribu des Vésicants, comme les Cantharides et les Mylabres, qui jouissent aussi de la propriété épispastique. Dans quelques contrées de l'Espagne, selon Latreille, on s'en sert à la place de Cantharides ou on les mêle avec elles. Les maréchaux en font aussi usage, suivant le même auteur. On les regardait autrefois comme un spécifique souverain contre la rage; mais dès que ce remède secret a été divulgué et soumis à l'expérience par les médecins, ses propriétés merveilleuses se sont évanouies. Quoiqu'il en soit de ces diverses qualités attribuées aux Méloés, ces insectes méritent d'être connus. On les distingue facilement des autres Coléoptères à leur corps gros et mou, à leur abdomen long et volumineux, dépassant beaucoup leurs élytres courtes, divergentes, sous lesquelles il n'y a pas d'ailes.

On sait que les femelles, après leur fécondation, creusent dans la terre un trou peu profond dans lequel elles pondent une grande quantité de petits œufs ovales, lisses, de couleur rougeâtre. Elles les recouvrent ensuite avec la terre où plutôt la poussière qu'elles ont extraite de l'excavation. La chaleur du soleil les couve et au bout de quelques jours il en sort des petites larves rougeâtres ayant une tête distincte, un corps allongé, six pattes et l'abdomen

terminé par deux soies. Ces larves montent aussitôt sur les plantes environnantes et se répandent sur les fleurs. Lorsque les Hyménoptères mellifères des genres *Andrena* et *Halictus* s'y arrêtent pour butiner, les petites larves s'attachent à leur corselet ou à leurs ailes et sont emportées probablement dans leurs nids creusés dans la terre où elles ont déposé leurs œufs. Ces petites larves se nourrissent des larves des Andrennes et des Halictes et sont pour elles des ennemis très dangereux. Mais ces faits ne sont pas encore hors de doute et ont besoin d'être confirmés par des observations répétées.

On rencontre les Méloés au printemps se traînant sur l'herbe dans les champs, sur les pelouses et le long des chemins. Lorsqu'on les prend avec la main on voit aussitôt sortir des articulations de leurs pattes une gouttelette de liquide oléagineux.

Après cet exposé il me reste à décrire les trois espèces indiquées plus haut.

6. *Meloe proscarabæus,* Lin.— Longueur, 22 mill.; largeur, 9 mill. Il est d'un bleu-noir à reflets violets. Les antennes sont filiformes, de onze articles, allant en grossissant un peu jusqu'au 6e, et diminuant ensuite jusqu'au bout ; les sept premiers sont violets. Le corselet est presque carré, à angles antérieurs arrondis, d'un bleu-noir, ponctué, plus étroit que la tête. Les élytres sont plus larges que le corselet à la base, molles, chagrinées, béantes à l'extrémité, ne couvrant que la moitié de l'abdomen, d'un noir-bleu. L'abdomen est gros, épais, ovale, long, mou, très finement chagriné, presque lisse, d'un noir-bleu. Le dessous de l'abdomen est de la même couleur que le dessus. Les pattes sont bleues, à reflet violet.

Le mâle est plus petit que la femelle, à laquelle il ressemble, sauf que les 6e et 7e articles de ses antennes sont dilatés en palette.

7. *Meloe variegata,* Lat.; *Meloe maialis,* Oliv. — Longueur, 22 mil.; largeur, 10 mill. Les antennes sont filiformes ayant les six pre-

miers articles d'un rouge cuivreux et les cinq derniers noirs; elles sont de la longueur de la tête et du corselet. La tête est large, arrondie en devant, fortement ponctuée, d'un rouge cuivreux mêlé de vert. Le corselet est carré avec les angles arrondis, plat en dessus, un peu relevé aux bords latéraux, fortement ponctué, d'un rouge cuivreux, et vert au milieu. Les élytres sont fortement chagrinées, d'un vert-noirâtre, plus courtes que l'abdomen, béantes à l'extrémité. L'abdomen est gros et mou, ponctué, d'un rouge cuivreux avec le bord supérieur des segments vert. Le dessous et les pattes sont verts à reflets rouge-cuivreux.

On rencontre cette espèce au mois de mai le long des chemins à la campagne.

8. *Meloe maialis,* Lin., — Longueur, 38 mill.; largeur, 11 mill. Il est noir. Les antennes sont noires, filiformes, courtes, un peu moins longues que la tête et le corselet. La tête est noire, finement ponctuée, transversale, arrondie en devant. Le corselet est noir, presque carré, à angles antérieurs arrondis, ponctué, impressionné en arrière, un peu moins large que la tête. Les élytres sont noires, très finement chagrinées, atteignant à peine le 2e segment abdominal, molles et béantes à l'extrémité. L'abdomen est très long, mou, noir, ayant ses anneaux bordés d'une ligne rouge postérieurement. Le dessous et les pattes sont noirs.

Cette espèce se trouve dans le sud de l'Europe; on la rencontre dans le midi de la France et en Espagne.

—

9. — Le Criquet nomade.

(ACHRYDIUM PEREGRINUM, Oliv.).

Parmi les insectes, il s'en trouve quelques-uns qui sont utiles sous certains rapports et nuisibles sous d'autres rapports, et qui doivent figurer dans les deux divisions dans lesquelles on peut ranger les insectes en les considérant par rapport à l'homme. Le Criquet nomade est de ce nombre. C'est un de ces animaux appelés Sauterelles par les auteurs anciens et qui conservent encore ce

nom aujourd'hui parmi les personnes qui n'ont pas étudié l'entomologie, que l'on doit regarder comme le plus nuisible aux récoltes et à toutes espèces de végétation dans les pays qu'il fréquente. Il habite les contrées orientales et ravage l'Egypte, la Syrie, la Mésopotamie, la Perse, etc. On le voit de temps à autre dans l'Algérie, venant du Sahara, où il est né. Il voyage quelquefois en troupes innombrables et couvre la terre sur laquelle il s'abat pour en dévorer la végétation. L'Algérie a été ravagée par lui en 1866-1867, et en 1868 il en est résulté une disette et une mortalité effroyable. C'est de cette Sauterelle redoutable que parle la Bible en plusieurs endroits, lorsqu'elle veut peindre la multitude des soldats d'une armée et la dévastation d'une contrée dépouillée de toutes ses productions végétales. C'est très probablement la fameuse Sauterelle qui a causé la 8e plaie de l'Egypte au temps de Moïse.

Ce même insecte est utile aux habitants des pays qu'il dévaste en ce qu'ils s'en nourrissent. Ils lui font la chasse, le ramassent pour le manger frais ou desséché. Comme il joue un rôle très important sous les deux rapports, il mérite qu'on en donne une histoire détaillée.

Les nids de l'*Achrydium peregrinum* (1) ou plutôt les étuis qui contiennent ses œufs, sont longs de 20 à 22 mill., sur une largeur de 5 à 6, et affectent une forme plus ou moins courbe. Ils sont déposés dans le sol et enduits de terre retenue par une matière visqueuse qui protége les œufs; ils sont arrondis à leur base et tronqués à la partie antérieure qui présente une concavité circulaire. Les œufs sont au nombre de 40 environ, dans chaque nid, disposés à peu près sur trois rangs longitudinaux, à l'exception de ceux de la base qui offre un quatrième rang. Ils sont oblongs, testacés, longs de 4 à 5 mill., et non agglomérés entr'eux. Ces nids couvraient une immense étendue de terrain, aux envi-

(1) Lucas, *Ann. S. Ent.*, 1845.

rons d'Aboukir, dans la plaine des Trois-Marabouts, dans l'année 1849.

Le développement de l'*Achrydium peregrinum* depuis sa sortie de l'œuf jusqu'à l'état parfait, a été observé en Algérie. On a reconnu qu'il subit cinq mues. L'œuf est éclos le 13 juin. La première mue a eu lieu le 18; la deuxième le 24; la troisième le 2 juillet; la quatrième, par laquelle il est devenu nymphe en acquérant des rudiments d'ailes, s'est effectuée le 11 du même mois. Le cinquième changement de peau à la suite duquel il est devenu insecte parfait, a eu lieu le 24 juillet, c'est-à dire qu'il a employé six semaines à prendre tout son accroissement. Pendant tout ce temps, il broute l'herbe qu'il rencontre en marchant, et en consomme en proportion de sa taille. Lorsqu'arrivé à l'état adulte il n'en trouve plus autour de lui, il émigre dans les contrées voisines, les dévaste et s'accouple pour perpétuer son espèce. Le mâle périt bientôt après cet acte et la femelle, ayant déposé ses œufs dans un trou ou une fissure du sol, ne tarde pas à le suivre. Son histoire ressemble beaucoup à celle de l'*Achrydium migratorium,* Lin., exposée ailleurs (1).

Il est rangé dans l'ordre des Orthoptères, la famille des Sauteurs, la tribu des Achrydiens et le genre *Achrydium*. Son nom entomologique est *Achrydium peregrinum,* et son nom vulgaire *Criquet nomade.* Les Arabes de l'Algérie le désignent sous le nom de ; *El Djerad* (la Sauterelle), ou de *Djerad el arbi* (Sauterelle arabe).

9. *Achrydium peregrinum,* Oliv.— Longeur, 80 mill. Le corps est ordinairement d'un beau jaune vif, quelquefois d'un rougeâtre pâle et clair. Les antennes sont filiformes, jaunes à la base, obscures ensuite, atteignant l'extrémité du corselet. La tête est de la couleur du corps; elle paraît lisse et présente à sa partie posté-

(1) *Insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes potagères, etc.,* 2e supplément.

rieure deux lignes obliques fort peu prononcées; les carênes faciales sont obtuses; le prothorax est pointillé surtout en arrière, la carène dorsale est faible; les sillons transversaux sont bien prononcés. Les élytres dépassent l'abdomen; elles sont assez étroites, arrondies au bout, opaques et jaunes à la base, ainsi qu'au bord antérieur, transparentes et incolores, chargées dans toute leur étendue de taches noirâtres carrées, les basilaires opaques, les autres fénestrées, étant formées chacune de taches noirâtres se détachant sur un fond incolore; les taches forment vers l'extrémité de l'élytre des bandes transversales fort irrégulières. Les ailes sont amples, de la longueur des élytres, transparentes, incolores, brillantes, à nervures jaunes, la base interne et le bord antérieur sont teintés de cette couleur. L'abdomen et le dessous du corps sont brunâtres, luisants. Les pièces ovales sont courtes. Les pattes sont d'un beau jaune; les cuisses postérieures sont très longues, très renflées; les genoux sont tachés de noir et les épines des tibias sont noires au bout.

On trouve cette espèce, pendant les mois de juillet, d'août et de septembre. C'est pendant ces mois qu'on la récolte pour en faire des approvisionnements. C'est aussi pendant les mois d'août et de septembre que la femelle dépose ses œufs dans la terre où ils restent jusqu'au mois de juin, suivant l'époque de leur éclosion. On a ainsi sept ou huit mois pour chercher les bourses qui les renferment, les brûler où les écraser et prévenir les dégâts qui menacent l'année suivante.

—

10. — La Cigale de l'Orne.

(CICADA ORNI, Lin.).

L'Orne est une espèce de Frêne (*Fraxinus ornus,* Lin.), qui croît dans le midi de la France et les autres contrées méridionales de l'Europe. En Sicile et en Calabre, il transsude du tronc, des branches et même des feuilles un suc poisseux, concret, qui est la manne médicinale. On l'obtient pour les besoins de la pharmacie

en faisant une incision au tronc ou aux branches de l'arbre, par laquelle la sève s'écoule, s'épaissit à l'air et devient cette sorte de gomme appelée manne, que l'on récolte. Le Frêne ordinaire *(Fraxinus excelsior)*, jouit des mêmes propriétés que l'Orne dans les pays méridionaux.

Une espèce de Cigale appelée Cigale de l'Orne *(Cicada orni,* Lin.), vit sur le Frêne. La femelle pond ses œufs dans une petite branche sèche de cet arbre, les introduisant jusqu'à la moëlle à l'aide de sa tarière qui perce le bois. Ils restent là pendant l'incubation opérée par la chaleur de l'atmosphère. Dès qu'elles sont écloses, les petites Cigales se portent sur les racines en pénétrant dans la terre, et s'attachent à ces racines qu'elles percent avec leur petit bec pour en pomper la sève qui les nourrit. Leurs pattes antérieures sont courtes et ont les cuisses très fortes, armées de dents, propres à creuser la terre. Elles croissent, muent, et se changent en nymphes dans le sol. Ces dernières ne diffèrent des larves que par les fourreaux des ailes qu'elles portent sur les côtés du corselet; elles sont agiles et prennent de la nourriture en piquant les racines. Enfin la nymphe s'élève à la surface du sol et l'insecte parfait s'en dégage et s'envole sur les arbres où le mâle fait entendre son chant. Ces insectes se nourrissent en piquant l'écorce des branches avec leur bec pour en pomper la sève. Les blessures qu'ils font laissent suinter et écouler cette dernière qui s'épaissit, se fige et devient la manne. Il est probable que la propriété purgative de cette substance a été découverte dès le premier âge du monde et qu'elle est due au premier homme qui s'est avisé d'en manger.

La Cigale de l'Orne fait partie de l'ordre des Hémiptères, de la section des Homoptères, de la famille des Cicadaires et du genre *Cicada*. Son nom entomologique est *Cicada orni*.

10. *Cicada orni,* Lin. — Longeur, 27 mill. Le corps est épais, robuste, d'un testacé brunâtre. La tête est de la largeur du corselet, ayant les yeux gros, proéminents, les ocelles au nombre de trois,

placés en triangle sur le vertex, les antennes courtes, menues, de six articles dont le dernier en soie, le bec naissant de la partie inférieure de la tête, appliqué contre la poitrine dans le repos. Le prothorax est sans tache ; le mésothorax taché de noir ; les segments de l'abdomen sont bordés de roussâtre ; les ailes sont hyalines et dépassent l'abdomen. Les supérieures ou hémélytres ont leurs nervures brunes et la côte jaune ; elles sont marquées de deux rangs de points bruns, l'un de quatre points, l'autre submarginal de sept points ; les pattes sont d'un testacé brunâtre.

La femelle est muette ; mais le mâle est très bruyant et chante continuellement sous l'ardeur du soleil.

—

11. — Le Fourmilion.

(Myrmeleon formicarium, Lat.).

Le Fourmilion doit être compté au nombre des insectes utiles parce qu'il fait la guerre aux fourmis de toute espèce pour s'en nourrir et qu'il en détruit beaucoup. Il ne nous rend peut-être pas autant de services qu'il pourrait le faire si nous savions mieux l'employer, mais la faute ne peut lui en être imputée et c'est à nous à utiliser l'industrie et l'appétit de sa larve. Celle-ci se rencontre pendant l'été, l'automne et le commencement du printemps au pied des vieux murs et des rochers à pic exposés au soleil, lorsqu'il s'y ramasse dn sable fin où de la poussière de la terre que la pluie ne vient pas détremper. Elle creuse dans cette poussière ou ce sable un trou en entonnoir ayant un diamètre égal au double de la hauteur, selon le talus naturel du sable et se tient au fond du trou, enterrée dans le sable qui la cache entièrement. C'est là qu'elle attend les fourmis et les autres insectes dont elle se nourrit. Lorsqu'une fourmi passe sur le bord du trou, le sable s'éboule sous ses pas et elle tombe au fond où le Fourmilion la saisit avec ses pinces, la suce aussitôt et rejette son cadavre hors de son habitation. Il agit de même avec tout autre insecte qui tombe dans son piége, et il en saisit de plus grands et plus forts que lui. Cette

larve met presque deux ans à prendre toute sa croissance. Elle commence à se montrer en août, et ne se transforme en insecte parfait qu'au mois de juillet suivant. Pendant le cours de sa vie elle creuse des entonnoirs proportionnés à sa taille et les agrandit de plus en plus pour étendre son piège. Elle change de place lorsque son affût ne lui procure pas assez de gibier. Elle peut vivre longtemps sans manger et sans paraître maigrir. Elle ne marche qu'à reculons, et lorsqu'elle veut creuser son entonnoir elle trace dans le sable, en reculant, un sillon circulaire du diamètre qu'elle juge convenable de donner à l'ouverture de cet entonnoir. Elle rejette au dehors le déblai que fait son abdomen en le changeant sur ses mandibules ou pinces croisées qui, par un brusque mouvement de la tête, le lance au loin. Elle continue à reculer circulairement et à jeter du sable, en décrivant une spirale jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au centre de la courbe, qui est le fond du trou. Elle s'enfonce alors dans le sable, ne laissant sortir que la pointe de ses pinces, et attend avec patience qu'une fourmi tombe dans le piége.

Elle parvient à toute sa taille vers le 2 juin de sa deuxième année; elle a alors 15 mill. de longueur. Elle est de couleur grise sans tache ; sa tête est petite, déprimée, terminée par deux longues mandibules pointues, dirigées en avant, courbés à l'extrémité, garnies de petites dents au côté interne, et percées dans toute leur longueur d'un canal pour l'écoulement des liquides contenus dans l'insecte sucé. Le corselet est petit, de la largeur de la tête. L'abdomen est ovale, très gros, formé de neuf segments portant chacun une petite touffe de poils de chaque côté. Elle est pourvue de six pattes thoraciques.

Dès qu'elle n'a plus à croître, elle s'enfonce dans le sable et s'enferme dans un cocon sphérique de 10 mill. de diamètre, couvert de sable ou de terre à l'extérieur et garni à l'intérieur d'une couche de soie très blanche, très molle et d'un tissu très fin. L'insecte parfait se montre vers le 22 juillet.

Il est classé dans l'ordre des Névroptères, dans la famille des Planipennes, dans la tribu des Myrméléonides et dans le genre *Myrmeleon*. Son nom entomologique est *Myrmeleon formicarium*, et son nom vulgaire : *Lion des fourmis*, *Fourmilion*.

11. *Myrmeleon formicarium*, Lat. — Longeur, 30 à 36 mill.; envergure, 65 mill. Le corps est noirâtre ; les antennes sont noires, un peu plus courtes que la tête et le corselet, grossissant de la base à l'extrémité. La tête a le front lisse, avec un sillon dans son milieu et des taches annulaires jaunâtres ; les yeux sont gros. Le corselet est noir, velu, ayant dans son milieu une ligne longitudinale et ses bords latéraux d'un jaune-roussâtre. L'abdomen est très long, cylindrique, grêle, noir, ayant le bord postérieur de chacun de ses segments d'un jaune-roussâtre pâle. Les ailes dépassent un peu l'abdomen; elles sont étroites, terminées en pointe, transparentes, tachées de brun, avec le parastigma, une tache costale et quelques atomes blanchâtres. Les pattes sont courtes, d'un brun-noirâtre ; les tarses ont cinq articles.

La larve de cet insecte est facile à élever en captivité en la mettant dans le sable et la nourrissant avec des mouches ou d'autres insectes. On pourrait s'en servir pour faire la guerre aux fourmis. On ferait usage d'une caisse de 20 à 25 centimères de côté et de 15 centimètres de hauteur, remplie de sable fin et sec ou de terre pulvérisée, dans laquelle on mettrait une larve du fourmilion. On placerait cette caisse, enfoncée dans le sol à fleur de terre, sur le chemin des fourmis qui rôdent autour de la maison. Il faudrait la couvrir d'un petit chapiteau pour empêcher la pluie de mouiller le sable, sans cependant intercepter les rayons du soleil. Une dizaine de ces piéges, plus ou moins, selon les circonstances, convenablement placés, détruiraient un nombre considérable de fourmis.

La France méridionale possède plusieurs espèces de Fourmilions qui ont les mêmes mœurs que le précédent, et dont les larves pourraient rendre un service analogue à celui que l'on vient

d'indiquer, entr'autres la plus grande et la plus belle des espèces, dont la volumineuse larve doit détruire un très grand nombre de fourmis:

C'est le *Myrmeleon libelluloides,* Lat. — Longueur, 40 à 46 mill.; envergeure, 12 cent. Le corps est jaune, avec des lignes noires. Les antennes sont noires, prenant naissance sur un tubercule jaune, couvert d'une touffe de poils noirs. La tête est noire à sa partie antérieure, jaune sur son sommet, avec une ligne longitudinale noire. Le corselet est velu, jaunâtre, ayant dans son milieu une ligne noire faisant suite à celle de la tête. L'abdomen est long, cylindrique, noir, avec quatre bandes longitudinales jaunes, dont les deux latérales n'atteignent pas l'extrémité. Les ailes sont d'un blanc grisâtre, avec leurs nervures jaunes, des points et des taches de couleur brunes plus abondantes sur les supérieures que sur les inférieures; ces dernières ayant, en outre, deux bandes transversales, dont l'une, située sur l'extrémité, est légèrement arquée. Les pattes sont brunes.

Cette espèce se trouve en Orient, dans l'Europe méridionale, le midi de la France, etc.

12. — La Cochenille de Pologne
(PORPHYROPHORA POLONICA, Burm.).

La Cochenille de Pologne, appelé aussi Graine d'écarlate de Pologne, est une Gallinsecte qui vit en Pologne et dans plusieurs provinces de la Russie. On la trouve attachée aux racines du *Polygonum cocciferum* et du *Sclerantus perennis*. La couleur qu'elle donne est presque aussi belle que celle de la Cochenille du nopal *(Coccus cacti)*; mais la découverte de cette dernière a fait négliger la première, qui est moins abondante et plus difficile à trouver. Réaumur nous a fait connaître ce que l'on savait de son temps sur cet insecte, d'après un mémoire publié en 1731, par Breynius, qui s'en est occupé avec assiduité. Ce mémoire est écrit en latin.

Vers la fin de juin et le commencement de juillet on trouve la graine d'écarlate en état d'être ramassée, et c'est aussi le temps où on la détache des racines de la plante. Chaque grain est alors à peu près sphérique et d'une couleur pourpre-violet. Les uns ne sont pas plus gros que des grains de pavot, et les autres sont aussi gros que des grains de poivre. Chacun est logé en partie dans une espèce de coupe ou de calice, comme un gland dans le sien; plus de la moitié extérieure est recouverte par le calice. Le dehors de cette enveloppe est raboteux et d'un brun noir, mais son intérieur est poli. Certaines plantes ne portent que 2 grains, d'autres en portent jusqu'à 40, et à cette époque tous ces grains sont remplis d'un suc sanguinolent.

Vers le 24 juillet, il sort de chacun de ses grains une larve rouge dont la taille est proportionnée à l'enveloppe d'où elle sort. Cette larve, longue de 5 mill. pour les plus grandes, sur 4 mill. de largeur, est ovale; elle présente deux courtes antennes filiformes, douze segments sur le corps, sans distinction de tête, de thorax et d'abdomen, et six pattes. L'ovale est cependant un peu atténué en devant. Au bout de quelques jours ces larves se contractent et se couvrent d'un duvet blanc épais; après peu de temps il sort de dessous cette espèce de cocon 50 œufs environ, très petits, ovales et rouges, lesquels ne tardent pas à éclore, et donnent naissance à des petites larves rouges, subcylindriques, segmentées, ayant deux petites antennes, six pattes et deux soies à l'extrémité de l'abdomen. Ces petites larves s'attachent aux racines de la plante, près du collet, qu'elles sucent avec leur bec pour se nourrir, grandir et devenir, au mois de juin de l'année suivante, les vessies subsphériques contenues dans un calice, telles qu'on les a décrites plus haut.

On voit quelquefois auprès des Cochenilles attachées aux racines de la plante ou voltiger autour de celle-ci, un petit moucheron noir, dont les ailes sont bordées de rouge. C'est le mâle de la Cochenille qui cherche à la féconder et qui est obligé de se glisser dans la terre par une fissure pour arriver jusqu'à elle.

Selon la conjecture de Breynius, le calice de la Cochenille est formé de la peau de l'insecte et de sucs terreux au moment de la mue, qui change la larve en vessie.

Ce petit Hémiptère fait partie de la famille des Gallinsectes et du genre *Porphyrophora*. Son nom entomologique est *Porphyrophora polonica,* et son nom vulgaire, *Cochenille de Pologne, graine d'écarlate de Pologne.*

12. *Porphyrophora polonica,* Burm. — *Femelle*: longueur, 5 mill. Elle est ovale, couleur de sang. Ses antennes sont formées de huit articles, le corps est segmenté et le dernier segment porte un bouquet de poils. Les pattes sont au nombre de six, *Forme globuleuse contenue dans un calice;* 2-4 mill. de diamètre, couleur bleu- violet de prune.

Mâle: longueur 2 mill. Il est noir. Ses antennes sont formées de neuf articles. Son abdomen est terminé par un bouquet de poils, plus longs que le corps, et par un court pénis. La tête est arrondie, dégagée, le thorax distinct. Les ailes, au nombre de deux, sont blanches, bordées de rouge le long de la côte.

---

13. — La Cochenille de la Laque

(Coccus lacca; — Lacanium lacca, Brandt.).

La laque est une matière que l'on trouve dans le commerce sous différentes formes.

1° Sous celle dite en bâton, qui est fort rare maintenant, et qui se présente sous l'apparence d'une substance de couleur rouge plus ou moins foncée, presque translucide, inégale, raboteuse, noueuse, dure, mais friable, formant une sorte de croûte de l'épaisseur de 2 mill. environ autour d'un petit bâton de la grosseur de 6 à 15 mill. de diamètre, et sur une étendue de 5 à 10 centim. La surface est ordinairement percée de petits trous qui communiquent avec des vides ou alvéoles intérieurs. Cette laque en bâton provient principalement du Bengale, du Pégu et du Malabar.

2° La laque en grains, qui est composée de morceaux de celle dite en bâton, que l'on a détachés.

3° Quand on liquéfie, à l'aide du feu, cette laque détachée des bâtons, on lui donne différentes formes; on la dit en gâteaux, en pains, en écailles ou en tablettes.

On trouve rarement la laque en bâton chez les marchands, parce qu'elle est fondue et réduite en tablettes pour être livrée au commerce et employée dans l'industrie, soit sur les lieux de production, soit dans des établissements spéciaux.

La laque est produite par une Gallinsecte ou Cochenille qui vit sur différentes espèces d'arbres des pays inter-tropicaux. On la trouve sur le *Croton bacciferum;* les *Mimosa corinda* et *cinerea;* les *Ficus indica* et *religiosa;* le *Rhamnus jujuba*. James Kerr, qui a inséré dans le 71ᵉ volume des *Transactions philosophiques,* une dissertation sur cet insecte, dit qu'au Bengale c'est surtout sur les branches des deux grandes espèces de figuiers que l'on vient de nommer, et sur le jujubier que l'on ercueille cette matière. Il ajoute que lorsque les extrémités des branches sont attaquées par l'insecte elles se flétrissent, se déssèchent après avoir perdu leurs feuilles et leurs fruits. Les insectes s'y trouvent dans une matière poisseuse qui s'attache aux pattes des oiseaux qui la transportent ainsi d'un arbre à un autre. C'est surtout sur les arbres des forêts incultes qui bordent les rives du Gange que cette production est commune. Celle qui se développe sur le jujubier est d'une couleur moins foncée et de moindre prix que celle qui découle des figuiers. On recueille cette matière en brisant les branches sur lesquelles elle adhère fortement. James Kerr a donné des figures de l'insecte qu'il a nommé *Cochenille de la laque*. Il résulte de sa description que l'insecte est de la grosseur d'un pou, qu'il est de couleur rouge, formé de douze segments, pourvu de six pattes, et qu'il est ovale en arrière et terminé par des soies.

M. Carter, qui a étudié cet insecte en 1860 et 1861, donne des

détails plus circonstanciés. A sa naissance il a une longueur de 1/40 de pouce anglais ; il est de couleur rouge, de forme ovale, atténué en arrière, pourvu de deux petites antennes ayant quelques poils isolés, de six pattes et deux soies caudales. Son petit bec est placé en dessous, entre les pattes antérieures, le corps est segmenté et présente deux papilles dorsales, thoraciques, et une anale secrétant de filaments cotonneux. L'insecte parfait, à son état adulte, a 1/18 de pouce anglais de long et a conservé la même forme. Mais dès que la femelle est fécondée, son volume s'accroît considérablement et rapidement, et atteint 5 à 6 mill. de longueur.

Dès sa naissance, la petite Cochenille se fixe sur une branche pour en pomper la sève. Une multitude s'établissent à côté les unes des autres, se touchant presque, et sucent la sève pour se nourrir. Elles secrètent aussitôt une matière poisseuse qui remplit les intervalles, qui les sépare et les recouvre entièrement, excepté l'ouverture postérieure par laquelle les petits doivent sortir. Cette matière se sèche, se durcit, et forme la croûte de laque qui enveloppe la branche sur laquelle vivent les insectes.

Les mâles subissent une transformation en chrysalide sous une incrustation ou coque ovale, un peu atténuée au bout antérieur et arrondie aux deux extrémités.

La Cochenille de la laque à deux générations par an, la première se montre au commencement de juillet et la seconde au commencement de décembre. La fécondation des femelles de la génération estivale a lieu le 20 septembre et celles des femelles de la génération hivernale vers le 1er mars.

Cette Cochenille, dont la femelle, à l'époque de la ponte ou de l'accouchement, a perdu ses antennes et ses pattes, dont les segments de l'abdomen ne sont plus apparents, se range dans le genre *Lecanium.*

13. *Coccus (Lecanium) lacca.* ♀ (Avant la fécondation). — Longueur, 1 mill. 1/2. Elle est de couleur rouge minium, ovale, obtuse en devant, atténuée en arrière ; les antennes sont filiformes,

de cinq articles ayant quelques poils isolés; les segments de l'abdomen sont au nombre de huit; le dernier est terminé par deux longues soies; le dos du thorax présente deux papilles et l'extrémité de l'abdomen une papille secrétant des filaments cotonneux Elle est pourvue d'un rostre pectoral et de six pattes. *Gonflée.* Longueur, 5 mill. Piriforme, attenuée en pointe antérieurement, sub-arrondie postérieurement, lisse, luisante, d'un rouge-noir.

♂. — Longueur, 1 millimètre 1/2. Il est rougeâtre, ovale, ayant la tête sub-globuleuse, dégagée, pourvue de deux antennes filiformes, plus longue que chez la femelle, de deux yeux et de deux petits tubercules à l'emplacement de la bouche. Le corps est ovale, allongé, atténué en arrière, terminé en pointe, d'où sort un pénis allongé, et terminé par deux soies plus longues que le corps. Le thorax est bien marqué et l'abdomen est formé de sept à huit segments; les ailes sont blanchâtres, transparentes, avec deux nervures roses et dépassant l'abdomen; les pattes sont assez fortes.

Lorsque la femelle vit isolément elle devient, à l'époque de la ponte ou de l'accouchement, carénée sur le dos, dentée sur les bords, ayant en dessus une papille saillante vers l'extrémité postérieure et deux papilles thoraciques, desquelles sortent des filaments cotonneux.

On tire de la gomme laque une couleur rouge. Elle est employée dans les arts principalement pour faire des vernis qui prennent beaucoup de solidité. Elle entre dans la composition de la cire à cacheter.

On donne le nom de laque à un précipité rouge d'alumine de diverses teintures que l'on emploie dans la peinture et le lavis. Cette laque n'a aucun rapport avec la laque du Bengale ou gomme-laque.

14. — La Cochenille de la Cire.
(COCCUS PÉ-LA; ERICERUS PÉ-LA, Guer.).

La Cochenille de la cire est une Gallinsecte qui se trouve en Chine, et qui vit sur un arbre appelé *Rhus succedanea* Les larves de cette espèce se répandent sur les branches et s'y fixent quelquefois en si grand nombre, qu'elles en sont enveloppées complétement sur une assez grande étendue, sans cependant se toucher. Ce sont les larves qui doivent par la suite devenir des mâles qui s'attroupent ainsi; elles enfoncent leur petit bec dans l'écorce et pompent la sève pour se nourrir; elles se couvrent alors d'une matière blanche, concrète, abondante, d'une notable épaisseur qui forme une croûte ou enveloppe continue à la branche et empêche de voir ces insectes. J'ai vu chez M. Guérin-Meneville des petites branches de *Rhus succedanea*, de la grosseur de 5 à 10 mill. de diamètre, couvertes de cette matière blanche comme de la craie, d'une épaisseur de 1 à 2 mill. environ, qui les recouvre entièrement sur une longueur de 1 à 2 décimètres. Cette matière est percée à l'extérieur de quelques petits trous; si on la détache de la branche par fragments ou par plaques plus ou moins grandes, on voit à la surface interne une multitude infinie de petits trous, comme ceux que ferait une aiguille, très voisins les uns des autres, dans quelques-uns desquels on aperçoit des pellicules, des débris d'insectes desséchés dont je n'ai pu distinguer les formes; ces sont les restes de petites Cochenilles qui ont secrété la croûte spumeuse, et les trous sont les alvéoles dans lesquelles elles ont été renfermées.

On récolte la matière blanche spumeuse en coupant les branches qui la portent et ensuite en la détachant par fragments de dessus ces branches; après quoi, on la fait fondre au feu, ce qui produit une cire dont on se sert pour la fabrication de la bougie en Chine.

Je ne connais pas l'insecte, et je ne peux parler de son jeune âge, depuis le moment de sa naissance jusqu'au moment où la

femelle, fécondée, est gonflée et déformée par les œufs qu'elle renferme dans son corps. Je suppose qu'il ressemble beaucoup aux autres jeunes Cochenilles par les traits généraux et que les mâles qui peuvent sortir de la croûte spumeuse qui les emprisonne, fécondent les femelles qui vivent isolément.

La femelle fécondée acquiert un volume notable lorsqu'elle est prête à pondre.

On donne à cet insecte le nom de *Pé-la*, qu'il porte en Chine. Son nom entomologique est *Coccus Pé-la; Coccus ceriferus; Ceroplastes Pé-la; Ericerus Pé-la,* Guér , et son nom vulgaire, *Cochenille de la Cire.*

14. *Coccus (Ericerus) Pé-la,* ♀ — Longueur, 5 à 7 mill. Elle est presque hémisphérique, un peu atténuée à l'extrémité antérieure, échancrée à l'extrémité opposée, d'un brun-rougeâtre, lisse, sans apparence de segments et de membres.

♂ (Dessiné par M. Guérin). — Longueur, 1 mill. Il est pourvu de deux antennes filiformes, de deux ailes blanches qui dépassent l'abdomen et de deux longues soies anales.

On voit sur le dos de certaines femelles des petits trous ronds, par lesquels sont sortis les parasites dont les larves leur ont rongé es entrailles et les ont fait périr. Ces parasites sont inconnus.

—

15. — Les Cochenilles de l'Araça et de la Casse.

(Coccus psidii et Coccus cossiæ, Chev.) (1).

On trouve sur les collines des environs de Rio de Janeiro, ville capitale du Brésil, deux espèces de Cochenilles dont les femelles sont revêtues d'une couche de matière céreuse ou plutôt céro-résineuse. La première vit sur un arbuste appartenant au genre *Psidium*, connu dans le pays sous le nom de *Araça* sauvage. Les

(1) *Ann. Soc. entom.* 1848. Ces deux espèces font partie du genre *Ceroplastes.*

femelles, placées sur les petites branches de 4 à 6 mill. de diamètre, s'y trouvent quelquefois en nombre si considérable, qu'elles les recouvrent presque entièrement. Les plus grandes ont 8 à 10 mill. de long. sur 7 mill. de large, et 4 à 6 mill. de hauteur. La forme générale de ces femelles ressemble à la carapace très bombée d'une tortue; leur couleur est d'un blanc de cire, et le sommet de cette carapace est marqué d'un point grisâtre en forme de mucro ou de pointe, quelquefois un peu enfoncé. De ce point partent en divergeant des espèces de côtes peu prononcées; lorsque l'on coupe au milieu de ce mucro et perpendiculairement à la couche cireuse, on trouve qu'il correspond à une sorte d'apophyse ou d'élévation de la carapace. La couche cireuse a, sur ce point, un aspect plus luisant et moins grenu qu'ailleurs; le limbe ou pourtour embrasse en partie la branche; il est terminé par un liseré très étroit formant une sorte de rebord. A la partie antérieure, toujours tournée vers l'extrémité de la branche, on remarque assez près du bord un point enfoncé, un peu noirâtre, qui est la partie antérieure de la tête de l'insecte. Les jeunes femelles sont plus aplaties que les vieilles; leur couche cireuse est mince, dans les plus grands individus cette couche acquiert 1 millimètre d'épaisseur.

Quand on détache ces insectes des petites branches auxquelles ils adhèrent, il s'échappe des plus gros des œufs rougeâtres au nombre de 200 et plus; on aperçoit alors une cavité tapissée par le derme de l'insecte (la peau du ventre est collée à celle du dos) Lorsque celui-ci est mort depuis quelque temps, on peut facilement séparer l'enveloppe cireuse du derme de l'animal. On aperçoit sur la partie de l'insecte qui adhère au rameau et sur l'écorce de celui-ci quatre petits traits blancs et obliques qui, sans doute, sont les indices des pattes.

Les œufs que l'on fait tomber de l'intérieur de la Cochenille se conservent et éclosent très bien dans des petites boites de carton. Les Cochenilles nouvellement écloses sont rougeâtres et fort agiles.

La deuxième espèce de Cochenille à cire vit sur une *Cassia* à fleurs violettes ; elle est plus rare et plus grosse que la précédente dont elle se distingue facilement par une teinte fuligineuse sur la partie antérieure de l'enveloppe. Les femelles adultes sont longues de 10 à 13 mill., larges de 6 à 8 mill., et hautes de 6 mill. Leurs œufs sont d'un rouge orangé. Les détails donnés sur l'espèce précédente s'appliquent à celle-ci.

Infusés dans une eau à laquelle on a ajouté un peu d'ammoniaque liquide ou même de l'eau pure, ces *Coccus* donnent une matière colorante abondante d'un rouge amarante. En évaporant à siccité elle devient couleur terre de Sienne ou d'ocre brûlé, celle du *Coccus cassiæ* est d'un rouge moins amaranthe que celle du *Coccus psidii* : c'est un rouge-orangé.

En renfermant les *Coccus* dépouillés de leur matière colorante dans un sac d'étoffe claire qu'on fait bouillir dans l'eau on obtient la plus grande partie de la matière céro-résineuse qui vient nager au-dessus de l'eau, tandis que les débris des *Coccus* restent dans le sac. Cette cire forme un gâteau jaunâtre d'une odeur particulière ; elle se brise facilement et la cassure laisse apercevoir une quantité de petites boursoufflures, résultat d'une fusion incomplète. Elle jouit de propriétés électriques aussi grandes que celles de la gomme-laque. Elle commence à fondre à 54° R., mais ne se liquéfie entièrement qu'à 60° ; elle brûle avec une flamme brillante.

La matière cireuse est produite par une sécrétion de la peau de l'insecte et non par le suintement de l'arbre piqué par cet insecte.

On trouve autour des cellules qui constituent la gomme-laque un liquide laiteux que les habitants de l'Inde emploient comme glù, après lui avoir fait subir une préparation ; ce liquide provient de l'arbre.

La manne qui découle du Tamarin, sur lequel vit le *Coccus manniparus*, Ehren , lequel est également enveloppé de cire, est un produit de cet arbre, comme la manne médicinale est

quelquefois produite par la piqûre du *Coccus Fraxini* en Calabre (1).

—

16. — La Cochenille de la Manne.
(COCCUS MANNIPARUS, Ehren.).

Dans son voyage en Arabie et au mont Sinaï, fait en 1823, le docteur Ehrenberg a eu l'occasion d'observer la Cochenille qui produit la manne, et à son retour il a fait connaître cet insecte.

Il croît sur les monts Sinaï une espèce de Tamarin appelé *Tamarix manniferus,* ressemblant beaucoup au *Tamarix gallica,* qu'on voit en France, qui nourrit sur ses branches et ses rameaux une multitude de petites Cochenilles.; elles y sont en si grand nombre que l'écorce paraît couverte de verrues. Elles enfoncent leur petits becs dans l'écorce pour pomper la sève qui les nourrit, et font des blessures par lesquelles s'écoule un suc qui s'épaissit en sirop roussâtre, visqueux, qui découle de l'arbre en abondance, surtout pendant la pluie. Il tombe sur la terre en larmes de différentes formes et de différentes grosseurs, à peu près comme les pois espagnols ; les Arabes donnent à cette substance le nom de *Man,* ils la ramassent et la mettent dans des outres ; il font cette récolte le matin et le soir parce qu'elle est alors plus ferme ; par le grand soleil elle coule sur terre. Eux et les moines grecs du couvent du Sinaï mangent la manne en guise de miel avec du pain.

La Cochenille de la manne, femelle pleine de ses œufs, a 1 à 2 lignes de longueur (2). Elle est aptère, obtuse, conique, fixée, céreuse, jaunâtre. Vierge, elle a 1/5 de ligne de long.; elle est molle, blanchâtre, a le corps elliptique, plan et glabre en dessous, convexe en

(1) On admet généralement que la manne médicinale est produite par la piqure faite au frêne-orne par la cigale de l'orne (*Cicada orni*, Lin.)

(2) Lignes allemandes, plus grandes que les lignes françaises.

dessus, marbré de villosités, formé de douze segments dont le premier est le plus grand; l'abdomen, les antennes et les pattes sont hyalines. Le dos est marqueté d'une courte villosité blanche rangée en lignes longitudinales et transversales. Les antennes sont formées de neuf articles portant de petits poils isolés. Les six pattes articulées sont terminées par un crochet et un poil. Le bec est court, obtus, naissant de la poitrine.

Le mâle est inconnu.

Lorsque la femelle fécondée a pris toute sa croissance, elle s'enveloppe dans une vésicule de cire sub-elliptique, secrétée par la peau, fixée à la branche par une base à peu près plane. L'insecte est couché dans sa cellule au milieu d'un lit de coton assez épais qu'il a secrété; les coques sont isolées sur les branches ou agglomérées plusieurs ensemble; les petites Cochenilles écloses des œufs de la mère sortent par une ouverture de la coque cireuse de cette dernière et vont se répandre sur les branches du Tamarin pour produire une nouvelle génération.

Le docteur Ehrenberg pense que le suc gommeux qui dégoutte des branches du *Tamarix manniferus* et tombe en larmes sur la terre, est la véritable manne dont les Israélites se nourrirent dans le désert; l'insecte qui la produit, le *Coccus manniparus,* fait aujourd'hui partie du genre *Ceroplastes;* c'est le *C. manniparus*.

---

17. — La Cochenille du Nopal.

(COSSUS CACTI, Lin.) (1).

La matière connue dans le commerce sous le nom de Cochenille, est tirée d'un insecte, ou, pour parler plus exactement, est l'insecte lui-même desséché et mutilé. C'est d'elle que l'on tire la teinture pourpre et écarlate en la traitant convenablement et selon l'art du teinturier; c'est aussi d'elle que l'on obtient le carmin employé

(1) *Reaum.*, t. IV, p. 87.

dans la peinture et le dessin. L'insecte est exotique et a été trouvé au Mexique où sa récolte et sa culture étaient et sont encore une des sources de la richesse du pays. Elle a été transportée à Saint-Domingue, à Java, aux Iles Canaries, en Espagne, à Cadix et à Malaga, où elle réussit et où on l'exploite avec avantage.

La Cochenille est une Gallinsecte analogue à celles qui vivent chez nous sur les pêchers, la vigne, les noisetiers, etc., mais qui forme une espèce parfaitement caractérisée. Au Mexique, on en distingue deux variétés, la fine appelée Mestèque, parce qu'on en fait des récoltes à Mestèque, dans la province de Honduras, et la Silvestre parce qu'on la recolte sur les plantes qui croissent naturellement. La première vit sur les plantes que l'on cultive pour la nourrir; elle est plus chère que la Silvestre parce qu'elle fournit plus de teinture; les plantes sur lesquelles elles s'élèvent l'une et l'autre sont appelé *nopalli* par les Indiens, et connues en Français par les noms *d'Opuntia,* de *figuier d'Inde,* de *Raquette,* de *Nopal.* Ce sont des plantes grasses à plusieurs tiges, formées de feuilles placées bout à bout comme les grains d'un chapelet; ces feuilles sont plates, très épaisses, ovales, et produisent une espèce de figue mangeable, d'une médiocre qualité. Les Indiens plantent des Nopals autour de leurs habitations pour nourrir les Cochenilles dont ils font plusieurs récoltes dans l'année; la dernière a lieu lorsque la saison des pluies approche; les pluies et les temps froids sont à craindre pour ces petits insectes; les Indiens coupent les feuilles sur lesquelles sont les petites Cochenilles et les portent dans leurs habitations. Les Cochenilles continuent à vivre et à croître sur ces feuilles grasses qui ne se déssèchent pas et elles sont sur le point de faire leurs petits lorsque la saison des pluies est passée, car elles sont vivipares; ce sont elles qui doivent être semées sur les Nopals.

Les Indiens font alors des espèces de petits nids semblables à ceux des oiseaux, avec de la mousse, du foin fin, de la paille fine, des filaments de noix de coco, dans chacun desquels ils mettent

12 à 14 Cochenilles et placent les nids entre les feuilles d'Opuntia où ils sont retenus par des épines de Mimosa récoltées exprès pour cet usage. Pour faire ces nids, ils prennent de la paille longue ou du foin gros comme le pouce qu'ils plient par le milieu attachant les deux bouts ensemble avec du fil ou un brin de paille, leur donnant 10 à 12 cent. de longueur.

Au bout de trois à quatre jours les Cochenilles font leurs petits au nombre de plus d'un millier chacune; ils sont gros comme des pointes d'aiguilles; ces derniers quittent aussitôt les nids et se répandent sur les feuilles où ils ne tardent pas à se fixer en y enfonçant leur petits becs dans le lieu qu'ils ont choisi pour sucer le suc de la plante. Les petites Cochenilles sont ovales et pourvues de six pattes. Elles sont recherchées par les fourmis qui ne leur font pas de mal et par d'autres insectes qui les dévorent. Les Indiens les défendent de leur mieux contre ces derniers.

La première récolte que l'on fait est celle des mères déposées dans les nids, ce qui s'exécute en enlevant les nids dont on extrait ces insectes. Au bout de trois ou quatre mois, selon la saison, on fait la seconde récolte provenant des petits de ces mères dont quelques-uns déjà ont commencé à faire des petits; on se sert pour cela d'un petit pinceau de poils attaché au bout d'un petit bâton avec lequel on les enlève de dessus les feuilles. On laisse quelques grosses Cochenilles pour multiplier l'espèce et beaucoup de celles nouvellement nées qui donnent une troisième récolte au bout de trois ou quatre mois; aussitôt après celle-ci, vient la saison des pluies, et ce sont des individus de cette troisième récolte laissés sur les feuilles que les Indiens rentrent dans leurs maisons.

Après que les Cochenilles sont ramassées on les fait périr en les plongeant dans l'eau bouillante au moyen de paniers qui les contiennent, ou en les mettant au four sur des claies ou nattes, ou en les plaçant sur une plaque de fer que l'on chauffe en dessous au moyen d'un réchaud. Les insectes morts par ces procédés perdent un peu de leur couleur naturelle, mais leur propriétés tinctoriales n'en est pas altérée.

Lorsque la Cochenille est dans son jeune âge, c'est-à-dire à l'état de larve, on remarque qu'elle est molle, aptère, déprimée, et de forme ovale allongée; que son corps est formé de treize segments y compris la tête, toujours peu distincte; que les yeux sont très petits, à peine apparents; que les antennes sont courtes, filiformes, composées de neuf articles; que le bec est court, formé de trois articles, naissant du sternum entre la tête et l'insertion des pattes antérieures; que l'abdomen est garni de deux filets courts à son extrémité et qu'elle est pourvue de six pattes. Le corselet et l'abdomen sont peu distincts et l'insecte ressemble à un petit Cloporte. Le mâle ne diffère pas de la femelle pendant cet âge, il est seulement un peu plus petit; mais arrivé au terme de sa croissance, il subit une métamorphose et se change en chrysalide immobile sous la peau de la larve. Peu de temps après il éprouve une seconde métamorphose et paraît sous la forme d'un insecte à deux ailes. La femelle reste constamment sous la même forme et prend toute sa croissance sur le lieu où elle s'est fixée. Après son accouplement, elle pond ses œufs sous son corps et les petites Cochenilles en sortent au bout d'un certain temps.

L'insecte parfait fait partie de l'ordre des Hémiptères, de la section des Homoptères, de la famille des Gallinsectes et du genre *Coccus*. Son nom entomologique est *Coccus cacti*, Lin , et son nom vulgaire *Cochenille du Nopal* ou simplement *Cochenille*.

17. *Coccus cacti*, Lin. ♂. — Longueur, 1 mill. Il est d'un beau rouge de carmin. Les antennes sont filiformes, assez longues, formées de dix articles, avec deux longues soies transversales. Les ailes sont blanches, transparentes, assez grandes, au nombre de deux; l'abdomen est terminé par deux longues soies caudales.

♀. Longueur, 2 mill. 1/2. Elle est globuleuse, d'un brun foncé, couverte d'une poussière blanche, plate en dessous convexe en dessus, bordée, ayant des segments assez distincts, mais s'oblitérant au temps de la ponte. L'abdomen est terminé par deux soies caudales, quatre fois plus courtes que le corps. Les ailes manquent.

La récolte de la Cochenille sauvage se fait de la même manière et à la même époque que celle de la Cochenille cultivée et l'insecte est traité par les mêmes procédés. Lorsqu'il est désséché il peut se conserver en magasin pendant très longtemps sans s'avarier pourvu qu'on le tienne dans un lieu sec.

La Cochenille du Nopal est attaquée pendant sa croissance sur les feuilles des Cactus par une larve apode qui en détruit un grand nombre. Elle les suce comme on voit chez nous les larves des diptères du genre Syrphe, sucer les pucerons sur les rosiers. Elle se change en pupe sur les feuilles et donne naissance à un diptère de la tribu des Syrphides et du genre *Baccha* appelé *Cochenillivora,* par M. Sallé, qui l'a observé et décrit.

Bacha Cochenillivora, Sal. — Longueur, 12 mill. Elle est noire et allongée ; le corselet est taché de jaune sur les côtés ; l'écusson est jaune en arrière, l'abdomen est rétréci à la base, brusquement élargi à l'extrémité, noir, avec un anneau jaune au commencement de la partie élagie. Les pattes sont noires à genoux et base des tibias jaunes. Les ailes sont transparentes avec la côte largement bordée de brun.

—

18. — Le Kermès ou Cochenille du chêne vert (1).

(LECANIUM ILICIS, Ill.).

Le Kermès (2) est une Gallinsecte qui vit sur une espèce de chêne vert, *(Quercus ilicis, Quercus coccifera),* qui croît naturellement dans la Provence, le Languedoc, l'Espagne et les parties méridionales de l'Europe. Il ne s'élève guère à plus d'un mètre de

(1) *Réaumur*, t. IV, p. 45.

(2) L'insecte appelé du nom vulgaire de Kermès ne fait pas partie du genre *Chermes* des entomologistes modernes, mais de celui de *Lecanium* introduit par Illiger. Pour eux, les *Chermes* sont des Aphidiens ressemblant beaucoup aux Pucerons et n'ayant aucune analogie de forme avec les *Lecanium* et en particulier avec le Kermès vulgaire. Il aurait été conve-

hauteur et se trouve dans les terrains incultes dans les départements méridionaux et les îles de l'Archipel. La Gallinsecte ou le Kermès est fixé contre les branches et ressemble à une petite gousse dont la peau est assez forte et luisante, de couleur de prune recouverte d'une poussière blanche qu'on appelle la fleur. Vers le commencement de mars il est de la grosseur d'un grain de millet. Considéré au microscope, il est d'un beau rouge ayant dessus son ventre et tout autour du ventre une espèce de coton qui lui sert de nid. Il a aussi sur son dos de petits flocons de coton. Il est alors comme la moitié d'une prune. Dans les endroits du dessous du corps qui ne sont pas garnis de coton, le microscope fait voir des points qui ont le brillant de l'or. Dans le mois d'avril il a pris toute sa croissance, et est gros comme un pois. Il est cependant plus ou moins gros, selon que la saison et le terroir lui ont été favorables. Sa peau est devenue plus ferme, et le coton qui était dessus par intervalles y est partout étendue en forme de poudre. Il est alors rempli d'une liqueur rougeâtre, semblable à un sang pâle. Vers le mois de mai il n'est plus qu'une coque sous laquelle on trouve mille huit cent à deux mille petits grains ronds plus petits que la graine de pavots, qui sont des œufs, lesquels venant à éclore, donnent autant d'animaux semblables à celui d'où ils sont sortis. Vus au microscope, ils semblent parsemés d'une infinité de points couleur d'or.

Les petits qui sortent de ces œufs sont de deux couleurs ; le grand nombre est rouge ; le petit nombre rougeâtre, Le contour du corps est ovale, un peu plus pointu du côté du derrière que de la tête. Son dos est convexe et en voûte assez ronde ; des points couleur d'or brillent dessus ; il est rayé en travers et comme segmenté. Il a six pattes, deux antennes presque aussi longues que le

nable d'adopter le nom générique de *Chermes* pour tous les *Lecanium* et d'en employer un nouveau, comme celui de *Adelge* pour les *Chermes* des entomologistes modernes et de suivre la nomenclature admise par Geoffroy, Olivier, Latreille, usitée en France depuis longtemps.

corps. Il porte au derrière une queue fourchue, formée par deux soies presque aussi longues que les antennes. Les deux yeux sont petits et noirs.

Certains grains de Kermès se transforment en deux petites mouches de différentes espèces qui ont la propriété de sauter comme des puces. L'une de ces mouches est d'un noir de jayet, et l'autre d'un blanc sale.

Tels sont les détails donnés par Réaumur sur cet insecte, d'après les observations faites en 1715, par M. Emerie; sur quoi on doit faire remarquer que les deux petites mouches dont on vient de parler, ne sont pas des transformations du Kermès, mais des parasites de cet insecte; ce sont des Chalcidites du genre *Encyrtus,* à ce que je conjecture, dont les larves ont vécu dans les Gallinsectes, y ont pris tout leur développement, y ont subi leurs transformations et ont occasionné la mort de ces insectes. Réaumur ne parle pas du mâle du Kermés parce qu'il n'a pas observé lui-même cette espèce de Cochenille, et que son correspondant n'en a pas fait mention.

On a remarqué que les petits chênes verts, les plus chargés de Kermès, sont les moins vigoureux, les plus vieux et les moins élevés. Selon que l'hiver est plus ou moins doux la récolte est plus ou moins considérable. On espère qu'elle sera bonne lorsque le printemps se passe sans gelée et sans brouillards. On voit par ces observations que ce sont les arbres languissants et malades qui sont les plus chargés de ces insectes, dont l'action, en suçant la sève, augmente encore la faiblesse et hâte la mort.

Pour récolter le Kermès on se sert des ongles, avec lesquels on l'enlève dès le matin, avant que la rosée ait été évaporée par le soleil, les feuilles de l'arbuste sont alors moins raides et les piquants dont elles sont armées sont moins à craindre. C'est dans le mois de juin que l'on fait cette récolte dans l'île de Candie; on en fait quelquefois deux dans la même année. Les Kermès de la seconde sont presque tous attachés aux feuilles et ne sont jamais aussi gros que ceux de la première qui sont fixés aux branches.

On sait que le Kermès sert à teindre en cramoisi et qu'on en tirait de l'écarlate avant que la Cochenille ne fût d'un usage général. On s'en servait aussi en pharmacie en l'administrant sous la la forme de teinture, de sirop et de pulpe. Ces anciennes préparations sont abandonnées par la médecine moderne.

La Gallinsecte du chéne-vert fait partie du genre *Lecanium*. Son nom entomologique est *Lecanium ilicis*, et son nom vulgaire *Cochenille du chêne-vert* ou simplement *Kermés*.

18. *Lecanium ilicis*, Ill. — *Femelle*. Longueur, 5 mill. Elle est hémisphérique, de couleur brune, couverte de sa fleur. On ne distingue aucune trace de segments sur son corps.

mâle. — Inconnu.

—

19. — Le Cynips de la Galle à teinture.
(CYNIPS GALLÆ TINCTORIÆ, Oliv.).

On trouve dans le commerce une substance appelée *noix de galle*, qui est employée par les teinturiers pour obtenir la couleur noire et qui est produite par un petit insecte de l'ordre des Hyménoptères et du genre *Cynips*. Cet insecte ne se trouve pas en France, ni en Europe; il habite les pays orientaux et pond ses œufs sur les branches d'une espèce de chéne particulière à ces contrées appelé, *Quercus insectoria* (1). Les noix de galle que l'on achète chez les épiciers viennent de l'Asie mineure; les plus estimées sont tirées de l'Anatolie et des environs d'Alep. Elles sont sphériques, de 15 mill. de diamètre moyennement, de couleur verdâtre ou blanchâtre, ayant leur surface faiblement rugueuse, parsemée de quelques tubercules formant des mamelons saillants

(1) Selon Olivier il habite les provinces méridionales de la France et produit une galle beaucoup plus petite que celle du Levant qui n'est pas employée dans l'industrie, l'insecte lui-même est plus petit que le *Cynips gallæ tinctoriæ*.

de 1 à 2 mill. La dessication les rend extrêmement dures et le couteau ne peut les entamer. Si on les ouvre en frappant sur la lame elles se brisent et l'on voit au centre une cellule ronde de 5 mill. de diamètre, si l'insecte s'y est développé, et fort irrégulière si elle n'a pas contenu de larve, ou si celle-ci est morte très jeune, Cette cellule a une enveloppe ligneuse épaisse de 1 mill. environ, autour de laquelle se trouve une seconde enveloppe épaisse, d'apparence résineuse, excessivement dure et cassante. Cette seconde enveloppe est adhérente à la première et n'en peut être séparée. Quelquefois on trouve l'insecte parfait bien développé, mais mort et désséché dans sa cellule; c'est lorsqu'il n'a pu percer la galle pour sortir, ce qui arrive lorsque celle-ci a été cueillie trop tôt pour lui; elle s'est durcie en séchant, et ses dents ont été trop faibles pour y pratiquer une ouverture et une porte de sortie. Dans d'autres galles on trouve la chrysalide desséchée, et dans un assez grand nombre on ne trouve rien. Celles qui sont percées ont été récoltées après la sortie de l'insecte ou peu de temps avant cette sortie.

Le développement du Cynips de la galle à teinture est le même que celui des différentes espèces de Cynips, qui produisent des galles de diverses formes sur nos chênes. La femelle pique un œil de l'arbre avec sa tarière et laisse un œuf dans la blessure. Il se forme en ce point une excroissance sphérique qui renferme l'œuf dans son centre; puis ensuite une larve lorsque l'éclosion est opérée. Cette larve grandit en rongeant les parois de sa cellule et provoque l'accroissement du volume de la galle. Parvenue à toute sa taille, elle se change en chrysalide et quelque temps après en insecte parfait qui perce sa prison pour se mettre en liberté. Dans l'état naturel, les galles, au moment de l'éclosion des Cynips, ne sont pas aussi dures que celles que l'on trouve dans le commerce.

Ces galles sont composées de tannin, d'acide gallique et d'une substance jaune acide et volatile. Leur décoction précipite en noir les dissolutions des sels de fer. Elles servent dans les arts à obtenir

une belle couleur noire. Bouillies ou macérées dans l'eau elles servaient à préparer l'encre pour l'écriture.

L'insecte parfait, auteur de ces excroissances, est rangé dans l'ordre des Hyménoptéres, dans la famille des Pupivores, dans la tribu des Gallicoles et dans le genre *Cynips*. Son nom entomologique est *Cynips gallæ tinctoriæ,* Oliv., et son nom vulgaire *Cynips de la noix de galle* ou *de la galle à teinture*.

19. *Cynips gallæ tinctoriæ,* Oliv. — Longeur, 7 mill. Il est d'un fauve pâle, couvert d'un duvet soyeux et blanchâtre. La tête est petite, très basse, les yeux sont bruns, les antennes sont filiformes, fauves, plus colorées à l'extrémité, de quatorze articles. L'écusson est grand, arrondi, fauve. L'abdomnen est de la longueur du thorax, de la largeur de celui-ci, arrondi en dessus, un peu caréné en dessous, de couleur fauve, attaché au corselet par un très court pédicule et marqué d'une tache noire en dessus, ne s'étendant pas jusqu'à l'extrémité. Le dessous et les pattes sont d'un fauve très pâle. Les ailes sont transparentes, amples, dépassant beaucoup l'abdomen, à nervures brunâtres. La deuxième cellule cubitale est triangulaire et petite.

Cette description se rapporte à la femelle que l'on trouve dans les galles ; le mâle est inconnu.

Les galles de nos chênes renferment les mêmes éléments que la noix de galle et pourraient être employées à faire de l'encre à écrire.

---

20. — Le Cynips du figuier.
(CYNIPS PSENES, Lin.)

Je voudrais bien donner des notions précises et exactes sur l'insecte ou les insectes qui produisent la caprification. L'un d'eux est désigné par Olivier, sous le nom de Cynips du figuier et par Linné, sous celui de *Cinyps psenes*. Le premier de ces entomologistes en décrit un second auquel il ne donne pas de nom. Les auteurs qui ont parlé des insectes, qui concourent à l'acte de la caprification, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la

clarté et de la précision, et après les avoir lus, on reconnaît qu'on ne sait pas au juste quel rôle jouent ces petits animaux. Je n'ai pas été en position d'observer moi-même l'opération de la caprification et d'étudier l'influence des insectes sur la production des figues et je suis réduit à rapporter ce que ces auteurs en ont dit. Olivier, qui a fait l'article *Caprification* de *l'Encyclopédie méthodique,* donne des détails sur l'opération même, et sur les fonctions des insectes qui y concourent; et de plus, la description de deux espèces de ces petits animaux. Un peu plus tard, il écrivait dans le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, *article caprification,* « que la caprification n'est qu'un tribut que l'homme paye » à l'ignorance et aux préjugés; parce qu'en France, en Italie et en » Espagne, et dans plusieurs contrées du levant, où la caprifica- » tion n'est pas connue, on y obtient des figues bonnes à manger. »

Malgré ce jugement rigoureux, on peut penser qu'un usage qui était pratiqué dans les temps les plus anciens, au rapport de Théophraste, de Plutarque et de Pline, qui s'est conservé à travers la suite des siècles et qui est encore pratiqué sur quelques points du rivage de la méditerranée, comme la Kabylie algérienne, mérite d'être étudié sérieusement et ne doit pas être rejeté avant qu'une suite d'observations bien faites n'autorisent à le déclarer inutile.

M. Westwood, dans les transactions de la Societé entomologique de Londres (1), traite au long de la caprification, de son histoire, des auteurs qui en ont parlé, et décrit deux petits Chalcidites signalés par Gravenhorst, comme provenant des figues du Sycomore, le premier sous le nom de *Blastophaga sycomori,* Grav., et le deuxième sous celui de *Sycophaga crassipes,* dont il donne les figures. Ces insectes, qui appartiennent à la tribu des Chalcidites paraissent entièrement différents de ceux qui sont indiqués par Olivier, lesquels semblent être aussi des Chalcidites.

Je vais rapporter maintenant ce que les auteurs principaux ont écrit sur le sujet dont il est question dans cet article.

(1) *Trans. de la Soc. Ent. de Londres*, t. II.

La caprification est une opération pratiquée anciennement, et encore aujourd'hui dans la plupart des Iles de l'Archipel, qui consiste à employer les insectes qui ont vécu dans les figues sauvages, pour hâter la maturité de quelques variétés de figues cultivées. On s'est aperçu dès les temps les plus reculés que les insectes qui ont vécu dans les figues sauvages, introduits dans les figues cultivées, accéléraient la maturité et augmentaient la quantité de ces fruits. On avait voulu mettre ces notions à profit; et les Grecs d'autrefois faisaient sans doute ce que font encore les Grecs d'à présent. Ils plantaient les caprifiguiers ou figuiers sauvages, du côté des figuiers où le vent souffle le plus ordinairement, afin que les moucherons se répandissent plus aisément sur les figues, ou bien, ils enfilaient ces fruits sauvages et les suspendaient aux branches des figuiers ordinaires. Les figues que l'on cultive en Provence ne sont jamais attaquées par les Cynips, tandis qu'on les trouve constamment dans les graines des figuiers sauvages. Lorsque les figues sont assez grosses pour que les fleurs femelles soient bien visibles, des cynips pénètrent dans l'intérieur par l'œil et vont sur chaque semence déposer les germes qui doivent reproduire les insectes. Un mois suffit pour que les larves parviennent à leur dernière métamorphose. Le Cynips sort de chaque graine par une ouverture qui suit constamment le pistil (1).

La caprification est pratiquée de très ancienne date dans les montagnes du Djurdjura : « Qui n'a pas de *Dokar* n'a pas de figues », dit un vieux proverbe kabile. Or, le *dokar* est le fruit du figuier mâle ou caprifiguier *(ficus caprificus)*. Ce fruit petit, à saveur âcre, est une espèce hâtive, déjà mûre quand les autres sont vertes encore. On les cueille, et on les groupe en certain nombre qu'on suspend, sous forme de chapelets, aux branches des figuiers femelles. Le *Dokar* en se désséchant laisse échapper par l'œil du sommet une foule de petits insectes ailés, à corps velu,

(1) *Encyclop. méthod., Art. caprification.*

agents précieux de fécondation, qui s'introduisent dans les fruits femelles et en accroissent la qualité et l'abondance.

Le *Dokar* produit deux sortes d'insectes, des noirs et des rouges; les noirs seuls sont fécondants. Le Kabyle nous assure que « chaque insecte féconde 99 figues, et que la 100e est son tombeau. Le caprifiguier ne réussit pas également dans toute la montagne; il suit le voisinage de la mer. C'est à la figue blanche seulement que la caprification s'applique ; l'espèce violette n'en a pas besoin. Cette dernière n'est guère bonne que fraiche; la première sert de nourriture toute l'année et se prête aux transports lointains (1).

Le figuier sauvage porte trois espèces de fruits, appelés par les Grecs *Formites, Craterites et Orni*. Les *Formites* ou *Tokar-leonel* des Maltais, que l'on peut nommer figues d'automne, paraissent dans le mois d'août et durent jusqu'en novembre sans mûrir. Il s'y engendre des petits vers produits d'œufs déposés par certains moucherons qui voltigent autour des Caprifiguiers. Dans les mois d'octobre et de novembre, ces vers, devenus moucherons, piquent d'eux-mêmes les *Cratreites* ou *Tokar-lanos* des Maltais, qui ne paraissent qu'à la fin de septembre, et qu'on peut nommer figues d'hiver. Les figues d'automne tombent peu de temps après la sortie de leurs moucherons. Les figues d'hiver, au contraire, restent sur l'arbre jusqu'au mois de mai suivant et renferment les œufs qui y ont été déposés par les moucherons des figues d'automne. Dans le mois de mai, la troisième espèce de figues, que l'on nomme *Orni* dans le Levant, et *Tokar taiept* à Malte, et que nous pouvons appeler figues printannières, commencent à paraître. Lorsqu'elles sont parvenues à une certaine grosseur et que leur œil commence à s'ouvrir, elles sont piquées à cet endroit par les moucherons qui se sont élevés dans les figues d'hiver. Dans les mois de juin ou de juillet, quand les vers qui se sont métamorphosés dans ces figues, sont prêts à sortir sous la forme de mou-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1865.

cherons, les paysans les cueillent et les portent enfilées à des brochettes sur les figuiers domestiques, qui sont alors en floraison. C'est en cela que consiste le grand travail de la caprification, car, si on attend trop tard, les figues printannières tombent, et la plus grande partie du fruit des figuiers ne fait que languir. Les paysans examinent tous les matins leurs figues sauvages et domestiques. Ils observent l'œil avec soin; car cette partie ne marque pas seulement le temps où les piqueurs doivent sortir, mais aussi celui où la figue peut-être piquée avec succès. C'est alors qu'ils transportent les figues printannières sur des figuiers domestiques, qui sont en état de les recevoir. Les moucherons qui sortent de ces figues s'accouplent et entrent par l'ombilic dans les figues domestiques qui sont alors grosses comme des noix et en fleurs; ils y déposent non seulement la poussière fécondante des étamines des figues d'où ils sortent et dont ils sont couverts, mais encore leurs œufs, et les insectes qui y éclosent donnent lieu aux figues domestiques de grossir et de mûrir (1).

Le figuier est un arbre qui s'élève à 7 ou 8 mètres; qui porte ses fruits le long de ses branches auprès de l'origine des feuilles, sans que préalablement il y ait eu des fleurs apparentes. Les fleurs existent cependant; elles sont cachées dans l'intérieur du réceptacle charnu filiforme que l'on nomme vulgairement le fruit ou la figue. Il est percé à son sommet d'une ouverture en forme d'ombilic entourée de petites écailles, disposées sur plusieurs rangs. Les fleurs sont très petites, nombreuses, monoïques, attachées à la surface interne du réceptacle. Les fleurs mâles occupent la partie supérieure de l'ombilic et sont souvent mêlées avec les femelles; elles ont un calice à trois divisions, point de corolle, un ovaire, un style à deux stigmates. Les fleurs femelles ont un calice à cinq divisions, point de corolle, un ovaire, un style à deux stigmates. Les fleurs des deux sexes sont portées sur un court pédoncule. Les semences sont oblongues, comprimées, lenticulaires.

(1) *Valmont de Bomare, art. Figuier.*

On voit dans les caractères du genre figuier qu'il y a des fleurettes mâles et des fleurettes femelles sur le même individu, ou sur des individus différents. On conçoit alors que les moucherons sortant d'une figue mâle chargés de la poussière des étamines et entrant dans une figue femelle, en fécondent les graines par leur contact avec les pistils des ovaires, et puissent augmenter le volume des fruits et les faire mûrir.

Après avoir rapporté les procédés de la caprification il faut maintenant passer à la description des insectes que produit le caprifiguier. C'est Olivier qui nous la fournit dans l'*Encyclopédie méthodique*. Le premier est le *Cynips psenes*.

20. *Cynips psenes*, Lin. — Il a environ 2 mill. de longueur. Les antennes sont noires, coudées, composées de onze articles, dont le premier est cylindrique et les autres grenus. Tout le corps est d'un noir brillant. Les pattes sont d'un brun-noir; les ailes sont transparentes, sans taches, les supérieures sont une fois aussi longues que les inférieures.

Femelle. — Elle a son abdomen terminé par un aiguillon caché entre deux lames qui sert à piquer la graine, où l'œuf doit être déposé.

La larve qui le produit est blanche et n'a point de pattes; son corps est composé de douze anneaux. Elle se nourrit dans l'intérieur des graines de la figue. Un mois lui suffit pour parvenir à sa dernière métamorphose. Le Cynips sort de chaque graine par une ouverture qui suit constamment le pistil.

Olivier n'a pas donné de nom à la seconde espèce d'insecte qu'il décrit ainsi :

« Il a environ 2 mill. de longueur. Les antennes sont noires, grenues, avec le premier article allongé, cylindrique, fauve. Tout le corps est fauve. Les pattes sont de la couleur du corps, avec l'extrémité des tarses noire. La tête est ornée de deux grands yeux à réseaux noirs, et de trois petits yeux lisses. L'aiguillon qui termine l'abdomen est une fois plus long que l'insecte. Les ailes sont transparentes, sans taches.

Les deux insectes que l'on vient de décrire sont probablement les petites mouches noires et rouges dont on a parlé plus haut.

Il est important de faire observer ici que les insectes placés dans le genre *Cynips,* par Olivier, font partie de la tribu des Chalcidites des entomologistes modernes, et que tous les Chalcidites sont des parasites. Ainsi le *Cynips psenes* est un Chalcidite dont la larve a vécu dans le corps de la larve qui se nourrit des graines de la figue. Il en est de même du deuxième insecte sorti des figues sauvages : c'est un second parasite de la même larve.

Il résulte de ce qui précède qu'on ne connaît pas encore l'insecte qui est le légitime habitant des graines de figues et qu'on n'a signalé que ses parasites. De nouvelles observations sont nécessaires pour éclairer le phénomène de la caprification et pour faire connaître les insectes qui y concourent et le rôle véritable qu'ils y jouent.

Il en résulte encore que les deux Chalcidites décrits par Olivier sont différents de ceux qui sortent des figues du Sycomore, dont la description est donnée par M. Westwood.

Blastophaga Sycomori, Grav. — Couleur de poix, partie antérieure de la tête et base des antennes roussâtres ; extrémité de ces dernières brune ; pattes jaunes ; ailes limpides.

Sycophaga crassipes, Grav. — Noir de poix ; thorax déprimé, d'un faible éclat bronzé ; pattes fortes, un peu roussâtres, avec le dessus des cuisses obscur ; oviducte fauve, ayant son fourreau d'un jaune pâle, à extrémité noire, velu. Antennes d'un noir de poix.

On doit encore remarquer que dans plusieurs pays, même en France, on imite grossièrement le procédé de la caprification, en piquant les figues dans l'œil avec une épingle trempée dans l'huile, dans le but d'accélérer la maturité et que l'on croit cette opération efficace.

—

21. — **L'Abeille domestique.**

(APIS MELLIFICA, Lin.).

L'Abeille, appelée vulgairement Mouche à miel, est un animal à à peu près domestique, puisqu'elle se plaît dans le voisinage de l'homme, qu'elle reçoit un logement de ses mains, qu'elle accepte ses soins, qu'elle se familiarise, pour ainsi dire avec son maître au bout de peu de temps, et ne cherche pas à le blesser, à moins qu'il ne la provoque. Elle nous est très utile par le miel et la cire qu'elle fabrique, et que nous savons lui enlever pour les employer à notre usage. Ces matières ont un peu perdu de leur importance depuis la découverte du sucre, qui remplace le miel dans beaucoup de circonstances et par la stéarine qui peut être substituée à la cire, mais elles conservent encore une grande valeur et ne peuvent être suppléées dans beaucoup d'occasions où elles sont indispensables.

L'Abeille est connue dès la plus haute antiquité et, probablement dès les temps fabuleux, les hommes à demi sauvages dépouillaient son habitation du produit de son travail. Les anciens Egyptiens savaient aussi l'élever, et elle était chez eux l'emblème de la royauté. Moïse parle du miel que l'on devait offrir sur l'autel des sacrifices, mais qui ne devait pas être brûlé ; enfin, les Grecs des premiers âges, ainsi que les Romains la cultivaient avec profit. Un grand nombre d'auteurs ont écrit sur elle et nous ont transmis ce qu'ils ont observé de ses mœurs ou ce qu'ils ont appris par le témoignage des autres. Chez les anciens, Aristote et Pline ont ébauché son histoire qui a été complétée dans le XVIIIe siècle, par les observations de Reaumur et de Huber. Je la rapporterai succinctement d'après Latreille, Le Peletier de Saint-Fargeau et d'autres entomologistes.

L'Abeille est un insecte sociable, créé et organisé pour vivre en société et ne pouvant exister isolément. La société des Abeilles est composée : 1° d'ouvrières dont le nombre est ordinairement de

15 à 20,000, quelquefois 30,000; 2° d'environ 6 à 800 mâles (1,000 et au-delà dans certaines ruches) appelés Bourdons par les cultivateurs et faux-Bourdons par Réaumur, et communément d'une seule femelle, dont les anciens faisaient un roi ou chef de la population, et que les modernes désignent sous le nom de reine. La population dépend de la grandeur de l'habitation, elle est plus considérable dans une grande ruche que dans une petite. Les ouvrières sont d'une taille moindre que les autres individus ; elles ont les antennes formées de douze articles, l'abdomen composé de six anneaux. Le premier article des tarses postérieures, où la *pièce carrée* est dilaté en forme d'oreillette pointue, à l'angle extérieur de leur base, couvert à sa face interne d'un duvet soyeux, court, fin, serré, appelé la *brosse ;* et elles sont armées d'un aiguillon caché dans leur abdomen. La femelle présente les mêmes caractères, mais les ouvrières ont l'abdomen plus court : leurs mandibules sont en forme de cuillère et sans dentelures. Leurs pattes postérieures ont sur le côté externe de leurs jambes cet enfoncement uni et bordé de poils qu'on a nommé *corbeille ;* la brosse soyeuse du premier article des tarses des mêmes pattes, à sept ou huit stries transversales. Les mâles et les femelles sont plus grands que les ouvrières; leurs mandibules sont échancrées sous la pointe, et velues ; leur trompe est plus courte, surtout chez les mâles. Ceux-ci diffèrent des ouvrières et des femelles par leurs antennes de treize articles, par leur tête plus arrondie, avec les yeux plus grands, allongés et réunis au sommet, par leurs mandibules plus petites et plus velues, par le défaut d'aiguillon, par les quatre pattes antérieures plus courtes dont les deux premières arquées, enfin par leur pièce carrée qui n'a ni oreillette ni brosse soyeuse. Leurs organes sexuels se présentent sous la forme de deux cornes en partie d'un jaune-rougeâtre accompagnées d'un pénis terminé en palette et de quelques autres pièces. Si on fait sortir de force ces organes, l'animal périt sur-le-champ.

Les organes à l'aide desquels l'Abeille prend sa nouriture et

récolte le miel sont assez compliqués. Ils se composent de deux mandibules cornées, d'une lèvre supérieure ou labre de même consistance et d'une trompe notablement longue, coudée près de la base et repliée sous le corselet dans le repos, mais qui se relève et se porte en avant dans l'action. Cette trompe est un peu déprimée et diminue un peu de grosseur de la base à l'extrémité. Elle est composée de deux lames minces, étroites, écailleuses, terminées en pointe, aussi longues qu'elle, qui étant réunies, forment un demi fourreau supérieur qui recouvre la langue, longue, presque filiforme, écailleuse, terminée par un bouton et velue à sa surface, surtout vers l'extrémité. Deux autres lames cartilagineuses, étroites, allongées, partant du coude de la langue, terminées en pointe à leur extrémité à laquelle est attaché un petit filet de trois articles, rejeté sur le côté, s'appliquant contre la langue, une de chaque côté. Ainsi la langue est protégée par les deux lames cartilagineuses, que l'on appèle palpes, appliquées contre elle, et elle est recouverte en dessus par les deux lames écailleuses que l'on appèle mâchoires, quoiqu'elles ne servent en rien à la mastication. Dans le repos la langue ne dépasse pas sa gaîne; dans l'action elle s'allonge au-delà. Lorsque l'Abeille veut récolter du miel, elle introduit sa langue dans une fleur, elle la lèche et la charge de tout le suc mielleux qu'elle contient et le fait remonter jusqu'à la base de la trompe où se trouve l'ouverture de l'œsophage, à l'aide des contractions qu'elle donne aux différentes pièces de sa trompe.

L'abeille ouvrière ainsi que la reine est armée d'un aiguillon caché dans son corps, qu'elle fait sortir par l'anus en le dardant vivement à plusieurs reprises. Cet aiguillon pénètre dans la peau et verse dans la blessure une gouttelette de venin, qui occasionne une vive douleur et produit une enflure et une inflammation plus ou moins considérables. Le venin est fourni par une vésicule située à la base de l'aiguillon. Ce dernier n'est pas simple comme il parait à la première vue. Il est formé de trois pièces, deux soies écailleuses, fines comme un cheveu, barbelées au bout, logées

dans une rainure pratiquée dans la troisième qui leur sert de fourreau.

Une ouverture assez grande, placée à la base supérieure de la trompe, au-dessous du labre et fermée par une pièce triangulaire, nommée l'*épipharynx* ou l'*épiglosse*, sert de passage aux aliments et conduit à un œsophage délié traversant l'intérieur du thorax, et de là à l'estomac antérieur ou plutôt au jabot placé dans l'abdomen qui renferme le miel. L'estomac suivant, placé aussi dans l'abdomen, contient le pollen des étamines et a des rides annulaires transverses, en forme de cerceau à sa surface, ce qui lui donne la faculté de renvoyer à la bouche les substances qu'il contient. La cavité abdominale renferme en outre, dans les femelles, deux grands ovaires, composés d'une multitude de petits sacs, contenant chacun seize ou dix-sept œufs. Chaque ovaire aboutit à l'anus, près duquel il se dilate en une poche où l'œuf s'arrête et reçoit une humeur visqueuse, fournie par une glande voisine. D'après les observations de Huber fils, les demi-arceaux inférieurs de l'abdomen, à l'exception du premier et du dernier, ont chacun sur leur face interne deux poches où la cire se secrète et se moule en forme de lames qui effluent ensuite par les intervalles des anneaux. Au-dessous de ces poches est une membrane particulière, formée d'un réseau très petit à mailles hexagonales s'unissant à la membrane qui revêt les parois de la cavité abdominale.

Huber et d'autres observateurs distinguent deux sortes d'Abeilles ouvrières ; les premières, qu'ils nomment *Cirières*, sont chargées de la récolte des vivres, de celle de tous les matériaux de construction et de leur emploi ; les secondes, ou les *nourrices*, plus petites et plus faibles, sont faites pour la retraite et toutes leurs fonctions se réduisent presque à l'éducation des petits et aux soins intérieurs du ménage. D'autres observateurs n'admettent pas cette distinction et pensent que toutes les ouvrières peuvent remplir ces diverses fonctions.

Nous avons vu que les Abeilles ouvrières ressemblent aux femelles en plusieurs points. Des expériences curieuses ont prouvé

qu'elles sont de même sexe et qu'elles peuvent devenir mères, si étant sous la forme de larves, dans les trois premiers jours de leur naissance, elles reçoivent une nourriture particulière, celle qui est fournie aux larves des reines. Mais elles ne peuvent acquérir toutes les facultés de ces dernières, qu'étant alors placées dans une loge plus grande, semblable à celle de la larve femelle propre, la cellule royale. Si étant nourries de cette manière, leur demeure reste la même, elle ne peuvent donner naissance qu'à des mâles et diffèrent en outre des femelles par leur taille plus petite. Les Abeilles ouvrières ne sont donc que des femelles dont les ovaires, à raison de la nature des aliments qu'elles ont pris en état de larves, n'ont pu se développer.

La matière qui compose leurs gâteaux ne pouvant résister aux intempéries de l'air; ces insectes, n'ayant pas d'ailleurs l'instinct de se construire un nid ou une enveloppe générale, ils ne peuvent s'établir que dans les cavités où leur ouvrage trouve un abri naturel. Les ouvrières chargées du travail font avec la cire ces lames composées de deux rangs opposés, de cellules hexagones à base pyramidale et formée de trois rhombes. Ces cellules ont reçu le nom d'*alvéoles* et chaque lame, celui de *gateau* ou de *rayon*. Ils sont toujours perpendiculaires, c'est-à-dire verticaux et parallèles, fixés par leur sommet ou par l'une de leurs tranches et séparés entr'eux par des espaces qui permettent le passage à ces insectes. L'épaisseur régulière des gâteaux est de 2 1/2 centimètres, et l'espace qui les sépare de 10 mill. La direction des alvéoles est horizontale. D'habiles géomètres ont fait voir que leur forme est à la fois la plus économique sous le rapport de la dépense de la cire et la plus avantageuse, quant à l'étendue de l'espace renfermé dans chaque alvéole. La profondeur des alvéoles des ouvrières est de 12 mill., et leur diamètre, de 5 mill. 2/10. Dans un décimètre carré il y en a 427 de chaque côté ou 858 en tout. Les cellules des mâles sont un peu plus grandes; elles ont 15 mill. de profondeur sur 6 mill. 6/10 de diamètre, et un décimètre carré n'en contient que 265 de chaque côté et 530 en tout.

Les abeilles savent modifier cette forme régulière de leurs alvéoles lorsque les circonstances le commandent. Elles en taillent et en ajustent les pans pièce à pièce. Si on excepte l'alvéole propre à la larve et à la nymphe de la femelle, ces cellules sont presque égales et renferment, les unes le coûvain et les autres le miel et le pollen des fleurs. Parmi les cellules à miel, les unes sont ouvertes et les autres, où celles de la réserve, sont fermées d'un couvercle plat ou peu bombé. Les céllules royales, dont le nombre varie de deux à vingt, sont beaucoup plus grandes, presque cylindriques, un peu moins grosses au bout, et ont de petites cavités à leur surface extérieure; leur profondeur varie et leur diamètre est d'environ 8 millim. 1/2. Elles pendent ordinairement en manière de stalactites au bord des gâteaux, de façon que la larve s'y trouve dans une situation renversée. Il y en a qui pèsent autant que cent-cinquante cellules ordinaires. Les cellules des mâles, mitoyennes entre celles des femelles et des ouvrières, sont placées çà et là. Les Abeilles travaillent toujours en descendant, et prolongent leurs gâteaux de haut en bas. Elles calfeutrent les petites ouvertures de leur habitation avec un espèce de mastic qu'elles récoltent sur différents arbres et qu'on nomme la *propolis*.

L'accouplement d'une jeune femelle se fait au commencement de l'été, hors de la ruche, et suivant Huber, cette femelle rentre dans son habitation en portant à l'extrémité de son abdomen les parties sexuelles du mâle. Cette seule fécondation vivifie, à ce que l'on croit, les œufs qu'elle peut pondre dans l'espace de deux ans, et peut-être même pendant sa vie entière. Les pontes se succèdent rapidement et ne cessent qu'en automne. Réaumur évalue à 12,000 le nombre des œufs qu'une femelle pond dans vingt jours. Guidé par son instinct elle ne se méprend point sur le choix des alvéoles qui leur sont propres. Quelquefois cependant, comme lorsqu'il n'y a pas une quantité suffisante d'alvéoles, elle met plusieurs œufs dans la même. Les ouvrières en font ensuite le triage. Ceux qu'elle produit au retour de la belle saison sont tous des œufs d'ouvrières qui éclosent au bout de quatre à cinq jours. Les

Abeilles ont soin de donner aux larves la pâtée nécessaire, proportionnée à leur âge, et sur laquelle elles se tiennent le corps courbé en arc. Six ou sept jours après leur naissance, elles se préparent à subir leur métamorphose. Enfermées dans leurs cellules par les ouvrières qui en ont bouché l'ouverture avec un couvercle bombé, elles tapissent les parois de leur demeure d'une toile de soie, se filent une sorte de coque, deviennent nymphes, et au bout de douze jours environ de réclusion, se dégagent et se montrent sous la forme d'Abeilles. Les ouvrières nettoyent aussitôt leurs loges afin qu'elles soient propres à recevoir un nouvel œuf. Mais il n'en est pas ainsi des cellules royales; elles sont détruites et les Abeilles en construisent d'autres s'il est nécessaire. Les œufs contenant les mâles sont pondus deux mois plus tard, et ceux des femelles bientôt après ceux-ci.

Cette succession de générations forme autant de sociétés particulières, susceptibles de fonder de nouvelles colonies que l'on connaît sous le nom d'essaim. Une ruche en donne quelquefois quatre; mais les derniers sont toujours faibles. Ceux qui pèsent trois à quatre kilog. sont les meilleurs. Trop resserrés dans leur habitation, ces essaims quittent souvent leur mère-patrie. Quelques signes particuliers annoncent au cultivateur la perte dont il est menacé et il tâche de la prévenir ou de faire tourner à son avantage l'émigration.

Les Abeilles se livrent quelquefois entr'elles de violents combats. A une époque où les mâles deviennent inutiles, les femelles ayant été fécondées (du mois de juin à celui d'août), les ouvrières les mettent à mort et le carnage s'étend jusqu'aux larves et aux nymphes de ce sexe.

L'époque de l'essaimage des ruches n'est pas fixe; elle varie selon le plus ou le moins de chaleur du printemps et l'abondance de la population après l'hiver. On ne voit pas d'essaim sous notre climat avant le 15 mai, et il n'en paraît guère après le 20 juin ou la Saint-Jean. C'est pendant ce temps qu'on doit particulièrement surveiller les ruches. On reconnaît qu'une ruche va prochainement

essaimer à l'abondance de la population, qui se tient en masse pressée autour de l'entrée, au tumulte de l'intérieur qui s'annonce par un bourdonnement beaucoup plus fort que d'ordinaire, bourdonnement entremêlé de piaulement et par le repos des ouvrières qui ne vont pas à la campagne. Un temps calme et serein avec un beau soleil, ou un temps chaud et lourd, qui cependant ne menace pas de pluie est choisi par l'essaim pour son départ. Il est conduit par la vieille reine, selon Huber, et par une reine nouvellement éclose, selon l'opinion de Réaumur, qui n'a pas prévalu. Après avoir tourbillonné un instant au dessus de la ruche, il se pose sur une branche d'arbre qu'il trouve à sa portée ou sur un mur. Toutes les Abeilles sont réunies en masse et pendent en forme de grappe; c'est pourquoi il est indispensable de planter de petits arbres dans le voisinage d'un rucher, pour que les Abeilles se rendent sur un rameau où l'on pourra facilement s'en emparer. On a eu soin de préparer une ruche très propre dont on frotte l'intérieur avec des plantes odorantes comme la sauge, la lavande, la mélisse trempée dans du miel ou de l'eau fortement miellée, et on présente cette ruche renversée sous l'essaim, le plus près possible. On donne une forte secousse à la branche et les Abeilles tombent dans la ruche que l'on retourne et place sur un drap étendu à terre à proximité. Les Abeilles qui ne sont pas tombées dans leur nouvelle habitation et celles qui voltigeaient autour de l'essaim vont bientôt rejoindre leurs compagnes. Le soir ou le lendemain matin on transporte la nouvelle ruche enveloppée dans le drap sur le tablier qui lui est destiné et on retire le drap.

La nouvelle société se met aussitôt au travail. Les ouvrières vont à la campagne pour récolter du miel et du pollen et de la propolis. Elles commencent par boucher les fissures de leur habitation et par la vernir à l'intérieur en y étendant une couche de cette matière et elles commencent à construire un rayon à la partie supérieure de la ruche. Elles trouvent la propolis sur les boutons des branches du peuplier et du saule; elles la ramassent avec leurs mandibules et en font de petites boulettes qu'elles placent dans

chacune des corbeilles de leurs jambes postérieures. Elles ramassent le pollen des fleurs en se roulant dans les corolles, en chargeant de cette poussière leur corps couvert de poils ; puis en se brossant avec leurs tarses postérieurs et avec les autres tarses elles en font des boulettes qu'elles déposent dans leurs corbeilles. Quant au miel elles l'avalent et le gardent en dépôt dans leur premier estomac. Ces récoltes faites elles les rapportent à la ruche. La cire transsude sous les anneaux du ventre sous forme de lames très minces ou de simples aiguilles. L'abeille la retire avec sa patte postérieure, dont la palette ou pièce carrée forme pince avec l'extrémité du tibia ; elle la porte à sa bouche, la mâche, la met en boulette, et l'emploie ainsi préparée à la construction des cellules et à ses autres travaux. C'est avec ses mandibules qu'elle polit son ouvrage, et avec les mêmes instruments qu'elle étend la propolis.

Il est à remarquer que s'il se trouve deux femelles dans l'essaim elles se cherchent dès qu'elles sont dans la ruche et se battent jusqu'à ce que l'une ait tué l'autre en la perçant de son aiguillon. Il en est de même dans la ruche mère. Si pendant le temps de l'essaimage et le désordre qui se met alors dans l'habitation, plusieurs femelles, trompant la surveillance de leurs gardiennes, sortent de leurs cellules, elles se cherchent, se battent et se tuent, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'une dans la ruche.

Tandis que les premiers travaux s'entreprennent, la femelle ou reine sort de sa ruche par une belle journée et s'envole dans l'espace, s'accouple avec le mâle qu'elle rencontre dans sa promenade ; elle rentre ensuite dans la ruche pour n'en plus sortir, à moins qu'elle n'ait un essaim à conduire et à fonder une nouvelle colonie. Elle se met bientôt à pondre et les ouvrières redoublent d'activité pour lui construire des cellules destinées à recevoir les œufs qu'elle répand si abondamment. Il est à remarquer que pendant les dix et onze premiers mois de sa vie, elle ne pond que des œufs d'ouvrières. Pendant cette opération elle est suivie de quelques ouvrières qui la soignent, la brossent et lui présentent du miel au bout de leur trompe et la nourrissent abondamment. Dès

qu'un œuf est éclos, une Abeille vient dégorger au fond de la cellule de la bouillie formée de miel et de pollen digéré pour la nourriture de la petite larve qui se tient couchée en rond sur sa provision laquelle est renouvelée à mesure de la consommation jusqu'à ce qu'elle ait pris toute sa croissance.

Cette larve est un ver blanc, mou, apode, sub-cylindrique, un peu atténué aux deux extrémités, formé de treize segments, sans compter la tête, qui est blanche et présente un labre, deux mâchoires serrées contre la bouche et difficiles à distinguer ; une lèvre accompagnée d'une petite pointe de chaque côté ; on y voit aussi deux petits points oculaires. On distingue neuf stigmates de chaque côté, le vaisseau dorsal d'un blanc jaunâtre et des vaisseaux trachéens qui paraissent à travers la peau. Cette larve se redresse en grandissant et remonte vers l'entrée de la cellule qui est fermée par un couvercle de cire bombé, construit par les ouvrières dès qu'elle n'a plus besoin de manger. Elle tapisse alors sa cellule d'une fine toile de soie et se file un cocon ouvert à l'extrémité postérieure dans lequel elle se change en chrysalide et ensuite en insecte parfait.

Les Abeilles ne récoltent pas seulement du miel et du pollen pour la nourriture journalière de la reine, des mâles et des larves ; elles en déposent encore dans des alvéoles où ces matières sont conservées pour les besoins de la société pendant l'hiver et pendant les mauvais jours où elles ne peuvent aller aux champs. C'est une portion de cet approvisionnement qu'on leur enlève lorsqu'on fait la récolte du miel. Cette opération n'a pas d'époque bien fixée : elle paraît subordonnée à la flore locale et aux circonstances atmosphériques. Dans certaines localités on la pratique au mois de mars. Dans ce cas on ne craint pas beaucoup d'affamer les Abeilles car la saison des fleurs commence et elles trouvent de la nourriture dans la campagne. Dans d'autres localités ont fait la récolte en août où en septembre, et alors les Abeilles ont encore le temps de ramasser du miel pour remplacer celui qu'on leur a enlevé.

Dans d'autres pays c'est à la fin de mai, ou bien en juin ou en juillet. Mais quelle que soit l'époque, on doit mettre le plus grand soin à ne prendre que les rayons dont les cellules sont fermées par un couvercle plat, lesquels sont remplis de miel et à ménager les gâteaux dont les cellules sont bouchées avec des couvercles bombés, parce qu'ils renferment du couvain, c'est-à-dire des larves ou des nymphes. La manière d'opérer le dépouillement dépend de la forme de la ruche.

Les Abeilles ne sont nullement difficiles dans le choix de leur habitation et se plaisent dans celle qu'on leur présente, quelles qu'en soient la forme et la matière. On donne aux ruches la forme d'une cloche construite en cordons de paille ou tressée en osier ou en clématite. Dans ce dernier cas, on les enduit à l'extérieur avec un mortier de chaux, de cendre et de bouses de vache, appelé *pourget*, qui empêche l'air d'y pénétrer et les tient plus chaudes. Celles en paille paraissent préférables. On leur donne de 30 à 35 centim. de diamètre sur 40 centim. de hauteur. Ces ruches sont appelées paniers dans beaucoup de localités. Les ruches construites en planches ont la forme carrée, elles sont un peu plus hautes que larges et à peu près des dimensions précédentes. Ces ruches simples sont défectueuses et manquent des propriétés que l'on doit rechercher dans ce genre de construction, qui sont de visiter facilement les Abeilles ; de faire facilement la récolte du miel et de la cire ; de transvaser sans difficulté les Abeilles d'une ruche dans une autre et de pouvoir faire des essaims artificiels. Tous ces avantages se trouvent réunis dans les ruches perfectionnées à hausses ou à compartiments verticaux, ou à cadres verticaux qui sont d'un prix plus ou moins élevé. On remédie un peu aux inconvénients que présente la ruche en cloche en coupant sa partie supérieure pour la convertir en une sorte de calotte appelée *capot, cabochon,* que l'on replace sur le corps de ruche ; en sorte que le panier est composé de deux parties, le corps de ruche fermé à sa partie supérieure par un plancher percé d'un trou au centre, et du cabochon placé sur le plan-

cher et fixé à demeure d'une manière quelconque. Cette disposition permet d'enlever le cabochon lorsqu'il est rempli de miel très pur, contenu dans des gâteaux de cire très blanche sans déranger les Abeilles. On le remplace par un autre cabochon que les Abeilles remplissent de nouveau.

L'opération par laquelle on enlève aux Abeilles une partie de leurs provisions s'appelle en Bourgogne *châtrer* les mouches. Pour l'exécuter, le châtreur se couvre du camail et des gants pour éviter les piqûres et il introduit quelques bouffées de fumée par la porte de la ruche : il ladécole de dessus son tablieret la soulève au moyen d'une petite cale, et l'enfume de nouveau pour mettre les Abeilles en état de bruissement. Il la transporte ensuite à la place désignée où sont les ustensiles et la renverse à ciel ouvert. Après avoir reconnu la partie occupée par le miel, il place une tuile creuse sur l'autre partie où se trouve le couvain et il continue à lancer de la fumée aux Abeilles en frappant sur la ruche. La fumée et les coups forcent les Abeilles à se réfugier sous la tuile. Il enlève alors, en les détachant avec un couteau courbe, les rayons remplis de miel, et il coupe aussi les gâteaux de vieille cire noire. Il nettoye en même temps la ruche de la moisissure, s'il y en a, sur l'extrémité des gâteaux et des galeries des teignes, s'il en existe ; après quoi, il remet les Abeilles dans la ruche et la replace sur son tablier.

Les Abeilles ont de nombreux ennemis, au nombre desquels on doit compter le Rat et le Mulot, qui s'introduisent dans les ruches et mangent le miel, la cire et les Abeilles ; l'hirondelle, le pivert, la mésange et le moineau, qui prennent les Abeilles dans la campagne ou près du rucher, pour leur nourriture et celle de leur petits ; les lézards qui happent ces insectes à leur sortie de la ruche ; les demoiselles qui les prennent au vol ; le philanthe apivore qui les blesse avec son aiguillon et les transporte dans son nid pour la nourriture de ses larves ; l'araignée citron, qui s'en empare sur les fleurs ; les fourmis, qui pillent le miel ; les guêpes

commune, germanique, et le frêlon, qui saisissent les Abeilles dans les champs et les tuent pour les manger et qui pillent les ruches quant elles peuvent y pénétrer. Les fausses-teignes *(Galleria cerella et alvearia)* qui s'établissent dans les ruches, et les *Clerus apiarius et aveolarius,* dont les larves dévorent la cire et les larves des mouches dans leurs cellules. Il est parlé de tous les insectes nuisibles aux Abeilles dans le petit traité des *Insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques,* etc, que nous avons publié.

Les Abeilles sont sujettes à plusieurs maladies, au nombre desquelles se trouvent :

La *Dyssenterie,* dont elles sont atteintes lorsque l'air de la ruche est altéré par l'humidité ou toute autre cause, et qu'elles sont retenues dans la ruche par le mauvais temps. Leurs déjections sont noires et gluantes, larges comme des lentilles. Dans ce cas on doit renouveler l'air de la ruche en la renversant, et la nettoyer ainsi que le tablier; puis, après l'avoir replacée, on donne aux Abeilles un peu de bon miel chaud. Cette maladie n'atteint que les ruches faibles.

La *Constipation* survient aux mois de mars et d'avril, lorsque la température baisse brusquement et passe de 14 à 15° au-dessus de zéro à 3 ou 4° au-dessous, et que cet abaissement se fait sentir dans la ruche, soit parce qu'elle est mal close ou qu'elle est peu peuplée. Les Abeilles mangent alors beaucoup de miel et ne peuvent rendre leurs excréments, ce qui les fait mourir. Elles ne veulent pas prendre la nourriture qu'on leur présente et ne peuvent être traitées.

La *Pourriture* ou *Loque* est une maladie qui atteint d'abord le couvain qui meurt dans les alvéoles, s'y putréfie, répand une odeur infecte et fait périr les Abeilles. Cette infection arrive lorsque la température est douce au sortir de l'hiver, que la femelle pond beaucoup d'œufs et qu'il survient un froid et un mauvais temps qui empêchent les ouvrières d'aller à la récolte.

Les maladies en général n'atteignent que les ruches faibles et mal approvisionnées.

Un rucher doit être exposé au midi ou au sud-est, à l'abri grands vents et un peu éloigné du bruit et des allées et venues des gens du voisinage. On place les ruches sur une tablette en pierres ou en madriers en les éloignant les uns des autres d'un mètre. On les établit en plein air en couvrant chacune d'un surtout en paille descendant jusqu'au tablier sans le toucher et laissant libre l'entrée pour le passage des Abeilles. On doit planter à proximité des petits arbres comme des pommiers nains et des quenouilles de poirier. On doit aussi y cultiver des plantes qu'elles aiment, telles que la sauge, la lavande, le thym, la mélisse, l'origan, etc. Il convient aussi de mettre de l'eau à leur portée sur laquelle on laisse flotter des petites branches pour qu'elles ne s'y noyent pas.

Les Abeilles vont chercher leur nourriture fort loin dans la campagne et dans les bois, jusqu'à un où deux kilomètres de leur rucher; il en est de même pour l'eau. Une contrée circonscrite, comme une lieue carrée, ne peut nourrir qu'un certain nombre de ruches, selon l'abondance des fleurs qu'elle produit. Ce nombre augmente ou diminue chaque année, selon l'état de la végétation. Lorsqu'un rucher a pris, pour ainsi dire, possession d'un canton, il empêche la formation d'autres ruchers dans le même canton; on dirait que les Abeilles en chassent les étrangères qui veulent s'y introduire.

Pour cultiver les Abeilles avec succès et profit, il faut consulter un bon traité d'apiculture dans lequel on trouvera une multitude de détails dans lesquels je n'ai pu entrer (1).

Il existe en Europe et même en France deux espèces d'Abeilles domestiques qu'il convient de décrire entomologiquement. Ces insectes font partie de la famille des Hyménoptères, de la tribu des Apiaires et du genre *Apis*. La plus commune en France est l'*Apis*

(1) *Guide de l'apiculteur*, par Debeauvoys, 1847. — *Cours pratique d'apiculture*, par Hamet, 1861.

mellifica, Lin., appelée vulgairement *Abeille* ou *Mouche à miel.* La seconde, beaucoup plus répandue en Italie que partout ailleurs, est l'*Apis ligustica,* Lat., ou l'*Abeille ligurienne.*

21. – *Apis mellifica,* Lin. – *Femelle.* Longueur, 15 mill. Elle est d'un brun-noirâtre avec des poils d'un cendré-roussâtre, plus nombreux sur le corselet. Le dessous des antennes est d'un brun-roussâtre. L'abdomen est allongé, conique, noir, dépassant les ailes, d'un roux-brun, assez velu en-dessous, ayant en-dessus quelques poils cendrés plus nombreux à la base des deuxième, troisième, et quatrième segments. Les pattes antérieures sont noires à poils cendrés et tarses roux; les moyennes sont noires avec l'extrémité des jambes et les tarses roux; les postérieures sont rousses avec les cuisses noires et les jambes brunes. Les ailes sont hyalines à nervures brunes, et les supérieures sont pourvues d'une cellule radiale, resserrée, fort longue et de quatre cellules cubitales dont la deuxième est très rétrécie vers la radicale et reçoit la première récurrente; la troisième est étroite, et oblique recevant la deuxième nervure récurrente; la quatrième n'atteint pas le bout de l'aile.

Ouvrière. — Longueur, 14 mill. Elle est semblable à la femelle, mais le bout du dernier article des antennes est d'un brun-roux; la base des deuxième, troisième et quatrième segments de l'abdomen porte une bande étroite de poils cendrés Les pattes sont noires, et les poils des jambes ainsi que les tarses sont roux. Les ailes dépassent un peu l'abdomen.

Mâle. — Longueur, 14 mill. Il est semblable à la femelle, mais les antennes sont entièrement noires. Les cinquième et sixième segments de l'abdomen sont bien garnis de poils noirs; celui-ci est subcylindrique, obtus, et les ailes le dépassent un peu.

L'Abeille ligurienne a été transportée en France et en Allemagne où ses colonies réussissent très bien. On la gouverne de la même manière que l'Abeille à miel.

Apis ligustica, Lat. — *Femelle.* Les antennes sont brunes, a

premier article testacé en devant. La tête est noire à poils cendrés. L'abdomen dépasse les ailes; il est allongé, conique, à poils cendrés, avec les quatre premiers segments d'un rouge ferrugineux, et le bord postérieur noir; le cinquième et l'anus sont noirs. Les pattes sont d'un testacé brun, à poils cendrés, et les ailes sont transparentes.

Ouvrière. — Les antennes sont noires à premier article roux, au milieu; le bout du dernier article est brun. L'abdomen est plus court que chez la femelle, et les trois premiers segments sont d'un roux-brun; le quatrième et les suivants sont noirs. Les ailes sont de la longueur de l'abdomen.

Mâle. — Les pattes et les antennes sont noires. Il est semblable à la femelle.

On cultive en Egypte une espèce particulière à laquelle on donne les mêmes soins que nous portons à notre *Apis mellifica.* Elle habite aussi la Syrie et la Judée. Il est très vraisemblable que c'est celle que l'on voit sculptée sur les monuments des anciens Egyptiens, et en même temps celle dont il est fait mention dans la Bible. Elle porte le nom d'*Apis fasciata,* Lat.

Apis fasciata, Lat. — *Ouvrière.* Elle est d'un brun-noirâtre. Elle porte du duvet d'un gris jannâtre, sur le sommet de la tête, sur le corselet et sur la base des segments de l'abdomen. L'écusson, les premier et deuxième segments et la base du troisième sont rougeâtres; l'extrémité de ce dernier et les suivants sont d'un gris-cendré. Le bord postérieur de tous est d'un brun-foncé. Les ailes sont transparentes à nervures roussâtres.

—

22. — Le Ver-à-soie
(Bombyx Mori, Lin.).

Le Bombyx dont la Chenille produit la soie est originaire des provinces septentrionales de la Chine; il est cultivé dans ce vaste empire dès la plus haute antiquité, pour en obtenir cette précieuse

matière textile. Selon le *Chou-King,*, ouvrage chinois, l'impératrice *Si-Lin-Ki* a trouvé, 2,600 ans avant notre ère, le moyen de dévider les cocons du Ver-à-soie, en les tenant dans l'eau chaude. Les dames de la cour de Pékin s'empressèrent de se livrer à l'élevage des Vers-à-soie. Deux siècles et demi plus tard, la femme de l'empereur Ya-ho fit beaucoup pour encourager les éleveurs du Ver-à-soie. La soie devint l'un des éléments de la richesse du pays, et les Chinois, pour en conserver le monopole, prononcèrent la peine de mort contre celui qui en porterait la connaissance chez les étrangers. C'est de chez eux que venaient les étoffes de soie, si recherchées par les anciens et si chères chez eux. Selon Latreille, la ville de Turfan, dans la petite Boucharie, fut longtemps le rendez-vous des caravanes de l'Ouest et l'entrepôt des soieries venant de la Chine. Elle était la métropole des Sères de l'Asie supérieure ou de la Sérique de Ptolémée. Expulsés de leur pays par les Huns, les Sères s'établirent dans la grande Boucharie et dans l'Inde. Au VIe siècle de notre ère, deux moines de l'ordre de Saint-Basile avaient pénétré jusqu'en Chine, jusqu'au pays des Sères, ainsi qu'on appelait alors le pays de la sériciculture, et avaient rapporté à Constantinople des notions sur les Vers-à-soie et sur leur culture. L'empereur Justinien en ayant entendu parler, les fit venir auprès de lui, leur donna des instructions et les renvoya dans le pays d'où ils venaient, et en l'année 555 ils rapportèrent des œufs du *Bombyx mori* cachés dans un trou vertical percé dans leur bâton de voyage. Les Vers-à-soie furent alors cultivées à Constantinople et dans tout l'empire d'Orient. Au XIIe siècle, l'industrie de la soie, déjà florissante dans la Grèce, n'avait pas encore pénétré en Italie. Roger II et le comte Dandollo, au retour d'une expédition à Constantinople, introduisirent le Ver-à-soie, le premier en Sicile, le second à Venise. L'expédition de Charles VIII, en Italie et à Naples, fit connaître cet insecte en France, et Louis XI fit tous ses efforts pour développer la fabrication de la soie ; il fit venir des ouvriers Italiens, et il établit à Tours et à Lyon les premières manufactures d'étoffes de soie. Henri IV et Olivier de

Serres propagèrent et affermirent décidément cette industrie parmi nous.

On voit par cet exposé historique que le Ver-à-soie était élevé en domesticité en Chine et dans l'Inde depuis un temps immémorial; que les peuples de ces contrées savaient dévider son cocon, filer et tisser la soie et en faire des étoffes qu'ils vendaient aux nations étrangères.

On ne trouve plus le Ver à-soie à l'état sauvage dans l'empire chinois et on ne sait au juste à quelle espèce de Bombyx de ce pays on doit le rapporter. Par suite de sa longue domesticité, il s'est beaucoup modifié. Si sa chenille a acquis des qualités qu'elle n'avait pas primitivement, comme de construire un cocon plus volumineux et plus abondant en soie fine, d'un beau blanc ou d'un jaune clair; le papillon, au contraire, paraît avoir perdu de ses qualités, car actuellement il ne peu plus voler. La femelle, après son éclosion, reste immobile ou presque sans mouvement, et le mâle court à sa recherche en agitant vivement ses ailes qui ne peuvent le soutenir en l'air. On ne peut douter que dans son état primitif et sauvage il ne volât à la recherche de sa femelle, comme le font plusieurs espèces de Bombyx, dont les femelles restent immobiles, et l'on a remarqué, en confirmation de cette assertion, que le Ver-à-soie élevé en liberté sur un mûrier, donne des mâles qui volent un peu et se soutiennent momentanément en l'air. On pourrait peut-être remonter à la race primitive en obtenant trois ou quatre générations successives ayant vécu en liberté.

Le Ver-à-soie est une chenille qui a la forme générale de nos chenilles, et qui provient, comme elles, d'un œuf pondu par un papillon; elle a des habitudes analogues à celles de nos chenilles qui produisent des Lépidoptères nocturnes, de la tribu des Bombycites. Les œufs appelés *graines* éclosent sous une température de 20° du thermomètre de Réaumur, continuée pendant quelques jours. Dans nos climats cette température n'est pas ordinaire au commencement du printemps. C'est pourquoi on a recours à une chaleur artificielle pour les faire éclore, soit en le tenant dans une

chambre chauffée à ce dégré de chaleur et qu'on arrose pour y entretenir un air un peu humide, soit en les portant sur soi, si l'on en a qu'une petite quantité, mais alors les œufs ne doivent pas être en contact avec la peau; ils doivent être placés entre deux linges sur la chemise. On a l'attention de ne provoquer l'éclosion qu'au moment où le mûrier épanouit ses premières feuilles. Ces œufs sont sphériques, lisses, de 1 mill. de diamètre et de couleur gris-ardoisé. On les trouve dans le commerce étendus et collés sur une feuille de papier blanc où sur une fine toile sur laquelle le papillon femelle les a déposés, ou dans des petites boîtes où on les a réunis pour les vendre au poids, soit au gramme, soit à l'once. Ils doivent être conservés dans un lieu frais et sec.

Pour les faire éclore en grand, on les étend sur une feuille de papier placée sur une table dans une chambre appelée magnanerie du nom de *magnan*, donné au Ver-à-soie dans le midi de la France, chauffée à la température de 20° R. Dès que les petites chenilles sortent des œufs on leur présente des rameaux de feuilles fraiches de mûrier sur lesquelles elles montent aussitôt et l'on transporte les rameaux sur les tablettes de la magnanerie disposées par étage et garnies de petites claies; et pour qu'on ne soit pas exposé à enlever des œufs non éclos, on interpose de la filasse ou du tulle entre les œufs et les rameaux. On rassemble sur la même tablette toutes les chenilles écloses le même jour, et on en fait autant de divisions qu'il y a de jours d'éclosion, c'est-à-dire deux ou trois.

Ces petites chenilles doivent subir quatre mues ou changements de peau dans le cours de leur vie, qui se trouve ainsi divisée en cinq périodes appelées âges, dont la première s'étend depuis l'éclosion jusqu'à la première mue, et dont la cinquième commence immédiatement après la quatrième mue et finit à la construction du cocon. On égalise les petites chenilles sur les claies de manière à ce qu'elles ne soient pas trop serrées les unes contre les autres, et on leur donne la feuille de mûrier coupées en lanières très étroites pour leur nourriture; on leur sert sept ou huit re-

pas en 24 heures, depuis 5 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir. On se sert pour la répandre du crible à longs trous. Dans cette première période les Vers sont noirâtres et leur tête est d'un noir plus foncé et luisant ; ils sont couverts de poils raides et longs de 3 à 4 mill. Du quatrième au septième jour de leur naissance, ils se préparent à leur première mue en cessant de manger et en se cachant sous leur litière, sous laquelle ils restent un ou deux jours. On dit alors qu'ils dorment.

Dès qu'on s'aperçoit qu'ils ont changé de peau et qu'ils se réveillent on les couvre de feuilles de papier percées de trous sur lesquelles on a mis des feuilles fraiches de mûrier, coupées un peu plus gros que dans le premier âge, et dès qu'ils y sont montés on les place sur de nouvelles claies, mais toujours par divisions, et on enlève la première litière. Ils sont alors grisâtres et lisses avec le museau marron. On doit les nourrir avec des feuilles coupées, distribuées au crible et ne pas les laisser manquer de vivres frais. Ils grandissent jusqu'à leur deuxième mue, qui est avancée ou reculée, selon le degré de chaleur, selon la qualité de la nourriture et selon le tempérament des insectes ; c'est ordinairement sept à huit jours après le réveil. On peut diminuer un peu la température et la réduire à 18°. On change la litière si cela est nécessaire, c'est-à-dire, si les excréments des vers et l'altération des débris qu'ils ont laissés donnent de l'humidité et de l'odeur ; car ces petits animaux demandent un air pur sans mauvaise odeur et une station sèche. Lorsque les vers sont arrivés à leur deuxième mue, ils ont acquis 8 à 9 mill. de longueur; ils cessent de manger et se cachent sous leur litière. Ils y restent deux à trois jours qui sont leur deuxième sommeil et lorsqu'ils sont réveillés, c'est-à-dire, qu'ils ont changé de peau, on les transporte sur d'autres claies et on enlève leur litière. Comme le délitement se fait successivement, on place les Vers de la deuxième claie à la place qu'occupait la première, ceux de la troisième à la place de la deuxième, ainsi de suite, en laissant toujours ensemble ceux de la même division.

Ayant opéré leur deuxième mue, ils mangent et grandissent jusqu'à la troisième qui a lieu de sept à dix jours après. Pendant le troisième âge on leur sert de la feuille coupée, mais en plus gros fragments que dans la période précédente; on leur donne au moins quatre repas par jour, parce qu'alors la nourriture se dessèche moins vite étant en plus grands morceaux. On doit faire en sorte qu'ils n'en manquent jamais, quoiqu'on puisse sans inconvénient les laisser jeûner pendant quelque temps, même un jour, ce que l'on est forcé de faire lorsqu'il y a des retardataires dans leur mue. On change la litière chaque fois qu'il est nécessaire. Les vers acquièrent dans cette période 18 mill. de longueur, et comme ils sont déjà gros, on se sert pour déliter de papier à filet, c'est-à-dire, à grandes mailles qui leur permettent de passer de la litière sur le filet chargé de nourriture fraîche. Ils se préparent à la troisième mue, en cessant de manger et en se cachant sous la litière où ils restent quelquefois plus de quatre jours.

Après la troisième mue ils sont d'un gris très clair presque sans taches, le mufle est brun et on remarque deux petits appendices sur le cinquième segment qui suit le thorax appelé vulgairement tête, parce que les trois segments qui le composent sont peu distincts et plus gros que les suivants. Ils ont alors 27 mill. de longueur. On les traite comme précédemment, mais on leur sert la feuille entière et on les délite chaque fois qu'il est nécessaire. L'air pur et la propreté sont indispensables pour réussir. Ils restent cinq ou six jours dans la quatrième période et lorsqu'ils ont atteint 34 mill. de longueur, ils se disposent à la quatrième mue par l'abstinence et en se cachant sous leur litière. Ils y restent quatre à huit jours avant d'opérer leur changement de peau, Cette mue est plus dangereuse que les précédentes et il y périt un assez grand nombre de vers.

Ceux qui ont supporté cette crise ont une couleur de chair qui s'éclaircit dans l'espace de deux à trois jours; s'ils deviennent jaunes, ils meurent infailliblement. Les vigoureux deviennent comme cendrés et ont un appétit vorace : ils acquièrent une lon-

gueur de 80 à 100 mill, dans l'espace de huit à dix jours. On doit les nourrir abondamment et les déliter souvent pour les tenir propres et empêcher la mauvaise odeur qui résulte de leurs excréments gros et humides mêlés aux débris de leur repas. Lorsqu'ils ont satisfait leur appétit vorace pendant le cinquième âge, ils se disposent à monter et à filer leur cocon, ce qui a lieu comme on vient de le dire huit à dix jours après leur quatrième mue. Ils ont alors 85 mill. de longueur, moyennement. Ils sont cylindriformes. La tête est petite et présente une paire de mâchoires et six points oculaires de chaque côté. Les trois premiers segments semblent ne former qu'une masse plus épaisse que le corps au dessous de laquelle sont attachées les trois paires de pattes écailleuses, qui servent à distinguer les trois anneaux dont elle est composée, elle porte quelques taches brunes en-dessus. Les autres segments sont égaux, excepté le douxième qui est plus petit et porte la paire de pattes anales; les sixième, septième, huitième, neuvième ont chacun une paire de pattes membraneuses; le onzième est surmonté d'une petite corne inclinée en arrière, analogue à celle que l'on remarque sur les chenilles du genre sphinx. Les neuf paires de stigmates sont placées sur les côtés des premier, quatrième, cinquième, etc., et onzième segments; la première paire est plus grande que les autres qui sont égales. On peut encore distinguer la filière sous la lèvre inférieure.

C'est pendant la cinquième période que les vers demandent le plus de soins pour leur nourriture et leur propreté. On doit les déliter tous les jours et enlever ceux qui meurent. On reconnaît qu'ils ne tarderont pas à monter lorsqu'ils perdent leur appétit et que leur corps, autour des anneaux et de la tête acquiert de la transparence. Ils courent sur les feuilles sans manger et cherchent à quitter les tables. Ils se comportent comme le font toutes les chenilles que l'on nourrit en captivité. On place alors sur les tables, de distance en distance, des petits brins de bruyères ou de menus branchages qu'on appèle *signaux,* et quand les signaux se couvrent de Vers, il faut se hâter *d'encabaner.*

Les claies sur lesquelles on nourrit les Vers sont posées sur des tables placées les unes au-dessus des autres à la distance de 0 m. 50 centim., et elles sont éloignées de rang en rang de manière qu'une personne puisse passer commodément pour le service des Vers. On dresse entre ces tables des espèces de haies transversales en bruyères ou en menu branchage dépouillé de feuilles formant berceaux en dessus, à cause de la longueur de ces branchages qui excède 0 m. 50 cent., et qui sont obligés de se courber sous la table supérieure. L'ouverture des berceaux est de 0 m. 50 cent., et les claies portant les Vers sont placées sous ces berceaux. Les cabanes établies, on continue de donner de la feuille aux Vers ; au bout de 24 à 36 heures, ceux qui sont bons sont presque tous montés. La température doit être maintenue à 18° R., et pendant la montée des Vers et le temps qu'ils emploient à filer leur cocon. Avant de commencer cet ouvrage, ils se vident de leurs excréments et d'un liquide gluant et verdâtre, contenu dane le tube intestinal. Ils emploient deux ou trois jours à cet ouvrage ou un peu plus, et lorsqu'au bout de sept à huit jours après la montée on n'entend plus le bruit des Vers fileurs on procède au déramage des cabanes et à la récolte des cocons. Les uns sont jaunes et les autres blancs, et dans les deux couleurs ils s'en trouve de diverses grosseurs. Dans l'état naturel le Ver-à-soie produit un cocon jaune d'un petit volume, ce qui indique que la grosseur du cocon provient de l'état de domesticité dans lequel il a vécu et que la couleur blanche annonce probablement une dégénérescence dans l'espèce, résultant de la même domesticité ; c'est un albinisme, un affaiblissement, un commencement de maladie.

La récolte étant faite on choisit les cocons les plus beaux, les plus fins et les plus réguliers pour en avoir de la graine, et l'on envoie les autres immédiatemment à l'usine où ils doivent être dévidés. Si on ne peut les envoyer à temps pour que le dévidage ait lieu vingt jours aprés leur formation, au plus tard, on les garde et on fait périr les chrysalides qu'ils renferment en les soumettant à la chaleur d'un four dont on vient de retirer le pain, ou à celle de la

vapeur d'eau bouillante dans un appareil fermé. Les papillons sortent des cocons vingt jours après la confection de ceux-ci, ce qui indique que les Vers se changent en chrysalides et ensuite les chrysalides en papillons dans cet espace de temps.

Les cocons réservés pour donner la graine laissent sortir leurs papillons qui se vident ensuite d'une matière liquide et colorée qu'ils ont dans le corps et aussitôt après les mâles courent après les femelles en élevant et en agitant leurs ailes, car ils ne volent pas, et, s'accouplent avec elles se tenant attachés pendant plusieurs heures, les corps sur la même ligne et les têtes opposées. On met ensemble tous ceux qui sont nés le même jour et ensemble ceux qui naissent le lendemain. A peine le mâle est-il détaché de la femelle que celle-ci pond ses œufs et les dépose les uns à côté des autres sur la feuille de papier ou sur la toile fine sur laquelle elle est placée ; ils y sont collés par une humeur gluante qui les enduit à leur sortie du corps. Les œufs sont ainsi rangés par dates de ponte. Si on veut les détacher pour les conserver dans des boîtes on se sert d'un couteau de bois.

L'insecte parfait est un Lépidoptère de la famille des Nocturnes, de la tribu des Bombycites et du genre *Sericaria*. Son nom entomologique est *Sericaria Mori,* Lat., et son nom vulgaire *Bombyx du mûrier*.

22. — *Bombyx (Sericaria) Mori,* Lin. — Envergure, 34 à 36 mill. Les antennes sont noires, pectinées chez le mâle, dentées chez la femelle, La tête, le corps et les ailes sont d'un blanc sale tirant sur le jaunâtre, avec un croissant et deux lignes transversales brunâtres sur les supérieures qui sont falquées à leur extrémité ; les lignes transversales se prolongent quelquefois sur les inférieures. Les pattes sont de la couleur du corps et les yeux sont noirs.

Le mâle meurt peu de temps après qu'il s'est détaché de la femelle et celle-ci périt lorsqu'elle a achevé sa ponte qui est de trois à sept cents œufs.

Pour dévider les cocons et en tirer des fils de soie de la grosseur voulue, on en prend une poignée que l'on met dans un vase d'eau claire et pure, chauffée à un degré inférieur à l'eau bouillante que l'on entretient constamment à la même température. Une ouvrière apppelée *tireuse,* armée d'un petit balai, les fait plonger dans l'eau où ils se dégomment. Ce balai est en bruyères ou en branches fines de bouleau, coupées carrément au bout. Il est bon de dire que l'on commence par enlever toute la bourre qui les enveloppe jusqu'à ce qu'on arrive à la soie fine. Cette bourre est cardée, filée et employée dans des tissus d'une qualité inférieure. En agitant et battant les cocons dans l'eau chaude le bout des fils s'attache aux branches du balai et la *tireuse* en réunit cinq, six, sept, etc., selon la grosseur du fil qu'elle veut tirer, et les fait passer dans le trou d'une filière d'où ils sont attirés sur un dévidoir. Comme il s'en casse quelques-uns de temps à autre dans le sautillement des cocons dans l'eau, elle a soin d'en tenir toujours un supplémentaire sur le bout de son doigt pour remplacer celui qui manque.

On ne peut dévider par ce procédé que les cocons entiers; ceux qui sont percés par la sortie des papillons se remplissent d'eau, deviennent lourds et leurs fils se cassent dans le sautillement. Autrefois on les cardait pour les réduire en bourre que l'on filait; maintenant on se sert d'une machine qui peut les dévider comme les cocons entiers. Le fil de soie qui forme le cocon, est continu; il n'est pas cassé dans l'ouverture que fait le papillon pour sortir de sa prison ; le Ver, en le tissant, a soin de le replier à l'endroit où cette sortie doit s'opérer.

Les Vers-à-soie sont sujets à plusieurs maladies qui en font périr un très grand nombre dans les magnaneries un peu considérables, dont les plus ordinaires sont la *muscardine* et la *gattine.* Ces maladies paraissent avoir pour cause la trop grande quantité de Vers accumulés dans un atelier d'éducation, le mauvais air qui y règne, l'humidité des litières, et la dégénération de l'espèce. Dans l'état que l'on suppose naturel le cocon de ce Ver

est petit et jaune. Par les soins qu'on a pris de nourrir ces chenilles de feuilles succulentes de mûrier, de les couper pour qu'elles les mangent plus facilement; par le choix des plus grosses pour en obtenir des cocons porte-graines, et parmi ces cocons d'élite, le choix des plus gros, des plus fins et des plus blancs, on a créé des races qui ont perdu leur force primitive et qui donnent des œufs dégénérés. Lorsqu'on élève un petit nombre de Vers dans une chambre, il est rare qu'il s'en trouve de malades.

La muscardine atteint le Ver après sa quatrième mue lorsqu'il est prêt à monter pour filer son cocon où lorsqu'il a déjà commencé ce travail. Il meurt sans qu'on soupçonne qu'il soit malade. Au moment de la mort il est d'abord mou; au bout de quelques heures il devient dur, rigide et de couleur rougeâtre. Il se couvre ensuite d'une poussière blanche comme de la farine. Cette maladie est causée par un végétal cryptogame, appelé *Botrytis bassiana,* du nom de Bassi, qui l'a découvert. Les sporules du *Botrytis* répandus dans l'air des magnaneries se déposent sur la chenille et y germent. Ce cryptogame enfonce dans le corps de l'insecte des radicelles ou un *mycelium* d'une grande ténuité; il étend au dehors ses organes fructifères en élégantes efflorescences blanchâtres, et répand dans l'air d'innombrables sporules qui vont s'implanter sur les chenilles voisines. Les Vers atteints meurent bientôt épuisés. La muscardine sévissait de 1837 à 1842. Elle a disparu ensuite presque complétement.

Une maladie des plus graves lui a succédé; on la nomme la *pébrine* ou la *gattine*. Dans cette maladie les organes internes de l'insecte sont envahis par des corpuscules vibrants d'une forme distincte, vus au microscope. Les Vers qui en sont atteints ne mangent pas avec appétit et mangent peu; ils sont inquiets et courent sur la claie: ils ne grossissent pas et sont incapables de filer leur cocon. Cette maladie se manifeste à tout âge, depuis l'éclosion jusqu'à la fin de la vie.

7

Une nouvelle maladie, celle des *morts-flats*, fit son apparition dans les chambrées en 1867. M. Béchamp l'attribue à la présence dans les œufs, les chenilles et les chrysalides, d'êtres microscopiques, globuliformes, doués de mouvements et qu'il a désignés sous le nom de *Microzema bombycis*. Les Vers atteints de ces infimes *microzoaires* ou *microphytes* ne mangent plus, tombent le long des claies et meurent bientôt.

La race de nos Vers-à-soie, se trouvant infectée jusque dans les œufs qui la produisent, est destinée à périr; il faut la renouveler et la remplacer par des insectes sains provenant des graines saines et élever les Vers dans des lieux éloignés de ceux qui sont infectés. La graine saine se tire des lieux où les Vers-à-soie jouissent d'une bonne santé pendant tout le cours de leur vie. En la faisant éclore dans les localités infectées récemment on court le risque de voir la maladie reparaître et exercer les mêmes ravages qu'auparavant.

Voici quelques faits constatés par l'expérience, qu'il convient de consigner ici.

Le mûrier blanc est celui dont les feuilles conviennent le mieux aux Vers-à-soie.

Sous une température de 22° à 24° C., l'éducation dure trente jours en donnant aux Vers une nourriture abondante, continue, jour et nuit. En baissant la température et épargnant la nourriture le temps de l'éducation s'allonge.

En 1836, les papillons sont éclos du 13 au 21 juillet.

Il faut 10 à 20 kil. de cocons pour obtenir 1 kil. de soie grège ou soie dévidée sur les cocons.

100 kil. de bonnes feuilles ont produit 14 kil. de cocons, ce qui est prodigieux.

100 kil. de bonnes feuilles ont produit 10 kil. de cocons, ce qui est beaucoup.

100 kil. de bonnes feuilles ont produit 2 ou 3 kil. de cocons, ce qui est fort ordinaire.

On compte environ 40,000 œufs dans une once où 31 grammes;

On compte environ 1,290 œufs dans un gramme.

Une femelle pond de 300 à 700 œufs.

La longueur du fil que l'on tire d'un seul cocon, en le dévidant autant que possible, est de 540 à 1,000 mètres.

Si l'on veut connaître toutes les précautions à prendre pour réussir dans la culture du Ver-à-soie, il faut consulter les bons ouvrages publiés sur ce sujet et suivre scrupuleusement ce qu'ils prescrivent (1)

—

23. — Le Ver-à-soie de l'Ailante.

(SATURNIA CYNTHIA, Drur.).

Le Ver-à-soie de l'Ailante *(Ailantus glandulosa)*, est originaire de la Chine et a été introduit en France en 1857. Il s'y est bien accoutumé, s'y est reproduit et s'est propagé partout où on a voulu l'élever; on peut donc le regarder comme acclimaté dans notre pays. Il vit en plein air sur l'Ailante glanduleux dont il ronge les feuilles pour se nourrir. Cet arbre croît très bien sur toute sorte de terrain et se multiplie avec facilité par les graines, les drageons, les fragments de racines plantés en terre et même par boutures. Il est originaire du Japon. Nous lui donnons ordinairement le nom de Vernis du Japon, quoiqu'il ne soit pas véritablement l'arbre connu sous ce nom; ce n'est que le Faux-Vernis du Japon.

Vers la fin de mai les papillons provenant des Vers-à-soie de l'Ailante sortent des cocons conservés pour donner de la graine, c'est-à-dire des œufs. Aussitôt qu'ils sont nés, on les met dans une cage à parois de toiles, ou dans un panier où ils s'accouplent

(1) *La petite magnanerie du père Toussaint*, Louis Cler, 1850; — *Guide de l'éleveur de vers-à-soie*, Guérin-Meneville, 1863.

pendant la nuit. Le lendemain matin, on prend les couples que l'on place dans une boite de ponte et on enlève les mâles dès qu'ils ont quitté les femelles, pour les remettre dans la boîte aux mariages. Les femelles pondent immédiatement après leur accouplement, on recueille les œufs en les détachant avec l'ongle ou avec un couteau de bois, et on les dépose dans une petite boîte que l'on garde dans une chambre chauffée à 22 ou 25° C., dans laquelle on a soin d'entretenir de la vapeur d'eau et d'effectuer des arrosements, afin d'empêcher les œufs de se désséchər. Ils éclosent dix à douze jours après la ponte et de grand matin.

Dès que les chenilles paraissent, on place sur la boîte aux œufs des folioles d'Ailante sur lesquelles elles montent, et vers la fin de la journée on place ces folioles sur des bouquets de feuilles qui ont le pied dans l'eau, soit dans une bouteille, soit dans un baquet couvert d'une planche percée de petits trous. Ces précautions ont pour but d'entretenir la fraîcheur des feuilles et d'empêcher les petites chenilles de se noyer. Lorsqu'elles ont consommé leur provision on leur présente d'autres bouteilles remplies de feuilles sur lesquelles elles montent d'elles-mêmes.

Au bout de deux ou trois jours on peut placer les chenilles sur une haie d'Ailante, ce qui se fait en y déposant les feuilles sur lesquelles elles vivent ; et on n'a plus à s'occuper du soin de les nourrir; c'est le parti que l'on prend lorsqu'on fait une éducation en grand. Si on élève quelques chenilles seulement, dans le but d'avoir leurs papillons, on continue à les nourrir en captivité et à leur fournir des feuilles fraîches. Les petites chenilles étant placées sur les haies trouvent continuellement autour d'elles les vivres qui leur sont nécessaires ; mais elles ont des ennemis naturels contre lesquels il faut les défendre, car ces ennemis les mangeraient toutes, ou au moins n'en laisseraient guère ; ce sont les Fourmis, les Guêpes et les oiseaux insectivores. Au bout de peu de temps elles deviennent assez fortes pour n'avoir plus à craindre que ces derniers ennemis, que l'on doit éloigner en faisant garder

les chenilles par un enfant ou une femme qui surveille attentivement les haies et donne la chasse aux oiseaux. Les chenilles mangent à volonté, selon leur appétit, mettent un mois à acquérir toute leur croissance et pendant ce temps, elles changent quatre fois de peau. Leur accroissement étant terminé, elles filent leurs cocons qu'elles placent sur une feuille dont elles replient les bords longitudinaux pour le recouvrir en partie; pour mieux assurer sa stabilité elles prennent le soin de fixer la feuille et le cocon à la tige au moyen d'un ruban de soie. Cinq à six jours après la confection des cocons on en fait la récolte.

La chenille de l'Ailante, parvenue à toute sa taille, a 65 à 80 mill de longueur. Sa tête est jaune d'or et son corps d'un beau vert émeraude, excepté le dernier segment qui est jaune d'or. Tous les segments présentent deux rangs transversaux de six points noirs chacun et entre ces rangs une ligne transversale de six tubercules saillants ayant l'extrémité bleu d'outre-mer. Elles portent seize pattes, qui sont jaunes.

Le cocon qu'elle file est d'une forme allongée et effilée aux deux bouts; il est d'une couleur grise plus ou moins pâle et d'un tissu serré, long de 40 à 45 mill. sur 14 à 15 mill. de largeur. Il a une ouverture élastique à l'une de ses extrémités pour la sortie du papillon; ce qui n'empêche pas qu'on puisse le dévider par des procédés particuliers semblables à ceux qu'on emploie pour dévider les cocons du Ver-à-soie du mûrier dont le papillon est sorti.

La chrysalide de la chenille de l'Ailante est grosse, courte, subconique, longue de 24 mill. et large de 12 mill. aux épaules.

Le papillon qu'elle donne se classe dans la famille des Nocturnes, dans la tribu des Bombycites et dans le genre *Saturnia*. Son nom entomologique est *Saturnia cynthia*, Drur., et son nom vulgaire *Bombyx cynthia*, *Bombyx de l'Ailante*.

23. — *Bombyx (Saturnia) cynthia*, Drur. — Longeur du corps, 30 mill; envergure, 135 mill. La couleur générale est

cervine, c'est-à-dire, gris-verdâtre ou gris-jaunâtre. Les antennes sont pectinées dans les deux sexes et d'un gris-jaunâtre. La tête et le corselet sont de la couleur générale avec une légère tache blanche de chaque côté de la première et un collier blanc à la partie antérieure du second. Les ailes supérieures sont cervines, falquées à l'extrémité, portant au milieu une grande lunule étroite, transparente, bordée de noir en dessus, et de jaune en dessous. Elles sont traversées par une raie blanche bordée de rose vif à l'extérieur et de noir à l'intérieur qui touche l'une des extrémités de la lunule, et par une autre raie blanche brisée en forme de <, dont le sommet touche l'autre extrémité de la lunule, et les branches aboutissent aux bords externes et internes de l'aile dans le voisinage de la base ; elle est bordée de noir extérieurement. On voit, en outre, deux petites lignes blanches parallèles au dessous de la lunule qui réunissent les deux raies, et une petite ligne blanche fulgurale à l'angle apical aboutissant à une tache noire, ovale, bordée de blanc en dessus. Les inférieures sont de la même couleur que les supérieures et présentent au milieu une lunule transparente, bordée de noir en dessus, de jaune en dessous, enveloppée par une grande raie blanche bordée de rose à l'extérieur, de noir à l'intérieur, aboutissant par l'une de ses extrémités au bord interne près de l'extrémité de l'aile et par l'autre bout au même bord, non loin de la base et touchant le bord extérieur par le sommet de la courbure. L'abdomen est d'un gris-jaunâtre en dessus, avec trois lignes longitudinales de petites houppes de poils blancs. Le bord extérieur des secondes ailes présente des lignes brunes parallèles qui en suivent le contour et un rang de taches allongées, étroites, qui les accompagnent.

Ce papillon peut avoir une deuxième génération dans l'année; car les chenilles de cette deuxième génération peuvent éclore le 30 août et la récolte des cocons pourra se faire au commencement d'octobre si la saison est passable.

La soie du *Bombyx cynthia* est forte et de couleur grise. On

peut la blanchir et alors elle est susceptible d'être teinte et de prendre les couleurs les plus délicates. Les étoffes qu'on fabrique avec elle en Chine sont, pour ainsi dire, inusables.

Ce Ver-à-soie peut être regardé comme acclimaté en France ; il n'y a plus qu'à le multiplier pour en obtenir les cocons qu'on livrera à l'industrie, qui les dévidera en fils de la grosseur qu'elle jugera convenable, qu'elle teindra ensuite et tissera pour en fabriquer des étoffes pour les personnes qui voudront en faire usage. Il a pu s'acclimater parce que les cocons de la deuxième récolte passent l'hiver sans que leurs papillons en sortent, et que ces papillons éclosent à la fin de mai, lorsque les feuilles de l'Ailante sont développées et fournissent de la nourriture aux chenilles sorties des œufs. Il y a même une partie de la première génération qui ne donne ses papillons qu'au printemps suivant, après avoir passé l'hiver comme ceux de la deuxième éducation ; ce qui assure la perpétuité de l'espèce. Si l'on parvenait à l'élever en grand dans des chambres et à le rendre domestique, comme le Ver-à-soie du mûrier, sa culture serait plus assurée qu'en plein air et ses récoltes plus abondantes. On ne peut le laisser se propager en liberté sur les Ailantes, parce que les oiseaux détruiraient la majeure partie des chenilles, que des parasites les attaqueraient et vraisemblablement l'espèce disparaîtrait au bout de peu d'années. Il faut donc le défendre contre ses ennemis, et pour cela on garde les plus beaux cocons pour en obtenir les plus beaux papillons, dont on recueille les œufs ou la graine qu'on fait éclore comme on l'a dit, et au bout de quelques jours on sème les jeunes chenilles sur les haies d'Ailante en nombre proportionné à la quantité de feuilles et on les défend le mieux que l'on peut contre leurs ennemis.

L'Ailante a été introduit en France en 1751, où il s'est répandu dans les parcs comme arbre d'ornement. Ses feuilles sont longues, composées et formées de quinze paires de folioles lancéolées, opposées et terminées par une impaire. Il se multiplie très facilement de graines, de drageons, de fragments de racines mis en terre

et de boutures. Lorsqu'on le destine aux Vers-à-soie, on le plante en lignes, à la distance de 1 mètre dans chaque ligne et en laissant 2 mètres de distance entre les rangs. On plante ou on sème en mars ou en avril; on recèpe en hiver afin de faire pousser vigoureusement au printemps suivant. On élève ainsi des haies que l'on maintient à 1 m. 50 cent. de hauteur ou un peu plus, de manière que l'on puisse facilement récolter les cocons et que l'on puisse passer entr'elles pour surveiller les chenilles.

Si l'on veut avoir des renseignements plus détaillés sur les Vers-à-soie de l'Ailante, il faut consulter le petit traité de l'éducation de ces Vers, publié par M. Guérin-Meneville, qui a été leur introducteur et leur propagateur en France (1).

—

24. — Le Ver-à-soie du Ricin.
(SATURNIA ARRINDIA, Edw.).

Le Ver à-soie du Ricin est originaire de l'Inde, où il est élevé en domesticité et nourri avec des feuilles de Ricin, pour obtenir la soie de son cocon, qui est employé à la fabrication d'étoffes solides. Il a été transporté en France en 1854, dans l'espérance de l'y acclimater. En 1857, M. Guérin-Meneville ayant comparé la chenille, le cocon et le papillon qu'elle donne, appelé *Bombyx arrindia*, avec la chenille, le cocon et le papillon du *Bombyx cynthia*, a pensé que ces deux Lépidoptères forment deux espèces distinctes, quoiqu'ils présentent de nombreuses analogies. Cependant, comme ils s'accouplent ensemble et donnent des œufs féconds qui produisent des papillons dont les générations se perpétuent indéfiniment, on doit les regarder comme ne formant qu'une seule et unique espèce, puisqu'ils possèdent la propriété qui caractérise l'espèce, d'après la définition adoptée par les naturalistes. Les différences

(1) *Traité de l'éducation des vers-à-soie de l'Ailante et du Ricin*, par M. Guérin-Méneville, Paris, Bouchard-Huzard, rue de l'Eperon, 5.

qu'ils présentent proviennent des climats différents qu'ils habitent et de la nourriture diverse qu'on leur administre dans les deux contrées. Le Ver-à-soie du Ricin se nourrit très bien avec les feuilles de l'Ailante, et celui de l'Ailante mange de bon appétit celles du Ricin, et l'un et l'autre s'accommodent des feuilles du Chardon à foulon *(Dipsacus fullonum)*, ce qui les rapproche un peu. Mais ils présentent des différences notables dans leurs évolutions, qui s'opposent à ce que le premier, le Ver-à-soie du Ricin, soit élevé en France; la première et la plus considérable réside dans ses œufs qui ne passent pas l'hiver et éclosent pendant cette saison au moment où l'on n'a pas de feuilles pour nourrir les jeunes chenilles. Il donne au moins sept générations dans l'année, tandis que le Ver-à-soie de l'Ailante n'en donne que deux, et ses œufs se conservent pendant l'hiver. Les métis provenant dn mariage des deux espèces n'ont que quatre générations par an, et se rapprochent déjà du *Saturnia cynthia* par leur défaut de précocité; mais les œufs éclosent encore trop tôt et on n'a rien à donner à manger aux chenilles lorsqu'elles paraissent. Peut-être que si l'on accouplait le métis avec le vrai *Cynthia* on arriverait à une variété susceptible d'être nourrie en captivité dans notre pays; mais il est assez probable qu'on retomberait dans le vrai *Cynthia* que l'on peut regarder comme l'espèce primitive. Il résulte de la nature du *Bombyx arrindia* qu'il ne peut être cultivé sous notre climat; qu'il a besoin de contrées plus chaudes pour se conserver; de celles où le Ricin ne perd jamais ses feuilles et offre une nourriture assurée aux jeunes chenilles au moment où elles éclosent, soit en été, soit en hiver, comme l'Algérie, le midi de l'Italie, l'Espagne, etc.

Les différences que l'on signale entre les deux espèces à toutes les phases de leur vie sont les suivantes :

Les œufs de l'*Arrindia* sont entièrement blancs ; ceux du *Cynthia* sont blancs, tachés de noir.

La chenille de l'*Arrindia* est entièrement verte, avec les points noirs et les tubercules que l'on remarque sur celle du

Cynthia, mais cette dernière a la tête et le dernier segment jaune d'or.

Le cocon de l'*Arrindia* a la même forme que celui du *Cynthia,* mais il est d'un roux très vif, tandis que ce dernier est gris.

Le papillon de l'*Arrindia* est plus petit que celui du *Cynthia ;* son abdomen est entièrement blanc et plucheux. La couleur générale du fond des ailes est la même dans les deux; mais la raie blanche transversale qui partage les quatre ailes en deux portions est bordée extérieurement de gris-rougeâtre terne dans l'*Arrindia* et de rose vif dans la *Cynthia.* La lunule de quatre ailes est plus courte dans le premier que dans le deuxième, et l'espace brun qui se trouve au-dessus dans les supérieures est très court, à peine plus long que large dans l'*Arrindia.*

On peut voir par la comparaison des deux espèces que les différences qu'on y remarque portent sur la taille, sur la couleur et la précocité, qui peuvent dépendre du climat et de la nourriture et qui ne suffisent pas pour constituer des espèces distinctes.

Le Ver-à-soie du Ricin vit en plein air sur cette plante, et aussi sur l'Ailante, mais il vaut mieux le nourrir avec la première que sur la seconde. On fait éclore les œufs dans une boîte à éclosion tenue dans une température convenable et on nourrit les jeunes chenilles sur des feuilles tenues le pétiole dans l'eau. Au bout de deux ou trois jours on les porte sur les Ricins et on leur laisse la liberté de prendre à leur gré la nourriture, selon leur appétit, de croître et de changer de peau, ainsi que la nature le commande, et de filer leur cocon lorsque le moment est venu. On récolte ces derniers cinq ou six jours après leur formation. On a soin de défendre les chenilles contre les oiseaux de jour et de nuit qui en feraient leur proie en tirant sur eux des coups de fusil pendant le jour et en faisant un bruit de chaudrons pendant la nuit.

La soie du cocon de l'*Arrindia* est rousse ; mais elle se blanchit facilement, et prend ensuite toutes les nuances qu'on veut lui donner. Les cocons, semblables par la forme à ceux du *Cynthia,* sont percés à l'une de leurs extrémités, comme les masses des pé-

cheurs, pour la sortie du papillon, et on les dévide par le même procédé employé au dévidage de ces derniers.

Le Ricin ou Palma-Christi *(Ricinus communis)*, réussit très bien en France ; il est cultivé dans les départements méridionaux pour obtenir sa graine dont on fait de l'huile. Sa culture est facile, on le sème en pleine terre en rangs espacés de 70 cent. à 1 mètre en espaçant les pieds de 50 à 70 cent. La graine doit être recouverte de 2 cent. de terre.

Le nom entomologique du Ver-à-soie du Ricin est *Bombyx (Saturnia) arrindia*, Edw.

—

25. — Le Ver-à-soie Toussah.

(SATURNIA MYLITTA, Drury.).

M. le docteur Boisduval, dans son *Essai d'Entomologie horticole*, fait mention du *Bombyx mylitta* comme provenant d'une chenille dont la soie est utilisée dans l'Inde pour la fabrication des étoffes. « Ce grand Bombyx, appelé *Toussah* par les Indiens, donne un cocon souvent plus gros qu'un œuf de pigeon, composé d'une soie très forte et abondante, mais qui n'est pas apte à faire ces beaux tissus que l'on obtient avec la soie de la Chine. Les Indiens en font des étoffes grossières qu'ils appèlent *Korah* employées par les Européens qui résident au Bengale pour vêtements d'été ou pour couvrir des meubles. Au reste le *Toussah* ne s'élève pas en domesticité dans l'Inde, comme nos vers-à-soie. On recueille les cocons à l'état sauvage, et l'on fait accoupler les papillons dont on veut avoir la graine. Dès que les œufs sont éclos on transporte les petites chenilles dans les jungles (bois épais) et on les place sur les arbres destinés à les nourrir, dont les principaux sont les *Terminalia alata* et *tomentosa* quelques *Ziziphus* et surtout une plante que nous ne connaissons pas, qui porte le nom Hindostani de *Koosun*, et qui paraît être le *Carthamus tinctorius*, selon l'opinion de l'un de nos savants Indianistes. Lorsque l'éducation est terminée, les Indiens détachent les cocons, les entassent dans

des corbeilles ou dans des sacs et les portent au marché ; puis ils coupent les arbres à la hauteur d'environ 1 m., pour la commodité des gardiens qui doivent surveiller les chenilles l'année suivante. Le Toussah abonde dans une grande partie du Bengale, jusqu'à l'Himalaya, principalement dans les districts de Ramgurh et Hazarubaugh. »

Les œufs du *Bombyx mylitta* sont un peu ovales, longs de 3 mill., d'un jaune-brunâtre assez pâle, et entourés sur leur plus grand diamètre de deux bandes brunes bien marquées.

Dans le premier âge, c'est-à-dire, depuis l'éclosion jusqu'à la première mue, la petite chenille a le corps d'un jaune-vif; le premier segment porte en dessus une grande tache noire et quatre tubercules jaunes rangés en ligne transversale ; les autres segments ont chacun six tubercules jaunes disposés en lignes transversales, et en outre, de chaque côté, trois petits traits noirs et courts. La tête et les pattes, écailleuses, sont rousses ; les pattes, membraneuses, sont d'un jaune sale avec une forte tache noire au côté externe ; les tubercules médians des troisième et onzième segments sont noirs et le dernier présente trois taches noires, une médiane èt deux latérales. Tous les tubercules portent au sommet de longs poils divergents.

Au deuxième âge, c'est-à-dire après le premier changement de peau, cette chenille a 12 mill. de longueur ; elle est d'un vert tendre, un peu jaunâtre en dessous ; la tête, les pattes écailleuses sont d'un brun roussâtre, le premier segment présente quatre taches noires distinctes et le dernier trois taches noires notablement grandes ; tous les tubercules sont d'un jaune-orangé vif, avec l'extrémité de ceux des quatre rangs supérieurs noire ; le côté externe des pattes membraneuses est marqué d'une grande tache noire.

Au troisième âge, la chenille a environ 32 mill. de longueur, et elle est d'un beau vert frais ; ses côtés présentent une ligne longitudinale jaune ; tous ses tubercules sont d'un beau jaune-orangé

vif, mais les deux supérieurs des troisième et quatrième segments ont leur extrémité noire. La tête, les pattes écailleuses et le bord des pattes membraneuses sont d'un brun-roussâtre et le côté externe de ces pattes est marqué de huit points noirs. La tache noire du dernier segment n'est plus qu'une mince ligne noire et celle des côtés des dernières pattes membraneuses forme un long triangle qui atteint le onzième segment. Tous les tubercules sont couronnés d'une aigrette de longs poils.

Au quatrième âge elle atteint environ 70 mill. de longueur. Elle est d'un beau vert et a le corps épais; les côtés portent une ligne longitudinale jaunâtre qui commence au quatrième segment et se continue jusqu'à la tache noire triangulaire du dernier. Les deux rangs de tubercules dorsaux sont bien saillants, d'une belle couleur orangé à reflets dorés; les deux rangs des côtés sont d'un beau bleu d'outremer très luisant, et il y a rarement des taches argentées aux côtés des cinquième et sixième segments. La tête, les pattes écailleuses et le bord des membraneuses sont d'un roux lavé de vert.

Au cinquième âge la chenille arrive à 85 mill. de longueur, avec une épaisseur proportionnée; elle ressemble à ce qu'elle était à l'âge précédent. Elle conserve sa forme allongée et tous ses beaux tubercules qui sont dorés, avec l'extrémité d'un beau violet couronné de longs cils blancs. Les taches argentées des côtés sont grandes, très brillantes, et les points noirs persistent au côté externe des pattes membraneuses.

Cette chenille a beaucoup de ressemblance avec celle du Bombyx Yama-maï: elle en diffère cependant par des caractères assez tranchés que l'on remarque en les comparant (1).

Le cocon qu'elle file sur l'arbre dont elle a rongé les feuilles est long de 45 mill., et se prolonge en un pédicule assez sembla-

(1) *Notice sur l'éducation du ver-à-soie du chêne ou yama-maï*, par M. Guérin-Méneville.

ble au pétiole d'une feuille qui serait terminé par une boucle et long de 50 mill. environ; il est ovale, non enveloppé de bourre et suspendu à une branche par la boucle qui embrasse cette dernière.

Le papillon qui en sort est de la même famille et du même genre que les précédents; son nom entomologique est *Saturnia mylitta* et son nom vulgaire *Bombyx mylitta, Bombyx Toussah.*

25. — *Saturnia mylitta,* Drury. — *Mâle*, Longueur, 33 mill.; envergure, 150 mill. Il est d'un fauve ocracé-pâle. Les antennes sont fortement pectinées, d'une couleur un peu plus foncée que le corps. La tête est petite et fauve. Le corselet est grisâtre en devant et fauve dans le reste de son étendue. Le corps est épais, ové-conique. Les ailes supérieures sont falquées au sommet, d'un fauve-ocracé, avec le bord antérieur grisâtre, depuis la base jusque vers le sommet: on y voit au-delà du milieu un grand œil rond entouré d'une ligne noire, ayant l'iris sombre et la prunelle vitrée; une raie transversale près de la base, d'un rouge sombre, bordée d'une ligne blanche antérieurement et une raie rougeâtre bordée extérieurement d'une raie blanche, près du bord extérieur et presque parallèle à ce bord. Les ailes inférieures sont de la même couleur que les supérieures et présentent, vers le centre, un œil à prunelle vitrée, semblable à celui de ces ailes, une bande transverse rougeâtre, bordée de blanc entre la base et l'œil et une bande de même couleur parallèle au bord extérieur entre ce bord et l'œil.

La femelle est plus grande que le mâle; ses antennes sont courtement pectinées; son abdomen est cylindrique, ses ailes antérieures sont beaucoup moins falquées et sont plus obtuses; la couleur générale est plus pâle et de nuance isabelle. Les yeux et les bandes sont comme chez le mâle.

Ce grand et beau papillon ressemble beaucoup au *Bombyx Yama-maï,* dont l'histoire est donnée à l'article suivant, mais il

forme une espèce distincte comme le prouve la différence de leurs cocons (1).

---

26. — Le Ver-à-soie Yama-maï.

(SATURNIA YAMA-MAI, Guér.)

Le Ver-à-soie Yama-maï est originaire du Japon et du nord de la Chine, dont le climat a quelque rapport avec le nôtre. Son nom de Yama-maï signifie, en Japonais, ver des montagnes. On peut le nourrir avec des feuilles de chêne, de châtaignier, de frêne, de cognassier, d'alisier et d'autres arbres, mais c'est le chêne qui lui convient le mieux et il s'accommode également bien de toutes les espèces qui croissent en France. L'insecte parfait ressemble beaucoup au *Toussah,* avec lequel plusieurs auteurs l'ont confondu ; mais il est bien distinct par la forme de son cocon qui n'a pas, comme chez le *Toussah*, une espèce de pédicule en forme d'anse.

Ce nouveau Ver-à-soie peut être regardé comme acclimaté en France quoiqu'il n'y ait été importé que depuis 1861 et 1862. C'est par surprise et pour ainsi dire en la dérobant qu'on a pu se procurer de sa graine ; car, au Japon, il y avait alors peine de mort contre celui qui en exporterait. On l'a élevé en chambre et en plein air sur une grande échelle et on a obtenu une belle et forte soie susceptible de prendre toutes les couleurs et de former toute espèce de tissus.

Les œufs sont pondus par le papillon femelle pendant le mois d'août ; ils sont ovales, longs de 3 mill., d'un brun plus ou moins

(1) J'ai ouï dire à M. Guérin-Meneville qu'il avait nourri la chenille du *Bombyx mylitta* avec des feuilles de chêne dont elle s'était très bien accommodée et qu'il en avait obtenu de beaux cocons. Bien que ce bombyx éclose naturellement dans les mois de février, mars et avril, on a pu retarder l'éclosion de ses œufs jusqu'à la fin de mai, époque de l'apparition des feuilles de chêne, et que les œufs provenant de ces papillons n'éclosent plus qu'au moment de l'épanouissement des feuilles du chêne, ce qui permet de les nourrir avec la plus grande facilité.

foncé et couverts de granules noirs. Cette couleur est due à un enduit gommeux qui les recouvre au sortir du ventre de la mère et qui sert à les fixer au corps sur lequel elle le dépose. Débarrassés de cet enduit ils sont blancs.

Un mois après la ponte la petite chenille est formée dans l'œuf, mais elle n'en sort qu'au printemps. On doit en retarder l'éclosion autant que possible jusqu'à la sortie des feuilles dont elle se nourrit et pour cela conserver les œufs dans un lieu frais et aéré.

Pendant son premier âge, c'est-à-dire, jusqu'à son premier changement de peau, la petite chenille est jaune, rayée de cinq lignes longitudinales noires. Elle a la tête, le premier segment et les six pattes écailleuses d'un roux couleur d'acajou, et présente trois grandes taches noires sur le dernier; tous les segments du corps portent des tubercules saillants disposés en lignes transversales, savoir, quatre sur le premier et six sur les suivants, les supérieurs généralement jaunes et les autres noirs. Les pattes sont au nombre de seize.

On place les chenilles à mesure qu'elles éclosent sur des petits chênes élevés en pots ou sur des branches plantées dans un baquet rempli d'eau que l'on renouvelle tous les jours où tous les deux jours, en ayant soin de disposer les choses de manière que les chenilles ne puissent pas tomber dans l'eau et se noyer. Le premier âge dure huit à dix jours après, lesquels les chenilles cessent de manger et paraissent dormir; ce sommeil dure de 48 à 60 heures et est suivi du premier changement de peau.

A son deuxième âge la chenille a déjà 12 mill. de longueur. Elle est d'un vert tendre un peu jaunâtre et porte une ligne longitudinale jaunâtre de chaque côté; tous les tubercules sont jaunes; la tête, les pattes écailleuses, et les trois grandes taches du dernier segment sont d'un brun-roussâtre. Elle mange pendant neuf jours, après lequels vient un sommeil de trois jours, qui est suivi du deuxième changement de peau. On ne doit pas la laisser manquer de nourriture.

Au troisième âge, elle a 32 à 34 mill. de longueur. Elle est d'un

beau vert frais, avec une ligne longitudinale jaune de chaque côté. La tête, les pattes écailleuses et l'extrémité des pattes membraneuses sont d'un roux un peu fondu de vert; tous les tubercules supérieurs sont jaunes; ceux du rang inférieur sont d'un beau bleu d'outremer; le dernier segment ne porte plus de tache supérieure, mais les latérales se sont étendues et sont devenues triangulaires; tous les segments sont séparés. Le troisième âge dure dix à onze jours d'alimentation et 60 à 72 heures de sommeil, après lesquels s'opère le troisième changement de peau.

Au quatrième âge, la chenille a 70 mill. de longueur, et est grosse à proportion. Elle est d'un beau vert transparent dans certains endroits, comme un grain de raisin; le corps est épais, trapu et plus bossu en avant; les tubercules se voient à peine et ne présentent plus que des vestiges de la couleur de la peau et les aigrettes de poils dressés qui les surmontent; les côtés du corps sont parcourus par une raie jaunâtre qui commence au quatrième segment et vient se confondre avec la pointe du grand triangle postérieur qui est alors d'un brun-noirâtre. La tête et les pattes écailleuses, ainsi que le bord des membraneuses, sont d'un roux lavé de vert; et l'on voit de chaque côté des cinquième et sixième segments une belle tache argentée, située au-dessus de chaque stygmate; les segments son profondément séparés. Pendant le quatrième âge on compte treize jours d'alimentation et quatre jours de sommeil suivis du quatrième changement de peau.

Au cinquième âge, après la quatrième mue, la chenille atteint 85 mill. de longueur et une épaisseur proportionnée, elle est semblable à ce qu'elle était à l'âge précédent, si ce n'est que les tubercules ont complétement disparu et que les taches argentées des côtés ont augmenté de largeur. Cette dernière période de sa vie se compose de seize à dix-huit jours d'alimentation, quatre jours employés à filer son cocon, puis six jours de repos, à la suite desquels s'opère le changement en chrysalide.

La première chenille élevée en France, par M. Guérin-Méne-

ville, provenant d'œufs du Japon, a commencé à filer son cocon le 5 juillet ; elle était née le 15 avril, ce qui fait quatre-vingts-deux jours entre ces deux époques. Il s'est écoulé ensuite cinquante-un jours entre la formation du cocon et la sortie du papillon. Si l'on ajoute ensemble les durées des divers âges indiqués plus haut on ne trouve que soixante-treize jours. Pour rendre compte de cette différence entre les deux durées de la vie de la chenille, il faut savoir qu'après chaque mue cette dernière s'abstient de manger pendant un certain temps jusqu'à ce qu'elle ait repris des forces et que ses organes soient assez consolidés pour prendre de la nourriture, et que ces abstinences n'ont pas été comptées.

On a remarqué que les chenilles provenant d'œufs pondus par des papillons élevés en France diffèrent un peu par leurs nuances de celles produites par les œufs venant du Japon.

Le cocon du *Yàma-maï* est entier, d'un jaune-verdâtre, entouré d'une bourre d'un blanc-jaunâtre ; il est ovale, long de 40 mill. et plus, et ne présente pas de pédoncule, comme ceux du *Mylitta*, du *Pernyi* et du *Bauhiniæ ;* ce pédoncule est remplacé par un simple cordon applati résultant de la soie au moyen de laquelle la chenille se fixe au rameau ou aux feuilles entre lesquelles elle le construit. Ce cordon rappelle un peu celui du *Saturnia Bauhiniæ,* mais chez cette espèce cet appendice est beaucoup plus allongé. Le cocon du *Yama-maï* peut se dévider dans l'eau bouillante qui dissout la gomme qui l'imprègne et lui donne sa solidité. On en tire un fil de 800 à 1,000 mètres de longueur ; ce fil est double, composé de deux brins collés ensemble.

On peut s'étonner qu'un papillon puisse percer un cocon fermé de toute part et formé d'un tissu épais, serré et très solide. La nature a pourvu à cette difficulté en donnant à la chrysalide un réservoir de liqueur dissolvante pour ramollir ce tissu et permettre au papillon de s'ouvrir un passage pour sortir.

Ce papillon entre dans le genre *Saturnia* comme le précédent ;

son nom entomologique est *Saturnia Yama-maï* et son nom vulgaire *Bombyx Yama-maï*.

26. — *Saturnia Yama-maï*, Guér. — *Femelle*. Longueur, 40 mill.; envergure, 150 mill. Il est d'un jaune d'ocre. Les antennes sont jaunâtres, faiblement pectinées. La tête est fauve. Le devant du corselet est grisâtre et le reste jaunâtre. L'abdomen est oblong, cylindrique, épais, terminé en pointe obtuse. Les ailes supérieures sont un peu falquées au sommet, d'un jaune-d'ocre; la côte est bordée d'un brun-grisâtre depuis la base jusqu'aux 3/4 de la longueur, on y voit près de la base une raie anguleuse rougeâtre, bordée d'une ligne blanche à l'intérieur; au-delà du milieu, un grand œil circulaire ayant la prunelle vitrée, l'iris brunâtre entouré d'une ligne blanche, puis d'une ligne rougeâtre du côté de la base de l'aile, du côté du sommet l'iris est d'un jaune-brun bordé d'une ligne noire. Près du bord extérieur on voit une raie transversale violâtre, bordée de blanc extérieurement. Les ailes inférieures sont de la même couleur que les supérieures et sont marquées d'une raie onduleuse rougeâtre près de la base d'un œil à prunelle vitrée au milieu, à peu près pareil à celui des supérieures, mais, avec les raies rouges plus larges et plus foncées et une grande tache noire oblongue, faisant partie de la ligne noire extérieure et d'une bande parallèle au bord postérieur, formé d'une raie noire bordée d'une raie blanche liserée d'orange.

Le mâle est un peu plus petit que la femelle; ses antennes sont plus longues et plus fortement pectinées; son abdomen est ové-comique et ses ailes supérieures sont beaucoup plus falquées, ses couleurs sont plus foncées.

—

Education du Ver-à-soie du chêne, telle qu'elle est pratiquée dans la province de Higo (île du Kiu-Süo), Japon.

L'éclosion des œufs de Yama-maï correspond à la reprise de la végétation du chêne, qui est l'essence d'arbre sur laquelle il se

nourrit. Ainsi elle a lieu, suivant les climats du 15 au 20 mai, mais on peut la retarder d'une façon notable en soustrayant, aussi complétement que possible, les œufs à la chaleur et au mouvement et ne leur laissant que la quantité d'air strictement indispensable.

Voici comment on les conserve, notamment à l'Ile de Kiu-Sûo, où ils sont aussi acclimatés depuis un an, d'après les pratiques suivies dans la principauté d'Etisen d'où ils sont originaires.

Le papillon du Yama-maï est très grand et il a les ailes très fortes; en outre il ne fixe pas ses œufs comme le papillon du Ver-à-soie du mûrier; il les pond même en volant; aussi pour empêcher sa fuite et pour éviter toute perte d'œufs, on étend sur le plancher d'une chambre très propre et très claire une natte très fine ou une toile; on dispose dans cette chambre quelques vases de sucre ou de miel; on en ferme les ouvertures avec des filets, après y avoir placé la quantité de cocons que l'on juge à propos. C'est ici le lieu de dire que l'on reconnaît facilement les mâles des femelles d'après leurs dimensions, ces dernières étant les plus grandes.

Tant que dure la vie des papillons on ne doit pas entrer dans la chambre; dés qu'elle est terminée, on enlève les filets avec précaution de peur qu'il ne se trouve quelques œufs déposés dans leurs mailles et l'on recueille ceux qui sont déposés sur la toile du plancher et ailleurs. On doit avoir soin de ne pénétrer dans la chambre que les pieds nus.

La récolte faite, on prend des petits vases ou des coupes de porcelaine et dans chacune on met un certain nombre d'œufs, (dans une petite tasse à café, par exemple, on pourrait en mettre de 100 à 130), on les ferme avec du papier, et on les réunit ensuite par nombre variable dans des pots de jardin, en terre ou en porcelaine; enfin ces pots sont eux-mêmes fermés d'une planchette et enfouis dans la terre à une profondeur suffisante pour que la gelée ne puisse pas les atteindre. (Le plus grand froid dans l'Ile

de Kiu-Suo ne dépasse pas 8 ou 9 degrés centigrades au-dessous de zéro).

On n'a plus alors qu'à attendre le printemps.

L'éducation de Yama-maï peut être faite de deux façons différentes : 1° en liberté; 2° dans une chambre. Quant aux développement du Ver-à-soie à l'état entièrement sauvage, il n'en peut être question, puisque dans ce cas l'homme n'a aucune action sur lui.

1° *En liberté.* — Dès que les premières feuilles du Chêne commencent à poindre, on exhume les vases qui contiennent les œufs. On prend alors des planches de bois entièrement minces, on les enduit d'un côté d'une légère couche d'eau et d'amidon, et sur cette colle on place les œufs; puis on transporte ces planchettes sur les chênes, sur les branches desquels on les fixe à proximité des rameaux de feuilles. Au bout de quelques jours les chenilles sont développées et, suivant l'arbre dans sa croissance, abandonnent successivement les feuilles anciennes pour les nouvelles; elles arrivent presque toutes en même temps au moment de leur sommeil et à la fin de la végétation du chêne. Il leur a fallu pour cela cinquante jours. Les cocons sont alors nécessairement suspendus à l'extrémité de toutes les branches, et l'arbre ressemble à un prunier chargé de ses fruits.

Cette éducation serait de beaucoup préférée à l'autre par les sériciculteurs japonais, en ce que les cocons qui en proviennent sont plus grands et plus lourds, (les cocons ont aussi une couleur vert-clair très prononcée, qui diffère des cocons élevés en chambre, laquelle est jaunâtre), si elle n'avait pas quelques inconvénients très-graves. Ainsi quelque précaution que l'on prenne, il est impossible d'empêcher les oiseaux de dévorer une grande partie des vers; ensuite la récolte des cocons sur les chênes qui sont plus ou moins grands est très difficile. Cependant ces inconvénients ne sont pas inévitables; à Etisen, il y a des éducateurs qui se sont créé des plantations de chêne qu'ils tiennent trés petits et qu'ils couvrent de filets.

2° *Dans la chambre.* — D'après cette méthode, il est nécessaire d'avoir dans la chambre des chênes en pots que l'on tient constamment plein d'eau pendant toute la durée de l'éducation et exactement recouverts d'une planchette de peur que les vers, que l'on placera ensuite sur l'arbre, venant à tomber, ne se noyent. Quelques personnes se sont avisées de remplacer ces plans de chêne par des rameaux qu'elles remplacent de temps en temps, et cet essai a très bien réussi.

Dès que les chenilles sont écloses, on leur présente quelques feuilles tendres de chêne sur lesquelles elles ne tardent pas à monter, puis on transporte ces feuilles sur les chênes. Les soins à donner alors à l'éducation se bornent à recueillir les vers qui pourraient être tombés de l'arbre, à les y replacer et à en entretenir l'eau fraiche dans les vases.

Les vers commencent à filer au bout de cinquante jours. La confection du cocon demande environ huit jours. Huit jours après commence le travail de transformation en papillon.

Toutes les espèces de chêne sont également propres à l'alimentation du *Yama-maï*.

Ces données sont littéralement extraites d'une note remise par l'un des chefs sériciculteurs du prince de Higo ou des renseignements verbaux fournis par ce même chef sériciculteur (1).

Ce Ver-à-soie peut être considéré comme acclimaté en Europe. M. le comte de Breton a élevé en grand le *Bombyx Yama-maï*, en 1866, dans les provinces d'Autriche, de Moravie et d'Esclavonie. Il a obtenu un grand nombre de cocons qu'il a fait dévider à quatre brins; ce qui lui a donné une soie forte et brillante qu'il a envoyée à Paris pour l'Exposition universelle de 1867. Il a, en outre, récolté beaucoup de graine provenant des papillons nés et nourris dans le pays, laquelle n'éclora qu'à l'époque de l'épanouissement des feuilles du chêne.

(1) Notice sur l'éducation du ver-à soie du chêne ou *Yama-mai* par M. Pompe van Murt de Woort, publiée par M. Guérin-Méneville, 1862.

En France, M. C. Personnat s'est beaucoup occupé de l'éducation du *Bombyx Yama-maï* et a obtenu un succès complet dans les nombreuses expériences qu'il a faites, depuis l'introduction de ce Ver-à-soie, expériences exécutées sur une très grande échelle. La soie qu'il a obtenue donne de bonnes et fortes étoffes, et elle peut recevoir toutes les nuances de couleurs. Il a publié un traité sur l'histoire, l'éducation de ce Bombyx et sur ses produits, que l'on doit consulter si l'on veut se livrer à sa culture; il est le résultat de son expérience et des observations qui doivent diriger dans la pratique (1), et l'on est sûr de réussir si on se conforme à ses prescriptions. Il serait à désirer qu'on l'introduisît dans les forêts de la France, où il se propagerait et vivrait à l'état sauvage et on en récolterait les cocons sur les chênes.

Pour obtenir les œufs et la graine qui doit reproduire l'espèce, on se procure une caisse en toile de canevas soutenu par des cadres en bois, fermée aux deux bouts, d'une dimension proportionnée au nombre des papillons qu'on veut y faire éclore. On y met les cocons conservés dans le but de la reproduction. Les papillons sortent le soir, s'accouplent, et les femelles, débarrassées des mâles, pondent leurs œufs par petits groupes sur le canevas.

Lorsque la ponte est achevée on détache les œufs avec un grattoir ou un couteau de bois et on les met par petite quantité dans des boîtes percées de petits trous d'épingles pour l'aération et on les conserve dans un lieu frais. On fera bien de ne récolter les œufs que dans le mois de décembre ou janvier.

—

27. — Le Ver-à-soie de Perny.

(SATURNIA PERNYI, Guér.).

Le *Bombyx de Perny* ressemble beaucoup au *Bombyx Yama-maï* dont on vient de parler et dont il n'est peut-être qu'une

(1) Le ver-à-soie du chêne (*Bombyx Yama-mai*) son histoire, son éducation, 4e édition, Paris, librairie agricole, rue Jacob, 26, 1868.

variété. Il se trouve dans le nord de la Chine d'où il a été apporté en France depuis peu d'années. Sa chenille vit sur le chêne et se nourrit de ses feuilles. Ses œufs éclosent naturellement chez nous à une époque où nos chênes n'ont pas encore de feuilles et l'on n'a rien à donner à leurs petites chenilles qui meurent de faim. Il est probable que si on s'en occupait avec autant de zèle et d'intelligence qu'on a mis dans l'éducation du Yama-maï, qu'on parviendrait à retarder l'éclosion des œufs jusqu'à la pousse des feuilles du chêne ou qu'on découvrirait quelqu'autre végétal qui pourrait les nourrir jusqu'au moment où ces feuilles se développent.

L'œuf du *Bombyx Pernyi* est un peu ovale, long de 3 mill. et d'un brun uni plus ou moins foncé. Je ne connais pas la chenille qui en sort, ni les diverses modifications qu'elle subit pendant ses mues, ni la durée des divers es de sa vie. Il parait qu'elle est rebelle à la domestication, qu'elle vit en liberté dans les bois et qu'on ne la connaît qu'à l'état sauvage. On cherche et on récolte ses cocons sur les chênes. Ces derniers sont ovales, longs de 45 mill., fermes, tissus d'une soie grise et terne, un peu grossière, fortement enduits d'une gomme très dure qui ne se dissout pas dans l'eau chaude, mais dans un bain bouillant de potasse, ce qui altère un peu la soie lorsqu'on la dévide. L'insecte passe l'hiver à l'état de chrysalide dans son cocon, ce qui est beaucoup moins commode pour le transport à l'étranger que s'il hivernait à l'état d'œuf. Dans son pays natal on en tire une soie brune avec laquelle on fabrique des étoffes.

Le papillon appartient au même genre que les précédents. Son nom entomologique est *Saturnia Pernyi* et son nom vulgaire *Bombyx de Perny*.

27. — *Saturnia Pernyi,* Guér. — *Mâle.* Longueur, 26 mill.; envergure, 130 mill. Il est de couleur isabelle un peu rougeâtre. Les antennes sont fortement pectinées et brunâtres. La tête est de la couleur générale. La partie antérieure du corselet est

d'un brun-grisâtre ; le reste est de la couleur générale. L'abdomen est ovoïde, de cette même nuance, c'est-à-dire, isabelle légèrement rougeâtre. Les ailes supérieures sont falquées de couleur isabelle légèrement rougeâtre ; la côte est bordée de brun-grisâtre jusqu'aux 3/4 de sa longueur ; on y voit un grand œil rond situé un peu au-delà du milieu, ayant la prunelle vitrée, l'iris à peu près de la nuance du fond, entourée d'une ligne rougeâtre, bordée de blanc à l'intérieur ; du côté de la base de l'aile, est une raie vineuse bordée d'une raie blanche le long du bord extérieur et parallèlement à ce bord. Les ailes inférieures ressemblent, pour la couleur, les yeux et la bande du bord, aux supérieures, mais l'œil est très rapproché de cette bande et la touche presque.

La femelle est un peu plus grande que le mâle, et sa couleur un peu plus pâle ; ses antennes sont courtement pectinées ; son abdomen est cylindrique, arrondi au bout et ses ailes, moins falquées, plus obtuses au sommet.

Les trois *Bombyx mylitta, Yama-maï et Pernyi,* varient un peu pour la couleur et la grandeur ; on trouve des individus dans chaque espèce où la nuance est entièrement la même. Quoiqu'ils se ressemblent beaucoup il est vraisemblable qu'ils forment trois espèces distinctes ; parce que le *Mylitta* ne vit pas sur le chêne et que sa chenille se nourrit des feuilles de végétaux tout à fait différents de cet arbre ; parce que l'œil des ailes inférieures du *Pernyi* touche presque la bande du bord terminal de ces ailes, ce qui n'a pas lieu chez les deux autres ; parce que l'œil des ailes inférieures du *Yama-maï* est contigü à une grande tache noire qu'on ne voit pas sur les deux autres. S'il arrivait cependant que le *Yama-maï* et le *Pernyi* pûssent s'accoupler et donnâssent des produits perpétuellement féconds, on devrait les regarder comme ne formant qu'une seule espèce.

—

28. — Le Bombyx du Bauhinia.

(SATURNIA BAUHINIÆ, Bdv.).

M. Lucas a donné, dans les Annales de la Société entomologique de France, une notice sur la *Saturnia Bauhiniæ* de laquelle j'extrais les détails suivants (1). Ce grand Bombyx habite le Sénégal et sa chenille vit sur les arbustes appelés *Bauhinia*, à ce que l'on croit. Il est éclos à Paris pendant le mois de juillet, de cocons venus de Saint-Louis, du Sénégal. Les papillons n'ont pas voulu s'accoupler en captivité et les œufs pondus par les femelles sont demeurés inféconds et n'ont pas produit de chenilles. Ces œufs sont ovalaires, blancs, lisses et longs de 1 mill. 1/2. Ils sont fixés au lieu où ils ont été pondus par un liquide gluant qui les couvre entièrement. Les chenilles ne sont pas décrites par M. Lucas.

Le cocon qu'elle file a 48 mill. de longueur et a la forme d'un ovale allongé dont l'extrémité antérieure est sensiblement acuminée avec l'ouverture préalable très peu apparente et garnie de soie plus ou moins entre-croisée ; cette extrémité se prolonge en une sorte de pédoncule, déprimé, flexible, plus ou moins long qui vient s'attacher aux pétioles des feuilles du *Bauhinia* en entourant une ou deux fois les rameaux de cette plante auxquels il est suspendu comme un fruit. Il est d'un blanc-grisâtre, revêtu extérieurement d'une soie serrée et gommeuse qui le rend dur, résistant au toucher et le fait paraître brillant. Quand on ouvre cette enveloppe, qui est très solide, on aperçoit le cocon proprement dit formé d'une soie plus lâche, d'une couleur tirant sur le roussâtre; il est peu épais, pauvre en matière soyeuse et revêtu en dedans d'une sorte de vernis roussâtre.

Le papillon sort de son cocon par l'ouverture située à l'extrémité qui touche le pédoncule.

(1) *Ann. Soc. Ent.* 1862, p. 727.

M. Lucas renvoie pour la description de la femelle à l'Iconographie du règne animal de Cuvier, p. 506, et donne une description comparative du mâle.

28. — *Saturnia Bauhiniæ,* B.d.V. — *Mâle.* Envergure, 9 cent. Il est plus petit que la femelle dont l'envergure est moyennement de 10 cent. Les premières ailes sont plus falquées et d'un rougeâtre-vineux plus foncé; la bande transverse blanche située au-delà du milieu et qui vient se réunir à un grand espace blanc occupant plus que toute la partie inférieure de l'aile, est bien plus étroite que chez la femelle; la tache ovalaire en partie jaune, en partie transparente située au milieu et dans l'angle formé par le blanc, est plus petite et ordinairement plus étroite; l'œil noir, bordé d'atomes blancs et bleus en dedans, et qui se voit à l'extrémité de l'aile est aussi bien moins grand; il en est de même du zig-zag qui est en-dessus, et qui dans le mâle est plus petit et plus faiblement accusé. Les secondes ailes ont la même forme que celles de la femelle, mais sont plus petites; la couleur vineuse paraît plus foncée ainsi que les atômes blancs ; quant à la bordure orangée, dentelée, dans laquelle il y a une rangée de taches noirâtres et une ligne noire plus extérieure, tous ces dessins sont plus petits et moins nettement accusés que chez la femelle. La tache transparente au-delà du milieu et qui est bordée de bleu, de jaune et de noir, est plus fortement ovalaire que dans la femelle. Le dessous des quatre ailes est semblable au dessus ; cependant les atômes blancs répandus dans la couleur vineuse sont plus nombreux, plus grands, plus fortement accusés qu'en dessus. Les antennes sont plus fortement plumeuses; l'abdomen est plus court et sensiblement plus petit.

Ce Bombyx, dont le cocon est peu riche en soie, ne paraît pas devoir rendre, au moins pour le moment, un grand service à l'industrie séricicole.

M. Lucas ajoute, d'après des renseignements qu'il a recueillis, qu'il paraît que la chenille mange les feuilles d'un *Zizyphus,* (*Z.*

Orthacantha) et non celles du *Bauhinia,* et que lorsqu'elle doit filer son cocon, elle abandonne la plante qui l'a nourrie pour monter sur les rameaux du *Bauhinia*, ce qui toutefois, mérite confirmation.

—

29 et 30. — Les Bombyx Radama et Diego.

(BOMBYX RADAMA, — DIEGO, Coq.) (1).

L'Ile de Madagascar nourrit plusieurs Lépidoptères dont les chenilles produisent de la soie employée dans le pays à confectionner des étoffes à l'usage des habitants.

On connait depuis longtemps ces grandes poches de soie qui garnissent souvent toutes les branches principales de plusienrs arbres de ce pays appartenant pour la plupart à la famille dcs Légumineuse *(Sutria madagascariensis, Mimosa Lebbeck,* etc.), mais on n'a pas décrit les insectes qui forment ces cocons avec lesquels les Malgaches tissent des étoffes remarquables par leur éclat et leur solidité.

Les plus communes sont faites avec la soie des cocons du *Bombgx Radama.* Les chenilles de cette espèce vivent en société à la manière de nos *processionnaires,* et après avoir filé en commun une énorme poche qui a souvent plusieurs pieds de longueur, elles forment dans l'intérieur un cocon particulier à chacune d'elles et y accomplissent leur dernière métamorphose.

Un autre espèce, le *Bombyx Diego* provient de Diégo-Suarez sur la côte N.-O. de Madagascar. Les mœurs de la chenille sont les mêmes que celles du *Bombyx Radama,* mais la soie qu'elles filent est plus fine et plus blanche que celle produite par ce dernier.

La chenille du *Radama* est d'un gris-jaunâtre, avec la tête d'un brun-fauve. Une ligne dorsale d'un brun-jaunâtre, règne sur

(1) Coquerel, *Ann. Soc. enton.*, 1855.

teute la face supérieure du corps. Le premier segment porte à sa face supérieure et de chaque côté une éminence quadrilatère transversale, glabre, en dehors de laquelle se trouvent deux ou trois tubercules noirs pilifères. Les segments suivants présentent de chaque côté de la ligne médiane une série de gros tubercules noirs, garnis de poils longs et raides, qui vont en grossissant jusqu'au dernier anneau. En dehors de cette ligne principale, il existe sur chaque segment deux ou trois tubercules de la même couleur que les précédents, mais beaucoup plus petits, garnis, comme les premiers, de poils brunâtres dont ceux des plus extrêmes sont les plus longs. Les pattes sont au nombre de quatorze dont deux anales. Cette chenille est très commune.

29. — *Bombyx Radama,* B. D. — *Mâle*, Longueur, 18-20 mill.; envergure, 56-60 mill. — *Femelle.* Longueur, 26-28 mill.; envergure, 72-75 mill. Le corps est d'un jaune-fauve et velu. Les antennes sont noires. Les ailes sont blanches, plus ou moins teintées de jaune à la base; les supérieures sont noires à l'extrémité; le noir est ordinairement bien limité; quelquefois il est moins nettement circonscrit et au lieu d'occuper au moins le premier tiers supérieur de l'aile, l'extrémité seule présente une coloration noirâtre qui se continue sur les principales nervures et souvent sur les nervures des ailes inférieures. Le mâle a les antennes pectinées; celles de la femelle le sont à peine. Les derniers segments abdominaux de celle-ci sont élargis et couvert de poils roux-dorés. Les tarses sont noirs. Les ailes sont posées en toit dans le repos. Le vol du papillon est lourd.

La chenille du *Bombyx Diego* n'est pas connue; mais on conjecture qu'elle a beaucoup d'analogie avec la précédente.

30. — *Bombyx Diego,* Coq. Cette espèce ressemble à celle que l'on vient de décrire, mais elle est un peu plus petite. La coloration, au lieu d'être blanc-argenté comme dans le *B. Radama,* est d'un jaune plus ou moins pâle. Le corps est d'un fauve jaunâtre assez velu; les antennes sont noires. Les ailes supérieures sont jaunes

depuis la base jusque un peu au-delà de leur milieu où on voit une bande oblique blanchâtre qui sépare le jaune du noir de l'extrémité. Les ailes inférieures sont d'un jaune pâle. Les pattes sont semblables dans les deux espèces.

Les poches des *B. Radama* et *Diego* sont attaquées par un parasite qui détruit un grand nombre des ces insectes. C'est la chenille d'un Lépidoptère du genre *Chilo*, de la famille des Pyralides. Elle se développe aux dépens du tissu graisseux de la chrysalide de Bombyx. Elle ne commence à se montrer que quand le cocon est formé. Elle dévore entièrement la chrysalide, sauf la peau, puis elle se file un cocon composé de quelques brins très-blancs dans l'intérieur de celui de la chrysalide. Cette chenille est très-lisse, dépourvue de poils ; sa couleur est jaune-pâle, avec la tête brune et deux taches de la même couleur sur le premier segment; elle est pourvue de quatorze pattes.

Chilo carnifex, Coq. — Les ailes supérieures sont d'un gris bistre-argenté plus ou moins foncé, traversées par deux bandes d'un gris-argenté, sinueuses, verticales, un peu obliques, dirigées vers le bord supérieur, l'interne en dedans, l'externe en dehors; l'espace intermédiaire étant plus obscur que le reste de l'aile, surtout le long de leur bord, et présente, un peu avant le bord supérieur, une tache noire bordée de gris-argenté. Le bord externe est garni d'une ligne de points noirs, en dehors de laquelle se montre la frange de l'aile qui est d'un blanc-argenté-grisâtre. La même coloration occupe les ailes inférieures dont le bord externe et les nervures, surtout à leur terminaison, offrent une teinte d'un gris-jaunâtre. Le thorax a la même coloration que le fond des ailes supérieures. L'abdomen participe de celle des inférieures, mais la couleur est plus foncée dans le premier.

La femelle est un peu plus grande que le mâle; elle n'en diffère que par ses antennes filiformes et son abdomen plus volumineux.

—

31 et 32. — Les Bombyx de Madagascar et de Fleuriot.

(BOROCERA MADAGASCARIENSIS, B.d.V. — FLEURIOTI, Guér.)

Outre les deux Bombyx dont on vient de parler, l'île de Madagascar possède encore d'autres vers-à-soie, dont les cocons fournissent la soie employée à la confection des belles écharpes appelée *lambas*, qui sont l'objet du plus grand luxe dans ce pays.

L'un de ces vers-à-soie est la chenille d'un Bombyx du genre *Borocera*, celle du *Borocera madagascariensis*. Elle vit sur l'Ambrevade (*Cytisus cajan*, Lin.), arbuste des plus communs à Madagascar et à Bourbon. Elle file son cocon sur l'arbuste et l'attache à une feuille. Lorsqu'elle est parvenue à toute sa taille, elle a environ 45 mill. de longueur. Elle est un peu fusiforme, de couleur brune légèrement rougeâtre, et porte sur le dos une bande longitudinale de taches noirâtres, formée d'une tache sur chaque segment. On voit de chaque côté des segments thoraciques quatre faisceaux de longs poils fauves et bleus et un cinquième faisceau de poils semblables dirigé en avant et partant du point qui sépare la hanche antérieure de la moyenne. Il y a en outre un court faisceau de poils bruns sur le onzième segment, lequel est dirigé du côté de la tête et deux longs poils sur le dos de chacun des autres. Les pattes sont de la couleur du corps et au nombre de seize.

Le cocon est ovale, jaunâtre, long de 44 mill. environ, sur 20 mill. de diamètre. Il est enveloppé d'une bourre peu épaisse et tissu d'une soie fine peu abondante. L'époque où paraît la chenille, celle où elle file son cocon, et celle de l'éclosion du papillon, ne sont pas indiquées dans l'ouvrage d'où je tire l'histoire de cet insecte (1).

31. — *Borocera Madagascariensis*, B.d.V. — *Mâle*. Longueur, 21 mill.; envergure, 56 mill. Il est d'un rouge brique foncé.

(1) Coquerel, *Ann. Soc. ent.*, 1856.

Les antennes sont courtes, pectinées. La tête, le corselet et l'abdomen sont d'un rouge-brique. Les ailes supérieures sont étroites, d'un rouge-brun de la base jusqu'au milieu. On voit une raie courbe et noire près de la base, et une seconde raie transversale noire, comme la première, située au-delà du milieu. Entre ces deux raies se trouve un point noir près de la côte. Le bord postérieur est d'un rouge de brique qui s'éclaircit en une teinte d'un rouge pâle le long de la deuxième ligne transversale. Les ailes inférieures sont d'un rouge-brique uni.

Femelle. — Longueur, 33 mill ; envergure, 70 mill. Elle est d'un blanc-grisâtre. Les antennes sont très courtement pectinées. La tête, le corselet et l'abdomen sont d'un blanc-grisâtre. Ce dernier est terminé en pointe un peu plus obtuse que chez le mâle. Les ailes supérieures sont d'un blanc-grisâtre, traversées par deux raies noires, l'une près de la base, la seconde un peu ondulée au-delà du milieu, entre lesquelles on voit un point noir. Entre la deuxième raie et le bord postérieur, la teinte du fond devient plus blanche et on voit parallèlement au bord une bande un peu plus obscure formée de sept taches isolées plus longues que larges. Les inférieures sont d'un blanc-grisâtre, avec une nuance plus obscure le long des nervures (1).

Les cocons de ce Bombyx sont isolés et peu riches en soie, comme on l'a dit plus haut. Toutefois les Ovas de la province d'Emirne élèvent les chenilles sur l'Ambrevade avec beaucoup de soin. Ils récoltent les cocons dont la soie est cardée et filée à la

(1) Je n'ai pas vu cet insecte en nature; la description est faite sur les figures enluminées jointes au mémoire de M. Coquerel. M. Blanchard, dans l'*Hist. nat. des Ins.*, donne de ce papillon la description suivante : *Borocera madagascariensis.* B.d.V. — Envergure ♂ 20 lignes, ♀ deux pouces. Ailes entièrement d'un brun canelle dans le mâle; d'un jaune fauve dans la femelle, avec deux lignes transversales brunes sur les antérieures, l'une à la base, l'autre oblique au-delà du milieu, avec une tache réniforme de la même couleur entr'elles.

main. C'est cette soie qui est employée à la confection des *lombas* les plus riches.

Dans le mémoire inséré dans les *Ann. de la Soc. entomologique* pour 1866, M. Coquerel parle très-succinctement d'une autre espèce de Ver-à-soie appelé Bombyx (*Artaxa*) Fleurioti, dont la chenille vit sur divers végétaux, particulièrement sur l'Ambrevade (Cytisus Cajan). Cette chenille est couverte de poils qui causent une vive irritation, analogue à celle que donnent les chenilles processionnaires du Chêne et du Pin. Elle est brune, à anneaux rougeâtres.

L'insecte parfait est décrit par une simple phrase diagnostique.

Bombyx (*Artaxa*) *Fleurioti*, Guer. ♂. — Longueur, 20 mill.; envergure, 45 mill. Entièrement blanc; ailes antérieures marquées de deux points rouges et d'une raie brune transverse au milieu. Ailes inférieures moins colorées.

♀. Longueur, 28 mill.; envergure, 60 mill. Corps d'un châtain-rougeâtre; ailes blanches, les antérieures ayant la base et une bande brunes.

Pour obtenir la soie de ce Bombyx, les Malgaches écrasent les cocons et les enterrent pour les faire fermenter. Ils les font ensuite bouillir dans la lessive, les lavent, les remettent à la lessive et finissent par les carder et par filer la bourre à la quenouille. Ce sont ces fils, et probablement ceux de plusieurs autres espèces également sauvages, qui constituent la base de ces longues écharpes connues à Madagascar sous le nom de *Lambas*, lesquelles sont un objet du plus grand luxe.

M. le D[r] Coquerel est porté à croire que le *Bombyx Fleurioti* ne diffère pas du *Bombyx Madagascariensis*, parce que les chenilles vivent l'une et l'autre sur l'Ambrevade; qu'elles sont également recouvertes de bouquets de poils caducs qui causent une irritation violente; leurs cocons ont la même forme, et les procédés décrits pour la préparation de la soie sont identiques.

On doit faire remarquer que les détails donnés sur le *Bombyx*

Fleurioti sont très-incomplets, laissant trop à désirer pour que l'on puisse conclure avec assurance qu'il ne diffère pas du *Bombyx Madagascariensis,* dont l'histoire elle-même n'est pas exempte de lacunes.

On vient de faire connaître les Bombyx séricigènes exotiques que l'on a essayé d'introduire en France, dans l'espérance de les y acclimater, de les élever et de tirer parti de la soie qu'ils produisent, dans l'intérêt de nos manufactures et de notre industrie. Tous, excepté le ver-à-soie de l'Ailante (*Saturnia Cynthia*) et le Ver-à-soie du Chêne (*Saturnia Yama-maï*), n'ont pas réussi et il a fallu y renoncer. Quant aux espèces que l'on vient de nommer, elles se sont accommodées de notre climat, se sont bien élevées, ont produit de bonne soie et ont propagé leur espèce, ce qui semble prouver qu'elles sont acclimatées et acquises à notre pays, et comme nos forêts sont peuplées de chênes, que l'Ailante vient facilement dans toutes sortes de terrains, rien ne semble s'opposer à leur acquisition définitive. Il ne faut pas cependant se trop hâter de publier un succès si important, car ces deux vers-à-soie ne sont chez nous que depuis peu d'années, et rien ne nous assure qu'ils ne dégénèreront pas et qu'ils continueront à se propager régulièrement. Lorsqu'on sera assuré que le *Yama-maï* se perpétue à l'état sauvage dans nos forêts et que le *Cynthia* se multiplie naturellement dans les plantations d'Ailante, on pourra se flatter de l'acclimatation de ces deux espèces et compter qu'on ne s'occcupera pas en vain de leur éducation Il est bien à désirer qu'il en soit ainsi, car la culture de ces vers-à-soie serait très-avantageuse aux habitants de nos campagnes, dont elle augmenterait le bien-être sans accroître sensiblement les travaux ; ils seraient soignés par les femmes et les enfants. Ils pourraient dévider eux-mêmes les cocons du chêne qui sont entièrement fermés et qui se dégomment dans l'eau bouillante et vendre les écheveaux de soie grège. Les cocons de l'Ailante étant ouverts à un bout ne peuvent se dévider dans l'eau, et il faut un procédé particulier pour en tirer les écheveaux de soie grège; ils devraient vendre leurs cocons

à un dévideur, ce qui serait assez embarrassant jusqu'au moment où le grand nombre de ces cocons permettrait l'établissement d'une usine de dévidage.

A l'égard de tous ces vers-à-soie, y compris ceux de l'Ailante et du Chêne, on peut faire cette observation, savoir : que si la soie qu'ils produisent est véritablement bonne et doit remplir une lacune dans les matières premières de notre industrie, nos vaisseaux peuvent aller la chercher sur les lieux de production et nous l'apporter comme ils nous apportent le coton qu'on ne cherche pas à cultiver en France, et nos manufactures en tireront bientôt le meilleur parti possible.

Les tentatives faites depuis quelque temps dans le but d'introduire en France et dans l'Europe de nouveaux vers-à-soie montrent les efforts que fait l'entomologie pour enrichir ces pays de nouvelles matières soyeuses propres à la fabrication des étoffes en usage dans les contrées de l'extrême Orient et dans l'île de Madagascar ; elle montre ainsi qu'elle n'est pas une science de simple amusement et de curiosité, mais une science utile et sérieuse, qui mérite l'approbation des hommes amis du progrès social.

TABLE

DES INSECTES DÉCRITS ET MENTIONNÉS DANS CE TRAVAIL.



FIN DE LA TABLE.

NOTE

SUR DES EXPÉRIENCES DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE ET FORESTIÈRE COMPARÉES, FAITES PAR L'ÉCOLE FORESTIÈRE DE NANCY DE 1866 à 1870,

Par M. GALLOT, inspecteur des forêts.

(*Séance du 7 juillet* 1872.)

Des expériences de météorologie forestière et agricole comparées se font depuis cinq ans aux environs de Nancy, par les soins du professeur d'histoire naturelle de l'école forestière de cette ville et de ses élèves. Ces expériences, d'un très-haut intérêt, ont, depuis cette date, donné des résultats annuels entièrement concordants, qui peuvent jusqu'à un certain point se traduire en lois d'observations, et qui, dans tous les cas, méritent au plus haut degré d'être vulgarisées.

Je crois donc utile et opportun, en me plaçant au point de vue agricole et forestier, aussi bien qu'à celui de l'intérêt qui s'attache à tout progrès, de donner un résumé des mémoires publiés sur ces expériences à la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne (1).

(1) Cette communication avait été préparée pour la Société centrale d'agriculture de l'Yonne. C'est sur le désir de M.

Les expériences dont il s'agit ont pour objet: 1° de déterminer la quantité d'eau que reçoivent les sols de deux pays voisins et comparables, dont l'un est forestier et l'autre agricole; de rechercher si, à raison du couvert des arbres qui interceptent une partie de l'eau pluviale, le sol des bois est aussi abondamment arrosé que celui des champs;

2° De mesurer l'intensité de l'évaporation directe de l'eau à la surface du sol sous bois et hors bois;

3° Enfin d'étudier la marche quotidienne, mensuelle et annuelle, de la température de l'eau et de l'air ambiant dans les deux conditions d'état boisé et non boisé.

De là trois genres d'observations, savoir:

1° Observations udométriques; 2° Observations atmidométriques; 3° Observations thermométriques.

§ 1er. — Observations udométriques, ou de l'influence que l'état boisé ou déboisé d'une contrée exerce sur la quantité d'eau pluviale qui y tombe.

Les observateurs ne pouvant, pour déterminer rigoureusement cette influence, comparer une contrée à elle-même, boisée d'abord, puis défrichée, ont dû se contenter d'une approximation. Ils ont alors choisi dans une même région deux stations d'expériences, l'une en pays forestier, l'autre en pays agricole, assez rapprochées l'une de l'autre, assez semblables à tous égards pour qu'il soit possible d'admettre que les différences udométriques qui s'y trouveront sont la

Challe, président des deux Sociétés, celle des Sciences historiques et celle d'Agriculture, qu'il en a été donné lecture à une des séances de la Société des Sciences historiques, comme pouvant également l'intéresser.

conséquence de l'état couvert ou dénudé du sol, et pour que la différence de longitude et de latitude n'influe pas d'une manière sensible sur la quantité d'eau atmosphérique qui y tombe.

La 1re station a été placée dans la forêt domaniale de Haye aux Cinq-Tranchées, poste situé à 8 kilomètres de Nancy, sur la rive gauche de la Meurthe et sur un plateau de calcaire jurassique inférieur d'une altitude de 336m; la 2e station a été celle d'Amance, placée à 16 kilomètres et à l'est de la précédente, à l'altitude de 372m, sur la rive droite de la Meurthe, un peu au-dessous du sommet d'une colline jurassique, au milieu d'une région étendue entièrement agricole.

Enfin dans les années subséquentes à 1866, on a aussi fait des expériences sur une 3e station intermédiaire aux deux premières, située à Belle-Fontaine, forêt de Haye, un peu plus près de Nancy que la 1re, sur un plateau de calcaire jurassique d'une altitude de 236m.

Il est à remarquer de cette disposition que la station agricole d'Amance est un peu plus élevée (36m 7,) que celle forestière des Cinq-Tranchées, et que les terrains argileux et imperméables qui l'entourent, parfois humides et marécageux, tendraient à rendre la pluie plus abondante, sur ce point le plus élevé et le plus humide, qu'aux Cinq-Tranchées, vaste plateau, complétement composé de calcaires fissurés très-secs, de la même couche géologique.

Sur ces trois stations on a disposé des appareils udométriques semblables, savoir:

Deux aux Cinq-Tranchées, l'un sous bois, au milieu d'un massif régulier de hêtres et de charmes de 35 à 40 ans; l'autre hors bois, à 200 mètres environ du premier, dans le terrain dénudé affecté à une pépinière forestière.

Deux à Belle-Fontaine, dans des conditions analogues, l'un sous un massif serré, de 60 à 64 ans, de charmes, ormes et frênes; l'autre hors bois, dans une pépinière, en un lieu nullement abrité, et à 400 mètres du premier.

L'un enfin à Amance, et entièrement hors bois.

Il est inutile d'ajouter ici que toutes les précautions ont été prises pour donner à ces appareils des dimensions plus fortes qu'à ceux du même genre qui figurent dans les cabinets de physique, et pour rendre les résultats entièrement comparables, c'est ainsi que les udomètres hors bois aux deux stations forestières et celui d'Amance ont reçu 0 m. 50 de diamètre intérieur. Quant aux udomètres sous bois, il était impossible de leur donner des dimensions semblables, puisque la pluie, se tamisant inégalement à travers la cime des arbres, pour se distribuer sur le sol, un appareil ordinaire eût pu beaucoup exagérer ou amoindrir l'épaisseur de la lame d'eau qui parvient à la terre, suivant la place qu'il aurait occupée sous le massif. Le moyen auquel on s'est arrêté a été de donner au couvercle récepteur de l'appareil une surface égale à la projection horizontale de la cîme de l'un des arbres moyens de chaque massif; le couvercle récepteur a été adapté à la tige de l'un desdits arbres à 0 m. 80 de hauteur, et en l'entourant, puis un manchon en plomb, embrassant celle-ci, et recouvrant sous forme d'avant-toit l'intervalle laissé entre elle et l'appareil, déverse dans ce dernier toute l'eau qui ruisselle le long du fût pendant les pluies fortes et prolongées ; l'eau recueillie ainsi par le récepteur est dirigée au moyen d'un petit conduit dans le réservoir udométrique placé au pied de l'arbre. Le diamètre intérieur de celui-ci est tel que la surface de son fond, quatre fois moins grande que celle du récepteur, et que par conséquent la hauteur de la couche d'eau qui s'y réunit est quadruplée.

Par cette installation on obtenait toute l'exactitude désirable, puisque le récepteur, par ses dimensions, correspondait à tout le couvert d'un arbre et recevait l'eau qui découle par le tronc ou la tige. Eh bien, depuis cinq ans, au moyen de ces appareils on a constaté que l'eau tombée à Amance, contrée agricole, était moins abondante qu'aux Cinq-Tranchées, contrée forestière, recueillie par l'udomètre hors bois, moins abondante aussi qu'à Belle-Fontaine, contrée également forestière.

Pour 1870, on a trouvé aux Cinq-Tranchées pour l'épaisseur de la lame d'eau recueillie par les udomètres :

Sous bois : 0 542.
Hors bois : 0 576.

A Belle-Fontaine on a trouvé :

Sous bois : 0 535.
Hors bois : 0 593.

Tandis qu'à Amance, contrée agricole, l'udomètre a donné :

Hors bois : 0 593.

Et si on résume sous forme de tableau les cinq années d'expérience, on trouve :

ANNÉES	ÉPAISSEUR de la lame d'eau reçue par le sol nu		PROPORTION
	de la station des Cinq-Tranchées.	de la station agricole d'Amance.	d'eau reçue à Amance, celle des Cinq-Tranchées étant 100.
1866 9 mois.	0.691	0.591	85 p. 100
1867	0.925	0.862	93, 1 p. 100
1868	0.749	0.631	84, 2 p. 100
1869	0.774	0.623	81, 1 p. 100
1870	0.576	0.518	89, 9 p. 100

En résumé le climat forestier de la Haye se montre, de-

puis cinq ans, constamment plus humide que celui d'Amance, il en est de même de celui de Belle-Fontaine; il pleut davantage dans ces deux climats que dans la contrée agricole d'Amance, malgré la ressemblance des trois points d'observation, malgré même de légères différences d'altitude et de sol, qui sembleraient devoir conduire à des résultats contraires.

Il faut donc trouver l'explication de ce fait dans l'état du sol boisé ou découvert, et reconnaître: « *Que les forêts contribuent à accroître la quantité d'eau qu'une contrée reçoit de l'atmosphère.*

Tel est le premier résultat qui se dégage des expériences de M. le professeur Mathieu.

Un autre résultat non moins important et significatif ressort des chiffres cités plus haut.

En 1870, en effet, sous le perchis de hêtres et charmes de 40 à 44 ans, où se trouve établi un des udomètres des Cinq-Tranchées, pour 0 m. 576 de pluie mesurée hors bois, il est parvenu jusqu'au sol 0 m. 542, c'est-à-dire que la feuille en a retenu 0 m. 034 seulement, en d'autres termes encore, la terre recouverte par le perchis (l'eau tombée hors bois étant 1000), a reçu les $\frac{941}{1000}$ de toute l'eau pluviale tombée de l'atmosphère, résultat qui concorde avec celui des années précédentes :

En 1866, on avait trouvé que cette quantité reçue était les				$\frac{951}{1000}$
En 1867,	id.	id.	id.	$\frac{933}{1000}$
En 1868,	id.	id.	id.	$\frac{950}{1000}$
En 1869,	id.	id.	id.	$\frac{942}{1000}$

Pour l'année 1870, on a trouvé à Belle-Fontaine, sous le

massif serré d'ormes, charmes, frênes, âgé de 60 à 64 ans, des résultats à peu près identiques : sur 0 m. 593 d'eau pluviale mesurée hors bois, il en est arrivé jusqu'au sol 0,535, soit les $\frac{902}{1000}$ de la quantité totale, et le feuillage en a retenu 0,058. Pendant cette même année 1870, l'udomètre placé sous bois à Belle-Fontaine a accusé des hauteurs d'eau moins fortes qu'aux Cinq-Tranchées, ce qui devait être, puisque l'appareil udométrique était placé sous un massif boisé de 60 à 64 ans, plus serré que le massif de 40 à 44 ans des Cinq-Tranchées.

Il faut donc reconnaître, d'après ce qui précède, queles forêts ne sont pas un obstacle réel, ainsi qu'on l'a prétendu, à la chute de la pluie jusqu'au sol, et les observations de 1870, de même que celles des années précédentes, établissent que les petites quantités d'eau qui restent sur la cime des arbres, sont largement compensés par l'excédant de pluie qui tombe dans les pays forestiers.

En effet, en 1870, quand le sol d'Amance, région agricole, recevait 0 m, 518 d'eau, celui de la forêt de Haye en recevait 0 m. 542, dans un perchis de 40 à 44 ans, et 0 m. 535 dans un massif serré de 64 ans, à Belle-Fontaine.

§ 2. — Observations atmidométriques, ou relations entre l'évaporation de l'eau sous bois et en plein champ.

L'un des agents les plus actifs du desséchement des terres est l'évaporation.

Cette évaporation ne s'exerce pas au même degré dans les bois et dans les champs ; dans le premier cas, le sol peut-être protégé par le couvert du massif, la couverture des feuilles sèches, contre l'insolation directe et l'action desséchante des

vents; dans le deuxième cas, les vents et le soleil se font sentir sans aucun obstacle.

Pour mesurer le rapport de l'évaporation dans l'un et dans l'autre cas, on a obtenu la solution du problème en recherchant la quantité d'eau que perdent deux bassins d'évaporations ou atmidomètres, l'un placé sous le massif d'une forêt, l'autre en plein champ. La relation obtenue a dû nécessairement se reporter à deux sols, l'un forestier, l'autre agricole, dès l'instant qu'ils restent comparables sous tous les autres rapports, ainsi qu'on l'a dit plus haut.

Ces atmidomètres ont été placés à la station de Belle-Fontaine déjà citée, l'un dans le massif ou perchis de 64 ans, l'autre dans la pépinière, en un lieu nullement abrité, et à 400 mètres à peu près du premier.

Chaque appareil est carré, doublé de zinc, et mesure de dedans en dedans 1 m. 50 de côté sur 0 m. 40 de profondeur, mais l'eau ne le remplit que jusqu'à 0 m. 30, de telle sorte que les parois débordent de 0 m. 10 la surface du liquide, et s'opposent à ce que les vents violents projettent au dehors quelques portions, il est enfoncé dans le sol de manière que la surface de l'eau ramenée à 0 m. 30 de profondeur est au niveau de celle du sol. Enfin chaque atmidomètre est complété par une échelle graduée avec index, un thermomètre destiné à mesurer la température de l'eau, et un udomètre nécessaire pour calculer l'épaisseur de la lame d'eau pluviale qui vient s'ajouter à celle 0 m. 30 que contient l'appareil.

Voici comment on opère : Le niveau des atmidomètres est ramené le premier de chaque mois à 0 m. 30, l'observation est quotidienne, et chaque jour l'épaisseur de la lame d'eau est mesuré, en tenant compte nécessairement de l'épaisseur

de la quantité d'eau pluviale que chaque bassin a pu recevoir en même temps. A cet effet on ajoute à la hauteur de l'eau, le 1er de chaque mois dans le bassin, l'épaisseur de la lame d'eau pluviale qui s'y est ajoutée pendant la durée du dit mois (cette dernière donnée par l'atmidomètre contigu) et de la somme ainsi obtenue on retranche la hauteur de l'eau à la fin du mois.

En opérant ainsi pour chacun des mois de 1870, on a trouvé à la station de Belle-Fontaine qui nous occupe, que les appareils udométriques combinés avaient donné hors bois et sous bois des hauteurs variables pour la lame d'eau évaporée; que les épaisseurs les plus faibles avaient été celles de février, savoir:

Hors bois	0 m. 002.
Sous bois	0 m. 000.

et les plus fortes celles de juillet, savoir:

Hors bois	0 m. 129.
Sous bois	0 m. 040.

Qu'enfin les hauteurs totales des douze mois de l'année 1870, moins celui de décembre, pendant lequel les appareils n'ont pu fonctionner à cause de la gelée, avaient été, savoir :

Hors bois	0 m. 563.
Sous bois	0 m. 209.

Le couvert des arbres a donc produit son effet prévu, il s'est opposé à l'évaporation, et l'a amoindri dans le rapport de 0 m. 563 à 0 m. 209, ou de 100 à 37. Ce qui revient encore à dire que, si l'évaporation sous bois est exprimée par 1, celle hors bois le sera, pour l'année 1870, par 270.

On aurait trouvé dans les trois dernières années les chiffres ci-après :

ANNÉES	ÉPAISSEUR de la lame d'eau évaporée.		OBSERVATIONS
	hors bois.	sous bois.	
1868	0m 542	0m 106	
1869	0m 508	0m 137	
1870	0m 563	0m 209	

Les chiffres de 1870 sur l'eau évaporée sous bois et hors bois sont les plus élevés, ce qui s'explique par la sécheresse extraordinaire de cette année,* sécheresse qui a fait sentir son influence, même sous bois, dans une proportion beaucoup plus sensible que pendant les années précédentes.

Ces chiffres démontrent donc que le couvert des forêts entrave toujours énergiquement l'évaporation, surtout pendant les fortes chaleurs; que, par conséquent, ce couvert maintient dans le sol forestier une fraîcheur qui se perd rapidement dans les terrains découverts.

On peut donc affirmer, après cinq ou six années d'expérience, « *que les sols boisés reçoivent autant et plus d'eau* « *pluviale que les terrains nus; qu'ils la conservent avec* « *beaucoup plus d'énergie, et contribuent pour une plus* « *large part à l'alimentation des sources, et surtout à la* « *régularisation de leur débit, et des cours d'eau qui en* « *résultent.* »

Ces résultats avaient été contestés en 1867, lorsqu'il fut question d'aliéner pour 100 millions de forêts de l'Etat avec faculté de défricher; on se rappelle encore la polémique assez vive qui eut lieu à cette époque, dans la presse politique, agricole et forestière; on se rappelle aussi que les défenseurs des forêts et de leur maintien dans les mains de l'Etat bat-

tirent leurs adversaires, que le projet de loi fut retiré sous la pression de l'opinion publique.

M. le maréchal Vaillant et l'ingénieur Vallès furent, à cette époque, les adversaires de la cause des forêts, ils nièrent l'influence sérieuse que les bois pouvaient avoir sur le régime des eaux souterraines et superficielles. C'est après la lutte que M. le maréchal Vaillant demanda à la Direction générale des forêts de faire faire des expériences udométriques et atmidométriques aussi minutieuses que possible, sur les sols boisés et non boisés ; ces expériences furent confiées à M. le professeur Mathieu, qui poursuit depuis cinq ans son œuvre avec un zèle infatigable, et qui au début avait obtenu la haute approbation du maréchal pour la disposition de ses appareils. Il est permis de présumer aujourd'hui que l'illustre guerrier et savant que la France vient de perdre était en partie converti, depuis la lecture des mémoires du professeur, à la thèse contraire à celle qu'il avait soutenue en 1865.

§ 3. — Observations thermométriques.

On a fait deux genres d'observations thermométriques sous bois et hors bois; on y a mesuré 1° la température de l'eau placée dans les atmidomètres, 2° celle de l'air ambiant à 1 mètre 50 c. du sol.

Je ne dirai rien des premières observations, mesure de la température de l'eau, et me contenterai de faire connaître que les résultats de 1870 concordaient avec ceux des années précédentes et confirmaient que la température moyenne mensuelle de l'eau, mesurée dans les atmidomètres, est en toutes saisons plus basse sous bois que hors bois, que la différence est plus faible en hiver et atteint à peine un degré, tandis qu'elle est considérable en été et dépasse six degrés.

J'arrive de suite à la mesure des températures de l'air sous bois et hors bois.

On a employé, pour mesurer ces températures, des thermomètres à *maxima* et à *minima*, et on a relevé les observations pendant chacun des jours de l'année.

Ces observations ont été consignées sur des tableaux qui avaient la forme ci-après;

MOIS	TEMP. MINIMA		TEMP. MAXIMA		TEMP. MOYENNES	
	hors bois.	sous bois.	hors bois.	sous bois.	hors bois.	sous bois.
...	...	...	...	...	...	...

Les températures au-dessous de 0° sont marquées du signe —, celles au-dessus le sont du signe +, les résultats ont été totalisés par mois, en défalquant pour chaque colonne la somme des — de celle des +, et on a déduit la moyenne mensuelle en divisant le total de chaque colonne par le nombre de jours du mois correspondant.

En outre, des tracés graphiques très ingénieux, dont il serait trop long d'indiquer la construction ici, ont rendu sensibles par des courbes les oscillations de la température de l'air pendant tout le cours d'une même année, ainsi que la marche des maxima et des minima sous le couvert des arbres et en dehors. Les faits saillants qui ressortent, en 1870, de l'étude des tableaux et de l'examen des tracés graphiques, confirment ceux des années précédentes, savoir: « *Que la ligne des maxima est plus élevée hors bois* « *que sous bois; celle des minima y est au contraire* « *presque constamment plus basse: les froids sont donc* « *plus vifs en dehors de la forêt, les chaleurs y sont*

« *plus intenses; l'état boisé tend à régulariser le cli-* « *mat.* »

Les forêts produisent ici les effets que l'on constate sur les bords de la mer, et leur action bienfaisante se manifeste non seulement par l'assainissement de l'air, dont l'accide carbonique est absorbé par les feuilles, mais encore par l'adoucissement des températures extrêmes.

Un dernier tableau a permis aux observateurs de déterminer si l'écart entre les températures *minima* sous bois et hors bois, est égal, supérieur ou inférieur à celui des températures *maxima* sous bois et hors bois, en d'autres termes si la température moyenne annuelle de l'air de la forêt est la même que celle des terrains découverts, si elle est plus élevée ou plus basse.

Ce tableau avait la forme ci-après :

MOIS	Temp. hors bois		Temp. sous bois		Temp. moyennes demi-sommes des minima et des maxima.		
	minima.	maxima.	minima.	maxima.	hors bois.	sous bois.	différences
...	...	...	...	...	...	...	...
Les colonnes de ce tableau ont été totalisées et les résultats divisés par 12 ont donné les moyennes de l'année, savoir :							
moy. annuelle	+1.208	+14.762	+2.246	+13.330	+8.015	+7.788	+0.226

Les chiffres de ce tableau mois par mois qui sont omis auraient fait voir : 1° que la température moyenne mensuelle de l'air de la forêt a été huit fois inférieure à celle du terrain découvert ; 2° que dans les mois de transition, mars, avril, octobre et novembre, elle lui a été supérieure, mais d'une faible quantité. Quant au résultat total de l'année il

tend à faire admettre que, si les forêts abaissent la température moyenne annuelle de l'air, l'action en est très-restreinte ; en 1870 cet abaissement n'est exprimé que par l'insignifiante fraction, 0°,226.

L'action régulatrice des forêts sur les variations quotidiennes de la température ressort surtout d'une façon remarquable des résultats définitifs du tableau ci-dessus.

C'est ainsi que si l'écart moyen entre les températures maxima 14°,742 et minima 1°,268 de chaque jour hors bois = 13°,494, il descend pour le couvert de la forêt à 13°,330 — 2°,246 = 11°,084. Le couvert de la forêt a donc eu pour résultat de diminuer en moyenne annuelle de 13°,494 — 11°,084 soit 2°,410, la variation diurne de température du matin au soir.

Résumé et Conclusions.

Les expériences si intéressantes de M. le professeur Mathieu auraient donc mis en relief dans la région nord-est de la France, où elles ont eu lieu, les faits ci-après :

1° Les forêts contribuent à accroître la quantité d'eau qu'une contrée reçoit de l'atmosphère.

2° Les forêts ne sont pas un obstacle sérieux et réel à la chute de la pluie jusqu'au sol, et les petites quantités d'eau qui restent sur les cîmes et dont est privée la terre, sont largement compensées par l'excédant de pluie qui tombe dans les pays forestiers.

3° Les sols boisés reçoivent autant et plus d'eau pluviale que les terrains nus, ils la conservent avec beaucoup plus d'énergie, et contribuent pour une large part à l'alimentation et surtout à la régularisation du débit des sources et des cours d'eau.

4° Les froids sont plus vifs en dehors des forêts, les chaleurs y sont aussi plus intenses; l'état boisé tend à régulariser le climat.

5° Les forêts n'abaissent que très-peu la température moyenne de l'air, et ne contribuent pas d'une manière sensible à refroidir les climats.

6° Les forêts ont une influence régularisatrice sur les variations quotidiennes et diurnes des températures, elles diminuent les écarts qui existent chaque jour entre les températures extrêmes maxima et minima.

Une autre conséquence ressort encore de l'exposé de ces résultats, c'est l'importance qu'il faut attacher à la conservation des forêts, et à leur bonne répartition sur le sol dans un grand état civilisé, puisqu'indépendamment des produits qu'elles donnent à la consommation pour les usages de la vie et les grands travaux publics, elles réagissent d'une manière heureuse sur les climats et le régime des eaux. L'ancien adage qui disait : « Les forêts pour la montagne, et les cultures pour la plaine, » ne devrait donc pas recevoir une application littérale, car dans ces conditions les pays de plaine seraient privés des bienfaits qui résultent de la seule présence, de la seule existence des forêts.

Du reste, si j'en juge par ce que je lis dans les journaux spéciaux à l'agriculture et aux forêts, il y aurait eu un moment, dans notre malheureux pays si éprouvé, une tendance marquée à reconnaître ces vérités. D'abord les quelques velléités d'aliénation des forêts de l'état, comme moyen de payer la dette de la France à l'Allemagne, n'ont trouvé aucun écho dans l'Assemblée nationale ; il s'est trouvé au contraire des hommes très compétents, entr'autres M.

Eugène Tallon, rapporteur de la sous-commission des travaux d'améliorations agricoles et du service hydraulique (voir son rapport d'août 1871), qui ont demandé : 1° la prorogation des lois du 20 juillet 1860 et 8 juin 1864, sur le reboisement et le gazonnement des montagnes, 2° le maintien au budget du crédit de 3,500,000 fr., affecté pour 1871 aux travaux des routes forestières, de reboisement et de gazonnement.

Si de là on se reporte à ce qui se passe dans le département de l'Yonne pour la propriété privée, on voit que l'on défriche moins aujourd'hui qu'autrefois, que les demandes en défrichement deviennent de plus en plus rares, et qu'au contraire on fait sur beaucoup de points des essais de reboisement, surtout sur les terrains de qualité inférieure, où les résineux sont employés de préférence.

Il vous appartient, Messieurs, il appartient à la Société centrale d'agriculture et au Conseil général d'encourager de plus en plus ces heureuses tendances dans le département de l'Yonne.

L'HOMME ET LA BÊTE

A PROPOS DE L'INSTINCT

Par M. Ch. de KIRWAN.

Séance du 4 août 1872.

Messieurs,

Votre Compagnie, qui s'intitule « Société des Sciences *historiques* et naturelles, » ne saurait être étrangère à la bibliographie, cette histoire des productions de l'esprit.

Une étude bibliographique sur un livre dont le sujet tiendrait à la fois de l'histoire proprement dite et de l'histoire naturelle, rentrerait plus spécialement encore dans vos attributions, surtout si ce livre abordait quelque question d'un intérêt particulier et déjà traitée devant vous à un point de vue et dans un sens différents.

Tel est le cas du récent écrit d'un auteur bien connu dans la littérature vulgarisatrice des sciences, M. Arthur Mangin, le rival, souvent heureux, de M. Louis Figuier. Cet ouvrage, dont j'ai l'honneur de vous offrir un exemplaire, est intitulé : L'Homme et la Bête (1); c'est un assez bel

(1) Un volume in 8, de 472 pages, orné de 120 gravures dans le texte et hors texte. — Paris, Firmin Didot.

in-octavo dont les pages, imprimées avec soin et encadrées d'amples marges, sont entremêlées de nombreux dessins reproduits dans la perfection à laquelle on est parvenu de nos jours à élever la gravure sur bois.

Votre bienveillance sera peut-être portée à accorder quelqu'attention à l'étude qui va suivre qnand vous saurez que M. Arthur Mangin pose nettement, dans son livre, une thèse diamétralement opposée à celle qui, brillamment soutenue par votre compatriote et correspondant, M. Henri Joly, lui a valu, avec le grade de docteur ès-lettres, une flatteuse distinction de la part de l'Académie française (Vous n'ignorez pas que depuis votre réunion du 19 mars 1870, dans laquelle j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de ce remarquable écrit, l'illustre compagnie, dans sa séance du 22 août suivant, l'a couronné en décernant à son auteur un prix de deux mille francs. Vous verrez, par la suite, que si jamais une distinction analogue était accordée à l'auteur de *L'Homme et la Bête*, ce ne serait probablement pas pour les mêmes motifs.)

M. Arthur Mangin a voulu écrire l'histoire des relations de l'homme avec les animaux dans tous les temps, à commencer par les temps préhistoriques, dans tous les pays, et sous les trois rapports suivants : 1° Leur domestication, c'est-à-dire leur asservissement aux besoins et à la volonté de l'homme ; 2° leur rôle dans les croyances, les superstitions et les préjugés des différents peuples anciens ou modernes ; 3° enfin leur emploi dans les jeux et dans les plaisirs publics ou privés, auxquels on a pu ou bien auxquels on peut les faire servir. L'auteur croit s'être inspiré de cette pensée de Pascal : « Il est dangereux de trop faire voir à l'homme combien il est égal aux bêtes, sans lui mon-

trer sa grandeur. Il est encore dangereux de lui trop faire voir sa grandeur sans sa bassesse : il est encore plus dangereux de lui laisser ignorer l'un et l'autre. Mais il est très-avantageux de lui montrer l'un et l'autre. » Sur quoi, M. Mangin adopte une thèse à laquelle l'illustre disciple de Port-Royal serait probablement bien surpris d'apprendre qu'on l'a fait servir de patron.

Quoiqu'il en soit, l'écrivain, dans *L'Homme et la Bête*, est de la bonne école et son style est clair, incisif, attachant. L'historien est grave, consciencieux, un peu dédaigneux parfois, sans doute à son insu, d'une saine et judicieuse critique. Le naturaliste, bien qu'il se montre moins ici que l'historien, est toujours le charmant vulgarisateur à qui l'on doit la diffusion, dans les classses lettrées, de tant d'utiles données scientifiques.

Le philosophe est moins heureux.

Son plaidoyer en faveur de l'intelligence, du jugement, du raisonnement, de la raison enfin chez les animaux, lequel, sous forme d'introduction, ouvre le volume, est bien loin d'être inattaquable ; et cette conclusion de l'auteur, — à savoir que si l'homme est supérieur aux animaux, ce n'est point par des caractères fondamentaux qui établiraient une démarcation absolue entre lui et eux, mais seulement par des différences de plus et de moins, — cette conclusion repose sur des raisonnements qui parfois ne sont pas même spécieux.

Une thèse pareille devrait s'appuyer au moins sur des preuves apparentes et vraisemblables; elle aurait besoin de s'étayer de considérations et de rapprochements assez habiles pour en rendre, sinon la réfutation difficile, du moins pour obliger à l'établir avec quelqu'étude et quelque soin.

Je doute qu'il en soit ainsi dans le livre que vous avez sous les yeux, et les rapides observations qui suivent vous feront peut-être partager cette manière de voir.

« Qu'est-ce que l'Homme, qu'est-ce que la Bête? » Telle est la question par laquelle débute une « Introduction » qui, dans les quarante ou cinquante pages dont elle se compose, comprend assurément, sous le rapport de la doctrine et des tendances, la part principale de l'ouvrage et la pensée-mère de l'auteur.

Aux yeux de M. Arthur Mangin, l'homme n'est qu'un animal, un animal auquel il ne refuse pas, sans doute, la première place dans la hiérarchie des êtres créés, mais enfin un animal. Objecterez-vous que, dans l'homme, la bête n'est pas tout l'homme, et que cette bête-là est douée de *facultés* qu'on ne retrouve pas dans l'*Animal* tout court, l'auteur vous répondra qu'*il serait hors de propos de s'arrêter à ces facultés et qu'il peut, sur ce chapitre, renvoyer le lecteur aux traités de psychologie* (p. 14).

Supprimer d'un trait de plume, sous prétexte d'incompétence, l'un des éléments essentiels et fondamentaux d'une question, cela peut être un moyen commode de la simplifier : cela n'est conforme ni à la logique, ni aux règles d'une saine discussion. Quand on étudie l'homme, il faut le prendre *avec tout lui-même* (1) ; l'on n'a pas le droit de scinder arbitrairement l'être humain en deux parties pour, n'envisageant que l'une d'elles, dire au public : Voilà l'homme.

(1) « J'aime avec tout moi-même » dit, à un autre point de vue, Clitandre dans les *Femmes savantes*,

« Et l'amour que je donne
S'étend, je le confesse, à toute la personne. »

C'est précisément parce que cet être est doué de facultés, qui, selon les expressions employées par M. Mangin lui-même, *doivent avoir une importance capitale aux yeux du philosophe, du métaphysicien, du psychologue* (p. 11), qu'il est quelque chose de plus qu'un animal. De même que le psychologue ne peut arriver à une connaissance approfondie et parfaite de l'âme humaine et de ses facultés sans tenir compte, dans une proportion relativement importante, de la physiologie et des phénomènes de l'organisme à l'influence desquels cette âme est toujours plus ou moins soumise, — de même le naturaliste n'arrivera jamais à posséder d'une manière vraiment philosophique les lois de la physiologie s'il ne tient compte, dans une certaine mesure, des phénomènes de l'ordre moral et intellectuel. Il est absolument inexact que ces phénomènes et leurs causes n'aient, comme le prétend notre auteur, *aucune importance aux yeux du naturaliste et que celui-ci n'ait même pas à s'en occuper, étant choses en dehors de sa compétence* (p. 11).

Il y a plus :

Comparer l'homme à la bête comme le fait M. Arthur Mangin, non plus au seul point de vue physiologique, mais en tenant compte de l'instinct, de l'intelligence si l'on veut, pour mesurer en quelque sorte la dose suivant laquelle intelligence et instinct se trouveraient répartis entre celui-ci et celui-là, c'est bel et bien quitter le domaine du naturaliste pour entrer dans le domaine du métaphysicien et du psychologue ; c'est faire de la physiologie et de la psychologie *comparées*. Et cela est tellement dans la nécessité de sa situation que l'auteur, après avoir affecté d'éliminer de sa dissertation tous éléments philosophiques, y revient un peu plus loin pour ne plus cesser de s'appuyer sur eux jusqu'à

la fin : *L'animal*, dit-il, *perçoit des idées, acquiert des notions; il retient, compare et juge ; il connait ses actes et en prévoit les conséquences...* (p. 23). Voilà des assertions qu'on aimerait à voir, en tout cas, s'appuyer sur quelque démonstration, au moins sur quelque commencement de preuve ; mais si, par elles-mêmes, elles n'appartiennent pas à l'ordre métaphysique, de quel ordre donc relèvent-elles ?

Le point le plus important dans l'étude comparative des facultés des animaux et de celles de l'homme, lisons-nous un peu plus loin, *c'est la distinction de l'intelligence et de l'instinct.*

A merveille ! Là, en effet, est le nœud de la question. Mais alors, ou la langue française n'est plus la langue française, ou c'est là un sujet qui dépend avant tout de la psychologie.

La prétendue démonstration de l'auteur pèche donc par la base, puisque, après avoir posé dans ses prémisses qu'il n'a pas, lui naturaliste, à s'occuper des phénomènes psychologiques et de facultés que ces phénomènes révèlent, il ne cesse de les invoquer dans ses développements ultérieurs afin de pouvoir en appliquer au moins partiellement le bénéfice aux animaux eux-mêmes. Il y a là, d'un bout à l'autre, ce qu'on appelle, dans le langage de l'école, une pétition de principe.

Votre compatriote, M. Henri Joly, n'a donc pas, dans M. Arthur Mangin, un bien redoutable adversaire. Peut-être même trouvera-t-il en lui un auxiliaire involontaire. Ceci n'est point un paradoxe. Tout lecteur sérieux de l'Introduction à *L'Homme et la Bête* sera d'autant plus désireux de connaître ce qu'a pu écrire l'auteur de la thèse inverse, que les démonstrations de la première lui paraîtront incomplètes ou insuffisantes. Or, étudier l'*Instinct* de M. Joly après avoir

lu l'*Introduction* de M. Mangin, c'est passer de l'hypothèse littéraire et brillante mais un peu fantaisiste, à la thèse austère, aride peut-être dans ses exposés, mais savante et soutenue par un enchaînement d'inductions et de déductions inattaquables.

Pour moi, Messieurs, je me suis donné la satisfaction de me reporter à cette docte thèse. Je le devais d'ailleurs, après les réclamations amicales que M. Joly m'avait adressées contre mes critiques de son livre. Ce n'était pas qu'il se plaignît de ces critiques en elles-mêmes ; il est d'un esprit trop élevé et homme de trop bonne compagnie pour se froisser d'une contradiction. Mais il me faisait observer que, pour n'avoir pas lu d'une manière assez approfondie, sans doute, tous ses développements, je lui prêtais une opinion qui n'était pas la sienne, des idées qu'il n'avait point exprimées, et que, par conséquent, mes réserves se trouvaient sans objet.

En effet, je n'avais pas le droit de dire, car cela n'est pas exact, que M. Joly « réduit la bête à un pur mécanisme vivant, ou qu'il explique tous les phénomènes qu'accomplissent sous nos yeux les individus des diverses espèces animales... par le seul principe moteur qui les distingue de la plante (1). » Un tel système, qui serait, au fond, celui qu'on a tant reproché à Descartes, n'est pas, malgré certaines apparences, ce qui ressort en réalité du livre sur l'Instinct. Comme Descartes, il est vrai, M. Henri Joly refuse catégoriquement toute intelligence à l'animal ; comme Bossuet, croyons-nous, il lui accorde une âme cependant, une sorte d'activité fatalement inconsciente, une âme exclusivement

(1) Voir le *Bulletin* de 1870, p. 152 et 154.

faite de sensibilité. Cette sensibilité, capable de percevoir des images et d'en conserver l'impression, donnerait lieu à une série de phénomènes sensibles, parallèles en sous-ordres à certains phénomènes de l'intelligence. Ainsi, par exemple, à notre *association des idées* correspondrait, chez la bête, l'*association des images*; et la reproduction, dans les circonstances semblables, des impressions que ces images ont laissées, donnerait lieu à une sorte de mémoire sensible, reflet affaibli, mais fidèle, de notre mémoire intellectuelle.

Ces facultés de sensibilité ou plutôt ces *capacités* (car la *faculté* suppose la conscience) sollicitées, surexcitées par les besoins de l'organisme, servies par des organes et des sens d'autant plus développés, qu'ils s'exercent constamment et infailliblement sur certains objets déterminés et toujours les mêmes, suffiraient pleinement à expliquer les phénoménes en apparence surprenants de l'activité des animaux les plus élevés après l'homme dans la série des êtres.

Analysée ainsi, sans démonstration à l'appui, cette théorie peut paraître contestable. Il faut bien reconnaître toutefois qu'elle est présentée dans l'*Instinct*, avec une dialectique tellement serrée, appuyée sur l'observation et l'analyse de faits si nombreux et si méthodiquement discutés, que l'on cherche en vain la place d'une objection qui n'ait été à l'avance prévue et solidement réfutée.

Ici, Messieurs, je vais aller au-devant de la réflexion qui s'élève peut-être dans votre esprit : vous vous demandez, sans doute, comment se peut concilier mon langage d'aujourd'hui avec celui, sensiblement différent, que je tenais sur le même sujet, en mars 1870. C'est là que le savant et vraiment philosophique ouvrage de M. Joly laisse prise, peut-être, à une critique plus fondée que celle que je m'étais permise il y a deux ans. Son exposé, à force de précision et

de rigueur didactique, manque peut-être un peu de clarté ; il faut chercher longtemps et laborieusement sa pensée au sein du puissant échafaudage dialectique qui l'appuie d'une manière inébranlable, et l'on risque de s'égarer dans cette multitude de colonnes et de pilastres. Ce n'est là qu'un défaut de forme, mais il n'est pas sans importance, et son moindre inconvénient ne serait pas de rebuter plus d'un lecteur peu familiarisé avec la technologie psychologique. Or il est désirable qu'un ouvrage de cette valeur soit répandu et lu le plus possible.

Nous savons que M. Joly en prépare une seconde édition. Qu'il veuille bien considérer que peu de personnes ont comme lui l'usage courant de la langue philosophique, qu'il ait compassion de notre ignorance et qu'il fasse la part à l'humaine faiblesse en rendant ses exposés un peu plus élémentaires, comme aussi en accordant quelque chose à l'agréable;

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci!

Il contribuerait par là à augmenter l'attrait de son livre et à porter la conviction dans l'esprit de ses lecteurs. Je voudrais qu'il appuyât ses démonstrations de nombreuses anecdotes choisies parmi les traits les plus surprenants que l'on ait à citer de l'apparente intelligence des animaux, pour faire à chacun de ces exemples l'application de la démonstration théorique. Son livre alors passerait du public restreint des savants et des philosophes dans le grand public des gens qui lisent à la condition que la lecture leur soit un délassement et non un travail qui exige la contention et l'effort.

Sous ce rapport, l'ouvrage de M. Arthur Mangin pourrait

lui être de quelque secours, car il est émaillé d'un bout à l'autre des anecdotes les plus singulières et des récits les plus curieux, relativement à toute espèce d'animaux. Ici c'est une ruche dont la garnison ailée emploie une véritable stratégie pour se préserver des attaques du papillon appelé sphynx (p. 41) ; ailleurs c'est un chien, confié à un étranger par son propriétaire en voyage, et qui se rend de lui-même sans guide et sans indication au domicile à lui inconnu de l'ami de son maître (p. 34) ; là c'est l'histoire d'un loup apprivoisé qui reconnait et couvre de caresses son ancien possesseur après trois ans d'absence, et meurt presque de chagrin après une nouvelle séparation (p. 112); plus loin c'est l'énumération des espiégleries, des gentillesses et des malices calculées, ou soi-disant telles, d'un jeune singe à bord d'un navire au long cours (p. 175); etc. etc.

Parmi tous ces épisodes il en est un, je dois le dire, qui, si la vérité en était prouvée, ne laisserait pas que de constituer une objection de quelque valeur au système de M. H. Joly. Il s'agit d'un chien qui aurait joué aux dominos, non pas d'un *Munito* quelconque exhibé aux jours de foire et paraissant choisir des cartons peints, tout en obéissant en réalité à des signes de son maître imperceptibles pour le public, — mais d'un chien d'amateur n'ayant jamais paru sur aucun théâtre et jouant réellement, selon toutes les règles du jeu, avec un véritable partenaire. Ce trait est emprunté par M. Mangin à la *Vie des Animaux* du docteur Jonathan Franklin, traduction de M. Alphonse Esquiros.

« Un de mes amis — naturaliste distingué et homme de bonne foi, — dit M. J. Franklin, engagea une partie de dominos avec un chien instruit par un amateur. Ce dernier, jouissant d'une fortune indépendante, ne faisait par com-

merce de son art. Les deux partenaires, — mon ami et le chien, — s'assirent l'un en face de l'autre. Six dominos relevés sur les coins furent placés devant le Chien, et six autres devant la personne. Le Chien, ayant un *double,* le prit dans sa gueule et le posa au milieu de la table. Les deux joueurs épuisèrent successivement et alternativement leurs six dominos, l'un et l'autre plaçant les pièces dans l'ordre indiqué par les règles du jeu. Six autres dominos furent alors tirés au sort par les deux adversaires; ils continuèrent la partie, et le plus raisonnable des deux, — c'est l'homme que je veux dire, — plaça avec intention un nombre qui ne s'accordait pas avec le nombre posé sur la table. Le chien surpris fit un mouvement d'impatience, et finit par aboyer. Voyant qu'on ne tenait pas compte de son observation, il chassa avec son museau le nombre faux, en prit un convenable dans son jeu et le mit à la place de l'autre. La personne joua alors correctement; le Chien gagna la partie. — Je ferai remarquer de nouveau, ajoute J. Franklin, que le professeur du chien (on me pardonnera l'expression) cherchait dans de tels exercices un plaisir et non une industrie. On ne peut donc guère soupçonner la fraude de la part d'une personne désintéressée, et d'ailleurs parfaitement honorable. »

J'ai dit, Messieurs, que je me permets de douter de l'exactitude d'un tel récit. Le fait inouï, sans précédent comme sans suivant, qu'il retrace, est trop extraordinaire et trop étrange pour qu'on puisse l'accepter sur une simple affirmation, quelles que soient d'ailleurs la sincérité et l'autorité de la personne qui le rapporte. Vrai ou faux, un tel fait ne corroborerait d'ailleurs que plus puissamment la thèse de M. Henri Joly, si celui-ci en trouvait une explication plausible

dans le seul fait des forces organiques mues par l'activité sensible de l'animal; or, la possibilité d'une telle explication, pour quiconque a bien saisi la pensée d'où est sorti le livre sur l'*Instinct*, n'a rien d'absolument invraisemblable.

DU BUTTAGE

OU DE LA PLANTATION DES ARBRES

EN BUTTES OU MONTICULES

(2e partie).

Par M. Ch. de Kirwan.

Le *Bulletin de la Société des Sciences* du 2e semestre de 1871 a donné accueil à une notice sur un nouveau système de plantation des arbres et arbustes, désigné sous le nom de *buttage* ou *plantation en buttes*.

Il resterait à expliquer,— disions-nous, en terminant cette notice, — en quoi consiste l'avantage de ce système sur la plantation par trous dans les cas autres que celui de terrains saturés d'humidité. Il resterait aussi à prévenir les objections qui peuvent s'élever dans l'esprit, relativement à la solidité des sujets ou brins ainsi plantés, comme à l'augmentation des frais de main-d'œuvre pouvant résulter de l'emploi d'une telle méthode.

Il ne sera pas hors de propos, ajouterons-nous, d'indiquer les cas particuliers dans lesquels elle ne serait pas à conseiller.

Ce sont ces divers points de vue qu'il s'agirait d'aborder aujourd'hui.

I.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'avantage de la plantation en buttes dans les terrains trop humides. Il est clair qu'en plaçant les racines d'un plant dans une butte déposée à même sur le sol, on a de grandes chances de soustraire ces racines à l'influence d'un excès d'humidité qui, autrement, pourrait les pourrir avant qu'elles n'aient eu le temps, par la production d'un chevelu suffisant, de s'emparer de leur terrain.

Mais dans un sol réunissant les conditions moyennes de toute terre végétale, mieux encore dans un terrain sec, aride, pierreux, quelle peut être la supériorité du buttage sur la plantation ordinaire?

Examinons la première hypothèse. Si le sol que l'on veut planter est dans des conditions moyennes, c'est-à-dire s'il n'est ni trop sec, ni trop humide, ni trop compacte, la plantation en buttes, toutes les fois qu'elle est possible, a sur l'autre des avantages certains, comme on va le voir.

Nous supposons que l'emplacement à planter est à l'état de friche ou au moins couvert d'une végétation naturelle, herbacée ou sous-ligneuse; car si on le supposait défoncé et ameubli, le buttage n'aurait plus de raison d'être et d'ailleurs, en pareil cas, deux de ses éléments essentiels feraient défaut: le tapis végétal sur lequel doit être déposée la butte, la matière des mottes de gazon à découper sur place pour son recouvrement. Si donc il s'agit de planter par la méthode ordinaire un terrain en friche, il arrivera de

deux choses l'une : ou bien l'on fera des trous très larges et profondément ameublis pour que l'enracinement de chaque plant puisse s'étaler sans contrainte aucune et ensuite se développer librement, et alors on aura fait, pour arriver à cet excellent résultat, des frais de main-d'œuvre considérables ; ou bien, voulant opérer sur une grande échelle et visant par conséquent à l'économie, on donnera aux trous ou potets la simple largeur d'un fer de bêche avec une profondeur à peine proportionnée à la longueur des racines ; celles-ci se trouveront alors comme emprisonnées dans un espace restreint où l'on aura dû les contourner et les replier plus ou moins. Entravées dans leur développement et par une situation vicieuse et aussi par les quatre petites murailles de terre non ameublie entre lesquelles elles seront enfermées, elles souffriront longtemps et dépenseront les efforts de la végétation en partie pour réagir contre une position gênante, en partie pour se frayer un passage à travers les pans verticaux de terre dure dont elles seront entourées. En un mot, elles seront dans une situation analogue à celle des plantes en pots placées dans des vases trop étroits. Sans doute, si les plants sont dans de bonnes conditions, ils finiront par triompher de ces obstacles, mais ils n'en auront pas moins souffert pendant plusieurs années et leur essor aura été d'autant retardé.

Si, au contraire, nos plants ont été buttés, leurs racines, librement et naturellement étalées, n'auront trouvé autour d'elles qu'une terre légère parfaitement ameublie et n'ayant à subir que le tassement naturel et régulier résultant de l'action de son propre poids. Protégées par deux ou plusieurs mottes de gazon qui recouvrent hermétiquement la butte terreuse dont elles sont entourées, elles auront

profité de la décomposition des menues plantes renversées sous ces mottes et de celles que recouvre la terre dont la butte est formée. Par là elles auront pu, sans obstacle, entrer vigoureusement en végétation et développer un chevelu abondant. Les plantes superficielles, en se décomposant sous la butte, auront converti la couche la plus extérieure du sol en une sorte d'humus spongieux et facilement pénétrable que les racines, fortes et bienvenantes, traverseront sans nul effort.

On voit ainsi comment, dans un terrain de consistance moyenne, le buttage placera les plants dans des conditions bien préférables à la plantation par trous ou potets. A bien plus forte raison en serait-il de même si le sol était compacte, composé d'une terre forte et d'un ameublissement difficile.

Dans une seconde hypothèse, celle par exemple d'un terrain pierreux et rocailleux, les potets ne se pourront creuser qu'à la pioche et le grand inconvénient que l'on ne pourra éviter sera de jeter sur les racines la pierraille mêlée à la terre végétale quand toutefois il y aura de la terre végétale au-dessous de la couche herbacée. On risquera toujours de mutiler plus ou moins ou d'écorcher les racines et de ne les enterrer qu'incomplétement par suite des interstices que les pierres pourront laisser entre elles. Par le buttage, cela résulte de ce qui précède, on évite tous ces inconvénients.

Enfin l'état d'un terrain exceptionnellement aride et sec n'est pas nécessairement une objection contre la plantation en buttes, si la végétation superficielle d'un tel terrain est suffisante pour fournir les éléments du compost à préparer d'avance, ainsi que ceux des mottes ou plaques de gazon

à tailler auprès de chaque butte pour la recouvrir. La terre meuble, relativement riche, peu tassée, composant les buttes, sera toujours, plus que toute autre, apte à absorber et à retenir l'humidité atmosphérique ; les mottes de gazon *retourné* qui les recouvrent ne peuvent rien contre cette absorption, tandis qu'elles opposent un obstacle efficace à la trop prompte évaporation en protégeant les buttes contre l'ardeur du soleil et l'action du hâle.

Il est cependant certains cas exceptionnels où le buttage ne saurait être appliqué avec succès. Nous les examinerons en terminant cette étude.

II

La question de solidité des plants buttés, si le buttage a été fait avec soin et en observant scrupuleusement les règles qui le constituent, ne saurait comporter une réponse douteuse.

Sur un terrain plat, le monticule de terreau formant la butte proprement dite doit recouvrir exactement tout l'enracinement, étalé le plus naturellement possible sur le sol. Il est donc parfaitement symétrique. Sur ce monticule sont appliquées deux mottes de gazon taillées en forme de croissant et plus épaisses au milieu que vers les extrémités ; il se trouve ainsi revêtu d'une double enveloppe croisée dont le sommet, formé du centre intérieur de chaque croissant, s'appuie des deux côtés sur le collet du jeune plant et dont la base repose sur le sol naturel. Dans ces conditions l'assiette d'un jeune brin est *au moins* aussi solide que celle d'un plant mis en potet et dont le collet n'a point les deux appuis du plant butté.

Si le terrain à planter suivait une pente un peu prononcée, il y aurait à prendre la précaution de tailler les plaques de gazon suivant des dimensions inégales, la plaque la plus large et la plus épaisse étant destinée à recouvrir la butte en aval du plant placé verticalement. Au besoin, si la déclivité du sol était par trop forte, on appuierait la base de la motte d'aval soit avec des pierres, soit, mieux encore, avec de petits pieux fichés en terre, soit enfin sur un redon préalablement tracé *au pied de la butte* et destiné exclusivement à recevoir cette base.

Ainsi disposés, des plants de basse tige buttés offriront tout autant de solidité que des plants en potets, peut-être même davantage.

Pour les hautes tiges cette solidité sera moindre assurément que pour les basses; mais il en est de même des sujets plantés dans des trous, et la proportion restera pareille. De même, au surplus que pour ces derniers, on peut accroître la solidité des tiges buttées au moyen de tuteurs. Dans ce cas, les tuteurs devront être placés et consolidés avant la formation des buttes dont on répandra le terreau autour du pied de chaque tuteur, pour procéder ensuite comme il a été indiqué dans la première partie de ce travail.

III.

Nous arrivons à l'objection la plus sérieuse, celle de l'accroissement des frais de main-d'œuvre qui paraît devoir résulter surtout de la préparation préalable du terreau végétal ou compost destiné à former les buttes.

Disons d'abord qu'en admettant comme nécessaire et s'appliquant à tous les cas, une augmentation sensible dans les

frais d'une plantation en buttes comparativement à ceux d'une plantation par petits potets, la question serait encore de savoir si cet accroissement de main-d'œuvre serait ou non assez élevé pour contrebalancer l'avantage d'une végétation plus vigoureuse et plus rapide au moins au début et de chances plus nombreuses en faveur de la reprise des plants.

L'auteur d'un petit ouvrage excellent à consulter (1) établit le compte d'une plantation de mille épicéas de 3 ans sur un terrain tourbeux. Ce compte peut se résumer ainsi, le prix des plants n'étant pas évalué :

Confection du mètre cube de terreau (6 heures de travail à 0 fr. 30, ci. 1 fr. 80) ayant servi à la confection de 200 buttes, soit pour 1,000 buttes...........	9 fr.
Transport et mise en place du terreau, transport et mise en place des plants, recouvrement des buttes avec les mottes de gazon ; pour un mille..............................	25 fr.
Total......	34 fr.

Ces frais ne semblent pas devoir être sensiblement différents pour des plants d'essences feuillues de même force. Or, le même auteur, en évaluant, à la page suivante, le prix de revient d'une plantation de 4,000 feuillus de 3 à 4 ans par potets de 0,70 de côté et de 0,60 de profondeur, arrive au chiffre de 380 fr., non compris la valeur des plants, ce qui ferait 95 fr. pour mille brins plantés. Il est vrai qu'on fait ordinairement des potets de moindres dimensions. Dans tous les cas, l'économie n'est pas ici du

(1) ***Mise en valeur des sols pauvres***, par Alphonse Fillon, un vol. in-18, Paris, J. Rothschild.

côté de la plantation par trous. D'autre part, l'auteur évalue, dans le même exemple (il s'agit d'une plantation mélangée de 4,000 feuillus et de 4,000 pins), la plantation des pins à 5 fr. le mille, les pins étant âgés de 2 ans seulement.

Sans nous préoccuper ici de l'étonnement que peut provoquer un écart aussi considérable entre la plantation de mille feuillus de 3 à 4 ans et celle de mille résineux de de 2 ans dans le même terrain, prenons une moyenne entre ces prix extrêmes. Nous arrivons à un chiffre de 50 fr. par mille qui est encore supérieur aux 34 fr. de la plantation en buttes.

Si l'on se reporte à un autre ouvrage cité dans la partie de ce travail publiée par le *Bulletin* de 1871 (1), on trouve des prix très-inférieurs. Mais ces prix ont été établis en Allemagne et à une époque où nos milliards n'avaient pas encore pu exercer d'influence sur la main-d'œuvre de ce pays ; la journée d'homme s'y paye (ou du moins s'y payait) 1 fr. 25 et la journée de femme 0 fr. 75 c.

L'auteur établit ses comptes de la manière que voici :

Des brins résineux de 2 ans, buttés, lui sont revenus à 8 fr. 30 le mille.

Des brins semblables plantés en potets lui ont coûté 7 fr. 50 le mille.

Si nous doublons ces chiffres pour nous rapprocher davantage des prix français, nous obtenons 16 fr. 50 et 15 fr. par mille, ce qui établirait une différence de 1 fr. 60 seulement en faveur de la plantation ordinaire.

Pour des tiges hautes feuillues, le même planteur ar-

(1) *L'Art de planter*, par le baron de Manteuffel, traduit par C. Gouët.

rive à 34 fr. 90 par mille plants buttés et à 32 fr. 30 par mille plants en trous. En doublant ces chiffres, nous trouvons une différence de 5 fr. 20 en faveur des plants mis en terre dans des trous préalablement creusés.

Enfin, en basses tiges feuillues, les prix de revient se trouvent être de 15 fr. 70 par mille plants mis en potets, et de 10 fr. 70 seulement pour mille plants buttés, ce qui établirait ici la différence en faveur de ces derniers.

Quoi qu'il en soit, écartons les cas où le buttage se trouve revenir moins cher que la plantation en potets, et admettons qu'il revienne généralement un peu plus cher. Si nous évaluons la différence à un tiers en sus, de telle sorte que là où la plantation en potets reviendrait à 15 fr. par mille plants, je suppose, le buttage ne dût revenir qu'à 20 fr., nous serions, selon toute vraisemblance, peu éloignés de la vérité moyenne, et un peu plutôt au-dessus qu'au-dessous.

En de telles conditions, la plantation en buttes semblerait devoir être généralement préférée si, comme il résulte des nombreuses expériences du baron de Manteuffel.... (je regrette d'avoir à appuyer ma démonstration sur l'autorité d'un Allemand, mais les Allemands ont été de tout temps nos maitres en sylviculture. Ils le seront de moins en moins. Ce serait, en tout cas, mal comprendre le patriotisme que de repousser par système tout enseignement venu de nos ennemis ; prenons-leur ce qu'ils ont de bon dans la paix comme dans la guerre, surtout dans la paix : c'est par là que nous arriverons, dans un avenir qui n'appartient qu'à Dieu, à prendre sur eux une revanche éclatante et sans retour...., la plantation en buttes devrait donc être préférée si, comme il semble résul-

ter des expériences du baron de Manteuffel, cette méthode était un moyen de gagner plusieurs années d'accroissement, les plants buttés continuant à végéter sans interruption, sans retard dans le mouvement de la sève, tandis qu'avec les autres modes de plantation *ils boudent* toujours plus ou moins pendant 2 ou 3 ans. Le buttage diminuerait aussi, — et ce point serait d'une grande importance, — la proportion des déchets, c'est-à-dire des plants qui, n'ayant pas repris et ayant péri, doivent être remplacés au bout de quelques années. Si bien, qu'en fin de compte, l'accroissement initial de la dépense se résoudrait en une économie véritable.

Pour pouvoir prononcer avec une autorité suffisante sur ces points, il faudrait avoir expérimenté soi-même depuis un certain nombre d'années la nouvelle méthode. La chose mériterait de tenter l'émulation des propriétaires qui s'occupent de plantation de végétaux ligneux. L'essai serait d'autant plus utile que, outre l'avantage cultural et pécuniaire qu'on en peut obtenir, il permettrait l'étude de diverses questions théoriques de physiologie végétale du plus grand intérêt.

IV.

Il est quelques cas où, *à priori*, la méthode du *buttage* ne me paraîtrait pas devoir être conseillée.

Si, par exemple, on voulait planter un terrain dépourvu de toute végétation à la surface et qui n'offrirait par conséquent ni cette couche végétale superficielle si utile à conserver sous la butte, ni les éléments du compost à préparer d'avance, ni enfin ceux des plaques de recouvrement des buttes, il est évident que la méthode du buttage ne pour-

rait être employée, puisque tout ce qui la constitue ferait défaut à la fois. Il faudrait alors creuser des potets que l'on ferait aussi larges et dont on ameublirait l'intérieur aussi complétement que le permettraient les ressources dont on pourrait disposer.

Il peut arriver — et c'est le cas que j'ai rencontré non loin d'ici, dans la forêt de Pontigny, — que les menues plantes formant tapis sur le sol soient munies de racines tellement traçantes, entrecroisées et coriaces, qu'il en résulte une couche feutrée impénétrable à toutes autres racines qui tenteraient de la traverser. En pareil cas il est d'absolue nécessité d'enlever cette couche superficielle sur chaque point que l'on veut planter, autrement dit de faire des potets. Dans la forêt de Pontigny on trouve, cette première superficie enlevée, un sol de sable presque pur, très meuble par conséquent, et qui, reposant, à une certaine profondeur, sur une base imperméable, contient toujours quelques traces d'humidité. Les brins résineux plantés en potets y réussissent parfaitement, mais la main-d'œuvre ne revenait pas à moins de 50 fr. par mille au début, pour des plants de 2 à 3 ans, et ce n'est qu'après avoir réduit les dimensions des potets aux dernières limites qu'on a commencé à descendre au prix de 30 fr.

J'ai pu néanmoins commencer, sur quelques points, un essai de plantation en buttes mais dans des conditions un peu spéciales.

Un très grand nombre des vides de la forêt de Pontigny sont sillonnés de fossés de 1 m. d'ouverture et de 0,60 c. de profondeur, espacés de 2 mètres et qui sont beaucoup plus gênants qu'utiles. Le fond de ces fossés est gazonné ou couvert de détritus à demi-décomposés. Ils proviennent

d'un mode de plantation employé il y a 20 ou 30 ans et qui n'a pas réussi. On avait planté, entre les fossés, sur la terre meuble provenant de leur creusement; mais les racines des jeunes plantes trouvèrent sous cette terre meuble la couche feutrée de la surface, doublée même de celle qui occupait auparavant l'emplacement de l'ouverture des fossés. Elles ne purent pénétrer cet obstacle et la très-majeure part de ces plantations échouèrent complétement.

Voici le procédé essayé au printemps dernier pour utiliser ces fossés.

Un ouvrier tient dans l'intérieur un jeune pin ayant au moins 5 ou 6 ans et assez fort pour que l'extrémité inférieure des racines effleurant le fond du fossé, le sommet de la tige dépasse de quelques centimètres le niveau du sol; un second ouvrier, armé d'une pioche, ramène rapidement sur les racines une terre friable prise aux berges mêmes du fossé, laquelle se compose de l'humus provenant des couches enfouies et du sol naturel ameubli par le contact de l'air. Une butte est ainsi formée en quelques secondes autour du jeune arbre; pendant ce temps, un troisième ouvrier a taillé à côté du fossé les mottes destinées à recouvrir la butte et les applique aussitôt sur elle. Trois ouvriers à 3 fr. par jour peuvent planter 300 jeunes pins dans leur journée, ce qui met les frais de main-d'œuvre d'une telle plantation à 30 fr. par mille plants. C'est le même prix que pour mes plantations en potets, avec cette différence que pour celles-ci je n'emploie que des brins de 2 à 3 ans; s'il fallait planter en potets des pins de 5 ou 6 ans, les frais s'éléveraient probablement au double.

Il y a là une application modifiée pour un cas particulier du principe de la plantation en buttes. D'autres peuvent

se présenter suivant les lieux et les circonstances et amener le planteur industrieux à des applications nouvelles du même principe. L'un pourra utiliser le terreau provenant du curage de fossés d'écoulement, de bords de route ou de périmètre, et planter ainsi le bord de ces fossés ; un autre ayant des regarnis à faire dans une plantation ancienne, pourra recourir au buttage et diminuer ainsi le retard de la croissance des nouveaux plants; un troisième voulant remplacer des arbres morts ou usés dans un verger, affectera à la formation de ses buttes le terreau provenant des feuilles tombées des arbres de ce verger pendant quelques années et accumulées à cet effet.

C'est ainsi qu'en toutes choses un principe étant donné, le praticien habile sait le plier aux circonstances et le contraindre en quelque sorte à lui obéir.

NOTE

SUR LE BIBION DE SAINT-MARC

Appelé vulgairement *Mouche de Saint-Marc*,

DES ERREURS PROPAGÉS PAR LES JOURNAUX A SON SUJET,

Par M. CH. BAZIN.

A l'occasion d'un insecte bien inoffensif, d'une sorte de mouche noire dont nous donnerons le véritable nom un peu plus bas, tout Paris a été mis en émoi à la fin d'avril dernier par les récits fantastiques des journaux, même les plus sérieux, et comme ce qui se dit et s'écrit à Paris retentit aux oreilles des provinciaux et est accepté de tous, le plus souvent, ainsi que parole d'Evangile, on a pu croire un instant que cette espèce de mouche noire, signalée jusque dans les rues de Paris, allait devenir une nouvelle plaie d'Egypte. Ce qui a surtout éveillé l'attention des personnes qui ne sont pas habituées aux observations entomologiques, c'est l'invasion par cet insecte des rues et des boulevards des villes. L'audace de ces mouches, qui venaient se poser jusque sur les passants, au milieu même des rues de Paris, les rendait vi-

sibles à tous. Passe encore que les insectes ailés s'installent dans les bois, c'est leur domaine, on n'y prend pas trop garde; mais qu'ils viennent rôder autour de nos maisons, à l'instar des mouches à viande, auxquelles nous sommes habitués, l'esprit s'éveille, l'imagination trotte grand train; on se demande quels sont ces nouveaux venus, et pour peu que les journaux répondent à cette question en jetant le cri d'alarme, il n'est pas étonnant que les plus calmes inclinent à la peur, et il arrive ainsi que ce que l'on pourrait voir tous les ans au bois de Boulogne passe pour un événement nouveau et redoutable.

Donc nous disons que les journalistes en ont fait à leur manière le récit, et c'est ce que nous leur reprochons. Ils se sont introduits sur le terrain de la science, faisant mine de tout savoir, tranchant sur tout, expliquant, commentant et excitant sur leur passage, par leur désinvolture, le sourire des entomologistes les moins experts. On aurait de la peine à nous croire; mais nous arrivons avec des preuves multiples.

Ouvrons les premiers journaux qui nous tombent sous la main et lisons leur récit. Voici le *Petit Moniteur universel*, du mardi 30 avril. Sous cette rubrique : *Notions utiles*, et avec cet entête : l'*Invasion des Mouches*, ce journal, après quelques lignes qui expliquent la situation, cite son confrère le *XIXe Siècle*, se rend son complice en s'appropriant ce qu'il dit, et le complète par le récit le plus fantastique :

« On a remarqué que ces mouches sont lentes et pares-
« seuses; un vol de quelques mètres les surmène et les
« oblige à s'arrêter aussitôt. Il est manifeste que ce sont des
« produits incomplets, des larves de la grande mouche

« tigrée, ordinairement si alerte et si rapide. Voici comment
« on explique l'infériorité de ces diptères :

« La température exceptionnelle du mois de février a hâté
« la maturation de ces larves qui, moins profondément en-
« fouies que les larves des mouches ordinaires, sont plus
« facilement influencées par les variations atmosphériques.
« Le retour brutal des grands froids du commencement de
« ce mois a arrêté dans leur développement les jeunes êtres
« et ils ont végété jusqu'à ce que les dernières chaleurs les
« aient ranimés. Ce sont donc des produits avortés, éprouvés
« par le froid, qui promènent au milieu de nous leur conva-
« lescence désagréable. Ces mouches sont incommodes et
« malpropres, mais elles ne sont pas du tout dangereuses.

« Elles ne sont nullement offensives par leur conforma-
« tion : le seul inconvénient qu'on doive leur attribuer, ce
« serait de servir de véhicule aux substances putrides sur
« lesquelles elles se posent volontiers. Cet inconvénient est
« moins sérieux actuellement que pendant les chaleurs de
« juillet : or, en juillet, ces avortons auront depuis longtemps
« terminé leur pénible carrière. »

Nous serions obligés de croire, *puisque c'est manifeste*, que ces sortes de mouches sont des *produits incomplets*, des larves de la grande mouche tigrée? Mais que signifie cette transmutation d'une espèce en une autre? Si le journal le *XIXe Siècle* ne le dit pas, le *Petit Moniteur*, ainsi que nous venons de le dire, l'explique clairement, catégoriquement, avec une conviction qui n'a que le petit inconvénient d'être en contradiction flagrante avec ce que la science a pu observer, dire, écrire sur ce sujet. Les partisans les plus excessifs de la célèbre théorie de Darwin, c'est-à-dire du système des transformations organiques d'une espèce à une

autre, menant à dire que les êtres vivants dérivent les uns des autres, par exemple l'homme du singe; ces adeptes, dis-je, de la loi d'évolution, espèrent rendre leur théorie plus acceptable en supposant de longues files de siècles, dans le cours desquels une espèce aurait le temps de se transformer en une autre, par un travail lent et incessant; mais personne, que je sache, n'a rien dit d'aussi violent que ceci : Voici des larves qui devaient donner naissance à la grande mouche tigrée, tout à coup il s'est présenté de telles combinaisons de température qu'elles ont produit cette sorte de mouche noire, que nous connaissons pour être la mouche de Saint-Marc. C'est la chaleur succédant au froid d'une certaine manière, et dans de certaines proportions, qui d'une espèce en a fait une autre en l'espace de quelques jours! Quelle merveille! Là où d'autres se hasardent à supposer le passage d'une espèce à une autre, avec le concours de siècles succédant à d'autres siècles, vous n'êtes pas si exigeants, vous ne demandez que quelques jours pour que la température aidant le même phénomène se produise sous vos yeux! Vraiment, à ce compte, les entomologistes seraient bien insensés de nous donner péniblement, par le dessin et par la description, le signalement des myriades d'insectes qui peuplent la surface du globe, puisqu'un rayon de soleil en février, un peu plus réchauffant que de coutume, suivi d'un *retour brutal des grands froids*, peut emmêler tous ces caractères si minutieusement consignés et faire qu'un insecte en devienne un autre, comme s'il avait été touché de la baguette du magicien! De pareilles hardiesses de langage doivent être démasquées, surtout puisqu'il s'agit de science, pour que la crédulité publique ne s'y laisse pas prendre.

N'acceptons pas non plus sans protestation ce que le *Petit*

Moniteur dit en terminant, que le seul inconvénient de ces mouches serait de servir de véhicules aux substances putrides sur lesquelles elles se posent volontiers. Que nous sommes loin des feuilles et des boutons de fleurs au milieu desquels, au dire des auteurs, elles se posent de préférence ! Heureusement, pour nous rassurer, le *Petit Moniteur* ajoute qu'en juillet, mois où l'on pourrait le plus souffrir du goût dépravé qu'il leur prête gratuitement, ces avortons auront depuis longtemps terminé leur pénible carrière. Merci, *Petit Moniteur*, d'en avoir fait des avortons, sans cela nous nous serions trouvés, à l'époque des chaleurs, dans la position la plus critique !

Passons à l'article de la *Petite Presse*, que nous trouvons cité dans le numéro du mardi, 30 avril, du *Grand Moniteur* : « Les insectes que, depuis trois jours, on voit en si grand « nombre dans les rues de Paris, sont ailés comme des « mouches ; mais ils en diffèrent par tout un ensemble de « caractères, dont plusieurs sautent aux yeux. Les entomo- « logistes les appellent *Ichneumons*. Ces insectes volent « difficilement, d'où il résulte que, lorsqu'un courant d'air « un peu fort les saisit, ils ne peuvent se soustraire à son « action et vont où le vent les porte... Cet insecte est inof- « fensif et rend même dans la campagne d'importants ser- « vices. La femelle introduit ses œufs au moyen d'une longue « tarière... »

Cette fois, le journaliste que nous citons n'est pas pessimiste, il faut le reconnaître. D'après lui, l'insecte en question est très-utile ; c'est un Ichneumon qui, à l'aide de la longue tarière dont la femelle est munie, introduit ses œufs dans le corps d'autres insectes, pour que leur progéniture vive à leurs dépens et finalement les détruise. J'avoue que, pour moi,

même à la loupe, je n'ai pu apercevoir la longue tarière signalée, par cette raison bien simple qu'elle n'existe pas plus que sur ma main. L'auteur de cette belle découverte me rappelle ces écoliers qui, pour faire leur thème, profitent d'un instant où le maître d'étude a le dos tourné pour jeter un coup d'œil sur le corrigé; mais ils se trompent de page et finalement prennent le Piré pour un homme. On croirait que feuilletant un dictionnaire d'histoire naturelle vous vous êtes arrêté sur le mot ychneumon; que vous avez supposé, je ne sais pourquoi, qu'il s'agissait de notre espèce de mouche, et que vous avez copié sans vous apercevoir que rien, absolument rien, ni quant aux habitudes, ni quant aux caractères spécifiques, ne se rapportait à elle. Puisque vous aviez à vous faire une opinion sur les insectes ailés qui attiraient l'attention publique dans le courant d'avril, pourquoi n'avez vous pas lu ce qu'en dit Réaumur? Vous eussiez vu comment, de son temps, au milieu du siècle dernier, les naturalistes se moquaient des paysans qui, se croyant les mieux instruits, prétendaient précisément que les insectes dont nous nous occupons, étaient autrefois armés, comme les guêpes, d'un aiguillon que Saint-Marc leur avait fait perdre. L'aiguillon des paysans du XVIIIe siècle ressemble un peu à la tarière dont vous parlez. Au moins ceux-ci disaient-ils qu'ils l'avaient perdu. Vous, les *savants* d'aujourd'hui, vous la leur restituez de votre pleine autorité. Libre à vous de le faire, mais libre à nous aussi de nous moquer de votre *érudition.*

Enfin parait un interprète de la véritable science. M. Blanchard, dans la séance de l'Académie des sciences du 29 avril, est appelé à donner son avis sur cet insecte sans pareil que l'on suppose paraître pour la première fois, que l'on redoute comme un ennemi de la pire espèce. Le *Moniteur* du 1er mai

parle de la note présentée à l'Académie par M. Blanchard. On peut la résumer ainsi : La mouche en question n'en est réellement pas une. Elle appartient au genre Bibion; elle est complétement inoffensive et ne se nourrit, à l'état de larve ou à l'état d'insecte parfait, que de substances végétales. Quant aux causes de l'abondance de cet insecte que l'on remarque cette année, elles sont en grande partie à étudier.

Rendons cette justice au journaliste qui cite cette note, qu'il marche ici avec circonspection. Il est plus sage que dans son numéro du 30 avril, dont nous avons parlé plus haut. Il craindrait que la moindre interprétation de la parole sortie de la bouche d'un homme compétent ne devînt une balourdise. Il suit le précepte du sage : Quand tu ne sais pas, abstiens-toi de parler.

Le rédacteur du journal le *Temps* n'a pas la même prudence, c'est pourtant un journal grave; mais il paraît qu'en fait de sciences naturelles on n'est pas tenu d'y regarder de si près. Les lecteurs vont en juger. Le paragraphe n'est pas long; je vais le citer en entier, extrait du numéro du 6 mai :

« ACADÉMIE DES SCIENCES.

« *Séance du 29 avril.*

« L'opinion publique s'est vivement préoccupée de l'apparition d'un nombre considérable d'insectes semblables à des mouches, mais plus longs, d'un noir terne et au vol lent. On n'avait pas encore eu l'occasion de rencontrer cette sorte de mouche, et l'on attribuait sa présence à des causes plus ou moins fantastiques, telles que l'enfouissement hâtif des cadavres, après les combats qui se sont livrés autour de Paris et dans Paris même l'année dernière.

« M. Blanchard, prié par ses collègues de dire quelques

mots sur cet insecte, lui a d'abord donné son véritable nom. Ce n'est pas une mouche, c'est une *tipule*. Elle prend très-peu de nourriture et ne vit que de végétaux, tandis que la mouche est essentiellement carnivore. La tipule femelle est noire, le mâle est rouge-vermillon. La larve de la tipule est le *bibio hortulances* (*sic*), ou bibion des jardins ; il vit dans le so let ne se nourrit que de plantes. »

La physionomie de cet insecte noir, qui ressemble à une mouche sans en être une, est assez bien rendue; mais comment avancer qu'on ne l'avait pas encore rencontré, quand c'est au contraire un insecte qui n'est pas rare et qui, dans certaines années, foisonne partout. La femelle est noire, dites-vous, et le mâle rouge-vermillon. Il y a bien, en effet, un Bibion ou tipule (l'un et l'autre se dit pour désigner le même genre d'insecte) dont la femelle a une partie du corps noir et l'autre rouge, tandis que le mâle est entièrement noir; or c'est précisément le contraire que disent les lignes que nous commentons en ce moment. Elles habillent le mâle de la livrée de la femelle et réciproquement. Elles parlent en outre de rouge-vermillon pour tout le corps, quand il fallait dire mi-partie rouge et mi-partie noire. En entomologie, comme lorsqu'il s'agit de sciences en général, si on ne veut pas arriver à la tour de Babel, il faut ne pas se contenter des à peu près, il faut ne pas dire rouge quand on devrait dire noir. Personne ne reconnaîtrait notre insecte à la robe que vous lui donnez. Continuons : D'après vous, la larve de la tipule est bien le *Bibio hortulances*. Ce mot, *hortulances*, est mis par erreur au lieu d'*hortulanus*, admettons que ce soit une faute d'impression ; il reste toujours une faute grave sur l'espèce, car nous avons affaire au *Bibio marci*, puisque toutes ces sortes de mouches, les femelles aussi bien que les mâles, sont en-

tièrement noires. Il eût peu coûté pourtant de faire cette remarque. Mais en outre il n'est pas permis, ayant le choix entre ces deux dénominations, tipule ou bibion, de vous servir de l'une pour la larve, et de l'autre pour l'insecte parfait. Ce n'est même pas seulement entre deux noms que vous aviez le choix. Vous en aviez encore un troisième à votre dispositian ; mais à la condition toujours d'appliquer, une fois votre choix fait, le même nom à la larve et à l'insecte parfait. Ce troisième nom, auquel nous faisons allusion, est celui de *hirtea*. Donc, *bibio marci*, *tipula marci* ou *hirtea marci*, celui que vous voudrez; mais le même pour les deux états de l'insecte, vous n'avez pas le droit de faire autrement. Que les les entomologistes acceptent trois noms pour désigner la même espèce d'insectes, c'est avouer qu'ils ne s'entendent pas toujours parfaitement entr'eux. Ils ne s'entendent pas toujours mieux que les électeurs appelés à nommer leur représentant, mais au moins ne se décident-ils pour un nom ou pour un autre qu'après avoir disséqué le sujet et étudié avec soin les caractères qui, suivant eux, doivent faire ranger tel insecte sous telle ou telle dénomination. Et, au surplus, ce qu'ils ne feraient jamais, ce serait, à l'exemple du journal le *Temps*, de donner un nom à la larve et un autre nom à l'insecte parfait qui en provient. L'insecte parfait provenant de la larve est semblable à l'homme fait, qui est toujours le même individu, quoiqu'il ait été à sa naissance à l'état d'enfant, emmaillotté dans des langes et réduit à ramper plus qu'à marcher. Comme l'enfant, à un moment donné, la larve se dépouille de son maillot; elle prend ses ailes : c'est l'insecte parfait. Pouvez-vous, parce qu'il y a eu passage d'un état à un autre, lui donner un nom dans le premier état et un autre dans le second? Mais ce serait embrouiller à plaisir

la synonymie d'une science déjà assez chargée de noms différents pour le même insecte et adoptés les uns ou les autres par les différents auteurs. Voudriez-vous imiter ce qui se passe dans certaines grandes familles où le jeune héritier change de nom quand il prend la place du chef de famille? Un duc de Chevreuse devient un duc de Luynes; un duc de Crussol devient un duc d'Uzès. C'est donc là ce que vous avez voulu imiter? Mlle bibio, enfant, garderait ce nom tant qu'elle serait à l'état de larve; elle prendrait le nom de Mme tipule en même temps qu'elle prendrait ses ailes? Quelle fantaisie de langage introduite dans le domaine de la science! Répudions de tout notre pouvoir ces libertés grandes.

Les choses ainsi remises en place, la faute d'impression corrigée, nous voyons en définitive que vous avez voulu dire qu'il s'agit ici du *bibio hortulanus* ou bibion des jardins. Eh bien! vous n'êtes pas encore dans le vrai! Le *bibio hortulanus*, ou encore bibion précoce, est désigné par les auteurs comme étant : le mâle tout noir, et la femelle noire par moitié et rouge dans le reste du corps, et aussi comme paraissant en mai. Or, les insectes si abondants dont vous parlez étaient entièrement noirs : mâles et femelles. Ils vivaient en avril et non en mai. Ces sortes d'insectes ont une existence éphémère. Ils ne vivent pas indifféremment dans tous les mois de l'année. Ils ont une époque assignée à leur existence et, à quelques jours près, ils ne la dépassent pas. J'ai vu en mai, mais en très-petite quantité, le bibion : noir pour le mâle, mi-partie rouge et mi-partie noire pour la femelle. C'est là le bibion des jardins, que les auteurs disent paraître au milieu ou à la fin de mai; mais en avril je n'ai rencontré que la mouche tout à fait noire et en abondance prodigieuse. C'est elle aussi, tenez-le pour certain, qui a été vue sur les trot-

toirs de Paris, au grand effroi des Parisiens. Appelez-la tout bonnement mouche de Saint-Marc, ou si vous préférez un langage plus savant, choisissez entre les trois dénominations indiquées plus haut.

Bibio Marci, d'après Macquart (Insectes diptères du nord de la France, tipulaires), d'après Geoffroy.

Tipula Marci, d'après Linnée.

Tipula Marci nigra, d'après Dégeer.

Hirtea Marci, d'après Fabricius, d'après Zetterstedt et autres.

Macquart décrit ainsi cette espèce : d'un noir luisant couvert de poils noirs. Ailes transparentes dans le mâle, et noires dans les femelles ; bord extérieur d'un brun pâle avec nervures brunes.

Assez commun au mois d'avril.

Zetterstedt dit : Commune au commencement du printemps (*primo vere vulgaris*). Quoiqu'il n'écrive pas pour la France, on peut bien appliquer à notre pays ce qu'il dit de son peu de rareté.

Les larves, d'après Macquart, habitent la terre, et obligées de s'y frayer des chemins pour chercher leur subsistance, elles se meuvent, quoique dépourvues de pieds, avec ces sortes de pointes qui servent à fixer la partie postérieure du corps lorsque la partie antérieure se porte en avant. C'est ainsi que pendant l'année presque entière qu'elles passent sous cette forme, elles parviennent à faire des marches souterraines ; et c'est particulièrement dans les bouzes qu'elles viennent chercher leur nourriture. Pendant l'hiver, elles s'enfoncent dans la terre pour se mettre à l'abri de la gelée. Elles y pénètrent encore au mois de mars pour y subir leur transformation en nymphes. Après être resté cinq ou six semaines

sous cette forme, l'insecte adulte paraît et va s'établir de préférence sur les arbres fruitiers, dont la fleur et les bourgeons paraissent lui offrir sa nourriture favorite.

D'Orbigny, dans son Dictionnaire d'Histoire naturelle, et Audoin, également dans son Dictionnaire d'Histoire naturelle, ne disent rien de bien particulier sur le bibion de Saint-Marc. Réaumur, dès 1740, l'observait d'une manière assez suivie en lui donnant le nom de mouche de Saint-Marc. « Ces « mouches, dit-il, paraissent au premier printemps. Il est « probable qu'il y a quelques années, vers la fête de saint « Marc, ou un peu plus tard, elles ont paru en prodigieuse « quantité et ont commis quelque mal, ou du moins quelque « mal leur a été attribué. » On le voit, Réaumur, après avoir parlé du mal qu'elles ont commis, se reprend aussitôt pour dire que *quelque mal leur a été attribué*. Ce n'est pas sa simple observation qu'il rapporte, mais un simple *on-dit*, et c'est sous la forme dubitative qu'il la présente, avec cette réserve particulière aux observateurs consciencieux et tout à fait inconnue des chroniqueurs de nos journaux. Et c'est encore avec la même retenue que Réaumur ajoute : « En cer- « taines années, j'ai entendu accuser ces mouches par ceux « qui cultivent avec le plus de soin les arbres fruitiers, d'y « avoir fait tort, d'en avoir rongé les bouts de boutons et d'a- « voir fait périr les fleurs. » Le savant naturaliste du siècle dernier a eu bien raison de ne pas ajouter grande croyance à tous ces ravages supposés. Si les mouches de Saint-Marc avaient, du temps de Réaumur, ravagé les vergers, elles n'en auraient pas perdu l'habitude depuis. Or, tout le monde peut les voir à l'œuvre presque chaque année; elles rongent bien quelques feuilles, même les feuilles de chêne dans nos bois; mais elles le font toujours avec discrétion, et leur existence,

de courte durée, ne leur permet pas de manger longtemps.

Si Réaumur parle avec grande hésitation des ravages qu'on attribuait de son temps aux mouches de Saint-Marc à l'état d'insecte parfait, il parle avec affirmation de leur manière de se comporter à l'état de larves, c'est qu'alors il parle *de visu*. Il a observé ces larves par milliers, vivant en terre dans le terreau, dans les bouses de vaches. Il en a trouvé aux pieds des chênes changées en nymphes dans le courant de mars.

Concluons en disant que ces bibions de Saint-Marc, vus partout et par tous cette année, se montrent tous les ans, et en certaines années en grande abondance. En avril dernier, ils obscurcissaient l'air en Bourgogne à certains jours, au pourtour des bois surtout. Paris et ses environs n'avaient donc rien de particulier. Tous les ans nous en voyons en plus ou moins grand nombre. Mes notes entomologiques de 1865 signalent à cette époque leur grande abondance et rapportent leur apparition au milieu d'avril (la fête de saint Marc, qui leur donne son nom, tombe le 25 avril).

Comme du temps de Réaumur, les habitants des campagnes seraient bien tentés, malgré les soi-disant progrès opérés depuis dans les esprits, de les accuser d'être les auteurs de toutes sortes de dégats. Il en est qui vont jusqu'à se demander s'ils n'ont pas donné naissance aux chenilles qui, depuis le printemps de cette année, rongent à belles dents les feuilles de nos arbres fruitiers et de nos chênes. Qu'ils se détrompent, il n'y a aucune espèce de parenté entre les chenilles et le bibion de Saint-Marc : chacun répond de ses actes, et ces derniers sont tout à fait innocents des méfaits qu'on leur impute. Il est bien important d'être fixé sur ce point et de ne pas s'en rapporter aux racontars des journalistes des villes plus qu'aux suppo-

sitions gratuites des habitants de nos campagnes. S'il n'y avait rien de précis, s'il n'y avait que confusion, comment pourraient, par exemple, s'y reconnaître les préfets déjà bien embarrassés pour faire exécuter les arrêtés qu'ils prennent contre les insectes nuisibles, lorsqu'on est bien assuré qu'ils sont réellement nnisibles? S'il y avait erreur sur la culpabilité, le coup pourrait porter à faux et on s'exposerait à poursuivre de toute la rigueur des arrêtés préfectoraux les insectes innocents, et quelquefois protecteurs, au lieu de ceux qui sont les vrais coupables.

Nous pensions en avoir fini avec les journaux, à l'occasion du Bibion de Saint-Marc (vulgairement mouche de Saint-Marc); mais voilà qu'à la date du 19 août 1872 le *Figaro* nous annonce une grande nouvelle sur son compte, en parlant de l'exposition des insectes nuisibles et utiles qui doit avoir lieu en octobre prochain. Transcrivons son entrefilet, et voyons s'il a été mieux inspiré que ses confrères que nous venons de passer en revue.

« Nous avons annoncé hier l'exposition des insectes nui-
« sibles et utiles.

« Nous apprenons aujourd'hui qu'on vient de classer dans
« cette dernière catégorie les mouches noires dont nous
« avons été infestés il y a quelques mois.

« Il est avéré que ces insectes ailés ont détruit pendant
« leur invasion toutes les petites mouches nuisibles qui
« s'introduisent dans les fruits, les pucerons et les autres
« insectes qui sont la plaie des récoltes. »

C'est bien là le portrait du Bibion de Saint-Marc, si abondant cette année. C'est sur son compte qu'aurait été faite cette prétendue découverte aussi stupéfiante pour un naturaliste, que le serait pour un physicien la découverte du

mouvement perpétuel ! On se demande si le *Figaro* a voulu lancer, comme pâture à la curiosité publique, une de ces mystifications, comme il se plait de temps en temps à en gratifier ses lecteurs, pour surprendre en flagrant délit de plagiat les journaux qui, pris aux piége, s'approprieraient sa nouvelle à sensation sans en citer l'origine.

Malgré cette supposition qu'on pourrait faire, je pencherais à croire que le *Figaro* n'y a pas mis plus de malice que ses confrères; ce serait par suite d'une erreur grossière qu'il divulguerait une prétendue découverte qui n'aurait jamais eu d'existence que dans l'imagination du chroniqueur. Que le *Figaro*, puisqu'il est si affirmatif, veuille bien donner le nom du naturaliste, du simple observateur qui aurait vu le Bibion de Saint-Marc faire une hécatombe de toutes les petites mouches nuisibles ou même simplement de quelques-unes ? Le Bibion de Saint-Marc est connu comme étant un insecte herbivore et même comme tel très inoffensif. Est-ce qu'il peut devenir subitement carnivore, décimant tout sur son passsage? Non, pas plus qu'une chèvre ou qu'un mouton. Nous connaissons des insectes qui en mangent d'autres; mais ce n'est pas celui-ci. A chacun son rôle en ce monde, même quant à la nourriture. Cependant, si un jour on vient annoncer que les vaches ont quitté leur pâture, pour se mettre à la poursuite des loups et s'en repaître, les entomologistes iront voir de leur côté si les Bibions ont abandonné leurs feuilles qu'elles grignotaient avec peine pour tomber sur les mouches et moucherons et les immoler à leurs nouveaux instincts. En attendant, et quoiqu'en dise le *Figaro*, nous verrons bien, lors de l'exposition du premier octobre prochain, si un exposant, en alignant sa mouche de Saint-Marc à la suite des insectes utiles, aura été assez téméraire

pour chanter, sur l'étiquette qui l'accompagnera, ses vertus et ses exploits. S'il en arrivait ainsi, nous demanderions les faits à l'appui. Mais nous ne voulons même pas supposer plus longtemps qu'un naturaliste commette pareille méprise. Nous nous contentons de croire que le chroniqueur a, comme on dit vulgairement, pris ce qu'il avance sous son bonnet, et commis une de ces erreurs auxquelles sont exposés ceux qui veulent parler des choses dont ils ne connaissent pas le premier mot.

Dans sa séance du premier mai 1872 la Société centrale d'agriculture de France s'est occupée de l'insecte noir qui attirait alors l'attention de tous. M. Bouchardat rapporte que le conseil d'hygiène s'en est un instant occupé à cause de sa grande abondance dans les derniers jours d'avril, et il prie M. Guérin-Menneville, son collègue, de donner des détails sur cet insecte. M. Guérin-Menneville, qui, toute sa vie, s'est occupé de l'étude des insectes, surtout au point de vue pratique, était bien compétent pour porter un jugement éclairé. Il répète que cette mouche de Saint-Marc est dans le langage scientifique le *Bibio Marci*; qu'à l'état de larve elle vit dans les matières en décomposition, les terreaux, où elle ne fait aucun tort; qu'à l'état d'insecte parfait, elle a une existence éphémère, et ne vit qu'en suçant l'humidité qui se trouve sur les végétaux et ne leur nuit en aucune façon.

On le voit, M. Guérin-Menneville fait encore ces insectes plus inntensoc que nous ne l'avons trouvé nous-même, puisque nous avons dit les avoir vus mâcher quelques feuilles tendres de chêne au moment de leur apparition, mais en ne leur causant, toutefois, qu'un dommage insignifiant.

M. Guérin-Menneville, tout en les reconnaissant inoffensifs, se garde bien d'avancer qu'ils soient utiles et qu'ils

mangent les autres insectes nuisibles. Voilà donc battue en brèche, par une autorité irrécusable, la phrase à effet du *Figaro*. Et en définitive, quel en sera le résultat? Elle n'en aura pas d'autre que de discréditer la science aux yeux de ceux qui chercheraient à étudier la question.

Je suppose un agriculteur lisant dans le bulletin de la Société centrale d'agriculture ce que je viens d'extraire de son compte-rendu de la séance de mai 1872; il est convaincu que l'insecte noir qui a attiré l'attention cette année, ne fait ni bien ni mal. Cette idée est bien classée dans sa tête, quand arrive le *Figaro* du 19 août 1872, proclamant avec grand fracas que l'insecte en question nous a rendu les plus grands services. Entre les deux opinions contradictoires laquelle choisir? de quel côté pencher? Pour peu que notre lecteur soit dans ce principe que le dernier qui parle doit avoir raison, voilà ses idées retournées et il prend résolûment parti contre ceux qui ne font que répéter les données de la science en faisant connaître leurs propres observations.

Quoique chacun soit libre d'adopter l'opinion qui le séduit, nous prendrons pourtant la liberté de le prévenir, sans crainte de nous tromper, qu'en se rangeant de ce côté il aboutit à l'erreur la plus complète; victime nouvelle des affirmations les plus hasardées des journaux.

En finissant, citons encore le jonrnal *La France* comme ayant été tout aussi malheureux que ses confrères, *Le Figaro* et autres, dans sa description de la mouche de Saint-Marc. Il a pourtant la prétention d'être un journal sérieux! c'est aussi ce qui le rend plus coupable et c'est ce qui nous force à en parler. M. Lucas, de la Société entomologique de France, se charge de son exécution. Dans la séance de cette société du 8 mai 1872, il signale le passage qui prête si bien le flanc

à la critique. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que le journaliste en prétendant faire la leçon aux bonnes gens tout effrayés de l'apparition de cet insecte, tombe lui-même dans l'erreur la plus grossière. Il les rassure de son mieux : « Ces « mouches ne sont pas, dit-il, une importation allemande ; « mais des Ichneumons qui font une guerre acharnée aux « nids de chenilles » ; appeler ces insectes des Ichneumons ! c'est là qu'est la méprise impardonnable imposée à la crédulité du lecteur et mise à la place d'une appréhension populaire, si tant est que le peuple ait cru un instant à un fléau apporté par les bataillons prussiens ! Est ce que le journal *La France* s'est donné le mot avec *la Petite Presse* et *le Grand Moniteur* pour nous parler d'Ichneumons, quand il s'agit de mouche de Saint-Marc? Répétons avec M. Lucas qu'il est triste d'imprimer de semblables hérésies dans un journal destiné à éclairer l'opinion publique.

Puisque nous venons de parler de la Société entomologique de France, mentionnons encore dans le bulletin qui rend compte de la séance du 22 novembre 1871, les détails donnés par M. Lucas sur la larve du Bibio Marci et dans le même recueil, séance du 22 mai 1872, une note sur le même sujet paa M. le docteur Laboulbêne qui rectifie avec raison l'erreur commise à l'Institut à l'occasion de cet insecte. (1)

(1) Ce n'est pas seulement le Bibion de Saint-Marc, qui a eu dans ces derniers temps le privilége d'attirer l'attention de la presse et de servir de thème aux plus fantasques divagations. Un fait qui s'est produit cent fois, vient-il frapper le regard d'un *reporter* ouvrant pour la première fois les yeux aux phénomènes de l'histoire naturelle, de suite il en fait grand bruit, forçant le côté merveilleux. Hier encore les journaux répétaient comme extraordinaire ce fait rapporté par le *Progrès de la Marne*, qu'un

grand nombre de papillons blancs étaient venus se brûler aux becs de gaz de la ville de Châlons. Nous n'irons pas faire une enquête sur place pour s voir s'ils étaient aussi abondants qu'on veut bien le dire. Ce n'est pas la première fois que les papillons brûlent leurs ailes à la chandelle et en tout cas ce n'était pas la peine de s'écrier : « Est-ce un signe du temps ? Est-ce d'un augure quel« conque ? Renvoyé à la commission des miracles. » Il fallait simplement envoyer à l'étude des naturalistes, qui auraient déjà fort à faire, s'ils se bornaient simplement à rétablir d'abord la vérité des faits défigurés par les récits des journalistes.

NOTE HISTORIQUE

CONCERNANT LES ARMOIRIES PROPRES AUX VILLES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

Par M. DE SMYTTÈRE.

(*Séance du 2 juin* 1872).

Dans notre opuscule sur les armes des *villès d'Auxerre et de Nevers*, inséré dans le bulletin de la société des Sciences de l'Yonne, du 2e semestre de l'année 1866, nous avions omis certains doutes sur l'époque précise où les armoiries de ces cités, blasonnées au *lion d'or*, *amér et billettes d'or sur champ d'azur*, furent adoptées par elles. Ces nobles signes héraldiques furent d'abord exclusivement, on le sait, à leurs comtes, et peut-être à partir de *Landri*, au commencement du XIe siècle, peu de temps après le règne de Hugues Capet, auquel souverain ce comte de Nevers était allié.

On a semblé ignorer à propos de quelles circonstances ces armoiries anciennes étaient passées des comtes des premières maisons aux susdites villes, chefs-lieux des comtés limitrophes, qui appartenaient ensemble, en premier lieu, avec celui de Tonnerre, aux mêmes seigneurs.

Il est vrai que des auteurs ont prétendu que ce *blason au lion* avait été octroyé aux habitants d'Auxerre, *comme sceau pour les affaires communes* (Lebeuf) (1) par la comtesse *Mathilde* I[re], lors de sa remarquable charte en faveur de cette ville, datée d'août 1223; mais comme *armes propres à Auxerre*, la chose reste contestable, ainsi que nous l'avons démontré précédemment.

Cela étant, nous nous sommes demandé, lors de nos recherches sur ce sujet, si cet événement n'eut pas lieu au moment où le parlement de Paris partagea, par jugement de 1273, le grand apanage d'aînés de famille des princes de Nevers entre les *trois filles d'Eudes de Bourgogne*.

En effet, *Alix*, la cadette de ce comte et de Mathilde II[e], comtesse de Nevers, femme de Jean de *Châlon*, obtint alors le comté d'Auxerre, après procès intenté par eux à *Iolande* leur sœur aînée, puis la reine de Sicile, *Mathilde*, autre fille du comte Eudes, eut celui de Tonnerre, et enfin *Iolande*, la première des trois sœurs, ayant possédé d'abord à elle seule les trois comtés, ne put plus jouir, après la condamnation susdite, que du comté de Nevers, qu'elle eut la faculté de choisir en vertu du même arrêt.

Ce fut au temps où elle venait d'épouser, en secondes noces (étant veuve de Tristan, fils de saint Louis), le comte de Flandre *Robert de Béthune*, fils de Guy de Dampierre.

Nous devons dire que cette supposition est peu probable mais ce qui pourrait mettre sur la voie pour trancher d'une manière définitive l'intéressante question de blason, encore assez obscure, qui nous occupe, c'est un passage de l'ouvrage

(1) *Ut dicti cives sigillum habeant ad communitatis suæ negotia sigillanda.*

de Guy Coquille, historien du Nivernais du XVIIe siècle, qui nous était resté inconnu jusqu'à présent.

Cet héraldiste estimé dit ce qui suit à la page 189 de son livre d'histoire : nous le copions textuellement.

« Pour retourner au propos des anciennes armes de la
« maison de Nevers, est à scavoir, après que les comtes de
« Flandres les eurent abandonnées et quittées, qu'elles furent
« recueillies par les communautés des villes de Nevers et
« d'Auxerre, qui les retiennent encore aujourd'hui, en re-
« cognoissance des dits comtes anciens qui leur ont com-
« mandé. »

Coquille ajoute : « De grande ancienneté les armes des
« seigneurs étaient personnelles et volontaires. »

Il est certain, du reste, qu'Auxerre ne prit jamais pour son blason officiel les armoiries de ses comtes ultérieurs, les *Jean de Châlon*, par exemple, qui gouvernèrent le comté auxerrois pendant près d'un siècle, et jusqu'en 1370, année où le quatrième comte de ce nom, fixant sa résidence à Paris, vendit ce territoire comtal avec ses annexes au roi de France Charles V.

D'un autre côté, Robert, comte de Flandres et de Nevers, laissa à son fils aîné Louis, héritier d'Iolande de Bourgogne, sa mère, le comté de Nevers, (mais pour peu de temps, car il mourut en 1322), et le fils de celui-ci, *Louis dit de Crécy* (à cause qu'il succomba, le 26 août 1346, à la bataille de ce nom, si néfaste pour la France), lui succéda au gouvernement du Nivernais ; enfin la petite-fille de ce dernier, Marguerite, héritière unique du comte de Flandre, *Louis de Male*, s'unit en 1369 au duc Philippe le Hardi (4e fils du roi Jean le Bon), dont les armes sont *Bourgogne moderne*.

Le passage historique, cité plus haut, de Guy Coquille,

regardant les armoiries attribuées à Nevers et Auxerre, offre par conséquent une certaine valeur : il mérite, nous le pensons, d'être pris sérieusement en considération.

CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

(*Session de Bruxelles*)

Par M. COTTEAU.

Le 22 août dernier, le *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique* ouvrait sa sixième session dans la ville de Bruxelles. En compagnie d'un de nos savants et aimables compatriotes, M. Leras, j'ai assisté à toutes les séances, à toutes les excursions, et j'ai pensé que vous entendriez avec plaisir, non pas le compte-rendu du Congrès, il paraîtra dans les recueils spéciaux beaucoup plus exact et plus complet que je ne pourrais le faire, mais un aperçu rapide, destiné à vous donner la physionomie générale de cette importante session, et à appeler votre attention sur quelques-unes des questions qui ont été discutées.

Deux mots d'abord sur l'origine et le but de ces Congrès :

L'archéologie préhistorique, comme vous le savez, est une science toute nouvelle et qui n'a commencé réelle-

ment à prendre date que lorsque les belles découvertes de M. Boucher de Perthe, il y a quinze ans à peine, ont été enfin acceptées par les géologues et les archéologues les plus éminents. A partir de cette époque les observations se multiplièrent, non-seulement dans toutes les régions de l'Europe, mais du monde entier, et donnèrent lieu aux découvertes les plus intéressantes et les plus imprévues. Quelle science du reste offre un champ d'étude plus vaste et plus attrayant? Rechercher dans les temps les plus reculés l'origine de l'homme; pénétrer jusque dans les profondeurs du sol pour y retrouver les premiers vestiges de son existence; déterminer, à l'aide de ces débris, quels étaient les hommes qui ont habité autrefois nos contrées, constater leurs mœurs, leur industrie, leur mode de vivre, leur degré de civilisation, leurs caractères anthropologiques; puis chercher à connaître d'où venaient ces premiers habitants, comment ils ont disparu de notre sol, et par quelles autres peuplades ils ont été successivement remplacés; est-il une étude qui touche à des questions plus graves et plus philosophiques?

En moins de quinze années, l'archéologie préhistorique a fait d'immenses progrès. C'est aujourd'hui une véritable science; elle a ses livres spéciaux dont le nombre augmente tous les jours; elle a ses journaux particuliers, elle a ses congrès. En 1865, pendant la réunion des naturalistes italiens à la Spezzia, grâce à l'heureuse initiative d'un français, de M. de Mortillet, le projet d'un congrès annuel d'anthropologie et d'archéologie préhistorique fut formé. Cette idée féconde reçut son exécution l'année suivante à Neuchâtel, en Suisse, où s'ouvrit le premier congrès, sous la présidence de M. Desor.

Depuis lors, des congrès ont eu lieu successivement à Paris, à Norwick, à Copenhague, à Bologne. Il suffit de lire les comptes-rendus qui ont été publiés pour se convaincre de l'intérêt toujours croissant qu'ont présenté ces réunions et des services qu'elles ont rendus aux études préhistoriques.

Le Congrès de Bruxelles, sous aucun rapport, n'a été inférieur à ceux qui l'ont précédé. Le nombre considérable des membres présents et qui, dans les excursions, n'était jamais moindre de trois cents, l'importance des travaux présentés au Congrès et des discussions auxquelles ils ont donné lieu, l'intérêt à la fois pittoresque et scientifique des excursions, l'accueil toujours sympathique et bienveillant, quelquefois splendide, fait aux membres du Congrès, le soin avec lequel le Congrès était organisé et dirigé par son illustre président, M. d'Omalius d'Halloy, et son savant secrétaire général, M. Dupont, tout à concouru au succès de la session de Bruxelles. Les savants Belges, et ils sont nombreux, avaient tous répondu à l'appel, les savants étrangers étaient également en plus grand nombre qu'à tout autre congrès. Nous citerons parmi les Français MM. de Quatrefage, Hébert, Belgrand, Broca, de Mortillet, M. le marquis de Vibraye, MM. les abbés Bourgeois et Delaunay, le général Faidherbe, MM. Cazalis de Fondouce, Hamy, Cartailhac, Chantre, Montrichard, etc.; parmi les Hollandais, MM. Boot, Dicks et Leemans; parmi les Danois, MM. Vorsaœ, Steenstrup, Engelhart, Schmidt; parmi les Suédois, MM. Nilsson, Hildebrand, de Lagesberg, Olivecrona; parmi les Anglais, M. Franks; parmi les Suisses, M. Desor et Melle Clément Royer; parmi les Italiens, MM. Capellini, Conestabile,

Botti; parmi les Allemands, MM. Fraas, Schaffhausen et Wirchow.

Le premier jour a été consacré aux réceptions officielles, aux discours d'ouverture, à la formation du bureau. Le Congrès a d'abord été reçu à l'Hôtel-de-Ville par le collége des Echevins, et le *vin d'honneur* lui a été offert, suivant un antique usage belge. De l'Hôtel-de-Ville le Congrès s'est rendu au palais Ducal, ancien palais des princes d'Orange, qui sert aujourd'hui de Musée, et dans lequel devaient avoir lieu les séances.

A deux heures, en présence du roi Léopold II, M. d'Omalius d'Halloy, désigné président par le congrès de Bologne, a déclaré la session ouverte. M. d'Omalius d'Halloy, vice-président du Sénat belge, est un vieillard de quatre-vingt-dix ans et l'un des savants les plus éminents de notre époque. Malgré son grand âge, il a conservé une vigueur de corps, une fraîcheur et une jeunesse d'esprit vraiment merveilleuses, et dont il n'a cessé de donner des preuves pendant toute la durée du Congrès. Rien n'égale le profond savoir de M. d'Omalius d'Halloy, si ce n'est sa bienveillance. J'avais eu plusieurs fois l'occasion de me trouver avec lui à Paris dans nos réunions scientifiques. A Bruxelles, je fus profondément touché de son affectueux accueil, je ne l'oublierai jamais, et ce souvenir est un des plus doux et des plus précieux que j'aie emportés du Congrès de Bruxelles.

Après M. d'Omalius d'Halloy, M. Dupont, secrétaire-général du Congrès et son organisateur, prend la parole, et dans un discours très-substantiel, il donne le résumé des recherches anté-historiques faites jusqu'ici en Belgique; il rappelle les travaux de Schmerling qui, en 1834,

recueillit, dans les cavernes de Liége, des ossements humains associés à des débris d'Ours et de Mammouth, découverte d'une haute importance, qui longtemps passa inaperçue; il rappelle également les observations plus récentes de Spring, qui reconnut le premier, contrairement aux opinions généralement admises, que les débris accumulés dans les cavernes étaient en grande partie le fait de l'homme. M. Dupont nous apprend ensuite comment, en 1864, il fut chargé, sur la désignation de M. Van Beneden, d'exécuter des fouilles dans les cavernes de la Belgique; il expose quelques-uns des résultats qui lui ont été fournis par l'exploration de plus de soixante cavernes de la province de Namur, habitées par l'homme et les carnassiers; il insiste notamment sur ce fait bien curieux, auquel il a été conduit par l'examen minutieux des silex taillés, savoir qu'à l'époque du Mammouth il existait d'un côté, dans la province de Namur, et de l'autre, dans la province du Hainaut, deux populations distinctes ayant des habitudes particulières et qui, bien que voisines, ne paraissent pas s'être confondues : « Les peuplades du « Hainaut, dit M. Dupont, taillaient le silex comme leurs « contemporains de Saint-Acheul, d'Abbeville et des « bords de la Tamise. Les peuplades de nos cavernes, au « contraire, avaient exactement les mêmes mœurs et la « même industrie que leurs contemporains des Cévennes, « du Périgord, des Pyrénées et des Cornouailles, au point « que l'évolution de l'industrie de toutes ces peuplades « troglodytes correspond absolument et peut être considé « rée comme identique, et cependant ces populations du « Hainaut et de Namur restèrent sans relations entre « elles, fait qui nous paraîtrait à peine croyable, si les

« Esquimaux et les Peaux Rouges des bords de la baie « d'Hudson ne nous fournissaient presque de nos jours « l'exemple de deux peuples absolument étrangers l'un « à l'autre, bien que voisins. »

A l'époque de la pierre polie, la population des cavernes disparaît, et rien ne rappelle plus les mœurs des troglodytes et le caractère de leur industrie. Les plateaux de ces mêmes régions sont envahis par des populations nouvelles en rapport d'industrie avec celle du Hainaut. Frappé de l'analogie de forme qui existe entre les silex taillés de Saint-Acheul et les haches polies, M. Dupont se demande si cette analogie ne correspondrait pas à un perfectionnement régulier, et si les populations quaternaires de la Somme, du bassin de Paris, des bords de la Tamise et du Hainaut n'ont pas transformé insensiblement leur industrie, et si la hache polie n'est pas le dérivé des haches de Mesvin et de la Somme.

Le soir de cette première séance, le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles a offert au Congrès une très-belle fête musicale, et, pendant toute la durée du Congrès, les vastes salons du Cercle ont été ouverts aux membres.

Le Congrès a duré neuf jours : trois journées ont été employées aux excursions, pour lesquelles un train spécial et exprès avait été mis à la disposition des membres du Congrès ; les autres jours ont été consacrés aux séances. Je vous parlerai d'abord des excursions qui, sous tous les rapports, ont été extrêmement intéressantes.

La première excursion avait pour but la visite des cavernes de la Lesse, dans la province de Namur, explorées avec tant de soin par M. Dupont. A sept heures et demie du matin, plus de trois cents membres du Congrès, parmi

lesquels on remarquait plusieurs dames françaises, belges ou étrangères, se pressaient dans la gare du chemin de fer du Luxembourg, et prenaient place dans le train spécial qui à dix heures arrivait à Dinant. Le bourgmestre, entouré du conseil communal, se trouvait à la gare pour souhaiter la bienvenue au Congrès et lui offrir le *vin d'honneur*. Toute la ville de Dinant était en fête; les maisons étaient pavoisées de drapeaux et la foule encombrait les rues. Il est juste de dire que M. Dupont est dinantais, et qu'en faisant fête au Congrès, la ville honorait le jeune savant qui dirigeait notre excursion. Un très grand nombre de voitures de toute espèce nous attendaient, attelées, près de la gare. Elles furent bientôt envahies, et notre longue caravane, à laquelle vinrent se joindre plusieurs personnes de Dinant, se mit en marche.

La route suit d'abord les rives de la Meuse, que dominent des rochers escarpés formés par les couches bouleversées et redressées du calcaire carbonifère; leur couleur grisâtre contraste avec la verdure luxuriante qui remplit la vallée. Après avoir franchi, par un étroit passage, la *roche à Bayard*, on ne tarde pas à s'engager dans la vallée pittoresque de la Lesse; là le site est plus ravissant encore et le paysage varie à chaque instant. La Lesse, petite rivière torrentueuse, décrit mille circuits au fond de la vallée; tantôt elle coule encaissée au milieu de gigantesques rochers qui la surplombent, tantôt elle s'étale au milieu d'une plaine verdoyante. Le chemin que nous suivions traverse plusieurs fois la rivière qu'on est obligé de passer à gué. On avait compté sans les lourdes voitures chargées d'excursionnistes; plusieurs s'engravèrent; il fallut dételer, opérer le sauvetage des voyageurs, et au

gué suivant, c'était à recommencer. Quelques timons furent brisés, quelques roues disloquées ; mais, en somme, aucun accident sérieux, beaucoup de gaité, de rires et de plaisanteries. Au *Trou de la Naulette,* au moment où l'on venait de terminer sur l'herbe, dans la grande prairie de Chaleux, un simple mais copieux déjeûner, un accident plus grave faillit avoir lieu : pour atteindre le *Trou de la Naulette,* il fallait traverser la Lesse qui, dans cet endroit, est resserrée, profonde, et coule au pied même du rocher; de petites barquettes, longues et étroites, transportaient les membres du Congrès et les ramenaient au fur à mesure qu'ils avaient visité la caverne. Au retour, une de ces barquettes trop chargée chavira, et tous les passagers, parmi lesquels se trouvaient M. d'Omalius d'Halloy, M. Franks, directeur du Musée ethnologique de Londres, et Mlle Clémence Royer, tombèrent à l'eau; ils en furent quittes, heureusement, pour un bain forcé; le temps était splendide; M. d'Omalius d'Halloy fit, comme les autres, sécher ses habits au soleil. Au bout de quelques heures, il n'y paraissait plus et il était le premier à en rire.

Les cavernes que le Congrès avait pour but de visiter sont placées à droite et à gauche de la vallée, vers le milieu de l'escarpement, à trente mètres environ au-dessus du niveau actuel des eaux de la Lesse. La première caverne, à laquelle M. Dupont conduisit le Congrès, est le *Trou Magrite,* à Pont-à-Lesse. Laissant nos voitures dans la vallée, nous y montâmes par un sentier délicieux et plein d'ombre; on y arrive en quelques minutes ; la caverne est peu profonde, mais elle est largement ouverte, bien orientée et devait être, pour ces peuplades troglodytes, une demeure de prédilection. Sur la petite terrasse

qui la précède, formée en grande partie de déblais extraits dans les fouilles, M. Dupont nous donna d'intéressantes explications sur le dépôt fluvial, épais de deux mètres et demi, qui occupait le sol de la caverne et présentait quatre niveaux ossifères distincts correspondant à d'anciens sols habités par l'homme et recouverts par des inondations successives. Lorsque ces phénomènes avaient lieu, la vallée de la Lesse, beaucoup moins profonde qu'aujourd'hui, était occupée par un vaste fleuve qui coulait à peu près au niveau des cavernes. Aucune station n'a fourni à M. Dupont des débris de l'industrie et des ossements d'animaux plus nombreux. Les quatre niveaux ossifères, bien que séparés par des intervalles de temps plus ou moins longs, appartiennent, suivant M. Dupont, à l'âge du mammouth, et cependant ils présentent déjà, au fur à mesure qu'on s'élève, de notables progrès dans la taille du silex. Au troisième niveau ont été rencontrés les plus curieux objets sculptés découverts en Belgique: une ébauche très grossière de figurine en bois de renne, et un bois de renne sur lequel des dessins ont été gravés, et aussi quelques fragments de poterie non cuite, modelés à la main et dont la pâte est fort grossière. Ces derniers niveaux ossifères du *Trou Magrite* ne seraient-ils pas déjà, dans la vallée de la Lesse, les représentants de l'âge du renne?

Le *Trou de la Naulette* reçut ensuite la visite du Congrès; c'est une caverne à ouverture étroite, offrant d'abord un long couloir qui conduit à une salle assez vaste et complétement obscure. Cette salle, en forme de cuve, lorsqu'elle fut explorée par M. Dupont, était comblée par un dépôt fluvial de onze mètres d'épaisseur, présentant sept

niveaux de stalagmites alternant avec des couches de limon qui correspondaient à sept inondations successives de la Lesse. Parmi les ossements recueillis au-dessus de la seconde nappe de stalagmites s'est rencontrée, associée à des os de mammouth et de rhinocéros, de cerf, de bœuf, de renne, la célèbre mâchoire humaine de la Naulette. Cette mâchoire, que nous avons vue dans la collection anté-historique du musée de Bruxelles, remarquable par son épaisseur, sa faible hauteur, sa face externe tout à fait lisse, sa proéminence brusque et considérable en arrière des dents incisives, l'arrangement étrange des molaires placées de telle sorte que la deuxième dent de sagesse est de beaucoup la plus volumineuse, rappelle, par son aspect général, les races actuelles les plus inférieures, la race australienne notamment. C'est un des débris humains les plus étonnants dont la science soit en possession, dit M. Dupont, et son intérêt augmente encore par sa haute antiquité. L'ouverture du *Trou de la Naulette* est à vingt-huit mètres au-dessus du niveau actuel de la Lesse. En avant de la caverne se trouve un dépôt d'argile à blocaux qui a fourni la faune du renne et des silex taillés.

Le Congrès visita ensuite successivement le *trou du Châleux*, qui fut une habitation de l'époque du renne, et non loin de là le *trou des Balleux* où des fouilles, annoncées à l'avance dans le programme, furent exécutées sous les yeux du Congrès et amenèrent la découverte de quelques débris d'ossements et d'un certain nombre de silex taillés ; puis le Congrès se dirigea du côté du Furfooz. En entrant sur le territoire de cette petite commune, le Congrès fut salué par des détonations d'artillerie placée sur les hauteurs et reçu par la municipalité. Après les dis-

cours échangés, les membres du Congrès laissèrent les voitures gagner Furfooz, et se rendirent, en contournant la vallée au *Trou des Nutons* et au *Trou du Frontal* qui s'ouvrent à peu de distance l'un de l'autre, au milieu des rochers abruptes, dans un site sauvage et des plus pittoresques. Le Trou des Nutons est un souterrain composé d'une seule salle, parfaitement orientée et éclairée, et large d'environ vingt-cinq mètres. M. Dupont, lorsqu'il y fit faire des fouilles, y recueillit un grand nombre de silex taillés, d'ossements travaillés et d'ossements brisés pour en extraire la moelle. Ces débris d'animaux appartiennent au renne, au chamois, au cerf, à l'ours des Alpes, et caractérisent sans aucun doute l'âge du renne. Le trou du Frontal est une excavation également large d'ouverture, mais peu profonde, et se prolongeant en une petite cavité que les fouilles ont mise à jour. Des débris humains appartenant à seize squelettes de différents âges ont été recueillis dans cette cavité par M. Dupont, qui considère le *Trou du Frontal* comme un lieu de sépulture de l'âge du renne.

Le Congrès revint par les hauteurs reprendre les voitures dans le petit village de Furfooz, qui était orné de drapeaux et d'arcs de triomphe élevés « *à la science et au Congrès préhistorique.* » Le retour à Dinant s'effectua par les plateaux; de ces sommets, la vue est admirable; elle s'étend, d'un côté, sur de vastes plaines couvertes de moissons, et de l'autre domine les vallées ombragées de la Meuse et de la Lesse. Le soleil couchant, en dorant de ses rayons ce magnifique paysage, en rendait encore l'effet plus saisissant. A Dinant, sous une vaste tente ornée de feuillage, de drapeaux et d'écussons, nous attendait un

très-confortable banquet, offert au Congrès par la ville. A onze heures du soir, nous étions de retour à Bruxelles.

La seconde excursion étant consacrée à visiter les gisements de silex taillés de Mesvin et de Spiennes, la course était moins longue que la précédente, et c'est à dix heures que le rendez-vous était donné dans la gare du chemin de fer du Midi. A onze heures, un train spécial déposait les membres du Congrès dans la tranchée de Spiennes. Spiennes est une localité classique pour les recherches du silex de l'âge de la pierre polie. Le plateau qui s'étend au-dessus de la tranchée renferme un grand nombre de haches ébauchées, de couteaux, d'éclats de toute espèce, et suivant toute probabilité formait l'emplacement d'un vaste atelier. Les membres du Congrès se répandirent bientôt dans les champs les plus productifs, et c'était un spectacle curieux que de nous voir tous, errant çà et là, courbés sur le sol, remplir nos poches ou nos petits sacs de silex plus ou moins bien conservés; les dames n'étaient pas les moins ardentes à la recherche et les moins heureuses dans leurs récoltes.

Après une heure ou deux passées sur le plateau, lorsque chacun de nous eut fait une ample provision de silex, on descendit dans la petite vallée de Spiennes, sur les bords de la Trouille. Là, sous une tente, se trouvait servi un excellent déjeuner offert au Congrès par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qui, non contente de nous donner la nourriture du corps, avait fait apporter un véritable monceau de hâches ébauchées, et ceux d'entre nous, les moins heureux dans leurs recherches, y puisèrent à pleines mains. On visita ensuite, sur la voie ferrée, les tranchées de Spiennes et de Mesvin ; c'é-

tait le but principal et très-intéressant de notre excursion. Les coupes principales avaient été rafraichies la veille par la bêche des ouvriers, afin que les membres du Congrès pussent en saisir plus facilement la disposition. La craie blanche supérieure, avec des cordons de silex gris et noirâtres plus ou moins bien stratifiés, occupe la base; elle est recouverte par une couche souvent profondément ravinée de sable vert, faisant partie du terrain tertiaire inférieur, désigné par M. Dumont sous le nom de *système landenien*. C'est sur cette couche que repose le terrain quaternaire, qui, bien que variable dans sa composition, présente trois assises bien distinctes : l'assise inférieure, à laquelle on donne le nom de *dépôt caillouteux*, composée en grande partie de silex roulés de la craie et de sables *landeniens* remaniés, offre tous les caractères des graviers déposés par les rivières rapides. L'âge de ces graviers, du reste, est déterminé par les ossements d'*Elephas primigenius*, de *Rhinoceros tichorinus*, d'*Ursus spelæus*, etc., qu'on y rencontre. A ce même niveau, quelques haches ont été recueillies, larges, lancéolées et se rapprochant du type d'Abbeville et de Saint-Acheul, bien différentes, du reste, par leur aspect, et surtout par leur patine et leur couleur roussâtre, de celles qui se trouvent à la partie supérieure en si grande abondance. L'assise caillouteuse des tranchées de Mesvin et de Spiennes est recouverte immédiatement par un limon jaunâtre faisant effervescence avec les acides, et connu dans le pays sous le nom d'*Egéron*. Ce dépôt, dont la puissance varie de un à dix mètres, se lie intimement au dépôt caillouteux, sans qu'il soit possible, dans certains cas, de reconnaître la ligne de démarcation. Là encore se montrent les ossements du *Mam-*

mouth et du *Rhinoceros*, associés à des coquilles terrestres et fluviales identiques à celles qui vivent encore dans la contrée. Au-dessus de ce dépôt s'étend l'assise supérieure du terrain quaternaire qui constitue la terre à brique des environs de Mons. Cette couche, qui se distingue de la précédente par plus de plasticité, par une coloration jaune plus foncée, par l'absence de calcaire et de stratification, recouvre toutes les ondulations du sol; on la voit déposée sur les sommets et les flancs des collines, et s'étendre jusqu'au fond des vallées où elle se rattache, par des passages insensibles, aux alluvions modernes.

Tous ces dépôts, même la couche supérieure, ont, suivant M. Cornet, qui sert de guide au Congrès, un caractère essentiellement local. Une discussion des plus intéressantes, à laquelle prennent part MM. Cornet, Hébert, de Mortillet, etc., s'engage dans la tranchée, en présence même de la coupe magnifique qui en est l'objet.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les champs qui s'étendent au-dessus des tranchées de Spiennes et de Mesvin constituèrent un vaste atelier de silex à l'époque de la pierre polie. Afin de se procurer les silex dont ils avaient besoin, les hommes de cette époque avaient pratiqué des puits qui traversaient les couches quaternaires et tertiaires et pénétraient dans la craie, en galeries souterraines destinées à l'exploitation des bancs de silex les plus favorables. Un grand nombre de hâches ébauchées ont été rencontrées dans ces galeries, qui servaient peut-être en même temps de lieu de dépôt, et sont aujourd'hui comblées, ainsi que les puits, par des éboulements, des déblais ou du limon. Les puits sont verticaux, étroits, à ouverture circulaire de $0^{m}60$ à $0^{m}80$ de diamètre; ils sont

souvent légèrement élargis en entonnoir, vers la surface, dans le terrain supérieur, et à leur base, dans la craie. Plus de vingt-cinq de ces ouvertures ont été rencontrées dans la tranchée du chemin de fer, parfois très-près les unes des autres. Nous avons pu voir avec un vif intérêt les traces de quelques-uns de ces puits se dessiner sur le talus de la tranchée, et nous avons pénétré dans une galerie qui avait été déblayée pour la circonstance. C'est un fait extrêmement curieux que ce mode d'exploitation du silex, employé sur aussi vaste échelle à l'âge de la pierre polie. L'atelier de Spiennes est un des plus considérables que l'on connaisse. Il est probable que la tribu sédentaire qui l'exploitait a séjourné longtemps dans la région. C'est de Spiennes que proviennent la plupart des hâches de pierre qu'on rencontre dans les Flandres et dans les Ardennes.

D'après les observations de MM. Briart, Cornet et Houzeau de Lahaye, les anciennes galeries se prolongeaient sous un espace qui ne comprenait pas moins de vingt à vingt-cinq hectares. A en juger par l'étendue de ces galeries et par l'abondance des éclats qui recouvrent le sol, quelquefois sur une épaisseur assez considérable, on peut évaluer à plusieurs millions le nombre des silex taillés qui sont sortis des ateliers de Spiennes. Les hâches polies recueillies à Spiennes sont relativement très-rares. Les hâches étaient livrées au commerce sans être polies, et l'acquéreur se chargeait de l'opération longue, mais facile, du polissage. A quatre heures, notre promenade était terminée, et à cinq heures nous rentrions à Bruxelles.

Une troisième excursion était inscrite au programme : il s'agissait de visiter le camp de Hastedon et le Musée

archéologique de Namur. L'affluence des membres du Congrès était plus considérable encore qu'aux excursions précédentes et dépassait trois cents. A neuf heures, le train arrivait à Namur; après les discours officiels et une légère collation offerte dans la gare, le Congrès se rend au camp d'Hastedon, à quelques kilomètres à peine de Namur. Malgré cette courte distance, de nombreux équipages sont préparés dans la cour de la gare, et la plupart des membres du Congrès y prennent place. Comme Dinant, Namur s'était mis en fête, et les rues que le Congrès avait à traverser étaient pavoisées de drapeaux. Les voitures nous laissèrent au pied de la montagne, sur le sommet de laquelle s'étend le camp d'Hastedon; le chemin qui y conduit est rapide et escarpé; M. d'Omalius d'Halloy, notre intrépide président, nous donne l'exemple et le gravit avec des jambes qui font envie à plus d'un jeune homme. Nous voici au sommet du plateau; le camp est entouré d'une ceinture de retranchements faits de fascines calcinées, recouvertes de roches qui ont subi aussi, et avec une grande intensité, l'action du feu. Les membres du Congrès se divisent en deux bandes; les uns se répandent çà et là, au milieu du camp qui a plus de onze hectares de superficie, et cherchent à se procurer quelques débris de silex taillés et de hâches polies, naturellement beaucoup moins nombreuses que dans les ateliers de Spiennes. Les autres, sous la direction de M. Dupont, font le tour du camp; des tranchées plus ou moins profondes ont été pratiquées sur plusieurs points de l'enceinte, afin de permettre aux membres du Congrès d'étudier plus facilement la nature et la disposition des matériaux employés. A plusieurs reprises, M. Dupont donne des

explications très-claires, très-intéressantes sur ce camp fortifié, plus tard occupé par les Romains, mais qui, à une époque beaucoup plus ancienne, a été établi par les hommes de la pierre polie. Revenant sur sa thèse favorite, M. Dupont cherche à démontrer, sur les lieux mêmes, que les hommes qui, au commencement de l'époque quaternaire, avaient taillé à Spiennes et à Mesvin des hâches dans le type de Saint-Acheul, sont les mêmes qui, après une longue succession de temps, et par une évolution régulière de leur industrie, sont arrivés au travail de la pierre polie, qu'ils se sont répandus alors au-delà de leurs anciennes limites, qu'ils ont pénétré dans la haute Belgique, et y ont remplacé les peuplades troglodytes bien différentes de mœurs et d'industrie. Cet envahissement, dit M. Dupont, ne s'est pas effectué sans luttes et sans combats, et le camp d'Hastedon, situé sur un mamelon entouré de rochers escarpés et relié au plateau par un seul point, aurait été une de leurs antiques forteresses.

A deux heures, le Congrès était de retour à Namur, et le temps nécessaire lui restait pour visiter en détail le Musée provincial. M. Del Marmol, président de la Société archéologique et l'un des fondateurs du Musée, a adressé au Congrès quelques paroles de bienvenue, et nous a fait très-gracieusement les honneurs des collections. Le Musée anté-historique et archéologique de Namur est parfaitement installé. Composé uniquement d'objets recueillis dans la région, il présente, au point de vue local, un très-grand intérêt. La vitrine qui renfermait les objets de l'âge de la pierre polie trouvés dans le camp d'Hastedon que nous venions de visiter ont frappé surtout mon attention : ce sont de belles hâches polies en silex grisâtre de

Spiennes et de Mesvin, des grattoirs, des couteaux, des marteaux, des flèches triangulaires finement retouchées sur les bords; tous ces instruments appartiennent sans conteste à l'âge de la pierre polie. D'autres vitrines renferment des silex taillés d'une époque plus ancienne, des ossements d'animaux et une belle série de crânes provenant de fouilles exécutées dans la province de Namur. Les époques gauloise, gallo-romaine et franque sont largement représentées. Parmi les objets les plus remarquables, nous citerons une très-belle série de vases en verre aux formes bizarres, des fibules, des anneaux, des bracelets en bronze, de magnifiques colliers en perles multicolores, un buste en pierre d'un barbare, retrouvé dans le lit de la Sambre, des tombeaux et des bas-reliefs gallo-romains provenant des cimetières de Champion et de Wépion. L'installation et le classement des collections ne laissent rien à désirer et font honneur au goût et à la science de ceux qui dirigent le Musée. Les membres du Congrès visitèrent également avec beaucoup d'intérêt une curieuse et très-précieuse collection d'objets d'orfévrerie religieuse appartenant au couvent des Sœurs de Notre-Dame.

A quatre heures, un magnifique banquet offert par les habitants de Namur réunissait au théâtre, dans la grande salle des concerts, tous les membres du Congrès et un grand nombre de notabilitésde la ville et de la province. Pendant le dîner, l'excellente musique du 9e de ligne a fait entendre les symphonies les plus charmantes. Le Congrès n'a quitté la table du festin que pour entendre dans la brillante salle du théâtre, le concert donné par la Société de *Montcrabeau*, concert étrange, exécuté sur des

mirlitons par les quarante Molons étagés en amphithéâtre et vêtus de costumes burlesques. Le Congrès était ravi et des applaudissements multipliés ont témoigné tout le plai sir que causait aux étrangers cette musique tout à fait nouvelle, d'une originalité saisissante et spéciale à la ville de Namur. Plusieurs chansons pleines d'esprit et de cœur avaient été composées par les Molons à l'occasion du Congrès. La journée était complète, et à onze heures nous quittâmes Namur aux cris mille fois répétés de : « Vive Namur ! hourrah pour les Namurois !

Il me reste à vous parler des séances alternant avec les excursions, et si bien remplies par les communications les plus variées. Si je voulais entrer dans tous les détails, il me faudrait écrire un volume, et je sortirais du cadre que je me suis tracé; je me bornerai donc à vous faire connaître quelques-unes des questions les plus importantes.

La première, par ordre de date, est celle relative à l'existence de l'homme tertiaire. On se rappelle encore l'émotion que produisit dans le monde scientifique le mémoire présenté par M. l'abbé Bourgeois au Congrès antéhistorique de Paris, en 1867. Ce savant distingué annonçait qu'il avait découvert à Tenay, près de Pont-le-Voy (Loir-et-Cher), dans un terrain miocène parfaitement caractérisé, des silex travaillés de main d'homme et offrant l'aspect de couteaux, de grattoirs, de flèches, de marteaux. A cette époque, les pièces de conviction furent mises sous les yeux de l'assemblée; les uns reconnurent l'action de l'homme, d'autres la nièrent; le plus grand nombre resta dans la neutralité. Depuis lors, M. l'abbé Bourgeois a multiplié ses recherches; il a de nouveau étudié le gisement;

il a recueilli d'autres silex, et aujourd'hui il désire soumettre en dernier appel la question au Congrès de Bruxelles. Suivant M. l'abbé Bourgeois, et tous les géologues présents à la réunion partagent son avis, le gisement ne saurait être contesté; il a été visité et étudié par les hommes les plus compétents; il n'est douteux pour personne que les silex dont il s'agit n'aient été recueillis à la base du calcaire de Beauce, que recouvrent successivement les sables fluviatiles de l'Orléanais, avec *Dinotherium Cuvieri et Mastodon angustidens*, les faluns miocènes de la Touraine, avec leur faune marine et ces myriades de coquilles aujourd'hui disparues, puis les alluvions quaternaires caractérisées par l'*Hyena spelœa*, le *Rhinoceros tichorinus* et des silex taillés du type de St-Acheul. Le point géologique et stratigraphique est tranché; la seule chose qui puisse présenter de la difficulté est celle de savoir si les silex recueillis sont réellement taillés, ou s'ils ne ressemblent aux instruments de pierre que par accident. M. l'abbé Bourgeois a apporté les principaux silex tertiaires de sa collection, et demande qu'une commission spéciale soit chargée de les examiner et de faire son rapport. La question ne pouvait pas être posée plus nettement, plus loyalement par M. l'abbé Bourgeois; aussi sa proposition fut-elle accueillie par le Congrès avec une vive sympathie, et immédiatement une commission, composée de tous les hommes qui connaissaient le mieux les silex, fut désignée par le bureau. Cette commission fit son rapport à l'une des dernières séances du Congrès. Ce rapport, malheureusement, ne renferme encore aucune solution positive; les avis sont partagés. MM. Worsaæ, Schmidt, de Mortillet, Dupont et d'autres encore admettent que quelques-uns des silex produits par

M. l'abbé Bourgeois paraissent taillés de main d'homme. MM. Nilsson, Steenstrup, Desor, au contraire, se prononcent pour la négative; quelques membres indécis hésitent à prendre une détermination. Le but de M. l'abbé Bourgeois n'est donc pas rempli, et la question reste incertaine encore. Il nous paraît, cependant, qu'en présence des avis divers émis par les membres de la commission, l'opinion qui fait remonter l'existence de l'homme à l'époque miocène a perdu du terrain. Si réellement les silex de Tenay avaient été taillés par l'homme, il nous semble que, depuis 1867, époque à laquelle l'attention a été appelée sur cette importante question, d'autres faits plus démonstratifs, plus éclatants, seraient venus se joindre à ceux signalés par M. l'abbé Bourgeois et les corroborer. La question est trop grave, trop contraire à tous les faits observés jusqu'à ce jour, pour qu'il soit possible de la trancher à l'aide de quelques silex rencontrés dans un seul gisement de France, silex dont l'usage n'est pas bien défini, et dont les cassures intentionnelles ne sont pas à l'abri de toute contestation. Aussi nous comprenons parfaitement la réserve de la commission. M. Bourgeois, paraît-il, demeure convaincu; c'est à lui à fouiller de nouveau les gisements miocènes, et si l'homme, comme il le présume, a réellement vécu sur les rivages du grand lac de Beauce, il ne peut manquer de rencontrer des témoignages plus certains de son existence, et il nous les produira au prochain Congrès.

L'existence de l'homme, à l'époque tertiaire, dans l'état actuel de la science, loin de s'affirmer, devient donc de plus en plus problématique. Ce ne sont plus seulement les silex taillés miocènes qui sont révoqués en doute,

mais en même temps d'autres faits, sur lesquels on s'appuyait, disparaissent ou tendent à perdre de leur valeur. Au même Congrès de 1867, M. l'abbé Delaunay avait présenté des côtes d'un cétacé des faluns (*Halitherium*), qu'on croyait incisés par la main de l'homme. M. l'abbé Bourgeois est venu déclarer qu'il se rangeait désormais à l'opinion de M. Hébert, de M. Delfotrie, etc., et reconnaissait que ces incisions étaient faites par les dents crénelées d'un grand squale, le *Carcharodon megalodon,* qui avait dû ronger ces os alors qu'ils étaient frais.

M. Withney avait signalé, il y a quelques années, la rencontre non-seulement d'objets travaillés, mais d'une tête humaine dans les terrains tertiaires de la Californie. Cette découverte, annoncée successivement au Congrès de Paris, à la Société géologique de France et à l'Institut des sciences, avait produit un certain retentissement. Depuis il n'en a plus été parlé; il résulte des explications fournies au Congrès qu'aucun fait nouveau n'est venu confirmer cette découverte qui n'a pas encore été publiée. Si le crâne dont il s'agit est bien réellement un crâne humain, quelques doutes peuvent rester, et sur l'âge du terrain, et sur l'époque où ces débris y auraient été enfouis.

Il est vrai que deux faits complétement nouveaux, relatifs à l'existence tertiaire de l'homme, ont été annoncés au Congrès de Bruxelles, mais les objections les plus sérieuses ont été produites à l'encontre et nous devons les considérer comme non avenus. Un Prussien, le baron de Ducker, a visité, en Grèce, le célèbre gisement pliocène de Pikermi, exploré avec tant de soin et de succès par M. Gaudry. Les os brisés qu'on y rencontre paraissent à M. Ducker avoir été brisés pour en extraire la moelle, et

il en conclut que l'homme a vécu, en Grèce, à l époque miocène. Cette opinion est vivement combattue par MM. Capellini et de Mortillet, qui ne doutent pas, conformément, du reste, à l'opinion de MM. Lartet et Gaudry, qui ont fait des animaux de Pikermi une étude si approfondie, que les ossements brisés ne l'aient été naturellement et sans aucune intervention de l'homme. Le Congrès tout entier se range à l'opinion de MM. Capellini et de Mortillet. M. Ribeyro, de son côté, rend compte des fouilles qu'il a faites en Portugal, et qui lui ont démontré l'existence de l'homme dans la faune pliocène et miocène, et met sous les yeux du Congrès quelques silex tertiaires qu'il croit taillés, mais cette communication a perdu singulièrement de son intérêt lorsque M. l'abbé Bourgeois, après avoir examiné les silex de M. Ribeyro, est venu dire qu'à l'exception d'un seul, pour le gisement duquel il fait toute réserve, ces silex ne lui paraissent pas taillés de main d'homme.

Si l'existence de l'homme est encore très-incertaine à l'époque tertiaire, il n'en est pas de même à l'époque quaternaire. Ici, au contraire, les preuves surabondent, évidentes, incontestables. Dans toutes les régions de l'Europe, les couches quaternaires les plus anciennes renferferment des vestiges de l'industrie de l'homme, vestiges qui se modifient et subissent une évolution progressive, au fur à mesure qu'on s'élève dans la série des temps et qu'on se rapproche de l'époque actuelle. La classification des différentes périodes de l'âge de la pierre a son importance; elle a donné lieu, à plusieurs reprises, dans le sein du Congrès, à de longues et savantes discussions que je vais essayer de résumer : M. de Mortillet, après un exposé

rapide des découvertes antéhistoriques, a indiqué les divisions qu'il a cru devoir établir pour le classement des innombrables matériaux accumulés au musée de Saint-Germain; il partage l'âge de la pierre en deux grandes époques : l'*époque paléolithique* ou de la pierre taillée, et l'*époque néolithique*, ou de la pierre polie. L'*époque paléolithique* offre deux subdivisions: la plus ancienne, caractérisée par les *instruments de pierre*, la seconde, par les *instruments de pierre et d'os*. La première de ces deux subdivisions forme elle-même trois groupes correspondant à trois époques distinctes : 1° L'*époque de Saint-Acheul* qui, suivant toute probabilité, était antérieure à l'époque glaciaire; elle se distingue par des instruments de silex larges, volumineux, taillés en forme d'amande et par des ossements de *mammouth*, d'*Elephas antiquus* et d'*hippopotame*; cette première industrie n'a jamais été rencontrée dans les cavernes; 2° l'*époque* de *Moustiers*: le climat s'est refroidi; l'*Elephas antiquus* et l'*hippopotame* ont disparu; c'est la seconde période des alluvions; les hâches taillées en amande deviennent rares et sont remplacées par des lames de silex en grand nombre, parmi lesquelles la pointe triangulaire, dite du *Moustiers*; c'est l'industrie de l'époque glaciaire; 3° l'*époque de Solutré*: l'industrie du silex se perfectionne; aux instruments précédents s'ajoute le grattoir, destiné à racler et préparer les peaux de bêtes qui servent de vêtement à l'homme; les pointes de flèches, les lances sont finement retouchées sur les bords et prennent la forme de feuilles de laurier; les instruments en os commencent à se montrer, cependant il sont relativement très-rares encore. C'est aussi à Solutré qu'ont été recueillies les plus anciennes traces de sculpture et de gravure sur pierre.

La seconde subdivision, celle des *instruments en silex et en os*, ne comprend qu'une seule époque, l'*époque de la Madeleine*, pendant laquelle se manifeste un grand progrès dans l'industrie; on travaille encore le silex, mais l'os est devenu la matière principale et sert à fabriquer les instruments les plus variés et souvent les plus délicats; on le sculpte avec soin, et c'est à l'époque de la Madeleine qu'appartiennent ces bâtons de commandement, ces manches de poignard, ces plaques d'ivoire, si naïvement et si merveilleusement gravés, recueillis dans les cavernes du Périgord. Le rhinocéros a disparu, le grand ours et le mammouth vivent encore, le renne surtout est très abondant.

Après l'époque de la Madeleine, suivant M. de Mortillet, il existe une lacune, un temps d'arrêt correspondant sans doute à la fin de la période quaternaire; puis nous voyons paraître, presque subitement et dans tout son éclat, la *période néolithique* ou de la pierre polie. C'est l'*époque de Robenhausen :* le mammouth et l'ours des cavernes ont disparu à leur tour depuis longtemps; le renne, le bœuf musqué, etc., ont émigré vers des régions plus froides; les animaux sont ceux de l'époque actuelle et plusieurs sont domestiqués. Les villages sur pilotis des lacs de la Suisse nous font connaître les mœurs, l'industrie, le degré de civilisation de ces peuplades.

Voici du reste, sous forme de tableau, le résumé de la classification de M. de Mortillet :

Age de la pierre :

A. — Epoque *paléolithique* ou de la pierre taillée.

a. — INSTRUMENTS DE PIERRE.

1. — Epoque de Saint-Acheul.

2. — Epoque de Moustiers.

3. — Epoque de Solutré.

b. — INSTRUMENTS DE PIERRE ET D'OS.

4. — Epoque de la Madeleine.

B. — Epoque *néolithique* ou de la pierre polie.

5. — Epoque de Robenhausen.

M. l'abbé Bourgeois, et avec lui M. Franks, directeur du Musée ethnographique de Londres, font quelques objections à M. de Mortillet : les divisions qu'il vient d'établir ne leur paraissent pas aussi nettement tranchées; associés à la hâche de Saint-Acheul, on rencontre déjà à cette époque des couteaux, des grattoirs, des marteaux qui diffèrent bien peu de ceux qui caractérisent la période suivante. L'époque du renne elle-même ne se présente pas partout avec les mêmes caractères; la poterie, les objets de parures, trouvés par M. Dupont dans les grottes de l'âge du renne, semblent établir que les troglodytes de la Belgique étaient plus avancés que ceux du Midi de la France.

M. Fraas, professeur de géologie à Stuttgard, va beaucoup plus loin. Suivant lui, il n'existe en Allemagne ni l'âge du mammouth, ni l'âge de l'ours, ni l'âge du renne, ni aucune des subdivisions établies par M. de Mortillet, mais une seule époque, beaucoup plus récente qu'on ne croit généralement, représentée par la grotte de Hohlefels, dans laquelle tous ces ossements sont confondus, associés à des silex taillés. Il en est de même en Belgique, ajoute M. Fraas, il doit en être de même en France. Ce système, qui ne tend à rien moins qu'à nier l'existence des silex taillés quaternaires, est trop contraire aux faits observés

pour être adopté un instant par le Congrès. C'est M. Hebert qui en a fait justice. Notre éminent compatriote, avec l'autorité que lui donnent ses longues études sur le terrain quaternaire, après avoir posé en principe que les résultats positifs acquis par la géologie doivent avant tout nous servir de guide dans cette question de classification, rappelle en quelques mots la composition générale du terrain quaternaire, non-seulement en France, mais en Angleterre, en Danemark, en Belgique, partout où il a été observé : à la base, ce sont des cailloux roulés, des graviers et des sables avec ossements d'hippopotame, de rhinocéros et d'éléphans (*Elephas antiquus*). Ce dépôt, tout à fait inférieur, et qu'on cherche en vain à rajeunir, renferme les silex du type de Saint-Acheul ; c'est incontestablement le terrain quartenaire inférieur. Ces cailloux roulés et ces graviers sont toujours recouverts par des argiles rouges à cailloux anguleux, et qui, en France du moins, ne renferment aucun débris organique. Ces deux séries de couches appartiennent à un phénomène général, et c'est seulement après le dépôt de l'argile rouge à silex brisés que viennent les assises supérieures de M. de Mortillet, et probablement la plus grande partie des couches formées dans les cavernes. Pendant que se déposaient les argiles rouges, l'homme ne pouvait vivre dans l'Europe, qui était en grande partie submergée. « La géo-
« logie nous enseigne, dit M. Hebert, qu'au-dessus des
« terrains quaternaires inférieurs, il existe une lacune,
« un hiatus considérable, qui doit nécessairement corres-
« pondre à une lacune de même nature dans les faits
« archéologiques. Quoiqu'en dise M. Fraas, les animaux
« dont on rencontre les débris dans les couches inférieu-

« res ne sont pas les mêmes que ceux qui caractérisent « les dépôts supérieurs. Vous pourrez trouver encore « au-dessus des argiles rouges à silex brisés, l'*Elephas* « *primigenius* et l'*Ursus spelœus*, qui ont longtemps pro- « longé leur existence, vous n'y rencontrerez jamais « l'*Elephas antiquus!* »

M. le docteur Broca, à un autre point de vue, discute la classification proposée par M. de Mortillet; il ne croit pas qu'il existe entre l'époque de la Madelaine et celle de la pierre polie une lacune aussi considérable que paraît le penser le savant directeur du musée de Saint-Germain. Les fouilles qui viennent d'être exécutées dans une des nombreuses cavernes de la vallée de la Jonte (Lozère), la *caverne de l'homme mort*, révèlent l'existence d'une peuplade intermédiaire qui a les habitudes des troglodytes, et habite comme eux les cavernes, tout en faisant usage de la pierre polie et en vivant au milieu des animaux domestiques. La *caverne de l'homme mort* est une véritable grotte sépulcrale, présentant tous les caractères de celles qui existent à l'époque de la pierre taillée. M. Cazalis de Fondouce partage l'opinion de M. Broca : il ajoute que, dès 1867, il a décrit la grotte sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas (Aveyron), qui est de l'âge de la pierre polie et contient même quelques objets de métal. Son mobilier funéraire était exactement identique à celui des dolmen voisins, et, par suite, de la même époque. M. Cazalis de Fondouce cite également une grotte du département du Gard dans laquelle, au milieu d'objets de l'âge de la pierre polie, se trouvait une flèche barbelée en os, rappelant les harpons de la Madeleine. « Notre conviction, dit M. Cazalis de Fon- « douce, est que le peuple des dolmens s'est uni avec

« les vieux habitants du sol, en présence duquel il s'est « trouvé et a fini par les absorber. Il ne nous paraît pas « que la lacune signalée par M. de Mortillet, entre l'âge « de la pierre taillée et l'âge de la pierre polie ait réelle- « ment existé. »

Mentionnons ici un exposé très remarquable de M. Belgrand sur le creusement des vallées ; le savant ingénieur, reproduisant les théories développées dans son grand ouvrage sur le bassin de la Seine, en fait l'application aux vallées de la Belgique. Suivant lui, une révolution météorologique a fait la transition de l'époque quaternaire à l'époque de la pierre polie.

La question de savoir à quelle race appartenaient les hommes préhistoriques de la Belgique a également occupé les instants du Congrès. Nous avons entendu successivement sur cette importante question MM. de Mortillet, Schaffausen, de Quatrefage, Hamy, Lagneau, Dupont, Virchow, Van der Kinden, etc. L'opinion de M. Pruner-Bey, suivie par M. Dupont, qui rattache la race des cavernes belges à la race mongoloïde, a été vivement battue en brèche. Nous avons surtout remarqué la communication pleine d'intérêt d'un de nos jeunes compatriotes, M. le docteur Hamy, aide-naturaliste au Jardin-des-Plantes, attaché à la galerie d'anthropologie : sa parole facile, claire et nette, sa voix sympathique ont entraîné à plusieurs reprises les applaudissements du Congrès. M. Hamy rapporte les races préhistoriques de la Belgique à trois types distincts : le plus ancien, qu'il désigne sous le nom de *race australoïde,* appartient au type le plus inférieur, et rappelle par la configuration générale du crâne la race australienne. C'est à ce type inférieur que se rattachent

le crâne de Néanderthal, et la mâchoire recueillie par M. Dupont dans le *Trou de la Naulette*. Le second type, que M. Hamy rapporte au type de Montaigle, représente la période de transition entre le mammouth et le renne ; c'est à cette race qu'appartient le crâne d'Engis découvert par Schmerling. Le troisième type serait une race de métis assez difficile à circonscrire, mais qui ne se rapprocherait pas plus de la race mongoloïde que de toute autre. Les ossements recueillis dans la grotte sépulcrale du Frontal près Furfooz pourraient servir de type à cette troisième race. M. Hamy s'occupe ensuite des rapports que ces races préhistoriques présentent avec les populations actuelles de la Belgique. Suivant lui, ces races primitives ne sont pas complétement éteintes ; elles reparaissent encore par des cas isolés d'atavisme. Le docteur Hamy en signale un exemple curieux et met sous les yeux du Congrès le portrait hideux d'une batelière des environs de Mons, présentant tous les caractères de la race australoïde de l'âge du mammouth.

Plusieurs questions relatives à la pierre polie et à l'origine des dolmen ont été discutées dans les dernières séances, et les sujets traités, pour être un peu plus rapprochés des temps historiques, n'en ont pas offert un moindre intérêt. Des opinions diverses ont été émises pour expliquer la présence, dans nos régions, des hâches de néphrite et de jadéite, roche dure, transparente, souvent verdâtre, rayant le verre et dont on ne connaît aucun gisement en Europe. M. Desor présente au Congrès deux magnifiques spécimens de hâches en jadéite ; il se demande si ces objets précieux n'auraient pas été apportés d'Orient par les peuples de l'âge de la pierre polie

lorsqu'ils ont émigré vers nos pays; on les gardait avec un soin religieux, c'étaient les reliques du passé, les derniers souvenirs de la mère-patrie. Et ce qui semble confirmer M. Desor dans cette opinion, c'est que ces hâches sont peu nombreuses, de petite taille, presque toujours intactes, et distribuées dans des régions spéciales; elles font défaut dans le Nord, sont rares en Allemagne et en Italie, et se rencontrent principalement le long des Alpes et dans le Midi de la France. M. de Mortillet ne partage pas cette opinion : la néphrite et la jadéite des hâches polies varient dans leur aspect et un peu aussi dans leur texture, suivant la région où on les a recueillies. La jadéite du midi n'est pas celle des Alpes celle du Nord de la France et de la Belgique diffère également. Si ces hâches avaient été apportées de l'Orient à une même époque, elles ne changeraient pas ainsi de nature suivant les régions. Il semble plus simple à M. de Mortillet de supposer que ces hâches proviennent de l'Europe. Leur gisement, il est vrai, est encore ignoré, mais n'en était-il pas de même, il y a quelques années, de la fibrolite retrouvée récemment en Bretagne et dans le Puy-de-Dôme. M. de Quatrefage serait plutôt d'avis que les hâches de jadéite et de néphrite ont été introduites en Europe par la voie du commerce. Si, à cette même époque, la jadéite seule a été apportée de l'Orient, qui produisait en outre de l'or, des rubis, des diamants, etc., c'est qu'elle avait pour le sauvage, auquel elle tenait lieu de bronze et de fer, plus d'importance que toutes les autres matières précieuses. MM. Schaffausen et Capellini, M. l'abbé Delaunay, M. le docteur Lagneau, M. Leemans, etc., prennent successivement la parole,

mais la question, malgré les discussions auxquelles elle donne lieu, reste encore indécise. Il en est de même d'une autre question non moins importante, relative à l'origine des peuples qui ont établi les dolmen. Ces hommes venaient-ils du Nord? venaient-ils du Midi? Les opinions sont partagées, et la solution se fera peut-être encore longtemps attendre. Nous mentionnerons d'abord une excellente et très-intéressante communication du général Faidherbe. Suivant lui, les dolmen d'Afrique sont les mêmes monuments que ceux d'Europe. Cette immense quantité de dolmens qu'on retrouve le long des côtes, depuis la Poméranie juqu'à la Tunisie, sont l'œuvre d'un même peuple, et ce peuple, qui s'est dirigé du Nord au Sud, c'est la race blonde des bords de la Baltique. Le peuple qui a élevé les dolmen d'Afrique était dolychocéphale et de grande taille. Le général a fait faire des fouilles, en Afrique, dans plus de douze dolmen. Les squelettes parfaitement conservés qu'il a trouvés en assez grand nombre lui ont offert, pour les hommes, une moyenne de $1^{m}74$. Pas un crâne n'était brachycéphale, tous indiquaient des profils très-intelligents et que ne renieraient pas les races du Nord. L'opinion du général Faidherbe est combattue par M. Worsaœ, qui pense que le peuple des dolmens s'est dirigé du Sud au Nord, où il a atteint l'apogée de sa civilisation. Le savant directeur du Musée archéologique de Copenhague fonde sa conviction sur ce que les armes et instruments recueillis dans les dolmens du Nord, sont plus perfectionnés que ceux qui proviennent des dolmens du Midi; il croit d'ailleurs que les dolmens, forme naturelle du tombeau, sont l'œuvre de plusieurs peuples et de plusieurs âges; on trouve encore,

dit-il, des dolmens assez modernes aux Indes. M. Desor admet, avec le général Faidherbe, que la race qui a construit les dolmens est *une* et partout la même; mais il s'accorde avec M. Worsaæ sur la provenance méridionale de cette race. L'absence complète de dolmen entre la mer Caspienne et la Scandinavie lui paraît un argument capital contre les origines septentrionales des dolmen. M. Cartailhac signale un fait important qui vient à l'appui de l'opinion du général Faidherbe : les dolmens du Midi renferment souvent des objets en métal, tandis que les dolmens du Nord et du Centre ne contiennent que de la pierre polie.

L'âge du bronze, l'âge du fer ont donné lieu également à des communications très-dignes d'intérêt. Nous nous bornerons à citer un Mémoire de M. Nilsson sur l'âge du bronze, tendant à établir que les peuples qui ont travaillé ce métal dans le Nord étaient étrangers à la Scandinavie et venaient de la Phénicie. N'oublions pas encore une communication de M. Cazalis de Fondouce sur les sépultures de l'âge du bronze dans le midi de la France. La grotte qu'il a fouillée était murée et renfermait, en même temps que les squelettes, une épée, une coupe et des pointes en silex. Suivant notre savant collègue, c'est un type nouveau de sépulture, et qui cependant se rapproche de celui de Bretagne.

En dehors des discussions scientifiques le Congrès de Bruxelles a pris deux déterminations importantes. Il a décidé que les séances seraient désormais bisannuelles; puis il a choisi Stockolm comme lieu de la prochaine réunion qui s'ouvrira au mois d'août 1874, sous la pré-

sidence du roi de Suède. Cette décision a été accueillie par d'unanimes applaudissements.

A la fin de la dernière séance, après les discours d'adieu, un artiste de Bruxelles a offert à M. d'Omalius d'Halloy son buste, sculpté à son insu, et cependant d'une parfaite ressemblance. L'illustre et modeste vieillard ne s'attendait pas à cet hommage si bien mérité; les vivats et les bravos ont ébranlé la salle, et M. d'Omalius était ému jusqu'aux larmes.

La photographie du buste de M. d'Omalius d'Halloy et une médaille en bronze commémorative de la session de Bruxelles, ont été remises à chacun des membres du Congrès.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES ADMISSIONS A L'ASILE D'ALIÉNÉS

D'AUXERRE

A LA FIN DE 1870 ET AU COMMENCEMENT DE 1871.

Dès que l'activité cérébrale dépasse la normale de son fonctionnement habituel, un état pathologique psychico-somatique est en imminence. Quelle que soit la durée de la cause en présence, et quelle qu'en soit la nature, dès qu'elle surmène l'organe qui préside à la pensée, en qui réside l'intelligence, où vivent les sentiments effectifs, où naissent et se développent le sens moral et la volonté raisonnée, une évolution morbide est près de se manifester. Une tension d'esprit continue, une inquiétude grave et persistante, des émotions qui annulent le libre arbitre et ne permettent plus à l'individu d'être *compos sui*, la crainte, la frayeur, la contrainte morale, l'anxiété au point de vue de ses affections, de ses intérêts, de ses croyances, etc., peuvent, tout à coup ou peu à peu, déterminer chez l'homme un état d'éréthisme d'un groupe de cellules cérébrales qui, gagnant de proche en proche l'ensemble de la masse encéphalique, y produisent un état maladif.

Aux premières périodes de l'humanité, les troubles intel-

lectuels dont l'histoire nous a conservé la tradition, sont en grande partie survenus sous l'influence des causes que nous venons d'énumérer. Plus tard encore et dans les temps modernes, c'est aussi à l'excès d'action de l'organe encéphalique que l'on doit faire remonter l'étiologie des cas de folie qui, spontanément, ou sous forme épidémique, sont venus perturber l'esprit de l'homme.

Tout organe surmené tend à devenir malade; c'est la loi générale. L'encéphale ne peut pas plus faillir à cette loi que le cœur, le poumon, le tube digestif ou l'utérus n'y échappent eux-mêmes.

Les questions religieuses mal interprétées, les persécutions qui se rattachent à ces croyances, les commotions politiques, les transformations que la société éprouve, les invasions de la patrie, fournissent un apport considérable au contingent total de la folie et impriment presque nécessairement un cachet spécial au délire qui symptomatise cet état maladif.

Comme dans un rêve, chez l'homme dont la veille a été fortement occupée par une idée, et chez qui, pendant le sommeil, cette idée revient toujours, la causalité du délire se révèle presque constamment dans les troubles intellectuels produits sous les influences ci-dessus énoncées, et souvent, même, acquièrent de ce fait une physionomie particulière.

Dans ces derniers temps, depuis la fin de septembre de l'année 1870 jusqu'aux jours où nous sommes, la guerre douloureuse que nous avons subie et la longue occupation allemande que notre pays a été forcé de supporter, nous ont permis de réunir un certain nombre d'observations de cas de folie dont la plupart reconnaissent pour cause déterminante et unique les désastres qui ont accablé la France. Parmi ces observations, il en est quelques autres pour lesquelles la

guerre et les horreurs de l'invasion n'ont été qu'une cause occasionnelle, ou qu'un élément de récidive. Le germe était là, une diathèse morbide préexistait; elle s'était même peut-être manifestée déjà ; puis, sa poussée terminée, l'état physiologique normal avait reparu. La présence de l'ennemi piétinant le sol natal, y commettant des exactions, y semant la ruine, avait constitué l'appoint voulu pour faire dévoyer la raison, altérer le sens moral, pervertir les sentiments effectifs, affaiblir l'intelligence qui cessait d'être soumise à un fonctionnement régulier de l'encéphale.

Si nous voulions chercher dans l'antiquité, nous trouverions déjà affirmées les vérités fondamentales et scientifiques que nous avons posées au début de ce travail.

Après avoir consacré plus de vingt ans à asservir une grande partie du monde connu, pillé Jérusalem, réduit les Juifs en captivité, pris Tyr, conquis l'Egypte, agrandi Babylone gorgée de butin, le fils de Nitocris, dans l'orgueil de ses succès, voulant imposer le culte d'un nouveau dieu à ses peuples, se faire adorer par eux, sous le faix des contentions d'esprit qui l'assiégèrent alors, fut pris d'un accès de délire dont il ne se guérit qu'après une longue période de temps (1).

Lypémaniaque lycantrophe, il errait dans la solitude, évitant les regards des hommes et broutant l'herbe dans les forêts.

Fier de sa beauté, de sa haute taille et de sa puissance, Saül, le vainqueur des Amalécites, des Ammonites et des Philistins, ayant voulu échapper à l'obéissance qu'il devait

(1) Le texte biblique dit que Nabuchodonosor resta fou pendant sept années. Mais il faut se rappeler que le nombre 7 chez les Juifs n'était pas toujours un nombre absolu ; il désigne souvent purement une période de temps considérable. (Voir les sept années de famine de l'Égypte).

à la loi de son Dieu et aux conseils que lui donnait Samuel qui l'avait sacré roi, tombe en proie à un délire mélancolique que les sons de la lyre de David parvenaient à calmer, mais ne guérirent point cependant.

Après la bataille de Gelboé, perdue par lui, et où ses trois fils périrent, ils n'hésita point à demander au suicide un refuge contre les douleurs morales qui l'étreignaient toujours.

Aux temps historiques, et surtout aux époques héroïques de la Grèce, dont les croyances religieuses polythéistes prêtaient tant, par les gracieuses ou redoutables attributions qu'elles donnaient à leurs divinités, et par tout l'ensemble de cette genèse, capricieuse et réaliste, cependant, de dieux, de demi-dieux, de héros, de génies tutélaires, etc., à séduire l'esprit, à émouvoir le cœur, et à enfanter même de sombres pensées et de tristes remords, la folie affecte une forme typique, une symptomatisation caractéristique en rapport avec les temps et les croyances helléniques. C'est Vénus offensée qui se venge : une simple mortelle a osé se comparer à la déesse de la beauté, et la jeune grecque coupable erre gémissante, et de ses mains se meurtrit et s'arrache le visage. C'est Phèdre, ce sont les Lemniennes, les filles de Cinyre, Pasiphaé, qui brûlent de feux incestueux, sur lesquelles la déesse a jeté sa colère. C'est Junon irritée, qui fait perdre la raison à qui n'a pas respecté la superbe déesse. C'est Diane changeant en cerf le malheureux Actéon. Les dieux olympiens ne dévouaient-ils pas les meurtriers aux infernales Euménides ? Qui ne connaît les fureurs d'Oreste, fureurs dont le fils de Clytemnestre ne fut débarrassé qu'après avoir achevé d'expier ses fautes aux rives de la Tauride, d'où il ramena Iphigénie sa sœur, sous le couteau de laquelle il allait être sacrifié ?

Le divin aveugle des bords du Mélès, Homère, ne nous fait-il pas assister, dans ses beaux vers, aux phases diverses que présentait l'agitation insensée du fils de Telamon? Blessé dans ses prétentions à posséder les armes d'Achille, le bouillant Ajax n'avait pu voir, sans être atteint d'une fureur délirante, ces armes passer aux mains de son rival Ulysse. L'enchanteresse Circé ne transforme-t-elle pas en pourceaux les compagnons du roi d'Ithaque? Niobé, changée en rocher, ne nous affirme-t-elle pas, sous le masque de la légende mythologique, l'état de stupidité délirante, d'inertie intellectuelle, d'atonie morale, où était tombée cette tendre mère, à la vue de ses sept fils et de ses sept filles, expirant sous ses yeux, percés de flèches lancées par les enfants-Dieux de l'impitoyable Latone?

Le paganisme est tombé, les adorateurs de l'Olympe ont jeté bas les sanctuaires autrefois vénérés; d'autres mœurs se sont formulées, d'autres institutions se sont fondées; d'autres croyances dominent l'état social; la loi chrétienne a modifié le monde. Satan, à son tour, vient jouer un rôle prépondérant dans la production et les manifestations des troubles intellectuels. La possession démoniaque étant un fait accepté chez la nation juive, le christianisme ne pouvait guère réagir contre une autorité basée sur la foi judaïque. D'ailleurs, le dogme chrétien, admettant la chute des mauvais anges et leur présence incessante parmi les hommes, ne pouvait dénier à Satan la virtualité de tentation et la puissance de s'imposer à l'esprit de l'homme, de s'introduire en lui charnellement; enfin de s'emparer de l'homme, corps et pensée.

La folie démoniaque au moyen-âge devient contagieuse; elle envahit toutes les classes de la société. Magistrats, prêtres, médecins, jettent en pâture aux bûchers des simples,

des ignorants, des intelligents même, devenus fous et qui, trompés par leurs conceptions délirantes, croient avoir eu commerce avec l'enfer. L'emprisonnement, les tortures, les exorcismes ne guérissaient pas ceux qui étaient atteints de cette contagion fatale. A partir du XIVe siècle surtout, et pendant le XVe, XVIe et le XVIIe siècle même, l'Europe en est infestée.

Au commencement du XVIIIe, on fait encore des procès aux démonolâtres. Les parlements de Rennes, de Toulouse, de Nancy, les juges de Saint-Claude, de Pau, d'Auxerre, les cours judiciaires d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, condamnaient des aliénés, affirmant par leurs dires les relations qu'ils avaient avec le diable, s'accusant de s'adonner à la magie et d'avoir assisté au sabbat. Souvent aussi c'était à l'aide de la déclaration d'autrui que l'exactitude de ces faits était admise par les tribunaux, et que des condamnations intervenaient. Sous Louis XIII, on avait usé de cette croyance aux sorciers et aux possessions, pour persécuter des religieuses hystériques et brûler un prêtre, Urbain Grandier. Le prêtre Gaufredis, de la Provence, avait eu le même sort presque à la même époque. Mais je n'abuserai pas des citations, elles pourraient être nombreuses; je passe outre. Je dirai toutefois que cette croyance à la possession satanique et aux suggestions démoniaques, *sicut leo, diabolus quœrens quem devoret*, était si profondément entrée dans les mœurs, elle s'était tellement identifiée avec les idées religieuses, que l'un des esprits les plus audacieux des temps presque modernes, Luther, à ses heures de travail obstiné, pendant la nuit, au château de Wurtsbourg, où, après sa fuite de la diète d'Augsbourg, il avait trouvé asile sur les terres du duc de Saxe, se laissant aller à cette conviction que Satan le tourmentait de ses obsessions, Luther, dis-je, plein de colère, jetait, pour le

chasser d'auprès de lui, son écritoire à la tête de l'infernal tentateur.

La lutte du bon et du mauvais principe, déjà posée en fait dans la Genèse, plus largement encore admise et plus librement interprétée plus tard par les *Rabbi* et les docteurs de la loi mosaïque, grâce aux emprunts que les sémites hébreux semblent avoir fait à la religion de Zoroastre l'Iranien, cette lutte, dis-je, acceptée sans restriction par le christianisme, enfin devenue le point de départ, j'ose dire, et le dogme fondamental de l'hérésie de Manès, de la croyance des Albigeois et des Patarins, ne pouvait pas ne point devenir la raison insigne, la cause majeure d'une foule de troubles intellectuels. C'est surtout quelque temps après la guerre contre les comtes de Toulouse, après les calamités de cette époque si désastreuse de notre histoire, que la France est envahie par l'épidémie démonolâtrique.

Les guerres du protestantisme en Allemagne, en France, etc., et les persécutions religieuses qui les accompagnèrent, qui en furent le triste prélude ou la fatale conséquence, accusent une recrudescence de folie religieuse en Europe.

Il est à constater qu'à chaque évolution nouvelle que veut opérer le dogme religieux, à chaque ère de réforme qu'il cherche à tenter, à chaque époque de persécution que subissent presque nécessairement alors le libre usage de la conscience, la liberté d'examen de la foi religieuse, la folie se montre plus fréquente et plus active, et toujours revêt alors aussi une manifestation spéciale s'imprégnant de la cause originelle du délire. Mais ce ne sont pas les idées religieuses qui seules ont le fâcheux privilége de cette causalité.

L'étiologie du délire peut se rechercher aussi dans toutes les commotions graves, dans tous les événements politiques importants qui perturbent l'assise ordinaire de la société et

l'agitent avec violence. Elle se retrouve dans toute la série des faits et des circonstances qui s'attaquent à la libre expansion des idées, à la mise en pratique des conquêtes de l'esprit humain. Elle se remarque enfin comme triste et fatale conséquence des inquiétudes terribles, des angoisses profondes, des ambitions mises en jeu, des licences funestes, des changements de position, des déceptions sans nombre qui surviennent aux jours où des droits politiques ou sociaux sont discutés par un pays.

A ces époques, la quiétude, le calme sont souvent ravis à l'esprit, alors cesse pour un grand nombre d'hommes l'état régulier de l'existence intellectuelle et morale (1). Dans ces périodes difficiles, la tension de fonctionnement de l'organe encéphalique surmené, devient telle, que la moindre cause peut tout à coup rompre l'équilibre voulu. L'*irritus* premier s'aggrave comme intensité d'action, au fur et à mesure que la masse cérébrale participe plus complétement à cet état anormal et il ne tarde point, en se généralisant, à faire dévier la raison.

Les luttes politiques et sociales qui, depuis 1789 jusqu'à nos jours, ont tour à tour bouleversé la France et agrandi aussi, peu à peu, la somme des libertés dont nous jouissons, n'ont pas été sans susciter un nombre considérable de cas de folie parmi les hommes qui se sont mêlés à ces luttes immenses.

Je ne dirai point les noms de tous ceux qui ont, en per-

(1) Il survient aussi, alors, qu'un grand nombre d'hommes dont la raison est dérangée d'avance, trouvant dans les troubles politiques, religieux ou sociaux qui se produisent, un milieu où se complaît leur esprit malade, s'y jettent à corps perdu.

dant l'esprit, payé un tribut fatal aux commotions sociales survenues depuis un siècle dans notre pays. Qu'il me suffise de rappeler que la *Salpétrière* a longtemps retenu, internée dans ses préaux, l'une des personnalités féminines les plus exagérées que l'époque de 1793 ait vue se mêler au tourbillon révolutionnaire de ces temps-là. Fille d'un paysan des environs de Liége, Marguerite Théroigne de Méricourt, après avoir été l'une des excentricités les plus ardentes de la révolution, avait vu des troubles altérer sa raison, et la *Salpétrière* était devenue son refuge. Elle y mourut en 1817 (1). En 1848, déjà directeur d'asile que nous étions, n'avons-nous pas été appelé à donner nos soins à quelques-unes des célébrités de cette courte période de notre histoire? Sobrier ne succombait-il pas, atteint de paralysie générale, quelques années après la disparition de la tentative de république enrayée par le coup d'état impérial du 2 décembre. Enfin, dans ces derniers temps, n'avons-nous pas remarqué parmi les noms de ceux qui ont joué un rôle important dans le gouvernement communal que Paris s'était vu imposer, après la levée du siége par les Prussiens, quelques noms entachés d'une réputation justement acquise d'originalité, et d'originalité morbide, d'extravagance dans les idées, enfin de désarroi du sens moral? Ne suffit-il pas d'en citer ici quelques-uns? Alix, mort à Charenton, Lullier, emprisonné, Babigne, décédé fou à Genève, Ferret, fu-

(1) En 1832, alors que nous étions étudiant en médecine à Paris, nous y avons connu, rue Saint-Victor, un ex-aide de camp du général Santerre, qui nous a assuré que, longtemps avant que des femmes du club de la *Société fraternelle* eussent fait subir à Théroigne, dans le jardin des Tuileries, les plus odieux outrages, à la suite desquels elle perdit complétement la raison, la belle liégeoise avait déjà, à plusieurs reprises, donné des signes manifestes d'aliénation mentale.

sillé. Ces noms ne confirment-ils pas la vérité de l'assertion que nous avons avancée, que les époques révolutionnaires sont funestes à l'esprit d'un certain nombre de ceux qui, à ces époques de troubles et d'ardeur de rénovations, ne donnent ni trêve ni répit à leur pensée. Mais hâtons-nous de clore ces prolégomènes, si longs déjà sans doute; arrivons à l'exposé de la série d'observations de cas de folie que notre service médical de l'Asile de l'Yonne nous a permis de recueillir depuis tantôt quinze mois, et dans lesquels il nous a été facile de reconnaître comme raison étiologique unique, ou tout au moins comme cause occasionnelle ou adjuvante, l'invasion des Germains sur le sol de notre pays.

Lors de la funeste déclaration de guerre faite par la France à la Prusse, en juillet 1870, la population de l'Asile était de 464 aliénés (1): 229 hommes et 235 femmes.

A partir de cette époque jusqu'au 31 décembre 1871, le nombre des admissions effectuées à l'établissement a été de 134 malades : 72 hommes et 62 femmes. Parmi ces admissions, 16 hommes et 14 femmes, total 30, y sont arrivés comme atteints de perturbations mentales reconnaissant pour cause première ou accidentelle les terribles événements survenus dans notre pays en 1870 et 1871.

Quelques renseignements administratifs et médicaux concernant ces malades et pouvant aider à apprécier la portée et l'intensité des causes qui ont produit, ou fait se manifester ces états morbides, psychiques, ces perturbations de l'intelligence et du sens moral, perversion de la volonté, etc., sont disposés dans le tableau ci-après :

(1) Parmi ces aliénés appartenant à des départements circonvoisins, 83 sont entretenus à l'Asile de l'Yonne aux frais du département de la Seine, le contingent normal de l'Yonne étant de 381.

SEMESTRE pendant lequel l'admission a eu lieu.	LETTRES initiales des noms des admis.	DATES des Entrées.	ESPÈCE maladive.	CONSTITUTION.	TEMPÉRAMENT.	AGE.	ÉTAT CIVIL	PROFESSION.	DEGRÉ d'instruction.
2e semestre 1870.	G. A.	25 août 1870	Manie.	Forte.	Phlétorique.	50 ans.	Célibataire.	Rentier.	Lire et écrire.
	B. P.-M.	11 septembre 1870	Manie, paralysie générale.	Forte mais affaiblie.	Phlétorique.	46 —	Id.	Pharmacien.	Libéral.
	C. Ch.	19 septembre 1870	Manie avec tendance à la démence.	Affaiblie.	Névroso-bilieux.	75 —	Id.	Rentier.	Id.
	C. F.	10 octobre 1870	Manie.	Bonne.	Névroso-lymphatique.	45 —	Mariée.	Domestique.	Lire et écrire.
	C. M.	31 octobre 1870	Manie.	Forte.	Bilioso-sanguin.	39 —	Célibataire.	Id.	Id.
	L. M.	5 novembre 1870	Manie.	Forte.	Phlétorique.	51 —	Mariée.	Fermière.	Id.
	B. M.	9 novembre 1870	Lypémanie.	Forte.	Sanguin-bilieux.	51 —	Id.	Id.	Id.
	A. Al.	8 novembre 1870	Manie.	Bonne.	Sanguin-nerveux.	17 —	Célibataire.	Domestique.	Lire.
	P. A.	17 octobre 1870	Manie.	Délicate.	Lymphatico-nerveux.	20 —	Mariée.	Sans profession.	Lire et écrire.
	B. C.	17 novembre 1870	Manie.	Sèche.	Bilioso-sanguin.	34 —	Célibataire.	Soldat.	Id.
	J. A.	23 novembre 1870	Manie.	Forte.	Névroso-bilieux.	52 —	Mariée.	Ménagère.	Sans instruction.
	R. J.	29 novembre 1870	Manie.	Bonne.	Lymphatico-sanguin.	35 —	Célibataire.	Laboureur.	Lire et écrire.
1er semestre 1871.	B. L.	3 janvier 1871	Manie.	Bonne.	Lymphatique-nerveux.	50 —	Marié.	Journalier.	Id.
	L. A.	18 janvier 1871	Manie.	Faible.	Lymphatique-nerveux.	43 —	Id.	Architecte.	Libéral.
	B. J.	14 février 1871	Manie.	Forte.	Sanguin-nerveux.	48 —	Id.	Gendarme en retr.	Lire et écrire.
	D. L.	2 mars 1871	Manie.	Frêle.	Nevroso-lymphatique.	23 —	Célibataire.	Lingère.	Id.
	H. P.	6 mars 1871	Lypémanie.	Assez forte.	Phlétorique.	56 —	Marié.	Garde particulier.	Id.
	V. F.	9 avril 1871	Monomanie.	Délabrée.	Nevroso-bilieux.	67 —	Veuf.	Propriétaire.	Libéral.
	M. M.	10 avril 1871	Lypémanie.	Sèche assez forte.	Bilioso-nerveux.	40 —	Mariée.	Couturière.	Nul.
	C. M.	12 avril 1871	Lypémanie.	Forte, un peu délabrée.	Bilioso-sanguin.	65 —	Id.	Vigneronne.	Id.
	B. C.	16 avril 1871	Manie.	Sèche, robuste.	Bilioso-nerveux.	21 —	Célibataire.	Domestique.	Lire et écrire.
	D. R.	28 mai 1871	Manie, paralysie générale.	Forte.	Nerveux, un peu lymphatique.	35 —	Marié,	Propriétaire.	Libéral.
	R. L.-E.	15 juin 1871	Manie.	Forte.	Sanguin, un peu lymphatique.	22 —	Célibataire.	Cultivateur.	Lire et écrire.
2e semestre 1871.	J. C.	16 juin 1871	Lypémanie.	Assez forte.	Bilioso-nerveux.	54 —	Mariée.	Propriétaire.	Id.
	A. D.	20 juillet 1871	Manie.	Forte.	Bilioso-sanguin.	22 —	Célibataire.	Soldat au 69e de l.	Nul.
	B. V.	28 août 1871	Lypémanie.	Assez forte.	Nerveux.	36 —	Id.	Domestique.	Lire et écrire.
	L. L.-F.	12 septembre 1871	Manie, paralysie générale.	Assez forte.	Nervoso-lymphatique.	36 —	Marié.	Marchand de vin.	Id.
	P. R.	2 novembre 1871	Manie.	Un peu affaiblie.	Lymphatique.	41 —	Célibataire.	Couturière.	Id.
	C. H.	26 novembre 1871	Manie, paralysie générale.	Sèche.	Nevroso-bilieux.	29 —	Id.	Instituteur.	Libéral.
	L. V.	26 décembre 1871	Manie.	Assez forte.	Sanguin, un peu bilieux.	23 —	Id.	Domestique.	Inconnu.

Eu égard au petit nombre de faits soumis dans ce travail à notre examen, il est difficile de pouvoir déduire des conséquences rigoureuses de leur observation comme question scientifique, sous le rapport de l'âge, du sexe, de la forme maladive acquise, etc.

Nous ferons remarquer, toutefois, que le nombre des malades appartenant à ce contingent et affectés de manie, dépasse de beaucoup le chiffre des aliénés hypémaniaques, que celui des aliénés hypémaniaques excède celui des monomanes, ce qui est en somme la loi générale dans la proportion relative des diverses formes qu'affecte la folie. Nous ajouterons que de ces 30 malades 15 étaient célibataires, 14 mariés et qu'un était veuf. Nous constaterons également que sous le rapport de l'âge, toutes les époques de la vie, sauf l'enfance, ont apporté une part contributive à ce chiffre d'aliénes et que l'on y compte :

De	15 à 20 ans........	h.	1	30
		f.	1	
	20 à 30 ans.........	h.	3	
		f.	4	
	30 à 40 ans.........	h.	4	
		f.	3	
	40 à 50 ans.........	h.	4	
		f.	3	
	50 à 60 ans.........	h.	1	
		f.	4	
	de 67 et de 75 ans..	h.	2	
		f.	»	

Notons aussi que de ces 30 malades 5 individus avaient une instruction libérale, que 3 seulement ne savaient ni lire ni écrire, que pour un quatrième, l'état de son degré d'instruction n'a pu être constaté. Un autre fait à remarquer, c'est que l'état de santé physique des aliénés entrés à cette époque était moyennement bon, et qu'il n'en était qu'un petit nombre chez qui il nous a été permis de signaler de l'affai-

blissement dans la constitution. Il ressort en outre de la lecture de ce tableau que les tempéraments nervoso-bilieux et lymphatiques nerveux prédominent dans le chiffre total des malades admis à l'Asile en 1870 et 1871 par suite des événements survenus à l'époque de l'invasion allemande. Nous allions oublier de noter que la paralysie générale a fourni un chiffre de *cinq* unités au contingent précité.

Le chiffre des admissions à l'Asile avait été dans les cinq années ci-contre, de...........	En 1865.........	Hommes	52	98
		Femmes	46	
	En 1866.........	Hommes	46	98
		Femmes	52	
	En 1867.........	Hommes	56	102
		Femmes	46	
	En 1868.........	Hommes	63	104
		Femmes	41	
	En 1869.........	Hommes	59	95
		Femmes	36	
Le nombre des entrées pendant les deux dernières années a été de.........	En 1870.........	Hommes	53	90
		Femmes	37	
	En 1871.........	Hommes	51	98
		Femmes	47	
Le contingent des aliénés admis à l'Asile d'Auxerre pendant le deuxième semestre 1870 et le premier semestre 1871, s'est élevé au chiffre de, savoir.	2e semestre 1870	Hommes	24	36
		Femmes	12	
	1er semestre 1871	Hommes	26	44 (1)
		Femmes	18	

(1) Dans ces admissions sont compris les malades appartenant au département de l'Yonne, et un certain nombre de

Comme on le voit, et à l'inverse de ce qu'on aurait pu supposer tout d'abord, le chiffre des admissions de malades aliénés effectuées à l'Asile auxerrois, pendant le deuxième semestre de 1870 et le premier de 1871, est loin d'accuser une augmentation dans le nombre moyen des cas de folie survenus dans le département de l'Yonne depuis une période de sept années. Mais cette moyenne sera-t-elle la même ponr toute la France? Nous ne pouvons rien présumer à ce sujet. Peut-être aussi nos chiffres d'admission ne sont-ils pas parfaitement en rapport avec celui des cas de folie produits dans l'Yonne, à l'époque de l'invasion allemande. L'impossibilité à peu près complète où l'on était de donner des soins, surtout dans les manifestations aigües de l'affection mentale à cette époque néfaste, a pu faire que la loi habituelle qui préside à la mortalité des aliénés dans les familles, ait été alors intervertie (1).

Les considérations qui précèdent terminées, il importe maintenant de résumer en quelques mots l'historique de chacun des malades qu'il nous a été donné de traiter dans notre service médical en 1870 et 1871, et pour lesquels, comme nous l'avons dit, les événements de guerre ont été la cause première et déterminante des troubles intellectuels observés, ou tout au moins cause occasionnelle.

Afin de mettre de la clarté dans l'exposé de ces notices psycho-pathologiques, nous les classerons par *ordre de date.*

pensionnaires au compte des familles, dont le lieu de domicile est l'Aube, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, la Nièvre, etc.

(1) Sont compris dans ce contingent quelques malades appartenant à des départements étrangers, tous, excepté un, limitrophes de celui de l'Yonne.

G. A. — Rentier, âgé de 50 ans, né et domicilié à Bouilly, chef-lieu de canton du département de l'Aube, est entré à l'Asile le 25 août 1870.

Ce malade, d'un tempérament phléthorique, d'une constitution vigoureuse, avait déjà eu, il y a quinze ans, ses facultés intellectuelles troublées à la suite de vives contrariétés à propos de débats d'intérêts de famille. Il en était résulté pour lui des maux de tête qui avaient persisté longtemps. Des sensations bizarres, des frayeurs sans motif s'emparaient de lui à cette époque. L'émotivité dominait souvent sa situation psychique.

Il tremblait au moindre bruit; il avait des frayeurs soudaines, des syncopes même survenaient quelquefois et lui faisaient craindre de mourir.

De plus, il appréciait mal, il se croyait ruiné, etc. Des hallucinations de la vue et de l'ouïe s'étaient également manifestées. Souvent, en se promenant dans son jardin, G... voyait des fantômes étranges s'avancer au devant de lui et le menacer.

Cette situation anormale d'esprit s'était depuis lors grandement améliorée.

Aux premiers revers de nos armées, G... éprouve une perturbation morale violente; une secousse soudaine frappe son esprit; il devient morose, inquiet, timoré; il se préoccupe outre mesure de sa santé, etc. Quand les armées envahissantes s'approchent de son département, ses troubles intellectuels augmentent; il redoute pour sa fortune, il fuit sans savoir où il va; le sens moral l'abandonne complétement; les idées de persécutions s'accentuent de plus en plus chez lui; des tendances hypocondriaques surgissent et dominent parfois la situation, tant elles sont instantes. Enfin il est

amené à l'Asile le 25 août 1870, où il entre de son plein gré, n'ayant pas oublié d'apporter avec lui son coffre-fort; il en sort guéri le 23 janvier 1871.

B. P. M. — Agé de 46 ans, habitait la ville de Lille (Nord) où il était pharmacien de 1re classe, faubourg de Wazemmes. Il se rendait à Château-Chinon (Nièvre), son pays natal. Il est tout à coup atteint de troubles intellectuels qui le font dévier de la route qu'il doit suivre. Arrivé en gare de Sens, lorsqu'il aurait dû prendre la ligne du Bourbonnais, les agents de la voie ferrée, le voyant dans un état d'excitation vive, avec incohérence dans le langage, et vêtu d'une façon plus que débraillée, le font descendre du train qui allait partir. L'autorité administrative, prévenue des faits, en présence des manifestations délirantes de M. B..., juge prudent de le placer provisoirement à l'hospice de cette ville.

Le docteur Moreau, attaché au service médical de l'hospice de Sens, après examen de M. B..., constate son état d'insanité d'esprit et, le surlendemain de cette visite, le malade est dirigé sur l'Asile d'Auxerre, où il est admis le 11 septembre 1870.

La situation du sus-nommé offre des symptômes d'une gravité exceptionnelle lorsqu'il est soumis à notre examen. D'une constitution forte, mais affaiblie par les excès, M. B... ne peut nous dire ni qui il est, ni d'où il est; il nous raconte en revanche mille histoires impossibles, mais sans rien préciser et avec une volubilité et une indécision de paroles caractéristique.

Il nous est donné toutefois de démêler au milieu de ce décousu que les terribles désastres qui affligeaient alors la patrie ne sont pas étrangers au délire dont est atteint M. B...

Il entremêle surtout, dans ses discours qui ne tarissent pas, la guerre, les Prussiens, la triste affaire encore récente du meurtrier Troppman, et enfin des idées érotiques qui brochent sur le tout (1).

Chez ce malade, des *raptus sanguins* vers le cerveau avaient déjà eu lieu; une congestion cérébrale avec coma apparaît le surlendemain de son admission à l'Asile. Trois jours se passent dans cet état. De l'amélioration survient le quatrième jour et continue. Enfin, moins d'un mois après son admission à l'Asile, le délire maniaque a perdu complétement l'activité qu'il présentait à l'époque où nous avions été appelé à donner nos premiers soins au sus-nommé. La santé générale avait aussi repris à cette époque plus de normalité. A quelque temps de là, un phlegmon sous-aponévrotique se manifeste au bras droit de M. B... Des plaies ulcéreuses avaient presqu'en même temps apparu dans différentes parties du corps.

L'état signalé mit pendant quelque temps en danger la vie de notre aliéné.

Des soins médicaux et chirurgicaux appropriés combattirent avec succès les symptômes maladifs observés et les craintes que nous avions conçues pour l'existence du malade disparurent peu à peu. Pendant les deux premiers mois de 1871, l'état d'amélioration alla grandissant, et une halte dans

(1) Une remarque importante à faire, c'est que les malades perturbés au point de l'intelligence par le fait de l'invasion prussienne, dans leur incohérence rappellent presque tous la cause qui a produit la folie. Le mot de *prussien* revient à intervalles chez eux dans leurs divagations. Une autre caractéristique de leur état maladif, c'est la terreur et la stupeur avec gémissements dont presque tous aussi sont frappés.

la marche progressive de la folie paralytique arriva. Enfin, au mois de mars 1871, la situation de M. B... permit de le rendre à sa famille qui le réclamait quand même. Il sortit de l'Asile le 20 dudit mois, dans un état de guérison qui, à *notre avis*, ne peut être que temporaire, ainsi que nous l'avons écrit au livre de la loi.

Je n'omettrai pas de dire qu'au point de vue de l'étiologie, le cas dont il est question ne reconnaît pas une cause unique; que peut-être nos désastres n'ont-ils bien été que la raison occasionnelle de la manifestation maladive. Les nombreux excès vénériens et alcooliques accusés par le malade, revenu presqu'à la raison, nous précisent le point de départ premier et probablement la cause sérieuse des troubles graves de l'intelligence, de la sensibilité et de la locomotion dont le malade a été atteint.

C. C. — Né à Sens, domicilié à Saint-Valérien, âgé de 75 ans, constitution affaiblie, tempérament nervoso-bilieux, très-amaigri, entra à l'Asile le 17 septembre 1870. Quand les Prussiens, maîtres déjà de la plus grande partie de la Champagne et de l'Isle de France, menaçaient de leur arrivée le nord du département de l'Yonne, il commença à devenir agité; il se précipitait sur les gens, disant qu'il allait livrer bataille aux ennemis et les chasser du pays. Il avait pris un sabre et un fusil, et il menaçait chacun avec ces armes. Sa raison avait évidemment failli sous l'influence de la terrorisation que lui inspiraient les Prussiens.

Admis à l'établissement, il se disait appelé à être général des Français et général vainqueur des ennemis de la France. Il voyait défiler ses troupes devant lui, il les commandait, etc. Insomnie complète, agitation continuelle, vociférations in-

cessantes, clameurs, ordres donnés bruyamment à ses régiments, etc. Difficultés très-grandes pour son alimentation.

Décédé le 7 octobre 1870, par suite de marasme nerveux et de dépérissement causé surtout par la venue d'un phlegmon diffus ayant envahi la main et le bras gauche.

C. F., femme C. — Agée de 46 ans, née à Gruffy (Haute-Savoie), tempérament nerveux lymphatique.

Cette malade habitait l'Egypte depuis longtemps; elle y avait déjà été atteinte de délire, par suite de perte d'argent, d'une vie mêlée d'intrigues et sans doute aussi de débauches. Elle était revenue en France et se rendait à Paris où elle avait l'intention de réclamer *son droit;* sans doute ce droit n'existait que dans son imagination malade. L'arrivée de l'armée allemande sous les murs de la capitale ne lui permit pas d'y pénétrer; de là le redoublement de son délire. Notre aliénée dut rétrograder jusqu'à Sens où son état de dénuement, de vagabondage, son langage exagéré, ses réclamations, sa recherche du *prince Halim*, la firent reconnaître facilement pour folle et placer à l'hôpital de la ville où elle venait d'être arrêtée, pour être de là dirigée sur l'Asile d'Auxerre, où elle est entrée le 18 octobre 1870. Après un séjour d'une année dans l'établissement, la situation mentale de C... s'est peu modifiée, et le 25 octobre 1871 la malade a été transférée à l'Asile de Bassens, ayant conservé son domicile de secours au lieu de sa naissance, à Gruffy (Haute-Savoie).

C. M. — Domestique, âgée de 39 ans, tempérament bilioso-sanguin, constitution forte, taille élevée, cheveux bruns.

Cette malade habitait Troyes, où elle était servante dans

une communauté religieuse ; terrifiée par l'arrivée dans cette ville des troupes allemandes, elle voulut la quitter immédiatement et retourner dans son pays natal (village du département de la Corrèze). C'est pendant ce voyage qu'elle manifesta, par l'incohérence de ses discours, l'existence de troubles intellectuels dont elle était atteinte. L'agitation devient vive bientôt et les hallucinations dominent la situation. Elle se dit être chargée d'une mission que le Ciel lui a confiée. C'est elle qui doit chasser les Prussiens de France.

Arrêtée à Auxerre, en proie à son délire, dans l'hôtel où elle est arrivée, elle est conduite à l'Asile le 31 octobre 1870. Après plus d'une année de séjour, elle y est encore. Améliorée, mais présentant surtout maintenant des tendances érotiques qui, après quelques mois de traitement à l'Asile, étaient déjà devenues le symptôme principal de sa folie.

Une note qui nous a été communiquée dernièrement nous a appris que pour cette malade existe une question de récidive; elle aurait déjà été internée comme aliénée, pendant deux ans, à l'Asile de Poitiers.

L. M. V., femme T. — Fermière, âgée de 51 ans, née et domiciliée à Arcy-sur-Cure (Yonne), tempérament phlétorique, constitution forte, embonpoint considérable, taille élevée.

Dans l'inquiétude excessive où elle est du sort de sa fille, renfermée dans Paris bloqué par les Allemands, elle est tout à coup atteinte d'idées de persécutions. Les hallucinations arrivent en même temps; elle voit partout des Prussiens. Depuis quelques mois avant l'invasion allemande, cette malade donnait déjà des signes de faiblesse intellectuelle.

Elle est admise à l'Asile le 5 novembre 1870, où elle

meurt le 16 janvier 1871, par suite d'apoplexie cérébrale instantanée.

B. M. A., femme C. — Fermière, âgée de 51 ans, née et domiciliée à Melleroy (Loiret), tempérament sanguin, bilieux, constitution forte.

Mme C... éprouva les premiers symptômes de la lypémanie avec stupidité, dont elle était atteinte consécutivement aux inquiétudes que lui causaient les mauvaises apparences des récoltes au commencement de 1870. Les événements malheureux survenus pendant les premiers mois de la guerre, et surtout l'invasion de son département (le Loiret) par l'armée prussienne, contribuèrent à porter le dernier coup à la raison déjà ébranlée de cette malade.

Elle fut admise à l'Asile le 9 novembre 1870 et y est décédée le 19 décembre suivant, par suite de marasme nerveux, compliqué de variole noire.

A. A. — Agé de 17 ans, élève de l'hospice d'Auxerre, tempérament sanguin, nerveux, constitution bonne, un peu d'embonpoint, taille un peu au-dessus de la moyenne. Tête petite, physionomie peu intelligente, congénitalement peu intelligent du reste.

Les tristes événements politiques de ces derniers temps constituent la raison déterminante des troubles intellectuels survenus chez cet aliéné.

La présence des Prussiens en France, la nécessité où il s'est cru de partir comme soldat ont déterminé sa folie. Il voit des ennemis partout; il s'arme de tout ce qui lui tombe sous la main pour les combattre. Il grimpe dans les arbres pour leur échapper. Enfin, insomnie complète et refus de nourriture.

Entré le 18 novembre 1870, la situation du malade s'est peu modifiée pendant les six premiers mois; depuis lors, c'est-à-dire après le départ des Allemands, le calme et la raison sont revenus au nommé A..., qui sort guéri le 21 novembre 1871, après une année de séjour à l'Asile.

P. A., femme D. — Agée de 20 ans, domiciliée à Montereau; (tempérament lymphatique, nerveux, constitution délicate).

Bien qu'il y eût comme cause prédisposante chez cette dame, de l'hérédité paternelle, la malade n'avait jusqu'alors donné aucun signe d'aliénation mentale. Elle habitait Montereau, où son mari était employé à la manufacture de faïence. Elle était enceinte de cinq mois. Son père avait été pendant plusieursjours très-malade (Il demeurait à quelque distance de Montereau). Elle alla le voir; son délire la prit en chemin. Elle avait déjà été plus qu'émotionnée par l'arrivée de l'ennemi dans sa ville. La présence des Allemands à Montereau amena rapidement chez elle une perturbation complète dans son intelligence : stupidité, refus de manger, gémissements, immobilité, etc. Son placement à l'Asile eut lieu le 17 octobre 1870; elle en sortit le 7 février dernier pour cause de guérison.

Cette dame était enceinte lorsqu'elle nous fut confiée; elle quittait l'Asile au huitième mois de sa grossesse. Sa santé mentale s'est toujours soutenue dans un état normal depuis lors, et son accouchement a eu lieu sans difficulté.

B. C. — Agé de 34 ans, né à Issoudun (Indre), soldat au 95e de ligne (tempérament bilioso-sanguin, un peu nerveux, constitution sèche).

Le nommé B., soldat réengagé, est tout-à-coup, à la suite de libations copieuses, atteint d'idées délirantes. C'est au moment de la défaite de nos armées. Dans son délire dominent les idées de persécution; partout il ne voit que des Prussiens; dans ses hallucinations, il va être tué par eux et il frappe de tous côtés pour les éviter.

Il ne fait que crier, en gesticulant nuit et jour: *Mort aux Prussiens! tuons-les tous!*

Le malade sort guéri le 17 novembre 1870, étant entré le 25 octobre.

J. A., femme R. — Native de Mâcon, domiciliée à Brienon-l'Archevêque, âgée de 52 ans; tempérament nevroso-bilieux. Cette femme est, depuis plusieurs années déjà, dominée de temps en temps par des troubles intellectuels qui surviennent sous l'influence d'émotions. Elle a plusieurs fois été internée à l'Asile. Après chaque réintégration, quelques semaines de séjour à l'établissement lui rendent la tranquillité et la raison; elle obtient alors la liberté et retourne s'occuper des soins à donner à sa famille.

Au mois de novembre 1870, l'arrivée des Prussiens dans son village, (et elle en eut un certain nombre à héberger), lui causa une telle frayeur, qu'elle fut tout-à-coup reprise d'un délire violent. Un ordre préfectoral ordonna une fois encore son internement à l'Asile d'Auxerre. Maintenant cette malade a repris son calme habituel, elle travaille avec soin, et lorsque les Prussiens seront loin de notre département, nous demanderons la sortie de cette malade.

Ainsi que nous l'avons dit dans la note mensuelle de janvier 1871, et maintenant que l'ennemi est loin de notre département, car nous sommes au moi de mai, la sortie de la femme R. est demandée, et elle sort guérie le 24 mai 1871.

R. J. — Agé de 35 ans, laboureur, d'un tempérament lymphatico-sanguin, a été tout-à-coup, au moment de l'arrivée des Allemands dans la contrée, atteint de manie aiguë; agitation vive, menaces, désordre complet dans les idées. Ce malade craint sans cesse pour son frère que la guerre a appelé sous les drapeaux. L'état d'agitation et les troubles intellectuels continuent à dominer le nommé R. jusque dans le courant de décembre, c'est-à-dire pendant un mois environ, son admission ayant eu lieu le 23 novembre 1870. Enfin, le 28 décembre la situation mentale de ce malade est améliorée de telle sorte, qu'il nous est permis de ne pas différer sa sortie et de le rendre à sa famille, qui le réclame.

B. L. — Agé de 56 ans, entré à l'Asile le 3 janvier 1871. Tempérament lymphatique-nerveux, constitution bonne, taille moyenne. Bourrelier et vivant, du reste, dans l'aisance.

Cet homme n'a jamais éprouvé de maladie grave, pneumonie, fièvre typhoïde ou autre; sa constitution est bonne, point de dérangement des facultés mentales antérieurement à l'époque où il est admis à l'Asile; toutefois on remarque souvent chez le susnommé des bizarreries de caractère. Enfin, en recherchant dans sa famille, on trouve deux cas de folie. A l'arrivée des Prussiens en vue d'Auxerre où habite le sieur B., un état délirant se manifeste chez lui, les idées de persécution surtout dominent la situation, il vocifère, il gémit, il erre, il se jette de tous côtés pour se cacher, de peur que les Prussiens ne l'emmènent en Allemagne. Insomnie complète, refus de toute alimentation, il répond à peine quand on lui adresse la parole, il craint de se compromettre; de temps en temps, volubilité extrême, physionomie déprimée, face terreuse, peau sèche, pouls petit, lent, un peu de dimi-

nution de la sensibilité tégumentaire; il est craintif et malheureux.

Dès le 17 janvier, l'état de dépression avec réaction maniaque a presque complétement disparu ; on remarque moins d'incohérence dans les idées, moins de résistance pour répondre quand on l'interroge, et aussi moins de volubilité parfois. Le malade repose et mange, enfin ses terreurs sont en grande partie annulées.

Le 31 du même mois la situation mentale de M. B. permet de le rendre à sa famille, qui le réclame.

L. A. — Agé de 43 ans, tempérament lymphatique, constitution faible, délabrée, cheveux rares, châtain clair. Très-amaigri, ayant usé largement de la vie. Habite près de Paris, qu'il avait quitté croyant pouvoir revenir à bref délai dans sa maison. Il est architecte, est entré à l'Asile le 18 janvier 1871. Nous n'avons pas sur lui de renseignements antérieurs à son admission à l'établissement. C'est à Vermenton, où il était venu se réfugier et que les Prussiens occupaient, que le délire s'était déclaré depuis 8 jours, lorsque ce malade nous fut confié. Il offrait du désordre dans les idées, il était sous l'influence d'un cauchemar terrible, la terreur le dominait souvent ; il était en proie à des hallucinations de la vue et de l'ouïe pleines d'épouvante : il voyait tuer sa mère, il suivait les progrès de l'incendie que les Prussiens allumaient dans le pays, il entendait leurs cris, leurs vociférations, il restait spectateur forcé des dévastations qu'ils exerçaient autour de lui. Evidemment les violentes inquiétudes survenues sous l'influence de l'invasion prussienne ont été, dans ce cas, sinon la cause unique, du moins la cause occasionnelle et l'une des causes déterminantes du délire dont ce malade est atteint.

L. A. meurt le 23 du même mois. Etat congestif des méninges et substance cérébrale hypérémiée.

B. J.— Tempéramment sanguin-nerveux, haute taille, ex-maréchal des logis de gendarmerie, Alsacien d'origine, a bu beaucoup autrefois, a déjà été admis à l'Asile, y a été traité comme atteint de manie avec acuité. A sa seconde entrée, son excitation maniaque est plus vive que lors de sa première admission à l'établissement; il est impérieux, menaçant, il se dit être appelé à commander l'armée destinée à chasser l'ennemi de la France; quelquefois, au contraire, il est triste, morne, gémit et s'afflige à la vue des désastres de l'invasion qu'il voudrait arrêter. Les Prussiens, dit-il, me redoutent; — et sous l'influence de cette préoccupation des Prussiens, il voit des ennemis partout et il frappe tous ceux qui l'abordent. Face vultueuse, congestionnée. Grands mouvements de locomotion, gesticulation des bras en tous sens, vociférations, hallucinations, erreurs de personnalité. — Un état névropathique localisé, surtout vers la base du cerveau et le long du rachis, se manifesta chez le malade trois mois après son entrée à l'Asile; le tube intestinal est affecté par cet état spécial. Le traitement combat victorieusement cette situation maladive. Il sort guéri le 13 août 1871.

D. L. — Agée de 23 ans, lingère, tempérament nervoso-lymphatique, constitution frêle, grande, blonde, est entrée à l'Asile d'Auxerre le 2 mars 1871. Elle présente des troubles de l'intelligence caractérisés par de la surexcitation dans les actes et du désordre dans les mouvements; ses idées sont d'une mobilité et d'une incohérence extrême; elle parle de richesses, de grandeurs, de beaux seigneurs qui doivent

se marier avec elle. La cause déterminante de sa folie a été la venue des Prussiens à Sens. Elle restait à côté d'une caserne et cherchait toujours à avoir des rapports avec les officiers Prussiens. Il suffit de parler devant elle d'un bel uniforme, il lui suffit de voir un homme pour exciter son émotivité et faire surgir chez elle des manifestations d'érotisme. Alcrs elle pleure, gémit, etc.

L'état de la susnommée est resté stationnaire depuis le mois de mai, époque à laquelle un peu d'amélioration était survenue. Cette malade vit dans un monde fantastique, elle s'occupe néanmoins un peu à la couture. Santé générale bonne.

H. P. — Agé de 56 ans, habitant le département de l'Aube; tempérament plétorique un peu lymphatique, constitution assez forte. A été subitemeut (fin de février 1871) atteint d'un délire à forme mélancolique, Il est tourmenté par la crainte d'être pris par les soldats prussiens et d'être fusillé comme franc-tireur. L'apparition des premiers symptômes de sa maladie a exactement coïncidé avec l'occupation du déparfement de l'Aube par les troupes allemandes. C'est sous l'influence de cette crainte qu'il essaya de se suicider chez lui. La famille de M. H. se décida alors à l'interner à l'Asile.

Entré le 6 mars 1871, il meurt le 10 mai suivant.

V. F. — Tempérament nervoso-bilieux, santé délabrée, taille élevée, né dans le Wurtemberg, maire dans l'Aube depuis fort longtemps, a été, à l'époque de l'invasion étrangère dans son département, atteint de manie avec un état aigu très-prononcé. Bien qu'ayant rendu de très-grands services à sa commune, il se croit coupable, a peur que les

Prussiens ne l'assassinent, lui et les siens, et alors il tente de se donner la mort. Depuis lors son état est devenu de plus en plus grave, il refusait toute espèce d'alimentation. L'agitation, la frayeur étaient devenues, en outre, chez lui extrêmes. Il a succombé 15 jours après son entrée à l'Asile malgré les soins les plus absolus.

Entré le 9 avril 1871, le malade est décédé le 23 dudit.

M. M., femme D. — Agée de 42 ans, tempérament bilioso-nerveux, constitution sèche, assez forte, cultivatrice-propriétaire, entrée à l'Asile le 10 avril 1871, avait été atteinte, environ un mois avant son entrée à l'établissement, de troubles intellectuels caractérisés par du délire, des idées de persécutions et de vagabondage.

Les troubles ont éclaté au moment où son fils rentrait à l'école normale d'Auxerre ; elle prétend que son fils lui a été enlevé par les Prussiens alors chez elle, et qu'ils l'ont amené de Sens pour le tuer ; depuis elle est toujours sous l'influence de la peur, parle peu, refuse quelquefois de manger, se retire à l'écart, cherche à s'évader pour aller au secours de son fils. Il y a chez cette malade de la tendance au suicide.

Sortie dans un état très-voisin de la guérison le 30 juin 1871.

C. M. —Agée de 65 ans, vigneronne, entrée le 12 avril 1871, taille petite, tempérament bilioso-sanguin, constitution forte autrefois, un peu délabrée maintenant, a été atteinte d'accès maniaques, légers tout d'abord, avec incohérence, qui devinrent plus violents et augmentèrent d'intensité après de fortes réquisitions, et même des vols commis à son détriment par les Prussiens, alors occupant sa ville (Chablis). Elle accusait

son mari de s'entendre avec eux, se disait perdue, ruinée; et sous l'influence de ces idées fausses, elle chercha à se donner la mort, ce qui décida sa famille à la conduire à notre Asile, où elle a été en traitement du 12 avril 1871, jour de son entrée, jusqu'au 30 mai suivant, époque à laquelle elle est sortie, sur la demande de son mari, légèrement améliorée.

Mlle B. C. — Domestique à la campagne, âgée de 21 ans, entrée à l'Asile le 16 avril 1871, tempérament bilioso-nerveux, constitution sèche, robuste, taille élevée, a exercé pendant 5 ans la profession de domestique dans une maison où l'on n'avait jamais remarqué qu'elle présentât quelques signes d'aliénation mentale. Elle devait se marier avec un jeune homme que les exigences du service requirent comme garde mobile. Depuis lors elle fut d'une exaltation telle, qu'elle se livrait à toutes sortes d'extravagances, en vociférant contre les Prussiens, qui, d'après elle, seraient venus lui ravir son prétendu pour le tuer; elle dansait, sautait, gesticulait, menaçait. Refus de l'alimentation, face congestionnée, absence de la menstruation.

Les accès de manie alternèrent avec des phases de rémittence chez notre aliénée.

Un mois après son entrée à l'Asile, Mlle B. devint plus calme, l'amélioration continua chez elle, peu à peu; mais ce ne fut qu'après un séjour de 4 mois qu'elle sortit guérie de l'établissement pour rentrer dans sa famille.

Les règles avaient reparu huit jours avant qu'elle quittât l'Asile.

De D. R. — Agé de 35 ans, marié, tempérament nerveux, un peu lymphatique, constitution forte néanmoins, taille

élevée, instruction libérale, éducation bonne, appartenant à la classe très-aisée de la société, entre à l'Asile le 28 mai 1871.

Ce malade est atteint de paralysie générale.

Cet état, auquel depuis quelque temps déjà le susnommé était en butte, sans qu'on se fût bien rendu compte dans sa famille de quel genre de maladie il était affecté et sans qu'on eût songé, par conséquent, à lui donner des soins sérieux, avait pour cause première des excès de plus d'une sorte, — fatigue de chasse, nuits passées au café de Paris, chute de cheval sur la tête, abus de tabac, surtout de cigarettes russes, etc., mais la cause ultime, l'occasion qui a précipité la période d'explosion maniaque survenue chez M. de D., est évidemment l'invasion prussienne et les désastres qui en ont été la conséquence.

C'était avec une anxiété sans nom qu'il suivait pas à pas la marche de l'ennemi au travers de la France. Ses nuits étaient pénibles, il avait des intempérances de caractère, des grimacements de la face, sa figure se congestionnait, et il a dû, dès cette époque, avoir des congestions vers le centre cérébral.

La guerre civile se déclare entre Paris et Versailles. Le délire éclate. Plus de sommeil pour le malade, il déraisonne, il s'agite, devient furieux, menaçant, même à l'égard des siens. Il va rassembler les hommes de la Normandie et de la Bretagne pour aller combattre les ennemis de la France. Il va remettre Henri V sur le trône. Il veut donner des fêtes dans ses terres, il va faire chauffer un train express pour y conduire ses invités. Il est occupé à délibérer avec les princesses, sa femme et les généraux, sur les destinées du pays. Et des obscénités se mêlent à tout ce bavardage délirant.

Enfin, il est grossier, ordurier même dans ses actes. Pendant quelque temps il refuse de manger, la salive s'épaissit au coin de ses lèvres, il existe un peu de difficulté, d'incertitude dans la marche.

Du bredouillement dans les phrases exprimées avait été remarqué dès l'arrivée de l'aliéné à l'établissement, il s'accompagnait d'un peu d'inégalité pupillaire à gauche. Les symptômes sus-signalés depuis l'admission de M. de D. se sont modifiés, un calme relatif est survenu, mais une phase d'embonpoint se manifeste, et la virtualité intellectuelle décroit de plus en plus.

R. L. E. — Agé de 22 ans, cultivateur, tempérament sanguin, un peu lymphatique, constitution forte, ossature volumineuse, taille élevée, tête petite, intelligence peu développée, est entré à l'Asile le 15 juin 1871. A l'époque où pour la première fois il est soumis à notre observation, le susnommé était sous l'influence d'une excitation extrême survenue depuis plus de trois mois.

Il nous arriva couvert de contusions et ayant des plaies profondes aux bras et aux jambes. Ce malade ne répondait pas aux demandes qui lui étaient adressées, il mordait, crachait au visage, frappait de tous côtés, se ruait sur tous comme une bête fauve, le regard était brillant, la physionomie animée.

Le premier mois de son séjour à l'Asile se passa sans que l'état d'excitation que je viens de décrire se modifiât en aucune façon. Cette période d'acuité céda ensuite peu à peu, bien que les hallucinations persistassent encore et que R. nécessitât toujours une surveillance spéciale; on pouvait, toutefois, déjà de temps en temps fixer son attention, et ob-

tenir de lui quelques réponses à peu près convenables. Au dire de la famille de l'aliéné et en consultant le certificat médical joint à la demande d'admission du malade, le délire du susdit reconnaîtrait pour cause des contrariétés de famille et la perte d'un procès en cours de procédure à l'époque où l'invasion prussienne commençait à avoir lieu dans son pays.

Maintenant, en se reportant à l'époque où s'est manifesté cet état maladif et en s'appuyant sur les dires de l'aliéné, revenu à son état normal, il est facile de constater que les malheurs qui ont affligé notre pays n'ont point été étrangers à la venue de l'accès délirant dont le sieur R. a souffert. Que nous dit ce malade, en effet, de l'origine de ses troubles intellectuels et que nous apprend sa famille à cet égard ? C'est que ce fut à la suite de nombreuses vexations auxquelles R. avait été en butte de la part des Prussiens, et après avoir été maltraité par eux, réquisitionné par l'ennemi et emmené loin de son pays, après avoir enduré du froid et de la faim, que l'on aurait observé, à sa rentrée dans la maison paternelle, que le susdit était soucieux, triste, qu'il se retirait à l'écart et ne parlait à personne. A quelques jours de là éclatait l'accès de manie aiguë qu'il nous a été donné d'observer.

Quelque temps après sa sortie de l'établissement, nous étant enquis de la santé mentale de notre ancien pensionnaire, nous avons appris qu'il avait de nouveau donné quelques signes d'aliénation mentale. Sans doute ces craintes que l'on avait d'une rechute n'ont présenté aucune gravité, puisque depuis plus de deux mois déjà que le susdit a été remis aux mains de sa famille, le sieur R. n'a pas été réintégré à l'établissement.

Mme Y. C. A., femme G. — Agée de 54 ans, taille petite, propriétaire, tempérament bilioso-nerveux, constitution assez forte, embonpoint diminué, est entrée à l'Asile d'Auxerre le 16 juin 1871. La susnommée est affectée de troubles intellectuels à forme dépressive. Lorsqu'elle nous est confiée, cette situation maladive date de plus de deux mois déjà. Elle se figure que depuis le passage des Prussiens, tout est perdu, que sa famille va mourir de faim, et, bien que ses greniers soient suffisamment garnis de blé, elle n'en persiste pas moins à avoir dans l'esprit cette conviction délirante que les siens sont en proie à la misère, que la famine va les faire mourir. Les envahisseurs, les Allemands, ont tout pris, tout pillé, dit-elle, — et elle sanglotte sans larmes, et elle reste dans un coin à déplorer son malheur et celui de sa famille. Face terreuse, peau sèche, pouls petit, à 65. Sensibilité tégumentaire diminuée. Courbée sur elle-même, souvent elle ne répond pas si on l'interroge, et elle reste complétement étrangère à ce qui se passe autour d'elle. Refus obstiné d'alimentation, on parvient cependant à la substanter. Une très-légère amélioration dans l'état mental se manifeste après six semaines de traitement, mais la santé générale est loin d'être satisfaisante.

La famille, encouragée par ce moins mal, réclame quelque temps après sa sortie. Elle a lieu le 14 août 1871.

Nous venons de clore la série des cas d'aliénation mentale analysés brièvement dans ce travail et recueillis pendant la durée d'une année, au fur et à mesure qu'ils se sont offerts à notre observation. Nous l'avons déjà dit, ces cas

maladifs reconnaissent pour cause étiologique absolue, ou du moins comme raison occasionnelle ou partielle, les faits de guerre de l'invasion allemande. Les craintes étranges, les inquiétudes sans nom que le pays a éprouvées, et qui parfois navraient les âmes des plus courageux ou excitaient celles des plus timides, jusqu'à faire comprendre à ces dernières le sentiment de la vengeance, devaient nécessairement, sur des constitutions douées d'une réceptivité en excès, ou en qui vivait à l'état latent une diathèse maladive, n'attendant que l'élément voulu pour se manifester, faire naître des désordres psychiques en rapport avec la cause en présence.

Mais, laissons de côté cette question examinée au point de vue physiologique et psychologique, considérons-la au point de vue philosophique et moral. N'est-ce pas un principe vrai que celui qui constate que les forts et les insouciants savent ou peuvent facilement se soustraire aux influences fâcheuses qui font perturber l'intelligence des esprits faibles et pusillanimes? N'est-il pas certain aussi que chez ceux-là, les préoccupations actives et continues du centre cérébral, la soudaineté, la fréquence, la persistance des émotions auxquelles ils sont soumis, excitent outre mesure leur système nerveux encéphalique, tendent à y produire un stimulant fâcheux, y déterminent parfois un *irritus* quelquefois rapidement fatal qui, pervertissant le fonctionnement de l'organe où se forme la pensée, le rendent impropre à vibrer désormais d'une manière normale? Surchauffée, le foyer gorgé de charbon et sous toute vapeur, une machine tend à éclater et se brise même quelquefois. Et ce qui est exact dans l'ordre physique ne s'observe-t-il pas aussi dans l'ordre moral?

Lors des grands mouvements politiques, religieux et sociaux, ne remarque-t-on pas bien souvent que trop d'activité, trop de persistance dans la continuité d'action de l'encéphale détruisent le pouvoir de résistance de la fibre nerveuse cérébrale. Et lorsque la force de tension est dépassée, lorsque l'influx nerveux ne se répartit plus d'une manière normale, qu'il s'arrête, qu'il s'égare en chemin, qu'il s'annule même quelquefois devant l'obstacle qu'il rencontre, alors, l'harmonie du fonctionnement encéphalique étant dénaturé, le délire arrive, la raison cesse d'être, la folie est survenue.

Chez les individus passionnés, irritables, soucieux, primesautiers, aventureux et quelquefois cependant mornes, rêveurs, concentrés, du moins en apparence, les dérangements intellectuels s'engendrent facilement aussi à ces époques de troubles insignes, au milieu desquels la société elle-même semble prête à trébucher.

Une observation à consigner ici encore, c'est que lorsque ces commotions immenses viennent à surgir dans le monde, l'effet morbide qui en résulte ne cesse point tout à coup avec la cause qni l'a engendré; il se fait, au contraire, longtemps encore sentir après que la raison d'origine a complétement cessé d'être.

Comme la chute d'un corps dans l'eau fait projeter, au loin de l'espace où ce corps est tombé, des ondulations dont l'amplitude s'agrandit toujours et dont la hauteur décroit lentement, peu à peu, avant de devenir complétement insensible aux regards de qui les examine, de même les causes politiques, religieuses et sociales, même après que les événements graves intervenus et auxquels elles ont donné lieu sont passés depuis longtemps, agissent encore comme influence perturbatrice de la raison.

La virtualité de ces commotions se décèle encore dans certains cas maladifs, qui continuent d'ailleurs à porter l'empreinte originelle des événements auxquels on doit les rattacher. Seulement ils ne s'offrent plus alors qu'à de rares intervalles, et leur fréquence diminue incessamment, au fur et à mesure que la période initiale reste plus loin dans le passé. Et cela jusqu'à ce que des époques douloureuses surviennent de nouveau pour la société; jusqu'à ce que l'humanité, se préoccupant d'autres idées que celles qui l'avaient précédemment émue, frayant sa route vers un progrès à accomplir, se tourmente de rechef, s'agite, se passionne, fasse se ruer nations contre nations, frères contre frères, enfin, enfante un chaos du milieu duquel se dégage avec peine quelquefois la vérité du principe qui doit sortir vainqueur de la lutte. Et nonobstant, malgré ces profondes secousses et malgré ces horribles tempêtes, le monde obéit aux tendances qui le poussent, cède aux instincts qu'il est forcé d'écouter et marche incessamment vers un avenir meilleur. Pourquoi faut-il que lors de ces périodes fatales viennent tomber de si nombreuses victimes, tristes épaves de ces jours de douleurs et d'avenir, parmi lesquelles il nous faut bien compter les infortunés en qui l'intelligence et la raison ont défailli.

A l'appui de l'opinion que nous venons d'émettre que, longtemps après la disparition des temps de troubles et de deuil subis par la société, l'influence fatale de ces jours douloureux n'en continue pas moins à s'affirmer quelquefois encore comme action morbide, mais rarement de plus en plus, dès que l'on s'éloigne davantage de ces époques malheureuses, nous dirons que le 20 juillet 1870, le 3 novembre 1871, le 5 mars 1872, et les 24 avril et 26 mai même année, cinq malades aliénés, dont l'*initium* des manifestations psychi-

ques normales, ou le point de départ de la cause, dont les symptômes maladifs, bien qu'ils ne se soient révélés que plus tard, remontaient cependant à l'époque de l'invasion allemande, ont été admis à l'Asile de l'Yonne,

Mais il est temps de nous arrêter dans l'exposé des déductions psychologiques et physiologiques et des considérations morales et philosophiques qui pourraient trouver place encore à la suite des observations mentales précitées. Il nous importait d'appeler l'attention sur les tristes faits consignés dans ce travail et d'en tirer certaines conséquences utiles. Nous croyons avoir atteint notre but. Une notion précise et grave surtout se dégage de cet aperçu psychico-pathologique, c'est que la guerre et les invasions, avec le sanglant cortége de massacres, de dévastations, de douleur et de deuil qui les suit, s'attaquent non seulement à la propriété et à l'individu, mais en jetant la terreur, en troublant les esprits, en inquiétant les consciences, en brisant des intérêts et des affections, s'attaquent aussi à la raison humaine.

TEILLEUX,
Directeur-médecin en chef.

Auxerre, 15 juin 1872.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE PENDANT 1872

PAR M. ROBIN.

TABLEAUX MENSUELS.

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO						OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	760 04	759 94	758 49	756 85	759 87	754 97			
2	755 02	754 9·	754 80	753 15	52 37	751 67			
3	755 07	754 85	754 02	754 35	754 62	754 02			
4	750 37	748 80	749 40	748 30	749 05	747 ·00			
5	741 64	739 50	739 53	740 93	741 86	742 11			
6	757 75	748 05	749 14	746 85	747 99	748 06			
7	748 51	748 93	747 45	745 82	744 09	743 19			
8	735 63	735 90	738 44	738 02	738 64	739 64	2 0		
9	737 84	738 29	738 62	740 32	744 24	746 19	0 3		
10	753 75	754 20	755 20	756 44	757 39	757 79	1 3		
11	756 07	757 94	753 61	752 94	753 26	754 28	— 2 8		
12	755 85	756 82	757 82	757 94	759 29	759 29	— 1 5		
13	758 79	758 99	758 39	756 75	755 30	754 52	3 0		
14	749 75	750 20	751 38	752 24	754 68	753 88	2 0		
15	752 20	752 40	751 68	749 70	750 00	750 00	2 5		
16	749 3·	749 80	749 75	749 33	749 25	750 25	— 1 4		
17	751 80	752 09	754 94	749 03	746 35	744 3·	— 1 5		
18	739 61	739 26	739 22	739 14	739 72	740 92	— 0 5		
19	736 95	736 54	735 35	734 40	733 80	733 90	— 0 5		
20	736 42	7 8 34	739 42	739 42	742 72	743 93	1 5		
21	746 83	746 16	746 11	746 12	746 11	745 73	0 5		
22	743 81	743 26	742 12	741 34	740 67	739 67	— 1 0		
23	736 40	745 34	734 40	734 88	734 20	732 05	— 0 8		
24	728 59	730 72	731 47	731 47	733 28	733 71	1 0		
25	734 00	734 15	734 59	735 05	735 48	738 08	6 5	15 0	
26	737 53	738 53	739 34	739 86	739 98	741 78	3 5	12 5	
27	744 60	745 87	746 49	746 09	748 11	748 91	5 0	11 5	
28	750 36	751 15	752 17	753 19	754 50	755 58	5 5	11 0	
29	756 70	757 30	756 55	755 70	75· 70	755 20	— 3 0	8 0	
30	753 19	753 39	752 59	751 47	752 0·	752 15	— 2 0	3 0	
31	752 19	753 39	754 02	750 63	752 70	753 30	— 5 8	2 0	
	Maximum : 760 04 le 1er à 6 h. du matin.						Max. + 15° le 25		
	Minimum : 728 59 le 24 à 6 h. du matin.						Min. — 3° le 29		

de janvier 1872.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.		PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.					
matin.	soir.	matin.	soir.				
S S.E	S.S.E.			brumeux.	»	»	gel.bl., givre.
S.S.E.	S.O.			id.	»	»	givre. pluie.
S.O.	S.O.			id.	1	4	
S.	S.			nuageux.	»	»	brouil., pluie.
S.	S O.			couvert.	2	4	pluie.
S.O.	S.O.			clair.	»	»	pluie.
S.	S.			tr. nuag.	2	2	
N.O.	O.			couvert.	3	0	pluie.
O.	N.O.			id.	8	0	pluie.
N.E.	N.E.			id.	»	»	
S.E.	S.			clair.	»	»	neige., pluie.
N.O.	O.			brouillard.	5	4	
S.E.	S.E.			couvert.	»	»	
S.O.	N.O.			id.	1	4	pluie.
O.	E.N.E.			brumeux.	»	»	
E.	N.			nuageux.	»	»	
S.E.	S.			couvert.	»	»	
S.	S.O.			id.	3	6	pluie.
S.E.	S E.			id.	1	2	pluie.
S.	N.O.			clair.	»	»	
S.E.	S.O.			nuageux.	»	»	
E.	S.			id.	»	»	
S	S.O.			couvert.	»	»	pluie.
S.	S.			tr. nuag.	7	0	pluie.
S.O.	S.			nuageux.	»	»	
S.O.	O.			id.	»	»	
S.O.	N.O.			couvert.	2	3	pluie.
S.O.	S.O.			id.	»	»	
S.	S.S O.			brume.	»	»	
S.	S.O.			id.	»	»	
S.	S.S.E.			clair.	»	»	givre.
					37	9	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	751 42	750 92	750 54	750 32	748 49	747 16	— 4° 8	7° 8	
2	746 61	746 57	747 69	747 81	748 01	751 34	2 5	14 0	
3	751 04	751 56	751 82	752 22	751 62	751 64	— 1 5	14 8	
4	751 96	751 33	751 77	749 83	749 84	749 62	— 1 8	10 5	
5	750 54	751 55	748 17	748 15	749 20	749 07	— 0 3	13 5	
6	751 29	750 42	750 29	750 79	751 42	751 43	7 0	15 5	
7	754 48	753 56	754 11	751 87	751 64	751 69	7 8	14 8	
8	752 09	751 51	752 75	751 27	752 17	752 83	6 3	16 3	
9	752 53	753 61	753 42	752 65	753 39	753 85	— 0 5	14 5	
10	753 53	754 00	754 17	752 65	752 39	752 59	— 1 0	15 3	
11	750 84	749 87	749 30	748 45	747 35	747 22	— 1 0	15 [illegible]	
12	744 85	744 42	745 35	744 80	745 63	747 22	1 0	15 0	
13	747 72	747 72	747 55	747 15	746 38	746 17	3 5	10 3	
14	747 59	747 94	747 03	744 97	744 86	743 61	3 5	13 8	
15	741 51	741 24	740 81	740 34	740 74	741 16	4 8	14 8	
16	742 12	744 45	745 85	747 89	749 42	751 82	4 0	9 0	
17	752 23	753 46	754 14	754 52	753 61	753 91	3 3	7 3	
18	754 13	753 11	753 14	752 25	751 23	751 09	1 5	12 0	
19	751 04	751 44	752 46	751 30	751 96	751 76	2 5	12 8	
20	752 33	753 29	754 01	754 31	753 81	752 81	5 3	13 3	
21	753 43	754 31	755 49	754 91	756 73	758 13	5 8	9 8	
22	759 02	759 15	758 08	757 50	756 23	755 41	— 1 5	11 0	
23	752 53	752 20	751 58	751 06	752 20	751 76	— 1 0	11 5	
24	750 04	748 54	747 71	747 42	747 64	745 54	4 0	10 5	
25	747 84	746 44	746 18	745 73	744 03	744 43	6 5	11 8	
26	743 95	743 68	742 35	742 05	741 74	743 05	6 7	14 7	
27	748 22	751 38	753 76	754 53	754 71	754 83	1 2	10 3	
28	756 65	756 28	755 49	755 09	755 27	755 33	— 3 3	3 0	
29	752 90	754 40	753 83	753 17	752 78	753 58	— 2 8	6 3	
	Maximum : 759,15, le 22 à 9 h. du matin. Minimum : 740,34, le 15 à 3 h. du soir.						Max.: + 16° 3 le 8. Min. : — 4° 8 le 1er.		

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
S.	S.S.E.			clair.	" m "	
S.	S.O.			peu nuag.	" "	
S.S.E.	S.			serein.	" "	
S.S.E.	S.			id.	" .	aurore boréale.
S.E.	S.O.			id.	" "	
S.O.	S.			couvert.	" "	pluie.
S.	S.			id.	3 8	pluie.
S.S E.	S.			id.	" "	
S.	S.E.			serein.	" "	
S.E.	S.O.			clair.	" "	
S.O.	S.E.			id.	" "	
S.E.	S.E			couvert.	" "	pluie.
S.	S.			id.	4 0	
S.S.E.	S.E.			id.	" "	
S.S.E.	O.			id.	4 0	pluie.
N.O.	N.O.			id.	6 4	
S.O.	S.O.			id.	" "	
S.S.O	S.E.			clair.	" "	
S.E.	S.S O.			id.	" "	
S.O.	S.E.			couvert.	2 8	pluie.
S.S.E.	O.N.O			id.	9 5	
S.	S.S.E.			clair.	" "	
S.	S.S.O.			couvert.	" "	pluie.
S	S.			id.	2 0	pluie fine.
S.O.	S.			id.	" "	
S.S.O.	O.			id.	13 5	pluie.
N.N.E.	N.			id.	" "	pluie
N.	S.S.E.			clair.	13 8	
S.	S S.O.			id.	" "	
					59m8	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	752 05	752 85	753 63	752 70	752 91	752 66	0°0	9°8	
2	754 76	755 83	757 55	747 43	758 08	759 48	3 3	11 4	
3	761 00	766 63	760 63	759 29	759 25	759 20	3 5	15 3	
4	758 83	759 64	758 89	759 21	758 56	758 28	— 0 3	17 0	
5	757 78	758 65	757 55	755 54	754 92	754 74	2 0	18 8	
6	751 91	751 16	748 67	746 17	743 85	743 99	0 3	18 5	
7	740 92	740 17	739 70	738 95	739 48	740 05	6 5	18 0	
8	742 09	742 09	742 85	743 07	743 94	745 19	9 8	17 5	
9	747 79	748 89	750 36	749 51	751 43	752 46	5 5	16 0	
10	754 52	754 32	754 52	754 24	754 04	754 77	6 5	16 5	
11	754 05	754 65	754 40	754 33	754 77	755 09	0 8	12 8	
12	754 29	755 26	754 40	753 56	753 02	753 79	1 5	12 5	
13	750 69	750 29	749 10	746 68	746 87	746 37	— 0 3	15 2	
14	742 92	742 92	741 59	739 45	738 89	738 92	— 1 2	14 8	
15	740 46	740 63	744 11	743 82	746 58	748 40	5 8	13 5	
16	751 24	753 99	752 97	752 93	754 07	754 46	— 0 5	14 8	
17	755 01	755 71	755 75	754 03	753 97	753 84	1 2	16 5	
18	750 50	750 67	750 63	749 50	749 35	749 80	4 0	18 2	
19	744 45	745 10	744 95	746 63	748 55	748 70	4 5	13 2	
20	749 82	750 04	749 16	748 16	747 89	747 38	1 0	8 8	
21	745 07	744 51	743 64	741 95	742 91	742 70	0 8	6 5	
22	740 62	741 40	742 27	743 29	745 39	745 77	3 0	9 5	
23	747 61	747 28	746 64	744 57	744 11	744 99	0 0	6 0	
24	743 51	742 56	741 35	740 28	739 05	738 60	— 5 5	9 3	
25	739 52	740 60	739 23	739 25	738 95	739 41	— 2 5	11 0	
26	740 01	741 02	741 98	741 18	741 78	743 37	— 3 8	9 8	
27	745 62	746 67	747 02	745 95	746 30	747 22	— 1 0	13 0	
28	746 35	747 00	745 49	744 60	743 45	745 49	8 5	18 8	
29	744 29	742 89	741 77	741 14	740 83	740 68	10 5	21 7	
	737 95	738 08	737 38	736 68	737 75	739 05	12 5	26 8	
	742 79						7 3	16 0	

Maximum : 766,63, le 3 à 9 h. du matin.

Minimum : 736,68, le 30 à 3 h. du soir.

Max.: + 26·8 le 30.

Min. : — 5°5 le 24.

de mars 1872.

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
S.O.	S.O.	as. fort.	as. fort.	couvert.	" "	
N.O.	O.	as. fort.	modéré.	nuageux.	" "	
S.S.O.	E.	modéré.	modéré.	id.	" .	
S.E.	S.S.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
S.S.O.	S.S.E.	as. fort.	fort.	id.	" "	
S.E.	S S.E.	modéré.	modéré.	id.	" "	
S.S.E.	S.	très fort.	très-fort.	couvert.	2 4	pluie.
S.	S.E.	fort.	id.	nuageux.	" "	
S.	N.O.	calme.	faible.	couvert.	" "	
N.N.E.	N. E.	as. fort.	modéré.	id.	" "	
N.N.E.	N.E.	modéré.	id.	nuageux.	" "	
N.N.E.	N.	calme.	id.	serein.	" "	
E.	N.N.E	id.	id.	couvert.	" "	pluie.
O.	S.O.	id.	faible.	id.	3 2	
S.O.	S.O.	id.	id.	id.	0 7	pluie fine.
S.S.E.	N.E.	id.	faible.	nuageux.	" "	
S.	S.O.	id.	id.	clair.	" "	
N.O.	N.O.	faible.	id.	couvert.	" "	
O.	N.O.	modéré.	id.	id.	0 4	pluie fine. grés.
N.O.	N.O.	id.	id.	peu nuag.	1 3	
S.S.E.	S.	faible.	calme.	couvert.	" "	neige.
N.O.	O.N.O	id.	id.	id.	3 0	neige.
S.S.E.	S.S.E.	id.	id.	serein.	" "	
S E.	S.E.	id.	id.	nuageux.	" "	
S.S.E.	S.O.	id.	id.	id.	" "	
S.	S.S.E.	calme.	calme.	serein.	" "	
S.S.E.	S.S O.	id.	faible.	couvert.	" "	
S.	S.	id.	modéré.	id.	1 2	pluie.
S.S.E.	S.E.	id.	calme.	nuageux.	" "	
S.	S.	faible.	calme.	couvert.	" "	pluie.
S.	S.O.	id.	modéré.	nuageux.	4 0	
					16 2	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO						OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10	759 05	757 99	758 93	756 38	756 91	756 25			
11	755 93	755 20	753 99	752 69	751 66	751 64	— 0 5	13 5	
12	750 77	750 76	750 11	749 41	748 75	750 33	5 8	21 8	
13	752 87	753 80	753 64	753 01	753 28	754 73	6 5	25 0	
14	755 12	755 40	755 34	754 08	754 28	755 03	6 0	24 0	
15	753 85	754 18	753 39	752 31	751 98	752 30	5 5	19 0	
16	752 15	752 13	750 62	750 64	750 34	750 24	3 8	20 0	
17	748 01	747 65	746 41	744 82	744 49	744 30	2 3	18 0	
18	744 11	744 49	744 27	743 35	743 67	744 01	0 3	13 5	
19	744 58	744 75	744 35	743 59	742 97	743 8[illegible]	0 0	14 5	
20	739 24	7[illegible]8 56	736 77	734 61	731 08	731 83	3 0	14 5	
21	729 91	730 50	731 72	731 99	731 01	734 38	5 8	14 0	
22	733 80	735 13	735 08	734 92	7[illegible]4 04	736 31	6 0	14 5	
23	738 59	738 30	738 46	738 68	739 65	741 [illegible]7	4 0	15 8	
24	744 41	745 94	746 39	747 61	747 23	749 05	6 5	17 0	
25	749 [illegible]8	750 66	749 19	749 26	74[illegible] 06	749 96	3 5	16 5	
26	751 84	752 33	751 01	749 38	748 65	747 62	6 0	19 0	
27	749 77	746 24	746 26	745 79	746 20	747 82	7 5	24 0	
28	749 44	749 49	749 82	750 93	751 78	754 41	9 5	23 5	
29	758 11	758 84	759 29	757 99	758 3[illegible]	758 91	8 0	23 0	
30	757 79	757 67	757 17	756 79	755 65	756 59	4 0	15 0	

Maximum : 759 29 le 29 à midi.

Minimum : 729 91 le 21 à 6 h. du matin.

Max. + 25° le 13.

Min. — 0°5 le 11.

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
S.	S.			couvert.	6 m 3	nuit du 31 au 1er
S.O.	S.O.			id.	7 4	du 1er au 2.
S.	S.			id.	5 9	
N	N.			très nuag.	0 2	
N.E.	N.N.E			couvert.	" "	
N.N.E	E.N.E.			id.	2 6	
N.	N.			id.	9 5	
N O.	N.O.			id.	" "	
N.O.	N.O.			très nuag.	3 1	
N.E	N.			nuageux.	" "	
E.S.E.	S.E.			serein.	" "	
S.S.E.	S.S.E			id.	" "	
O N.O.	N.			nuageux.	" "	
N.	N.			clair.	" "	
N.	N.N.E			id.	" "	
O.N.O	N.O.			peu nuag.	" "	
O.N.O	N.O.			nuageux.	" "	
O.N.O	N.O.			clair.	" "	
N.	N.E.			nuageux.	" "	vent viol. la nuit
N.	E.		très-fort.	peu nuag.	1 2	
S.S.E	S.	très-fort.	très-fort.	clair.	3 2	orage.
S.	S.O.			couvert.	2 0	
S.S.E.	S.O.			nuageux.	0 8	pluie.
S.	S.O.			couvert.	2 2	tonnerre.
N.N.E.	S.E.			couvert.	" "	
E.S.E.	E.S.E.			peu couv.	" "	pluie
S.	E.S.E.			couvert.	" 8	
S.E.S.	O.			nuageux.	" "	
O.N.O	O.N.O			brumeux.	" "	
N.N.O	N.	très-fort.	très-fort.	clair.	" "	
					45m2	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	755 93	755 36	754 26	754 06	754 45	754 96	10°8	21°0	66
2	753 91	755 06	753 56	753 06	753 11	754 91	9 0	22 5	75
3	756 06	766 16	756 48	754 41	754 01	753 51	8 5	25 0	56
4	750 95	750 12	749 35	747 90	746 30	746 35	10 0	23 5	68
5	755 70	755 62	755 21	754 20	755 33	755 85	8 0	16 5	71
6	745 47	745 57	744 70	744 20	744 35	744 95	8 8	15 5	71
7	746 46	745 07	745 40	744 35	743 95	745 25	8 8	17 [illegible]	70
8	747 76	746 36	745 70	745 75	745 55	746 41	8 0	16 5	67
9	746 93	747 53	747 44	747 36	746 93	748 40	6 0	19 0	73
10	748 34	749 60	749 57	749 05	749 57	751 00	3 0	15 5	86
11	751 03	751 02	751 36	749 78	749 [illegible]8	749 55	3 5	12 5	78
12	747 37	747 42	745 31	746 84	747 78	747 38	2 3	11 5	92
13	745 80	746 30	746 06	745 46	745 18	747 22	2 5	7 8	65
14	748 02	748 29	747 55	748 17	748 55	747 51	3 5	16 0	80
15	748 31	749 55	749 16	753 84	755 76	750 03	9 0	15 5	70
16	754 04	747 33	746 39	744 29	743 99	743 91	4 0	21 0	69
17	742 55	741 85	742 28	741 56	738 78	739 62	3 5	24 8	70
18	739 72	739 98	739 67	739 84	740 29	741 71	11 5	26 0	62
19	742 68	745 88	749 10	745 23	747 28	747 28	10 8	24 0	81
20	747 34	747 86	748 08	748 68	748 14	748 04	3 0	14 0	83
21	746 14	745 95	745 90	745 90	746 37	747 16	9 8	18 3	89
22	749 44	750 16	750 16	748 74	749 74	751 05	6 5	15 8	66
23	751 14	750 32	750 20	749 39	748 69	749 51	13 8	17 5	65
24	749 86	748 44	747 91	748 04	748 91	749 81	13 5	20 3	75
25	751 65	751 20	753 93	755 73	756 47	757 91	9 8	17 0	68
26	759 81	759 67	759 74	759 01	759 05	759 09	6 0	16 8	78
27	755 44	759 34	758 89	758 89	758 17	758 32	6 5	18 5	67
28	758 71	758 57	757 97	757 27	756 87	756 87	10 0	20 0	74
29	755 28	755 86	753 96	752 96	752 46	753 98	10 0	20 5	82
30	753 33	752 51	752 94	752 08	751 88	752 46	11 3	22 5	85
31	750 27	751 28	750 70	750 13	750 [illegible]0	751 [illegible]8	12 5	21 5	89
	Maximum : 759,81, le 26 à 6 h. du matin.						Max.: + 26° le 18.		moy
	Minimum : 738,78, le 17 à 6 h. du soir.						Min. : + 2°3 le 12.		74

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. soir.	VENT DES GIROUETTES. VITESSE. matin.	VENT DES GIROUETTES. VITESSE. soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
N.N.E	N.O.			couvert.	" "	brume.
N.O.	N.O.			serein.	" "	
N.O.	O.			id.	" .	
S.S.O.	S.			couvert.	" "	
S.O.	S.S O.			id.	" "	
S.O.	S.O.			nuageux.	" "	
S.O.	S.			id.	1 2	
O.	O.			id.	2 2	pluie.
O.	O.			id.	4 0	id.
N.O.	N.O.			couvert.	2 2	id.
N.	N.			nuageux.	" "	id.
N.O.	N.O.			id.	" "	id.
S.	S.			id.	3 "	
S.E.	S.			id.	" "	
S.O.	O.			id.	5 5	
E.	S.			id.	" "	pluie et orage.
S E.	S.			id.	5 5	gr. pl. et orage.
S.O.	S O.			id.	11 5	
S.O.	N.O.			id.	" "	pluie très-fine
N.O.	S.S.E.			id.	0 8,	petite pluie.
N.O.	N.O.			couvert.	7 6	
N.O.	N.N.E			nuageux.	2 "	pluie.
S.	O.			id.	0 5	id.
S.	S.S.O.			id.	1 2	
N.	N.			id.	3 8	pluie.
N.N.E	N.N.E			id.	" "	
N.	N.E.			id.	" "	
N.	N.			id.	" "	
N.O.	N.O.			id.	" "	brouillard.
N.	N.O.			id.	" "	
N.O.	O.N.O			clair.	" "	pluie.
					55 0	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO: 6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES: Minima.	Maxima.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
1	752 09	752 48	753 06	752 56	752 58	755 08	8 5	20 0	85
2	752 35	752 53	752 90	750 87	750 32	749 62			83
3	746 79	746 69	747 87	746 90	747 97	749 42	8 5	21 [illegible]	90
4	750 71	751 73	752 08	751 98	752 22	753 70	9 0	17 5	83
5	754 30	754 03	754 20	753 83	753 83	754 23	6 0	17 0	92
6	753 80	751 76	752 32	750 88	749 57	748 77	9 5	16 5	84
7	748 99	750 34	750 38	749 89	750 12	751 21	9 5	22 5	83
8	752 30	750 89	750 76	749 17	748 46	747 5[illegible]	6 3	18 3	84
9	746 92	946 17	715 37	745 49	744 96	745 91	10 5	20 3	87
10	746 62	747 57	746 39	747 17	747 78	749 17	10 8	16 5	92
11	751 12	750 19	750 65	748 65	748 12	748 12	10 0	20 5	89
12	749 62	750 18	749 48	751 02	750 68	751 07	12 5	18 0	92
13	750 59	750 45	750 68	752 68	749 88	750 60	12 5	21 0	85
14	752 18	752 74	752 95	753 00	753 02	754 02	18 0	27 0	85
15	755 64	755 83	756 73	757 93	756 61	757 16	21 5	25 5	77
16	758 53	758 66	757 93	757 46	757 56	757 06	12 5	29 0	74
17	756 38	755 84	754 77	754 09	753 07	753 08	13 0	29 5	70
18	751 30	751 87	751 15	749 77	748 68	749 05	14 3	30 0	77
19	748 92	748 59	748 57	746 95	747 32	751 17	12 7	31 5	71
20	750 29	752 9	751 49	751 39	751 88	752 95	16 7	31 5	88
21	755 47	755 39	754 77	754 72	754 50	753 60	9 8	22 7	77
22	754 34	754 0	753 95	753 50	750 21	753 32	13 5	24 5	80
23	753 84	754 47	752 30	751 95	752 65	750 25	12 5	24 5	75
24	749 99	751 52	748 79	748 42	746 98	746 80	12 5	26 8	84
25	747 47	747 89	747 95	747 79	746 89	749 01	16 0	32 0	81
26	752 82	751 64	752 42	752 67	752 82	753 61	10 5	25 1	86
27	755 04	755 24	754 97	753 52	753 64	754 54	12 7	16 2	89
28	753 44	752 12	751 75	750 58	750 70	750 72	11 8	23 8	82
29	750 51	750 11	750 29	749 47	750 39	750 01	13 2	26 2	71
30									
	Maximum : 75 866, le 16 à 9 h. du matin. Minimum : 745 37, le 9 à midi.						Max. + 32° le 25. Min. + 5°5 le 3.		M. y. : 83

de Juin 1872.

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
O.N.O.	N.N.O			couvert.	„ m „	
S.O.	O.			clair.	„ „	pluie.
S.	S.O.			couvert.	9 0	pluie.
N O.	N.O.			couvert.	1 0	
N.O.	N.O.			couvert.	0 6	pluie.
N.	S.O.			clair.	„ „	
N.O.	N.O.			couvert.	„ „	
S.E.	S.O.			clair.	„ „	
S.E.	S.			couvert.	„ „	
S.	S.			couvert.	„ „	
S.O.	S.O.			couvert.	4 4	pluie.
O.	N.O.			couvert.	9 1	
N.	N.			couvert.	„ „	
N.	N.			clair.	„ „	brouillard.
N.	N.			clair.	„ „	brouillard.
N.	N.			serein.	„ „	
N.E.	N.			clair.	„ „	
N.E.	N.			serein.	„ „	
S.E.	O.			clair.	„ „	
O	N.O.			couvert.	5 2	pluie.
N.O.	O.			clair	8 6	
S.O.	N.			nuageux.	„ „	
N.	N.			nuageux.	„ „	
S.O.	S.			clair.	15 6	orage.
S.O.	S.O.			nuageux.	3 0	
O.	O.			couvert.	„ „	pluie.
O.	O.			couvert.	„ „	
S.	S.S.O.			clair.	„ „	
S.	N.			couvert.	„ „	
					56m6	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
1	750 35	750 70	750 85	750 50	750 97	751 07	15° 0	27° 0	64
2	753 26	754 54	754 52	754 27	754 15	754 30	11 5	25 5	56
3	754 95	755 55	756 51	755 06	754 73	755 13	13 0	24 5	53
4	755 95	755 45	756 28	754 63	754 13	755 43	13 0	25 0	68
5	754 05	755 10	754 68	753 50	752 57	751 15	10 0	24 0	65
6	750 70	749 21	748 24	748 24	747 75	746 04	12 5	27 5	65
7	746 16	745 59	745 97	744 65	744 55	745 52	12 0	30 0	73
8	746 84	748 01	749 39	749 36	750 06	750 80	13 5	32 5	81
9	752 80	751 62	751 10	751 17	747 27	750 75	11 5	22 0	68
10	751 07	751 30	750 65	750 15	749 86	749 96	11 5	26 0	63
11	750 01	750 20	749 96	750 15	749 17	749 77	12 0	26 5	67
12	750 83	749 84	751 55	752 05	752 23	752 25	17 5	32 0	83
13	752 90	752 20	751 05	750 27	749 97	751 30	12 5	25 5	77
14	750 77	750 42	748 79	749 23	748 77	749 13	14 0	25 5	89
15	750 11	750 18	750 42	749 93	749 58	750 57	12 5	19 0	89
16	750 61	750 61	750 65	750 67	751 05	750 49	14 5	22 0	86
17	749 63	749 64	749 33	749 03	748 71	748 38	11 5	24 0	95
18	748 95	750 07	750 30	750 75	750 95	751 87	14 5	19 5	84
19	754 71	752 99	753 22	754 20	753 17	753 40	10 0	23 5	79
20	753 23	754 49	753 80	753 65	753 13	752 77	11 0	27 0	79
21	753 07	752 65	752 23	751 23	750 05	750 33	12 0	29 5	77
22	750 17	749 97	748 97	749 02	747 82	747 81	13 5	34 0	79
23	747 33	747 05	746 23	747 83	746 90	746 60	17 5	35 0	85
24	747 12	748 77	748 65	748 45	747 58	747 45	17 5	34 0	82
25	747 82	747 93	747 86	746 99	744 99	746 46	18 0	32 5	72
26	747 95	748 53	748 16	748 16	747 06	746 49	17 5	34 0	78
27	751 00	751 68	751 76	751 55	750 24	750 79	17 0	32 5	88
28	753 03	751 81	751 26	751 31	749 91	748 43	17 5	32 0	93
29	749 25	749 30	748 90	747 93	745 93	746 45	17 5	26 0	86
30	746 75	745 45	744 95	744 85	744 07	744 35	16 5	28 0	85
31	746 62	746 95	747 65	747 95	747 35	748 25	16 0	26 0	83
	Maximum : 756,51, le 3 à midi. Minimum : 744,07, le 30 à 6 h. du soir.						Max.: + 35° le 23. Min. : + 10° le 5 et le 19.		Moy: 77

VENT DES GIROUETTES.				ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.		PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.					
matin.	soir.	matin.	soir.				
N.O.	N.O.	faible.	tr.-faible	nuageux.	"	"	pluie.
N.	N.O.	faible.	tr.-faible	serein.	2	0	
O.N.O	O.	id.	id.	très-nuag.	"	"	
O.	N.O.	tr.-faible	modéré.	peu nuag.	"	"	
N.O.	N.N.E	ass. fort.	faible.	serein.	"	"	
N.E.	E.N.E	tr.-faible	faible.	id.	"	"	
E.	S.O.	faible.	id.	id.	"	"	orage.
N.O.	O.	ass. fort.	id.	couvert.	"	"	pluie.
S.	N.O.	tr.-faible	id.	peu nuag.	1	"	
S.	S.E.	id.	id.	nuageux.	"	"	
S.E.	S.E.	faible.	id.	serein.	"	"	
S.O.	O.	ass. fort	ass. fort.	couvert.	1	"	pluie.
S.O.	S.	fort.	tr.-fort	id.	3	"	id.
N.O.	S.O.	id.	modéré.	id.	1	4	id.
S.O.	O.	faible.	calme.	id.	4	"	id.
S.E.	S.	calme.	faible.	nuageux.	0	6	
S.	N.O.	modéré.	id.	couvert.	2	5	pluie.
S.E.	N.E.	faible.	id.	id.	6	5	id.
N.E.	S.	id.	id.	nuageux.	"	"	
S.E.	E.	id.	id.	serein.	"	"	
S.E.	S.E.	calme.	calme.	id.	"	"	
S.E.	N.O.	id.	faible.	id.	"	"	
S.E.	N.O.	modéré.	ass. fort	nuageux.	"	"	orage.
S.E.	S.E.	faible.	faible.	très nuag.	3	0	id.
S.E.	S.E.	id.	id.	serein.	4	0	
S.E.	N.E.	id.	id.	nuageux.	"	"	
N.O.	N.E.	id.	modéré.	id.	"	"	orage.
S.E.	S.E.	ass. fort.	ass. fort.	id.	11	2	id.
S.O.	O.	id.	id.	couvert.	21	6	
S.O.	O.	modéré.	modéré	nuageux.	4	8	pluie.
N.O.	N.O.	id.	id.	couvert.	0	6	id.
					67	2	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO.						OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	748 57	747 27	747 65	746 75	745 35	745 45	12 5	25 0	81
2	745 28	745 41	745 69	744 48	744 90	745 15	14 0	24 5	84
3	745 74	745 45	746 89	745 84	747 44	749 66	12 0	22 0	81
4	751 64	750 66	750 84	750 81	750 64	750 78	9 5	20 5	84
5	747 90	746 58	745 56	743 95	744 35	745 15	14 4	22 0	90
6	748 66	748 46	748 18	747 14	747 64	746 64	16 4	27 0	88
7	741 45	743 55	742 65	743 01	743 25	745 20	14 4	21 9	86
8	743 17	742 22	745 56	746 86	747 66	748 85	13 8	20 0	94
9	749 10	755 79	753 99	754 54	753 34	753 64	12 4	21 9	85
10	751 15	750 98	750 00	749 37	748 68	749 86	13 0	24 0	91
11	750 25	754 65	754 64	757 93	758 17	758 85	15 4	26 4	82
12	754 78	754 75	754 65	753 80	753 17	753 74	8 6	23 0	81
13	754 73	754 64	755 04	754 84	754 84	753 15	10 0	26 0	76
14	754 96	754 51	754 45	754 84	752 94	753 64	8 0	24 5	83
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									
	Maximum : 758 85, le 11 à 9 h. du soir. Minimum : 741 45, le 7 à 6 h. du matin.						Max. + 27° le 6. Min. + 8° le 14.		Moy^{e} : 85

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
N.	N E.	modéré.		nuageux.	" m "	
O.	N.O.	id.		nuageux.	2 2	pluie.
O.	N.O.	faible.	tr.-faible	nuageux.	0 6	
O	S.O.	faible.	calme.	nuageux.	" "	
S.	S.O.	faible.	fort.	nuageux.	4 6	pluie.
S.O.	S.	calme.	calme.	peu nuag.	" "	
N.E.	S.O.	faible.	calme.	couvert.	4 8	orage, pluie
O.	O.	faible.	calme.	couvert.	18 2	pluie.
O.	N.O.	calme.	calme.	couvert.	12 2	
S.	N.	faible.	calme.	couvert.	" "	pluie.
O.	S.O.	calme.	faible.	nuageux.	2 4	
S.	N.	faible.	calme.	clair.	" "	
N.	E.	calme.	calme.	clair.	" "	
E.	N.E.	faible.	faible.	clair.	" "	
N.E.	N.N.E.	id.	id.	peu nuag.	" "	
N.	N.	id.	id.	serein.	" "	
N.	N.	id.	id.	id.	" "	
N.	N.	id.	id.	id.	" "	
N E.	N	modéré.	frais.	id.	" "	
S.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.E.	N.E.	id.	id.	id.	" "	pluie.
N.N.E	N.E.	id.	id.	couvert.	2 2	
S.O.	S.O.	id.	id.	nuageux.	1 6	pluie.
N.	N.	calme.	calme.	id.	" "	
N.	N.	id.	id.	id.	" "	
N.	N.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	pluie.
N.	N.	id.	id.	nuageux.	2 3	
N.N.O.	N.O.	modéré.	modéré.	peu nuag.	" "	
N.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
O.S.O.	S.S.O.	id.	id.	id.	" "	
S.O.	S O.	tr.-faible	tr.-faible	id.	" "	
					51m1	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO.						OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES.		ETAT HYGROMÉTRIQUE.
	6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.		PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
O.	O.			peu nuag.	"	"	
O.	O.			id.	"	"	
S.	S.			id.	"	"	
S.	S.			id.	"	"	
S.O.	S O.			couvert.	"	"	orage.
S.O.	S.S.O.			id.	16	0	pluie.
S.S.O	S.O.			très-nuag.	4	0	
S.O.	S.O.			nuageux.	"	"	
S.O.	S.O.			id.	0	2	
S.O.	S.O.			id.	"	"	
S.O.	N.O.			serein.	"	"	
N E.	N.E.			id.	"	"	
N.E.	N.E.			id.	"	"	
N E.	N.E.			nuageux.	"	"	
N.O.	N.O.			id.	"	"	
N.O.	N.O.			id.	"	"	
N.O.	N.O.			id.	"	"	
S.O.	S.O.			id.	"	"	pluie.
S.O.	S.O.			couvert.	8	0	id.
S.O.	S.O.			id.	6	0	
N.O.	O.N.O			très-nuag.	2	0	pluie.
N.O.	N.O.			id.	2	0	id.
N.O.	N.O.			id.	"	"	id.
S.O.	S O.			id.	2	3	
S.O.	S.O.			id.	"	"	
S.O.	S.O.			id.	"	"	
S.O.	S.O.			id.	"	"	
S.O.	S.O.			id.	"	"	
S.O.	S.O.			couvert.	"	"	pluie.
S.O.	S O.			très-nuag.	11	4	
					51	9	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES. Minima.	Maxima.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10	748 01	747 96	747 61	746 71	746 61	746 51	11 5	18 5	86
11	743 37	743 37	743 45	742 55	742 60	742 57	8 5	14 6	85
12	743 99	744 49	744 92	745 01	745 84	747 13	3 5	12 5	83
13	748 12	749 12	749 03	748 75	748 70	749 10	0 5	13 6	89
14	749 05	749 55	748 83	748 05	747 75	746 85	2 4	10 4	89
15	747 00	748 12	748 82	748 28	747 80	747 02	5 4	10 6	88
16	741 90	740 41	739 79	740 22	740 04	740 57	4 6	12 2	92
17	738 70	738 04	738 57	737 87	738 29	742 38	6 8	13 8	92
18	742 53	740 75	741 71	741 79	745 44	746 83	7 6	17 8	92
19	745 06	745 51	743 79	742 2[illegible]	741 49	741 49	8 2	13 6	96
20	741 66	742 62	743 09	742 91	742 99	742 99	8 2	17 6	95
21	742 26	742 02	741 40	741 32	740 13	740 13	7 2	18 0	97
22	742 39	742 92	742 [illegible]2	740 83	741 10	741 14	5 4	15 6	93
23	742 37	743 99	744 97	745 17	745 36	741 21	5 0	13 6	91
24	743 09	742 12	740 08	738 96	738 40	738 00	0 5	16 2	87
25	738 15	738 43	738 31	738 31	739 38	740 25	3 5	15 5	87
26	741 05	742 71	742 31	741 86	743 81	742 91	6 0	14 6	88
27	747 90	748 14	746 56	745 33	744 56	743 42	4 8	18 0	89
28	739 93	739 96	740 21	741 72	744 27	748 49	7 2	18 4	89
29	755 35	755 84	757 44	757 71	757 79	757 84	8 5	14 5	89
30	756 26	755 72	754 19	753 25	752 87	753 40	6 0	14 5	88
31	751 22	751 32	751 12	751 00	750 92	751 35	10 0	16 0	89
	Maximum : 757 84, le 29 à 9 h. du soir. Minimum : 737 87, le 17 à 3 h. du soir.						Max. : + 18 5 le 10. Min. : + 0 5 le 13.		Moy. : 89

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du ciel.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
N.O.	S.	faible.	as. fort.	nuageux.	9^m0	pluie la nuit.
S.O.	S.O.	faible.	as. fort.	nuageux.	2 0	pluie.
S.O.	S.	faible.	tr.-faible	nuageux.	» »	grésil, pluie.
S.	S.	tr.-faible	tr.-faible	clair.	» »	brouillard épais
N.	N.	tr.-faible	as. fort.	nuageux.	» »	pluie.
O.	O.	faible.	tr.-faible	couvert.	12 7	pluie.
S.	S.	fort.	faible.	couvert.	0 4	pluie.
S.E.	S.E.	as.fort.	fort.	couvert.	1 3	pluie la nuit.
S.O.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	8 5	pluie.
S.	S.O.	tr.-faible	faible.	couvert.	27 5	pluie.
S.	S.	faible.	tr.-faible	couvert.	18 6	pluie la nuit.
S.E.	S	tr.-faible	faible.	clair.	2 6	br. épais. écl.
	S.O.	faible.	faible.	couvert.	» »	
S.O.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	8 8	
S.	S.	faible.	faible.	as. clair.	» »	
S.	S.	tr.-faible	faible.	couvert.	» »	
S.	S.	faible.	fort.	peu nuag.	» »	pluie.
S E.	S.E.	tr.-faible	tr.-faible	peu nuag.	1 2	pluie.
	S.	faible.	as. fort.	couvert.	8 8	pluie.
N.O.	O.	faible.	tr.-faible	couvert.	0 4	
S.O.	S.O.	as. fort.	fort.	couvert.	» »	
S.	S.O.	faible.	fort.	couvert.	» »	
					51^m1	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	751 35	751 15	750 24	748 24	747 11	747 13	10° 0	15° 2	89
2	746 61	746 36	745 81	743 12	742 62	744 37	7 5	16 5	89
3	748 53	750 30	751 15	752 17	753 60	755 24	6 2	13 5	88
4	757 33	758 56	758 56	757 18	756 97	756 86	2 8	12 0	93
5	754 17	753 77	754 04	753 84	753 32	754 82	4 5	12 5	93
6	756 58	757 06	756 42	756 71	756 96	751 51	6 0	17 4	94
7	758 38	759 64	760 66	762 92	761 62	762 55	11 8	15 6	97
8	761 47	761 70	761 17	760 50	760 38	759 71	2 5	11 4	96
9	757 95	757 25	755 29	753 94	752 64	750 95	3 0	11 2	94
10	745 98	745 37	744 70	743 48	745 48	745 45	7 0	10 5	96
11	744 10	745 15	744 10	743 08	743 35	743 15	2 5	10 5	93
12	744 27	744 07	744 90	743 17	744 12	746 20	2 5	6 0	95
13	744 49	744 19	745 39	745 19	745 54	744 90	1 0	5 0	92
14	742 66	743 46	744 16	743 46	743 96	744 48	0 5	3 5	91
15	744 43	745 93	745 45	744 61	744 51	744 61	1 0	6 0	87
16	745 73	747 28	747 15	747 62	748 72	749 25	1 0	7 0	90
17	749 37	749 15	748 44	747 83	747 21	746 31	2 0	7 0	95
18	746 31	746 28	745 00	744 02	742 02	738 57	4 3	10 5	94
19	738 97	740 52	741 10	740 68	751 50	742 67	4 0	8 0	92
20	743 86	743 10	739 81	744 80	744 98	744 98	6 5	13 5	94
21	746 77	747 74	748 60	752 60	748 67	746 17	9 0	14 5	93
22	746 15	746 00	746 05	745 55	746 05	746 72	9 5		94
23	742 08	742 60	741 50	740 44	742 26	747 45	9 0	18 0	89
24	745 04	743 51	743 46	743 56	743 54	743 56	7 5	13 0	97
25	742 68	746 75	744 66	743 89	744 63	744 65	4 6	10 3	91
26	745 67	747 55	749 55	749 50	749 55	749 55	8 5	13 9	90
27	756 48	749 50	751 47	749 43	750 45	748 45	10 5	15 5	90
28	746 43	746 41	746 36	746 38	748 43	749 44	13 0	15 5	92
29	745 52	745 62	744 56	742 56	741 58	740 57	7 0	10 7	95
30	737 59	725 59	734 58	732 58	731 60	732 60	8 4	12 0	95
31									

Maximum : 762,92, le 7 à 3 heures du soir. Minimum : 725,59, le 30 à 9 h. du matin.	Max. + 18° le 23. Min. + 0°5 le 14.	Moyᵉ : 93

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
S.O.	S.	faible.	tr.-faible	couvert.	» »	
S.E.	O.	ass.-fort.	fort.	id.	» »	tonn., pl., grêle.
O.	S.O.	id.	tr.-faible	peu nuag.	7 0	éclairs au S.-E.
O.	S.O.	tr.-faible	id.	assez-couv.	» »	brouillard.
S.E.	S.O.	faible.	id.	couvert.	3 7	pluie.
S.	S.O.	tr.-faible	id.	id.	6 9	
S.O.	N.O.	id.	id.	id.	0 6	pluie.
N.E.	N.	id.	id.	brumeux.	0 5	brume légère,
S.E.	S.O.	id.	id.	couvert.	» .	pluie.
O.	N.O.	faible.	ass.-fort.	id.	10 4	id.
N.O.	O.	id.	id	id.	5 9	id.
N.O.	N.O.	ass.-fort.	id.	très couv.	3 1	id.
N.	N.	fort.	faible.	couvert.	5 6	neige.
N.O.	O.	faible.	id.	id.	7 5	id.
S.	O.	tr.-faible	id.	clair.	0 4	pluie.
S.O.	S.O.	ass.-fort.	id.	serein.	» »	
S.	S.O.	faible.	ass.-fort.	couvert.	1 2	pluie.
S.	S.	id.	fort,	id.	0 8	id.
S.O.	S.O.	id.	faible.	id.	11 8	id.
S.O.	S.	ass.-fort.	id.	id.	6 0	id.
S.O.	S.O.	tr.-faible	id.	id.	5 6	
S.	S.E.	faible.	id.	id.	5 2	pluie.
S.O.	S.	id.	id.	clair.	1 2	id.
S.	S.	tr.-faible	id.	couvert.	6 8	id.
S.	S.	faible.	ass.-fort.	peu nuag.	3 6	id.
S.E.	S.	id.	faible.	couvert.	4 0	id.
S.O.	S.O.	id.	id.	id.	0 4	id.
S.O.	S.O.	ass.-fort.	ass.-fort.	id.	1 6	id.
S.O.	S.O.	faible.	fort.	id.	4 0	id,
S.	S.	id.	faible.	id.	8 0	id.
					111 8	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO — 6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. — Minima.	Maxima.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
1	733 20	734 25	734 55	735 35	736 70	737 42	6 5	12 5	90
2	738 24	737 62	736 22	733 02	733 02	736 82	4 5	12 2	92
3	736 67	736 45	736 11	736 33	736 20	737 19	7 5	12 2	86
4	735 55	736 30	735 75	735 75	744 25	744 28	5 0	11 2	93
5	749 32	751 22	751 67	752 07	753 15	749 62	2 0	7 5	94
6	746 19	745 99	745 22	745 42	745 45	744 95	0 2	11 5	92
7	737 61	739 16	749 38	739 16	746 87	747 37	7 0	12 5	91
8	745 75	745 55	746 65	745 78	743 35	739 36	8 0	11 0	88
9	738 36	738 39	738 79	738 86	738 88	739 04	5 5	10 5	92
10	739 00	736 99	732 56	737 54	726 00	726 45	4 0	8 0	87
11	734 10	735 46	735 91	736 91	738 48	739 48	2 5	12 0	83
12	742 99	745 52	746 21	748 58	751 22	751 99	0 8	6 5	84
13	754 25	754 94	754 58	753 68	752 28	750 25	3 0	3 5	91
14	744 28	742 79	741 76	740 76	741 72	740 71	2 0	6 8	92
15	745 96	743 00	747 88	748 58	749 01	749 61	1 0	9 0	81
16	749 61	751 48	750 44	750 34	750 08	748 98	2 0	9 0	86
17	743 59	745 74	746 50	746 99	746 76	746 69	4 5	12 0	81
18	746 78	747 26	747 36	747 46	747 89	747 54	4 5	13 4	86
19	745 77	745 24	744 71	745 19	745 94	746 34	5 0	8 8	85
20	746 79	747 41	746 37	745 77	745 53	745 54	3 0	8 5	83
21	745 39	746 74	747 17	747 46	748 46	749 96	4 0	11 0	86
22	752 76	753 06	753 98	753 38	753 58	752 98	6 6	12 4	90
23	746 79	749 19	748 23	747 59	747 02	745 95	3 5	13 2	77
24	742 75	742 09	741 66	740 54	739 94	739 94	4 0	14 2	68
25	738 04	738 03	737 52	737 44	738 94	739 76	8 0	15 2	63
26	743 58	745 75	747 44	748 72	750 52	752 05	8 6	12 8	82
27	753 63	754 03	753 57	752 49	751 77	751 60	4 6	14 2	61
28	749 09	748 59	747 28	746 43	746 58	748 03	4 0	15 2	78
29	747 87	748 72	749 00	748 97	750 62	751 42	6 0	12 6	83
30	752 09	753 69	753 29	754 01	754 85	755 16	5 4	10 4	89
31	752 80	752 68	750 22	749 25	747 25	749 72	2 5	12 5	84

	Maximum : 745 22, le 6 à midi.	Max. : + 15°2 le 25.	Moy. :
	Minimum : 732 56, le 10 à midi.	Min. : + 3° le 13.	84

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE. EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
S.O.	S.	ass.-fort.	faible.	clair.	4m 6	
S.E.	O.	faible.	faible.	couvert.	0 8	pluie.
S.E.	S.O.	ass.-fort.	fort.	clair.	4 8	
O.	N.	fort.	fort.	couvert.	3 3	pluie.
N.O.	O.	faible.	tr.-faible	id.	2 4	
S.S.O.	S.	fort.	ass.-fort.	id.	4 0	pluie.
O.	S.	tr.-fort.	faible.	id.	6 4	id.
S.O.	S.S.O.	faible.	faible.	assez clair.	3 4	
S.O.	O.	ass.-fort.	ass. fort.	couvert.	3 •	pluie.
S.E.	S.S.E.	ass.-fort.	tr fort.	couvert.	1 8	id.
S.O.	O.	faible.	faible.	assez clair.	8 2	
N E.	N.N.E	ass.-fort.	id.	couvert.	1 3	neige.
S.	S.E.	faible.	id.	clair.	0 »	neige.
S.	S.O.	ass.-fort.	id.	couvert.	15 8	pluie.
S.E.	S.O.	tr.-faible	tr.-faibl	clair.	1 7	
O.	N.O.	faible.	faible.	couvert.	» »	pluie.
N.O.	S.O.	faible.	id.	id.	4 »	id.
S.O.	S.O.	as. faible.	id.	id.	0 1	
S.S.O.	S.E.	faible.	id.	id.	0 2	pluie.
S.S.E.	S.E.	ass.-fort.	ass. fort.	id.	0 2	id.
S.	S.	faible.	ass. fort.	id.	3 »	id.
S.E.	S.O.	id.	faible.	id.	5 6	id.
S.E.	S.	id.	id.	très-clair.	» »	
S.E.	S S.O.	id.	ass. foi	clair.	» »	
S.	S.	fort.	fort.	couvert.	» »	pluie.
S.	S.E.	faible.	faible	id.	0 4	id.
S.E.	S.	id.	id.	très-clair.	» »	
S.S.E.	S.E.	id.	id.	clair.	» »	
S.E.	S.E.	id.	id.	couvert.	0 5	pluie.
S.E.	S.E.	id.	id.	id.	1 6	id.
S.	S.	id.	id.	clair.	2 8	id.
					79 9	

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

TROISIÈME PARTIE.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

VINGT-SIXIÈME VOLUME

TOME VI DE LA 2e SÉRIE.

1872.

MEMBRES DU BUREAU.

	MM.
Président....................	A. CHALLE.
Vice-Présidents..............	A. CHÉREST. G. COTTEAU.
Vice-Président honoraire.......	M. QUANTIN.
Secrétaires..................	H. MONCEAUX. A. SAVATIER-LAROCHE
Archiviste	E. LORIN.
Trésorier....................	CH. JOLY.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1872.

III.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.

Décembre 1871, Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin 1872.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1871.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, et M. le Président énumère les différents ouvrages parvenus au Bureau pour la bibliothèque de la Société.

Dons. — Les objets suivants ont été adressés à la Société pour le Musée départemental :

1° Une carpe, variété à tête de dauphin ; don de M. Souty, restaurateur à Auxerre ;

2° Un timbre ancien des notaires de Chablis.

Deux clefs, un carreau d'arbalète, un lot de monnaies et médailles diverses, le tout offert par M. Mignot ;

3° Un vase en faïence de la région, offert par M. Monceaux ;

4° Une pièce ramassée dans les décombres de la préfecture de police et concernant un individu né à Auxerre, un nommé Robert, ancien exécuteur des hautes œuvres, pièce offerte par M. Richard ;

5° Une planche dessinée par M. Eugène Daudin et représentant plusieurs types des grêlons énormes tombés le 29 juillet à Auxerre. Une notice sera jointe à ce dessin et figurera au Bulletin ;

6° Le même membre offre plusieurs dessins (au nombre de 11), des sculptures de la cathédrale d'Auxerre.

Nomination. — M. Gillet, nommé inspecteur d'Académie à Lorient, ayant demandé à la dernière réunion à échanger son titre de membre libre contre celui de correspondant, il est procédé à cette nomination.

Présentation. — M. le Président, après avoir exposé les titres scientifiques de M. Dansin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen, demande à la Société de vouloir bien accorder à ce savant, né dans le canton d'Avallon, le titre de membre correspondant. Conformément au règlement, deux membres, MM. Chérest et Savatier-Laroche, se joignent à M. le Président pour cette présentation, sur laquelle il sera statué à la prochaine réunion.

Renouvellement du Bureau. — M. Challe expose ensuite que la durée des fonctions du Bureau étant expirée il y a lieu de le reconstituer. Le scrutin est ouvert à cet effet : 38 membres y prennent part, et le dépouillement des votes

ayant confirmé dans leurs fonctions les mêmes dignitaires, M. le Président déclare le Bureau constitué pour deux ans de la manière suivante :

Président : M. Challe.

Vice-présidents : MM. Chérest et Cotteau.

Secrétaires : MM. Monceaux et A. Savatier-Laroche.

Trésorier : M. Joly.

Archiviste : M. Lorin.

Communications. — M. Chérest, directeur du Musée, fait l'exposé de la situation du Musée départemental dans ses diverses sections. Il rappelle que, malgré la malheureuse année que nous venons de traverser, les dons ne se sont point arrêtés et que 83 objets ont été offerts. Il passe successivement en revue ces dons et signale ceux qui ont une importance spéciale.

— M. le secrétaire donne ensuite communication à la Société de la notice suivante, sur les nouvelles découvertes botaniques faites dans l'Yonne en 1870 et 1871, par MM. Ravin et Moreau :

Adonis autumnalis, L. — Moissons, à Evry.

Cardamine amara, L. — Bords des ruisseaux, à Joigny.

Erysimum cheirantoides, L. — Cultures humides, à Baon, Nuits-sous-Ravières.

Diplotaxis muralis, S. C. — Berges de l'Yonne, à Sens.

Calepina corvini, Desv. — Moissons, à Pailly

Lepidium graminifolium, L. — Silicule aiguë au sommet, élargie à la base ; feuilles caulinaires linéaires entières, celles des rosettes stériles dentées ou lyrées. — Ravières ; bords des routes, décombres. — Juin, septembre, RR. (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne ; Lorot, instituteur à Arthonay).

Viola palustris, L. — Feuilles arrondies, crénelées, échancrées

à la base; fleurs d'un bleu pâle, veinées de violet. — La Pierre-qui-Vire; terrains marécageux. — Mars, mai, (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne; frère Célestin, à la Pierre-qui-Vire.)

Sagina nodosa, Fenzl. — Tige étalée, puis redressée; feuilles mutiques ou à peine mucronées; corolle 2 à 3 fois plus longue que le calice; pédoncules dressés. Evry, prairies marécageuses de la vallée de l'Oreuse. — Juin, septembre, RR. (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne; — Séguinot, instituteur, à Evry).

Elantine hexandra, D. C. — Autour des étangs, à Bléneau.

Linum gallicum, L. — Moissons, bords des chemins, à Bléneau.

Althra officinalis, L. — Bords des prés humides de Ste-Nitasse à Auxerre.

Colutea arborescens, L. — Haies, à Cuy.

Spilea filipendula, L. — Prés, à Perrigny.

Verbascum nigrum, L. — Lieux incultes, herbeux, à Tanlay, Charentenay.

Epilobium palustre, L. — Prés marécageux à la Pierre-qui-Vire.

Hippuris vulgaris, L. — Eaux tranquilles, à Tanlay.

Herniaria glabra, L. — Bords des champs, à Coulanges-la-Vineuse.

Corrigiola littoralis, L. — Bords des étangs, 4, Bléneau.

Sison amomum, L. — Bois humides à Venoy.

Pimpinella magna, L. — Lieux frais, ombragés, à Branches.

Sel num carvifolia, L. — Prairie de Quincy, à Tanlay, bois, humides, à Jonches.

Laserpitium latifolium, L. — Bois montueux, à Vincelles, Val-de-Mercy, Coulanges-la-Vineuse, Ravières.

Adoxa moschatellina, L, — Bois de Fumerault, à Saint-Aubin-Château-Neuf, (Bazin).

Rubia tinctorum. L. — Pied des murs, à Saint-Denis près Sens, (Séguinot).

Dipsacus piloscus, L. — Iles de l'ocrerie à Auxerre.

Petasites officinalis. mœnch. — Moulin de Saint-Maurice-le-Vieil.

Inula helenium, L. — Lieux frais, à Saint-Fargeau.

Gnaphalium dioïcum, L. — Bruyères, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Château-Neuf, (Bazin).

Arnica montana, L. — Bois montueux à la Vilotte, (Bazin).

Crepis setosa, Haller. — Moissons, à Villiers-Bonneux.

Phyteuma spicatum, L. — Bois humides, à Tanlay, ruisseaux des bois, à Jonches.

Hypopitys multiflora. Scop. — Bois de Fumerault, à Saint-Aubin (Bazin) ; bois, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Anablis tenela, L. — Tige filiforme, redressée ; feuilles oppocées, pétiolulées, presque rondes ; fleurs roses ; capsule plus petite que le calice. — Terrains humides à la Pierre-qui-Vire, ① RR. (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne ; frère Célestin).

Centunculus minimus, L. — Tige petite, glabre, 3, 6 cent. ; feuilles petites, ovales, pétiolulées, la plupart alternes ; fleurs axillaires, solitaires, presque sessiles ; 4, 5 étamines saillantes, capsule globuleuse, s'ouvrant en travers. — Appoigny ; lieux humides, (général de Marsilly) ; Bléneau, autour de l'étang des Luneaux ① RR (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne).

Samolus valerandi, L. — Lieux marécageux, à Evry.

Cicendia pusilla, *gris*. — Autour des étangs à Bléneau.

Microcala filiformis, Linck. — Autour des étangs, à Bléneau ; flaques d'eau à Joigny.

Linaria prætermissa, Delast. — Cultures humides à Baon.

Lindernia pyxidaria, All. — Autour de l'étang des Blondeaux. à Bléneau.

Limosella aquatica, L. — Autour des étangs à Bléneau.

Veronica montana, L. — Bois, à Villiers-St-Benoist. (Bazin).

Rhinantus minor, Ehrh. — Prés à Saint-Vinnemer.

Orobranche ramosa, L ,— Parasites sur les ractnes du chanvre à Evry.

Mentha sylvestris, L. — Bords de la Cure, à Chastellux.

Nepeta cataria, L. — Bords des haies, à Auxerre.

Littorella lacustris, L. — Bords des étangs à Bléneau.

Blitum rubreum, *reich*. — Autour des étangs à Bléneau.

Daphne mezereum, L. — Bois montueux à Ravières, Cry. (Lorot).

Euphorbia salicetorum, *jord*. — Vernées marécageuses de la vallée de l'Oreuse, à Gizy-les-Nobles. (Séguinot).

Quercus pubescens, Wild. — Coteaux à Cry.

Butomus umbellatus, L. — Bords des ruisseaux, à Joigny.

Potamogeton lucens, L. — Eaux tranquilles, à Tanlay ; étang des Luneaux, à Bléneau.

Juncus obtusiflorus, Ehrh. — Prairie de Quincy à Tanlay.

Juncus pygmeus, Thuil. — Glomérule verdâtre ou rougeâtre, en corymbe souvent dépassé par la feuille florale qui part de sa base ; capsule pointue, plus courte que le périgone. — Juillet, septembre, Bléneau, autour des étangs, ② RR. — (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne ; Gallet).

Pâris quadrifolia, L. — Bois humides, à Quarré-les-Tombes.

Narcissus poeticus, L. — Prés à Perrigny.

Orchis militaris, — Bois, à Vincelles.

O. viridis, All. — Prés, à Perrigny.

Nottia nidus-avis. Rich. — Bois de Fumerault (Bazin) ; bois à Perrigny ; Tanlay.

Carex ampullacea, Good. — Lieux humides bois, à Perrigny.

Carex ciperoides, L. — Epillets en capitules serrés, entourés à la base de 2, 3 follloles inégales : feuilles nombreuses de 2, 3 décimètres, égalant les tiges. — Juillet, septembre ①, Bléneau, autour de l'étang des Luneaux. (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne ; Gallet.).

Calamagrostis epigeos, Roch. Bords des bois à Perrigny.

Gastridium lendigerum, Gaud. — Moissons sablonneuses à Perrigny.

Crypsis alopecuroides, Schrad. — Bords de l'étang des Blondeaux, à Bléneau,

Melica uniflora, Retz. — Bois à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Avena pubescens, L. — Lieux ombragés, haies, à Appoigny.

OBSERVATIONS. — La végétation des bords des étangs, à Bléneau, mérite une mention spéciale. Les plantes y sont souvent rabougries, c'est ainsi que par la pauvreté du sol le *bidens tripartita* atteint à peine parfois un centimètre de hauteur, et que le *corrigiola littoralis*, qui dans l'Avallonnais mesure jusqu'à un mètre de diamètre, a à Bléneau des échantillons de un demi-centimètre. Le *Carex œderi*, à l'étang des Blondeaux, est arrêté dans sa végétation et l'épillet mâle manque complétement, tandis que les épis femelles restent presque sessiles et donnent à la plante un aspect tout particulier qui pourrait faire croire à un carex nouveau.

— Après cette communication, M. Chérest donne lecture de plusieurs passages du travail biographique qu'il a entrepris sur M. Marie, avocat, ancien ministre, né à Auxerre.

Cette lecture termine la séance.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance est, en l'absence, pour cause de maladie, du Secrétaire qui avait été chargé de le rédiger, renvoyée à la séance de Février.

Nomination. — M. Dansin, professeur d'histoire à la Fa-

culté des lettres de Caen, présenté à la dernière séance, est, à l'unanimité, élu membre correspondant.

Présentation. — M. Jarry, inspecteur d'Académie à Lille, est présenté comme membre correspondant par MM. Challe, Chérest et Piétresson.

Dons. — M. Mignot-Pradier fait don de 717 pièces de monnaies étrangères en cuivre et d'une pièce baronale française ;

M. Ch. Thévenin, rue Valentin, à Auxerre, d'un quart d'écu d'argent de Charles VI ;

M. Chalmeau, d'une ammonite et d'une échinide fossile ;

M. Savatier-Laroche, de sept silex taillés, de l'âge antéhistorique, trouvés en avant de la grotte des Fées, à Arcy-sur-Cure ;

M. Eugène Daudin, de la seconde série de ses dessins des sculptures du portail de la cathédrale d'Auxerre et de deux matrices de sceaux reproduites par lui sur d'anciennes empreintes ;

M. Devouges, de la brochure dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Essai sur les eaux minérales des Monts-Boussard, près Saint-Florentin* ;

Et enfin M. Ch. Lucas, membre correspondant, de sa publication : *Les temples et églises circulaires d'Angleterre.*

Communications. — M. Mignot-Pradier communique des mémoires d'histoire naturelle de la Société mexicaine, dont un Français, M. Sallé, est un des principaux organisateurs. Les mémoires communiqués sont renvoyés à l'examen de M. Lasnier qui en fera un rapport à l'une des prochaines séances.

— M. le Président donne lecture d'une notice insérée dans

le *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont, et concernant M. Victor Petit, membre de la Société de l'Yonne, artiste et archéologue distingué que nous avous eu la douleur de perdre.

Publications échangées avec d'autres Sociétés. — M. le Président indique les différents ouvrages adressés dans le courant du mois à la Société.

Parmi ces ouvrages, il relève dans la *Revue des Sociétés savantes des départements* (livraison octobre, novembre et décembre 1870) l'extrait suivant concernant les redevances dues à l'abbesse de Remiremont :

« Parmi les pièces les plus curieuses du xive siècle il faut citer l'extrait d'une reconnaissance des cens et redevances dus à l'abbesse de Remiremont à Girancourt, où les héritiers sont exempts d'une poule qu'ils doivent sur un mezel à Lassault, parce qu'ils sont tenus et obligés, lorsque madame de Remiremont serait logée audit Girancourt, au mois de mai, aller trois fois battre en l'eau avec un baston pendant que les rennes brachent (que les grenouilles coassent) et de dire en cette sorte : Paix de par Dieu et de par madame de Remiremont qui dort. »

Dans le tome XI du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, M. le Président signale, page 213, une notice de M. Taillier, concluant de certains documents dont le texte est relaté, que saint Amé (*Amatus*), patron de l'ancienne collégiale de Douai, serait bien réellement un archevêque de Sens ayant occupé ce siége de 670 à 687, au temps de Thierry, et qui aurait été à tort, dit cette notice, rayé en 1751 de la nomenclature des métropolitains de Sens. Selon l'auteur de la notice, l'archevêque de

Sens dont il s'agit serait un personnage historique distinct d'un autre saint Amé, évêque de Sion.

M. Chérest, prenant la parole à ce sujet, produit à la Société la lettre n° 409, tome II, page 572 des *Lettres de Lebeuf* publiées par la Société de l'Yonne et dans laquelle l'abbé Lebeuf discute la question et établit que saint Amé aurait été, par méprise, qualifié de *Senonensis*, lorsqu'il était *Sedunensis*, c'est-à-dire évêque de Sion, en Valais. L'abbé Lebeuf mentionne dans cette lettre un voyage qu'il fit en 1745 à Douai et la discussion qu'il eut à cet égard avec un chanoine du Chapitre, puis la constatation qu'il fit de l'existence à la collégiale de nombreuses reliques des compagnons de saint Maurice, martyrisés comme lui dans le Valais, et reliques que très vraisemblablement saint Amé aurait apportées de son évêché de Sion. M. Chérest estime donc que le procès-verbal de la séance doit reproduire son observation, la question ayant un intérêt historique aussi bien pour Douai que pour notre région.

M. le Président signale ensuite dans les annales de la Société académique de Nantes (1er et 2e semestres 1870 et 1er semestre 1871), une étude sur Béranger d'après sa correspondance, et qui montrerait que ce poète, à côté de son talent comme chansonnier, avait encore eu le mérite d'écrire des lettres familières des plus remarquables.

Présentation du budget 1872. — M. le Président donne lecture du budget de la Société dressé par le Bureau pour l'année 1872.

Le budget proposé est voté par la Société.

RECETTES.		PRÉVISIONS DU BUDGET DE 1872.			DÉPENSES.		PRÉVISIONS DU BUDGET DE 1872.		
§ I. Solde de compte 1871	1	Reliquat au 31 décemb.	1596	50	§ I. Passif.	1	Néant.		
	2	Cotis. arriérées . . .	1000	»	§ II. Publications . .	2	Bull. ann. avec pl. .	2300	»
§ II. Produits ordinaires .	3	Cotis. des m. et diplôm. pour l'année 1872. .	2400	»		3	3e vol. du cartulaire.	2696	10
					§ III. Frais de bureau .	4	Frais de bureau et d'affranchissement .	500	»
						5	Fr de recouvr. et cpte	100	»
§ III. Publications , . .	4	Produits des publicat.	100	»		6	Garçon de salle . .	300	»
					§ IV. Jetons de présence	7	Acquisition et rachat de jetons	200	»
§ IV. Capitaux placés. .	5	Arr. de rentes 4 1/2 .	200	»	§ V. Collections . . .	8	Entretien du Musée, catalogues, fouilles.	1200	»
§ V. Recettes diverses .	6	Allocation du Ministre.	500	»	§ VI. Dépenses diverses.	9	Intérêts de l'emprunt	300	»
	7	Subv. du Conseil gén.	1000	»		10	Dépenses imprévues.	100	»
	8	— de la ville. . . .	600	»					
	9	Intérêts de l'emprunt de 6000 f. gar. p. la vil.	300	»					
	10	Recettes imprévues. . .	»	»					
		Total des recettes. .	7696	50			Total des dépenses.	7696	10

M. Quantin croit devoir donner, à ce sujet, quelques indications sur le 3e volume du *Cartulaire* qui sera édité cette année et qui comprend non-seulement les chartes de nos archives locales, mais encore celles copiées par le regrettable M. de Bastard dans le Trésor des chartes. Ce même volume contiendra une série de sceaux gravés par M. Daudin.

Comptes du Trésorier. — Les comptes du Trésorier pour l'année 1871 sont présentés dans un état certifié par M. Joly, avec annexe de pièces justificatives.

Les comptes sont renvoyés à l'examen d'une commission composée de MM. Dondenne, Métairie et Savatier-Laroche.

Nomination d'un classificateur pour la numismatique. — Sur la demande de M. Desmaisons, classificateur des collections de numismatique de la Société, la Société désigne comme classificateur avec lui, M. Mignot-Pradier.

Lecture. — M. Challe donne lecture d'extraits d'un de ses ouvrages qui sera publié au Bulletin et est intitulé: *Saint-Sauveur, Moutiers et la Puisaie.*

A 3 heures 1|2 la séance a été levée.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Les procès-verbaux des séances de décembre et janvier sont lus et adoptés.

M. le président énumère successivement les différents ouvrages parvenus au Bureau pour être offerts à la Société. Il signale différents travaux plus spécialement intéressants,

tels que les fouilles faites au Mont-Beuvray, sur l'emplacement de l'ancienne Bibracte, et la découverte en ce lieu, par M. Bulliot, d'un atelier d'émaillerie.

A propos des Recherches sur l'ancien Gâtinais dont il entretient la Société, M. Challe signale ce fait, beaucoup plus commun qu'on n'a paru l'observer jusqu'à ce jour, que les habitations ou mottes seigneuriales, dans les commencements de la féodalité, étaient placées fort souvent au milieu d'un étang chargé de protéger les habitants contre les attaques permanentes non seulement des hommes, mais encore des bêtes féroces qui abondaient dans la contrée. A cette occasion, il est cité plusieurs exemples de débris d'anciens châteaux placés dans ces conditions, à Villeneuve-les-Genêts, au Plain-Marchais et à l'Etang-du-Cuivre.

M. Challe signale, en outre, dans la *Bourgogne*, revue qui se publie à Dijon, une notice biographique sur M. Marie, avocat, ancien ministre.

Le Bulletin de la Société de l'Aube contient aussi une étude intéressante sur *Geoffroy de Villehardoin*, et M. Challe rappelle que ce personnage était le beau-père d'*Ascelin, seigneur de Méry*, près Sacy (dans l'Auxerrois), qui fut, au temps des croisades, connétable de Romanie, et qui concéda de grandes liberalités aux habitants de sa seigneurie.

Il est encore signalé aux membres de la Société l'existence de Billets de confiance créés pendant la Révolution dans plusieurs communes du département et notamment dans le petit village de Septfonts.

Nomination. — M. Jarry, inspecteur d'académie à Lille, présenté à la séance dernière, est admis parmi les membres correspondants.

Présentations. — M. Chaudé, instituteur à Préhy, près Chablis, est présenté comme membre titulaire par MM. Monceaux et Moreau.

— M. Paul Leblanc-Duvernois est également présenté comme membre titulaire par MM. Quantin et Rouillé.

— M. Paparel, percepteur à Mende (Lozère) est présenté comme correspondant par MM. Cotteau, Challe et Monceaux,

— Enfin M. Habert, ancien notaire, demeurant à Troyes. est préséníé csmme correspondant par MM. Monceaux, Challe et Cotteau.

Dons. — M. Daudin fait hommage à la Société d'un dessin de l'aurore boréale si remarquable qui a été observée à Auxerre il y a quelques jours.

— M. Habert, de Troyes, envoie, par l'entremise de M. Monceaux, un trousseau de clefs très anciennes trouvées sur le territoire de la commune de Neuvy-Sautour.

— M. Prévost fils, d'Auxerre, envoie pour le Musée le plan d'Auxerre qu'il a exécuté, avec l'annotation des traces matérielles laissées par le bombardement d'Auxerre par les Prussiens, ainsi que l'emplacement des batteries et la direction des projectiles qui ont atteint nos différents édifices.

— M. de Kirwan a fait don d'un jeton d'argent daté de 1750, avec la légende : *Maison de Madame la Dauphine*.

— M. Mignot-Pradier offre trois exemplaires différents de la monnaie obsidienne de Mayence.

— Enfin M. Challe a offert un épi en grès provenant de la fabrique de Saint-Verain (Nièvre) A ce sujet, il est fait remarquer qu'il existe sur la maison de Lenferna, place Saint-Etienne, un épi aussi très-intéressant qu'on pourrait facilement se procurer. Il existe également deux épis entiers à

Monéteau sur les bâtiments de la ferme occupée par un nommé Gerdy.

Observations à propos du scel de Yolande de Flandres. — M. de Smyttère provoque de nouveau l'examen du sceau de Yolande de Flandres qu'il a présenté à la Société à l'une des dernières séances. Il donne connaissance de lettres émanant de MM. Preux et de Coussemaker, élevant des doutes sur l'authenticité du sceau et signalant ce fait qu'à la vente d'un amateur il a été présenté un scel appartenant à la même famille de Flandres et ayant de grandes analogies avec celui qui a été signalé par M. de Smyttère. Notre collègue, rappelant les circonstances dans lesquelles il a été trouvé, persiste à penser que le scel qu'il a présenté est le véritable.

M. Quantin, sans toutefois prendre parti dans la discussion, donne quelques détails sur l'emploi des sceaux au moyen-âge et il explique la rareté des sceaux du XIIIe et du XIVe siècle par ce fait, qu'ils étaient brisés à la mort du personnage auquel ils avaient appartenu, ou bien placés dans sa tombe. Ce ne serait point toutefois une raison produite contre l'authenticité du sceau que bien des causes diverses ont pu éloigner de son propriétaire. M. de Smyttère, qui doit se rendre prochainement à Lille et à Douai, se propose de montrer à M. de Coussemaker le scel en litige et de le comparer avec celui déjà signalé comme faux.

Lecture. — La séance est terminée par la lecture faite par M. U. R : ard du 2e chapitre du Mémoire qu'il a préparé sur le bourg Héry. L'heure avancée ne permet point la lecture d'autres avaux, et la séance est levée après cette lecture.

SÉANCE DU 3 MARS 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Chérest complète par quelques observations nouvelles ce qui avait été dit à cette séance au sujet des épis en grès sinon de Saint-Verain au moins d'une fabrication analogue, qu'on retrouve sur quelques maisons anciennes, notamment sur la maison sise place Saint-Etienne à Auxerre et qu'occupait M[lle] de Lenferna. Deux autres épis existent rue des Lombards, à Auxerre, sur une maison appartenant à la famille Bonamour.

M. Chérest annonce également que la famille de M. Marie, avocat et membre du gouvernement provisoire de 1848, lui a remis une grande quantité de papiers ayant appartenu à notre célèbre compatriote. Ces papiers permettront probablement de comprendre dans la notice qui doit être lue à la Société des détails nouveaux sur certains faits de la révolution de 1848 et quelques aperçus de M. Marie sur les questions économiques, philosophiques et sociales dont on se préoccupait alors.

Nominations. — MM. Chaudé et Paul Leblanc-Duvernois, présentés comme membres titulaires à la précédente séance, sont tous deux élus à l'unanimité.

Sont également élus membres correspondants : M. Paparel, percepteur à Mende, et M. Habert, ancien notaire à Troyes, tous deux présentés à la précédente séance.

Dons. — M. Vivant, propriétaire à Auxerre, route de Saint-Florentin, fait don d'une hache en silex trouvée à Péon.

— M. de Marsilly donne une pièce dite *Boudjouk* d'Abd-el-Kader, monnaie circulant en Algérie avant la conquête, et plusieurs autres pièces de monnaie étrangères.

— M. Barat fils offre une ancienne thèse sur soie et datant des premières années du XVIIIe siècle.

— M. Gazel donne divers objets rapportés de Chine par M. Fornari, lieutenant aux zouaves : une paire de souliers d'une Chinoise ; deux figurines en métal doré et deux pièces de monnaie dites sapèque.

— M. Grasset offre une assiette en faïence, fabrique de Strasbourg, à la marque de Paul Hannong et une petite soucoupe en faïence de Nevers avec la marque N.

— M. Moreau donne une médaille grand bronze à l'effigie de *Divus Antoninus*, et présentant, au revers, le môle d'Adrien, depuis Château-Saint-Ange. Cette médaille a été trouvée dans les déblais du chemin de ceinture d'Auxerre.

— M. Daudin offre les clichés en métal d'anciens sceaux sénonais et la série des empreintes de ces sceaux.

— M. Boullay, président du tribunal de Constantine. offre une notice publiée par lui sur le Code civil et la loi de Mahomet appliqués à la propriété en Algérie.

— M. l'abbé Mothré offre également un exemplaire d'un ouvrage intitulé : *Vie de M. l'abbé Louis-Maximilien Duru.*

Publications des Sociétés correspondant avec la Société des Sciences de l'Yonne. — M. le Président indique ensuite les différents ouvrages adressés par les Sociétés qui correspondent avec la Société des Sciences de l'Yonne.

Dans le Bulletin académique de Brest 1871, 2e partie, M. le Président signale une très-intéressante notice sur le typhus des bêtes à cornes à Landernau, pendant la guerre. L'infec-

tion avait eu lieu par des bestiaux amenés par les Prussiens aux environs d'Orléans. Deux mille cinq cents bœufs destinés au ravitaillement de Paris furent alors envoyés en Bretagne quand l'armée du général Chanzy se mit en retraite. A peine arrivés, le typhus y éclata avec violence et les pertes furent énormes. Elles se sont élevées, y compris les bestiaux du pays, à 3,500 têtes. Comme on ne pouvait suffire à l'enfouissement du bétail mort, on prit le parti d'en charger un vieux vaisseau qu'on devait faire sombrer à 25 lieues en mer, mais un des bœufs ayant coulé en route et ayant échoué sur une petite île appelée l'île de la Vierge, les quatre vaches qui s'y trouvaient furent atteintes du typhus et succombèrent. Quelques cas de fièvre typhoïde, suivis de douze à quinze décès, ayant éclaté parmi les gardes mobiles préposés à la garde des parcs à bestiaux, on pourrait en conclure que le typhus de l'espèce bovine est quelquefois communicable à l'homme, et l'auteur du mémoire semble affirmer cette communication dans un cas qu'il cite, celui de deux jeunes soldats qui s'étaient amusés à scier une des cornes arrachées à un bœuf mort du typhus, et à y boire de l'eau-de-vie, et qui, deux jours après, succombèrent aussi aux atteintes du même mal.

M. le docteur Teilleux fait remarquer, à ce sujet, qu'il y avait eu là un contact par les muqueuses, ce qui serait plutôt une inoculation de la maladie qu'un fait de contagion.

Dans un des volumes adressés par la Société savoisienne, M. le Président indique la notice nécrologique de M. Eugène Burnier, en dernier lieu juge d'instruction à Bonneville, et qui a publié, entr'autres œuvres de science, une histoire très remarquable de l'ancien sénat de Chambéry, à qui le XVIe siècle doit un de ses jurisconsultes les plus éminents, le prési-

dent Fabre. M. Burnier mort, on s'accorde enfin à lui reconnaître aujourd'hui unanimement un mérite supérieur, qui doit faire regretter que, dans sa carrière judiciaire, il n'ait pas été plus tôt et mieux apprécié.

Dans un des volumes du répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, M. le Président signale ce fait d'un madrépore qui, rapporté il y a quarante ans par Dumont-d'Urville, et conservé depuis dans une collection, aurait végété de nouveau après avoir été remis dans de l'eau de mer, et d'une vieille éponge qui, après cette première épreuve, soumise à l'eau de mer, s'est revivifiée et a pris de la croissance et du développement comme si elle n'eût jamais quitté son rocher.

Correspondance. — M. le Président lit la lettre de remercîments de M. le Préfet de police de la Seine au sujet de l'envoi que la Société a fait de ses publications pour aider à la reconstitution de la bibliothèque incendiée pendant la Commune.

— Il est également donné lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Yonne annonçant que la Commission spéciale instituée pour décerner le prix Crochot a attribué le premier prix de 500 francs à M. Ernest Petit, de Châtel-Gérard, pour son ouvrage : *Avallon et l'Avallonnais*, le second prix de 300 francs à M. Elie Gillet, inspecteur primaire à Lorient, pour son mémoire sur *Vauban*, et une mention honorable à M. Ansault, juge de paix, pour son mémoire sur la *Vie de Guillaume de Toucy, évêque d'Auxerre* et celle de son frère *Hugues de Toucy, archevêque de Sens*. La même Commission a décidé que, pour le concours de 1873 des prix Crochot, la Société des sciences de l'Yonne indiquerait trois sujets pour chacun des deux prix à décerner : le premier

d'une valeur de 1,000 francs, et le second d'une valeur de 500 francs. Le choix de ces sujets sera fait à l'une des prochaines séances.

— Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que les 1, 2 et 3 avril les délégués des Sociétés savantes se réuniront à Paris pour leur Concours annuel, mais afin d'y lire des travaux exclusivement scientifiques, aucune récompense ne devant être décernée pour les travaux historiques ou archéologiques. Les membres de la Société de l'Yonne qui voudraient y assister doivent adresser leur demande avant le 20 mars, afin d'obtenir le tarif à prix réduit que le chemin de fer accorde à tous ceux qui sont ainsi délégués

Lectures. — M. Grasset, de Varzy, lit une notice au sujet des marques des faïences de Bernard Palissy ; il indique une faïence du Musée de Varzy représentant un chien, et quelques autres pièces qu'il désigne et qui ont une certaine notoriété parmi les amateurs, et qui, portant la marque de deux B, ne peuvent pas, suivant lui, être attribuées à Bernard Palissy. La notice de M. Grasset était dédiée à M. Riocreux, conservateur du Musée de Sèvres, et, dit M. Grasset, le jour même où cette notice devait être lue, le journal vient de nous apporter la douloureuse nouvelle de la mort de M. Riocreux. C'est une perte pour la science de la céramique et une perte aussi pour les Auxerrois qui tenaient de M. Riocreux divers objets de leur Musée et notamment des dessins, pastels et aquarelles de Bouillat, né à Brienon-l'Archevêque, l'un des peintres les plus estimés de la manufacture de Sèvres et qui avait été le maître de Riocreux.

Cette communication a clos la séance.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est lu et adopté sans discussion.

Correspondance manuscrite — La correspondance manuscrite contient une lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant que le Musée d'Auxerre sera compris dans la prochaine répartition d'objets d'art.

— M. le Préfet annonce également dans une lettre que, d'accord avec la commission du prix Crochot, il a décidé que deux prix seraient distribués en 1873 : l'un de 1,000 fr., l'autre de 500 fr. Il invite, en conséquence, la Société à proposer à ladite Commission trois sujets pour chacun des prix du concours.

Correspondance imprimée.— Outre les nombreux ouvrages parvenus à la Société à titre d'échange, la correspondance contient encore les ouvrages suivants des membres de la Société.

M. Grasset a envoyé la notice qu'il a lue à la dernière réunion et qui établit que la marque BB qu'on rencontre sur certaines pièces de céramique ancienne, ne peut être attribuée à Bernard Palissy.

M. Cotteau offre, au nom de notre collègue, M. Hébert, le travail que l'éminent professeur vient de publier sur le néocomien inférieur dans le midi de la France.

M. Bonissent, membre correspondant, adresse un beau volume intitulé : *Essai géologique sur le département de la Manche.*

Enfin, M. Cotteau offre en son nom propre, à la Société, la 20me livraison de la *Paléontologie française* qu'il vient de publier. Il dépose en même temps pour la bibliothèque de la Société son mémoire sur un nouveau genre d'Echinide fossile (Asterostoma) qui atteignait des dimensions énormes et qui a été envoyé de Cuba, lors de l'Exposition universelle.

Dons. — M. le Président énumère les différents dons envoyés à la Société pour le musée et qui comprennent notamment :

1° Six Monnerons de différents types offerts par M. Mignot.

2° Une médaille offerte par M le Dr L. Précy, de Pourrain, médaille frappée en l'honneur de M. de Cormenin, député de l'arrondissement de Joigny.

3° Trois pièces de monnaie (demi-écus) du règne de Henri IV envoyées par M. Sibilat, de Saint-Sauveur, et trouvées sur la commune de Moutiers.

4° Seize fragments de poterie et statuettes gauloises trouvées dans la Nièvre et données par M. Manifacier.

5° Un andouiller de cerf trouvé dans les fouilles du barrage de Bassou en même temps que la tête du bœuf gigantesque qui figure au Musée, et offert par M. Brun.

6° Un échantillon de quartz provenant de la percée du tunnel de Modane, donné par M. Hugot, commissaire de surveillance du chemin de fer à Modane.

7° Un grattoir en silex envoyé par M. Edmond Challe et provenant des fouilles de Menton.

Comptes de 1871. — M. Dondenne, rapporteur de la Commission des comptes, fait le rapport suivant au nom de cette commission :

Messieurs,

Dans le rapport qui vous a été fait l'an dernier sur la vérifi cation des comptes concernant l'exercice 1870, la commission chargée de cette mission vous faisait connaître qu'au commencement de 1871 la Société avait à solder une dette de 818 fr. 50.

Aujourd'hui cette commission, qui est composée des mêmes membres, a la satisfaction de vous annoncer que, non-seulement cette dette a été soldée, mais encore qu'il y a une amélioration notable dans la situation de nos finances.

Ainsi il résulte des états présentés par notre trésorier, que le montant des recettes, pour l'exercice 1870, a été de 4,372 fr. 20, quand celui des dépenses n'a été que de 2,776 fr. 20, d'où il résulterait déjà un excédant de 1,596 fr. 10 dans les recettes, mais encore selon les mêmes pièces, il y avait à la fin de l'année dernière, une somme de 1680 fr., dont le recouvrement n'avait pas été effectué.

La commission des Comptes, partageant complétement, en cela, les vues du membres du bureau qui dirige les affaires de notre société, avait le plus vif désir de voir la situation de notre modeste caisse arriver au point que nous venons d'indiquer, et qui démontre que si, par rapport aux énormes gestions financières qui fonctionnent dans le milieu où nous vivons, la nôtre n'est qu'un infiniment petit, on a su au moins la faire avec ordre et économie.

En comparant le tableau des recettes effectuées en 1871, avec celui de celles prévues au budget établi pour cet exercice, on trouve que la subvention de 300 fr., allouée d'ordinaire par la ville, n'a pas été payée, mais que celle de 500 fr. qu'accorde le Ministre, et qui, pour 1870, n'avait pas été encaissée, a été jointe à une pareille somme en 1871, et qu'ainsi le Trésorier a touché 1.000 fr. pour ces deux années.

Une recette d'une somme de 170 fr. 30, provenant d'un dividende de la banque Dallemagne, a également été faite, et elle n'avait pas été prévue au budget.

Mais une somme de 100 fr. y avait été portée comme produit de publications, et il n'y a rien eu de reçu pour cet objet.

Quant aux dépenses, il y a eu de notables différences en moins, dans les chiffres de celles effectuées, par rapport à ceux des dépenses prévues. Il semble inutile de les indiquer en détail, mais la commission a vu avec satisfaction que la somme de 600 fr. portée au budget de 1871 pour entretien du Musée, n'ayant pas été dépensée, cette somme a été jointe, dans le budget de 1872, à une somme semblable, et qu'ainsi un chiffre de 1,200 fr. ayant cette destination y a été inscrit.

Notre musée ne peut être mis sur la même ligne que beaucoup d'autres, cependant, en voyant ce qu'il a déjà fait, nous avons le ferme espoir qu'en travaillant avec persistance et sans relâche à l'enrichir, nous parviendrons à le rendre digne de fixer l'attention des étrangers,

En rappelant encore ici le soin qu'apporte notre trésorier dans la tenue de ses comptes, et la lucidité avéc laquelle il en présente les résultats, la commission ajoutera que cette année il y a joint un rapport dont elle croit devoir citer quelques lignes.

Voici celles par lesquelles il débute :

« Toutes les cotisations des sociétaires domiciliés à Auxerre « ont éte recouvrées, à l'exception de quatre quittances an- « nexées et pour lesquelles il y a eu refus formel. »

Et ensuite, faisant connaître que l'administration des postes exige pour les lettres de rappel des frais d'affranchissement beaucoup plus élevés que par le passé, et qu'il a même du payer une amende, il ajoute :

« La commission fera bien, je crois, à raison de cette nouvelle « surcharge, de prendre des mesures énergiques à l'endroit des « négligents. »

« L'association aura, à partir de cette année, à supporter les « frais de timbre des quittances délivrées aux tributaires, dont « la cotisation dépasse dix francs, c'est un nouveau motif pour se « montrer sévère. »

Cette opinion est celle sur laquelle la commission des comptes a constamment insisté, depuis plusieurs années, et sur laquelle elle insiste encore.

Enfin, Messieurs, elle a l'honneur de vous proposer d'approuver

les états des recettes et dépenses effectuées en 1871, et auxquels sont jointes toutes les pièces justificatives, tels qu'ils ont été remis par notre trésorier, au bureau de la société.

Fait à Auxerre, le 14 avril 1872.

G. DONDENNE, MÉTAIRIE, A. SAVATIER-LAROCHE.

Les conclusions de la Commission sont adoptées sans observations.

Concours pour le prix Crochot. — M. le Président annonce que, pour se conformer au désir exprimé par la lettre de M. le Préfet, le bureau de la Société a préparé une série de sujets de composition à proposer pour le concours des prix Crochot de 1873, dont voici le texte :

1° Tableau, avec documents justificatifs, de l'état des divers territoires qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, au treizième siècle, époque de renaissance, où les populations, longtemps écrasées sous le joug féodal, commencent à revenir à la vie civile, où les communautés d'habitants arrivent successivement à l'affranchissement, où se fondent les institutions municipales, politiques et religieuses par lesquelles se développe la civilisation, où le clergé séculier se dégage de la suprématie des établissements conventuels, où se construisent dans les villes les grands édifices religieux et civils qui constatent cette vie nouvelle.

2° Histoire complète et sur documents authentiques d'une des grandes circonscriptions de ce territoire.

3° Biographie approfondie d'un ou de plusieurs des personnages qui prirent une grande part à ce mouvement de la société.

PRIX DE 500 FR.

1. Statistique d'une des grandes branches de l'administration civile du département dans les quarante dernières

années, des développements qu'elle a acquis et des progrès qu'elle a réalisés pour le bien du pays.

2. Statistique topographique, géologique, zoologique, botanique, historique, archéologique, agricole, industrielle et commerciale d'un des cantons du département.

3. Biographie complète d'un des personnages éminents de la contrée dans le siècle actuel.

M. le président en terminant demande aux membres de la compagnie de vouloir bien donner leur avis sur ce programme qui sera soumis à la Commission du prix Crochot.

Après avoir entendu les observations de M. Métairie, qui trouve les sujets choisis trop spéciaux et qui rappelle que la Commission désirerait voir la poésie entrer pour une certaine part dans le concours, l'assemblée décide que le programme, tel qu'il a été préparé par le bureau, sera adressé à M. le Préfet pour être communiqué à la Commission instituée par le testament de M. Crochot, qui jugera, en dernier ressort, de l'opportunité des sujets choisis.

Communications. — M. le général de Marsilly donne lecture d'une notice qu'il a préparée, en vue de rectifier certains faits allégués à propos des opérations de l'armée de la Loire en 1870 et notamment de la conservation des ponts d'Orléans. Le travail de M. de Marsilly, qui se rattache à des opérations militaires faites bien près de nous, figurera au Bulletin.

— M. Cotteau présente à la Société de très jolis spécimens de flèches et de petits couteaux de l'âge de la pierre polie, trouvés en même temps que de grosses haches ébauchées au hameau de Ronchères, commune de Cérilly (Yonne), où on a découvert un polissoir de la même époque, décrit au

Bulletin par notre collègue, M. Lenoir. Ces échantillons ont été recueillis par M. Jourde fils, auquel ils appartiennent.

— M. Cotteau annonce ensuite à la Société qu'il a été assez heureux pour recueillir des renseignements certains et sur les lieux mêmes, à propos de la découverte dont les journaux font grand bruit en ce moment, d'ossements humains contemporains de l'âge du renne, découverte qu'on devait arriver à constater un jour ou l'autre, mais qui ne l'avait point été jusqu'ici d'une manière aussi authentique. C'est à quatre kil. de Menton, tout près de la frontière et sur le bord de la Méditerranée, dans la province de Vintimiglia, que cette découverte a été faite dans l'une des sept cavernes-abris qui portent le nom de Baoussi-Roussé, et qui sont creusées dans le calcaire crétacé inférieur. Ces cavernes, explorées dès 1845, l'ont été à plusieurs reprises, à cause de la grande quantité d'ossements et débris de l'âge de la pierre qu'on y rencontre. Il y a deux ans le D[r] Rivière obtint du gouvernement un secours de 8,000 francs qui lui permit d'entreprendre des fouilles régulières et d'acquérir les grottes elles-mêmes. Dans la tranchée du chemin de fer de la Corniche, qui passe au pied même de ces grottes, on avait déjà trouvé quatre foyers distincts prouvant la présence de l'homme à une époque bien reculée, puisque des ossements de rhinocéros ont pu être relevés dans les foyers inférieurs tandis que les foyers plus rapprochés du sol actuel renfermaient également des débris d'animaux vivants sur notre continent à l'époque actuelle, sinon dans la contrée même, du moins ailleurs. Le bos urus, le cervus elaphus, l'ours et l'hyène, ont été rencontrés en même temps qu'une immense quantité de silex. Mais avant le D[r] Rivière, aucun débris humain n'avait pu être signalé, quoique cependant on eût relevé un fragment de poterie grossière avec des

instruments en silex. On commençait même à désespérer de découvrir ces précieux vestiges lorsque tout dernièrement les ouvriers, en creusant à deux mètres dans l'intérieur de la grotte, mirent à nu les os d'un pied, puis un cadavre tout entier dont les os rougeâtres et friables demandèrent les plus grandes précautions pour l'enlèvement.

M. Cotteau a pu constater ce fait si important pour la question de l'antiquité de l'homme, et il lit différents passages d'une lettre de notre collègue, M. Edmond Challe, ajoutant quelques détails à la communication. Le cadavre avait été enfoui les jambes repliées, la tête penchée; un collier de coquilles percées entourait le cou.

Les membres de la Société qui voudraient connaitre dans tous les détails cette importante découverte pourront consulter le numéro du *Journal des Débats* du 13 avril comme aussi la communication de M. le Dr Rivière à la Société géologique.

Maintenant, dit en terminant M. Cotteau, à quel âge remontent les grottes de Menton et par conséquent les débris que son sol renferme?

On a divisé en trois périodes le temps qui s'est écoulé jusqu'à l'âge qu'on est convenu d'appeler l'âge de lapierre polie:

1° La période tertiaire où la présence de l'homme est affirmée, mais avec doute, par MM. l'abbé Bourgeois et de Vibraye;

2° La période qui correspond à l'âge des grottes d'Arcy, plus anciennes évidemment que celles de Menton.

3° Enfin l'époque du renne, caractérisée par les grottes du Périgord où on trouve des ossements percés, des bâtons de commandement et des silex taillés qui, cependant, sont toujours moins gros que ceux découverts à Menton. C'est à cette

dernière époque, l'âge du renne, qu'il faut rattacher la découverte du Dr Rivière, et c'est là déjà un pas immense qu'aura fait cette année l'histoire de l'homme.

— Après cette communication de M. Cotteau, M. Challe donne lecture d'un chapitre de son travail historique sur le Gâtinais ; l'histoire de la puissante maison de Courtenay et de ses possessions dans l'Yonne et le haut Gâtinais forment le principal objet de ce chapitre.

Après cette communication, M. le président, avant de clore la séance, rappelle que différents congrès auront lieu cette année aux époques suivantes :

1° Congrès archéologique à Vendôme, le 18 juin ;

2° Congrès scientifique à Saint-Brieuc le 1er juillet ;

3° Congrès anté-historique à Bruxelles le 20 août 1872.

SÉANCE DU 5 MAI 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion d'avril, M. le Président donne communication de la correspondance,

Prix Crochot. — M. le Préfet de l'Yonne annonce dans une lettre qui est lue à la Société, que la Commission du prix Crochot, après un examen attentif des sujets proposés par la Société pour le concours de 1873, a pensé que le programme, tel qu'il avait été établi, s'éloignait par trop des bases imposées par le testateur : qu'en outre, certaines des

questions posées, nécessitant des recherches spéciales, pourraient par trop limiter le nombre des concurrents.

Dans sa séance du 27 avril dernier, la Commission a fait choix des sujets suivants :

1° Pour le prix de 1000 francs.

Etude sur le paupérisme. — De la bienfaisance. — De la charité. — Des institutions qui ont eu ou qui pourraient avoir pour but de remédier au paupérisme.

2° Pour le prix de 500 francs.

Etude historique sur l'éducation et l'instruction, depuis le commencement du siècle jusqu'à ce jour, dans le département de l'Yonne.

La Commission a décidé aussi que le délai accordé pour le depôt des mémoires, fixé d'abord au 1er avril, serait reporté au 1er juin 1873.

— La correspondance manuscrite contient encore une lettre de M. Albert Albrier, membre correspondant à Dijon, lequel demande des renseignements biographiques sur La Curne de Sainte-Pallaye.

M. le Président invite à cette occasion les membres de la Société qui auraient quelques renseignements inédits sur la jeunesse des frères La Curne, à les communiquer, soit à lui, soit à M. Albrier, qui s'occupe d'une biographie spéciale.

Notre correspondant de Dijon a envoyé en même temps une note rectificative, à propos de la liste des travaux de Fourier publiée par le Dr Duché dans le dernier Bulletin, à la fin de son étude sur la vie du savant Auxerrois. Voici la liste supplémentaire des ouvrages de Fourier qu'il faudra ajouter à celle publiée par notre collègue :

1° Note sur la Chaleur rayonnante (Annales de chimie et de physique, t. IV, p. 129-145).

2° Remarques sur la Théorie mathématique de la Chaleur rayonnante (*Ibid.* XXVIII, p. 337). (Il est question, il est vrai, de ce travail à la page 339 du Bulletin).

3° Questions sur la Théorie physique de la Chaleur rayonnante (*Ibid.* II, 259-303).

4° Sur le Refroidissement séculaire de la Terre (*Ibid.* VIII, 418-438).

5° Remarques générales sur les Températures du globe terrestre et des Espaces planétaires (*Ibid.* XXVIII, 136-267).

6° Recherches historiques sur les Propriétés de la Chaleur rayonnante (*Ibid.* XXVII, 236-284).

7° Mémoire sur les Vibrations des Surfaces flexibles tendues et des Lames ou des Plaques élastiques (lu en 1825 à l'Académie des sciences).

8° Mémoire sur la Théorie analytique de la Chaleur (1829, sept ans après la publication de son grand travail sur le même sujet)

9° Mémoire sur la distinction des Racines imaginaires et sur l'application des Théorèmes d'analyse algébrique aux Equations transcendantes qui dépendent de la Théorie de la Chaleur (Mémoires de l'Académie des sciences, 1827).

10° Recherches sur les Sciences et le Gouvernement d'Egypte (Descript. de l'Egypte, t. IX, de l'édit. Panckoucke).

11° Eloge de La Place, prononcé à l'Académie des sciences.

12° Article sur la Théorie analytique des Assurances (mentionné dans le cours du travail de M. Duché) (Annales de Chimie, X p. 177).

M. Albrier ajoute que Fourier reçut, en 1808, avec le titre de baron de l'Empire, les armes suivantes : Coupé la 1re partie à dextre d'azur, à la fusée d'argent, à senestre de baron préfet, à la bande échiquetée d'azur et d'or accompagnée de deux coqs d'azur.

— M. le Président énumère ensuite les différentes publications échangées avec les nôtres depuis la dernière réunion.

Dons. — Il est fait don à la Société pour le musée :

1° Par M. Hénelle Albert, de 2 médailles romaines frustes.

2° Par M. Brechot, maître adjoint chez M. Breuillard, d'un fragment de polypier.

3° par M. Hugot, commissaire de surveillance à Modane, de 3 échantillons de quartz provenant du tunnel.

4° Par M. Charles Thévenin, de 3 échantillons de minéralogie frustes.

5° Par M. Brun père, d'une pétrification de la fontaine Sainte-Allyre (nid d'oiseau).

6° Par M. Pouchin, marchand d'antiquités à Auxerre, d'un vêtement chinois.

7° Par M. Mignot, de 30 pièces anciennes, cuivre et billon, et un petit compas ancien.

8° Enfin M. Chérest, directeur du Musée, rappelle que depuis la dernière réunion MM. Pescheux ont fait don d'un grand médaillon en bronze dont le sujet (le Silence, par Préault), est une magnifique épreuve d'artiste, moulée d'après l'original, qui orne une tombe du cimetière du Père Lachaise.

— *Lectures.* — M. le Président donne ensuite la parole à M. Chérest pour la lecture de l'important travail biographique que l'honorable vice-président de la Société a préparé sur M. Marie, avocat, l'une des gloires du barreau français, qu'Auxerre a vu naître; M. Chérest, que des relations de famille et d'amitié liaient d'une manière toute particulière à M. Marie, a eu à sa disposition, pour la confection de son travail, un nombre considérable de pièces inédites qui intéressent tout à la fois l'ancien membre du gouvernemcnt provisoire et l'histoire de la révolution de 1848. Aussi la lecture du chapitre qui embrasse les années 1847 et 1848, et surtout celle des trois journées de février, intéresse-t-elle au plus haut point l'Assemblée.

Après cette lecture, M. Challe lit, au nom de M. l'abbé Barranger, membre correspondant, un travail qui, tout en sortant du cadre ordinaire des travaux de la Société, n'en est pas moins intéressant. Sous le titre de : *Symbolisme du Drapeau national de la France*, M. Barranger fait l'historique des différentes transformations du drapeau français depuis les temps les plus reculés jusqu'a nos jours. Après cette dernière lecture, qui donne lieu à des observations sur le même sujet, de la part de plusieurs membres, la séance est levée.

SÉANCE DU 2 JUIN 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté. A cette occasion, M. Dondenne père rappelle la notice publiée autrefois dans l'Annuaire de l'Yonne par M. de Bastard, de regrettable mémoire, sur La Curne de Sainte-Pallaye. Il énumère les immenses travaux accomplis par La Curne, travaux dont la majeure partie est restée manuscrite et ne remplit pas moins de 79 volumes in-folio à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal. En ce qui concerne les origines de la famille La Curne, aucune pièce n'est venue en éclairer l'obscurité. Tout ce que l'on sait, c'est que La Curne père était, en 1697, receveur du Grenier à sel d'Auxerre. Et, s'il a eu le titre de seigneur de Sainte-Pallaye, ce ne peut être qu'après 1713, car on trouve que de 1660 à 1713 c'étaient un sieur d'*Esterlin*, puis un sieur Nodot, qui étaient seigneurs de ce village.

A propos de la note rectificative envoyée par M. Albert Albrier sur Fourier et ses ouvrages, M. Monceaux donne la liste suivante des Mémoires de Fourier non mentionnés, soit dans la notice de M. Duché, soit dans la note rectificative de M. Albrier.

Voici cette liste :

— Mémoire sur la Statistique (Journal de l'Ecole polytechnique, 5e cahier).

— Discours sur la Théorie de la Chaleur, lu par Fourier dans la séance publique de l'Académie des sciences du 22 mars 1819.

— Mémoire sur la Température des Habitations et le Mouvement de la Chaleur dans les Prismes rectangulaires, lu à l'Académie des sciences, dans la séance du lundi 17 novembre 1817.

— Mémoire sur les Mouvements des Surfaces élastiques, lu à l'Académie des sciences, séance du 8 juin 1818 (Annales de chimie et de physique, juin 1818, t. VIII, p. 197).

— Galerie française ou Collection de portraits des hommes et des femmes célèbres qui ont illustré la France dans les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par une Société d'hommes de lettres et d'amis. Parmi les hommes de lettres qui contribuèrent à la rédaction du texte, on remarquait MM. Andrieux, Duval, Fourier, etc. (Voir les articles publiés par Fourier).

— Mémoire d'Arithmétique politique sur le Mouvement de la population, lu à l'Académie des sciences dans la séance du 26 juillet 1819.

— Extrait d'un Mémoire sur le Refroidissement séculaire du Globe terrestre par Fourier (Annales de chimie et de physique, t. XIII, p. 418 et 433, avril 1820).

— Mémoire sur le Mouvement de la Chaleur dans les Fluides, lu dans la séance de l'Académie des sciences du 4 septembre 1820 (Annales de chimie et de physique, t. XV, p. 80, septembre 1820).

— Mémoire sur les Principes généraux de l'Analyse algébrique,

lu dans la séance de l'Académie des sciences du 14 janvier 1822 (Revue encyclopédique, 13e volume, p. 483).

— Observations relatives aux Mémoires que M. Poisson a présentés sur la Théorie mathémathique de la Chaleur, lus dans la séance de l'Académie des sciences du 4 février 1822 (Annales de chimie et de physique, t. XIX, p. 183, février 1822).

Présentations. — M. Mossot François, médecin à Cézy, est présenté comme membre titulaire par MM. Vincent et Savatier-Laroche.

— M. Desdouets, principal du collége d'Auxerre, est présenté par MM. Challe et Blin.

— M. Poncelet, propriétaire à Auxerre, est présenté par MM. Demay et De Smyttère. Il sera statué sur ces différentes nominations, conformément aux statuts.

Nomination d'un correspondant. — M. Lasnier, nommé inspecteur des écoles à Gannat, demande à passer parmi les membres correspondants. (Accordé).

Mort d'un membre correspondant. — M. le Président prend la parole ensuite pour annoncer la mort de M. Bonissent, géologue distingué, qui appartenait à la Société en qualité de membre correspondant.

Nomination d'un membre libre. — M. Challe rappelle que M. l'abbé Balacey, curé de Vinneuf, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur pour sa conduite patriotique lors de l'apparition des éclaireurs prussiens sur le territoire du département. Il propose d'associer la Société aux marques d'estime données à M. Balacey, en nommant le vaillant curé membre libre de la Société. Cette proposition est accueillie favorablement, et M. le curé de Vinneuf est nommé membre libre à l'unanimité.

Dons. — Les différents dons faits au Musée, pendant le mois, sont ensuite énumérés :

— M. Rabé, de Maligny, qui a obtenu de M. le Préfet de l'Yonne, par l'entremise de la Société, le droit de chasse en temps prohibé, a envoyé une série d'oiseaux et de mammifères destinée à augmenter la collection zoologique.

— M. Monceaux fait don d'un canard Pilet mâle tué sur la rivière. M. Mignot d'un canard Pilet femelle.

— M. Thiney envoie une tête de soldat, sculpture en pierre du XVIe siècle, provenant de Saint--Bris.

— M. Bazin, de Fumerault, un buzard Saint-Martin femelle et un mulot.

— M. Barat fils, un lot de monnaies diverses, ainsi qu'une cuirasse en fer forgé XVIe siècle ; sur cette cuirasse on lit le nom de La Bussière qui y est gravé et qui semble être le nom d'un ancien propriétaire.

— La Société a fait l'acquisition d'une oie sauvage tuée sur le Serein.

— Enfin M. Mignot a fait don d'une marque en fer de la ville de Clamecy, pour l'impôt ancien sur les cuirs ; d'une clef dissimulée dans un étui en fer, et de plusieurs monnaies et jetons.

Lecture. — M. Chérest, vice-président, a la parole ensuite pour la lecture d'un nouveau chapitre de la biographie de M. Marie qu'il vient de terminer.

Après cette lecture, l'heure avancée fait renvoyer les autres communications à une autre séance, et notamment les explications que M. De Smyttère avait commencé à donner sur des sépultures de l'époque romaine trouvées sur le chemin de ceinture de la ville d'Auxerre.

Juillet, Août, Novembre, Décembre.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observations.

Correspondance. — M. le président donne ensuite lecture de la correspondance qui contient :

1° Une lettre de M. l'abbé Balacey, curé de Vinneuf, lequel remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre dans son sein.

2° Une lettre de M. Ernest Dubois, professeur à la faculté de droit de Nancy, remerciant la Société du titre de membre correspondant qu'elle a bien voulu lui accorder et portant accusé de réception de son diplôme.

3° Une lettre de M. Jarry, inspecteur d'Académie à Lille, remerciant également la Société du titre de membre correspondant qu'elle a bien voulu lui accorder.

4° Enfin M. le président attire spécialement l'attention de l'assemblée sur la dernière pièce de la correspondance manuscrite et qui a rapport à la collection des médailles gauloises de M. de Saulcy, collection unique et dont la réputation est européenne.

Sur la communication qui lui est donnée d'une lettre de

plusieurs membres de la Société des Antiquaires de France, annonçant que le magnifique médailler gaulois formé par M. de Saulcy doit être prochainement vendu, l'assemblée, après avoir entendu les observations et les regrets de plusieurs de ses membres, décide que le vœu suivant sera transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique :

Considérant que cette riche collection, qui était constamment ouverte à tous les savants, constitue un ensemble de monuments et comme un trésor national dont l'acquisition par l'étranger ou la seule dispersion serait une véritable calamité pour la science nationale,

La Société

Emet le vœu que le gouvernement veuille bien empêcher ce malheur en achetant pour le compte de l'Etat cette précieuse collection, et charge son Président de transmettre à qui de droit la présente délibération.

Correspondance imprimée. — La correspondance imprimée est ensuite dépouillée ; elle contient un grand nombre de Bulletins dont les publications les plus importantes sont analysées par M. le Président.

Dons. — Les objets suivants ont été adressés à la Société pour le Musée :

1° Une petite lampe funéraire et une petite amphore trouvées sur le chemin de ceinture à son accès sur la rue de Coulanges, à droite en sortant du faubourg. Don de M. Lorin.

2°. Une cruche en terre rouge vernissée et décorée de dessins blancs, trouvée à la porte Chantepinot, dans les terrassements de la maison Michel, marchand de vins. Don de M. Cotteau.

3o Une bouteille en terre blanche à anse, trouvée che-

min de ceinture, dans la carrière de sable près la route de Toucy, à deux mètres d'un squelette qui, dit-on, était accompagné de traces d'inhumation romaine. Don de M. Yver.

4° Une plaque ancienne du relai de poste de Vermenton. Don de M. Mignot.

5° Un lot de médailles diverses en bronze. Don du même.

6° Moulage de cinq objets trouvés dans les grottes de la Dordogne et placés au Musée de Saint-Germain. Don de M. Bazin, de Fumerault.

Nomination de Membres titulaires. — MM. Mossot François, médecin à Cézy, Desdouet, principal du Collége d'Auxerre, et Poncelet, propriétaire à Auxerre, présentés à la dernière séance, sont admis parmi les membres titulaires.

Présentation. — M. Guillon, Adolphe Irénée, artiste peintre, demeurant à Vézelay, est présenté comme titulaire par MM. Monceaux et Esmelin. Le scrutin sur cette élection est renvoyé à la séance d'août conformément au règlement.

Communications. — M. de Smyttère appelle de nouveau l'attention de la Société sur la découverte faite journellement de vases, de médailles et de corps incinérés dans la sablière du chemin de ceinture, à Auxerre, et il émet le vœu que des fouilles spéciales soient entreprises bientôt.

On a trouvé, dit-il, près d'Auxerre, dans une nouvelle sablière d'anciennes alluvions, contre le chemin de ronde, et touchant à la route de Toucy, près du cimetière de la ville, divers objets romains qui pourraient faire croire qu'un cimetière gallo-romain a existé sur ce terrain en pente dirigée vers l'orient, comme c'était l'usage en ce temps.

A notre connaissance on y a découvert les objets antiques suivants :

1° Poteries de plusieurs formes ou types, tels que vases avec ossements calcinés, qui seraient les restes d'urnes funéraires, avec os humains incinérés de la première époque gallo-romaine.

2° A côté de ces poteries on a déterré des parties osseuses à l'état naturel, et, cet hiver, des crânes détériorés en partie, qui seraient d'un temps postérieur de deux siècles au commencement de cette ère de l'occupation de la milice romaine en ce pays.

3° Une espèce d'amphore en terre, à col étroit.

4° Un vase aussi en terre cuite, à goulot allongé, avec anse, espèce de *capis*, pot à vin à usage religieux de forme élégante (1).

5° A côté de ce vase curieux se trouvait une médaille petit module, à l'effigie de Jules César (autour de laquelle était écrit: IM. CAESAR.) Cette monnaie, en cuivre ou bronze, bien conservée, représente, à son revers, une aigle aux ailes déployées, enseigne principale de la légion romaine. Cette pièce est en notre possession.

6° D'autres pièces en métal semblable ont aussi été trouvées sur cet emplacement. Outre celles de plusieurs empereurs romains, les travailleurs de la sablière m'ont montré des monnaies à l'effigie des rois de France.

Tout cela permet d'espérer d'autres trouvailles intéressant l'histoire locale.

— M. le Président présente ensuite à la Société et lit la préface d'un ouvrage important dont M. le général de Marsilly, l'un de ses membres, est l'auteur; il s'agit de la Flore de la Corse que l'auteur a entreprise pendant un séjour assez long dans ce pays et qu'il vient de terminer. M. Mabile, membre correspondant de la Société, est souvent cité dans ce travail et se trouvait en Corse en même temps que M. de Marcilly.

(1) M. Yver possède cet objet, destiné par lui au musée de la ville d'Auxerre, ainsi que d'autres dons.

— M. de Kirwan a la parole ensuite pour la lecture de l'analyse de la dernière publication de M. Arthur Mangin, étude philosophique intitulée *l'Homme et la Bête*. M. de Kirwan ayant déclaré céder son tour de parole à M. Gallot, la lecture annoncée est renvoyée à la séance d'août.

— M. Gallot, inspecteur des forêts, lit ensuite une analyse très complète des expériences entreprises à Nancy par M. Mathieu sur la température des forêts et celle des pays de plaine, question très controversée jusqu'à ce jour, qui se lie à celle de la plus ou moins grande quantité de pluie tombée dans le même espace de temps dans les forêts et dans les plaines.

La lecture du travail de M. Gallot est suivie d'observations échangées entre plusieurs membres de la société sur le même sujet.

— Après cette lecture, M. Monceaux, sur l'invitation du président, expose à la Société que, parmi les gravures offertes à la bibliothèque de la ville par Mme de Bastard, il s'en trouve un certain nombre d'un intérêt tout particulier pour la ville d'Auxerre. Il existe même dans le recueil provenant de notre ancien collègue, M. Léon de Bastard, un certain nombre d'aquarelles représentant diverses parties de la ville d'Auxerre telles qu'elles étaient en 1779, et leur auteur, Lallemand, artiste originaire de Dijon, paraît avoir habité quelque temps notre ville. Ces aquarelles sont les originaux qui ont servi pour les gravures du grand ouvrage publié en 1779, sous le titre de : *Description générale et particulière de la France*. M. Monceaux émet l'avis que ces aquarelles ne sont point à leur place dans le recueil de gravures et de lithographies qu'il présente à la Société. Il pense qu'elles sont dignes d'être honorées plus spé-

cialement et qu'elles devront figurer dans la salle du Musée de peinture. Il propose, en conséquence, à la Société de prendre l'initiative des démarches à faire auprès de la Commission de la Bibliothèque, pour que les aquarelles en question soient placées au Musée départemental.

Après discussion la Société désigne les membres du bureau pour examiner la question et prendre les mesures qui seront jugées opportunes.

— M. De Smyttère attire ensuite l'attention de la Société sur la présence, dans la chapelle du Collége, d'un tableau qui pourrait être un portrait de J. Amyot, fondateur du Collége et qui mériterait dans ce cas d'être restauré et peut-être transporté au Musée.

Il signale en même temps dans le jardin du Collége la présence d'un cadran solaire construit autrefois par les Jésuites et placé à l'heure actuelle dans des conditions qui améneront sa destruction.

M. Challe rappelle que ce cadran avait été transporté par ses soins de Saint-Georges où il était placé dans les jardins de l'ancien petit Collège; les évènements que nous venons de traverser ont fait perdre de vue la restauration de ce petit monument; il sera bon d'en aviser l'administration municipale pour que ce cadran soit rétabli et mis définitivement en place.

La séance est terminée par la lecture, faite par M. Challe, d'un travail de M. Bazin, de Fumerault, sur *la Mouche de Saint-Marc*, insecte qui cette année a envahi les bois d'une manière prodigieuse et auquel l'imagination populaire a donné à tort une origine mystérieuse. Ce mémoire figurera au Bulletin. Après cette lecture la séance est levée.



SÉANCE DU 11 AOUT 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, il est donné connaissance, par M. le président, de la correspondance, laquelle contient :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique informant la Société qu'il lui a alloué, pour cette année, une somme de 500 francs à titre d'encouragement pour ses travaux.

2° Une lettre de M. Opoix, notaire à Cannes, annonçant à M. le Président que notre cher et regretté collègue Victor Petit a voulu laisser un dernier souvenir à la Société des Sciences de l'Yonne, à la prospérité de laquelle il a tant contribué. Par son testament il a légué à la Société un exemplaire de son grand ouvrage sur les châteaux de la Loire, édition splendide dont les exemplaires, malgré leur prix élevé, ne se trouvent plus en librairie.

3° Une lettre de M. Lasnier, inspecteur des écoles primaires à Gannat, lequel remercie la société du titre de membre correspondant qui lui a été conféré et promet pour l'herbier de la Société un premier envoi de plantes du centre de la France.

4° Une lettre annonçant la mort de M. Dansin, membre correspondant.

— La correspondance imprimée contient différents ouvrages et bulletins successivement analysés par M. le président et qui contiennent notamment :

1° *Le Bulletin de la Société de Saône-et-Loire*, un travail de M. Déy, membre de la Société.

2° *Le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* à Poitiers, un mémoire sur les voies romaines de Sens à Orléans.

3° *Le Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, une étude sur des bassins en pierre semblables à ceux signalés à Saint-Sauveur par M. Paultre des Ormes et dont il a déjà été question à l'une des séances de la Société. Suivant M. de Montaiglon, qui a eu l'occasion d'observer des bassins semblables en Bretagne, il faudrait voir dans ces objets antiques des mesures pour les grains, mesures légales sans doute.

Dons. — Il a été fait don pour le Musée pendant le mois qui vient de s'écouler :

1° Clair de lune à Cannes, tableau à l'huile donné par l'auteur M. Guillon (Adolphe-Irénée), peintre demeurant à Vézelay.

2° Poignée d'épée et poignard-dague complet trouvés en 1870 dans l'Yonne au Port-Renard, commune de Chaumont, Yonne. Don de M. Courtial, membre de la Société.

3° Trois débris de sculpture de cheminée, offerts par M. Defrance (XVII° siècle).

4° Seize pièces billon et bronze, monnaies de l'Inde anglaise et de la Cochinchine. Don du frère Sagittaire, des écoles chrétiennes.

5° Obole du XIII° siècle (Ludovicus rex), saint Louis ou Louis-le-Hutin ? Pièce rarissime, dit M. E. de Barthélemy, trouvée dans les ruines du prieuré de Dicy. Don de M. Challe.

6° Petite bouteille à anse en terre blanche, époque gallo-romaine, trouvée dans la sablière de Saint-Amatre. Don de M. Cotteau.

Nomination. — M. Guillon (Adolphe-Irénée), artiste peintre demeurant à Vézelay, présenté à la séance de juillet, est nommé membre titulaire.

Présentation. — M. Giraut, médecin-adjoint à l'Asile d'Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Teilleux. L'élection de ce nouveau membre aura lieu à la réunion de novembre.

Communications. — M. Cotteau annonce que deux sépultures anciennes ont été découvertes à la sablière de la Moquette, derrière le faubourg Saint-Amatre, dont M. De Smyttère a entretenu la société dans la dernière séance. On a recueilli, parmi des débris nombreux de poterie et d'amphores brisées, une bouteille intacte que M. Cotteau a offerte au Musée. M. Cotteau ajoute que la sablière de Saint-Amatre, découverte seulement l'année dernière par suite des travaux du chemin de ceinture, assigne au niveau supérieur atteint par les eaux de la vallée de l'Yonne une altitude plus grande que les géologues ne l'avaient indiquée jusqu'alors ; elle serait contemporaine de la grande époque où vivaient l'éléphant, le bos primigenius et le cervus giganteus.

— M. Challe donne ensuite le résultat des recherches qu'il a faites, conjointement avec M. Quantin, sur les traces laissées à Auxerre par la famille La Curne de Sainte-Pallaye. Il résulte de ces recherches que cette famille n'a pas dû rester à Auxerre bien longtemps, car on ne retrouve que peu d'indications concernant ses origines. Sur les registres de la paroisse de Notre-Dame-la-d'Hors on trouve : le 18 mai 1694, la naissance d'une fille Jeanne ; le 28 janvier 1695, le décès d'Anne, âgée de trois ans ; le 25 septembre 1695, la naissance de Philibert-Michel, enfin, le 6 juin 1697, la naissance des frères

jumeaux Edme-Germain et Jean-Baptiste La Curne, qui plus tard devaient illustrer la famille. Aux archives du département (Fonds La Curne de Sainte-Pallaye, G. 2551), on trouve simplement la note suivante, postérieure aux dates précédentes : « le 11 octobre 1733, les habitants de Saint-Pallaye font un échange avec Mme Jeanne Brunet, veuve de messire Edme de La Curne, vivant gentilhomme de feu Monsieur, dame de Sainte-Pallaye, et demeurant à Paris, rue du Grand-Chantier. »

— M. Mignot annonce ensuite à la Société la découverte qui vient d'être faite à Bleigny-le-Carreau, canton de Ligny, d'un pot contenant environ 1,200 pièces, deniers ou oboles de l'époque carlovingienne, et frappées pour la plupart à Auxerre. Une note spéciale complétera cette communication intéressante pour notre pays, et M. Mignot fera son possible pour enrichir le médailler de la Société des divers types qui se rencontrent dans la trouvaille.

Lectures. — M. Quantin donne lecture d'une note sur l'état d'avancement du nouveau volume du Cartulaire de l'Yonne, entrepris par la Société sous la direction de l'honorable archiviste.

— M. de Kirwan a la parole ensuite pour la lecture d'un compte-rendu à propos de l'*Homme et la Bête,* étude par M. Arthur Mangin. Ce compte-rendu figurera au Bulletin, et il donne lieu, de la part de plusieurs membres, et notamment de la part de MM. De Madières et Dondenne père, à des communications intéressantes constatant l'intelligence des animaux, lorsque surtout elle est stimulée par l'éducation.

— La séance est terminée par une lecture de M. le docteur Teilleux relative à l'influence des derniers événements sur les maladies mentales.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

La lecture du procès-verbal de la séance d'août n'ayant donné lieu à aucune observation, ce procès-verbal est adopté.

La correspondance manuscrite contient une lettre de M. Flandin, procureur de la République à Coulommiers, annonçant la mort de son père, conseiller honoraire à la cour de de Paris, et ancien membre du Conseil général de l'Yonne. M. le Président rappelle, à cette occasion, que M. Flandin, retenu loin de nous par ses fonctions, n'en suivait pas moins avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Société, dont il était membre correspondant depuis 1859. On lui doit plusieurs travaux historiques estimés, et entr'autres une étude sur Vézelay et son canton, qui a paru dans l'Annuaire de l'Yonne.

— M. le Président donne ensuite la liste des publications diverses adressées à la Société pour sa bibliothèque. Parmi les ouvrages envoyés, plusieurs émanent de membres de la Société. En première ligne il faut citer le magnifique album qui nous a été légué par M. Victor Petit, et qui a pour titres: *Les Châteaux des bords de la Loire.* Cet ouvrage, édité avec le plus grand luxe, contient plus de 100 planches faites de la main de l'artiste que nous regrettons.

M. de Kirwan a fait don également d'un exemplaire de l'ouvrage q'il vient de terminer, et qui prend pour titre: *Flore forestière illustrée* (arbres et arbustes) du centre de l'Europe, etc., ouvrage orné de 18 planches chromo-lithographiées, contenant 350 figures. Paris, Rotchshild, éditeur, 1872, in-folio carré.

M. Challe signale encore à l'attention des membres de la Compagnie l'envoi fait par M. Savatier-Laroche père, des différents ouvrages qu'il a publiés, et qui comprennent sept volumes traitant de matières diverses, sous les titres suivants :

1° *Affirmations et doutes*;

2° *Fables*;

3° *Une Semaine*;

4° *De la ponctuation*;

5° *Quelques profils parlementaires*;

6° *Quelques profils auxerrois*.

Plusieurs membres ayant désiré qu'un rapport spécial fût fait sur ces différents ouvrages, M. le Président, sur la proposition de la société, désigne M. de Kirwan pour faire ce rapport à l'une des prochaines séances.

En terminant l'énumération des ouvrages parvenus à la Société, M. Challe signale encore dans la Revue des Sociétés savantes la publication de dix lettres découvertes dans les archives des Domaines, à Alger, lettres datées de Corfou en l'an VII, 1799, et écrites à cette époque par le comte de Chastellux, chevalier d'honneur des princesses royales. Ces lettres sont remplies de détails sur la situation malheureuse et tourmentée que les événements avaient imposée aux princesses de France; elles font le plus grand honneur au comte de Chastellux, qui n'hésita pas à partager la mauvaise fortune des illustres fugitives, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à les mettre à l'abri dans un pays hospitalier.

M. Challe analyse ensuite un travail de Mgr Crosnier, inséré dans le Bulletin de la Société nivernaise, et ayant pour objet l'inscription gravée sur une plaque de bronze gallo-romaine découverte à Entrains. On a voulu voir dans cette

inscription un ex-voto des ouvriers en bronze, en supposant l'existence de mines de cuivre dans le Nivernais. D'autres, et Mgr Crosnier est du nombre, cherchant une autre interprétation du mot latin *ærarii*, qui fait le fond de la discussion, y voient les restes d'un ex-voto consacré aux divinités topiques Borbonus et Candidus, par les préposés au recouvrement des deniers publics. M. Challe appuie cette dernière opinion par des citations et rappelle que le mot *ærarium* était à Rome le nom du trésor public, que les mots *ærarii præfectus*, *tribunus*, *quæstor* correspondaient à ceux de *surintendant des finances*, *intendant* et *receveur*, et que le mot *ærarium* était toujours pris dans le sens de *Trésor public*, en opposition avec le mot *fiscus*, fisc, trésor particulier de l'empereur.

Tacite a dit en effet: *Quantum ærario, quantum fisco pendebant iis quinquennium remisit;* et Pline le jeune dit aussi quelque part : *Non eadem severitate fiscum* (trésor de l'empereur) *quâ ærarium cohibes.*

Il est certain, du reste, que le département de la Nièvre, si riche en minerai de fer, et même de plomb argentifère qui a été longtemps exploité, notamment à Chitry-les-Mines et Decize, ne contient pas le moindre gisement de cuivre.

Nomination. — M. le docteur Giraut, médecin-adjoint à l'asile des aliénés, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire.

Présentations. — M. le docteur Morin est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Cotteau.

M. le docteur Emile Javal est également présenté comme membre titulaire par MM. E. Vincent et Mossot; il sera statué sur ces nominations, conformément au règlement.

Dons. — Il a été fait don à la Société, pour être placés au Musée, des objets suivants :

1° Par Mme la marquise de Blocqueville :

1° Une boîte avec pierre des Amazones donnée par l'empereur au maréchal. Davout.

2° Une broche romaine.

3° Ecu avec lequel Louis XV au jeu passait ses billets doux en payant.

4° Une petite chapelle russe.

5° Croix ancienne des paysannes de la Forêt-Noire.

6° Plaque de mâchoire d'éléphant venue de Ceylan.

7° Un paquet de monnaies de cuivre anciennes et étrangères.

8° Monnaie d'or trouvée près de Nantua.

9° Deux cash de l'Inde rapportés par le prince d'Eckmülh.

10° Un cœur d'argent doré surmontant la croix de la Forêt-Noire, mentionnée ci-dessus.

11° Deux médailles de piété très-anciennes.

12°, 13° Deux biscuits espagnols.

14° Anneau, époque de Louis XVI, grenat sur lequel a été gravé un Esculape entouré d'hyacinthes (entaille grecque).

15° Deux pendants d'oreilles en or représentant deux croissants de lune, dont l'un pleure et l'autre rit.

16° Une broche, imitation d'un émail byzantin, exécutée par M. Gueyton, artiste mort fort jeune, qui a fait le coffre de la reine de Naples.

17° Croix de Benvenuto Cellini, argent doré, rubis et perles. Cette belle croix est gravée dans son œuvre. Le papillon, symbole de l'éternité, surmonte la trinité complétée et unie par la colombe et la croix en bas.

Elle a été imitée. Celle-ci, infiniment plus fine, a été donnée comme la vraie.

2° Par M. Mignot-Pradier, d'une douzaine d'exemplaires de deniers et d'oboles, frappés les uns à Auxerre, les autres à Neve-s, et découverts dans un pot enterré dans une vigne,

TROUVAILLE DE BLEIGNY-LE-CARREAU





Oboles d'Auxerre




Nevers. Charles VII. Roi de France

à Bleigny-le-Carreau, près Auxerre. L'un des types paraît inédit, et le dessin en sera fait pour le Bulletin.

M. Mignot donne en même temps sur cette trouvaille les détails suivants :

Il y a environ quatre ou cinq mois, M. Truchy, cultivateur à Bleigny-le-Carreau, en piochant son champ, trouva un pot qui se cassa sous sa pioche et fit voir une quantité de pièces, lesquelles, après avoir été examinées par plusieurs personnes, ne furent estimées d'aucune valeur. Tout en était resté là, lorsque M. Mignot, mon père, en vit deux chez M. Guillet et en demanda une pour moi.

Ce fut en ces termes que je fus mis en relation ave M[lle] Truchy, sœur du propriétaire, et de son frère M. le Curé de Saint-Georges, qui m'en apportèrent huit cent quarante-huit, dont la plus grande partie était au type des deniers d'Auxerre, avec la légende *Autissioder ci* (*vis*), quelques unes avec celle d'*Altissioder ci* (*vis*), enfin des oboles au premier type (il y en avait très peu). Une de ces oboles n'avait qu'un point à la croix; la plus grande partie des autres avaient deux points, et enfin quelques-unes en avaient trois. Il y avait aussi quelques deniers de Louis VII, roi de France, frappés à Nevers, ce qui ferait remonter l'enfouissement de 1137 à 1180.

Je fais don à la Société de quelques exemplaires de ces pièces.

J'ai beaucoup regretté de n'avoir pu me procurer le pot cassé que M. le Curé avait laissé dans son ancienne cure, et qu'il n'a pu retrouver.

3e Par le même, deux petites plaques en bronze ayant sans doute servi d'ornement pour le harnachement d'un cheval, et un petit compas ancien;

4° Par M. le docteur Rabé, différents oiseaux et quadrupèdes qui seront catalogués.

Avant de terminer la revue des dons, M. le Président donne lecture de la lettre suivante, qui a été adressée à M. Passe-

pont par M. Marie, juge au tribunal civil, et qui a trait à l'attribution faite au catalogue de l'un des tableaux du musée. Voici cette lettre :

Monsieur,

En parcourant l'intéressant catalogue de notre musée, que vous avez fait paraître dans le Bulletin de la société des sciences, j'ai été frappé de l'erreur qui vous a fait désigner les deux portraits n[os] 75 et 76 comme étant ceux d'un monsieur et d'une dame Boucher de la Rupelle. Ma parenté avec cette famille d'une part, et d'autre part les relations de la mienne avec les anciens possesseurs des dits portraits me mettant à même de rectifier votre erreur, je vous demande la permission de vous en exposer les raisons.

Il y a plus de cinquante ans que je connais les portraits en question, comme les ayant vus en la possession de M[me] Mareux, puis de M[me] Filleul, sa fille, puis du mari de celle-ci, lequel les a transmis à M[me] Bresson, sa nièce, qui en a fait don au musée.

Cette dame Mareux était d'Amiens ; elle était venue se fixer à Auxerre pour se rapprocher de sa sœur, qui avait épousé un M. de la Rupelle.

Ce M. de la Rupelle est mort il y a une trentaine d'années au moins, veuf depuis longtemps et sans enfants. Il n'y aurait eu aucune raison pour que les portraits de famille qui lui auraient appartenu passassent à la famille Mareux : il est bien plus naturel de penser que ceux dont il s'agit représentent des membres de cette famille d'Amiens, dont j'ignore le nom ; je les ai toujours considérés comme tels, et c'est pour moi une certitude, à l'appui de laquelle vient encore ce détail du volume de la coutume d'Amiens entre les mains du magistrat ou avocat représenté, qu'on ne s'expliquerait pas entre les mains d'un magistrat auxerrois.

Pendant les années que M. de la Rupelle, ingénieur en chef des ponts et chaussés, a résidé à Auxerre, comme dirigeant

les travaux du canal du Nivernais, des relations assez intimes se sont établies entre lui et M. et Mme Filleul, en souvenir de l'alliance qui avait existé entre son oncle et la tante de cette dame. Je tiens du commandant Filleul que Mme de la Rupelle, bon juge des œuvres d'un art qu'elle-même cultivait avec talent, reconnaissait quelque mérite aux deux portraits qu'elle avait vus chez lui et lui avait témoigné le désir de les posséder, désir qu'il avait l'intention de satisfaire en les lui léguant. Le testament du commandant contient, en effet, cette disposition, non en faveur de M. de la Rupelle et de ses fils, comme elle eût dû être faite, si c'eût été à titre de restitution d'objets de souvenir de famille, mais en faveur de Mme de la Rupelle, comme satisfaction donnée à ses goûts d'amateur. Mme de la Rupelle étant décédée avant le testateur, le legs à elle fait des deux portraits demeura caduc et ces portraits restèrent à Mme Bresson, légataire universel de son oncle. Celle-ci, qui n'était pas au courant des circonstances que je viens de rappeler et à qui tout ce passé était étranger, ne s'en est pas moins figuré que les portraits avaient pour M. et Mme de la Rupelle l'intérêt qu'on attache aux portraits de famille, bien que M. Filleul n'eût pu lui dire, pas plus qu'à moi, rien de semblable. Elle avait, après la mort de son oncle, exprimé devant moi cette opinion, dont je croyais l'avoir détrompée ; elle n'y aura pas moins persisté et vous l'aura fait partager, lorsqu'elle s'est dessaisie des deux portraits en faveur du Musée. Quant à l'application que vous avez faite de ces portraits à tels des ancêtres de MM. de la Rupelle, elle n'a pu être de votre part que purement conjecturale, et, étant admis qu'ils ne fussent pas étrangers à leur famille, je la croirais encore inexacte, les costumes et les coiffures n'étant pas du temps où les personnages désignés par vous auraient vécu, fin du XVIIe siècle et commencement du XVIIIe.

Celui des membres de cette famille qui a quitté depuis peu le parquet d'Auxerre, ayant entendu parler de l'origine que l'on semblait assigner aux portraits et ayant voulu s'en rendre compte, les avait visités avec moi au Musée ; je lui en avais

dit ma façon de penser. Il était demeuré convaincu par mes explications, et je crois être certain qu'il m'approuverait de vous les adresser, en vue d'une rectification que me semble demander l'intérêt de la vérité et de l'exactitude de votre travail. Cette rectification pourrait faire l'objet d'un errata dans une livraison ultérieure du Bulletin, ou même avoir lieu par suppression des noms indiqués dans le tirage qui sans doute sera fait à part de ce catalogue, pour servir de livret aux visiteurs du Musée.

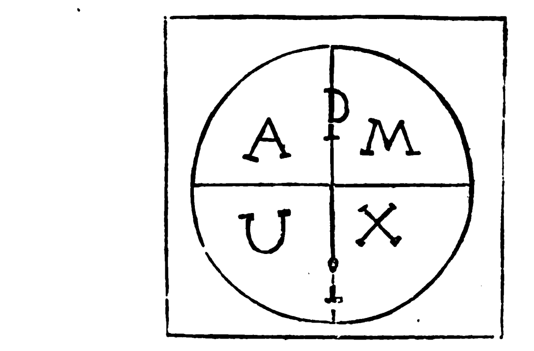
J'aurais pu me procurer le plaisir de vous donner de vive voix ces explications; j'ai pensé qu'elles seraient mieux saisies par vous, consignées dans une lettre.

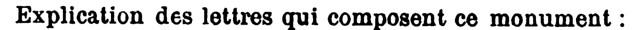
Veuillez en excuser la longueur et agréer mes civilités empressées.

Le contenu de cette lettre ayant réuni l'approbation unanime, il est arrêté qu'il y sera fait droit.

M. Challe donne également lecture, au nom de M. Poncelet, notre collègue, de la description d'un monument singulier, sans doute un autel ancien, découvert dans un cimetière mérovingien situé près de Flogny (Yonne). Aucune découverte de ce genre n'a été faite jusqu'ici, et M. Poncelet considère cette découverte comme fort intéressante et comme un problème que des recherches ultérieures résoudront sans doute.

Cet objet consistait dans une tablette de pierre, supportée par une console, et portant gravé en creux un cercle divisé en quatre par deux lignes qui se croisaient avec les six lettres majuscules APMUIX pour toute inscription. En voici le plan et le profil :




Explication des lettres qui composent ce monument :

URBS, MONOGRAMME DE J. C., XUDAN (1).
APOLLON, PLUTON OU PROSERPINE, MINERVE.

Communications. — M. Cotteau entretient ensuite la Société du Congrès préhistorique de Bruxelles, auquel il a assisté et sur lequel il donne les détails les plus intéressants. Notre collègue est prié de résumer sa communication dans une notice qui figurera au prochain Bulletin.

(1) Xudan nom de Mercure, qui répond au mot latin *ostiarius*, portier. Mercure méritait d'autant mieux ce nom que les Romains donnaient à Janus et à Apollon, que, représentant comme eux le soleil, il faisait non-seulement sortir la lumière des portes du jour, mais entrer les voyageurs dans les bons chemins, et ouvrir ou fermer à son gré la porte des enfers.

Ce monument devait être placé dans le cimetière, à l'entrée à droite; quand on voulait inhumer un mort, on s'arrêtait près du monument, et là toutes les personnes qui l'accompagnaient invoquaient les dieux immortels en faveur du défunt, et l'enterrement devait avoir lieu après cette cérémonie.

Je crois ce monument très rare et peut-être unique puisque toutes les personnes qui ont découvert des cimetières mérovingiens et décrit les objets qu'elles y ont trouvés, ne parlent de rien de semblable.

(Note de M. Poncelet).

Le séance est terminée par la lecture, que fait M. Hermelin père, d'un travail de M. Hermelin fils sur la découverte faite par lui, de la crypte de la chapelle de l'ancien château de Saint-Florentin, détruit au XIVe siècle. L'auteur entre, pour ce travail, dans des détails historiques forts intéressauts, que les membres de la Société retrouveront au Bulletin avec un plan de la crypte, tel qu'il a pu être reconstitué.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

La lecture du procès-verbal de la séance de novembre n'ayant donné lieu à aucune observation, ce procès-verbal est adopté.

Décès. — M. le Président annonce la mort de M. Eugène Daudin, membre de la Société, qui a enrichi le Bulletin et l'Annuaire de plusieurs notices et de nombreux dessins, où le talent de l'artiste secondait d'une manière heureuse le savoir de l'archéologue; notre collègue étant mort dans une situation de fortune voisine de la détresse, M. le Président, de concert avec le bureau de la Société, a cru devoir intervenir pour que des funérailles convenables lui fussent faites aux frais de la Société. Les mesures prises par le Bureau sont approuvées par la Société et la dépense occasionnée en cette circonstance sera admise dans les comptes de 1872.

— M. Challe annonce aussi la mort de M. Auguste Michelon, avocat, qui, dans ces dernières années, s'est mis entièrement à la disposition de la Société, dans l'œuvre de la créa-

tion du Musée départemental. Il énonce, en peu de mots, les principaux titres de M. Michelon à la reconnaissance de la Société et de la ville d'Auxerre. M. le Président passe rapidement en revue les travaux de l'artiste, notamment les médaillons sculptés sur la façade du Musée et il rappelle avec quelle puissance M. Auguste Michelon a su identifier son ciseau avec le caractère de chaque personnage reproduit. M. Chérest, conservateur du Musée, a prononcé sur la tombe de son collègue des paroles que nous reproduisons ici comme un hommage bien digne de la mémoire de l'homme de bien que nous avons perdu.

MESSIEURS,

Avant de nous séparer, permettez que j'adrese quelques paroles d'adieu à celui dont nous déplorons la perte.

Peu de personnes l'ont assez connu pour l'apprécier à sa juste valeur. C'était une de ces natures, à la fois timides et frustes, que le monde effarouche, qui ne se sentent à l'aise que dans l'intimité, et qui ne révèlent leur mérite qu'aux yeux charmés de quelques amis.

Certes, il avait assez d'intelligence et d'instruction pour être un bon et solide avocat. Il avait assez de rectitude pour remplir dignement les fonctions administratives dont il était investi.

Pourtant, il me semble que sa vocation l'appelait ailleurs qu'au barreau ou au Conseil de préfecture. Vous l'avez tous vu couvrir nos murailles de sculptures remarquables, sans avoir jamais appris à manier l'ébauchoir ni même le crayon.

Si, au début de sa carrière, le hasard des circonstances, au lieu de l'entraîner vers l'Ecole de droit, l'avait conduit dans l'atelier d'un maître, nul doute qu'il eût conquis une réputation distinguée; il avait le goût, le sentiment du beau, l'esprit original d'un véritable artiste.

Lui-même, il sentait que n'ayant pas suivi sa voie naturelle,

il avait manqué l'occasion de donner ici-bas la mesure de ses forces ; et, si dénué qu'il fût d'ambition ou de vanité, il en avait conçu une tristesse, un découragement, qui lui ont rendu moins amers les premiers symptômes de la mort.

D'ailleurs, sous une écorce un peu rude, il cachait un cœur excellent. Nul n'était plus que lui affectueux, obligeant, dévoué. Il était toujours prêt à se rendre utile, tout en s'effaçant derrière ceux qu'il servait. Je l'ai vu, notamment, dans l'organisation de notre humble Musée, prodiguer ses services avec une activité qui n'avait d'égale que son abnégation.

Tout en exerçant sa verve railleuse contre les incertitudes de l'archéologie, il avait eu la patience d'en apprendre assez pour mettre un peu d'ordre dans nos vitrines.

Lorsqu'une maladie, aussi redoutable qu'imprévue, a tout-à-coup vaincu son ardeur, il étudiait la conchyliologie, la minéralogie, afin de continuer son œuvre modeste, et de payer, jusqu'au bout, la dette qu'il pouvait avoir contractée vis-à-vis de son pays natal.

Voilà pourquoi le souvenir de sa vie mérite d'être conservé. Voilà pourquoi Michelon a laissé, en mourant, des sympathies, des amitiés, des reconnaissances qui l'accompagnent aujourd'hui jusqu'à sa dernière demeure, et qui sauront préserver sa tombe des injustices de l'oubli.

Correspondance. — M. de Mortillet, rédacteur de l'*Indicateur de l'Archéologue et du Collectionneur*, journal mensuel, qu'il vient de fonder à Saint-Germain-en-Laye, propose l'échange de cette publication avec le Bulletin de la Société (Accordé).

— M. de Longuemar, membre correspondant, écrit à la Société pour lui annoncer l'envoi d'un grand travail sur la carte géologique et agronomique du département de la Vienne, à propos duquel MM. Challe et Cotteau se proposent de lire des comptes-rendus à la Société.

— M. le Président passe ensuite successivement en revue

les différents ouvrages parvenus au bureau pendant le mois, et parmi lesquels il faut citer une étude sur le peintre Girodet, par notre collègue M. Grasset, et un mémoire important de notre nouveau collègue M. E. Dubois, professeur de droit à la faculté de Nancy, sur le jurisconsulte Guillaume Barclay.

Nominations. — M. le Dr Morin, de Treigny, membre du Conseil général de l'Yonne, et M. le Dr Emile Javal, membre du Conseil général de l'Yonne, demeurant à Vauluisant et à Paris, 25, rue Saint-Roch, sont admis parmi les membres titulaires.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. le comte Henri de Chastellux, présenté par MM. Challe et Quantin.

M. Réné Garlandier, élève de l'Ecole polytechnique, présenté par MM. Challe et Lechat.

M. Eugène Leblanc-Duvernoy, juge à Auxerre, présenté par MM. Cotteau et Challe.

Dons. — M. Mignot offre pour le Musée un robinet en cuivre ciselé, provenant du département et d'une époque ancienne.

M. le Dr Rabé envoie une cigogne noire tuée près de Chablis et qu'il a acquise au nom de la Société pour sa collection ornithologique, cette espèce ne se rencontrant que très-rarement et très-accidentellement dans nos contrées.

Communications. — M. Poncelet présente à la Société une fibule ancienne, de forme circulaire, à laquelle il attache le plus grand prix, comme vestige des temps passés, et il communique en même temps à la Société la note suivante sur cet objet.

J'ai trouvé à Auxerre, près des Arènes, un bijou très-curieux ;

c'est un objet de ralliement symbolique des premiers chrétiens. Vous savez que sous les Néron, etc., les chrétiens étaient obligés de se cacher pour adorer leur Dieu ; ils portaient ces signes pour se reconnaitre entre eux ; cette fibule, qui est de forme circulaire, est la crucification symbolisée ; les ornements en relief sont les clous de la Passion, deux pour les mains, deux pour les pieds, et les deux plus grands, l'un, celui qui manque, représentait la Sainte-Vierge et l'autre saint Jean. L'ardillon surmonté de la couronne d'épines représentait Jésus-Christ. Il y a de chaque coté la lettre I pour Iesus, et les ornements en relief sont alternés avec le monogramme de J.-C. en lettres grecques. L'artiste a eu le soin, en gravant le monogramme, de mettre la dernière lettre, le haut en bas, de sorte que ces signes n'étaient connus que par les initiés.

Pour vous donner une idée de la rareté de ce bijou symbolique, j'ajouterai qu'à l'exposition universelle de 1867, dans cette énorme réunion d'objets gallo-romains, que j'ai étudiés, je n'en ai vu que deux et ils n'étaient pas décrits ; ils étaient confondus avec les fibules.

Lectures. — M. Moreau, professeur à l'Ecole normale d'Auxerre, donne lecture d'un grand travail sur la carte botanique de l'Yonne qu'il présente en même temps et qu'il a dressée d'après le plan indiqué par la circulaire émanant de l'administration de l'Observatoire de Paris, envoyée à la Société. Le texte de cette étude consciencieuse figurera au Bulletin.

— M. Chérest, vice-président, donne lecture d'un nouveau chapitre de l'étude biographique sur M. Marie, avocat, étude destinée au Bulletin de la Société et qui paraîtra dans le premier fascicule de 1873.

Après cette lecture, l'heure avancée fait renvoyer les autres communications annoncées à la prochaine réunion, et la séance est levée.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1872

§ I. — *Dons en argent.*

1° Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes . . . . 500 fr.

2° Le Département de l'Yonne. 1000

3° La ville d'Auxerre, pour acquisitions et entretien du Musée 300

§ II. — *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

445 (*). M. Barat fils, à Auxerre. Monnaies diverses.

440. Une cuirasse en fer forgé, XVI[e] siècle. Le nom de La Bussière, gravé dessus, et qui appartient à une famille du département, semble être celui de l'ancien propriétaire.

402. Lampe en terre blanchâtre, forme d'une petite coupe à deux becs, au-dessus d'un plateau de plus grand diamètre. Trouvée dans les fouilles du Palais de Justice à Auxerre. (Gallo-romaine).

400. Thèse gravée et imprimée sur soie. Fin du XVIII[e] siècle.

451. M. Bazin, propriétaire à Fumerault. Moulage de cinq

(*) Ce numéro est celui du registre d'entrée du Musée.

objets trouvés dans les grottes de la Dordogne et placés au musée de Saint-Germain.

437. Un busard Saint-Martin femelle et un mulot.

468. Mme le Marquise DE BLOCQUEVILLE. Soixante-sept pièces de monnaie en bronze et une petite pièce arabe en argent.

420. Un écu de six livres évidé, dans lequel Louis XV en payant au jeu passait, dit-on, ses billets doux ; — Petite cassolette à parfum en or, avec pierre des Amazones, donnée par Napoléon Ier au maréchal Davoust ; — Broche en or sous forme de croix ; — Chapelle russe émaillée ; — Croix d'argent doré des paysannes de la Forêt-Noire ; — Plaques en mâchoire d'éléphant de Ceylan.

469. Monnaie d'or trouvée près de Nantua ; — Deux cash de l'Inde rapportés par le prince d'Eckmülh ; — Un cœur argent doré surmontant la croix, bijoux à l'usage des femmes de la Forêt-Noire ; — Deux médailles de piété très-anciennes ; — Deux biscuits espagnols représentant deux sujets différents ; — Une bague grenat gravée d'un Esculape entouré d'hyacinthes, entaille grecque ; — Deux pendants d'oreilles en or représentant deux croissants dont l'un pleure et l'autre rit ; — Croix de Benvenuto Cellini argent doré, rubis et perles, elle est gravée dans son œuvre. Le papillon, symbole de l'éternité, surmonte la trinité complétée et unie par le colombe et la croix en bas ; — Une broche, imitation d'un émail Byzantin, exécuté par M. Gueyton, artiste qui a fait le coffre de la reine de Naples.

480. Portrait à mi-corps de Melle L. D'E., tableau à l'huile peint par Steuben en 1836 ; h. 0,80 ; l. 0,61.

463. M. Baptiste BOURU, d'Auxerre. Petite plaque en cuivre ayant fait partie d'un dyptique russe moderne.

435. M. BRUN père, professeur à Auxerre. Oiseau et un buisson, pétrification de Saint-Allyre.

433. M. BRUN. Un andouiller de cerf, trouvé dans les fouilles

de Bassou, en même temps que la tête de bœuf qui figure au Musée.

386. M. Challe, président de la Société. Fragment d'un épi en grès cérame de Saint-Verain, XVIIe siècle. Cet épi ornait autrefois le comble de l'église des Petits-Pères à Auxerre.

456. Obole du XIIIe siècle (Ludovicus rex) saint Louis ou Louis le Hutin, pièce rarissime, dit le manuel de M. A. de Barthelemy, trouvée dans les ruines du prieuré de Dicy.

380. M. Chalmeau fils. Un ammonite et un échinide fossiles.

417. M. Cherest, vice-président de la Société. Une assiette patriotique, à décor polychrome, au centre un canon, et dessous ÇA IRA.

406. Coupe à pied, en faïence de Delft, avec décor en camayeu bleu et brun-violet ; sous le pied la marque S. V. E.

424. M. Cordier, tonnelier à Auxerre. Petit étrier en fer élégamment ouvragé, trouvé à Auxerre lieu dit Migraine ; l. 0,65 et l. 0,75.

476. M. Cotteau, vice-président de la Société. Petite écuelle ou petit couvercle, en terre rougeâtre assez fine, trouvé dans la sablière de Saint-Amatre. (Epoque gallo-romaine).

457. Petit vase, bouteille à anse en terre blanche. Epoque gallo-romaine. Trouvée dans la sablière Saint-Amatre.

490. Fragments de poteries antiques, trouvées à Auxerre dans la sablière de la Moquette.

447. Cruche en terre rouge vernissée et décorée de dessins blancs, trouvée à la porte Chante-Pinot, dans les terrassements de la maison Michel.

452. M. Courtial, géomètre. Poignée d'épée et dague complète trouvées dans l'Yonne au port Renard, commune de Chaumont (Yonne).

407. M. Defrance, marchand d'antiquités à Auxerre. Débris

d'un plat en terre jaunâtre, couverte rouge sang, avec dessins jaune-clair en incrustation, trouvée, dit-on, dans les fouilles de la maison Manifacier.

454. M. DEFRANCE, membre du conseil municipal, à Auxerre. Débris de sculpture de cheminée ; XVII[e] siècle.

409. M. DEVILLE de Saint-Julien-du-Sault. Hache en porphyre noir à reflet vert, peut-être en jadéïte ; long. 0,143, provenant de la collection de M. Deville, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de l'Yonne.

410. Autre hache en jadéite, vert-foncé, long. 0,085.

411. Plaque en bois de noyer pétrifié.

412. Quatre bulles pontificales en plomb, d'Adrien VI, de Clément XI et de Jules II.

413. L'ETAT (dons de). Le soldat de Marathon tombe expirant en apportant la nouvelle de la victoire. Tableau peint par Sylvestre ; l. 1,44, h. 1,14.

Joueur de mandoline. Tableau signé Al. de Saint-Prix ; h. 1,04, l. 0,84.

418. M. FROTTIER à Auxerre. Un fragment de hache en silex poli, trouvé dans les caisses de la collection minéralogique.

398. M. GAZEL, banquier à Auxerre. Deux pièces chinoises ; — Deux ustensiles en cuivre repoussé et une paire de babouches, rapportés de Chine par M. Jomari, lieutenant aux zouaves de l'ex-garde.

395. M. GRASSET, conservateur honoraire du Musée. Une assiette faïence de Strasbourg à décor polychrome, bouquet de fleurs sur le fond, derrière la signature P. H. (Paul Hannong).

396. Grande soucoupe faïence de Nevers, décor en camaïen bleu, fin XVI[e] siècle, derrière la marque N.

416. Un sucrier en terre de pipe, décor jaspé et verdâtre,

imitation de quelques faïences allemandes fabriquées à la Charité-sur-Loire au commencement du XIXe siècle.

452. M. GUILLON, artiste peintre à Vézelay. Clair de lune à Cannes, tableau à l'huile; œuvre du donateur. h. 0,72, l. 0,92.

383. M. HABERT, ancien notaire à Troyes. Trousseau de treize clefs en fer avec anneau et poignée du même métal, XVIe siècle, trouvé à Neuvy-Sautour (Yonne).

434. M. HUGOT, commissaire de surveillance du chemin de fer, à Modane. Echantillon de quartz du tunnel de Modane.

392. M. de KIRWAN, sous-inspecteur des eaux et forêts à Auxerre. Médaille d'argent à l'effigie de Marie-Josephe, au revers : Maison de Mme la Dauphine, 1750.

475. M. LABRUNE, architecte. Fragment d'un petit édicule gallo-romain, en terre blanche dite de Moulins, trouvé à Crain (Yonne).

458. M. LECLAIRE, de Vermenton. Statue en plâtre (le Souvenir), hauteur, 1,58.

472. Mme LIMOSIN. Poinçons en silex taillés par éclat, provenant de la grotte de Menton.

423. M. LOBET, journaliste à Auxerre. Chenard dans Maître *Jacques*, lithographie du Miroir ; — Cathédrale d'Auxerre, gravure publiée par Blaisot ; — Tour de l'horloge d'Auxerre, Lechat, del. Victor Petit ; — Abbaye de Vézelay, Emile Sagot, imp. Lemercier ; — Façade de Saint-Germain d'Auxerre, gravure sans lettres. — Jetons de bronze de E. Piretouy, receveur des tailles d'Auxerre, 1659.

446. M. LORIN, archiviste de la Société. Une petite lampe funéraire et une petite amphore trouvées sur le chemin de ceinture, à droite en sortant du faubourg, rue de Coulanges.

417. Mairie d'Auxerre. Coq en cuivre fondu et doré, ayant servi d'enseigne au drapeau de la garde nationale d'Auxerre sous le gouvernement de Juillet.

432. M. MANIFACIER, peintre à Auxerre. Seize fragments de poterie et statuettes gauloises trouvés dans la Nièvre.

399. M. le général de MARSILLY. Différentes monnaies, notamment un Boudjouck d'Abd-el-Kader en argent, en circulation à Oran vers 1838.

388. M. MICHOU de Saint-Florentin. Débris en fer et en bronze trouvés à Venisy sur l'emplacement du château de Linant.

387. Jeton en cuivre, sur la face un lion rampant et une légende, fin XIII[e] siècle; trouvé dans la rue à Saint-Florentin.

437. M. MIGNOT, négociant à Auxerre. Un canard pilet, femelle.

429. Six monnerons de différents types.

425. Plusieurs monnaies modernes françaises et étrangères, bronze et argent.

426. Médaille en cuivre de Demetrius, dite de Saint-Michel.

390. Trois sous obsidionaux de Mayence, dont deux proviennent de la collection Soleille.

391. Médaille d'argent d'un patriarche d'Aquilée.

443. Clef dissimulée dans un étui rond en fer.

444. Monnaies diverses et jeton.

442. Marque en fer pour les cuirs avec la fleur de lys, autour l'inscription V. DE CLAMECY, D[o] DU ROY, XVIII[e] siècle.

467. Deux deniers d'Auxerre avec la légende : Altisioderei — Douze deniers d'Auxerre avec la légende : Autissioderei; — Six oboles d'Auxerre avec la légende : Autissioderei ; une à trois points ; — Six deniers de Nevers, Louis VII, roi de France, 1137 à 1180.

479. Lampe à quatre becs en bronze, provenant du département.

478. Deux marteaux en fer à marquer les cuirs, l'un portant le nom d'Auxerre et l'autre celui de Vermenton.

473. Un robinet en cuivre ciselé qui paraît composé de deux pièces distinctes et de deux époques différentes, provenant du département de l'Yonne.

459. Serrure ancienne en fer, XIIIe siècle.

460. Fragment d'agrafe émaillée et dorée, mérovingienne.

461. Ornement en cuivre provenant d'un harnachement.

449. Une plaque de brassard des gardes de Vermenton ou du relai de poste. On lit : Vermanton n° 4.

450. Un lot de médailles diverses en bronze.

385. Boucle ancienne en fer avec ardillon.

381. Une collection de 717 monnaies étrangères (échange).

382. Une monnaie baronale en argent.

437. M. Monceaux, secrétaire de la Société. Un canard pilet mâle. — Un grand pot à panse ovoïde, large goulot, anses cassées en grès cérame, avec l'inscription suivante gravée à la pointe sous le couvercle : Fait à la Marinière, le 19 septembre 1810. La Marinière est un hameau de la commune de Treigny.

384. Empreinte en cire d'un sceau de la haute justice d'Ancy le-Serveux, XVIIIe siècle.

401. M. Moreau, professeur à l'Ecole normale. Un grand bronze d'Antonin, trouvé dans les fouilles du chemin de ronde à Auxerre.

421. MM. Paul et Victor Pescheux. Le Silence, reproduction en bronze d'une figure sculptée sur la tombe d'un juif, au cimetière du Père-Lachaise, par Auguste Préault ; h. 0,38, l. 0,38.

403. M. Philippon, jardinier à Auxerre. Petit buste en terre

blanchâtre, tête chauve, figure souriante, analogue au type émanant des fabriques gallo-romaines de l'Allier, trouvé à Auxerre dans le jardin de M. Phillippon.

465. M. PION Eugène, à Auxerre. Petit bronze de Constantin trouvé place de la Bibliothèque.

427. M. POUCHIN, marchand d'antiquités à Auxerre. Vêtement chinois en tissu de nature inconnue.

430. M. le Dr PRÉCY de Pourrain. Une médaille frappée en l'honneur de M. de Cormenin, député de Joigny.

387. M. PRÉVOST fils. Plan d'Auxerre avec indication des effets du bombardement opéré par les Prussiens le 21 decembre 1870.

455. Frère SAGITTAIRE. Seize pièces billon et bronze, monnaies de l'Inde anglaise et de la Cochinchine.

462. Douze pièce de monnaie étrangère en bronze.

436. M. le Dr RABÉ, de Maligny. Collection d'oiseaux et de mammifères tués par le docteur Rabé.

464. M. RENVOIZÉ Hubert. Pièce de monnaie en bronze de Tétricus père, trouvée à Auxerre.

378. M. Arthur SAVATIER-LAROCHE, secrétaire de la Société. Sept silex taillés, trouvés dans les grottes d'Arcy, à la surface du sol, en 1871.

466. M. SEGUIN Emile, d'Auxerre. Petite pièce de Septime-Sévère, argent (denier).

441. SOCIÉTÉ (Acquisition de la). Oie sauvage tuée dans le département, près Chablis.

428. Fontaine en faïence d'Auxerre ou de la région, ébréchée.

474. Une cigogne noire tuée près de Chablis.

431. M. SIBILLAT. Trois demi-écus du règne de Henri IV, trouvés sur la commune de Moutiers.

379. M. THÉVENIN Charles, d'Auxerre. Un quart d'écu en argent, de Charles VI.

438. M. THINEY d'Auxerre. Tête de soldat, sculpture en pierre du XVIe siècle, provenant de Saint-Bris.

393. M. le Dr TONNELLIER, d'Auxerre. Fibule en bronze, à disque plat, avec bouton au centre, traces d'émail bleu et rouge ou de verroterie, provenant du cimetière gallo-romain des Bries, près Appoigny.

394. Fer de javelot, en feuille de tôle avec douille conique, provenant des Bries; paraît être du moyen-âge.

422. Fibule mérovingienne, oiseau aux ailes déployées, provenant du chemin de ceinture, faubourg Saint-Amatre.

419. Un petit plat creux en faïence bleuâtre, décor en camaïeu bleu clair, fabrique de Saint-Amand (Nord).

408. M. Georges TONNELLIER. Fragment d'un pot en terre dite de Samos, avec la marque BELSA E, trouvé à Auxerre chemin de grande ceinture.

397. M. VIVANT, propriétaire à Auxerre. Une hache en silex poli, trouvée à Béon, près Joigny.

471. M. VOIRIN, d'Auxerre. Clef ancienne en fer trouvée dans un jardin en face la gare.

404. M. YVER, banquier à Auxerre. Urne en terre jaune, analogue à celle provenant des cimetières d'Héry, d'Augy et de Vincelles, trouvée près de Saint-Amatre dans les fouilles du chemin de ceinture.

448. Bouteille en terre blanche à panse, trouvée chemin de ceinture dans la carrière de sable, près la route de Toucy, à deux mètres d'un squelette qui, dit-on, était accompagné de traces d'inhumation romaine.

III

Liste des Sociétés correspondantes

Au 31 décembre 1872.

---

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.

— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1847.

— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

SAINT-QUENTIN. Comice agricole de Saint-Quentin.

— SAINT-QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, fondée en 1869.

ALGÉRIE . . Société de Climatologie algérienne, rue Bruce, 7, à Alger.

— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.

ALLIER. . . MOULINS. Société d'Emulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

— CANNES. Société des Sciences naturelles, des

Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

ARDÈCHE. . PRIVAS. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.

AUBE. . . . TROYES. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.

BAS-RHIN. . STRASBOURG. Société des Sciences naturelles de Strasbourg, fondée en 1829.

— STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille, fondée en 1827.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

CALVADOS . CAEN. Société Linnéenne de Normandie, fondée en 1823.

— CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1682.

— CAEN. Annuaire de l'Institut des Provinces, à Caen.

— CAEN. Académie de Caen.

— — Association normande, annuaire des cinq départements de la Normandie.

— — Société des Antiquaires de Normandie.

CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique d'Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1863.

LA ROCHELLE. Académie de la Rochelle.

— — Société des Sciences naturelles.

CHER. . . . BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. (Ancienne commission historique.)

COTE-D'OR. DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon, fondée en 1725.

— DIJON. Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, fondée en 1831.

— DIJON. Société d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

— SEMUR. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DOUBS . . . BESANÇON. Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.

— MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.

EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société Dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.

FINISTÈRE . BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.

GARD. . . . NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.

GIRONDE . . BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.

— BORDEAUX. Société linnéenne, fondée en 1818.

— — Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

HAUTE-GARONNE. TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1831.

— TOULOUSE. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1746.

— Société d'histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1876.

HAUTE-LOIRE. LE PUY. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'an XI.

HAUT-RHIN. COLMAR. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.

HAUTE-SAONE. VESOUL. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

— Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône, à Vesoul.

HAUTE-SAVOIE. Annecy. Société Florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT. . Montpellier. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE. Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

— Rennes. Société des Sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1861.

INDRE-ET-LOIRE. Tours. Société française d'Archéologie.

JURA . . . . Poligny. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

— Lons-le-Saulnier. Société des Sciences et Arts de Lons-le-Saulnier.

LOIR-ET-CHER. Vendome. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— Blois. Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.

LOIRE. . . . Saint-Etienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, reconstituée en 1856.

LOIRE-INFÉRIEURE. Nantes. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1798.

— Nantes. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inf., fondée en 1845.

LOIRET. . . Orléans. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . Mende. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et arts, de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. Angers. Société académique de Maine-et-Loire, fondée en 1857.

— Angers. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— Angers. Société linnéenne de Maine-et-Loire, fondée en 1852.

— ANGERS. Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, fondée en 1840.

MANCHE . . CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

— SAINT-LÔ. Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.

MARNE. . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE ET MOSELLE. NANCY. Société d'Archéologie lorraine, fondée en 1848.

— — Académie de Stanislas, fondée en 1750.

MORBIHAN. VANNES. Société polymatique du Morbihan, fondée en 1862.

MOSELLE. . METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1835.

— — Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle.

NIÈVRE . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts fondée en 1799.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Commission historique du département du Nord.

OISE . . . . BEAUVAIS. Société académique de l'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.
— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.
— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.
— LYON. Société d'Agriculture de Lyon.
— — Société littéraire de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.
— CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.
— MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.

SARTHE . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761.

SAVOIE . . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.
— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

SEINE. . . . PARIS. Société d'Anthropologie de Paris.
— — Société botanique de France.
— — Société entomologique de France.
— — Société géologique de France.
— — Société des Antiquaires de France.
— — Société française de Numismatique et d'Archéologie, fondée en 1866.
— — Association scientifique de France.

— — Société philotechnique de Paris.

— — Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, fondée en 1865.

SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société d'émulation, du Commerce et de l'Industrie, fondée en 1790.

— ROUEN. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.

— LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.

SEINE-ET-MARNE. MELUN. Soc. d'Agric., Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, fondée en 1864.

— MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1761.

SEINE-ET-OISE. VERSAILLES. Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

SOMME . . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.

— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.

— — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Somme, fondée en 1750.

— — Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.

TARN . . . . CASTRES. Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR. . . . . DRAGUIGNAN. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, établie en 1811.

— DRAGUIGNAN. Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

— TOULON. Société académique du Var.

VAUCLUSE . APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

VIENNE. . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, fondée en 1789.

VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE. . . AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.

— — Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.

— — Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

— AVALLON. Société d'Etudes d'Avallon, établie en 1860.

— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1846.

— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères.*

ANGLETERRE. MANCHESTER. Litterary and philosophical Society of Manchester.

AUTRICHE . BRUNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.

— VIENNE. Société impériale de géographie.

— — Institut géologique impérial et royal d'Autriche.

Les ouvrages à l'adresse de ces trois sociétés sont placés sous le couvert de M. le Consul-général d'Autriche à Paris, 21, rue Laffite.

BELGIQUE . LIÈGE. Institut archéologique liégeois.

— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

— — Cercle archéologique de Mons.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. ALBANY N. Y. — N. Y. State Cabinet of Natural History,

— BOSTON, Mass. — Boston Society of Natural History.

— CAMBRIDGE, MASS. — American Association for Advence of Science.

— CHICAGO, ILL. — Academy of Sciences.

— MONTREAL, CAN. — Natural History Society.

— NEW-ORLÉANS, LA. — New-Orleans Academy of Sciences.

— NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.

— PHILADELPHIE, PD. — Academy of Natural Sciences.

— PORTLAND, ME. — Natural History Society.

— SAN FRANCISCO, CAL. — Cal. Academy of Natural Sciences.

— SAINT-LOUIS, MO. — Academy of Sciences.

— WASHINGTON, D. C. — National Academy of Sciences.

— — Smithsonian Institution.

L'Association Smithsonienne se charge de la distribution des ouvrages adressés aux Sociétés des Etats-Unis. Nos publications lui sont adressées sous son couvert et remises à Paris, à l'adresse de M. G. Bossange, libraire, quai Voltaire, 25.

NORWÉGE . CHRISTIANIA. Académie de Christiania.

SUÈDE . . . STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.

Les ouvrages à l'adresse de ces Académies sont placés sous le couvert de MM. Samson et Wallin, de Stockholm, qui les reçoivent eux-mêmes par l'intermédiaire de M. Otto Lorenz, libraire, 3 bis, rue des Beaux-Arts, à Paris.

SUISSE . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.

— NEUCHATEL. Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

COTE-D'OR. DIJON. La Bourgogne (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne). Revue provinciale mensuelle sous la direction de M. Alb. Albrier, fondée en 1868.

SEINE-ET-OISE. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. L'Indicateur de l'Archéologue et du Collectionneur. Journal mensuel.

SEINE. . . . PARIS. L'année géographique par M. Vivien de Saint-Martin.

— — Revue des sociétés savantes des départements publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique.

— — Polybiblion, Revue hebdomadaire.

— — Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

IV.

Établissements publics recevant le Bulletin.

PARIS. . . . Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— Bibliothèque de l'Institut.
— Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 10.
— Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.
AUXERRE . Bibliothèque populaire.
— Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Collége.
— Bibliothèque de l'École Normale.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire.
— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
DIJON. . . . Bibliothèque de la Faculté.
— Rectorat de l'Académie de Dijon.
JOIGNY. . . Bibliothèque de la Ville.
PONTIGNY . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SAINT-LÉGER DU FOUCHERET. — Bibliothèque du monastère de la Pierre-qui-Vire.
SENS . . . . Bibliothèque de la Ville.
TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.

V.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1872.

Membres d'honneur.

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Monseigneur l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur de l'Académie.

Membres titulaires (1).

MM.

1868. ANGENOUST Paul, vice-président du Conseil de préfecture, à Auxerre.
1863. ANSAULT Pascal, juge de paix à Chablis.
1865. ARMANDOT, propriétaire, à Auxerre.
1867. BALLON, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Nîmes.

(1). Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs ; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1865. Barat fils, à Auxerre.

1867. Bardin, professeur au collége, à Avallon.

1870. Baudiot, notaire à Beauvoir (Yonne).

1868. Bazin, propriétaire, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).

1862. Beau, curé de Vermenton.

1864. *Belgrand, ingénieur en chef, à Paris, rue de l'Université, 29.

1847. Belin, pharmacien à Auxerre.

1855. Bert Paul, professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, député de l'Yonne à l'Assemblée nationale, à Paris, rue Guy La Brosse, 9.

1862. Bertin, propriétaire à Joigny.

1868. Bichet, curé de Champigny.

1867. Bigault Amédée, négociant, à Auxerre.

1868. Billaut (l'abbé), curé-doyen de Saint-Julien-du-Sault.

1868. Bioche, secrétaire de la Société géologique, rue Taranne, 10, à Paris.

1847. Blin, professeur d'histoire au Collége, à Auxerre.

1863. Bogard (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.

1857. Bondy (comte de), ancien préfet de l'Yonne, ancien pair de France, à Paris, 7, marché d'Aguesseau, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).

1849. Bonneville, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.

1865. Bonneville Marcel, à Auxerre.

1847. *Bontin (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris, rue d'Assas, 3, et au château de Bontin.

1862. Boucher de la Rupelle (comte Henri), trésorier payeur général, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

1855. Boucher de la Rupelle (vicomte Paul), substitut du procureur de la République, à Paris, 7, rue de l'Université.

1859. Boucheron, agent-voyer central, à Auxerre.

1867. Boullay, président du tribunal à Constantine.

1865. BREUILLARD fils, docteur en médecine à Avallon.
1856. BRINCARD (baron), ancien membre du conseil général, 4, rue Castellane, à Paris.
1865. CABASSON, avoué, à Auxerre.
1848. CAMPENON, docteur en médecine, à Tonnerre.
1852. CHALLAN-BELVAL, percepteur, à Aisy.
1847. CHALLE, ancien membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.
1850. CHALLE Edmond, ancien sous-préfet, à Auxerre.
1866. CHALLE Jules, avoué à Auxerre.
1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire adjoint, à Grenoble.
4861. CHALLE Paul, à Charny.
1870. CHANVIN ainé, capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1865. CHARLOT, juge d'instruction, à Auxerre.
1872. CHASTELLUX (comte Henri de) à Chastellux (Yonne.)
1872. CHAUDOT, instituteur public, à Préhy (Yonne.)
1856. CHENET Eugène, sous-chef à l'administration centrale des domaines, 53, rue d'Assas, à Paris.
1848. CHÉREST, avocat, conservateur du Musée, à Auxerre.
1858. CLAUDE Victor, vérificateur des poids et mesures, à Auxerre.
1850. CLERMONT-TONNERRE (Duc de), membre du Conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc.
1762. COLLETTE, capitaine en retraite, percepteur à Saint-Sauveur.
1847. COLLIN, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
1870. COMMINES DE MARCILLY (le général de), à Auxerre.
1868. COSTE, docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Saint-Julien du-Sault.
1847. *COTTEAU Gustave, membre de la Société géologique de France, ancien juge à Auxerre.
1868. COTTEAU Edmond, ancien contrôleur des contributions, à Châtel-Censoir.
1863. COUROT, docteur en médecine, à Auxerre.

1868. Courtial, géomètre, à Champigny.
1850. Déligand, avocat, membre du Conseil général, à Sens.
1862. Demadière (baron), vice-président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1868. Demay Charles, propriétaire à Auxerre.
1869. Denormandie Ernest, Député à l'Assemblée nationale, à Paris, 42, boulevard Malesherbes.
1868. Desmaisons, sous-ingénieur, à Auxerre.
1872. Desdouet, ancien principal du Collége, à Joigny.
1849. Deville, docteur en médecine, à Villeneuve-sur-Yonne.
1847. *Déy, conservateur des hypothèques, à Laon (Aisne.)
1864. Dillon Charles-Auguste, capitaine de cavalerie en retraite, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer, à Tonnerre.
1857. Dionis des Carrières, docteur en médecine, à Auxerre.
1847. *Dondenne, ancien professeur, à Auxerre.
1862. Dondenne fils, architecte, à Auxerre.
1867. Dorlhac, directeur de l'Ecole normale, à Auxerre.
1848. Duché Emile, docteur en médecine, secrétaire général de la Société de médecine de l'Yonne, à Ouanne.
1861. Estampes (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny (Yonne.)
1850. Fleutelot Henri, propriétaire, à Auxerre.
1870. Fontaine (Louis de), propriétaire, membre du Conseil général de l'Yonne, à Fontaine, près Sens.
1861. *Fortin, archiprêtre de la cathédrale, à Auxerre.
1847. Foucard, opticien, à Auxerre.
1860. Fosseyeux, ancien notaire à Cravant.
1849. *Frémy, gouverneur du Crédit foncier et du Crédit agricole, à Paris, rue Neuve-des-Capucines, 17.
1854. Frontier, ancien conducteur principal des ponts et chaussées, à Magny-sur-Yonne.
1847. Gallot Charles, père, imprimeur à Auxerre.
1866. Gallot Charles-Anatole, avocat à Auxerre.
1868. Gallot, inspecteur des Forêts, à Auxerre.

1859. Gandrille, propriétaire, au château de Saint-Sauveur.

1872. Garlandier Réné, élève de l'École polytechnique, à Auxerre.

1866. Gelez Marin, lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, à Noyers.

1861. Gigot Albert, préfet du Loiret, à Orléans.

1872. Giraut, médecin-adjoint, à l'Asile des Aliénés, à Auxerre.

1862. Glaize Etienne, pharmacien, à Auxerre.

1860. Goureau, colonel du génie en retraite, à Santigny, par Guillon (Yonne), et à Paris, place du Marché-Saint-Honoré, 26.

1863. Grand d'Esnon (baron William) au château d'Esnon (Yonne).

1866. Grasset, conservateur du musée à Varzy (Nièvre).

1858. Grenet, docteur en médecine, à Joigny.

1861. Gromas, pharmacien, à Toucy.

1819. Guichard Victor, membre de l'Assemblée nationale, à Soucy (Yonne.)

1872. Gùillon Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Vézelay (Yonne.)

1863. Guinot, médecin, à Lézinnes.

1857. Havelt (baron du), ancien membre du Conseil général, au château des Barres, commune de Sainpuits.

1870. Hélie, docteur en médecine, à Saint-Florentin.

1847. Hermelin, docteur en droit, ancien juge de paix, à Saint-Florentin.

1848. Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.

1872. Javal, ingénieur civil des mines, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris, 25, rue Saint-Roch.

1862. Jarry, ancien conseiller de préfecture, à Paris, 34, rue Tronchet.

1865. Jobert Eugène, maire d'Arces.

1865. Joly Charles, receveur municipal à Auxerre.

1865. JOLY (l'abbé Florimond) rue de Varennes-Saint-Germain, 56, à Paris.

1850. JOSSIER, ancien secrétaire de la mairie de Joigny, à Auxerre.

1867. KIRWAN (Charles de), sous-inspecteur des Forêts, à Auxerre.

1862. LABOSSE, docteur en médecine, à Nitry.

1849. LAMBERT, avocat, à Auxerre.

1855. LAMBERT fils, à Tanlay.

1847. *LARABIT, ancien sénateur, rue Belle-Chasse, 21, à Paris,

1867. LANIER, libraire, à Auxerre.

1847. *LAURENT-LESSERÉ, propriétaire à Auxerre.

1865. LAURENT, inspecteur primaire, à Ajaccio (Corse.)

1849. LEBLANC Léon, propriétaire, à Paris-Montmartre, rue Girardon, 13.

1847. *LEBLANC D'AVAU, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Auxerre.

1872. LEBLANC-DUVERNOY Eugène, juge à Auxerre.

1872. LEBLANC-DUVERNOY Paul, à Auxerre.

1847. *LECHAT, chef de division à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.

1866. LEFÉBURE Eugène, employé des postes, à Chevillon près Charny.

1869. LECLÈRE, banquier à Auxerre.

1866. LEFÈVRE, docteur en médecine, à Auxerre.

1853. LEPÈRE, membre de l'Assemblée nationale, à Auxerre.

1862. LONCLAS, intendant militaire en retraite, à Auxerre.

1851. LORIÈRE (Gustave de), géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).

1862. LORIFERNE, pharmacien, à Sens.

1847. LORIN, architecte, à Auxerre.

1850. LOUVOIS (marquis de), à Ancy-le-Franc.

1871. LUCAS Charles, architecte, boulevard Denain, 8, à Paris.

1851. MARIE, juge au tribunal civil, à Auxerre.

1861. MARQUOT (l'abbé), curé d'Aisy.

1868. MARTIN, secrétaire de l'inspection académique, à Auxerre.

1865. MASSOT, maire d'Auxerre.

1871. MENGEL, professeur au lycée d'Evreux.

1865. MERCIER, ancien négociant, à Auxerre.

1861. MÉTAIRIE, président du tribunal civil, à Auxerre.

1865. MILLIAUX, notaire honoraire, à Auxerre.

1861. MIGNOT-PRADIER, négociant à Auxerre.

1857. MONCEAUX Augustin, licencié ès-lettres, professeur au collége d'Auxerre.

1857. MONCEAUX Henri, pharmacien, secrétaire de la Société de médecine de l'Yonne, à Auxerre.

1868. MONTREUIL, ancien maire de Tonnerre.

1864. MOREAU, maitre-adjoint à l'Ecole normale, à Auxerre.

1872. MORIN, docteur-médecin, membre du conseil général à Treigny.

1872. MOSSOT, docteur-médecin, à Cézy (Yonne).

1860. MOUTHEAU, ancien juge de paix, à Auxerre.

1870. MOUSSU, juge suppléant à Auxerre.

1861. MUNIER, officier de l'instruction publique, ancien principal du collége, à Auxerre.

1851. PASSEPONT, artiste peintre, à Auxerre.

1852. PELTIER, instituteur communal, à Auxerre.

1865. PERDU, chef de section du chemin de fer d'Auxerre à Nevers, à Mailly-le-Château.

1866. PÉRILLEUX Louis-Jules, ancien membre du conseil municipal de Paris, 50, avenue de Saxe, et à Noyers (Yonne).

1855. PERRIQUET Eugène, avocat à la Cour de Cassation, 29, rue Bonaparte, à Paris.

1855. PERRIQUET Gustave, imprimeur, à Auxerre.

1864. PÉRON, sous-intendant militaire-adjoint, à Montauban.

1858. PETIT ERNEST, ancien élève de l'Ecole des Mines, à Vausse, commune de Châtel-Gérard.

1871. PETIT Eugène, docteur en médecine, à Pont-sur-Yonne,

1857. PIÉPLU, architecte du département à Auxerre.

1853. PIÉTRESSON, ancien notaire, à Auxerre.
1845. PIÉTRESSON SAINT-AUBIN, docteur en médecine à Saint-Sauveur.
1832. PIOCHARD DE LA BRULERIE, à Saint-Florentin, et à Paris, 237, boulevard Saint-Michel.
1832. POITOU (l'abbé), curé de Chassignelles, par Ancy-le-Franc.
1872. PONCELET, propriétaire, à Auxerre, 2, rue des Grands-Jardins.
1861. POPULUS, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1834. POUGY, ancien conseiller de préfecture, à Seignelay.
1847. *POUBEAU, ancien pharmacien, à Auxerre.
1852. PROT, inspecteur des écoles primaires, à Avallon.
1861. PRÉCY aîné, ancien membre du Conseil général, à Chassy.
1847. QUANTIN, archiviste du département et bibliothécaire de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc., à Auxerre.
1857. QUIGNARD (l'abbé), vicaire de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 179.
1869. RABÉ, docteur en médecine, à Maligny.
1869. RAGOBERT, juge suppléant, à Auxerre.
1857. RAMPON-LECHIN, membre de l'Assemblée nationale, directeur général des postes, à Paris.
1869. RATHIER, membre de l'Assemblée nationale, à Chablis.
1857. RAUDOT, membre de l'Assemblée nationale, à Orbigny, près d'Avallon.
1862. REMACLE, Lucien, avocat, à Auxerre.
1871. RÉTIF Frédéric, inspecteur des domaines, à Auxerre.
1866. RÉTIF, vice-président, à Auxerre.
1850. RIBIÈRE, préfet de l'Yonne, à Auxerre,
1857. RICHARD, ancien libraire, à Auxerre.
1847. *RICORDEAU, docteur en médecine, à Auxerre.
1847. *RICORDEAU (L'abbé), à Auxerre.
1861. ROCHÉ Louis, docteur en médecine, à Toucy.

1859. ROCHECHOUART (Comte de), propriétaire, au château de Vallery.
1856. ROGUIER (L'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.
1855. ROUILLÉ, imprimeur, à Auxerre.
1862. ROUSSEAU, ancien notaire, à Auxerre.
1862. ROUX Anatole, propriétaire, à Paris, 14, Avenue de la reine Hortense.
1870. ROUX, architecte à Auxerre.
1847. *SALLÉ, ancien pharmacien, à Auxerre.
1855. SALMON, avocat, à Paris, 34, rue Sedaine.
1848. SALOMON, ancien avoué, à Saint-Florentin.
1870. SAUZET, substitut du Procureur de la République, à Lyon.
1862. SONNIÉ-MORET, propriétaire, à Clamecy.
1860. SAVATIER-LAROCHE fils, avocat, à Auxerre.
1867. SOUFLOT Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Paris, rue de Rivoli, 288.
1856. TAMBOUR Ernest, maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris, rue Bonaparte, 12.
1869. TANLAY (marquis de), 13, rue de Lille, à Paris.
1850. TARTOIS, ancien directeur des mines, à Senan.
1861. TEXTORIS, ancien membre du Conseil général, au château de Cheney.
1847. TONNELLIER, président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1869. TONNELLIER, docteur en médecine, à Auxerre.
1866. VAUJOLY (Pierre de), propriétaire, à Neuvy-Sautour, et à Moulins (Allier), rue de la Comédie.
1858. VIAULT (L'abbé), curé de Pailly.
1863. VINCENT Emile, maire de Brion (Yonne).

Membres libres.

1871. BALACEY (l'abbé), curé de Vinneuf (Yonne).
1850. BILLAUT, instituteur, à Moulins-sur-Ouanne.
1868. BRUN, professeur, à Auxerre.
1857. MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.

1857, GUÉRIN, instituteur, à Serrigny.
1864. MICHOU, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1853. MOUILLOT, instituteur, à Tanlay.
1857. ROBIN, maitre-adjoint à l'école normale, à Auxerre.

Membres correspondants. (1)

1859. ANCELON, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
1863. *ARTIGUES, docteur en médecine, à Nice (Alpes-Maritimes.
1863. ASPOL, chirurgien-major au 89e de ligne.
1870. ALBRIER, directeur du journal *la Bourgogne*, à Dijon.
1861 *BARRANGER, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-sur-Seine (Seine-et-Oise).
1855. BAUDIOT (L'abbé), curé de Dun-les-Places.
1869. *BAYLE, professeur de paléontologie à l'École des Mines.
1866. *BELTRÉMIEUX Edouard, membre de la Société géologique de France, conservateur du Musée de la Rochelle.
1855. *BÉNARD, directeur des contributions indirectes, à Coutances.
1861. BERTHERAND, docteur en médecine, à Poligny (Jura).
1870. BERTHUEL Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).
1849. BLANCHE Isidore, vice-consul de France à Tripoli de Syrie.
1858. BOREAU, pharmacien, directeur du jardin botanique, président de la section des Sciences naturelles de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
1856. BULLIOT Gabriel, membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
1856. BURE (De), président de la Soc. d'Emulation, à Moulins.
1867 *CAILLETET, pharmacien, à Charleville (Ardennes).

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui désirent recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier avant le 1er mars de chaque année.

1861. CAMBUZAT, ingénieur en chef de la navigation, à Paris.
1855. CARLET Joseph, ingénieur à Saulieu (Côte-d'Or).
1865. CHATEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1861. COCHET (L'abbé), conservateur du musée, à Rouen.
1861. CONSTANT-REBECQUE (De), président de la Société des Sciences de Poligny (Jura).
1854. COQUAND, professeur de géologie, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1849. COUTANT, membre de plusieurs Sociétés savantes, aux Riceys (Aube)
1857. CROSNIER, proto-notaire apostolique, vicaire-général de l'évêché de Nevers.
1857. DANTIN, chef d'escadron d'état-major, en Algérie.
1863. DAVOUT (Le général), duc d'Auerstaedt, à Paris.
1864. DELAPLACE (Monseigneur), évêque du Tche-Kiang (Chine).
1852. *DELENTE, docteur en médecine, cité d'Orléans, au Grand-Montrouge (Seine)
1863. DE SMYTTÈRE, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique, à Lille.
1862. DESSIGNOLLES Gustave, chimiste, à Paris.
1863. *DESNOYERS, membre de l'Académie des incriptions, bibliothécaire du Muséum, à Paris.
1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1852. DROUET, sous-préfet, à Joigny.
1865. DUBOIS, juge de paix à Haroué (Meurthe-et-Moselle).
1871. DUBOIS, Ernest, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
1847. DUPIN, docteur en médecine, à Ervy (Aube).
1857. DUPLÈS-AGIÉ, archiviste-paléographe, à Paris, rue Saint-Dominique, 28.
1864. *EBRAY, géologue, ingénieur du chemin de fer du Bourbonnais, à Tarare (Rhône).
1869. FALCONNIER, sculptenr, à Paris, rue Saint-Ferdinand, 22, aux Ternes-Paris.

1859. FLANDIN, procureur de la République, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

1863. FRANCHET, naturaliste, au château de Cheverny (Eure-et-Loire).

1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.

1856. FROMENTEL (de), docteur en médecine à Gray (Haute-Saône).

1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.

1852. GAUDRY Albert, membre de la Société géologique de France, à Paris, rue Taranne, 12.

1869. *GAUTHIER, professeur au lycée, à Marseille, 7 boulevard du Nord.

1854. GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.

1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).

1871. GILLET, inspecteur des écoles primaires, à Lorient.

1847. GIRARD DE CAILLEUX, ancien inspecteur du service des aliénés de la Seine, à Paris.

1851. GIRARDOT (Baron de), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.

1854. GRENIER, professeur de botanique, à Besançon (Doubs).

1858. GUÉRANGER Edouard, chimiste au Mans.

1868. *GUÉRIN-DEVAUX Paul, substitut, à Corbeil (Seine-et-Oise).

1850. GUÉRIN-MENNEVILLE, directeur de la *Revue zoologique*, à Paris, rue des Beaux-Arts, 4.

1865. *GUINAULT, professeur de physique, au lycée de Niort.

1872. *HABERT, ancien notaire, à Troyes (Aube).

1848. *HÉBERT, professeur de géologie à la faculté des Sciences, à Paris, rue Bréa, 25.

1872. *JARRY, inspecteur d'Académie, à Lille.

1861. *JEANDET Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.

1870. JOLY Henri, professeur à la faculté des lettres à Dijon.

1862. JOUAN, sculpteur à Rouen.

1863. LANCIA DI BROLO (Le duc), à Palerme (Sicile).

1858. *LASNIER, inspecteur des écoles, à Gannat (Allier).

1867. *Lenoir François, archiviste du matériel du chemin de fer de Lyon, à Paris, 1, rue de Lyon.

1847. Leymerie, professeur de géologie à la faculté des Sciences, à Toulouse, rue des Arts, 15.

1848. Longperier (De) conservateur au Musée du Louvre, rue de Londres, 50, à Paris.

1859. *Longuemar (Letouzé de), ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

1867. *Loret-Villette, pharmacien à Sedan (Ardennes).

1866. *Loriol (Perceval de) Charles-Louis, membre de la Société géologique de France, à Genève (Suisse).

1863. *Mabile, licencié ès-lettres, professeur au Lycée de Bastia (Corse).

1863. Marchand (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.

1865. Marchant Louis, docteur en médecine, conservateur du Musée d'histoire naturelle à Dijon.

1848. Michelin, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1853. Missery (De), conservateur des Forêts, à Troyes.

1861. Ogier de Baulny, membre de la Société entomologique de France, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

1849. D'Orbigny Charles, aide-professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1872. *Paparel, percepteur à Mende (Lozère).

1858. Passy Antoine, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1862. Pichard Claude, ancien maire d'Auxonne.

1867. *Pictet François-Jules, membre de l'Institut, professeur à Genève (Suisse).

1864. *Poulain, maître-adjoint, à l'Ecole normale de Bourges (Cher).

1863. *Pouy, commissaire-priseur, à Amiens.

1847. *Prisset, numismate, à Dijon.

1866. Privé Clément, ancien employé des ponts-et-chaussées à Paris.

1866. *RAJAT Jean-Pascal, capitaine au 32e de ligne.

1852, RAULIN Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.

1852. RAY Jules, pharmacien, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

1857. ROUSSEAU, docteur en médecine, directeur-médecin en chef de l'asile départemental d'Auxerre.

1869. *ROUSSEL, docteur en médecine, 26, rue des Fossés-Saint-Jacques, à Paris.

1860. ROUSSELOT, inspecteur des Forêts, à Mâcon.

1848. ROY, ingénieur des Mines, à Paris.

1866. SACY (Silvestre de), membre de l'Académie française, à Paris.

1865. *SALMON, employé au chemin de fer, à Saint-Etienne (Loire).

1868. SAPORTA (comte de), géologue à Aix.

1861. SERVAIS, contrôleur des contributions indirectes, à Châtillon-sur-Seine.

1861. SIROT, professeur, rue de la Monnaie, à Dijon, (Côte-d'Or).

1860. SOLAND (Aimé de), président de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, 32, rue de l'Hôpital.

1848. SOULTRAIT (comte Georges de), percepteur-receveur, membre de l'Académie de Lyon.

1863. SPIERS père, à Oxford (Angleterre).

1871. TEILLEUX, docteur en médecine, adjoint au maire, au Mans (Sarthe).

1863. *VIBRAYE (marquis de), correspondant de l'Institut, au château de Cheverny (Eure-et-Loir); à Paris, rue de Varennes-Saint-Germain, 59.

1852. VIGNON, directeur du dépôt des Cartes au Ministère des travaux publics à Paris.

1870. *VILLETARD DE LA GUÉRIE, ancien avocat-général, à Limoges (Haute-Vienne).

1664. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe, quai Bourbon, 15, à Paris.

Membres décédés pendant l'année 1872.

*BONNISSENT Isidore, géologue, au Percq (Manche).
DAUDIN Eugène, à Auxerre.
FLANDIN, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.
*GUERNE (Baron de), administrateur du Musée à Douai.

QUATRIÈME PARTIE.

—

I.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXVI[e] VOLUME, 6[e] DE LA 2[e] SÉRIE.

II.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XXVIe VOLUME, 6e DE LA 2e SÉRIE.

III.

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XXVIe VOLUME, 6e DE LA 2e SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

II. — *Sciences naturelles.*

INDEX POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES.

ERRATA.

C'est par suite d'une erreur de mise en page que la note de M. De Smyttère sur les armoiries propres aux villes d'Auxerre et de Nevers figure dans la partie des Sciences naturelles, tandis qu'elle devrait faire suite à la partie des Sciences historiques.


Princeton University Library
32101 076523677




Forrestal
ANNEX
Summer 1984

